REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1er janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
et du Ministère de l'Instruction publique.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XIII (XXXe de la collection).

ARRAS
LIBRAIRIE DU PAS-DE-CALAIS
rue d'Amiens, 41 et 43
P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR

PARIS
D. DUMOULIN ET Cie
IMPRIMEURS
rue des Grands-Augustins, 5.

MDCCCLXXX

RECHERCHES

SUR

LES ORIGINES DE LA MÉDAILLE DE SAINT BENOIT

La médaille dite de saint Benoît a été l'objet de nombreuses publications; plusieurs conjectures ont été émises sur son origine, et, en venant à notre tour proposer nos vues sur ce sujet difficile, nous tenons à dire que nous n'avons point la prétention d'émettre le dernier mot sur une cause tant de fois examinée par des hommes que nous regardons à juste titre comme nos maîtres. N'ayant pas de raison décisive à apporter en faveur de l'interprétation que nous allons exposer, plusieurs penseront peut-être qu'il serait plus prudent de garder le silence ; loin de nous la pensée de contester leur manière de voir : toutefois nos conjectures ayant paru plausibles à plusieurs esprits sages, il ne peut être inutile de les soumettre à l'examen d'hommes compétents ; elles peuvent ouvrir la voie à des découvertes qui approcheraient de plus en plus de la vérité. Il n'est d'ailleurs jamais complètement oisif de chercher à pénétrer dans les régions même les plus minimes, même les plus obscures des origines chrétiennes. Nous espérons que le lecteur qui aura la patience de nous suivre restera convaincu de cette vérité.

I.

Avant tout il est bon d'établir, comme disent les Allemands, la littérature du sujet, et d'indiquer les principaux ouvrages déjà publiés sur la médaille de saint Benoît. Ces notions bibliographiques ne seront pas complètes sans doute : il nous suffit qu'elles soient exactes et qu'elles puissent répondre aux désirs du plus grand nombre des lecteurs. Nous ne parlons que des ouvrages que nous avons sous la main.

En 1664, parut en Allemagne un très petit in-32, intitulé : *Effectus et virtutes crucis sive numismatis S. Patriarchæ Benedicti. Item Medicamentum spirituale contra morbos et pestem in eodem numismate caracteribus expressum, cum benedictione S. Zachariæ. — Permissu superiorum.* — Salisburgi, typis Joannis Baptistæ Mayr, Aulico-Academici typographi. 1664. Pas de pagination. — A la fin deux gravures reproduisent l'avers de la médaille de saint Benoît, l'autre la médaille de saint Zacharie.

En 1668, parut à Paris, un livre portant pour titre : *Les effets des vertus de la croix du grand patriarche saint Benoît. — Extraits de l'imprimé d'Allemagne.* — Paris, chez Nicolas Bessin, au bout du Pont de l'Hôtel-Dieu, proche la porte de l'archevêché, avec permission. Cet extrait n'était pas emprunté à l'ouvrage que nous avons cité précédemment ; il est beaucoup plus considérable et contient des renseignements qui ne sont pas dans le premier. Il est revêtu de l'approbation de Hardoin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris.

En 1704, Jean-Baptiste Thiers publia à Paris une treizième édition de son *Traité des superstitions* qui regardent les sacrements, en quatre vol. in-12. Dans le premier il parle de la médaille de saint Benoît, qu'il traite de superstitieuse, et il donne une planche qui la représente.

Dom Bonaventure d'Argonne, chartreux de Gaillon, publiant en 1725, sous le nom de Vigneul-Marville, le troisième volume de ses *Mélanges de littérature et d'histoire,* traita de la médaille de saint Benoît, p. 206 et suiv.

Jean-David Koebler, dans le sixième volume de son grand traité

de numismatique, *Historischer Münz-Belustiung,* publié en 1734, consacra une dissertation spéciale au même sujet, p. 105 à 112, avec une gravure sur bois.

Koehler avait été précédé par dom Bernard Pez qui publia à Augsbourg, de 1721 à 1726, son *Thesaurus anecdotorum novissimus.* 6 vol. in-fol. Dans la dissertation isagogique en tête du premier volume, p. XLVIIJ, il traite de la médaille de saint Benoît.

Dom Gabriel Bucelin avait précédé Thiers et les autres dont il vient d'être parlé. Dans son *Benedictus redivivus,* qui parut en 1679, à Veldkirk, il consacre quelques pages (260-277) à la médaille de saint Benoît.

En 1743 dom Bennon Lobl, abbé de Sainte-Marguerite de Prague, publia : *Disquisitio sacra numismatica, de origine, quidditate, virtute, pioque usu Numismatum, seu crucularum S. Benedicti abbatis.* Viennæ Austriæ, apud Leopoldum, novissime per SS. D. N. Benedictum XIV. P. M. instaurato ad preces reverendissimi, ac amplissimi DD. Bennonis, liberi ac exempti monasterii Brzevuoviensis, vulgo S. Margarethæ prope Pragam Ord. S. Benedicti abbatis, ejusd. sac. ord. per Bohem. Morav. et Silesiam Visitat. generalis perpet. præpositi Wahlstadtensis in Silesia, regni Bohemiæ prælati infulati. — Viennæ Austriæ, ex typographia Leopoldi Kaliwoda. Anno M.DCC.XLII. In-8°. C'est l'un des ouvrages les plus importants sur le sujet dont nous nous occupons.

L'année précédente avait paru le Bref de Benoît XIV que nous reproduisons à la fin de ce Mémoire.

La médaille de saint Benoît a été dessinée et gravée, mais sans explication, dans les *Epistolæ itinerariæ* de Bruckman, Wolfenbutel, 1742-1749.

Pierre Burmann publiant de 1759 à 1773 son ouvrage intitulé : *Anthologia veterum latinorum epigrammatum.* Amsterdam, 2 vol. in-4°, parle aussi de la médaille de saint Benoît, t. II, p. 623.

Le graveur Bernard Picart, dans le grand ouvrage qui a pour titre : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde,* au tome II, publié à Amsterdam, 1739, reproduit pl. 6, la médaille de saint Benoît. L'ouvrage comporte 11 vol. in-fol. — M. Chabouillet indique les pl. XIX et XXVII comme reproduisant notre médaille.

Gabriel Peignot, dans son livre qui porte pour titre : *Le livre des singularités* par G. P. Philomnestre, auteur des *Amusements philologiques,* Dijon et Paris, 1841, traite de la médaille de saint Benoît. Il lui consacre un bois et un chapitre intitulé : Croix de saint Benoît, vulgairement appelée la Croix des sorciers. « Cette croix, dit-il, entièrement composée de sigles..... a souvent embarrassé les amateurs curieux de deviner la signification de ces mots et le sens attaché à leur série si bizarrement disposée. C'est ce qui a fait appeler très improprement cette espèce de médaille, la croix des sorciers, par des gens qui ne l'étaient guère... »

La même année 1841, un ouvrage très répandu, le *Magasin pittoresque* (t. IX, p. 32), publia un article sur la croix de saint Benoît qu'il intitula simplement : Croix des sorciers.

En 1844, un religieux bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin fit paraître sur le même sujet un ouvrage important : Il est intitulé : *Origine et mirabili effecti della croce o medaglia di S. Benedetto expositi da D. Francesco-Leopoldo Zelli-Jacobuzy Cassinese monaco della basilica et badia di S. Paolo sulla via Ostiense.* — Tipographia di Monte Cassino. In-8°.

Cet ouvrage a été traduit en français eta été publié sous ce titre : *Origine et effets admirables de la croix ou médaille de saint Benoît exposés par D. Francisco-Leopoldo Zelli-Jacobuzi, du Mont-Cassin, moine de la basilique et abbaye de Saint-Paul sur la voie d'Ostie.* — Traduit de l'italien par P.-W.-H.-A. d'Avrainville. — Paris, 1860, 1 vol. in-12. — Le traducteur a ajouté deux appendices : *Extraits du Traité du signe de la croix* et une *Notice sur la croix de saint Zacharie.*

En 1858, parut un autre ouvrage sur la médaille, il est intitulé : *Le Liard de saint Benoît, Der S. Benedikts pfennig, ou récit abrégé sur l'origine, les effets merveilleux et les indulgences de la médaille de saint Benoît,* par le P. Laurenz Hecht, du monastère de Notre-Dame-des-Ermites. Einsiedeln et New-York, 1858. — Imprimerie Karl et Nikolaus Benziger. — M. d'Avrainville a aussi donné une traduction de cet opuscule. — On a publié aussi à Paris, typographie Renou et Maulde, un petit abrégé de l'ouvrage de D. Zelli-Jacobuzj, de 16 pages, in-18 avec deux bois.

Notice sur le sanctuaire de Sublaco et de (*sic*) *la médaille ou*

croix de saint Benoît, abbé, avec la formule de la bénédiction patriarcale des moines occidentaux et le sommaire des indulgences, selon la constitution de Benoît XIV, par L. Pallard..... Lyon, Paris, Rome. In-18. s. d. L'approbation de l'archevêque de Lyon, cardinal de Bonald, est du 11 février 1861.

Un petit opuscule in-18 de 12 pages seulement ne contient rien d'historique, il porte pour titre : *Effetti e virtu della S. Croce improntata nella medaglia del sanctissimo patriarca san Benedetto.* — In Velletri, 1831, nella tipographia di Luigi Sartory.

En 1862, dom Prosper Guéranger publia un ouvrage sur le même sujet intitulé : *Essai sur l'origine, la signification et les privilèges de la médaille de saint Benoît.* Paris, in-12, avec deux bois. Ce livre que le savant auteur fit, à dessein, très court, s'est promptement répandu. Il est aujourd'hui à sa septième édition. Paris-Poitiers, Oudin frères, 1879. In-18 de XII-190 p.

Une traduction de ce livre en anglais fut publiée en 1865 sous ce titre : *The Medal or cross of S. Benedict. its origin, meaning, and privileges,* by dom P. Guéranger, abbot of Solesmes; translated from the french on the third édition. *Permissu superiorum.* — London : John Philp, 7, orchard street Portmnan Square. MDCCCLXV. — Quelques chapitres de l'original français ont été supprimés.

Une seconde traduction anglaise du livre de Dom Guéranger vient de paraître : *The Medal or Cross of S. Benedict its origin, meaning, and privileges.* From the french of the Right Rev. Dom Prosper Guéranger, O. S. B. abbot of Solesmes. Edited, With an introduction, and an appendix on the centenary medal, etc. By a monk of the English-Benedictine congregation of St Edmund's college, Douai, France. Permissu superiorum. London : Burns and Oates. 1880. In-12, avec deux photographies et deux planches, or et couleurs.

D'autres ont encore écrit sur la médaille de saint Benoît. M. l'abbé Cochet, qui prétend qu'on la nommait aussi *médaille de Saint-Soiliers*, en a parlé à l'occasion d'un spécimen trouvé par lui en 1862 dans les ruines de l'abbaye de Saint-Wandrille, au diocèse de Rouen. Cette notice a été publiée par le *Numismatic Chronicle* en 1863 [1]. Le

[1] *Num. Chron. new series.* Voy. t. III, p. 128.

spécimen cité par l'archéologue normand daterait, selon M. John Evans, du XVIIe siècle [1].

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que M. l'abbé Cochet nous paraît être dans l'erreur lorsqu'il donne à cette médaille le nom de *Saint-Soiliers*. Ce saint est assurément fort douteux et nous verrons que dans la médaille qui nous occupe tout a rapport à la vie même de saint Benoît.

Dans son savant ouvrage intitulé : *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* [2], le R. P. Cahier, de la Compagnie de Jésus, parle en plusieurs endroits de la médaille de saint Benoît et en donne des explications exactes.

Enfin M. Chabouillet, l'éminent conservateur des médailles de la Bibliothèque de la rue Richelieu, a publié aussi un résumé fort court, mais très substantiel et très exact sur la médaille de saint Benoît, dans la *Revue des sociétés savantes* [3]. Ce mémoire sur lequel nous reviendrons, nous fournira de précieux renseignements.

Se plaçant seulement au point de vue historique et surtout mystique, M. l'abbé Pierre Janvier, doyen du chapitre de l'église de Tours, dans sa grande *Vie de M. Dupont* [4], fournit de très belles et très solides explications sur la médaille de saint Benoît, pour laquelle le serviteur de Dieu professa toujours une grande dévotion.

II

C'est à l'imitation des médailles talismaniques païennes que les chrétiens des premiers siècles se mirent à fabriquer des médailles de dévotion qu'ils suspendaient à leur cou et dont l'usage s'est continué jusqu'à nos jours [5].

L'auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, qui vivait dès les premiers temps mérovingiens, raconte que lorsque la jeune bergère de Nanterre eut prononcé entre les mains de saint Germain, évêque

[1] *Ibidem*. Une addition en anglais par M. John Evans.

[2] *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, 2 vol. in-4°. Voy. t. I, p. 112, 282, 519, 255, 282, et t. II, p. 549.

[3] Sixième série, t. V (1877), p. 261-265.

[4] Tours, 1879, 2 vol. in-8°. V. spécialement t. I, p. 455 et suiv.

[5] Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 46.

d'Auxerre, la consécration de sa virginité à Dieu, l'évêque lui remit une médaille de cuivre marquée du signe de la croix pour la porter à son cou en gage de la profession ascétique à laquelle elle venait de se vouer [1].

Trois passages assez obscurs des Traités de saint Zénon, évêque de Vérone, semblent aussi faire allusion à une semblable médaille donnée aux néophytes lors de leur baptême [2]. Cette matière a été traitée avec les développements convenables par M. le chanoine Jules Corblet, ici même, et les juges les plus compétents, parmi lesquels il faut nommer M. Chabouillet, ont applaudi aux explications ingénieuses et naturelles de l'auteur du Mémoire [3].

M. le Commandeur J.-B. de Rossi a consacré un article d'une importance capitale aux monuments de cette nature, parvenus jusqu'à nous et antérieurs au VIIe siècle ; il démontre que l'usage des médailles de dévotion fut beaucoup plus ancien chez les fidèles et beaucoup plus fréquent qu'on n'était disposé généralement à le croire [4].

Tous les exemplaires produits par M. de Rossi sont d'assez larges médailles de cuivre dont les types n'ont pas été obtenus en relief par les procédés de la frappe monétaire, mais incisés dans le métal ou imprimés en creux au marteau, par le moyen d'un poinçon en relief, et ensuite retouchés au burin ; il faut descendre au VIIe siècle pour rencontrer, et cela seulement en Orient, des médailles de dévotion chrétienne frappées avec des coins semblables à ceux des monnaies [5]. Chacune est munie au sommet d'un anneau de suspension ou percée d'un trou pour y passer un cordon [6].

La plus ancienne connue n'a de sujet que d'un côté et représente

[1] « Quasi quoddam pignus religiosi muneris atque ut perforatus collo ejus inhæreret indixit. » *Acta Sanctorum Boll.* Januarii, t. II, p. 143.

[2] L. I, tract. 14, 4 ; l. II, tract. 35 et 42.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, 2e sér., t. X, p. 345-352. — Rapport de M. Chabouillet, *Ibid.*, p. 353-355.

[4] *Bulletino di archeologia cristiania*, 1869, p. 33-45 et 49-64.

[5] Telle est la médaille de pèlerinage du Saint-Sépulcre de Jérusalem, rangée bien à tort par Eckhel (*Doctrina nummorum*, t. VII, p. 251) parmi les monnaies de l'empereur Jean Zimiscès, car elle est fort antérieure. De Rossi, *loc. cit.*, p. 58.

[6] Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 47.

le Pasteur divin veillant sur son troupeau, scène tout empreinte de l'esprit de la discipline du secret, de règle si stricte au temps des persécutions. La composition, très gracieuse, est tout à fait conforme à celles que l'on voit sur les sarcophages du IIIe siècle, et c'est à cette date que le monument doit être rapporté. Nous voyons ensuite, dans les siècles postérieurs, des sujets habituels dans les peintures des catacombes, dans les mosaïques des églises et dans les bas-reliefs des sarcophages, se montrer sur les médailles de cette classe, par exemple le bon Pasteur sous différentes formes, l'Orante, la scène du sacrifice d'Abraham ou bien celle de l'adoration des Mages, le monogramme du Christ, etc.

Parmi ces représentations, il en est que M. le commandeur de Rossi pense très judicieusement de nature à caractériser les médailles qui les portent comme ayant été des médailles baptismales de la nature de celles dont parle saint Zénon. Ce sont des sujets pastoraux qui font allusion au troupeau chrétien dans lequel entre le catéchumène : la scène du Christ entre les deux principaux apôtres Pierre et Paul ; le Christ remettant au premier le livre de la loi ; ou encore le symbole des cerfs se désaltérant dans les eaux régénératrices, suivant les paroles du Psalmiste : « Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus meus. » Psal. XLI.

Il existe une autre classe de médailles de cette époque primitive et qui sont manifestement des souvenirs de pèlerinages accomplis aux tombeaux des martyrs, des signes de consécration au culte d'un saint choisi pour tutélaire. Il en est une qui peut être citée comme exemple : d'un côté elle montre le martyre de saint Laurent, de l'autre un chrétien qui visite son tombeau, un cierge à la main ; l'une et l'autre scène est accompagnée de l'acclamation SVCCESSA VIVAS, vœu pour la chrétienne à qui la médaille était donnée et qui est parfaitement dans le style de l'époque. Une autre médaille retrace la scène de la présentation d'un enfant du nom de GARDENTIANVS, consacré par l'un de ses parents, son père probablement, au sépulcre d'un martyr.

Vint un moment, du reste, assez tardif, où la croix s'implanta définitivement comme type principal sur une des faces d'une partie considérable des monnaies frappées pour la circulation ; à partir de

cette époque nombre de chrétiens, au lieu de chercher à se procurer des médailles spécialement de dévotion, prirent comme telles des pièces de monnaie marquées du signe sacré de la rédemption, sous la protection duquel ils se plaçaient. Ainsi ils portèrent suspendues à leur cou ou cousues à leurs vêtements des monnaies au type de la croix, après les avoir perforées. Quelques détails de la vie primitive de sainte Geneviève relatifs à l'entrevue de cette Sainte avec l'évêque d'Auxerre saint Germain, indique assez clairement, ce semble, non d'une manière positive, toutefois, que la pièce donnée par l'évêque pour être portée par la vierge était une monnaie véritable, au type de la croix, plutôt qu'une médaille fabriquée exprès dans une intention pieuse. Il en fut ainsi durant toute la période des temps barbares. C'est seulement avec le progrès des arts du Moyen-Age que la fabrication des médailles de dévotion, d'abord en plomb, reprit un développement primitivement comparable et en peu de temps bien supérieur à celui qu'elle avait eu dans l'Église de la première période, du IIIe au VIIe siècle [1].

III

Toutes les médailles fabriquées dans un but de dévotion durant cette période du IIIe au VIIe siècle ne portaient pas des figures et des scènes dans le genre de celle dont nous venons de parler. Le plus grand nombre peut-être étaient revêtues seulement de la croix, d'autres fois du monogramme du Christ qui est assez fréquemment accompagné des lettres A et Ω.

Il y a du reste la plus grande analogie, et pour l'idée génératrice et pour l'usage, entre les médailles de dévotion et les *encolpia* [2], si fréquents parmi les chrétiens depuis l'âge des apôtres jusqu'au VIIe et VIIIe siècle. Les *encolpia,* on le sait, étaient de petites custodes destinées à recevoir soit des reliques, soit le livre des Évangiles, et à être suspendues au cou des fidèles. Il n'est pas téméraire de faire

[1] Fr. Lenormant, *loc. cit.,* p. 48 et 49. — Le savant auteur annonce qu'il traitera dans le livre IVe de son ouvrage, au chapitre 1er, de l'époque où la croix fut adoptée comme type principal sur les monnaies. Nous attendons avec une juste impatience la publication de la fin de cet important ouvrage.

[2] *Encolpia* de ἐγκολπίζω, qui signifie contenir dans son sein.

remonter l'usage de ces reliquaires portatifs à la plus haute antiquité ; saint Jean Chrysostôme le mentionne en divers endroits de ses œuvres, et spécialement dans sa dix-neuvième homélie, *de Statutis*. Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople († 828), réfutant les iconoclastes, assure que, de son temps, la chrétienté était pleine d'*encolpia* sur lesquelles était figurée la passion du Sauveur, ses miracles, sa glorieuse résurrection, et il en parle comme d'objets fabriqués depuis longtemps [1].

Ici, du reste, comme en mille circonstances, les monuments sont aussi expressifs et plus saisissants que les textes des écrivains les plus éloquents. On nous a conservé le dessin de deux *encolpia* en or qui, par leur forme et leur capacité, ne pouvaient avoir d'autre destination que de contenir un *codex* des saints Évangiles ; ainsi en ont jugé Bosio (p. 105), Aringhi, Ciampani, Bottari (p. 155) et Mgr Martigny qui reproduit le dessin de ces petits monuments. Leur usage ne saurait être mis en doute ; il est accusé par la boucle qui y est attachée. Quant à l'âge, on s'accorde à le regarder comme étant du IVe siècle.

Un monument beaucoup plus intéressant pour nous en ce moment, c'est l'*encolpium* en forme de croix, trouvé naguère sur la poitrine d'un cadavre dans les déblais qui se pratiquaient à l'intérieur de la basilique constantinienne de Saint-Laurent-hors-les-murs à Rome. M. le commandeur de Rossi et Mgr Martigny nous en ont transmis le dessin avec la plus minutieuse exactitude [2]. L'une de ses faces porte l'inscription : EMMANOVHA, *Emmanuel,* sur la ligne transversale ; et, sur la ligne perpendiculaire, la traduction en latin : NOBISCUM DEUS. Sur l'autre face est gravée cette inscription sur la ligne verticale : CRUX EST VITA MIHI, et sur la ligne transversale : MORS INIMICE TIBI. « La croix est ma vie ; à toi, elle est la mort. » L'ennemi est évidemment le démon, l'antique et impérissable ennemi du genre humain.

[1] Pelliccia, *De Christianæ Ecclesiæ Politia,* t. III, p. 20, éd. 1838. — Mgr Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* V° *Encolpia.*

[2] De Rossi, *Bulletino,* aprile 1863. — Martigny, *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes,* V° *Encolpia.*

Cette croix s'ouvre à l'aide d'une vis, et dans sa concavité elle renfermait des reliques des saints et vraisemblablement une parcelle du bois de la vraie croix [1]. Ce serait nous écarter de notre but que de nous arrêter à ce sujet déjà abondamment traité par D. Denys de Sainte-Marthe dans son excellente édition des œuvres de saint Grégoire le Grand, dans les notes sur les épîtres, par Pelliccia, par Mgr Martigny et d'autres savants et archéologues. Ce qu'il nous importe surtout de retenir pour l'objet direct de nos recherches actuelles, c'est l'inscription seconde de la croix que nous avons citée, et même la disposition qu'on lui a donnée, ligne verticale et horizontale, sur les deux bras de l'arbre sanctifié par la mort du divin Rédempteur.

Il importe aussi d'attirer l'attention du lecteur sur un amulette chrétien que conserve le cabinet des médailles de la bibliothèque de la rue Richelieu. Cet amulette chrétien remonte, selon l'opinion des savants, au second siècle, et il a été trouvé dans les environs de Baïmouth. C'est une feuille d'or, sur laquelle est gravée, en caractères grecs, une inscription que M. Fr. Lenormand traduit ainsi : « Je t'exorcise, ô Satan.— (O Croix purifie-moi), afin que tu n'abandonnes jamais ta demeure, au nom du Seigneur-Dieu vivant [2]. »

Non moins important est un autre encolpium de Monza dont nous devons dire quelques mots. Dans l'une des planches de ses *Memorie Storiche di Monza* [3], le chanoine Frisi a publié un *encolpium* ovale formé d'une mince lame d'or, gravée et émaillée. Sur la face principale est le Christ en croix, avec la légende ordinaire ICXC et ces mots inscrits grossièrement et d'une façon fautive : Πάτερ εἰς χεῖρας σου παραθησμαι τὸ πνεῦμά μου. Au pied de la croix sont représentés debout la Vierge et saint Jean avec les légendes abrégées H MITHP COY, — OYOYC COY [4].

[1] S. Paulin, Epist. XXXI *ad Sever.* — S. Grégoire, lib. III, Epist. XXXIII *ad Dynamium ;* lib. V, Epist. XLVII et XLVIII ; lib. VIII, Epist. XXXV, et passim. — Frisi, *Memorie della chiesa Monzese,* p. 52. — Mgr Martigny, *Dict. d'ant. chrét.*

[2] *Mélanges archéologiques*, t. III, p. 150 à 156.

[3] T. I, tav. VI, nº 1. — Reproduit par Ig. Mozzoni, *Tavole cronologice critice, secolo VII,* p. 79.

[4] Cf. Johan., XIX, 26.

Au revers se lit cette inscription :

ΦΕΥΓΑΠΕΜΕ
ΚΡΡΑΔΙΗCΔΟΛΟΜ
ΗΧΑΝΕΦΕΥΓΕΤΑΧΙ
CΤΑΦΕΥΓΑΡΕΜΩΝΜΕ
ΛΕΩΨΟΦΙΡΥΡΒΕΛΙΑΡΚ
ΜΟΡΕΧΑCΜΑCΜΛΔΡΑΚΩΝΘΗ
ΛΟΧΕΛΥCCΑΧΟΟCΒΑCΚΑΝ
ΔΕΟΦΟΝΕΟΥΚΛΙΠΡΟΤΘΓΟΝΥ
ΕΜΟΙCΕΠΕΛΥΓΩΝΕΗΑCCΕΥC
ΚΗΚΑΚCΗCΟΥΛΙCΚΑΙΘΑΝΑΤΥΑ
✠ΧᾹΝ : ΑΞΚΕΛΕΤΕCΕΦΥΓΙ
ΕΝΕCΛΕΤΜΑΘΑΛΑCCΗCΕΙΕ
ΑCΚΟΠΕΛΩΝΕΓΕCΥΩΚΑΙ
ΗΝΩΗΕCΕΟΝΟΠΒΡΟΙΟ
ΚΑΤΑCΘΑΚΟΝΑΛΛ8
ΠΟΕΙΚΕ.

De ce texte évidemment en désordre, Frisi présente la traduction suivante [1] :

« Fuge a meo corde dolemachinate, fuge citissime a meis membris, a vita mea, fur, serpens, ignis, Belial, male, prave, abyssi draco, fera..... et malum fascinum..... homicida, et ante genua mihi te prosterne.... turpitudinis, perniciei et mortis ✠ Christus, redemptor, rex jubet te fugere in profundum maris et in scopulum.... gregem sicut legionem olim.... fecit. »

La transcription donnée depuis dans le *Corpus inscriptionum græcarum* que nous allons reproduire, ne contient pas moins de lacunes :

Φεῦγ' ἀπ' ἐμης κραδίης δολομήχανε φεῦγε τάχιοτα
Φεῦγ' ἀπ' ἐμῶν μελέων ὄφι πῦρ Βελίαρ κακορέκτα
..... δράκων θὴρ... λύσσα.....
Βάσκανος ὀφθαλμοῦ κὰ προτογόνου μένος.....
Χυγρὸν ἐπασσυτέρης κακίης..... κα θανατοῖο
Χριστος ἄναξ κέλετέ σε φευγεῖν εἰς λετμα θαλασσης
Ἐγέας σκοπελων..... Ὠκαιανοῖο
Εἰς ἐονοπυρεῖον, ἀτασθαλον · ἀλλ ' ὑπόεικε

[1] T. I, p. 35,
[2] N° 9065.

Le chanoine Frisi et le savant professeur allemand Kirchhoff, dans le *Corpus inscriptionum græcarum,* ne disent rien de l'origine de cette pièce sur laquelle le R. P. Garucci a le premier jeté une pleine lumière. Grâce à son savoir approfondi dans la patrologie grecque, il a reconnu ici la traduction barbare d'un petit poème de saint Grégoire de Nazianze. C'est le début de l'*Epigramma* qui porte pour titre : Ἀποστροφὴ του πονηροῦ καὶ του Χριστου ἐπικλήσις, et que nous devons reproduire ici d'après l'édition de Dom Clémencet [1] :

Φεῦγ'ἀπ' ἐμῆς κραδίης, δολομήχανε, φευγε τάχιστά
Φεῦγ'ἀπ'ἐμῶν μελέων, φεῦγ'ἀπ' ἐμοῦ Βιότου.
Κλῶψ, ὄφι [2], πῦρ, Βελίη, κακίη, μόρε, χάσμα, δράκων, θήρ,
Νὺξ, λύχε, λύσσα, χάος, Βάσκανε, ἀνδρόφονέ
Ὃς καὶ πρωτογόνοιον ἐμοῖς ἐπὶ λοιγὸν ἔηκας,
Γεύσας τῆς κακίης, οὖλιε, καὶ θανάτου.
Χριστὸς ἄναξ κέλεταισε φυγεῖν ἐς λαῖτμα θαλάσσης,
Ἢ κατα σκοπέλων, ἢ, συῶν ἀγέλην,
Ὡς Λεγεῶνα πάροιθεν ἀτάσθαλον · Ἀλλ' ὑπόειπε
Μή σε Βέλωσταυρῷ, τῷ πὰν ὑποτρομέει.

Ce qui peut se traduire ainsi :

« Fuis loin de mon cœur, artificieux ennemi, fuis au plus vite; retire-toi de mes membres, laisse en repos ma vie. Voleur ! reptile dévorant comme le feu, vrai Bélial, être pervers et funeste, gouffre insatiable, dragon affamé, bête féroce; tu n'es que ténèbres, que mensonge, que rage, que noir chaos : sorcier homicide, tu as précipité nos premiers parents dans la ruine la plus affreuse, en leur faisant goûter un fruit de malice et de perdition. Le Christ-Roi t'ordonne de fuir au fond de la mer, de te jeter contre les rochers, ou dans un troupeau de porcs immondes. Comme autrefois cette Légion insensée, retire-toi, si tu ne veux que je te mette en fuite avec la croix, instrument de terreur. »

Comme on le voit, les fautes du premier graveur qui a reproduit ces distiques sont nombreuses, et de plus, le sens est tronqué ; le premier des deux derniers vers ayant été, faute sans doute de place, reproduit seul sur la lame d'or. Ainsi était devenu méconnaissable, aux yeux des premiers éditeurs, le petit texte dont le savant jésuite de Naples a si habilement retrouvé le prototype. Il a publié à ce sujet un Mémoire fort court, mais substantiel dans la *Civilta catto-*

[1] T. II, p. 952. Ce volume a été publié par l'abbé Caillau.
[2] Lege ὄφι.

lica [1]; le très docte épigraphiste M. Le Blant l'a signalé avec raison à l'attention des lecteurs français [2] : c'est la lecture de ces deux Mémoires qui nous a mis sur la voie de recherches sur l'origine de la médaille de saint Benoît.

Si l'on considère la pensée exprimée en ces distiques, puis reproduite sur l'*encolpium* de Monza et celle qu'expriment les mots inscrits sur la croix ou médaille de saint Benoît, on sera frappé comme nous par l'identité parfaite qui existe entre ces différents textes.

Si, partant des textes épigraphiques, nous recherchions dans les ouvrages mêmes des saints Pères des passages où la même pensée se trouve rendue à peu près dans les mêmes termes et par la même formule, nous sortirions de notre cadre et nous nous exposerions à des longueurs importunes. Qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur à deux textes où l'analogie est frappante ; le premier est de saint Ephrem [3] et le second de saint Jean-Chrysostome [4].

Quoique nous n'ayons pas rencontré sur une médaille, une croix, une lame métallique, un phylactère, enfin un amulette quelconque, un petit poème de Venance Fortunat à la louange de la Sainte-Croix, *De sancta Cruce* [5], nous n'hésitons pas à le citer ici, car il a été composé évidemment pour être gravé soit sur une croix, soit sur un amulette quelconque. La disposition même, donnée par Fortunat à son distique indique clairement l'usage qu'il voulait en faire. Il serait difficile, impossible même de faire comprendre cette disposition si nous ne reproduisions pas ici la page de Fortunat dans son intégrité.

[1] XXe année, n° du 20 juillet 1878, p. 197-201.

[2] *Revue archéologique*, t. XXXVI, p. 108-111.

[3] *Opera græca*, t. II, p. 249.

[4] *Opera*, t. I, p. 698, *Homilia contra Judæos et Gentiles*, n° 10.

[5] Venantii Fortunati, *Operum pars prima*, lib. II, cap. VI. Ed. Luchi, Romæ, 1786, t. I, p. 45.

De sancta Cruce.

S V L A S A S A L V S
L A S A T A S A L
S A T R T A S
T R E R T
R E C E R
E C I C E
C I H I C
M I H I H I M
V I H I M I H C V
I G V I M X M I M E C
G V F E R I H I M X V X M O M I N I M E
V F E R I H I M X V R V X D O M I N I M
F E R I H I M X V R C R V X D O M I N I
V F E R I H I M X V R V X D O M I N I M
G V F E R I H I E X V X E O M I N I M E
I G V S E X E S M E C
V I T S E S T C V
M Q T S T Q M
V Q T Q V
A V Q V A
M A V A M
S M A M S
E S M S E
M E S E M
P M E M P
E P M P E
A R E P E R A
O D A R E R A D O
O R O D A R A D O R O

Ἀνάλυσις.

Crux mihi certa salus, Crux est, quam semper adoro :
Crux Domini mecum, Crux mihi refugium.

On le voit au moins par les deux vers de la fin, la pensée qu'exprime ici Fortunat est absolument la même que celle qui se lit sur la croix de saint Benoît : CRUX SACRA SIT MIHI LUX. La ressemblance est si frappante que le savant Burmann [1] y a été trompé et a écrit ces lignes : « Le curieux distique de Fortunat que les Bénédictins inscrivent sur la croix de leur rosaire, fut inséré par Calbulus dans une pièce épigraphique. »

IV.

Après avoir fait connaître quelques monuments que nous nous proposons de rapprocher de la médaille de saint Benoît, nous devons parler de cette médaille elle-même.

Considérons d'abord la face qui porte l'image de la croix. C'est la partie principale et la médaille se nomme indifféremment croix ou médaille de saint Benoît. Le but que nous nous proposons dans ce Mémoire ne nous permet pas de nous étendre sur les vertus propres de ce signe sacré, et sur la nécessité de l'exprimer sur la médaille. Nous indiquerons à ceux qui désirent l'étudier à ce point de vue, l'ouvrage de D. Guéranger et celui de D. Zelli-Jacobuzj ; nous devons nous arrêter ici sur le terrain purement archéologique et historique.

La croix de saint Benoît, telle qu'elle est imprimée sur les médailles depuis un grand nombre de siècles, ressemble un peu pour la forme à celle du Saint-Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et à celles de plusieurs ordres de chevalerie, surtout à celles que portent sur leurs habits les chevaliers, les frères et les religieuses de l'Ordre de Saint-Étienne et les chevaliers de l'Éperon [2]. Les quatre branches qui la composent sont tracées par des lignes courbes dont l'écartement s'accroît vers les extrémités. Elle est renfermée dans une ellipse formée par une large bande et laisse dans les intervalles de ses bras autant de triangles sphériques dont les côtés sont for-

[1] Burmann, *Authologia,* t. II, p. 623.

[2] V. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires.* — Il existe des médailles de saint Benoit avec une croix dont les bras sont droits, et elles n'en sont pas moins régulières, quoique moins conformes à la tradition et aussi moins gracieuses d'aspect.

més par ses lignes courbes et la base par cette partie de l'ellipse qu'occupe chaque triangle. Dans ces triangles sphériques, comme sur les branches de la croix et sur la bande de l'ellipse qui ferme la circonférence, sont imprimés des sigles simples ou lettres initiales indiquant chacune un mot latin. Ces divers mots réunis forment un sens qui manifeste l'intention de la croix ou médaille. Leur but est d'exprimer les rapports du saint Patriarche des moines d'Occident avec le signe sacré du salut des hommes, et de fournir en même temps aux fidèles un moyen d'employer la vertu de la sainte Croix contre les esprits de malice.

Ces lettres mystérieuses sont disposées sur la face de la médaille ou figure la croix, comme l'indique le dessin ci-joint.

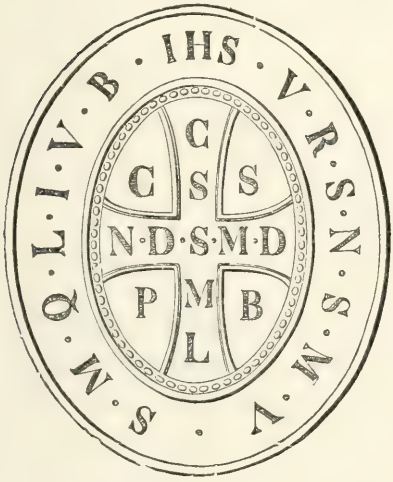

On doit observer d'abord les quatre caractères placés dans le champ, entre les branches de la croix :

C. S.
P. B.

Elles signifient Crux Sancti Patris Benedicti. Ces paroles expliquent déjà le but de la médaille.

C'est par une erreur évidente que Gabriel Peignot, sous le nom de G. P. Philomneste, interprète ces sigles par ces mots qui ne sont point en harmonie avec l'ensemble du document :

CHRISTUS SIT PERPETUO BENEDICTUS ! [1].

Dans un Mémoire sur une médaille de saint Benoît envoyé en 1877, par M. Pouy, d'Amiens, au Comité des travaux historiques, on rencontre une interprétation qui s'écarte également du vrai sens :

CHRISTUS SIT PERPETVS BENEDICTVS [2].

La version de Peignot serait préférable ; mais l'une et l'autre doivent être également écartées.

Sur la ligne perpendiculaire de la Croix elle-même, on lit :

C
S
S
M
L

Ce qui veut dire : CRUX SACRA SIT MIHI LUX.

Sur la ligne horizontale de la même croix on lit :

N. D. S. M. D.

Ce qui signifie : NON DRACO SIT MIHI DUX. Ces deux lignes réunies forment un vers pentamètre, dont le sens est une protestation du chrétien, exprimant sa confiance envers la sainte Croix, et sa résistance au joug que le démon lui voudrait imposer. Tous les mots de ce vers ont assurément une grande valeur, mais on désirerait pouvoir s'arrêter sur le mot *lux* qui, dans les documents de l'antiquité chrétienne, jouit d'une si riche signification. A la place présente, ce mot a une importance très considérable.

Autour de la médaille se lit une plus longue inscription qui présente d'abord le saint nom de Jésus, exprimé par le monogramme ordinaire : I H S. C'est assurément à tort que Gabriel Peignot, suivant une erreur encore commune quoique souvent réfutée, interprète ces trois caractères comme autant de sigles simples et les

[1] *Le livre des singularités*, Dijon-Paris, 1841, in-8°, p. 99.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 264.

rend par ces mots : JESUS HOMINUM SALVATOR. Ce ne sont point des caractères latins, mais les trois premières lettres du nom de Jésus exprimé par les lettres capitales empruntées à l'alphabet grec [1].

Après le nom divin, viennent ensuite, en commençant à droite, les caractères suivants :

V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. B.

Ces sigles représentent deux vers léonins :

VADE RETRO SATANA; NUNQUAM SUADE MIHI VANA :
SUNT MALA QUÆ LIBAS; IPSE VENENA BIBAS.

C'est le saint Patriarche Benoît qui prononce lui-même ces paroles : celles du premier vers, lors de la tentation qu'il éprouva et dont il triompha par le signe de la Croix [2]; celles du second vers, au moment où ses ennemis lui présentèrent un breuvage de mort, qu'il découvrit en produisant le signe de vie sur le vase qui le contenait [3].

Le chrétien peut s'approprier ces paroles toutes les fois qu'il est en butte aux tentations et aux insultes de l'ennemi invisible du salut. Notre-Seigneur lui-même a sanctifié les premiers mots : « *Vade retro, Satana* [4]. » Seules ces paroles peuvent briser tous les efforts de l'Enfer. Ce serait toutefois étrangement s'abuser de croire que la formule entière est inutile. Le penser, ce serait manquer aux principes les plus constants et les plus assurés de l'enseignement de l'Église.

Les vanités que le diable nous conseille sont les désobéissances à la loi de Dieu, les pompes et les fausses maximes du monde. Le breuvage que nous présente l'ange des ténèbres est le péché qui donne la mort à l'âme. Au lieu de l'accepter, nous devons le lui laisser, comme le partage qu'il s'est choisi lui-même.

[1] G. Peignot, *Op. cit.*, p. 98 — Cependant lorsque ces caractères sont séparés par un point : I.H.S, comme les écrit Peignot, il est évident qu'on a voulu se servir de mots latins; l'interprétation est juste, mais détournée du sens primitif.

[2] S. Gregorius magnus, *Dialogorum* lib. II, cap. II. Cf. cap. XXX.

[3] *Ibid.*, cap. III. Cf. cap. VIII.

[4] Marc, VIII, 33.

V.

Nous venons d'exposer l'ensemble des caractères gravés sur la médaille de saint Benoît. Avant de décrire les variétés à nous connues et que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes, il est bon d'avertir que nous n'avons parlé que de la médaille parfaitement régulière; nous allons voir que dans les exemplaires que nous allons décrire, plusieurs changements ont été introduits arbitrairement. Quelques-unes de ces modifications sont anciennes déjà, sans être pour cela plus régulières; d'autres ajoutent des ornements, mais conservent l'intégrité des formules essentielles, et il n'y a pas de raison, ce semble, de leur appliquer une note défavorable.

Afin d'éviter toute confusion dans la description qui suit nous donnons le nom de *droit* à la face de la médaille qui porte régulièrement l'effigie de saint Benoît, et le nom de *revers* à celle qui est marquée de la croix et fait lire les deux vers léonins qui sont indispensables sur cette médaille. Les numéros d'ordre que nous indiquons n'ont pour but que de faciliter la désignation des variétés et les renvois qui peuvent y être faits.

1. Droit : Saint Benoît, à demi-corps, de face, tête nue, vêtu de la coule, tenant la crosse de la main droite, de la gauche le vase d'où sort le serpent. Devant le Saint un ange tient le livre de la Règle ouvert et sur lequel on lit les premiers mots du prologue : « Ausculta, o fili, præcepta Magistri. » — Nous ne parlons pas de l'avers, lorsque la croix y est régulièrement produite.

2. Droit, effigie de saint Benoît remplacée par le nom de Jésus, IHS.

3. Droit, saint Benoît, à mi-corps, tourné à droite devant un Crucifix, la mitre au pied du Crucifix. — Revers, croix avec inscription ordinaire ; les deux vers léonins manquent.

4, Médaille hexagone. Droit, image de la sainte Vierge portant l'Enfant divin, l'un et l'autre couronnés, nimbe formé d'étoiles, étoile sur l'épaule de la sainte Vierge. Légende circulaire : S. Maria. Vorto. — N. d. V. Aucona (?), — à l'exergue : 1841. — Revers : Saint Benoît en abbé, tête nue, portant dans la main gauche le vase d'où sort le serpent, tenant de la droite la crosse et un bouclier sur lequel se lisent les caractères de la médaille.

5. Droit : saint Benoît de face, la main droite élevée et tenant une croix, de la main gauche il tient un livre, costume irrégulier; à ses pieds, à droite la mitre, à gauche le corbeau.

6. Droit, saint Benoît, à mi-corps, tête mitrée, tourné à droite, bénissant de la main droite, de la gauche tenant le livre et la crosse. Légende : S. Pater Benedic. En champ l'inscription avec toutes les lettres. — Revers, Notre-Dame de Mont-Serrat, légende : N. S. d. Mons et la figure d'une scie; exergue : Roma. — Grand module. — argent.

7. Droit, saint Benoît en pied, debout, tourné à droite, de la main droite tenant une croix, de la gauche tenant un cartouche ovale qui porte les inscriptions ordinaires de la médaille; à ses pieds, à droite, la mitre, à gauche le corbeau. Légende : Crux S. P. Ben. — Revers, Notre-Dame de Mont-Serrat; légende : N. S. D. Monser.

8. Droit, saint Benoît, demi corps, tourné à gauche, vêtu de la coule, lisant dans le livre de sa Règle qu'un ange tient ouvert devant lui et où se voient les premiers mots du prologue : « Ausculta, o fili, præcepta. » — Dans le champ, à gauche, les paroles de la médaille contenues dans un cartouche ovale. Légende : S. Pater Benedictus. — Revers : les paroles ordinaires dans l'ordre régulier; chaque sigle est séparé par une étoile.

9. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, tourné à droite, main droite élevée et portant une croix, main gauche soutenant le livre de la Règle; à ses pieds, à droite, mitre; à gauche, corbeau. Légende : Cru. S. P. Benedicti.

10. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, tourné à droite, main droite élevée tenant une croix, main gauche soutenant le livre de la Règle; à ses pieds, à droite, mitre; à gauche, corbeau. Légende : Crux S. P. Benedic.

11. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, en coule, la main droite élevée tenant une croix tréflée, de la main gauche il tient la crosse et le livre ; à ses pieds, à droite, la mitre ; à gauche, le corbeau. Légende : Crux S. P. Benedicti.

12. Droit, chiffre de Notre-Seigneur, ihs, surmonté d'une croix, en bas les trois clous de la Passion, le tout environné d'un cercle en grènetis; en légende circulaire, le commencement des deux vers léonins, sans points entre les sigles ; à la place du nom de Jésus ihs,

dans l'intervalle entre les deux vers, deux étoiles. — Revers, croix et paroles à l'ordinaire. — Plusieurs exemplaires de coins et de modules différents.

13. Même type que le précédent. Les étoiles remplacées par des roses. Fabrication ancienne.

14. Droit, saint Benoît en pied, de face, tête radiée, la main droite élevée tenant une croix ; de la main gauche il porte le livre de la Règle ; à ses pieds, à droite, la mitre et la crosse ; à gauche, le corbeau. Légende : + Z. + D. I. A. + B. I. Z. + S. A. B. + Z. + H. G. F. + B. F. R. S. [1].» — Exergue : S. P. Benedictus. — Revers, paroles ordinaires, à la place du nom de Jésus, IHS, il y a une +. (Deux exemplaires de module différent.)

15. Type ordinaire. Légende : Crux S. P. Bened.

16. Droit, saint Benoît, mi-corps, tête nue, vêtu de la coule, tourné à gauche, de profil, regardant un crucifix d'où s'échappent des rayons ; la mitre au pied du crucifix et la crosse en travers. Légende : S. Benedictus.

17. Droit, saint Benoît adolescent, assis dans la grotte de Subiaco contemplant une croix, tourné à gauche, les bras croisés sur la poitrine. Exergue :

S. P. Benedictus
in Sacro specu
Sublacensi.

Revers, croix pattée sans inscription. Double légende circulaire ; légende intérieure : + Crux Sancta sit mihi lux. + Non dæmon [2] sit mihi dux. — Légende extérieure : + Vade retro Satana, nunquam suade mihi vana + sunt mala quæ libas ipse venenum bibas.

18. Droit, saint Benoît de pied, en rochet et en chappe, tête radiée et imberbe ; de la main gauche il tient le livre de la Règle, de la droite une croix patriarcale, à hampe très longue qui touche jusqu'à terre. A ses pieds, à droite la mitre, à gauche un coq. —

[1] Cette suite de sigles, dont chacun correspond à plusieurs mots et souvent à une phrase entière, compose la médaille de S. Zacharie. Cette médaille ne jouit point des privilèges attachés à la médaille de S. Benoît, et c'est assurément un abus de les réunir comme on l'a fait dans l'exemplaire décrit ici.

[2] Au lieu de *Sancta* et *dæmon*, il fallait inscrire : *Sacra* et *draco*.

Légende : Crux P. Benedicti. — Exergue : Roma. — Revers, croix épaisse aux angles intérieurs arrondis, cantonnée des sigles C. S. P. B. Chaque branche porte une lettre :

C
N D
L

19. Même type que le n. 15, avec cette seule différence : tête radiée, capuchon du froc très grand et tombant sur l'épaule. Légende : Crux S. P. Benedic.

20. Droit, S. Benoît, mi-corps, tête nimbée, de face, tenant de la main droite un vase, de la gauche une crosse ; au-dessous, cartouche ovale portant les caractères suivants :

+
DIAB
IZ + SAI
+ ZIICI
+ IIRS
Trois clous.

Légende : S. P. Benedic. ora. pro. n.

Revers ordinaire. Flanc mince et mauvaise fabrication.

Le Cabinet des médailles à la bibliothèque de la rue Richelieu possède trois variétés en bronze de la médaille de S. Benoît. M. Chabouillet nous les fait connaître. L'une, du même module que celle qui figure dans la notice de Dom Guéranger et celle qui accompagne ce mémoire, n'en diffère que par des détails sans importance et par la légende du droit, défigurée par une faute grossière, *Benedictvm* au lieu de *Benedicti*. Cette pièce, assez épaisse, est octogone... C'est aussi la forme des deux autres variétés du Cabinet des médailles, qui sont minces et n'ont l'une que 25 et l'autre que 20 millimètres de hauteur.

La légende du droit de la plus grande est correcte ; mais celle de la moindre montre le nom du Saint aussi incorrectement écrit que sur la plus grande.

Quant à la médaille qui illustre la dissertation de Koehler, elle diffère sensiblement de toutes celles que je viens de citer, dit M. Chabouillet.

C'est une pièce ronde, du module de 22 millimètres. L'effigie de S. Benoît y est remplacée par les trois lettres consacrées I. H. S. Au-dessus, une croisette tréflée ; en bas, trois clous. La légende présente les initiales des vers léonins, V. R. S. etc, Au revers, la croix de S. Benoît avec toutes les initiales décrites plus haut.

C'est une médaille semblable à celle de Koehler que reproduit J.-B. Thiers, dans son *Traité des superstitions* [1].

Il y a plus : le *Traité des superstitions* ne fait en cet endroit que reproduire ici l'*Extrait de l'imprimé d'Allemagne* publié à Paris en 1668. Ainsi ce modèle est ancien, quoiqu'il ne soit pas exact ; la vraie médaille de S. Benoît doit porter au droit l'effigie du saint Patriarche des moines d'Occident. Le nom sacré de Jésus, IHS, est plus convenablement placé au commencement des deux vers léonins qui commandent au diable de se retirer.

L'ouvrage du graveur Bernard Picart, *Cérémonies religieuses de tous les peuples*, t. 11, pl. 6. donne la médaille comme dans l'ouvrage de Thiers avec cette variante : à la place des deux roses qui séparent les deux vers léonins il y a deux gros points, et de la croix ne s'échappent pas de rayons. — M. Chabouillet parle d'une autre variante contenue dans l'ouvrage de Picart : notre exemplaire n'en contient qu'une seule [2].

C'est ce même modèle que le R. P. Charles Cahier a reproduit deux fois dans son grand travail sur les *Caractéristiques des saints dans l'art populaire au moyen-âge*. Les explications et interprétations présentées par le très savant jésuite ne diffèrent pas de celles de Dom Guéranger, que nous avons suivies aussi à notre tour.

Celles de l'*imprimé d'Allemagne* de 1668 contiennent des variantes assez notables qui demandent à être reproduites. Les voici :

« Dans l'une des faces de la Croix, il faut lire :

Crux sacra sit mihi lux
Non draco sit mihi dux.

[1] Variante et irrégularité.
[2] 4e éd., Avignon, 1777, p. 305.

« Ce qui se peut ainsi tourner en notre langue :

Que la croix éclaire mes pas,
Démon, je ne te suivrai pas.....

« Dans l'autre face, ces deux vers sont marqués :

Vade retro Satana, nunquam suade mihi vana,
Sunt mala quæ libas, ipse venena bibas.
Retire-toi Satan, cesse de me tenter,
Garde bien ton poison, je n'y veux pas goûter. »

A l'occasion du quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît que les enfants du patriarche ont célébré en cette année 1880, les religieux du Mont-Cassin ont frappé une médaille que nous devons faire connaître.

Droit : saint Benoît debout, en coule, la tête couverte du capuchon, et sur ce capuchon une étoile ; autour de la tête, auréole et rayons ; de la main droite il porte une croix, de la gauche le livre ouvert de la Règle, sur lequel on lit : ASCVLTA FILI PRÆCEP. Derrière le Saint, sorte de siège abbatial ; à droite : fleuron, et au-dessous :

CRVX
S. PA
TRIS

à gauche, fleuron, et au-dessous :

BEN
EDIC
TI.

à droite, au-dessous de l'inscription, le vase brisé d'où s'échappe le serpent ; à gauche, le corbeau les ailes éployées. Exergue :

EX S. M. CASSINO

MDCCCLXXX

Inscription autour : rosace, EJUS. IN OBITV NRO PRÆSENTIA. MVNIAMVR, rosace.

Revers : croix à branches droites s'élargissant en queue d'aronde, seulement aux extrémités : au haut et aux deux bras, terminée par une sorte d'anneau. A la partie supérieure, à la place qu'occupe ordinairement le chiffre IHS, le mot PAX. Les sigles qui composent les deux vers léonins sont partagés par deux points à la suite l'un de l'autre... Chacun des sigles C. S. P. B. est renfermé dans un double cercle.

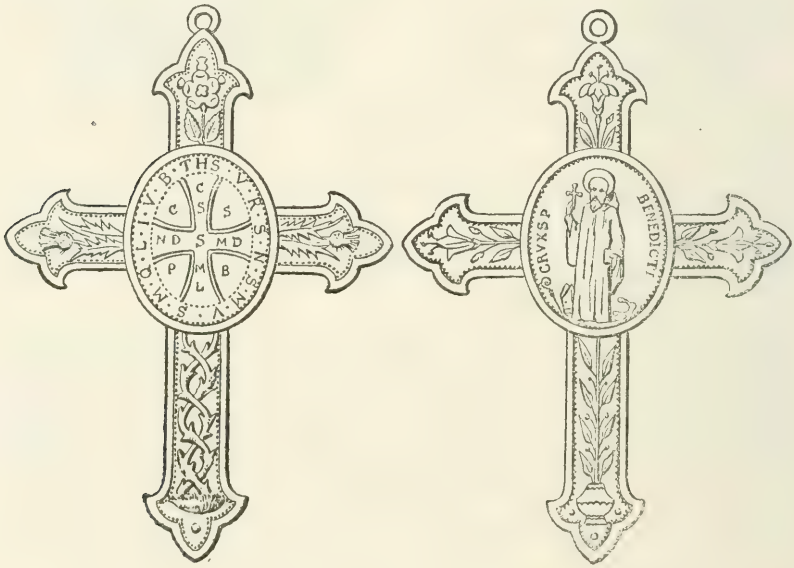

Les Bénédictins anglais, de leur côté, ont frappé une croix très élégante qui porte au centre la médaille de saint Benoît dans sa forme la plus régulière.

VI.

Plusieurs des types de la médaille de S. Benoît que nous avons fait connaître ont supprimé l'effigie du patriarche des moines. Il faut même reconnaître, comme nous l'avons dit, que l'édition donnée en 1668, vraisemblablement par un bénédictin, du livre intitulé : *Les effets des vertus de la croix, ou médaille du grand Patriarche S. Benoît*, donne elle-même un bois qui représente la médaille sans l'effigie du Saint. J.-B. Thiers, dans les deux éditions que nous avons sous les yeux de son livre des *Superstitions*, reproduit la médaille d'après le même modèle. Il n'est pas rare d'en rencontrer encore entre les mains des chrétiens de nos jours, exécutées d'après ce type, car il en a été frappé il y a un petit nombre d'années encore. Néanmoins ni dans les livres, ni sur l'or, l'argent, le bronze, on ne doit reproduire cette médaille, si ce n'est comme objet d'étude archéologique. Un acte pontifical que nous publierons plus bas ordonne de ne faire aucune de ces médailles sans l'effigie de S. Benoît. Ainsi il ne peut-être permis de présenter les médailles dépourvues de cette image comme des modèles reçus.

L'honneur de paraître sur la même médaille avec l'image de la sainte Croix, dit Dom Guéranger, a été déféré à S. Benoît dans le but de marquer l'efficacité que ce signe sacré a eue entre ses mains [1]. S. Grégoire le Grand, qui a écrit la vie du saint Patriarche, nous le représente dissipant ses propres tentations par le signe de la croix, et par ce même signe qu'il fit sur un breuvage empoisonné, brisant le vase, et découvrant le mauvais dessein de ceux qui avaient attenté à sa vie [2]. Si le malin esprit, pour effrayer les frères, fait paraître en feu le monastère de Mont-Cassin, S. Benoît dissipe à l'instant ce prestige en produisant sur les flammes fantastiques ce même signe de la Passion du Sauveur [3]. Si les disciples sont agités intérieurement par les suggestions du tentateur, il leur indique pour remède de former sur leur cœur l'image de la Croix [4].

[1] *Essai sur la Médaille ou Croix de S. Benoît*, chap. II.

[2] S. Gregorius Magnus, *Dialogorum* lib. II, cap. II et III.

[3] Idem, *Ibidem*, cap. X.

[4] Idem, *Ibidem*, cap. XX.

Dans sa Règle, il veut que le frère qui vient de lire au pied de l'autel l'engagement solennel de sa profession, appose le signe de la croix comme sceau irrévocable sur la cédule de ses vœux [1].

Pleins de confiance dans la puissance de ce signe sacré, les disciples de S. Benoît ont opéré par la Croix d'innombrables prodiges. Il suffira de rappeler S. Maur rendant la vue à un aveugle, S. Placide guérissant de nombreux malades, S. Richmir délivrant de nombreux captifs, S. Wulstan préservant, dans sa chute, un ouvrier qui tombait du haut de la tour de l'église, S. Odilon arrachant de l'œil d'un homme blessé un éclat de bois qui l'avait transpercé, S. Anselme de Cantorbéry chassant les spectres horribles qui fatiguaient un vieillard mourant, S. Hugues de Cluny apaisant une tempête, S. Grégoire VII arrêtant l'embrasement de Rome, S. Jean Gualbert en mille circonstances de sa vie mettant en fuite des légions de démons [2], tous ces prodiges et une foule d'autres que contiennent les Actes des saints de l'Ordre bénédictin furent opérés par le signe de la croix.

La gloire et l'efficacité de l'auguste instrument de notre salut ont été célébrées avec enthousiasme par la reconnaissance des enfants du grand Patriarche. Sans parler du petit office de la sainte Croix que récitait S. Udalric, évêque d'Ausbourg, et que l'on célébrait au chœur dans les abbayes de Saint-Gall, de Reichenau, de Bursfeld, etc., le bienheureux Rhaban Maur et S. Pierre Damien consacrèrent les efforts de leur poésie à la sainte Croix; S. Anselme de Cantorbéry composa pour la louer d'admirables prières. Il serait facile d'énumérer un grand nombre d'autres fils de S. Benoît qui ont célébré les louanges du bois sacré de la rédemption.

Entre les plus illustres abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, un grand nombre furent fondées sous le titre de la Sainte-Croix, dans toutes les parties du monde. Aussi le Sauveur par une faveur spéciale, semble avoir voulu confier aux disciples du Patriarche du Mont-Cassin une partie notable du bois de sa croix. Ce furent aussi des disciples du saint Patriarche qui portèrent cet instrument de salut dans de nombreuses contrées où ils établirent le règne de la vraie foi ; comme S. Augustin en Angleterre, S. Boniface en Alle-

[1] Cap. LVIII.

[2] *Acta Sanctorum Boll.* Julii, t. III, p. 341, 383 et passim.

magne, S. Amand en Belgique, S. Willibrord en Hollande et en Zélande, S. Switbert en Westphalie, S. Ludger en Saxe, S. Corbinien en Bavière, S. Anschaire en Suède et en Danemark, S. Wolfgang en Autriche, S. Adalbert en Pologne et en Bohême, S. Othon de Bamberg en Prusse, le second S. Boniface en Russie.

Voilà en deux mots les relations que présentent avec la sainte Croix les grandes œuvres qui se rapportent à la personne et au nom de S. Benoît. Il est permis d'en conclure que c'est avec une convenance particulière que l'on a réuni l'image de ce saint Patriarche, sur une médaille, avec celle de la croix du Sauveur.

Ce rapprochement se produisit du temps même de la vie du glorieux père des moines d'Occident: S. Maur et S. Placide opèrent des prodiges étonnants de guérison en faisant le signe de la croix sur les infirmes et en invoquant le nom de leur maître bien-aimé. S. Placide, pressé de rendre la santé au primicier de l'Eglise de Capoue, prononce ces paroles: « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par les prières et la vertu de notre maître Benoît, m'a retiré sain et sauf du milieu des eaux, que Dieu récompense ta foi et te rende ta première santé [1]. »

Un autre jour, implorant la grâce divine pour la guérison d'un aveugle, S. Placide adresse au divin Sauveur cette prière : « Médiateur de Dieu et des hommes, Seigneur Jésus-Christ qui êtes descendu du ciel sur la terre afin d'éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; vous qui avez donné à notre bienheureux maître Benoît la vertu de guérir toutes les maladies et toutes les blessures, daignez par ses mérites, rendre la vue à cet aveugle, afin que, voyant la magnificence de vos œuvres, il vous craigne et vous adore comme le Souverain Seigneur. » S'adressant ensuite à l'aveugle, Placide ajouta : « Par les mérites de notre très-saint Père Benoît, je te le commande au nom de celui qui a créé le soleil et la lune pour être l'ornement du ciel, et qui a donné à l'aveugle-né les yeux que la nature lui avait refusés, lève-toi et sois guéri ; va annoncer à tous les merveilles de notre Dieu. » L'aveugle recouvra aussitôt la vue [2]. Gordien et Pierre Diacre, dans la vie de S. Placide, nous font aussi le récit d'autres guérisons de malades et

[1] *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul. I, p. 53, num. 20.

[2] *Ibidem*, p. 54, num. 21.

de délivrances de plusieurs possédés dans lesquelles le jeune thaumaturge opère des prodiges par ce double moyen le signe de la croix et le nom de S. Benoît.

Joignant aussi la vertu divine de l'instrument de notre salut au nom et à l'intervention de S. Benoît, S. Maur opéra un nombre incalculable de miracles. Ayant arraché à la mort l'un de ses compagnons de voyage, lorsqu'il se rendait en Gaule pour y fonder un monastère, suivant les prescriptions de son maître, il rendit ce témoignage à la vérité. « Si la divine majesté a daigné opérer ce prodige par le bois de notre rédemption, ce n'est donc pas à un homme, mais au divin Rédempteur lui-même qu'il en faut attribuer la gloire, bien que personne ne puisse douter que ce ne soit les mérites de notre très-saint Père Benoît qui nous ont obtenu de lui cette grâce [1]. »

Ainsi dès l'aurore de l'ordre bénédictin et par l'organe de cette glorieuse pléïade de saints qui rayonne autour du grand Patriarche des moines d'Occident, nous voyons le signe de la croix et le nom du saint législateur unis pour opérer une foule de miracles. Cette pieuse tradition, les disciples de S. Benoît n'avaient garde de la perdre et nous en trouvons la trace sensible dans la vie de S. Jean Gualbert à la fin du XIe siècle.

Mais comment doit être représenté S. Benoît sur sa médaille ? Benoît XIV dans son bref que nous donnons plus loin ne prescrit rien à ce sujet. Il suffit que l'effigie du saint Patriarche paraisse sur cette médaille avec ses attributs ordinaires. Dom Guéranger dit au sujet de certaines effigies : « Il y aurait peut-être lieu de protester contre un abus qui s'est introduit sur un nombre considérable de médailles actuellement en circulation. Une ignorance inouïe au sujet de l'habit des divers ordres religieux a donné lieu à des représentations de S. Benoît qui lui enlèvent totalement le costume de son ordre. On rencontre de ces médailles où le saint Patriarche est affublé d'une robe serrée d'une corde à la façon des Franciscains, au lieu d'être revêtu de la coule qui est son signe distinctif. Nous ne voudrions pas décider qu'une telle incorrection suffirait à rendre incomplète

[1] *Vita S. Mauri abbatis Glanusfolii*, ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul. I, p. 284, num. 25.

la médaille ; mais tout au moins il est permis d'y signaler une grave inconvenance. Le maintien des attributs que la tradition ecclésiastique a assignés à chaque saint est de rigueur sous peine d'irrévérence ; et c'est un devoir de veiller aux inconvénients que peuvent entraîner le caprice ou l'ignorance des artistes. Heureusement la médaille que nous dénonçons ici commence à s'épuiser, et l'on doit s'en féliciter : car, en outre du travestissement, le personnage y était représenté d'une façon ignoble. Généralement aujourd'hui, les types en circulation sont plus réguliers, et nous signalerons en particulier, comme irréprochable sous tous les rapports, la médaille qui a été frappée à Paris en plusieurs modules, et qui est déjà très-répandue [1]. » C'est cette médaille, conforme du reste au plus grand nombre de celles qui sont frappées à Rome, que représente notre gravure en tête de ce paragraphe.

VII

Quelle est l'origine de la croix ou de la médaille de Saint-Benoît ? A quelle époque rencontre-t-on une mention positive de cette médaille ? Quelles conjectures fondées est-il permis de former sur la date où elle a pu apparaître pour la première fois ?

« Il serait impossible, dit Dom Guéranger [2], d'assigner avec précision l'époque à laquelle a commencé l'usage de la médaille..... ; mais nous pouvons constater les circonstances qui ont aidé à sa propagation, et préludé à son approbation expresse par le Saint-Siège. »

L'ouvrage anonyme intitulé *Effectus et virtutes*, etc., imprimé à Salzbourg en 1664 ; l'*Extrait de l'imprimé d'Allemagne*, publié à Paris en 1668 ; Dom Bernard Pez, dans sa *Dissertatio isagogica in primum tomum Thesauri novissimi anecdotorum*, parue à Augsbourg en 1721, rapportent les évènements absolument de la même

[1] Dom Guéranger, *Essai sur la Médaille ou Croix de S. Benoît*, chap. XIII. — Dès 1866, nous avons publié dans la *Revue de l'Art chrétien* des observations sur les types vrais du costume monastique et sur les travestissements que trop souvent on lui fait subir. Il nous serait facile d'ajouter de nouvelles preuves à l'appui de nos observations précédentes.

[2] *Essai sur la médaille de S. Benoît*, chap. IV.

manière, et il faut dire qu'ils ont été fidèlement suivis par Thiers, Dom Zelli-Jacobuzj, Dom Guéranger et autres écrivains sérieux. Nous nous attacherons surtout à suivre Dom Pez, parce qu'il a étudié les faits sur les lieux mêmes et qu'il a consulté les archives de l'abbaye de Metten dans lesquelles il a vu et copié les textes originaux.

En l'année 1647, à Nattremberg, en Bavière, des magiciennes, accusées d'avoir exercé leurs maléfices contre la sécurité des habitants de la contrée, furent emprisonnées par l'autorité publique. Dans l'instruction du procès, elles déclarèrent que leurs manœuvres superstitieuses étaient toujours restées sans résultat dans les lieux où la sainte croix était suspendue ou cachée en terre. Elles ajoutèrent qu'elles n'avaient jamais pu exercer aucun pouvoir sur l'abbaye de Metten [1], et que cette impuissance leur avait fait comprendre que la croix de Saint-Benoît protégeait ce monastère, « ideo monasterium Mettense sibi nihil licuisse, quod in crucibus sancti Bedicti munitum ac tectum esset. »

Les magistrats consultèrent les Bénédictins de Metten sur cette particularité. On fit des recherches dans l'abbaye et l'on remarqua peintes sur les murs plusieurs représentations de la sainte croix, accompagnées des caractères que nous avons rapportés plus haut. Ces signes remontaient à une époque éloignée ; mais depuis longtemps on avait cessé d'y porter attention, et même la tradition n'avait pas conservé le sens des sigles dont ces croix étaient revêtues et accompagnées. Restait donc à expliquer ces caractères mystérieux dont le sens était perdu, et qui seuls pouvaient révéler l'intention dans laquelle ces croix avaient été ainsi tracées. « Quod indicium secuti cœnobitæ Mettenses non solum ejusmodi cruces diversis locis affixas deprehenderunt, sed etiam de quo agimus, codicem in abstruso monasterii loco repererunt. »

Les recherches qu'on s'empressa de faire ne restèrent pas longtemps sans résultat ; on mit la main sur un manuscrit oublié dans l'abbaye. Ce codex en parchemin, du plus grand format, contenait les quatre Évangiles, le livre de Rhaban-Maur souvent imprimé *De*

[1] Metten, abbaye de l'Ordre de S. Benoît, fondée par Charlemagne, au diocèse de Passau, à une lieue de Deckendorf, au confluent de l'Iser et du Danube, sous le patronage de S. Michel.

Cruce, en troisième lieu la Biblia Mariana avec tous les symboles qui y sont d'ordinaire annexés, œuvre que plusieurs attribuent à Albert le Grand. En quatrième lieu on y trouvait des dessins à la plume représentant des mystères de la religion, des saints et autres sujets propres à porter à la piété, tous ces dessins exécutés par un moine anonyme de Metten sous la prélature de l'abbé Pierre, au XVe siècle. Le manuscrit contenait encore d'autres ouvrages que fait connaître Dom Pez, et un catalogue des reliques conservées dans l'abbaye, reliques dont plusieurs appartenaient à la passion du Sauveur. On y lisait aussi les treize vers suivants qui jettent du jour sur quelques usages du XVe siècle :

Christi milleno C. quatuor anno quindeno
Abbas hic Petrus juramine cœlico fretus
Crucis ad honorem Christi matrisque decorem
Michaelis Angeli, nostri Patris et Benedicti
Hunc scribi jussit librum, cui propitius sit
Deus, deaurari, pictura discolorari
Insignem gemmis, reliquiis quoque sanctis
Ob veniam scelerum tempus salubreque dierum
Quem Deus sic ditet, pœnas tetras ut tutus vitet,
Cujus libri decor legentis aperiat cor.
Ut quæ sunt sursum, per celerem sapiat cursum.
Librum tollentem anathematis Christe torrentem
Jubeat haurire, Jehennæque flammas inire,

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ces dessins, c'est celui qui représentait saint Bernard revêtu du froc ou de la coule monastique, et tenant dans la main droite un bâton terminé par une croix. Sur le bâton était écrit ce vers :

CRUX SACRA SIT M LUX N DRACO SIT MIHI DUX.

De la main gauche du saint patriarche sortait une banderolle portant ces deux autres vers :

VADE RETRO SATHANA NUQ SUADE M VANA
SUNT MALA QUE LIBAS IPSE VENENA BIBAS.

Dom Bernard Pez se fit un pieux devoir de demander une copie de l'effigie de saint Benoît, et il l'a reproduite dans la dissertation

isagogique placée en tête de son *Trésor d'anecdotes*. A notre tour nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-contre ce dessin, que nous devons à la gracieuse obligeance de M. Anatole Foucher.

« Ainsi, dit Dom Guéranger, au commencement du XVe siècle, saint Benoît était représenté tenant une croix, et les vers dont on lit aujourd'hui les initiales sur la médaille existaient déjà. » Nous allons voir tout à l'heure qu'ils étaient connus au moins deux siècles plus tôt. Ces vers devaient avoir été à cette époque l'objet d'une dévotion particulière, puisque l'image de la sainte croix paraissait sur les murailles de l'abbaye de Metten, entourée des initiales de chacun des mots dont ils sont composés.

Il faut reconnaître en même temps que la pieuse intention qui avait fait ériger ces croix était tombée en oubli, et que le précieux manuscrit que nous avons décrit d'après Dom Bernard Pez avait été fort négligé, jusqu'à ce qu'une circonstance inattendue eût engagé les religieux à y chercher l'interprétation des mystérieux caractères. Cette incurie ne s'explique d'ailleurs que trop, si l'on se rappelle les vicissitudes par lesquelles avaient passé les monastères de l'Allemagne depuis plus d'un siècle, par suite des agitations religieuses et politiques dont ce pays avait été le théâtre, et qui en renversèrent un si grand nombre, laissant les autres dans un état voisin de la destruction.

Les deux espèces de vers léonins, ou, si l'on veut, les quatre lignes réunies, *Vade retro*, etc., se retrouvent dans une vieille légende ou histoire superstitieuse relative à la construction du Pont-au-Diable, à Sens, au commencement du XIIIe siècle. Le diable avait fourni des fonds à l'architecte nommé Guinefort, moyennant la cession de son âme. Cependant Guinefort éprouva des remords, et il demanda pardon à Dieu. Il déclara son crime au prêtre et promit de faire pénitence. Le prêtre usa du pouvoir que possède celui qui a reçu le caractère sacré du sacerdoce de chasser les esprits impurs ; et pour délivrer le malheureux architecte qui avait livré son âme, il prononça les paroles qui se lisent sur la médaille de saint Benoît :

VADE RETRO, SATANA, NUNQUAM SUADE MIHI VANA,
SUNT MALA QUÆ LIBAS, IPSE VENENA LIBAS.

EFFIGIE DE S. BENOIT

D'après un manuscrit de l'abbaye de Metten (XVe siècle).

De plus, le prêtre fit prononcer les mêmes anathèmes par le pénitent, qui fut aussitôt délivré[1]. Nous n'avons aucune donnée sur l'origine de cette histoire ; il nous suffit de constater que les deux vers étaient connus, reçus et d'un usage public et fréquent au commencement du XIIIe siècle, au centre de la France.

N'est-il pas permis de remonter plus haut encore? Un fait raconté dans la vie de saint Léon IX, qui siégea de 1049 à 1054, apportera quelques secours pour l'éclaircissement de la question. Ce saint pontife, né en 1002, porta d'abord le nom de Brunon, et fut placé dans son enfance sous la conduite de Berthold, évêque de Toul. Étant revenu chez ses parents dans le château d'Egisheim, une nuit du samedi au dimanche, il dormait dans sa chambre lorsque, pendant son sommeil, un horrible crapaud vint se placer sur son visage. L'animal immonde appuyait ses pattes de devant sur la région de l'oreille et au dessous du menton : il pressait fortement le visage du jeune homme et en suçait les chairs. La pression et la douleur réveillèrent Brunon. Effrayé du danger qu'il court, il se lève précipitamment et secoue par un mouvement de la main contre l'oreille l'affreuse bête que les rayons de la lune lui permettent de distinguer.

A cette vue, il pousse un cri d'horreur : de nombreux serviteurs arrivent apportant de la lumière ; mais la bête venimeuse s'évanouit à leur approche. En vain cherche-t-on sa trace ; tous les efforts sont infructueux. Il demeura donc douteux si l'apparition du monstre avait été réelle ou fantastique ; mais les suites de son passage n'en furent pas moins cruelles. Brunon sentit tout à coup une inflammation douloureuse au visage, à la gorge et à la poitrine, et son état ne tarda pas à donner les plus vives alarmes.

Durant deux mois ses parents désolés entourèrent sa couche, attendant de jour en jour son dernier moment. Depuis huit jours il avait perdu la parole, lorsque tout à coup, se sentant parfaitement éveillé, il vit une échelle lumineuse qui partait de son lit, et, traversant la fenêtre de sa chambre, paraissait monter jusqu'au ciel.

[1] Théodore Tarbé, *Almanach de Sens*, année 1837, p. 184-188. — Gabriel Peignot, *Le livre des singularités*, p. 98-99. Ces deux auteurs racontent ce fait avec un ton sceptique et railleur qu'il est permis de trouver d'un goût fort douteux.

Un vieillard vénérable, revêtu de l'habit monastique et entouré d'une splendeur éclatante, descendit par cette échelle. Il tenait dans sa main droite une croix placée à l'extrémité d'un long bâton. Arrivé près du malade, il appuya sa main gauche sur l'échelle, et de sa droite il posa la croix qu'il portait sur le visage de Brunon, puis sur les autres parties enflammées. Cet attouchement fit sortir le virus par une ouverture qui se forma aussitôt dans la région de l'oreille. Le vieillard, laissant le malade soulagé, suivit en se retirant la voie par laquelle il était venu.

Brunon appelle aussitôt son clerc Adalbéron [1] ; il le fait asseoir sur son lit et lui raconte l'heureuse visite qu'il vient de recevoir. Peu de jours après, Brunon était rétabli en pleine santé. Durant tout le cours de sa vie, il aima à raconter cet événement miraculeux ; et l'archidiacre de Toul, Wibert, auteur contemporain du récit que nous venons de reproduire, atteste que le futur pontife avait reconnu le glorieux patriarche saint Benoît dans le vénérable vieillard qui l'avait guéri par l'attouchement de la sainte croix [2].

Ce récit fournit l'occasion de former deux conjectures d'une égale vraisemblance.

D'abord il est permis de penser que si saint Benoît, apparaissant à Brunon, la croix à la main, fut reconnu sans hésitation par le jeune homme, c'est qu'on était déjà dans l'usage de représenter le grand patriarche du Mont-Cassin portant ce signe du salut, « ex qualitate vultus et habitus. »

En second lieu, l'évènement que nous venons de rapporter, se rattachant à un homme destiné à une si haute influence, et qui professa toute sa vie une reconnaissance éclatante envers le législateur des moines qui l'avait guéri par la croix, a dû fortifier l'usage de donner pour attribut à saint Benoît la croix qui a été entre ses mains l'instrument de tant de merveilles.

Il nous paraît donc plus juste de dire que la vision du futur Léon IX fortifia l'usage de représenter le saint patriarche avec la

[1] Qui fut depuis évêque de Metz.

[2] Dom Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul.VI, p. 55 et 56, num. V. ... Profitetur se in præfata ecstasi beatissimam patrem monachorum Benedictum ilico luce clarius ægrovisse ex qualitate vultus et habitus...

croix plutôt qu'elle ne le fit naître. Il est de la nature des apparitions de se servir des types reçus et admis ; c'est même une nécessité lorsque la parole n'y est pas jointe, comme dans la circonstance présente. En second lieu, nous avons vu plus haut que saint Maur et saint Placide, ces fondateurs des traditions bénédictines, employèrent à plusieurs reprises le nom de saint Benoît avec le signe de la croix pour opérer des prodiges ; d'où l'on peut conclure que l'union existait dès l'origine entre la personne de Benoît et le signe du salut.

VIII

Un simple rapprochement entre les monuments que nous avons cités au commencement de ce Mémoire et les trois vers inscrits sur la médaille de saint Benoît, suffit pour faire voir l'identité absolue d'idée et presque d'expression. Or tous ces textes sont antérieurs ou contemporains du saint patriarche. Il est donc logique de conclure : Il n'est pas permis de dire que les trois vers inscrits sur notre médaille sont de saint Benoît lui-même, puisque nous n'avons pas de documents sérieux qui le disent ; mais il n'est pas possible de démontrer qu'ils ne sont pas de lui.

Remarquez, en effet, qu'ils sont en harmonie parfaite avec ce que nous savons de la vie et du génie du saint législateur. Dans la sainte Règle, il exprime avec clarté et précision ce que les Pères avaient dit précédemment. Il n'y a qu'un très petit nombre d'articles qui soient entièrement de lui. Il aurait résumé en quelques paroles brèves et expressives pour en armer ses disciples ce que d'autres avaient exprimé en phrases plus développées, mais pas plus énergiques.

Il faut le remarquer, nous sommes certains par plusieurs *encolpia* de Monza que ces sentences étaient inscrites ainsi sur le métal pour être portées suspendues au cou ou attachées aux vêtements. La forme assez bizarre dans laquelle nous trouvons aussi les deux vers de Fortunat annonce assez que l'usage s'était introduit de les inscrire sur des phylactères ou des amulettes, dont les fidèles se munissaient contre les tentations et les pièges des démons.

Peut-être, dit M. le chanoine Janvier, la pensée et l'origine de la

médaille elle-même viennent-elles du texte de Saint-Benoît dans le prologue de la Règle interprétant un passage du psaume CXXXVI, 9. La pensée est tellement la même, et l'expression presque identique, qu'il est impossible de ne pas croire que la plume qui a écrit le premier texte n'ait aussi écrit le second.

Rien n'était plus commun d'ailleurs, durant les premiers siècles, que l'usage de ces phylactères, amulettes, encolpia, médailles, croix et autres objets du même genre. Les textes mêmes du concile de Laodicée, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostome que l'on allègue quelquefois pour prouver que l'Eglise a condamné l'usage de ces objets de piété, les taxant de superstition, prouvent combien ils étaient fréquents. Hâtons-nous d'ajouter que les Pères et les conciles ont condamné l'abus, non l'usage [1]. Nous pourrions même dire que la prodigieuse quantité de ces objets qui a survécu à tant de causes de destruction et à un laps de temps si considérable, prouve combien grand était l'empressement des fidèles pour s'en procurer.

La pensée qui a donné naissance à la croix et à la médaille de saint Benoît est bien de l'époque à laquelle a vécu le saint patriarche. Mais la forme sous laquelle nous est parvenue cette pensée n'est pas antérieure au XIIe siècle, diront ceux qui ont étudié la question du vers léonin dans Pasquier ou dans l'abbé Lebeuf. Ces deux savants soutiennent que le nom de ce vers vient de Leoninus ou Leonius, religieux de Saint-Victor de Paris, qui vivait en 1154, sous Louis VII, et qui composa un poème monorime qu'il dédia au pape Alexandre III [2]. Mais Muratori, qui écrivait dans le pays où vécut saint Benoît, a prouvé, par de nombreux exemples, que le vers léonin était bien antérieur et que l'on en trouve des exemples nombreux même au siècle d'Auguste [3].

Quant à l'usage multiplié des sigles simples dont se composent les trois vers de la médaille, il est aussi ancien que l'écriture. On rencontre les sigles chez les Hébreux et chez les Grecs, dès la plus haute

[1] V. Mgr Martigny, *Dict. d'ant. chrét.*, V^bis *Amulette, Phylactère, Encolpium.* — J.-B. Thiers a réuni tous les textes de la tradition sur ce sujet.

[2] Pasquier, *Recherches de la France.* — Lebeuf, *Dissertations,* t. I, p. 268 et sq

[3] Muratori, *Antiquitates Italiæ Medii Ævi,* t. III, col. 687 et sq.

antiquité ; mais on les a employés surtout dans les inscriptions et sur les sceaux. Les premiers chrétiens en firent un grand usage. C'est parce que J.-B. Thiers, comme presque tous les hypercritiques de son temps et du nôtre, manquait de notions sérieuses en archéologie, qu'il se scandalisait de cette suite de caractères dont chacun désigne un mot entier. Les premiers chrétiens n'agissaient-ils pas absolument de la même manière lorsqu'ils se servaient du mot ιχθύς pour signifier Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ? L'usage des sigles se trouvait même compliqué en ce dernier exemple d'un symbolisme qui demandait lui-même une explication.

Rien n'a donc pu empêcher saint Benoît d'armer ses fils de ce bouclier contre les embûches et les attaques du diable. Un autre grand saint, dont le nom et les œuvres sont heureusement restés populaires en France et dans le monde entier, saint Vincent de Paul donna la médaille de saint Benoît à ses filles, qui l'ont toujours conservée avec une grande fidélité [1]. Longtemps même cette médaille ne fut plus guère connue en France que par les Filles de la Charité. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et c'est par milliers que la médaille de saint Benoît se répand chaque année [2]. C'est ce qui nous engage à reproduire ici en entier le bref par lequel Benoît XIV a approuvé cette médaille et réglé les conditions dans lesquelles elle doit être fabriquée.

Dom Paul Piolin,
Prieur de l'abbaye de Solesmes.

[1] Bernard Picart, *Cérémonies religieuses*, t. II, p. 26, pl. 6. — Dom Guéranger, *Essai*, etc., chap. IV.

[2] Dans le cours de l'année 1879, on a demandé à l'abbaye de Solesmes vingt-cinq mille de ces médailles et le R^me^ P. Abbé a accordé à quatre cent cinquante prêtres étrangers à l'Ordre de Saint-Benoît, le pouvoir de la bénir et d'y attacher les indulgences que le Saint Siège a concédées à ceux qui la portent.

BENEDICTUS P. P. XIV.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM, ET AD AUGENDAM CHRISTI FIDELIUM DEVOTIONEM.

CŒLESTIBUS Ecclesiæ thesauris paterna charitate intenti, sacra interdum Numismata, seu Cruces, vel Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, indulgentiarum muneribus condecorare voluimus ; et personis, præsertim speciali dignitate fulgentibus, facultatem illas cum thesauro indulgentiarum hujusmodi privative benedicendi et bis tribuendi libenter impartiti fuimus ; et ut illa perpetuis futuris temporibus suum plenarium sortiatur effectum, firmiusque persistat ; potissimum quum a Nobis petitur, Apostolicæ confirmationis robur libenter adjicimus, opemque et operas nostras impendimus efficaces, prout personarum, locorum, et temporum qualitatibus matura consideratione pensatis, in Domino conspicimus salubriter expedire.

Exponi Nobis nuper sane fecit dilectus filius Benno Lobl, monachus Ordinis sancti Benedicti expresse professus, ac modernus Abbas liberi et exempti, Sedique Apostolicæ immediate subjecti monasterii Brzevnoviensis in Brauna, nullius, seu Pragensis diœcesis, et Wahlstadii Silesiorum modernus

BENOIT XIV, PAPE.

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR, ET POUR ACCROITRE LA DÉVOTION DES FIDÈLES DE JÉSUS CHRIST.

CHARGÉ de veiller avec une charité paternelle à la garde des célestes trésors de l'Eglise, et voulant enrichir de la faveur des indulgences les saintes Médailles connues sous le nom de Croix, ou petites Croix de saint Benoît, Nous avons accordé avec bienveillance à certaines personnes honorées d'une dignité spéciale la faculté particulière de bénir ces Médailles, en y attachant de précieuses indulgences, et de les distribuer aux fidèles ; et afin que cette grâce puisse produire son entier effet, et demeure inviolable à perpétuité, mû principalement par la demande qui Nous est faite, Nous y ajoutons avec plaisir la force d'une confirmation Apostolique, et employons à cet effet notre influence et nos soins officieux, selon qu'il Nous a semblé dans le Seigneur être avantageux et salutaire, après avoir mûrement pesé la qualité des personnes, des lieux et des temps.

Notre cher fils Bennon Lobl, moine profès de l'Ordre de saint Benoît, présentement Abbé du monastère de Brzewnow *in Brauna*, au diocèse de Prague, monastère *nullius*, libre, exempt et soumis immédiatement au Siège Apostolique, en outre, Prévôt de Wahlstad en Silésie, Prélat mitré du royaume de Bohême, et Visiteur

perpétuel dudit Ordre dans la Bohême, la Moravie et la Silésie, nous a dernièrement fait exposer que, dans une autre occasion, il Nous a demandé pour ses successeurs, ainsi que pour tous et chacun des Abbés, Prieurs et autres moines prêtres du même Ordre, soumis à lui et à ses successeurs qui exerceront le même droit de Visiteur, la faculté de bénir, selon la formule exprimée dans la demande, les Médailles ou Croix dites de saint Benoît, de les distribuer respectivement, afin de répandre les indulgences qui leur sont largement affectées; avec défense faite à toute personne ecclésiastique de s'immiscer dans cette œuvre pie : laquelle faculté lui a été bénignement concédée et octroyée par Décret de la Congrégation des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposée aux Indulgences, le 23 du mois de Décembre de l'an de Notre-Seigneur 1741, duquel Décret la teneur est telle que suit :

« *Décret pour l'Ordre de saint Benoît, dans la Bohême, la Moravie et la Silésie.*

« Aux très humbles et instantes prières de dom Bennon Lobl, Abbé du monastère libre et exempt de Brzewnow *in Brauna*, de l'Ordre de saint Benoît, Prévôt de Wahlstad en Silésie, Prélat mitré du royaume de Bohême et Visiteur perpétuel du-

Præpositus, Prælatusque infulatus regni Bohemiæ, dictique Ordinis Visitator perpetuus in Bohemia, Moravia et Silesia : quod alias per Nos eidem exponenti, ejusque successoribus, ac omnibus et singulis Abbatibus, Prioribus, cæterisque ejusdem Ordinis monachis sacerdotibus, expetenti tamen prædicto, ejusque successoribus Visitatoribus prædictis subjectis, Numismata seu Medallias, vel Cruces, aut Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, privativa facultas sub certa inibi expressa formula, benedicendi et respective distribuendi, pro consequendis indulgentiis, in illis amplissime elargitis, cum inhibitione cuicumque personæ ecclesiasticæ, in hujusmodi opere pio se immiscendi, decreto Congregationis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium super Indulgentiis præpositæ, sub die XXIII mensis Decembris, anni Domini M. DCC. XLI emanato benigne concessa et elargita fuit; cujus Decreti tenor est qui sequitur :

« *Ordinis sancti Benedicti per Bohemiam, Moraviam, et Silesiam Decretum.*

« Ad humillimas et enixas preces Domini Bennonis Lobl, Ordinis sancti Benedicti, liberi et exempti Monasterii Brzevnoviensis in Brauna Abbatis, Wahlstadii Silesiorum Præpositi, regni Bohemiæ Prælati infulati, atque Ordi-

nis prædicti per Bohemiam, Moraviam et Silesiam Visitatoris perpetui : Sanctissimus Dominus noster Benedictus PP. XIV, eidem Bennoni ejusque successoribus, ac omnibus et singulis Abbatibus, Prioribus, cæterisque monachis sacerdotibus, ipsimet pro tempore existenti Visitatori perpetuo subjectis, Numismata, seu Medallias, vel Cruces aut Cruculas sancti Benedicti nuncupata, quarum una pars imaginem ejusdem sancti Benedicti repræsentat, altera vero Crucem, in cujus extremo circuitu litteræ seu characteres, scilicet : V. *Vade*. R. *retro*. S. *Sathana*. N. *nunquam*. S. *suade*. M. *mihi*. V. *vana*. S. *sunt*. M. *mala*. Q. *quæ*. L. *libas*. I. *ipse*. V, *venena*. B. *bibas*. In linea vero ejus recta : C. *Crux*. S. *sacra*. S. *sit*. M. *mihi*. L. *lux* In inversa autem : N. *Non*. D. *Draco*. S. *sit*. M. *mihi*. D. *dux* : ac demum in quatuor lateribus, C. *Crux*. S. *sancti*. P. *Patris*. B. *Benedicti* ; respective significantes exprimuntur : facultatem privativam benedicendi, benigne concessit atque indulsit, formula quæ sequitur, nimirum :

dit Ordre dans la Bohême, la Moravie et la Silésie : Notre très saint Père le Pape Benoît XIV a daigné donner et octroyer au même Bennon et à ses successeurs, ainsi qu'à tous et chacun des Abbés, Prieurs et autres moines prêtres, qui lui sont présentement soumis comme Visiteur perpétuel, la faculté particulière de bénir les Médailles connues sous le nom de Croix de saint Benoît, et dont une face représente l'image du même S. Benoît, et l'autre une Croix avec ces lettres ou caractères à sa circonférence signifiant respectivement ce qui suit : V. *Vade*. R. *retro*. S. *Sathana*. N. *nunquam*. S. *suade*. M. *mihi*. V. *vana*. S. *sunt*. M. *mala* Q. *quæ*. L. *libas*. I. *ipse* V. *venena*. B. *bibas*. Sur la ligne verticale : C. *Crux*. S. *sacra*. S. *sit*. M. *mihi*. L. *lux*. Sur la ligne horizontale : N. *Non*. D. *draco*. S. *sit*. M. *mihi*. L. *dux* ; et enfin aux quatre côtés : C. *Crux*. S. *sancti*. P. *Patris*. B. *Benedicti* : et dont la bénédiction se fera sous la formule qui suit, c'est-à-dire :

» Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟ Qui fecit cœlum et terram. — Exorcizo vos, numismata, per Deum Patrem ✠ omnipotentem, qui fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt : omnis virtus adversarii, omnis exercitus diaboli, et omnis incursus, omne phantasma Sathanæ, eradicare et effugare ab his numismatibus, ut fiant omnibus, qui eis usuri sunt, salus mentis et corporis, in nomine Dei Patris ✠ omnipotentis, et Jesu Christi ✠ Filii ejus, Domini nostri, et Spiritus Sancti ✠ Paracliti, et in charitate ejusdem Domini nostri Jesus Christi, qui venturus est judi-

care vivos et mortuos et sæculum per ignem. ℟. Amen. Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster, etc. ℣. Et ne nos inducas in tentationem. ℟. Sed libera nos a malo. ℣. Salvos fac servos tuos. ℟. Deus meus, sperantes in te. ℣. Esto nobis, Domine, turris fortitudinis. ℟. A facie inimici. ℣. Deus virtutem populo suo dabit. ℟. Dominus benedicet populum suum in pace. ℣. Mitte eis, Domine, auxilium de sancto. ℟. Et de Sion tuere eos. ℣. Domine, exaudi, orationem meam. ℟. Et clamor meus ad te veniat. ℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo. Oremus. Deus omnipotens, omnium bonorum largitor, supplices te rogamus ut per intercessionem sancti Patris Benedicti his sacris numismatibus, litteris et characteribus a te designatis tuam benedictionem ✠ infundas, ut omnes, qui ea gestaverint, ac bonis operibus intenti fuerint, sanitatem mentis et corporis, et gratiam sanctificationis, atque indulgentias nobis concessas consequi mereantur, omnes diaboli insidias et fraudes per auxilium misericordiæ tum effugere valeant, et in conspectu tuo sancti et immaculati appareant. Per Dominum, etc. Oremus : Domine Jesu, qui voluisti, pro totius mundi redeptione, de Virgine nasci, circumcidi, a Judæis reprobari, Judæ osculo tradi, vinculis alligari, spinis coronari clavis perforari, inter latrones crucifigi, lancea vulnerari et tandem in cruce mori : per tuam sanctissimam Passionem humiliter exoro, ut omnes diabolicas insidias et fraudes expellas ab eo, qui Nomem sanctum tuum his litteris et characteribus a te designatis devote invocaverit, et eum ad salutis portum perducere digneris. Qui vivis et regnas, etc. Benedictio Dei Patris ✠ omnipotentis, et Filii ✠, et Spiritus ✠ Sancti descendat super hæc numismata, ac ea gestantes et maneat semper. In nomine Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus ✠ Sancti. Amen. *Aspergatur aqua benedicta.*

« Voulant donc enrichir particulièrement des grâces spirituelles et des célestes trésors de l'Eglise ces mêmes Médailles bénites ainsi par le Visiteur et les autres moines susdits pour lors existants, il a daigné donner et accorder à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui porteront avec dévotion quelqu'une de ces Médailles ou Croix ainsi bénites, et feront en même temps les œuvres pies, selon qu'il est enjoint ci-dessous en son lieu respectif, des indulgences

« Eadem vero Numismata sic per Visitatorem cæterosque monachos præfatos pro tempore existentes benedicta, et spiritualibus gratiis ac cœlestibus Ecclesiæ thesauris specialiter insignire volens: omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, aliquod hujusmodi Numismatum, seu Crucularum benedictum, devote gestantibus, ac insimul pia opera, prout infra suis cuique locis respective injungitur, peragentibus; indul-

gentias modo et forma quæ præscribitur, clementer concessit atque indulsit, videlicet : ut qui saltem semel in hebdomada Coronam Domini, vel Beatissimæ Virginis Mariæ, vel Rosarium, ejusve tertiam partem, aut Officium vel divinum, vel parvum ejusdem Beatissimæ Virginis Mariæ, vel Defunctorum, aut septem Psalmos Pœnitentiales, vel Graduales, recitare, aut rudimenta fidei edocere, aut detentos in carcere, vel alicujus domus hospitalis ægrotos visitare, aut pauperibus subvenire, aut Missam vel audire, vel, si est sacerdos, celebrare consueverit ; si vere pœnitens, et sacerdoti per Ordinarium approbato confessus fuerit, ac sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserit, in quolibet ex diebus infra scriptis, nimirum : die festo Nativitatis Domini nostri Jesu Christi. Epiphaniæ, Resurrectionis, Ascensionis, Pentocostes, sanctissimæ Trinitatis et Corporis Christi, ac diebus Conceptionis, Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis Beatissimæ Virginis Mariæ ; necnon primo die Novembris, festo Omnium Sanctorum, ac die festo sancti Benedicti : et pro hæresum ac schismatum extirpatione, fidei catholicæ exaltatione ac propagatione, pace et christianorum principum concordia, cæterisque Romanæ Ecclesiæ necessitatibus, pias ad Deum preces effuderit, plenariam omnium

en la manière et la forme prescrites, ainsi qu'il suit : Que celui donc qui aura l'habitude de réciter au moins une fois la semaine le Chapelet de Notre-Seigneur, ou celui de la bienheureuse Vierge Marie ou le Rosaire, ou le tiers du Rosaire, l'Office divin ou le petit Office de la bienheureuse Vierge Marie, ou celui des Défunts, ou les sept Psaumes de la Pénitence, ou les Psaumes Graduels ; ou bien d'enseigner les éléments de la foi, ou de visiter ceux qui sont détenus en prison ou malades dans quelque maison hospitalière, ou de secourir les pauvres, ou d'entendre la Messe, ou de la célébrer, s'il est prêtre; celui-là, s'il est vraiment pénitent et qu'il se soit confessé à un prêtre approuvé par l'ordinaire, et ait reçu le très saint Sacrement de l'Eucharistie, en l'un ou l'autre des jours ici désignés, savoir : au jour de la fête de la Nativité de notre Seigneur Jésus-Christ, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la très sainte Trinité, du très saint Sacrement : de même aux jours de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à la fête de tous les Saints, le premier jour de Novembre, et à celle de saint Benoît; et s'il prie Dieu dévotemont pour l'extirpation des hérésies et des schismes, l'exaltation et la propagation de la foi catholique, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens et pour les autres besoins de l'Eglise Romaine,

gagnera l'indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Celui qui aura rempli les mêmes conditions aux autres fêtes de Notre-Seigneur ou de la bienheureuse Vierge Marie, à celles des saints Apôtres, ou de saint Joseph, de saint Maur, de saint Placide, sainte Scholastique et sainte Gertrude, de l'ordre de saint Benoît, gagnera dans chacune de ces fêtes sept ans et autant de quarantaines d'indulgence.

« La même grâce sera accordée à celui qui entendra la Messe, ou la célébrera, s'il est prêtre, et priera Dieu pour la prospérité des princes chrétiens et la tranquillité de leurs Etats et de leurs possessions.

« Celui qui, par dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jeûnera les Vendredis ou, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, les samedis, chaque fois qu'il le fera, gagnera une indulgence de sept ans et autant de quarantaines.

« Et celui qui, confessé et nourri de la sainte Communion, aura observé le jeûne ces mêmes jours, pendant une année entière, gagnera une indulgence plénière, et cette même faveur sera accordée à celui qui, en s'efforçant d'accomplir la même œuvre, sera décédé dans le courant de l'année.

« Celui qui aura l'habitude de proférer une ou plusieurs fois l'oraison jaculatoire : *Bénie soit la très-pure et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*, gagnera une indulgence de quarante jours.

peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Qui eadem in aliis festis Domini, aut Beatissimæ Virginis Mariæ, sanctorumque Apostolorum, aut sancti Josephi, aut sanctorum Mauri, Placidi, Scholasticæ, vel Gertrudis, Ordinis sancti Benedicti, peregerit, in quolibet eorum septem annorum totidemque quadragenarum indulgentiam acquirat.

« Quam pariter adipiscatur, qui Missam audiet, vel si est sacerdos, celebrabit, ac pro christianorum principium prosperitate, illorumque statuum et ditionum tranquillitate Deum orabit.

« Qui ob reverentiam erga Passionem Jesu Christi Domini nostri, Feriis sextis, aut in honorem Beatissimæ Virginis Mariæ diebus Sabbati, jejunaverit, qualibet earum die id egerit, indulgentiam septem annorum totidemque quadragenarum.

« Qui vero confessus, ac sacra communione refectus, jejunium iisdem diebus per integrum annum servaverit, plenariam indulgentiam lucretur ; qua etiam gaudeat, qui idem opus complere intendens infra annum decesserit.

« Qui semel vel pluries in die jaculatoriam : *Benedicta sit purissima et immaculata Conceptio Beatissimæ Virginis Mariæ*, proferre consueverit, indulgentiam quadraginta dierum acquirat.

« Qui saltem semel in hebdomada, Coronam, aut Rosarium, aut Officium Beatissimæ Mariæ Virginis, vel Defunctorum, aut Vesperas cum uno saltem Nocturno et Laudibus, aut septem Psalmos Pœnitentiales et Litanias, earumque preces, aut in honorem sanctissimi Nominis Jesu, vel quinque ejus Plagarum, quinquies Orationem Dominicam : aut in honorem sanctissimi Nominis Mariæ, quinquies Salutationem Angelicam, aut Antiphonam : *Sub tuum præsidium*, cum una qualibet ex approbatis Orationibus Beatissimæ Virginis recitare consueverit, quodie id egerit, indulgentiam centum dierum consequatur : qua semel in quavis Feria Sexta fruatur, qui Orationem Dominicam, ac Salutationem Angelicam ter dixerit, ac de Passione et morte Domini nostri Jesu Christi pie cogitaverit ; eamdem pariter lucretur qui ob devotionem erga sanctos Josephum, Benedictum, Maurum, Scholasticam, ac Gertrudem, recitando Psalmum *Miserere mei, Deus,* aut quinquies Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, oraverit ut Deus per eorum intercessionem, sanctam catholicam Ecclesiam conservet ipsumque devotum beato fine quiescere faciat.

« Qui in celebranda Missa vel sumenda Eucharistia, aut Officio divino, vel parvo Beatissimæ Mariæ Virginis persolvendo, priusquam incipiat, devotam aliquam

« Celui qui aura l'habitude de réciter au moins une fois la semaine le Chapelet, ou le Rosaire, ou l'office de la très-sainte Vierge Marie, celui des Défunts, ou leurs Vêpres avec au moins un Nocturne et Laudes, ou les sept Psaumes de la Pénitence avec les Litanies et prières qui les suivent ; ou cinq fois l'Oraison Dominicale en l'honneur du saint Nom de Jésus ou de ses cinq Plaies ; ou cinq fois la Salutation Angélique en l'honneur du saint Nom de Marie, ou l'Antienne *Sub tuum præsidium*, avec une Oraison quelconque de celles qui sont approuvées pour la très-sainte Vierge, gagnera, le jour qu'il le fera, une indulgence de cent jours : faveur qui sera encore accordée une fois chaque Vendredi, à celui qui aura récité trois fois l'Oraison Dominicale ou la Salutation Angélique, et aura médité pieusement sur la passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La même grâce sera pareillement accordée à celui qui par dévotion envers saint Joseph, saint Benoît, saint Maur, sainte Scholastique et sainte Gertrude, récitera le Psaume *Miserere mei, Deus*, ou cinq fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, et priera Dieu que, par leur intercession il conserve la sainte Eglise catholique, et lui accorde à lui-même une fin heureuse et tranquille.

« Celui qui, dans la célébration de la Messe ou dans la sainte Communion, ou dans la récitation de l'Office divin, ou du petit Office de la bienheureuse Vierge Marie, ajoutera,

avant cette sainte action, quelque dévote prière, jouira de cinquante jours d'indulgence ; privilège accordé également à celui qui priera Dieu pour les fidèles qui sont à l'article de la mort, et dira à leur intention trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

« Celui qui visitera ceux qui sont détenus en prison ou malades dans les hôpitaux, et les aidera de quelque œuvre de miséricorde, ou enseignera la doctrine chrétienne à l'église ou à la maison, à ses enfants, parents ou domestiques, obtiendra chaque fois, outre les indulgences accordées à cet effet par les Souverains Pontifes, une indulgence de deux cents jours.

« Celui qui récitera le Chapelet ou le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie en l'honneur de sa très pure et immaculée Conception, et lui demandera, par son intercession auprès de son divin Fils, la grâce de vivre et de mourir exempt de péché mortel, recevra une indulgence de sept années. De même celui qui accompagnera dévotement le très saint Sacrement porté en viatique aux malades, outre les indulgences accordées par les autres Souverains Pontifes à ceux qui pratiquent cette œuvre pieuse, gagnera absolument la même indulgence.

« Celui qui priera tous les jours pour l'extirpation des hérésies gagnera, une fois chaque semaine, l'indulgence de vingt ans.

« Celui qui examinera sa conscience, et qui, vraiment pénitent, se pro-

precationem adhibuerit, quinquaginta dierum indulgentia gaudeat; quam similiter assequatur, qui pro Christi fidelibus in exitu vitæ constitutis Deum deprecatur, ac pro ipsis ter Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerit.

« Qui detentos in carcere, aut ægrotos in nosocomiis, eos aliquo pio opere adjuvando, visitaverit, aut doctrinam christianam in ecclesia, vel domi, filios aut propinquos aut famulos docuerit, præter indulgentias ab aliis summis Pontificibus ad id concessas, toties indulgentiam bis centum dierum acquirat.

« Qui Coronam aut Rosarium Beatissimæ Mariæ Virginis in honorem ejusdem purissimæ et immaculatæ Conceptionis recitaverit, ipsam deprecans apud ejus divinum Filium, ut sine lethali labe vivere et mori valeat, indulgentiam septem annorum percipiat; quam pariter qui sacratissimum Eucharistiæ viaticum ad infirmos devote sociaverit, præter indulgentias ad idem tam pium opus ab aliis summis Pontificibus concessas, omnino consequatur.

« Qui quotidie pro hæresum extirpatione oraverit, indulgentiam viginti annorum semel in hebdomada lucretur.

« Qui conscientiam suam excusserit, ac vere pœnitens peccata

commissa commendare et confiteri firmiter proposuerit, quinquies Oratione Dominica et Salutatione Angelica devote repetita, unius anni ; si vero confessus, et sacra communione refectus fuerit, eadem die decem annorum indulgentia fruatur.

« Qui probo suo exemplo aut consilio aliquem peccatorum ad pœnitentiam reduxerit, tertiæ partis pœnarum sibi propter sua peccata alias quomodolibet debitarum remissionem consequatur ; qui vere pœnitens confessus, sacraque Communione refectus in Feria quinta Cœnæ Domini, et in die Paschalis Resurrectionis, pro sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, Summique Pontificis conservatione, pias ad Deum preces effuderit, easmet acquirat indulgentias quas iisdem diebus Sanctitas Sua populo benedicens publice elargitur.

« Qui Deum pro Ordinis seu Religionis sancti Benedicti propagatione deprecatus fuerit, particeps fit omnium et singulorum bonorum operum, quæ in eadem Religione quomodolibet peraguntur

« Qui vel infirmitate corporis, vel alio legitimo impedimento detentus, Missam audire, aut si est sacerdos, celebrare, aut Officium vel divinum, vel Beatissimæ Mariæ Virginis, aut alia virtutis exercitia, ad prædictas indulgentias acquirendas injuncta peragere nequiverit, iisdem nihilominus gau-

posera fermement de se corriger de ses fautes et de s'en confesser, gagnera en récitant avec dévotion l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, une indulgence d'un an, et s'il se confesse et s'il reçoit la sainte Communion, il en gagnera une de dix ans le même jour.

« Celui qui par ses bons exemples ou ses conseils aura ramené quelque pécheur à la pénitence, obtiendra la rémission du tiers des peines dues, en quelque manière que ce soit, à ses propres péchés ; et celui qui, vraiment pénitent, se sera confessé et aura reçu la sainte Communion le jeudi saint et le jour de Pâques, et aura prié Dieu dévotement pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise et la conservation du Souverain-Pontife, gagnera les mêmes indulgences que Sa Sainteté accorde, ces mêmes jours, quand il donne au peuple la bénédiction solennelle.

« Celui qui priera Dieu pour la propagation de l'Ordre ou Religion de saint Benoît participera à toutes les bonnes œuvres générales ou particulières, qui se font, en quelque manière que ce soit, dans cette même Religion.

« Celui qui, par infirmité corporelle ou tout autre empêchement légitime, ne pourra entendre la Messe, ou la célébrer, s'il est prêtre, ou réciter l'Office divin, ou celui de la bienheureuse Vierge Marie, ou pratiquer les autres exercices de vertu prescrits pour gagner les indulgences sus-mentionnées, pourra néanmoins

en jouir si, à la place de ces pieux exercices, il récite trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique avec l'Antienne *Salve, Regina*, ajoutant à la fin cette aspiration : *Bénie soit la très sainte Trinité, et loué le très saint Sacrement; bénie soit la Conception de la bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché :* pourvu cependant qu'il se soit confessé et ait communié ou que, pour le moins, il ait conçu le ferme propos de se confesser.

« Celui qui, à l'article de la mort, recommandant pieusement son âme à Dieu, et s'étant confessé, puis ayant reçu la sainte communion, s'il en est capable, ou ayant au moins fait de cœur un acte de contrition, aura invoqué de bouche, s'il le peut, ou au moins de cœur, le nom de Jésus et de Marie, obtiendra une indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Toute personne pourra gagner pour soi-même, ou appliquer, par manière de suffrage, aux fidèles défunts, toutes et chacune des indulgences sus-mentionnées, ainsi que la rémission des péchés et la relaxation des peines qui leur sont dues.

« Nonobstant toute prescription à ce contraire, Sa Sainteté a déclaré que les médailles dont il est ici question, si elles n'ont été bénites par les moines désignés ci-dessus, ou par ceux à qui le Saint-Siège en aurait, par une faveur spéciale, accordé le privilège, ne jouiront absolument d'aucune indulgence. De même elle a

deat, si pro ipsis piis exercitiis recitaverit ter Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, ac Antiphonam : *Salve, Regina,* atque in fine ipsius dixerit : *Benedicta sit sanctissima Trinitas, et laudetur sanctissimum Sacramentum, ac Conceptio Beatissimæ Virginis Mariæ sine labe conceptæ*, dummodo tamen confessus ac sacra communione refectus fuerit, vel saltem contritus inde sua peccata confiteri firmiter proposuerit.

« Qui in articulo mortis animam suam Deo pie commendans, præmissa peccatorum suorum confessione, sumptaque sanctissima Eucharistia, si potuerit : si minus, elicita cordis contritione, Jesu et Mariæ nomina ore, si potuerit; si alioquin, corde saltem invocaverit, plenariam omnium peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Quilibet omnes et singulas prædictas indulgentias ac peccatorum remissiones, necnon pœnitentiarum relaxationes, aut ipse pro se adipisci, aut fidelibus defunctis per modum suffragii applicare valeat.

« Non obstantibus quibuscumque in contrarium facientibus, Sanctitas Sua declaravit, quod hujusmodi Numismata seu Medalliæ, quæ non fuerint benedictæ a præfatis monachis, vel quibus ab Apostolica Sede ex speciali gratia indultum fuerit, omni penitus indulgentia careant. Item vetuit

ejusmodi Medallias chartaceas, vel ex simili materia confectas, sed tantummodo ex auro, argento, ære, aurichalco, aliove solido metallo consistentes : aliter nulla prorsus gaudeant indulgentia.

« In distribuendis hujusmodi Numismatibus, eorumque usu, eadem Sanctitas Sua servari jubet Decretum felicis recordationis Alexandri VII, editum sub die sexta Februarii MDCLVII, nimirum, ut Numismata, quæ vulgo Medalliæ nuncupantur, cum prædictis indulgentiis benedicta non transeant personam illorum, quibus a monachis prædictis concedentur, aut quibus ab eis prima vice distribuentur, nec commodari aut vendi, aut precario dari valeant : alioquin careant indulgentiis jam concessis ; et aliqua deperdita, altera pro ea subrogari nullo modo possit, nisi a quibus supra benedicta fuerit, quacumque concessione, aut privilegio in contrarium non obstante.

« Insuper expresse prohibet ne quis sacerdos, sive sæcularis, sive cujuslibet Ordinis, Congregationis, aut Instituti regularis, quamvis etiam dignitate aut officio insignitus, extra prædictos monachos, vel quibus a Sancta Sede ex speciali privilegio Indultum fuerit, ejusmodi Numismata, seu Cruces, ut prædicitur, benedicere aut a se benedicta fidelibus distribuere audeat, vel præsumat, sub pœnis,

défendu que ces médailles fussent sur papier ou autre matière semblable, exigeant qu'elles ne pussent être qu'en or, argent, airain, cuivre ou autre métal solide ; et qu'autrement elles ne jouissent d'aucune indulgence.

« Quant à la distribution et à l'usage de ces Médailles, Sa Sainteté a pareillement ordonné que l'on suivît le Décret d'Alexandre VII, d'heureuse mémoire, en date du six Février MDCLVII : c'est-à-dire que les Médailles bénites avec application des indulgences ici mentionnées ne passent point à d'autres personnes que celles à qui elles auront été distribuées en premier lieu, et qu'elles ne puissent être ni prêtées, ni vendues, ni empruntées, sans quoi elles demeureront privées des indulgences qui leur sont appliquées, de même que si quelqu'une vient à se perdre, aucune autre ne puisse la remplacer, à moins qu'elle n'ait été bénite par ceux dont il est parlé plus haut, nonobstant toute concession ou privilège à ce contraire.

« En outre, Sa Sainteté défend expressément qu'aucun prêtre, soit séculier, soit de tout Ordre, Congrégation ou Institut régulier quelconque, et quelle que soit même sa dignité ou son office, à l'exception des moines ci-dessus désignés, ou de ceux à qui le Saint-Siège en aurait accordé l'Indult par un privilège spécial, ait l'audace ou la présomption de bénir lesdites Médailles ou Croix, ou de les distribuer aux fidèles, après les avoir

bénites, sous les peines, outre la nullité de la bénédiction et des indulgences, à infliger selon la volonté des Ordinaires respectifs des lieux, ou des Inquisiteurs de la foi, selon la gravité de la faute ; nonobstant tout acte à ce contraire, les présentes devant valoir à tout jamais.

« Et a voulu Sa Sainteté que la copie des présentes lettres, manuscrite ou même imprimée et souscrite par un notaire public, ou par le secrétaire du Visiteur perpétuel susdit existant pour le temps, munie aussi du sceau d'une personne constituée en dignité, ou du même Bennon, ou du Visiteur perpétuel pour lors existant, ait absolument la même foi en jugement et partout ailleurs, qu'auraient ces présentes, si elles étaient exhibées ou produites.

« Donné à Rome le XXIII décembre de l'année MDCCXLI.

(Lieu du Sceau.)

L. Cardinal Pico, Préfet.

A. M. Erba, Protonotaire Apostolique, Secrétaire de la Sacré Congrégation. »

Mais, ainsi que l'ajoutait le même exposé, bien que nul ne puisse douter de la valeur du Décret et de la faculté ci-accordée, cependant pour leur concilier encore auprès de tous plus de respect et de solidité, ledit exposant, désirant vivement que ce Décret, avec tout ce qui y est contenu et exprimé, fût approuvé et confirmé à perpétuité par Nous et le Siège

præter nullitatem benedictionis et indulgentiarum, per respectivos locorum Ordinarios aut fidei Inquisitores, juxta reatus qualitatem, arbitrio infligendis. Quibuscumque in contrarium facientibus non obstantibus, præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

« Voluitque Sanctitas Sua, quod istarum litterarum transsumptis, seu exemplis, etiam impressis, alicujus notarii publici, vel secretarii Visitatoris perpetui prædicti, pro tempore existentis subscriptis, et sigillo personæ in dignitate constitutæ, aut ejusdem Bennonis, aut existentis pro tempore Visitatoris perpetui munitis, eadem prorsus in judicio et extra, ubique locorum, fides adhibeatur, quæ haberetur eis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

« Datum Romæ, die XXIII Decembris, anno MDCCXLI.

(L. S.)

L. Cardinalis Picus, Præfectus.

A. M. Erba, Protonotarius Apostolicus, Sacræ Congregationis Secretarius. »

Sed etsi, sicut eadem expositio subjungebat, de hujusmodi Decreti, dictæque facultatis validitate hæsitari non possit ; attamen cum pro ejusdem majori apud omnes veneratione et validiori illius subsistentia, dictus exponens plurimum cupiat, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis, per Nos et Se-

dem Apostolicam ut infra, perpetuo approbari et confirmari ; ideo nobis humiliter supplicari fecit expressis petens, ut ei in præsentibus opportune providere de benignitate Apostolica dignaremur.

Nos igitur eumdem exponentem specialis gratiæ favore prosequi volentes, necnon a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure, vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum præsentium tantum consequendum, earum serie absolvendum et absolutum fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis, Apostolica auctoritate, tenore præsentium perpetuo approbamus et confirmamus, illique inviolabile Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, omnesque et singulos tam juris quam facti et solemnitatum, aliosque quantumvis substantiales defectus, si qui desuper quomodolibet interveniunt, in eisdem supplemus; necnon præsentes litteras semper et perpetuo firmas, validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere ; nec illos sub quibusvis similium vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus,

Apostolique, ainsi qu'il l'est ci-dessous, il nous a fait supplier humblement et a demandé en toute instance que Nous voulussions bien lui accorder la grâce Apostolique de pourvoir favorablement par les présentes à sa prière.

En conséquence, voulant donner audit exposant une marque de la bienveillance spéciale que Nous lui portons, et le déclarant délié et absous, seulement pour obtenir l'effet des présentes, de toute excommunication, suspense et interdit, et autres sentences ecclésiastiques portées par qui que ce soit, ainsi que de toutes censures *a jure* ou *ab homine* pour occasion ou cause quelconque, si toutefois il en était lié en quelque façon ; déterminé par les supplications qu'il Nous en a adressées, Nous approuvons et confirmons de notre autorité Apostolique, par la teneur des présentes, à perpétuité, le susdit Décret avec tout ce qu'il contient et exprime, et Nous lui ajoutons la solidité que donne l'inviolable confirmation Apostolique, suppléant à tous et chacun des défauts de fait, de droit, de solennité, et tous autres qui pourraient s'y rencontrer en quelque manière que ce soit, quand bien même ils seraient substantiels. Voulons que les présentes lettres soient et demeurent à jamais fermes, valides et efficaces, et qu'elles obtiennent et reçoivent leur plein et entier effet. Déclarons qu'elles ne seront point comprises dans les révocations, suspensions, limitations, dérogations ou

autres dispositions contraires, rendues au sujet de faveurs semblables ou dissemblables, par Nous et les Pontifes Romains nos successeurs, soit dans le passé, soit dans l'avenir; mais qu'elles seront toujours exceptées, et dans toutes les susdites révocations, seront à chaque fois rétablies, replacées et pleinement réintégrées dans leur état ancien, et toujours valides. Voulons enfin que sous quelque date postérieure qu'elles soient communiquées par l'exposant et par ses successeurs susdits qui seront élus dans la suite, les présentes ressortent et obtiennent leur plein effet, et que l'exposant ni ses successeurs ne puissent ni ne doivent être troublés, inquiétés ou empêchés par quelque autorité, ou sous quelque prétexte, couleur ou prétention que ce soit. Ainsi et non autrement devra-t-il être jugé et défini par toutes personnes exerçant quelque autorité que ce soit, ordinaire ou déléguée, même par les Auditeurs des causes du Palais apostolique, par les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, même Légats *a Latere*, et par les Nonces du Saint-Siège. Décrétons nul et sans valeur tout ce que quelqu'un d'entre eux, revêtu de quelque autorité que ce soit, aurait attenté contre les susdites lettres avec ou sans connaissance de cause. Nonobstant les Constitutions et règlements Apostoliques, et ceux dudit Ordre, quand bien même ils seraient corroborés par la confirmation Apostolique ou en toute autre manière, no-

derogationibus, aut aliis contrariis dispositionibus, per Nos et Romanos Pontifices successores nostros pro tempore factis et faciendis, comprehendi, sed semper ab illis excipi, et quoties illæ emanabunt, toties in pristinum et validissimum statum restitutas, repositas, et plenarie reintegratas; ac denuo etiam sub quacumque posteriori data per exponentem, ejusque successores prædictos quandocumque eligendos, concessas fore et esse, suosque plenarios effectus sortiri et obtinere, eumdemque exponentem propterea, et successores suos prædictos super præsentibus omnibus et singulis, a quoquam quavis auctoritate fungente, quovis prætextu, colore, vel ingenio perturbari, inquietari, aut quoquo modo impediri non posse, neque debere; sicque et non aliter per quoscunque Ordinarios vel delegatos quavis auctoritate fungentes, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, ac Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, etiam de latere Legatos dictæque Sedis Nuncios, judicari et definiri debere : irritum quoque et inane decernimus, si super eis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, dictique Ordinis, etiam juramento, confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis

et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, litteris Apostolicis quibusvis superioribus et personis in contrarium privilegiorum quomodclibet facientibus, concessis, confirmatis et innovatis; quibus omnibus et singulis, etiamsi de illis eorumque totis tenoribus specialis et specifica, expressa et individua, non autem per alias generales idem importantes, mentio seu quævis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret; eorum tenores, etiamsi de verbo ad verbum, nihil penitus omisso, et forma in illis tradita observata, inserti forent; præsentibus pro expressis habendis, illis alias in suo robore permansuris, latissime et plenissime, hac vice duntaxat derogamus, et cæteris contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die duodecima Martii MDCCXLII, pontificatus nostri anno secundo.

P. Cardinalis Prod.

nobstant aussi tous statuts, coutumes, indults de privilèges, Lettres Apostoliques accordées, confirmées et renouvelées à tous supérieurs et autres personnes, qui seraient contraires en quoi que ce soit auxdits privilèges. Auxquelles Constitutions, règlements et autres, Nous dérogeons et à toute autre disposition contraire, quand bien même il devrait être fait mention ou toute autre expression d'iceux, spécialement et spécifiquement expresse et individuelle, même par insertion de toute leur teneur et non par allusion générale et équivalente; ou encore dans le cas où ils devraient être insérés de mot à mot, sans rien omettre et en gardant la forme dans laquelle ils sont rédigés; les susdites Constitutions, règlements et autres étant censés exprimés dans les présentes, et demeurant dans leur vigueur pour tout le reste, Nous y dérogeons très largement et très pleinement pour cette fois, ainsi qu'à toute disposition quelconque qui pourrait être contraire.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pécheur, le douze Mars MDCCXLII, la seconde année de notre pontificat.

P. Cardinal Prodataire.

LA CAPPELLA GRECA

DU CIMETIÈRE DE PRISCILLE

—

DIX-SEPTIÈME ARTICLE *

—

CHAPITRE XXXII.

SUSANNE SYMBOLIQUE. TRANSFORMATIONS DU TYPE. — LES FEMMES FIDÈLES, AGNÈS, MARIE, MÈRE DE DIEU : PERSÉVÉRANCE DU TYPE DE SUSANNE. — LES HOMMES, LES MARTYRS. — LES AMES BIENHEUREUSES. — UN MOT SUR LE MYTHE DE PSYCHÉ. — UN MOT ENCORE SUR CELUI DU PHÉNIX. — LES VISIONS DE PERPÉTUE ET DE SATURUS.

Représentant ainsi l'Église et en particulier l'Église triomphante, Susanne était l'image naturelle du fidèle mort dans la paix du Christ et admis ou destiné à sa gloire. L'Orante qui, dans le cycle biblique, est Susanne, et que nous avons trouvée dans ce cycle avec son nom même, pouvait donc, sur les tombeaux, figurer le défunt ou la défunte. Cette attitude d'Orante était le souvenir de leur vie terrestre, dont la prière fut l'acte principal et *sans intermission*, selon le mot de saint Paul [1] ; c'était la révélation de leur vie céleste dans l'âme, présentement ou prochainement, en attendant un jour le corps ; c'était, sur leur dépouille mortelle destinée à l'immortalité, le cachet des *bien-aimés de Dieu*, *appelés saints*. C'est *à tous ceux qui sont à Rome*, *élus* pour être *du Christ*, de la maison, du bercail, du domaine du Christ, que S. Paul adresse ces dernières paroles [2]. C'est

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1880, p. 286.

[1] I Thes., V, 17.

[2] Rom., I, 6, 7.

donc aux fidèles, à ce simple titre, qu'on pouvait étendre l'image de Susanne, la figure de l'Orante biblique. On n'y a pas manqué.

I. Comme il était naturel, l'extension s'est faite tout particulièrement aux femmes fidèles, et, sans doute, a commencé par elles. Preuve, encore une fois, que c'est bien d'une femme, de Susanne, qu'est dérivée l'expansion si multiple de l'Orante !

Une fresque du cimetière de Thrason, si voisin de notre cimetière de Priscille, nous fait saisir sur le fait la substitution de la femme fidèle à Susanne. Un serviteur, Rogatianus, a fourni le lit du repos ici-bas, la tombe, « à sa maîtresse Grata bien méritante. » Sur le marbre fermant le *loculus*, il a fait graver : DOMINE SVAE GRATE ROGATIANVS. Au-dessous, une fresque, encadrée avec le *loculus* dans la même guirlande, offre, à l'extrémité droite, entre deux bouquets de verdure, une Orante, sur la tête de laquelle on lit la suite de l'inscription : GRATE BENE MERENTI. A côté, on voit Daniel nu entre ses deux lions, les trois jeunes Hébreux au milieu des flammes, une Orante de nouveau entre des bouquets de verdure, GRATA, dont le nom est sur sa tête, et enfin le Christ ressuscitant Lazare [1]. Grata de la première image, c'est bien la défunte, telle qu'on l'a vue Orante en sa vie mortelle, telle qu'on la croit voir chantant le cantique d'actions de grâces au Paradis. Mais, à la seconde image, il est évident qu'elle tient la place de Susanne dans le cycle biblique des antiquités chrétiennes, telle qu'elle apparaît par exemple, sur la patère de Docléa. Ici l'Orante, qui est à côté des trois Hébreux, a la résurrection de Lazare, non à côté d'elle, mais vis à vis, et au lieu de GRATA on lit sur sa tête SVSANA. C'est toute la différence.

Un sarcophage, venu d'un cimetière romain et déposé au musée du Latran, contient au cartouche, qui est au milieu de la façade, cette inscription : « IVN IVLIAE IVLIANETI CONIVGI DVLCISSIME MELI- « BIVS VII IDVS MAI, à Junia Julia Juliané, épouse très douce, Mé- « libée, le VII des ides de mai [2]. » A l'extrémité gauche, dans un cadre séparé le Bon-Pasteur porte sa brebis sur les épaules. Puis, dans un seul grand tableau qui enveloppe l'épitaphe, on voit, d'un

[1] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 86 ; M. Perret, t. III, pl. VII.

[2] M. de Rossi, *Il museo... Pio-Lateranense*, XV ; M. Perret, t. V, pl. XL.

côté, Jonas jeté au monstre marin, de nouveau le monstre qui doit le vomir, puis, au-dessus des voiles de la barque de Jonas, la colombe noétique, l'olivier au bec, et, en regard, une femme Orante dans l'arche au lieu de Noé. De l'autre côté, six brebis reposent ou paissent sur une colline boisée, où l'on s'attendait à voir Jonas, vomi par le monstre, reposer sous l'ombrage ; et, à l'extrémité, dans un second cadre, devant une draperie, une Orante prie étendant la main droite vers le lieu des brebis. Sur sa tête on lit : IVLIANI. C'est Juliané. L'Orante de l'arche a ses traits et son voile. Comme Juliané a pris la place de Noé dans l'arche, elle a pris celle de Susanne faisant pendant au Christ. Elle demande à être admise dans le bercail des brebis du Bon-Pasteur, elle qui est déjà entrée dans l'arche de l'Eglise ; et cette arche apparaît non plus ballottée sur les flots de la mer de ce monde, mais déjà portée dans le ciel et de niveau avec la céleste colombe,

Un autre sarcophage du Latran présente sur une zône le sacrifice d'Abraham, l'aveugle-né, le paralytique, la multiplication des pains, l'hémorrhoïsse, Adam et Ève, Lazare ; sur une autre, l'Adoration des Mages et celle des bergers, Daniel aux lions, l'Orante entre deux palmiers, la seconde multiplication des pains, Pierre arrêté, Moïse frappant le rocher. L'Orante étudie la Loi de Dieu comme Susanne ; mais c'est la Loi nouvelle, car on voit dans son livre le monogramme constantinien du Christ. C'est la défunte au sein de l'Eglise et du Paradis. Son nom est écrit à côté d'elle : CRISPINA.

Un sarcophage de Saragosse va bien plus loin[1]. Couvert sur trois faces de figures bibliques et évangéliques, telles qu'Adam et Ève aux côtés du Serpent et en présence de Dieu, le Christ caractérisé par une étoile au front, donnant à Adam les épis qu'il doit tirer de terre, à Ève l'agneau dont elle doit filer la laine, Isaac, Job [2], Moïse, Aaron, le Christ, l'étoile au front toujours, guérissant l'aveugle-né, multipliant les pains, ressuscitant Lazare à la demande de Marthe qui est à ses pieds, le célèbre martyr romain S. Sixte, XVSTVS, le patron

[1] *Historia del subterraneo de S. Engracia di Zaragoca*, escrita por el R. F. Leon Benito Marton, Zaragoza, 1737, p. 59. — Aurelano Fernandez-Guerra y Orbe, *Monumento Zaragozano del ano 312*. Madrid, 1870.

[2] Izo. — M. Le Blant n'hésite pas sur l'identification. *D'une représentation inédite de Job. Rev. archéol.*, juillet 1860, p. 37.

de l'église où est le monument, INGRATIVS, S. Jacques, ZACO apôtre de l'Espagne, un autre saint personnage, faisant pendant à S. Ingratius, dont le nom est écrit FACCEVS, ce sarcophage présente au milieu une Orante dont la main droite est saisie par cette main divine qui, sur la cassette de Brescia, descend vers Susanne. L'Orante n'a plus à ses côtés les vieillards de Susanne, agents de Satan, mais Pierre et Paul, dont on lit les noms : PETRVS, PAVLVS ; et on lit pareillement celui de l'Orante, qui est la défunte : FLORIA. Elle est tirée au ciel par le Père céleste dont le Christ a dit : *Personne ne peut venir à moi si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire, et moi je le ressusciterai au dernier jour* [1] ; elle s'y élève sous le patronage des Princes des Apôtres qui doivent avec le Christ juger le monde, de Pierre qui a reçu les *clefs du royaume des cieux*, de Paul qui, vivant, *a été ravi au Paradis* [2].

Un fond de coupe du cimetière de Priscille présente la défunte, PEREGRINA, au sein du Paradis marqué par des plantes fleuries et des rosaces, entre Pierre et Paul, PETRVS, PAVLVS, qui la montrent du doigt [3]. Ils semblent dire comme les anges accueillant Perpétue et Saturus : « La voilà ! » Peregrina ne laisse pas de rappeler l'Eglise, ayant pour nom un de ses attributs spéciaux, Pèlerine. *Pendant que nous sommes dans le corps*, dit S. Paul, *nous sommes pèlerins, loin du Seigneur*, *peregrinamur a Domino* [4].

Deux jeunes hommes ouvrent deux rideaux, aux bords d'un tableau, devant une Orante qui est au milieu, sur une fresque du IVe siècle du cimetière de Cyriaque. « J'affirme, dit M. de Rossi, « qu'ici nous voyons la défunte introduite par deux saints dans la « béatitude du ciel. Cette interpré ation sera facilement acceptée « par quiconque connaît l'antiquité chrétienne [5]. » L'Orante

[1] Joan., VI, 44. — Rectifions ici une citation de S. Jean (X, 28, 29), faite dans le chapitre précédent, p. 318, à propos du sarcophage de la Gayole. Il faut lire : « (mes brebis) ne périront jamais et personne ne les ravira de ma main. Mon « Père qui me les a données est plus grand que tous et personne ne peut les « ravir de la main de mon Père ».

[2] Matth., XVI, 19 ; II Cor., XII, 4.

[3] Aringhi, t. I, p. 265.

[4] II Cor., V, 6.

[5] *Bulletino*, 1863, p. 76, 79.

VENERANDA est de même reçue dans le Paradis par sainte Pétronille, PETRONELLA MART, sur la fresque qui orne le tombeau de la défunte, adossé au chevet de la basilique souterraine où reposait la sainte, au cimetière de Domitille [1].

Ce sont sans doute des défuntes, les Orantes à côté desquelles on trouve ces noms : EVTROPIA AGAPETILLA [2], VALENTINA [3], ANTIOCHIS [4], FELICITAS [5], MASATTA, QVINTIANETES [6], LEONITA, CALEIVCHENIS [7], VICTORINA [8], AUGUSTA LIBERA [9], AVFENIA [10], STRATONICE [11], BELLICIA [12], RVSCILIANA [13]. Rien n'indique qu'il faille rattacher ces Orantes au cycle biblique et à Susanne : elles répondent naturellement au nom qui est inscrit à côté d'elles sur le *loculus*. Mais leur dérivation de Susanne est assez évidente. Elles sont toutes semblables à l'Orante qui porte une fois le nom de Susanne. Susanne se trouve peut-être avec la défunte sur l'épitaphe de Rusciliana. L'épitaphe est entre deux Orantes. L'une, à droite, est escortée de la Colombe et du Poisson, venant à elle, double symbole du Christ. C'est la défunte à qui le Christ apporte la paix. L'autre, à gauche, est tout spécialement parée et glorieuse. Je verrais volontiers en elle Susanne et l'Eglise.

Un sarcophage du Latran présente, à la façade antérieure, une Orante ; à l'extrémité gauche, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher ; à l'extrémité droite, le Christ changeant l'eau en vin : ce sont deux symboles, nous le savons, de la résurrection des morts par le Christ. Mais devant la femme voici un oiseau de grande taille, à queue courte, à aigrette droite, comme celle du paon spicifère. C'est assurément un symbole de la résurrection, associé à l'Orante, comme le phénix gravé sur la tombe de Maxime par sainte Cécile, comme celui brodé sur la robe d'or de sainte Agnès, à la mosaïque absidale

[1] M. de Rossi a fait exécuter une splendide chromolithographie de cette fresque pour le IVe volume de sa *Roma sotterranea*.

[1] *Bulletino*, 1875, tav. I.

[2] Boldetti, p. 329. — [3] P. 361. — [4] P. 363. — [5] P. 367. — [6] P. 372. — [7] P. 377. — [8] P. 435. — [9] P. 458.

[10] Marangoni, p. 88. — [11] P. 116.

[12] D'Agincourt, *Sculpture*, pl. VII, 1, 11.

[13] Boldetti, p. 573. — P. 378, sous l'inscription SORORI RABILI, on voit une Orante qui ne peut être aussi que la défunte.

de sa basilique. La queue et l'aigrette même ne permettent pas de songer à notre paon commun, seul connu des Romains. La forme générale de l'oiseau revient assez bien à celle que présente le phenix sur un sarcophage du cimetière du Vatican [1], sur la bulle de plomb du diacre Siricius [2], sur la robe même de sainte Agnès [3]; et sur ces deux derniers monuments l'aigrette est plus ou moins analogue. Voyons donc ici, non sans probabilité, le phénix, c'est-à-dire le Christ, avec qui l'Orante s'identifie selon le mot de S. Paul : *Vous êtes ressuscités avec le Christ* [4]. Cette Orante anonyme est alors la défunte. Mais elle ne laisse pas de rappeler Susanne près de qui nous voyons le Christ à la *cappella greca*, Susanne tirée par lui des ombres de la mort, après l'avoir été du guet-apens des scélérats.

C'est aux martyres que convenait par excellence l'assimilation à Susanne triomphante dans le *paradis* de son époux. Grata, que nous avons vu remplacer Susanne bienheureuse, entre les trois Hébreux chantant leur cantique au sein des flammes qui leur sont comme des courants de fraîcheur et Lazare ressuscité, est probablement une martyre. Marangoni lui donne ce nom : *Hujus martyris Gratæ*, et nous apprend que son corps réduit en cendres a été concédé à un monastère cistercien d'Anagni [5]. Sa substitution à Susanne par le peintre qui a décoré sa tombe était bien légitime.

L'Orante qui, parmi les martyres, a pris d'une manière toute spéciale la place de Susanne sur les monuments chrétiens, c'est sainte Agnès. Au IVe siècle elle entre en concurrence avec Susanne pour symboliser l'Eglise triomphante. Nous la trouvons avec son nom sur quatre fonds de coupe, en Orante comme Susanne, et aussi entre deux arbres figurant son *paradis* [6]. Sur deux autres fonds de coupe, le Paradis est figuré par deux colombes posées sur des piédestaux rustiques; et sur l'un, les colombes se tournent vers Agnès, chacune avec une couronne au bec, couronne de sa virginité,

[1] Ici, pl. XIII, 26.
[2] Ici, pl. XIII, 28.
[3] Ici, à la fin du chap. XXXIII et de l'ouvrage.
[4] *Consurrexistis cum Christo.* Colos., III, 1.
[5] P. 87.
[6] R. P. Garucci, *Vetri*, tav. XXI, 2, 5; XXII, 3, 4.

couronne de son martyre [1] : *Duplex corona est præstita martyri,* dit Prudence [2]. Trois autres la montrent dans un champ de verdure ou de fleurs entre S. Pierre et S. Paul [3] ses introducteurs au Paradis, pareils aux deux Bons-Pasteurs substitués parfois aux côtés de Susanne aux deux abominables tentateurs. Pour qu'on ne puisse douter que, comme Susanne, elle représente l'Eglise, un autre fond de coupe la montre de taille plus que virile, parée en reine, ayant à droite le Christ qui lui parle et rappelle le Christ de la *cappella greca*, à gauche S. Laurent, diacre de l'Eglise romaine, l'Eglise-mère [4]. Ailleurs elle est sur un monticule, avec un appareil plus riche encore, les bras ouverts dans l'extase du triomphe, ayant à ses côtés et plus bas qu'elle les martyrs Vincent et Hippolyte qui semblent les fils ou les clients de cette reine [5]. Partout les noms accompagnent les personnages. Sans cela l'Orante, qui s'appelle Agnès pourrait plus d'une fois être nommée Susanne. Mais on n'erre point en voyant en elle comme dans Susanne le type de l'Église.

D'Agnès, cependant, la martyre si brillante de la paix de l'Eglise, Susanne passe, si j'ose dire, en se transfigurant bien plus haut, à une figure qu'on trouve à côté d'Agnès, et en variante d'Agnès, sur les fonds de coupe. C'est celle de Marie, la reine des martyrs. Marie est le type incomparable de l'Eglise : « L'Eglise catholique » dont cette femme a été le type, *Ecclesia catholica, cujus hæc* » *mulier typum gessit*, » dit le vénérable Bède, dont l'Eglise a consacré la sentence en sa liturgie [6]. Sedulius, affirmant que « la Vierge Mère » vint au tombeau du Christ « avec les autres « matrones qui portaient en présent une moisson d'aromates » :

Virgo parens, aliæque simul cum munere matres,
Messis aromaticæ [7],

s'était écrié à la vue du tombeau vide et de l'ange resplendissant :

[1] *Vetri*, tav. XXII, 1, 7.
[2] *Peristephanon*, XIV, v. 7.
[3] *Vetri*, tav. XXI, 1, 3, 4.
[4] *Vetri*, tav. XXII, 6.
[5] *Vetri*, tav. XXII, 5.
[6] *Officium B. M. V. per annum*, lectio VIII.
[7] *Carmen paschale*, l. V, v. 322.

« Qu'elle se retire, la Synagogue, avec son teint noirâtre ! Le Christ d'un bel amour s'est adjoint l'Eglise. Elle est radieuse dans l'insigne honneur de Marie, qui, toujours Mère d'un nom glorieux, reste toujours Vierge. Le Seigneur se présenta tout d'abord à ses yeux, debout, dans la lumière, manifeste. Comme une bonne mère, divulguant les grands miracles, que celle qui fut autrefois son chemin quand il venait du ciel, soit aussi son indicateur quand il y retourne ! »

Discedat Synagoga, suo fuscata colore,
Ecclesiam Christus pulcro sibi junxit amore.
Hæc est conspicuo radians in honore Mariæ :
Quæ cum clarifico semper sit nomine mater,
Semper virgo manet. Hujus se visibus astans
Luce palam Dominus prius obtulit. Ut bona mater,
Grandia divulgans miracula, quæ fuit olim
Advenientis iter, hæc sit redeuntis et index [1].

Sedulius confond-il Marie, Mère de Dieu, avec Marie-Madeleine ? Ce serait étrange. Il suit plutôt certaine tradition non consignée dans l'Evangile. On sait qu'une croyance pieuse assure que le Christ ressuscité est en premier lieu apparu à sa mère. Quoi qu'il en soit, telle est la doctrine de ce poète non moins riche de théologie que de charme, sur Marie, type de l'Eglise ; et cette doctrine est celle de l'Eglise elle-même.

Marie Orante est en regard d'Agnès Orante, ANE, MARA, sur un fond de coupe ; sur un autre, toutes deux, AGNES, MARIA regardent l'Evangile du Christ, surmonté de son monogramme constantinien, comme S. Luc disait de Marie : *Elle conservait toutes ces choses, les méditant dans son cœur* [2]. Deux fois ailleurs Marie est entre Pierre et Paul ; et une fois le champ est émaillé de verdure [3]. Ce ne sont pas Pierre et Paul qui ont introduit Marie dans le ciel : il est clair qu'elle personnifie ici l'Eglise entre ses deux Princes. Ailleurs encore elle apparaît entre deux colombes posées sur des colonnes et deux arbres, ou entre deux arbres seulement [4]. L'Orante est MARIA, MARA : elle pourrait être Agnès ou Susanne. Assurément il est permis d'appliquer un de ces trois noms à une Orante anonyme, placée dans un champ fleuri entre deux arbres, sur un autre fond

[1] L. V, v. 356-63.
[2] Luc, II, 19. — *Vetri*, tav. XXII, 2, 8.
[3] *Vetri*, tav. IX, 6, 7.
[4] *Vetri*, tav. IX, 10, 11.

de coupe qu'entoure l'acclamation : « DVLCIS ANIMA PIE, ZESES, « VIVAS. Douce âme, bois, vis, vis ! [1] »

Marie apparaît en Orante, comme type de l'Eglise, dès le lendemain du triomphe de l'Église sous Constantin. Jusque-là elle ne figurait que dans l'Adoration des Mages. Son culte, qui eût offert des périls en face de la malignité des Juifs et des païens et de la nouveauté du peuple chrétien, commence dès lors à se prononcer solennellement. Un arcosolium du cimetière d'Ostrien [2], qui a contenu deux tombes, celles d'époux dont on voit les portraits en Orantes aux côtés de l'arc, offre au centre, planant sur les tombes, le buste du Christ dont les traits, marqués au coin de l'éternelle jeunesse, rappellent que *la grâce de Dieu était en lui* et que *Jésus croissait en sagesse et en âge et en grâce devant Dieu et les hommes* [3]. A la lunette, est « l'un des plus insignes monuments de l'iconogra- « phie chrétienne, » dit M. de Rossi. Il en fait ainsi la description :

« La Vierge porte un voile : son cou est orné d'un riche collier ; elle a par-dessus sa tunique, un pallium ou *stola* de matrone qui, retombant symétriquement sur ses bras, paraît former deux larges manches, et elle lève les mains comme une Orante. Son Fils est assis sur ses genoux ; mais on n'en voit que le buste, aujourd'hui à demi-effacé...Le monogramme du Christ est répété à gauche et à droite du tableau, et chaque fois la courbe du P s'arrondit vers le groupe de la femme tenant son fils, comme pour mieux marquer l'intention et le sens des deux monogrammes. Cet indice nous montre clairement qu'il faut voir ici Jésus-Christ et sa sainte Mère... Cette remarque, corroborée par celle du style de la fresque, me décide à faire dater notre image du IVe siècle. Bien plus, je la crois du temps de Constantin même ou à peu près, parce que son style a une largeur et une franchise dignes de l'âge classique et qui manquent aux autres fresques susénoncées (*du IVe siècle ou des premières années du Ve*). L'absence du nimbe autour de la tête de Jésus détermine aussi très bien l'époque antérieure à celle où l'image de N.-S. portait cet insigne, c'est-à-dire les années qui ont précédé la deuxième moitié du IVe siècle [4]. »

Un siècle environ plus tard, une plaque de marbre, conservée dans la crypte de Sainte-Madeleine, à Saint-Maximin, en Provence, présente la Vierge Orante revêtue d'une dalmatique et voilée, avec cette inscription, déjà citée, au-dessus de sa tête :

[1] *Vetri*, tav. IX, 8.
[2] Aringhi, t. II, p. 207, 209.
[3] Luc, II, 40, 52.
[4] *Immagini scelte*, p. 13, 20, tav. VI.

MARIA VIRGO
MINESTER DE
TEMPVLO GEROSALE [1],

« Marie Vierge, ministre du temple de Jérusalem, » — d'après l'antique tradition de la Présentation de la Vierge-enfant au Temple, et de son éducation par les prêtres et les matrones, telle qu'Anne la sainte veuve et prophétesse, qui, avec le vieillard Siméon, doit proclamer l'enfant de Marie le Rédempteur d'Israël [2].

Le Concile d'Éphèse venait de définir la maternité divine de Marie. Désormais tout s'efface devant elle. L'art byzantin, qui dessine les saintes images en Occident comme en Orient, place Marie en Orante au milieu des saints, où après la paix de l'Église nous avons vu tant de fois le Christ lui-même. La mosaïque de l'abside de l'oratoire de Saint-Venance, attenant au baptistère de Constantin, nous la montre ainsi, vers l'an 642, entre S. Pierre et S. Paul, S. Jean-Baptiste et S. Jean l'Évangéliste, trois autres saints et le pape Jean IV, auteur de l'oratoire. Elle est au milieu, et le Christ est au-dessus d'elle entre les archanges Michel et Gabriel [3]. On la verra toujours de même au milieu des Apôtres dans les tableaux de l'Ascension : il suffit d'indiquer la fresque du IXe siècle de l'église souterraine de Saint-Clément de Rome. La mosaïque de Saint-Marie-*in-Domnica*, de l'an 815, la représente au milieu des Anges [4]; sur celle de Sainte Marie-la-Neuve, aujourd'hui Sainte-Françoise elle est entre S. Pierre et S. André, S. Jacques et S. Jean [5] : sur les deux elle trône, ayant son Fils dans son sein. Il n'y a plus de type enfin de l'Église que l'Ève évangélique, la vraie Mère des vivants, dont Susanne avec sa chasteté, dans l'Ancienne Loi, et la

[1] R. P. Garucci, *Hieroglypta*, p. 36. — Notre citation, au chap. XXIX, porte *templo* pour *tempvlo*, par erreur typographique.

[2] Luc, II, 36-38.

[3] Ciampini, t. II, tab. XXXI. — On voit Gabriel à côté de Marie Vierge, dans la scène de l'Annonciation, et Michel à côté de Marie Mère, sur la mosaïque de l'abside des Saints-Nérée-et-Achillée, faite par ordre de S. Léon III. Je ne puis douter que l'ange de cette seconde scène ne soit Michel. Gabriel le réclame.

[4] *Ibid.*, tab. XLIV.

[5] *Ibid.*, tab. LIII.

martyre Agnès avec sa virginité, dans la Nouvelle, ont été l'aurore ou le reflet, la Reine des cieux, Marie.

Susanne ne sera point oubliée cependant. Il ne peut entrer dans notre plan de rechercher ses traces sur les monuments du Moyen-Age, dérivés libres mais plus tenaces qu'on ne croirait, au premier abord, de l'Antiquité chrétienne. Qu'il suffise de citer, pour les monuments littéraires et les monuments plastiques, deux exemples insignes.

Les Actes des martyrs ont été souvent amplifiés au Moyen-Age selon les idées qui avaient cours. Parmi les Actes venus à nous dans ces conditions, sont ceux de S. Érasme, auquel était si dévot S. Benoît, et qui a, dans la basilique vaticane, son autel orné du célèbre tableau du Poussin, reproduit en mosaïque. Avant de recevoir la palme du martyre à Formies en Campanie, sous Maximien, cet évêque avait déjà souffert à Antioche, sous Dioclétien. Il était en prison, chargé au cou et aux mains de chaînes du poids de soixante livres, quand, disent les Actes, voilà qu'au milieu de la nuit, la prison resplendit, l'Ange du Seigneur apparaît, le fer des chaînes fond comme de la cire, et le confesseur, debout, s'écrie :

« Béni êtes-vous, Seigneur, qui avez fait le ciel et la terre, près duquel se tiennent avec tremblement les Anges et les Archanges et les nombreux martyrs qui ont souffert pour vous ! Vous qui avez fait miséricorde à vos serviteurs et avez délivré Sidrach, Misach et Abdenago du milieu de la fournaise du feu ardent et de la main du roi Nabuchodonosor, et Daniel votre serviteur de la fosse des lions, après lui avoir fait apporter un repas par le prophète Habacuc, vous qui avez délivré Susanne du faux crime intenté contre elle (*Et Susannam de falso crimine liberasti*), à moi aussi vous avez fait miséricorde [1]. »

N'est-ce pas la prière même qui s'élevait à Dieu, dans l'église du cimetière de Priscille, au milieu de ses antiques fresques ?

La prière pour les malades, au moment en particulier de l'extrême-onction, était semblable à celle qu'on prêtait, avec tant de raison, aux martyrs. Un Pontifical, du XIe siècle, de l'Église de Salzbourg, dans l'*Ordo ad visitandum vel unguendum infirmum*, contient ce passage :

[1] *Acta SS.*, die II^a Junii, p. 209.

« Délivrez-le, Seigneur, comme vous avez daigné délivrer Adam de l'enfer, Pierre de la prison, Paul des liens, Thècle des bêtes féroces, Susanne du faux crime (*Susannam de falso crimine*), le paralytique de son grabat, Loth de Sodome, les trois jeunes hommes, Sidrach, Misach et Abdenago de la fournaise du feu ardent, Daniel de la fosse des lions, David du glaive méchant, Marie-Madeleine des sept démons : ainsi daignez le délivrer, Seigneur, de tous ses péchés et de toutes ses fautes [1] ! »

La prière pour les agonisants, dans le Rituel Romain, est aujourd'hui toute semblable. Elle a en moins Adam et le paralytique, en plus, Enoch et Elie, Noé, Abraham, Job, Isaac et Moïse, dans la liste des délivrés du Seigneur. Cette prière est fort ancienne. Le Pontifical, donné au IXe siècle à l'Église de Troyes par S. Prudence, en contenait déjà au moins le commencement : *Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam,* etc. [2]. Le cycle des catacombes se perpétuait donc au Moyen-Age dans la liturgie ; et dans la chambre des malades, comme à la *cappella greca*, l'Église montrait, avec les images de ses compagnons bibliques accoutumés, l'image de Susanne.

L'art ne pouvait manquer de reproduire ces vénérables types. Dernièrement Susanne apparaissait avec Daniel sur des fresques retrouvées du XIIe ou du XIIIe siècle [3]. Citons deux exemples fournis par la fin même du Moyen-Age, et tirés de deux des plus célèbres édifices religieux de notre France.

Qui n'a ouï parler de la voûte de la cathédrale d'Albi, ce trophée grandiose, splendide et si poétique consacré par le midi, vainqueur de l'hérésie albigeoise, à la Sainte-Croix et à sainte Cécile ? Cette voûte présente la plus grande fresque du monde, ayant, comme la basilique d'une seule nef, soixante pieds de large et trois cents de long. C'est une des merveilles de l'art et de la foi catholique. Les artistes italiens, confrères du Pérugin et de Raphaël, l'ont peinte, à partir de 1512. A la première des douze travées, point de départ de l'œuvre, dans l'abside, le Christ est au milieu des quatre Évangélistes, des douze Apôtres présidés par la Vierge, des quatre Docteurs de l'Église latine. A la travée suivante, les quatre

[1] D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* t. I, p. 899.

[2] Voir M. Le Blant, *Sarcophages d'Arles,* p. XXVII.

[3] Ce sont les souvenirs de M. le chanoine Corblet, qui n'a pu ressaisir l'article d'une *Revue* où a été annoncée cette découverte.

vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, sont devant lui, avec Abraham, père des croyants d'Israël et son fils Isaac, avec Siméon qui a proclamé le Rédempteur et Ezéchiel qui a décrit son temple, escortés de Jonas, de Nahum et de deux autres prophètes. Puis vient, à la troisième travée, la Vierge couronnée par son Fils. Elle a vis à vis d'elle les vierges sages admises aux noces célestes et les vierges folles confondues ; à gauche, le sacrifice d'Abraham qui sera répété par la Vierge au Calvaire, les parents de Marie, Joachim et Anne, et son époux Joseph ; à droite, Susanne, nouvel Isaac, délivrée par Daniel qui envoie les adultères au supplice, et Jean-Baptiste à qui Marie a porté la sanctification dans le sein de sa mère, fléau lui aussi des adultères, mais destiné au martyre que Dieu a épargné à Susanne. L'histoire de Susanne est ainsi représentée sur la fresque, Daniel dominant le tableau :

« Ce personnage est placé sur un piédestal, au bas duquel sont tracées les paroles que Dieu met dans sa bouche : *Deus æterne, qui absconditorum es cognitor, qui nosti omnia antequam fiant* XIII, 42 [1]. Au-dessous paraissent les deux vieillards accusateurs de l'innocence, et à leurs côtés sont écrits les mots que le même prophète adresse à ses vils détracteurs. Il reproche au premier son mensonge : *Dixit autem Daniel : Mentitus es in caput tuum* v. 55 [2] ; et, après avoir porté la sentence de mort contre lui, il prononce contre le second le même anathème : *Angelus Domini gladium habens ut secet te medium* v. 59 [3]. »

Voilà donc, au commencement du XVIe siècle encore, Susanne à côté d'Isaac, comme sur les monuments des IIIe, IVe et Ve siècles ; la voilà à côté des vierges sages ; la voilà à côté de Marie, représentant, à sa suite, l'Église et sa sainteté incorruptible que Susanne représente seule, à notre église apostolique du cimetière de Priscille.

C'est aux illustres maisons de Bourbon, de Savoie et d'Autriche que la Bresse doit son église de Brou, digne rivale de notre Saint-Denis. Vouée par Marguerite de Bourbon, pour obtenir la guérison

[1] *Dieu éternel, qui avez la connaissance des choses cachées, qui savez toutes choses avant qu'elles arrivent.*

[2] *Daniel dit : Tu as menti contre ta propre tête.*

[3] *L'Ange du Seigneur tenant un glaive pour te couper en deux. — Monographie de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi,* par M. Hippolyte Crozes. Albi, 1873, in-12, p. 263.

de son époux Philippe II, duc de Savoie, elle fut élevée par les ordres de Marguerite d'Autriche, leur bru, fille de l'empereur Maximilien Ier. Elle a été commencée en 1511, achevée en 1536. Les meilleurs artistes d'Allemagne, de France, d'Italie, de Flandre y ont déployé toutes les richesses de l'architecture, de la sculpture et de la peinture sur verre. L'histoire de la Vierge, patronne de l'Église, celle du chaste Joseph et celle de Susanne priment tout sur les vitraux. Susanne remplit le vitrage qui est au-dessus de la porte du transsept du midi.

« On la voit dans le haut vêtue en criminelle, entre les mains de deux satellites, et debout devant un juge assis sur son tribunal, qui lui montre de la main les deux impudiques vieillards ses accusateurs ; derrière Susanne on remarque plusieurs personnes abattues par l'affliction. Plus bas, la scène est changée ; Daniel y démasque l'imposture : un vieillard déjà convaincu, couvert de honte et de tristesse, est conduit par deux hommes dans la prison, à la porte de laquelle se présente le geôlier. L'autre vieillard, défendant encore sa cause, laisse apercevoir par son embarras qu'il ne pourra résister à la force de la vérité. Toutes ces figures sont parlantes et parfaitement caractérisées. Elles paraissent de grandeur naturelle, malgré leur élévation [1]. »

Le lecteur ne manquera pas de rapprocher la seconde de ces deux scènes de l'histoire de Susanne de la fresque de Sainte-Sotère : elle semble nous en donner, a douze siècles de distance, la dernière explication. Il sera frappé du choix de Joseph et de Susanne pour accompagner Marie et lui faire une spéciale escorte en son temple. Il comprendra bien, encore une fois, la succession, puis la substitution, sur les anciens monuments chrétiens, de Marie à Susanne comme type de l'Église triomphante.

II. Mais Susanne Orante ne devait pas donner naissance seulement à des femmes Orantes. Noé Orante dans l'arche, Daniel Orante au milieu des lions, les trois Hébreux Orantes dans la fournaise, si on les considère au moment où ils y sont jetés, paraissent tout d'abord dériver d'elle. L'Écriture parle de l'action de grâces des trois Hébreux, elle ne parle pas de leur prière, encore moins de celle de Noé et de Daniel ; mais elle dit de Susanne : *Susanne s'écria d'une*

[1] *Guide descriptif et historique du voyageur à l'église de Brou élevée à Bourg...* d'après le P. Rousselet, Augustin réformé. 7e édit. Bourg-en-Bresse, 1857, p. 81.

grande voix et dit : Dieu éternel.... et le Seigneur exauça sa voix [1]. Une fois, cependant, l'Écriture montre Daniel positivement Orante. C'est après l'édit arraché au roi de Babylone par les princes et les satrapes, pour le perdre, au moment où il allait devenir leur préposé. Cet édit défendait de prier soit Dieu, soit un homme, hormis le Roi, pendant trente jours. Daniel, à son ordinaire, ouvrait trois fois le jour les fenêtres de sa chambre haute du côté de Jérusalem, fléchissait les genoux et adorait le Dieu du ciel. Les méchants, qui l'épiaient, *trouvèrent Daniel priant* (*orantem*) *et suppliant son Dieu ;* et pour ce il fut jeté aux lions. Ce Daniel n'a été rencontré qu'une fois sur les monuments : c'est sur un fond de coupe qui semble offrir, au milieu, l'image du Bon-Pasteur, et qui montre, tout autour, le paralytique emportant son lit, la résurrection des morts d'Ezéchiel, Jonas jeté au monstre marin et vomi par le monstre, Daniel entre quatre lions, les trois Hébreux dans la fournaise, un sujet problématique, qui paraît être la guérison de l'aveugle de Jéricho, et enfin Daniel Orante. Il est accompagné d'un piquant contre-sujet bien deviné par le R. P. Garucci, auquel il me semble qu'il faut en ajouter un second non moins piquant. L'illustre jésuite décrit ainsi la scène qui nous intéresse :

« Un jeune homme, en costume babylonien, avec la tunique retroussée, qui doit avoir des manches étroites vers les poings, omises dans le dessin livré au graveur, puis couvert du bonnet phrygien, s'élève d'une grande partie de sa personne au-dessus d'un mur formé de pierres carrées, et étend les bras en priant. Devant le mur, on voit un bœuf tourné à droite, pour qui regarde le tableau de face. Le champ tout autour est planté d'arbres [2]. »

Les Allemands ont vu dans l'Orante la Vierge priant près du bœuf de Bethléem. Le R. P. Garucci y voit avec raison Daniel, et dans le bœuf l'image de Nabuchodonosor à qui Daniel a dit et une grande voix du ciel répété : *Tu mangeras du foin comme un bœuf* [3]. Mais derrière la muraille, à droite de l'Orante, se remarque un bel arbre, et à gauche de l'Orante où la muraille finit, trois ou quatre fragments d'arbre, détachés et semés en l'air. C'est à mon avis, la tra-

[1] Dan., XIII, 42, 44.
[2] *Storia della arte cristiana,* Pitture, *Vetri,* tav. CLXIX, 1. — Ici, pl. XVI, 14.
[3] Dan., IV, 22, 29.

duction complète du discours de Daniel à Nabuchodonosor, dont on n'a reconnu qu'une partie : *L'arbre que vous avez vu haut et robuste... c'est vous, ô Roi... Quant au Vigilant et Saint que le Roi a vu descendre du ciel et dire : Arrachez l'arbre et dispersez ses rameaux... Voici l'interprétation de la sentence du Très-Haut.... On vous chassera du milieu des hommes et vous habiterez avec les bêtes des champs et les bêtes féroces et vous mangerez du foin comme un bœuf*[1]. L'image de l'Orante, dont on aperçoit seulement le bord des genoux sur la terrasse du mur, revient bien aussi au mot de l'Ecriture : *Daniel fléchissait ses genoux et adorait*[2].

Daniel est ici en Orante, tout à fait à la manière de Susanne, en ses épreuves mortelles. Nous les avons vus l'un et l'autre, se faisant pendant, comme types de la glorification angélique des élus des deux sexes dans le Paradis. Ne devions-nous pas cette page au monument unique qui nous offre le Daniel Orante de l'Ecriture ?

Les Orantes viriles, représentant les fidèles, bien que relativement assez rares, ne laissent pas que de se rencontrer dans les catacombes. Deux hommes Orantes, alternent avec deux femmes Orantes, aux côtés ou aux angles de la voûte où est le Bon-Pasteur, dans deux chambres du cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre. Une fois ces Orantes sont seules, une autre fois quatre colombes tenant le rameau d'olivier les séparent[3]. On les voit combinées de même autour du Christ siégeant et enseignant entre deux *scrinia* pleins de rouleaux, de l'ancienne *Loi,* sans doute, dont *le Christ* est la *fin*[4], dans une chambre du cimetière d'Ostrien. Chacun d'eux est entre deux brebis. Ces quatre sujets les séparent : Moïse se déchaussant pour aller au buisson ardent, puis faisant jaillir l'eau du rocher, le Christ guérissant le paralytique, et ressuscitant Lazare[5]. Les Orantes hommes remplacent le Bon-Pasteur, qui alterne ainsi avec l'Orante femme sur une voûte des *cryptes de Lucine*[6]. Celle-ci est l'Eglise, la double Eglise du Judaïsme et de la Gentilité, en face d'un double

[1] Dan., IV, 17-22.
[2] Dan., VI, 10.
[3] Aringhi, t. II, p. 63, 79.
[4] Rom., X, 4.
[5] Aringhi, t. II, p. 183.
[6] *Rom. sott.*, t. I, tav. X.

Bon-Pasteur, qui n'est pas inconnu : nous l'avons vu moulé et peint au *cubiculum* de la Vierge, voisin et contemporain de la *cappella greca* [1]. L'homme et la femme Orantes paraissent être de simples chrétiens, représentant le Christ et l'Eglise et répondant à ce texte de S. Paul : *Vous tous qui avez été baptisé dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus de Juif, ni de Grec ; il n'y a plus d'esclave, ni de personne libre ; il n'y a plus d'homme, ni de femme ; car vous n'êtes tous qu'une chose dans le Christ-Jésus* [2]. L'Orante Susanne apparaît donc sous les deux sexes ; et comme Perpétue, en sa vision, elle pourrait dire : « Je suis devenue mâle. »

Au fond d'une chambre du cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre dont la voûte offre Daniel, encadré par trois scènes de l'histoire de Jonas et Noé, on trouve deux Orantes avec ces noms grecs : HAIO (*soleil*), BOPA (*nourriture*). Ce dernier qui est un nom de femme répond à une figure à la tunique virile que le dessinateur a peut-être mal rendue. Deux autres Orantes hommes sont à l'entrée de la chambre [3]. Le célèbre arcosolium du cimetière d'Ostrien, qui présente dans la lunette la Vierge ayant sur son sein le Christ-Enfant, offre aux côtés de l'arc, au centre duquel est le buste du Christ à l'éternelle jeunesse, les bustes d'un homme et d'une femme, deux époux, sans doute, en Orantes [4]. Une Orante est appelée PRISCVS sur un monument donné par d'Agincourt [5]. Ces exemples suffisent pour nous donner une idée des Orantes hommes, simples défunts, en dehors de tout symbolisme. Le rapport avec l'Orante primitive, Susanne, bien qu'éloigné, n'est point effacé cependant. Il est frappant sur une fresque insigne dont on vient de publier une admirable copie.

C'est aux martyrs de tout sexe que convenait éminemment l'assimilation à Susanne triomphante dans le *paradis* de son époux. Aussi trouvons-nous, au cimetière fondé par sainte Sotère, la glorieuse ancêtre de saint Ambroise, et plus ou moins l'inspiratrice d'une peinture capitale faite là de son temps, les *cinq saints,*

[1] Ici, pl. VIII, 1.
[2] Gal., III, 27, 28.
[3] Aringhi, t. II, p. 103, 105.
[4] Aringhi, t. II, p. 209.
[5] *Sculpture*, pl. VII, 11.

trois hommes et deux femmes, DIONYSAS, NEMESVS, PROCOPIVS, ELIDIORA, ZOE, dont on lit les noms — martyrs qui furent les compagnons peut-être de S. Sébastien — représentés en Orantes, dans l'exultation, en vêtements superbes, au milieu du jardin céleste. La fresque, qui est la plus vaste page des catacombes et un tableau immense, est toute pleine d'arbustes en fleurs ou chargés de fruits; les roses semblent y descendre du ciel en guirlandes étendues; les oiseaux s'ébattent de toutes parts; deux paons étalent leurs robes éblouisssantes sous les pieds des martyrs; quatre grands vases aux eaux jaillissantes où viennent s'abreuver des oiseaux y répandent la fraîcheur; et un magnifique gallinacé, un faisan, ce semble, — le phénix — promène sa splendeur et sa joie de l'un à l'autre [1]. Mieux que toute peinture, même de Frà Angelico, cette fresque donne l'impression du Paradis. C'est une digne traduction des visions célèbres et toutes fraîches alors de Perpétue et de Saturus. C'est une amplification épique, en l'honneur des martyrs du Christ, du triomphe de celle qui se dévoua à être le martyr de la loi de Moïse, l'Orante Susanne.

III. Une dernière question se présente ici.

L'Orante féminine, avons-nous dit, est l'Orante ordinaire; l'Orante masculine, l'exception. Comment cela, puisque le nombre des défunts est égal en somme à celui des défuntes? Il n'y aucune difficulté si l'on voit dans l'Orante, Susanne, c'est-à-dire l'Eglise, marquant de son image comme le Bon-Pasteur, Noë, Jonas, Daniel, les trois Hébreux ou tout autre symbole du Christ ou de l'Église elle-même, la tombe du fidèle, en proclamant son espérance et déjà son entrée dans la béatitude. C'est ainsi qu'on peut interpréter ces femmes Orantes sur des tombes d'hommes. Mais ne peut-on leur donner que cette interprétation? M. de Rossi a écrit en 1867 :

« Comme l'on a observé que les femmes en prière sont en beaucoup plus grand nombre que les hommes et les enfants, je dois faire observer à mon tour que quelquefois la femme Orante fut employée comme symbole de l'âme, sans distinction de sexe. C'est ainsi que dans le singulier médaillon retraçant le martyre de S. Laurent, nous voyons, au-dessus du corps du diacre étendu sur le gril, s'élever vers le ciel l'image d'une jeune fille en prière, dont la tête est couronnée par la main

[1] M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. III, tav. I-II.

divine sortant d'un nuage [1]. Il est clair qu'ici l'Orante personnifie l'âme d'un saint. Et nous en avons une preuve parlante dans les Actes du martyre de sainte Cécile, où nous lisons que, à peine Valérien et Tiburce furent-ils décapités, le gardien Maximus *vidit egredientes animas eorum de corporibus quasi virgines de thalamo* [2].

Parlant de deux épitaphes trouvées sur les confins ou à l'intérieur du cimetière de Balbine, au nord de celui de Saint-Calixte, épitaphes qu'il croit antérieures à l'an 340, il ajoute, l'année suivante, relativement à cette théorie :

« Chacune des deux épitaphes en question semble avoir été décorée de la même scène symbolique, la femme en prière entre deux oliviers, emblème du jardin céleste de la paix éternelle. Sur l'épitaphe d'Arission, il ne reste que la cime d'un de ces arbres ; celle de Césidius Faustinus conserve dans son intégrité la scène de l'*orante* voilée, entre les deux oliviers [3]. Or il importe d'observer ici que l'épitaphe ne parle d'aucune femme ensevelie sous la pierre, mais du seul Césidius Faustinus. Voici le texte suppléé d'une manière conjecturale, mais dont la partie essentielle est certaine : CAESIDIO FAVSTINO CYRIAC*a fecit be*NE MERENTI CONIVGI CVM Q*vo vixit ann.*XXVIII D...*bo*NAE AN*imae in* PAC*e* [4]. Il s'ensuit donç que la femme en prière, qui symbolise l'âme accueillie au ciel, est, dans le cas présent, figurée sur la pierre sépulcrale d'un homme. Ceci vient à l'appui des raisons indiquées dans le *Bulletin* de l'an passé, p. 85, lesquelles nous induisent à croire que quelquefois cette figure de femme est l'image symbolique de l'âme, sans distinction de sexe: elle est ici la représentation figurée de la formule écrite sur l'épitaphe : *Bona anima in pace* [5].

On peut douter, non sans raison, que la femme Orante, qu'on voit sur la tombe de Cœsidius, soit son âme. Comme elle ressemble entre les deux arbres, à la Susanne que nous avons reconnue ainsi tant de fois au milieu des vieillards, et même sans eux, sur deux fonds de coupe et sur la cassette de Brescia [6] ! Que c'est bien, les arbres à part, l'Orante du cycle biblique sur laquelle la coupe de Docléa nous

[1] Lupi, *Opere postume,* t. I, p. 197 et suiv. — Ici, pl. XI, 39.

[2] « Maximus vit leurs âmes qui sortaient de leur corps comme des vierges de « leur chambre à coucher. » — *Bulletino,* 1867, p. 85.

[3] *Bulletino,* 1868, tav. II, 3. – Ici, pl. XVI, 15.

[4] « A Cœsidius Faustinus son époux bien méritant Cyriaque, a fait. Elle a vécu « avec lui XXVIII ans ... jours. A une bonne âme ! En paix. »

[5] *Bulletino,* 1868, p. 13.

[6] Pl. XVI, 2, 3, 4.

a fait lire SVSANA [1] ! Il se pourrait qu'il n'y ait ici que l'image de l'Eglise triomphante. Cependant, l'Orante étant certainement quelquefois l'âme bienheureuse, et ces paroles « bonne âme en paix » répondant si précisément à l'image, il est difficile de ne pas voir l'âme en cette Orante. Pour moi, j'y verrais Susanne devenue, par une dernière transformation, l'âme bienheureuse. Mais je n'y voudrais pas voir l'âme séparée du corps. Si Susanne, avec la nudité radieuse et consacrée de Daniel, nous a représenté deux fois la résurrection des corps, combien plus ici où les vêtements corporels forment sa parure !

Susanne, devenue l'âme glorieuse, nous engage à compléter notre sujet par quelques mots sur le symbole qui représente proprement l'âme sur les monuments chrétiens, ayant pour nom l'âme elle-même, Psyché.

IV. C'est l'idée du Bon-Pasteur et de l'Orante, c'est-à-dire originairement du Christ et de Susanne, type de l'Eglise et de l'âme fidèle, qui semble avoir donné entrée chez les chrétiens au mythe païen d'Éros et de Psyché, de l'*Amour* et de l'*Ame,* ainsi que le Bon-Pasteur a introduit le mythe d'Orphée. Comment douter que le premier y ait acquis droit de cité, puisqu'on le trouve plus de dix fois dans les seules catacombes romaines ?

Le cimetière d'Ostrien, frère de celui de Priscille, en offre le plus ancien exemple, ce semble. C'est un fond de coupe de verre et d'or, dont il reste deux fragments, que m'a montrés sur les lieux Mgr Crostarosa. On les a trouvés attachés à la chaux d'un *loculus.* On y reconnait l'Amour embrassant Psyché. Le style fait songer au premier siècle auquel remonte le cimetière. Que ne connaissons-nous la tombe chrétienne qui a reçu pour symbole cette mystique image !

Le sujet d'Éros et de Psyché décore, à l'exclusion de tout autre, les deux parois latérales et la paroi du fond d'une chambre mortuaire du troisième siècle ou peut-être du second, qui est à l'extrémité du vestibule du cimetière de Domitille. Il domine, identique, avec une seule et légère variante, sur les trois arcosolium qui sont en bas, autour de la chambre. Éros et Psyché, dont les épreuves sont ter-

[1] Pl. XVI, 1.

minées, cueillent des fleurs au sein d'une prairie, dont les hautes plantes en sont toutes constellées, lui avec un vase pareil aux vases d'albâtre, elle avec une corbeille rustique, et ils les versent dans une corbeille unique, symbole de leur hymen. Ils en tisseront ces festons et ces guirlandes, dont on voit les murs décorés. Un couple de deux belles colombes est posé sur la corniche du cadre des trois tableaux et répond à leur couple. Au fond d'un des arcosolium de côté, un petit paon, tout humble, et un grand dans la splendeur de son vêtement, rappellent la résurrection. Le petit, assurément, doit s'élever dans le ciel à la suite du grand, comme les catacombes de Saint-Janvier, à Naples, et celles de Saint-Nazaire, à Milan, nous montrent deux petits paons sortant de leur nid ou portés en l'air, au-dessous d'un grand, celui-ci entouré des sept étoiles caractéristiques du Christ [1]. L'arcosolium qui fait vis-à-vis présente, si nous l'avons bien pu reconnaître, une tortue, agrément des jardins et symbole de la lyre. Cette chambre surabonde de béatitude. Dom Guéranger a écrit de l'une des trois fresques principales :

« L'Amour et Psyché sont occupés à cueillir des fleurs. Ces fleurs signifient le parfum et la pureté de leur union. Psyché porte ses ailes de papillon, auxquelles on la reconnait toujours sur les monuments de l'art antique ; mais elle est modestement vêtue, et la corbeille de fleurs qu'elle a préparée pour l'Amour est déjà remplie. Les deux autres fresques respirent la même simplicité et la même tranquillité. On sent que le peintre a voulu seulement rendre l'idée, laissant à compléter par l'âme, la vraie Psyché, ce qui manque à l'expression des sentiments qu'elle éprouve envers celui qui, étant le Roi éternel a daigné *convoiter sa beauté* (Psalm. XLIV). L'imperfection artistique de ces peintures saute aux yeux ; mais leur manière ne nous reporte pas moins à l'époque la plus classique [2].

L'auteur de *Sainte Cécile* vient de dire : « La synthèse des peintures cémétériales, autant qu'on en peut juger par les débris à « l'aide desquels nous essayons de la former, ne conserva pas ce « délicat et mystérieux sujet. Probablement l'œuvre d'Apulée, qui « dénatura et souilla ce chaste symbole dans un livre obscène, en « rendit l'usage chrétien moins convenable et moins libre. » La

[1] D'Agincourt, *Peinture*, pl. II, 9 ; Polidori, *Sopra alcuni sepolcri ant. crist. scop. in Milano*. 1845, p. 57; M. Martigny, 2e édit., p. 569.

[2] *Sainte Cécile*, 1873, p. 319. La première de ces fresques est donnée p. 320.

vérité est que, sur les monuments plastiques au moins, ce sujet est maintenu du troisième au cinquième siècle bien après l'abandon de celui d'Orphée.

Sur un magnifique sarcorphage trouvé, près du cimetière de Domitille, dans la vigne Ammendola, voisine du cimetière de Saint-Calixte, si elle ne lui est en partie au moins identique, sarcophage qui paraît antérieur à Constantin, on voit trois Bons-Pasteurs, portant la brebis sur les épaules. Le Christ est au milieu; et aux extrémités il me semble reconnaître deux apôtres, Pierre, sans doute, et Paul, qui, au cimetière de Priscille, placé en Orante en face du Bon-Pasteur, est appelé PAVLVS PASTOR APOSTOLVS. Ces trois Bons-Pasteurs sont dans un vaste tableau rempli de pampres et d'Amours cueillant la vendange. Un de ces Amours est l'Amour, Eros. Assis sur un pampre, il porte la main droite à sa tête en signe de deuil et tient de la main gauche un nid vide. Il semble pleurer des oiseaux envolés ou dévorés par un serpent: il pleure Psyché perdue et lui-même. Mais voici l'errante Psyché qui revient à lui et lui offre une corbeille de raisins, symbole de cette béatitude dont le sarcophage est comme enveloppé et enivré, béatitude qui, étant le don de Dieu, est aussi le fruit de nos mérites. « Si les Amours, dit le R. P. Garucci, qui « cueillent les raisins représentent les bons Anges qui recueillent « les œuvres des justes, Psyché est ici posée pour figurer l'âme qui « porte avec elle au tombeau les fruits cueillis par elle [1]. » Fruits qui réjouissent le Christ, car ils sont le produit désiré de son Incarnation et de sa Passion : il est *la vigne* dont nous sommes *les rameaux* [2] !

Deux sarcophages du cimetière de Saint-Calixte, remontant au troisième siècle, présentent le groupe d'Éros et de Psyché s'embrassant; une fois ils sont au côté du Pasteur portant sa brebis sur les épaules [3]. M. de Rossi déclare cette « sculpture probablement

[1] *Monumenti del Museo Lateranense descritti ed illustrati da* Raffaele Garucci D. C. D. G. *e pubblicati per ordine della Santita di nostro signore Papa Pio IX.* Roma, tav. XLIX, p. 104.

[2] Joan., XV, 5.

[3] *Rom. sott.*, t. III, p. 444, 445. — *Antiquités chrétiennes photographiées par M. Ch. Simelli, cataloguées et décrites par* Mgr X. Barbier de Montault. Rome, 1870, n° 31.

païenne ; » et il la montre couverte de chaux et ensevelie. Si ce scrupule a existé, il n'a été que particulier et passager. Sans sortir du cimetière de Saint-Calixte, voici un monument analogue aux deux précédents. Il a été produit le 9 décembre 1877 à une des *Conférences de la Société d'archéologie chrétienne à Rome.*

« M. Mariano Armellini, dit le procès-verbal, présente aux associés un anneau trouvé par lui au cimetière de Saint-Calixte, dans un *loculus*, et précisément au doigt du défunt. Dans l'anneau est enchâssée une pierre de jaspe rouge, où est un Amour qui tient à la main gauche un flambeau et à la droite un papillon : il semble vouloir le brûler. Cette petite figure a quelque parenté avec le mythe de l'Amour et de Psyché, représenté quelquefois mais assez rarement sur les monuments chrétiens, ce que prouve la peinture très connue du cimetière de Domitille [1]. »

Est-ce pour brûler le papillon, *Psyché*, qu'est ici le flambeau de l'Amour? Sur un sarcophage du cimetière du Vatican [2], l'Amour le tient assurément pour ressusciter Psyché ; et le palmier, le phénix sur le palmier, et le Christ qui le montre, prêt à s'élever au ciel au milieu des Apôtres, nous attestent que ce flambeau est le flambeau vivifiant de l'Esprit-Saint, celui de l'éternelle vie.

Si nous passons au cimetière de Priscille, un fond de coupe, dont nous avons parlé, présente Éros et Psyché s'embrassant dans les Champs-Élysées [3]. La mosaïque de la voûte latérale et circulaire du splendide mausolée de Sainte-Constance offre, dans un compartiment, des aires curvilignes, octogones et tetragones, qui alternent. « Dans les plus petites aires, dit le R. P. Garucci, sont semées des « fleurs de formes variées, et au milieu des plus grande prennent « place des Amours et des Psychés, des oiseaux [4] et des agneaux... « Les Psychés et les Amours ont diverses attitudes et portent divers « ornements et instruments [5]. » Le sarcophage de Zacinius, trouvé au cimetière de Sainte-Hélène, avec cette épitaphe chrétienne : « ZACINI CESQVE (*quiesce*) IN PACE, Zacinius repose en paix »,

[1] *Bulletino*, 1879, p. 26.

[2] Aringhi, t. I, p. 307. — Ici, pl. XIII, 26.

[3] Buonarruoti, *Vetri*, tav. XXVIII, 3; R. P. Garucci, *Vetri*, tav. XXXV, 4. — Voir ci-dessus chap. XX.

[4] Un de ces oiseaux a la huppe et tient du faisan. Serait-ce le phénix ?

[5] *Storia*, v. IV, *Musaici*, tav. CCVI.

présente, aux extrémités de la face antérieure, un homme et une femme, Zacinius, sans doute, et son épouse ; et au milieu, là où l'on voit si souvent le Bon-Pasteur avec sa brebis, le Christ glorieux, ou Susanne qui est l'Eglise, l'Amour et Psyché s'embrassent au haut d'une colonne autour de laquelle une vigne déroule ses pampres [1]. Un sarcophage du cimetière du Vatican nous a montré l'Amour, avec son flambeau, ressuscitant Psyché qui lui tend les mains, aux côtés de la tête du Christ montrant le phénix sur le palmier et disant aux Apôtres : *Je suis la résurrection* [2]. Encore une fois il est évident que le mythe de Psyché a été christianisé comme celui d'Orphée. Et faut-il s'en étonner?

L'Eglise récupère son bien. Le mythe de Psyché vient de la Grèce. Mais la Grèce l'a reçu de l'Orient ; et c'est bien de la Bible ou des traditions primitives qu'il dérive en dernière analyse. Il est récent dans l'art gréco-romain. « Les monuments du cycle de Psyché se « répartissent, dit un critique, sur un long espace qui va du IIe siè- « cle avant J.-C, au IVe siècle de notre ère »... du « miroir étrusque « conservé au musée de Pérouse »... aux « mosaïques de Sainte- « Constance à Rome. C'est surtout au IIe siècle de notre ère que la « représentation d'Éros et Psyché paraît être en faveur [3]. » Les monuments littéraires remontent plus haut. Fulgence [4] nous apprend qu'avant Apulée, Aristophane ou Aristophonte l'Athénien avait écrit la fable de l'Amour et de Psyché. Or cet Aristophonte est cité par Athénée et Diogène Laerce comme un poète comique qui s'attacha surtout à tourner en dérision les disciples de Pythagore et de Platon: ce qui fait soupçonner « que la fable de Psyché... fut un des secrets « de l'école pythagorienne, en ce qui touchait la doctrine de la mi- « gration des âmes, adoptée ensuite par l'école platonicienne [5]. » Derrière Platon et Pythagore qui n'entrevoit l'Egypte et l'Orient?

« De tout temps chez les Orientaux, dit Creuzer, l'on se représenta le rapport entre Dieu et l'homme, la séparation de celui-ci d'avec le premier, et leur réunion finale, sous l'emblème d'un époux et d'une épouse tantôt divisés, tantôt se

[1] D'Agincourt, t. IV. *Sculpt.*, pl. IV, 3, 5.—Ici, pl. XVI, 16. Cf. le sarcoph. nº 17.
[2] Ici, pl. XIII, 26.
[3] M. Collignon, *Rev. archéol.*, 1875, t. XXX, p. 204.
[4] *Mythologicum vocum antiquarum*, III, 6.
[5] *Herculanum et Pompei*, t. IV, p. 112-114.

rapprochant ; et l'on peignit les joies ou les souffrances de ces mystiques fiancés avec tout le feu de l'imagination... Nous n'en citerons pas d'autres exemples que le fameux poème sanscrit intitulé *Gitagovinda*, espèce d'idylle composée par Djayadèva, où se remarque une frappante analogie avec la fable de l'Amour et de Psyché, et le non moins fameux Cantique des cantiques de Salomon qui offre lui même une grande ressemblance avec le Chant de Govinda ou du Pasteur.

« Pour nous résumer, nous pensons que l'allégorie de l'Amour et de Psyché, à en juger d'après les indices épars dans ce chapitre, vint aux Grecs comme une sorte d'initiation persique, et fut transplantée par des colonies sacerdotales à Samothrace, en Thrace et en Béotie [1]. »

Le *Gita-govinda* ou *Livre-du-Pasteur* paraît remonter à un siècle au plus tard avant Jésus-Christ. Le Cantique des cantiques de Salomon nous rejette quatre siècles par delà Pythagore ; et la réplique abrégée de ce divin Épithalame, le psaume *Exultavit cor meum* des enfants de Coré, qui écrivaient sous Ezéchias, nous porte plus d'un siècle encore avant lui. Avant le poème indien ou la fable grecque, on trouve donc les poèmes sacrés. Dans le mythe de Psyché, pour le dire en passant, je ne serais pas étonné que la critique ne reconnût un jour, avec des traditions dogmatiques primitives, des traits même de l'Histoire sainte. Il me semble difficile de ne pas y entrevoir des souvenirs de la chute d'Eve curieuse et de la fille de Jephté livrée par son père à l'immolation qu'il croit exigée de Dieu. Ce mythe concorde aussi avec les doctrines, dont les Égyptiens nous attestent si expressément l'antiquité, des purifications diverses des âmes dans l'autre monde, de la résurrection des corps, de la déification des justes après la série de leurs épreuves. Nous avions, ce semble, plus encore de reprises légitimes à faire sur le mythe de Psyché que sur celui d'Orphée.

Aussi en a-t-on fait davantage et sans délai. A côté de Susanne et du Christ, au cimetière de Priscille, nous trouvons, au cimetière d'Ostrien, Psyché et l'Amour dès le temps ou dès le lendemain des Apôtres. S. Paul lui-même semblait ouvrir la voie aux artistes chrétiens en écrivant : *Le premier Adam a été fait âme* (Psyché) *vivante*, εἰς ψυχὴν ζῶσαν ; *le nouvel Adam, esprit vivifiant* [2]. L'Apôtre rappelle ici le

[1] *Religions de l'antiquité*, trad. de Guigniaut, t. III (1839), p. 406.
[2] I Cor., XV, 45.

mot solennel de la Genèse, dans les Septante : *L'homme devint une âme vivante,* ἐγένετο ὁ ἄνθρωπος εἰς ψυχὴν ζῶσαν [1]. Au dixième siècle, les artistes grecs, dans ce Pentateuque en mosaïque dont ils ont décoré l'atrium de Saint-Marc de Venise, peindront le Christ, le sceptre de son monogramme et de sa croix à la main gauche, lançant de la droite une petite Psyché qu'il tient sous les ailes, une âme, à la face d'Adam, statue d'argile qu'il vient de dresser devant lui. Premier Adam de la Création, image du second de la Rédemption !

Psyché, d'ailleurs, dans la langue grecque adoptée par les Apôtres et consacrée dans les trois premiers siècles par l'Eglise romaine pour la prédication officielle de l'Evangile, ne désigne point seulement l'*âme*, elle désigne aussi le *papillon*, cet être aérien qui paraît un *souffle* (ψυχή) brillant comme l'âme, et qui était son symbole chez les anciens. Mais le papillon est un ver qui se fait un tombeau de sa substance terrestre et le perce pour s'élancer comme un diamant ailé dans les cieux. Il est la vérité de la fable du phénix. Quel symbole donc de la résurrection ! Et les anciens pouvaient-ils l'omettre sur leurs tombes où ils ont réuni toutes les voix de la nature comme celles des saints Livres pour proclamer la grande espérance de l'homme ? C'est dans le mythe de Psyché qu'ils ont représenté la merveille de vie du papillon. Le même sarcophage du cimetière du Vatican, des abords de la tombe de S. Pierre, nous présente ensemble le Christ ressuscité, Psyché aux ailes de papillon ressuscitée par l'Amour, le phénix ressuscité sur le palmier, son homononyme, au milieu des Apôtres ombragés par une immense vigne, autre image de la résurrection [2].

Dante sera l'écho des anciens monuments dans la fameuse exclamation qu'il pousse, au bas des sept cercles de sa montagne du *Purgatoire*, à la vue des orgueilleux se traînant, la poitrine ployée jusqu'aux genoux, sous la charge de pierre qui est leur supplice :

> O chrétiens superbes, misérables épuisés,
> Qui, infirmes de la vue de l'esprit,
> Avez confiance en des pas rétrogrades,

[1] Gen., II, 7.
[2] Ici, pl. XIII, 26.

Ne vous apercevez-vous pas que nous sommes des vers
Nés pour former l'angélique papillon
Qui vole à la Justice, sans que rien l'en défende ?

Pourquoi votre âme se dresse-t-elle à la façon d'un coq ?
Par là vous êtes comme l'insecte en défaut,
Comme le ver dont la formation avorte [1].

Un demi-siècle après ces vers de Dante, une princesse suédoise, la sainte veuve Brigitte, étant à Rome, entendra en vision des paroles plus douces, qui achèvent de nous montrer combien légitime et heureux est l'usage que les premiers chrétiens ont fait du mythe de Psyché :

« Alors la Vierge dit (au diable) : « Tu es le plus méchant des ravisseurs. L'âme « est l'Épouse de l'Époux, mon Fils, car il l'a rachetée par son propre sang. Toi, « tu l'as corrompue et emportée avec violence. Puisque mon Fils est l'Époux de « l'âme c'est à toi de fuir devant lui [2]. »

Puisque nous venons de citer Dante et sainte Brigitte et de parler encore une fois du phénix, remarquons en passant que sa légende, à la suite de tant de Pères de l'Eglise auxquels le B. Albert-le-Grand, réputé le Salomon du siècle de S. Louis, n'a pu s'empêcher d'ajouter une croyance prudente [3], que cette légende, dis-je, figure

[1] *O superbi cristian, miseri lassi,*
Che della vista della mente infermi,
Fidanza avete ne' ritrosi passi :

Non v' accorgete voi, che noi siam vermi,
Nati a formar l'angelica farfalla,
Che vola alla Giustizia senza schermi ?

Di che l'anima vostra in alto galla ?
Poi siete quasi entomata in difetto,
Si comme verme, in cui formazion falla.

Purgatorio, **X**, v. 120-9.

[2] *Revelat.*, l. I, cap. XI.

[3] Voici le texte du B. Albert-le-Grand, au traité *De Animalibus :*

DE PHŒNICE.

Phœnicem avem esse Arabiæ in Orientis partibus scribunt hi qui magis theologica mystica quam naturalia perscrutantur. Dicunt autem hanc avem sine masculo et sexus commixtione solam in sua esse specie, et convenire in orbem, et trecentis 40 annis vivere solitariam. Est autem, ut dicunt aquilinæ magnitudinis, ca-

comme vraie dans la *Divine Comédie* et dans les *Révélations* de celle qu'on a bien nommée « la Mère séraphique ». Dante, suivant de près Ovide et le B. Albert-le-Grand, écrit :

Ainsi par les grands sages il est affirmé
Que le phénix meurt et puis renaît
Quand il approche de sa cinq-centième année.

Herbe ni blé ne sont sa pâture en sa vie,
Mais les seules larmes de l'encens et de l'amomum ;
Et le nard et la myrrhe sont son dernier maillot [1].

put habens ut pavo, fauces etiam habet cristatos, circa collum fulgore aureo purpureus est, caudam habet longam purpurei coloris, pennis quibusdam roseis interscriptam sicut interscribitur cauda pavonis, quibusdam orbibus ad modum oculorum formatis : et hæc varietas miræ pulchritudinis. Cumque sentit se ætate gravari, construit nidum in alta et abdita super limpidum fontem sita arbore ex thure et myrrha et cinamomo et aliis aromatibus pretiosis, et ruit in nidum, et se radiis ferventibus objicit solis, et illos resplendentia pennarum multiplicat donec ignis elicitur, et sic se cum nido incendit, et incinerat : dieque altero dicunt vermem in cineribus nasci, qui alis die tertia assumptis infra paucos dies in avem pristinæ figuræ commutatur : et tunc avolat. Referunt etiam hic jam semel in Heliopoli Ægypti civitate accidisse, quod super compositionem lignorum sacrificiorum avis hæc aromata comportans se incendit, et ad visum sacerdotis prius dicto modo duabus generationibus vermis et avis formata est et avolavit : et, sicut dicit Plato, non sunt nobis calumnianda quæ libris sacrorum delubrorum conscripta referuntur.

Opera Lugduni 1651, t. VI. p. 638.

[1] *Cosi per li gran savi si confessa*
Che la fenice muore, e poi rinasce,
Quando al cinque centesimo anno appressa.

Erba ne' biada in sua vita non pasce,
Ma sol d' incenso lagrime e d' amomo ;
E nardo e mirra son l'ultime fasce.

Inferno, XXIV, v. 106, 111.

Ajoutons ici un mot à ce que nous avons dit, chap. XXVII, sur le phénix. Les Egyptiens avaient identifié le *Bennou* non seulement avec le soleil mais encore avec la planète *Vénus*. Ils l'appelaient « *Vennu hesiri*, l'oiseau Vennou d'Osiris ». (*Notes sur les noms Egyptiens des planètes*, par M. le V. E. de Rougé, Paris, 1856, in-12, 23 pages, p. 20). « Cet astre, dit M. de Rougé (ch. XVII. du *Rituel*, « p. 240), par ses apparitions successives au soir et au matin, était comme une « excellente expression des périodes de renouvellement ». Ce second phénix sidéral, analogue au premier, se confondait, ainsi que lui, avec l'oiseau. De là,

Dans sainte Brigitte, le Christ lui-même emploie, comme comparaison familière à tous et en pleine harmonie avec la puissance et la sagesse divine, la légende du phénix. Elle lui sert à expliquer les secrets mystères de sa grâce dans les âmes. Ayant dit à l'angélique veuve, son épouse, qu'il ne pouvait lui montrer les êtres spirituels, anges ou démons, que sous des images corporelles, la nature humaine n'étant pas capable de supporter la vue des esprits, « alors « elle répondit :

« O mon Seigneur, qui êtes le Fils de la Vierge, pourquoi avez-vous daigné visiter une veuve aussi vile que moi qui suis pauvre de toutes bonnes œuvres, bornée dans l'intellect de ma conscience, et consommée par une longue durée de temps en toute sorte de péché ?

« Il lui répliqua : j'ai trois choses. Je puis enrichir celui qui est pauvre et rendre capable et intelligent celui qui est dépourvu de sens et a peu d'intelligence. Je puis aussi renouveler celui qui est d'un grand âge et lui rendre la jeunesse. Comme le phénix, quand il est accablé de vieillesse, porte en un lieu creux de petites branches sèches et, parmi ces branches, celles d'un arbre qui de sa nature est sec au dehors et chaud au dedans, et que la chaleur y venant d'abord, ce bois s'enflamme aux rayons du soleil, et que par lui s'enflamment ensuite toutes les autres branches, ainsi te faut-il rassembler toutes les vertus au moyen desquelles tu pourras te renouveler en quittant le péché. Parmi elles tu dois avoir un bois chaud intérieurement et extérieurement sec, c'est-à-dire un cœur qui soit pur, étant sec extérieurement de toute délectation mondaine, et plein intérieurement de toute charité, en sorte que tu ne veuilles rien, que tu ne désires rien que moi. C'est sur ce cœur que viendra d'abord le feu de ma charité, et ainsi tu seras enflammée des vertus, et y étant consumée et étant purgée des péchés, tu ressusciteras comme un oiseau renouvelé, après avoir déposé la peau de la délectation charnelle [1]. »

ce semble, un second sens, non inconciliable avec le premier du texte du chapitre 64 du *Rituel* : « Il (Osiris, le soleil couchant) vient de Sekhem (qui est à « l'Occident) à An (Héliopolis, qui est à l'Orient), faisant connaître au Bennou « les choses de Hadès... Le Bennou est renversé sur le dos au-dessus des morts. « Horus (le soleil levant) fait son œil éclairer la terre. » N'est-ce pas Vénus absorbée dans la lumière du soleil, en même temps que le phénix, type des êtres vivants, abattu, au solstice d'été, par ce soleil ardent qui va le ressusciter en donnant au Nil le signal de l'inondation ?

[1] Sicut enim Phœnix, cum senio gravatur, comportat in vallem stipulas siccas, inter quas comportat stipulas unius arboris, quæ exterius est sicca ex naturâ et intus calida, in quam primo venit calor, et ex solis radiis incenditur. Deinde ex ipsâ omnes stipulæ accenduntur. Sic... resurges quasi avis renovata, deposita pelle delectationis. L. II, cap. XVIII.

Une autre fois,

« Le Fils parle à l'Epouse :

« .... Je t'ai dit aussi tout d'abord que je veux être aimé avec ferveur, car je suis un certain feu de divine dilection. Dans mon feu sont en effet trois choses admirables. La première, c'est qu'il est ardent et ne s'embrase jamais; la seconde, c'est que jamais il ne s'éteint; la troisième, c'est qu'il est toujours ardent et jamais ne se consume. Ainsi ma charité pour l'homme était dès le commencement dans ma divinité; elle est devenue de plus en plus ardente quand j'ai pris mon humanité; et elle est ardente au point qu'elle ne s'éteint jamais, mais rend l'âme fervente sans la consumer, et en la fortifiant toujours de plus en plus. C'est ce que tu peux observer dans le phénix qui, accablé de vieillesse, réunit des morceaux de bois sur une montagne très haute, et, quand ils sont allumés par la chaleur du soleil, se jette dans le feu, et, ainsi mort par le feu, ressuscite. Pareillement l'âme qui est embrasée du feu de la charité divine se relève par lui comme un phénix meilleur et plus fort [1]. »

Après Dante et sainte Brigitte, l'Espagne, qui doit donner à l'Eglise le phénix de l'amour divin appelé Thérèse de Jésus, apparaît portant dans ses processions le phénix, en compagnie de l'aigle auquel le Moyen-Age prêtait une légende analogue à celle du phénix lui-même.

A Barcelone, le 12 juin 1424, la procession du *Corpus*, c'est-à-dire de la Fête-Dieu, a eu lieu ainsi. A la suite des trompettes ouvrant la marche; des gonfalons des églises; des brandons ou torches de la cathédrale, de la ville, des aveugles et estropiés et des dix corporations; des croix de la cathédrale, des paroisses et des religieux; des clercs de toutes les églises paroissiales; des Frères de la Merci, du Carmel, des Augustins, des Mineurs; des chanoines et de tout le clergé de la cathédrale, on voyait des représentations de l'Ancien et du Nouveau Testament, commençant à la Création même et à l'expulsion des mauvais anges du ciel. Sept chœurs d'anges, espacés parmi ces représentations, chantaient la gloire de Dieu dans ses œuvres. On n'avait pas oublié les « juges de Susanne — Susanne, l'ange et Daniel. » Avec « Judith et sa servante—Raphaël et Tobie, »

[1] Sicut in Phœnice colligere poteris, quæ senectute gravata colligit ligna in monte altissimo, et illis ex calore solis accensis, projicit se in ignem, et sic ab illo igne mortua reviviscit. Sic anima, quæ ex igne charitatis divinæ succenditur, de eo quasi Phœnix melior et fortior consurgit. L. IV, cap. LXXVII.

ils précédaient « l'Annonciation de la Vierge Marie. » C'est après les saintes femmes chrétiennes et les martyres qu'on voyait « le Christ « ressuscité avec la croix —... le saint sépulcre avec tout son attirail « et la Madeleine derrière. » Venaient ensuite les Confesseurs, les Martyrs, les Apôtres et le Saint-Sacrement entre les quatre Évangélistes et une troupe d'anges jouant des instruments de musique. Les bâtons du dais étaient portés par les grands seigneurs, y compris « l'envoyé de Venise » et « le Seigneur roi » d'Aragon et de Sicile, Alphonse dit le *Sage* et le *Magnanime*. Des anges et des démons, tous armés de verges, suivaient le corps du Christ, à ses ordres, pour ses grâces ou ses justices. Devant lui, au milieu des Martyrs, s'élevait « le phénix », et au milieu des Apôtres, « l'aigle. » Les vignettes d'un Bestiaire de l'Arsenal, du XIIIe siècle [1], nous permettent de reconnaître leur dessin en somme et certainement leur symbolisme. Le phénix, avec son aigrette, est au sommet d'un arbre, au milieu de son nid d'aromates qui s'enflamme, et déploie ses ailes. L'aigle, vieux et aveugle, plonge dans un bassin d'eau, image du Baptême et de la résurrection, pour y renouveler sa jeunesse, ou bien émerge du bain pour s'élancer au soleil [2].

Ces réminiscences de la légende du phénix et de celle de Psyché, qui attend le crayon de Raphaël, sont intéressantes à signaler chez les auteurs du Moyen-Age. Elles prouvent, ce que nous a déjà démontré le fait particulier de Susanne, que le symbolisme des premiers siè-

[1] N° 283.

[2] Le R. P. Ch. Cahier, *Mélanges d'archéologie*, t II, 1851, p. 75-84; *Ibid.*, p. 182 et pl. XX, A C; p. 164 et pl. XX, X, pl. XXIII, B V. — Le vitrail du XIIIe siècle, dit de la *Nouvelle Alliance*, à la cathédrale de Bourges, présente à l'un des quatre côtés du tableau du Christ ressuscité, entre David qui chante la Passion et la Résurrection sur sa harpe et le pellican qui nourrit ses petits de son sang, un arbre portant un nid au sommet. Le nid touche le cadre du tableau. Je ne puis douter que ce ne soit le nid du phénix. David dit : *Factus sum sicut pellicanus* (Ps. CI, 7; cathédrale de Chartres, vitrail de la *Nouvelle Alliance*) et : *Justus florebit sicut Phœnix* (Ps. XCI, 13; Tertullien, *de Resurrectione*, XIII). En face, on voit le lion de la légende (*Bestiaire*, I) ranimant le lionceau mort que la lionne vient d'enfanter par la bouche. Au-dessus, le fils de la veuve de Sarepta est ressuscité par Élisée (*item*, cathédrale de Chartres), et fait face à Jonas vomi par le monstre. Voir *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les PP. A. Martin et C. Cahier, 1841-1844, pl. I et p. 55.

cles de l'Eglise ne cessait de s'y perpétuer, et qu'à y bien regarder, tous les siècles chrétiens, avec des différences dans le développement des arts comme dans celui des dogmes, restent foncièrement les mêmes.

De nos jours l'Eglise, dans la sainte liturgie, rappelle, avec le Cantique des cantiques, le mythe de Psyché des antiques tombes chrétiennes, en disant de saint Laurent Justinien, ce patricien de Venise qui a mérité d'en être le premier patriarche et l'un des patrons : « Invité par la divine sagesse au chaste hymen du Verbe et de l'âme, « *ad castum Verbi et animæ connubium* [1]. »

Pour achever de bien comprendre ces types consacrés de la béatitude céleste, fournis par la théologie chrétienne et auxquels la poésie païenne a si gracieusement servi de contre-épreuve, Susanne et son Époux mystique, Psyché et l'Amour, rappelons-nous la célèbre vision de la martyre Perpétue, avec ce grand Pasteur qu'elle aperçut dans l'immense jardin céleste et qui mit dans ses mains la manne éternelle, après lui avoir dit : « Tu es la bienvenue, ma fille [2] ! » Mais surtout lisons la vision de Saturus, qui suivit celle de Perpétue. Comme elle donne bien le ton de variété sublime et de tendresse ineffable dont tous les monuments des catacombes semblent inspirés, ce ton de Dieu avec ses enfants, des enfants de Dieu avec leur Père !

« Le béni Saturus fit connaître aussi cette vision qu'il écrivit lui-même :

« Nous avions souffert, dit-il, et nous sortîmes de la chair, et nous commençâmes à être portés à l'Orient par quatre anges dont les mains ne nous touchaient pas. Nous allions, non pas couchés sur le dos et la face en haut, mais comme montant une pente molle. Délivrés, nous vîmes aussitôt une première lumière immense, et je dis : *Perpétue* — elle était en effet à mon côté,—*c'est ce que le Seigneur nous promettait : nous sommes en possession de la promesse.* Puis, pendant que nous étions portés par ces quatre anges, un grand espace se fit devant nous, qui ressemblait à une sorte de lieu planté d'arbres verts, ayant des rosiers arborescents et toute espèce de fleurs. La hauteur des arbres était comme celle des cyprès, et il en tombait des feuilles sans interruption. Dans ce lieu planté d'arbres verts étaient quatre nouveaux anges plus brillants que les premiers. Sitôt qu'ils nous virent, ils nous donnèrent des marques d'honneur et dirent aux autres anges : *Les*

[1] Die V sept. Lectio IV.

[2] *Acta*, 4.

voici ! les voici ! avec admiration. Et les quatre anges qui nous portaient, saisis de respect, nous déposèrent, et nous traversâmes de nos pieds l'étendue d'un stade par une large voie. Au bout nous trouvâmes Jucundus et Saturninus et Artaxius, qui ayant souffert la même persécution furent brûlés vifs, et Quintus qui, martyr lui aussi, avait quitté la vie en prison ; et nous leur demandâmes où étaient les autres. Mais les anges nous dirent : *Venez d'abord, entrez, et saluez le Seigneur.*

Et nous vînmes près d'un lieu dont les murs étaient tels qu'ils semblaient construits de lumière ; et devant la porte de ce lieu quatre anges étaient debout qui, entrant, nous revêtirent de blanches tuniques. Et ainsi vêtus, nous entrâmes et nous vîmes une lumière immense, et nous entendîmes une acclamation concertante de personnes disant: AGIOS, AGIOS, AGIOS (Saint, Saint, Saint) sans interruption. Et nous vîmes au milieu de ce lieu siéger comme un homme âgé, ayant des cheveux de neige et un visage de jeune homme : nous ne vîmes pas ses pieds. Et à sa droite et à sa gauche étaient vingt-quatre vieillards, et derrière eux beaucoup de personnes debout. Nous entrâmes en grande admiration et nous nous tînmes debout devant le trône ; et quatre anges nous élevèrent, et nous Le baisâmes, et de sa main il nous fit un geste transversal sur le visage. Et les autres vieillards nous dirent : *levons-nous.* Et nous nous levâmes et nous nous donnâmes la paix. Et les vieillards nous dirent : *Allez et jouez.* Et je dis : *Perpétue, tu as ce que tu veux.* Et elle me dit : *Grâces soient rendues à Dieu, puisqu'ainsi que j'étais joyeuse dans la chair, je suis encore plus joyeuse ici maintenant*[1]. »

Les conclusions de ces recherches étendues sur Susanne dans l'antiquité chrétienne paraissent être légitimement celles-ci. La plus ancienne Orante caractérisée, l'Orante faisant partie intégrante du cycle des sujets chrétiens symboliques, c'est l'Orante biblique par excellence, Susanne. En principe, et sauf indication contraire, c'est Susanne qu'il faut voir dans l'Orante. Mais ce symbolisme primitif devait recevoir et a reçu de l'extension. L'Orante désigne des fidèles défuntes, spécialement la martyre Agnès et la Vierge Marie ; il y a des Orantes qui sont des défunts, des saints ; parfois les Orantes figurent les âmes distinctes du corps, comme la Psyché des Grecs. C'est à des signes plus ou moins exprès, soit les noms écrits, soit des indications spéciales, soit la teneur des épitaphes à nous faire résoudre les cas particuliers. Ces signes doivent être clairs et faciles, car ils s'adressaient au peuple continuellement présent dans les cimetières. Quand ils manquent, reconnaissons dans la femme en prière Susanne, comme nous reconnaissons Noé à son arche, les Hébreux à leur

[1] *Acta*, 11, 12.

fournaise, bien que parfois il faille voir dans l'arche et même dans la fournaise certaines figures substituées. Au quatrième siècle, Agnès, l'honneur des romaines chrétiennes, comme Susanne le fut des filles de Judas, remplacera presque Susanne à Rome en tant que symbole de l'Église. Mais bientôt, à Rome et dans tout l'univers, c'est à la femme bénie entre toutes les femmes, à la Vierge Mère de Dieu, à la Reine des Anges et des Saints, à Marie, que reviendra l'honneur de représenter, avec le sexe d'Ève exalté au plus haut des cieux, l'Église de Jésus-Christ.

Il nous reste maintenant à conclure cet ouvrage. Nous ne le ferons point sans rencontrer Susanne encore.

L'abbé V. Davin.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ART RELIGIEUX

AU SALON DE 1880

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

Messieurs,

Pressé par des travaux multipliés, je n'ai pu malheureusement répondre au désir, flatteur pour moi, de votre Commission, et faire sur l'ensemble de l'art religieux au Salon de 1880 le travail qu'elle aurait souhaité. Je suis forcé de me borner à des notes rapides et de résumer, sans pouvoir les unir ou les varier par des idées d'esthétique générale, les impressions qu'une visite à l'exposition a suggérées à vos délégués comme à moi.

Trois ouvrages nous ont paru dépasser la mesure des autres et mériter votre attention; et c'est de ces ouvrages, considérables à divers titres, que je vais vous dire quelques mots.

Celui qui sollicite le premier la critique, autant par ses défauts que par ses qualités, est le Job déjà célèbre de M. Bonnat.

Je ne vous étonnerai pas en le condamnant et le louant tour à tour.

Rarement M. Bonnat a plus nettement mis en lumière ses mérites et ses faiblesses. Le patriarche est représenté sur son fumier, et l'artiste n'a fait aucun effort pour relever la vulgarité d'un tel spectacle. Les souvenirs bibliques restent impuissants; la majesté des siècles est oubliée ; le caractère épique, surnaturel, quasi divin du personnage demeure inaperçu. Le réalisme est plus fort que tout et déborde sur tout. L'œuvre exhale une odeur de vérité capable de provoquer le dégoût.

Assis sur des débris de paille, au fond d'une caverne, sa barbe blanche sur la poitrine, le front ceint d'une cordelette de poil de chameau, Job lève les yeux au ciel et le prend à témoin de sa misère.

Aucun détail n'atténue les réalités et les scories de la nature : la peau se plisse sur les flancs, les veines se gonflent sur les membres. Les jambes repliées, les bras étendus, Job s'adresse au Très-Haut et semble lui offrir son sacrifice. Le geste est expressif, la physionomie bien saisie, le mouvement naturel : la nudité anatomique est d'un rendu palpable. Mais l'absence de l'idéal, le mépris de l'interprétation, le désir systématique ou inconscient de laisser le personnage, l'action, les accessoires, dans les données strictement naturalistes, la haine enfin de ce qui peut et doit transfigurer le type, tout concourt à donner à cette œuvre un cachet spécial qui, joint à la prodigieuse intensité de la figure, la rend d'un côté aussi répréhensible qu'elle est, de l'autre, digne d'éloges.

Par son caractère, sa couleur, sa force et ses effets, le Job de M. Bonnat se rapproche de certaines œuvres des anciennes écoles hollandaise et espagnole, où la matière domine au détriment de l'esprit et que l'on blâme autant qu'on les admire. Quand le temps aura mis sa teinte sur cette peinture si crûment réaliste, elle prendra place parmi les bonnes et les mauvaises images, bonnes au point de vue de la forme, mauvaises au point de vue de l'idée, qui comptent dans l'histoire de l'art.

Le *Bon Samaritain*, de M. Morot, provoque, ou peu s'en faut, les mêmes louanges et les mêmes réserves que le *Job* de M. Bonnat. Voici encore un merveilleux exemple de rendu plastique et de vérité anatomique, compromis par la vulgarité systématique des types. Nous sommes loin de l'interprétation donnée par les apologistes à la célèbre Parabole. Si le blessé est l'Humanité malade que le guérisseur compatissant veut pousser dans les bras de sa mère l'Eglise, il faut avouer que ni l'un ni l'autre des personnages ne sont à la hauteur de leur rôle.

Le Samaritain est un homme rustique, entre deux âges, aux formes communes, aux pieds larges et plats, étalant sans vergogne toutes les bassesses de la nature. Empressé, attentif, il a pris le malheureux entre ses bras, l'a chargé sur ses épaules, et mainte-

nant il le dépose, avec la sollicitude vigilante et douce d'une mère, sur son âne couvert de paniers et de fanfreluches d'Orient, qui fait très bien sa partie dans cette trinité naturaliste. C'est la charité chrétienne inaugurée dans le monde sous les auspices d'un juif miséricordieux. L'air frappant de pitié qui détend et attendrit les traits du voyageur ne parvient pas à modifier sa physionomie.

Le blessé est plus touchant : jeune, pâle, épuisé, la tête renversée, affaissé, agonisant, il serait difficile de donner à un corps d'homme plus de défaillance et de langueur. Ces deux figures, de grandeur naturelle, à peu près nues, l'une chauffée par le grand air et la sève de la vie, l'autre exsangue, blafarde, et décolorée par l'approche de la mort, font le plus grand honneur à la science professionnelle de l'artiste. On regrette qu'il n'ait pas voulu chercher plus haut, ni relever les modèles par un reflet des sphères supérieures.

Le groupe se détache au bas du ravin, sur un fond de roches amoncelées qui remplissent le cadre et servent de repoussoir ; il a un relief, un mouvement prodigieux que la nature à coup sûr ne saurait dépasser et qui assurent à l'ouvrage, en dépit de ses lacunes, une valeur hors de pair. Otez quelques ombres trop crues de la poitrine du Samaritain, et vous aurez un tableau de réalisme religieux fin, vigoureux et noyé qui pourra se comparer sans désavantage aux plus étonnants du même genre laissés par les anciens.

M. Bouguereau se présente à son tour.

M. Bouguereau mêle les souvenirs du spiritualisme chrétien aux images du sensualisme païen ; il passe avec un égal dilettantisme de l'histoire sacrée à la mythologie plus que profane et partage ses faveurs avec une étonnante impartialité entre deux mondes qui s'excluent. Quel est le but et le mobile de ces étranges fusions qui se reproduisent annuellement ? Quelles visées peuvent soutenir la verve et guider le pinceau de l'artiste ? Contentons-nous d'indiquer une anomalie qui surprend d'autant plus que les scènes païennes sont quelquefois fort vives, si les scènes chrétiennes vont assez souvent à faux.

L'artiste n'a point manqué cette année à ses habitudes d'un quart de siècle : *la Jeune Fille se défendant contre l'Amour*, qui accompagne la *Flagellation,* ne se ressent en aucune façon d'un pareil voisinage ; il serait difficile de pousser plus loin la banalité de

l'inspiration et la puérilité du thème. Le sujet est de ceux qui font très bien sur une pendule ou une boîte à bonbons, non dans l'œuvre d'un artiste éminent, et quoiqu'il ne rentre pas dans notre cadre, permettez-moi de le mettre en regard de l'autre et d'en dire mon sentiment.

Assise, en pleine campagne, sous l'ombrage d'un arbre venu des jardins de l'Institut, la belle enfant, à peu près nue, écarte en souriant le dieu malin qui cherche à forcer sa résistance et à se camper sur ses genoux en lui plantant sa flèche dans le cœur. L'Amour, n'en doutons pas, finira par triompher ; mais où sont, sinon en Amérique, lieu habituel des exportations de l'artiste, les âmes sensibles qui s'intéressent encore à la finale d'une histoire vieille de tant de siècles ?

L'œuvre est très soignée, très léchée, je n'en disconviens pas. Le paysage est clair, étendu, vaporeux, et malgré les critiques dont elle est parfois l'objet, la facture de l'artiste ferait presque passer la plate et ridicule vétusté du motif.

Je n'ai également aucune difficulté à reconnaître les qualités techniques de la *Flagellation*. Le dessin, le modelé sont d'une justesse rare : l'anatomie des corps est traitée avec une correction irréprochable. La masse du tableau, qui trône à la place d'honneur du grand salon carré, si elle avait plus d'accent et d'originalité, ne laisserait guère de place à la critique. On ne peut mieux savoir sa leçon et la réciter avec plus de méthode. Mais les éloges doivent s'arrêter là. Le caractère du personnage principal me semble répréhensible.

Pendu par les poignets aux anneaux d'une colonne, le Christ nu, cinglé de coups, crie vers le ciel, hurle de douleur et s'affaisse avec une angoisse qui n'a rien de divin. On dirait un criminel vulgaire soumis et succombant au supplice des verges, non le Fils du Dieu vivant portant la peine de nos fautes, et gardant, jusque dans sa détresse, le sentiment de sa grandeur. Il est manifeste que la divinité ne devait point resplendir assez pour frapper et dompter les bourreaux ; mais on ne saurait non plus exagérer de telle sorte l'humanité que le second caractère disparaisse entièrement.

En d'autres termes, le Christ-Dieu doit rayonner jusque dans l'abjection, et c'est une faute grave, même au point de vue de l'esthé-

tique profane, que de le voiler complètement, en poussant vers un réalisme excessif la personnalité humaine.

Cette réserve faite, il faut insister sur les qualités plastiques : rarement l'artiste a montré plus de force et de précision. Les bourreaux frappent à tour de bras. D'autres lient ou ramassent des verges ; les assistants regardent avec indifférence ; un enfant se réfugie sous la robe de sa mère ; un autre, nu, est tenu à califourchon sur les épaules de son père. Un rabbin, représentant la Synagogue, froid, sombre, impitoyable, surveille le supplice, dévisage la victime d'un air de haine concentrée et paraît compter les coups.

Au total, ce grand cadre, un des plus considérables de l'artiste, depuis la *Chrétienne aux Catacombes*, page supérieure par la franchise primesautière et l'émotion communicative, n'a pas plus de souffle religieux que la célèbre *Flagellation* du Titien, qu'elle rappelle au spectateur.

M. Cormon, posé du premier coup par sa *Mort de Ravanah*, expose aujourd'hui une vaste toile qui, à travers ses imperfections, se recommande par un souffle élevé et le reflet d'une idée profonde. L'artiste a-t-il voulu représenter la Chute originelle, et résumer dans un cadre le fond de toutes les dégradations et de toutes les misères qui tombèrent au sortir de l'Éden sur la pauvre humanité, comme le châtiment de ses premières fautes et le sceau de la malédiction divine ?

Les vers de Victor Hugo qui ont inspiré l'auteur me donnent quelques appréhensions ; l'orthodoxie du poète, commentant les œuvres de Jéhovah, est à coup sûr douteuse. Mais, en dépit de la *Légende des Siècles*, où le peintre a puisé, et que je voudrais voir simplement remplacée par la Bible, on doit reconnaître le sens émouvant de la peinture et l'impression pénétrante qu'elle exhale. Dans l'impossibilité de le dégager du caractère sacré qui lui donne sa physionomie saisissante, M. Cormon a conçu et exécuté le sujet de façon à contenter le spectateur croyant.

Sous un ciel de plomb, sur une terre déserte, aride et rocailleuse, bordée par des montagnes nues, Caïn et sa famille se hâtent, fuyant la justice divine, cherchant le repos et l'ombre et ne les trouvant pas : c'est le noyau de l'humanité jetée violemment hors de la voie par sa révolte et condamnée, désormais, à cheminer à travers les

pierres, les ronces et les épines. Caïn précède le triste cortège, seul en avant, pareil au Juif-Errant, à moitié nu, sa longue barbe blanche et ses cheveux au vent, les reins ceints d'une peau de bête, la hache de silex au côté : il est sombre, farouche, effaré ; la main gauche étendue, il tâtonne et semble chercher une issue.

Ses fils, durs et sauvages, marchent derrière lui ; quelques-uns voiturent, sur un brancard fait de troncs à peine émondés, la mère, femme de Caïn, assise affaissée, la tête basse, les mamelles pendantes et desséchées, tenant endormis sur ses genoux les derniers nés de la tribu ; les autres suivent, l'épieu sur l'épaule, les pièces de venaison, fruits de la dernière chasse, attachées sur le dos. Désormais l'homme déchu est condamné à multiplier les cadavres et à se nourrir de cadavres, suivant l'énergique expression de Bossuet. Quelques dépouilles ensanglantées retombent des deux côtés du brancard. L'un des voyageurs porte entre ses bras une jeune femme meurtrie aux obstacles de la route et incapable de continuer. Ses pieds blessés sont enveloppés de langes. Les personnages sont nus, des peaux de bêtes autour du corps, les cheveux épars couvrant le front, la face abaissée vers la terre, mornes et désespérés : c'est une troupe de proscrits sans rayon, sans espérance et sans joie. Les enfants seuls, bénéficiant de leur état d'innocence, dorment insouciants de l'épreuve, jusqu'à ce qu'elle se dresse aussi pour eux.

Les chiens courent à travers les jambes des chasseurs, le nez au vent, la queue basse, harassés, efflanqués, épuisés comme les hommes et souffrant comme eux des conséquences de la réprobation.

Tous, gens et bêtes, vont d'un pas rapide et furtif, pareils à des coupables qui redoutent et veulent éviter un nouveau châtiment : Marche ! marche ! crie à leurs oreilles la voix du Juge et du Vengeur ! Marche ! pauvre race fautive et rabaissée ! La lutte, le travail, la douleur, voilà désormais ton lot ! Les premiers ont péché ; tous seront punis par suite d'une loi mystérieuse de solidarité que nul effort ne pourra vaincre. Sous une forme ou sous une autre, l'expiation restera sans cesse la destinée de l'homme ; et ses tentatives, impuissantes à détruire ou à modifier l'inéluctable loi, attesteront, seulement par leur inutilité, la vérité du point de départ, c'est-à-

dire la réalité de la chute, la réalité de la sentence ; la puissance de Celui qui l'a prononcée l'étend et la prolonge sur toute génération !

Telles sont les idées qui surgissent au spectacle du *Caïn*.

Il sort de cette page, animée par des modèles de grandeur naturelle, je ne sais quelle implacable sensation de décadence méritée, de peine encourue, de désespoir inconsolé ! Hommes et femmes portent sur leurs fronts la trace de la foudre avec le souvenir d'un crime dont le poids les écrase.

Ils ont la conscience d'un forfait accompli et d'une expiation nécessaire, que l'intervention divine seule, par un nouvel et contraire effet de la reversibilité, qui maintenant les poursuit, pourra faire remettre et changer en un sacrifice rédempteur.

Si j'allais au-delà ou contre la pensée de l'auteur, je le regretterais, parce que les idées que je formule et qui jaillissent de son œuvre en consacrent la justesse et lui donnent son caractère véritable.

La facture rugueuse, un peu violente et grossière comme les types, sombre et volontairement monochrome, va bien aux faits mis en scène : malgré des touches épaisses et des ombres opaques, elle sert l'inspiration de l'artiste et l'idée mère de sa composition.

La *Martyre chrétienne* est la page monumentale d'un jeune artiste, M. Georges Becker, qui grandit chaque année : elle a du mouvement, de l'ampleur et du jet. L'auteur, qui accumule comme à plaisir toutes les difficultés, les surmonte ou les tourne adroitement.

Une jeune chrétienne, la lampe à la main, remontait un escalier en plein air conduisant probablement aux Catacombes. Poursuivie ou surprise par des archers, — car la donnée de l'artiste n'est pas claire — elle reçoit coup sur coup plusieurs flèches et tombe inanimée le long des marches. On la voit gisante sur le dos, la tête en bas, les pieds en haut, les bras étendus. Par un raccourci habilement rendu, le corps apparaît dans toute sa longueur. Deux traits qui ont occasionné la mort restent plantés sur la poitrine. Au sommet de l'escalier, les soldats demi-nus, l'arc bandé, le carquois sur l'épaule, s'apprêtent à redoubler leurs coups. Il serait difficile de

mieux saisir l'attention rapide et concentrée du tireur qui guette, vise sa proie et cherche l'effet de ses coups.

Au-devant des archers, un vieillard en robe verte, la bandelette au front, parent, je suppose, ou ami de la victime, descend précipitamment les degrés, le corps en avant, la main projetée, pour lui porter secours. Son bras droit sort littéralement de la toile. Tout son corps exprime l'anxiété frémissante et la pitié surexcitée.

Des cyprès, des pins, des monuments funéraires indiquent que le drame se passe au milieu d'un cimetière où les chrétiens aimaient à cacher leurs mystères, et donnent à la scène la couleur solennelle et grandiose que des lieux pareils conservent encore en Italie. L'ensemble est vaste et saisissant. La chrétienne ample, belle, pudique, vêtue de blanc, expire réellement. Résignée, sereine, elle ajoute en mourant une pierre nouvelle à l'édifice sacré qui se construit sur des cadavres. Par un miracle pareil à celui qui a jailli du sépulcre du Christ, la vie va sortir encore une fois de la mort et créer dans la tombe une nouvelle humanité.

La couleur uniformément grise de l'escalier répand malheureusement sur le spectacle une teinte blafarde. Le temps adoucira ce fond général de crudité en mettant plus en vue la largeur vivante et pittoresque d'une brosse à laquelle on ne peut refuser la fougue et la puissance.

En dépit de certaines défectuosités de détail, M. Becker est un des jeunes peintres sur lesquels l'avenir peut légitimement compter. Il n'est point donné à tout le monde de couvrir avec cette abondance magistrale des toiles qui, comme *Resphad* et la *Martyre chrétienne*, ajoutent à leur facture décorative l'inspiration originale et la force dramatique.

M. Becker a montré une Chrétienne martyrisée en allant aux Catacombes. M. Guay représente un autre acte de la même longue et saisissante histoire, d'où est sortie l'humanité chrétienne, *le Martyre de sainte Pauline.*

Tout ce qui retrace les émotions sacrées et les douleurs fécondes dont nous goûtons les fruits doit être bien accueilli. La toile de M. Guay, largement conçue, touchante et dramatique, possède d'autre part des qualités techniques qui la désignent aux connaisseurs.

Calme, résignée, belle et pudique, sous ses longs voiles flottants, Pauline, sœur d'Hippolyte, diacre de l'Église romaine, est descendue au moyen de cordages par un soupirail extérieur au fond de la Prison Mamertine : deux gardiens la reçoivent dans leurs bras et vont la déposer à terre. Le bourreau attend au second plan, à moitié perdu dans la pénombre, tenant sa hache ensanglantée, posée sur le billot qu'éclaire une lampe fumeuse. De l'autre côté de la scène, un préposé tire et range avec un croc les nombreux corps de martyrs, restes des hécatombes précédentes. La funèbre moisson est incessante, démesurée ; il faut faire à chaque instant de la place. La voûte s'étend, ténébreuse et lugubre, derrière les cadavres couronnés d'une auréole.

Les personnages, la mise en scène, la physionomie générale rappellent les anciennes œuvres de l'École, et manquent un peu du pittoresque que les jeunes peintres recherchent et demandent aux découvertes nouvelles ; l'ensemble n'en a pas moins de l'ampleur, de la solidité, et dénote des qualités éminentes qui s'accentueront facilement.

On peut ranger parmi les tableaux religieux le *César s'ennuie*, de M. Motte, travaillé avec la patiente et curieuse recherche que l'auteur apporte à ses reconstitutions du monde antique ; l'ouvrage, de proportions assez considérables, présente une image intéressante de la Rome impériale et païenne.

Sur un palanquin recouvert d'une tenture écarlate, décoré d'aigles d'or les ailes déployées, et porté par des esclaves demi-nus, butin pris à toutes les nationalités, César lourd, bestial et morne, en toge blanche et violette, son manteau de pourpre en arrière, s'abandonne nonchalamment sur le trône que supportent des lions de bronze. Sombre, appesanti, dégoûté, il est allé distraire sa mélancolie au spectacle des repaires du Cirque. Reconnaissant leur pourvoyeur ordinaire, les lions, de chair et d'os, enfermés dans leurs cages, hurlent et bondissent contre les barreaux de fer. La foule des chrétiens destinés à leur pâture est au-dessous, parquée sous des grilles de fer, n'attendant que le signe du tyran pour aller au martyre. Des préposés descellent déjà la porte qui doit livrer passage aux fauves.

Des soldats à pied et à cheval, des porte-étendards élevant les

enseignes qui ont vaincu et dominent la terre, font cortège à César. Une esclave, debout derrière lui, agite un vaste éventail au-dessus de sa tête.

Les curiosités archéologiques prises aux sources donnent à ce tableau, un peu froid et terne, un intérêt historique que le souvenir des faits reproduits et des conséquences qui vont suivre ne peut naturellement qu'agrandir.

Le *Saint Herbrand* de M. Dagnan-Bouveret forme en quelque sorte la contrepartie et l'antidote du monde corrompu dont nous venons de voir le chef.

Issu d'une race illustre, grand dignitaire à la cour de Clotaire III, le saint personnage, que l'Église a mis sur ses autels, quitta tout pour se consacrer à Jésus-Christ.

Devenu abbé du couvent d'Aindre, petite île à l'embouchure de la Loire, il édifia par ses vertus et ses miracles les pays environnants, où sa mémoire est encore l'objet d'un culte particulier.

Debout, en face du spectateur, vêtu d'une robe et d'un froc blancs les reins ceints d'une corde et le chapelet de pèlerin passé dans la corde, les pieds chaussés de sandales, la crosse à la main droite, son bréviaire ouvert à l'autre main, le modèle est une exacte représentation de ces types purs, croyants enflammés, qui portaient à travers l'Europe encore à moitié barbare la civilisation avec la connaissance du vrai Dieu, faisant plus pour la paix et l'unité du monde que les rois et les législateurs. La crosse, ici, est à la fois le bâton du missionnaire et la houlette du pasteur : formée d'une tige de coudrier sauvage, terminée par une pointe de fer, surmontée de la courbure enrichie de pierreries, elle sert à soutenir les pas du voyageur comme à guider les peuples. Le regard du personnage passant par dessus le livre semble découvrir et fixer des horizons infinis. La figure jeune, belle, avec sa couronne de cheveux, sa barbe blonde et fine, est méditative et concentrée.

Le contemplatif se mélange du penseur et de l'homme d'action ; et ne fallait-il pas toutes ces qualités aux héros prédestinés qui transformaient le monde, l'arrachaient à sa déchéance et le haussaient jusqu'à Dieu? Saint Herbrand se tient devant les arcades d'une église romane, sortant de la prière pour reprendre sa course, passant perpétuellement de l'une à l'autre, ou plutôt les fondant l'une

et l'autre dans un incessant exercice. C'est le moine apôtre des premiers temps dans sa plus suave et vaillante réalité. L'auréole, qui joue sur sa tête rase, complète la physionomie de cette image terrestre et paradisiaque à la fois.

La solidité du faire, la franchise du relief, la justesse et l'intensité de l'expression, recommandent cette excellente personnification du Christianisme pacifique et conquérant.

Après le César dévorant du paganisme, le moine civilisateur du Christianisme primitif, voici les chrétiens de l'âge gothique sortis de l'apostolat.

M. Laugée, peintre d'une rusticité mystique qui fait son originalité, se plaît surtout avec les pauvres gens du moyen-âge. Malgré la vulgarité des types et des scènes, il touche le spectateur par l'émotion chrétienne qu'il sait communiquer, jointe à la physionomie pittoresque des œuvres. Le *Serviteur des Pauvres* appartient à cette catégorie; c'est le frère d'un couvent de l'époque qui distribue aux malheureux, rassemblés dans l'office, du pain, des légumes et des fruits. Il fait ce que ses pareils ont fait et font encore de nos jours, ce pourquoi ils sont institués et l'on peut ajouter proscrits : — Nous nourrissons les affamés, nous soignons les malades, nous nourrissons, nous élevons les enfants, donnant aux uns le pain du corps, et aux autres le pain de l'âme ! Pour lequel de ces crimes nous frappez-vous? — Voilà ce que chacun, à l'exemple du Modèle divin, peut dire à ses persécuteurs, sans que la haine des uns se lasse plus que l'amour des autres : éternel combat promis aux croyants, qui se partage le monde et durera jusqu'à la fin des temps.

La facture simple, personnelle, expressive, achève le caractère de l'ouvrage.

La *Prise d'habits aux Carmélites*, par M. Rougeron, est un ferme et vivant spécimen de la peinture religieuse, des mœurs présentes, qui varie heureusement les souvenirs du passé et doit être encouragée.

Devant le porche d'une chapelle cachée derrière les murs d'un couvent, au pied des degrés, une jeune fille en costume de mariée, robe blanche, long voile transparent, couronne d'orangers et bouquet de fleurs immaculées, se dispose à prendre pour époux Celui

qui ne trompe, ni ne meurt, ni ne vieillit, et célèbre éternellement ses noces. A genoux, les mains jointes, dans une attitude modeste et résolue, la postulante attend le moment d'entrer au cloître et d'échanger ses habits de mariée mondaine pour le costume de l'épouse du Christ. Des religieuses déjà engagées dans les liens sacrés, revêtues de leur costume professionnel, robe brune et blanche, un voile noir sur la tête, emblème de la mort terrestre à laquelle toutes se sont volontairement condamnées, un cierge à la main, brûlant comme leur cœur, occupent la plate-forme de l'escalier et s'apprêtent à recevoir la sœur nouvelle. Un évêque, la mitre en tête, couvert de ses ornements sacerdotaux, le bras étendu, le doigt levé, prononce la formule de la bénédiction. Deux prêtres l'assistent pieusement ; un enfant de chœur tient un cierge allumé.

A côté du prélat, la mère de la jeune fille, un mouchoir à la main, contient sa douleur adoucie par la joie et l'orgueil de donner une fille à Dieu ! Une sœur, un frère, des parents partagent l'émotion de la mère et contemplent la scène avec un attendrissement respectueux.

Dans quelques instants, la porte du cloître s'ouvrira et se refermera sur une autre créature inféodée à Jésus-Christ : une autre âme naîtra à la vie supérieure après être passée par la tombe ; et, consacrant désormais son existence à prier et à gémir, quand tant d'autres oublient de prier et de gémir, la nouvelle carmélite, instrument privilégié des mystères et des bienfaits de la reversibilité, maintiendra sur la terre le courant d'impétration et d'expiation pour lequel la terre est créée, et hors duquel elle ne saurait vivre !

L'auteur, qui a le respect et la compréhension des grandes choses qu'il exprime, ajoute à cette condition essentielle un vif sentiment de la réalité et du pittoresque modernes : ferme, dramatique et touchante, son exécution, malgré des touches un peu crues, n'est point indigne du sujet, qui, peut-être sous un titre général et indéterminé, n'a mis en scène que des portraits.

La *Veuve* (île de Sein, Finistère), par M. Renouf, appartient à une autre catégorie de peinture réaliste. On voit l'héroïne de grandeur naturelle agenouillée avec son fils, sur une pierre tombale marquée d'une croix, dans un pauvre cimetière breton, au devant de la mer qui déferle. Vigoureusement en saillie, faisant face au spectateur,

les personnages ont un caractère de foi rustique et de tristesse religieuse, moindre toutefois chez l'enfant, par suite de la légèreté naturelle à son âge.

Le *Cantique* de M. Antony Serres, représenté par une jeune fille du moyen-âge, vêtue de brocart blanc, rappelle sainte Cécile ; elle chante, les yeux au ciel, en s'accompagnant de la mandoline. La figure est poétique et pure ; l'expression, juste, vient de haut et pousse en haut le spectateur.

M. Dawant expose une toile qui tire des conjonctures actuelles un très vif intérêt et termine dignement notre Revue de l'Art religieux :

Henri IV et Grégoire VII (Canossa, 1077).

« *Nous n'irons pas à Canossa !* » a dit dans une circonstance historique le prince de Bismarck, découvrant par son allusion la profondeur de la blessure faite jadis en ce lieu à l'orgueil germanique, ainsi que la profondeur des haines qui suivaient à travers les âges l'humiliation infligée au césarisme allemand. Et peu après, le prince impérial, parlant dans une lettre à Léon XIII de la *querelle de mille ans* qui séparait les deux puissances, est venu fortifier la déclaration significative du chancelier de fer.

La pénitence célèbre de *Henri IV à Canossa* constitue en effet un des événements principaux de la lutte éternelle des deux forces qui se disputent le monde, je veux dire la force temporelle et la force spirituelle, représentées par le Pape et l'Empereur, Pierre et César ! Elle forme le trait le plus saillant du long antagonisme qui mit face en face, pendant deux siècles, le pontificat romain et le césarisme germanique. Des rivalités de races se joignaient à des compétitions de pouvoir et à des conflits religieux, pour exalter les âmes. Un artiste belge, M. Clysanaar, avait présenté à l'exposition de 1878 un sujet analogue : *Henri IV à Canossa.* Cette lutte, qui renferme le monde et l'histoire du monde, occupe maint cerveau d'artiste, si elle fait le fond du jeu des politiques.

La situation présente des deux partis ajoute à la majesté toujours vivante du sujet.

L'ouvrage de M. Dawant, qui manque de précision et de finesse, dit toutefois ce qu'il veut dire.

L'empereur en chemise, la corde autour des reins, pieds-nus, à genoux, tête basse, les bras étendus, fait amende honorable. Le

Pape, assis devant lui en habits pontificaux, le considère d'un air sévère. Des prélats, des moines, la comtesse Mathilde assistent le Pontife et contemplent la scène. Un huissier debout à côté du trône, en robe noire, lit la formule de la rétractation. Tous sont réunis sous les colonnades d'une église romane, le Pape sous un dais rouge. Le triomphe du Pontife, l'humiliation de l'empereur ne sauraient être plus complets.

Rencontre à jamais mémorable ! Retrempé aux sources mauvaises de la tradition païenne, le césarisme allemand est forcé de renier ses excès préjudiciables à la société civile comme à la société religieuse, et de se soumettre au représentant de Celui qui pacifie et qui pardonne. Heure saisissante et grandiose où César acculé, se courbant devant Pierre, courbe du même coup l'homme devant Dieu, et la force devant le droit, contrairement à la formule fameuse, qui semble la devise favorite de la race personnifiée par l'empereur ! Et voilà pourquoi le souvenir de la défaite ne cesse de hanter les imaginations et d'alimenter les rancunes nationales, comme si, en ce jour, le germanisme avait reçu du latinisme un soufflet inexpiable !

Tels sont, Messieurs, les tableaux qui ont sollicité plus particulièrement les regards de votre Commission et qui ont semblé dignes de vos suffrages.

L'un des amis anciens de votre assemblée, M. Michel, doit se joindre à la série. Distingué dans ses dessins par le sentiment chrétien de la composition, l'expression simple et pure, juste et pénétrante des figures, il s'efface quelque peu dans sa peinture : il n'en a pas moins des droits à vos distinctions. Où qu'elles aillent, elles serviront utilement la cause de l'art chrétien que vous avez pris sous votre protection et dont vous prétendez faire, avec raison, une des grandes et fécondes paroles de ce temps ; tout en témoignant de votre dévouement au beau, au vrai et au bien, elles ajouteront un appoint utile aux efforts qui marquent la seconde moitié de notre siècle, et préparent, espérons-le, avec le triomphe de l'Église le relèvement de la France, dont la double destinée, vous le savez, déterminée par des rapports de fille à mère, est d'être indissolublement unie.

DUBOSC DE PESQUIDOUX,
Membre de la Société de Saint-Jean.

DE QUELQUES SINGULARITÉS

LONGTEMPS USITÉES

DANS LA REPRÉSENTATION DE LA NATIVITÉ DE N.-S.

I.

Pour bien interpréter les monuments de l'iconographie chrétienne, il faut pouvoir en comparer un certain nombre où les mêmes particularités se retrouvent dans des conditions plus ou moins analogues, plus ou moins différentes. Jusque-là on peut leur appliquer des conjectures, ces conjectures peuvent être ingénieuses, mais elles n'acquièrent la consistance d'une probabilité qu'au jour où l'on a pu en éclairer le sens par des rapprochements. Alors, en y mettant de la sagacité, on peut dans leur interprétation aller quelquefois jusqu'à la certitude. C'est par cette voie que nous entendons essayer l'explication de certaines données de nature à paraître aujourd'hui singulières et qui s'observent dans les représentations de la nativité de Notre-Seigneur, non pas accidentellement, mais soutenues avec une extraordinaire persistance depuis la seconde moitié de l'antiquité chrétienne pendant toute la première partie du Moyen-Age et au-delà. Nous prenons pour point de départ le couvercle de sarcophage reproduit dans cette *Revue* [1], et nous en profitons pour exposer quelques observations complémentaires de l'étude consacrée déjà à cette question dans une autre publication [2].

Pour interpréter ce monument, par bonheur, les termes de comparaison dont nous avons besoin ne manquent pas. Deux points seulement y peuvent paraître énigmatiques, la simultanéité de la

[1] Avril-Juin 1879, p. 296.

[2] *Guide de l'Art chrétien*, t. IV, p. 121.

présence d'un berger et des Mages près de la crèche ; l'attitude de la sainte Vierge qui en détourne la tête. Il y a cette différence entre ces deux points que sur le premier toute difficulté disparaît par l'étude, tandis qu'en étudiant le second, l'attention vient à se porter sur grand nombre d'autres monuments où la sainte Vierge, non contente de détourner la tête, est couchée près du divin Fils qu'elle vient de mettre au monde, et c'est là, avec d'autres circonstances encore de ces représentations, ce qui devient difficile moins encore à expliquer qu'à justifier pleinement.

Pour le tenter, il faut de toute nécessité se rendre compte de l'esprit dominant dans l'iconographie chrétienne pendant ses premières périodes. Le trait le plus caractéristique qui la distingue alors, c'est la prédominance des idées sur les faits, sur les personnes, sur les sentiments. Et ces idées, qu'il s'agit d'exprimer par des images, sont les principes fondamentaux du Christianisme, les principaux mystères de notre foi. Dans le langage iconographique alors, les faits servant à l'expression des idées, il faut donc qu'ils soient rendus eux-mêmes dans une certaine mesure, il faut qu'ils soient rendus par l'action des divers personnages. Les sentiments corrélatifs assurément ne sont pas exclus ; mais faits, personnages, sentiments, il faut qu'ils se prêtent tous à l'intention principale qui est d'exprimer l'idée. On ne prend donc des faits que la substance, on les généralise, on les ramène à l'uniformité. Les personnages ne ressortent selon leur propre caractère que dans la mesure nécessaire à l'effet voulu, et les sentiments qui leur sont strictement personnels n'apparaissent que faiblement ; on songe à rappeler le caractère de leur dignité, bien plus qu'on ne vise leur caractère individuel.

A cette époque, on n'aurait pas eu la pensée d'écrire la monographie d'un saint ; mais les saints apôtres, les martyrs étaient célébrés comme ministres de Dieu, comme témoins de Dieu, pour leur union avec Dieu, de manière à constituer leur culte, à les honorer aussi hautement, avec autant d'intensité, au moins, qu'on ne l'a jamais fait depuis sous des formes plus directement personnelles. En Marie, par exemple, on voit, on célèbre la Mère de Dieu, et ces deux termes *Mère et Dieu* en disent autant et plus qu'on n'a jamais pu faire en d'autres temps pour mettre en relief et glorifier les prérogatives et les charmes de cette créature privilégiée. Et qu'on ne dise pas seu-

lement que le culte de Marie et des saints était là en germe : non, il y était tout d'abord dans sa plénitude, sous une forme dont, faute d'habitude, nous ne saisissons pas assez la portée.

Pour les faits, non plus, on ne cherche pas à savoir, quant aux circonstances, comment ils se sont passés, on n'y songe même pas, on songe encore moins à le montrer ; il suffit d'en connaitre la substance et de la rappeler par une action corrélative. Les faits essentiels sont des faits permanents, le fait de la maternité divine, de l'incarnation, de la rédemption. C'est le mystère de l'union avec Dieu, le mystère de l'apostolat, le mystère du martyre. L'action la plus élémentaire suffit pour en rendre l'idée, surtout quand cette action est un signe, un terme convenu d'expression ayant toute la valeur du mot qui dans une langue exprime la plénitude de la chose. Alors de même qu'on peut élaguer toutes les circonstances accessoires, on peut grouper des circonstances principales qui se sont passées successivement et en divers lieux.

Pour les sentiments, on ne cherche pas non plus à émouvoir directement : l'émotion viendra de la plénitude de la charité qui accompagne la foi.

Dans la représentation de la Nativité, il s'agit de rendre la pensée de la naissance d'un Dieu, d'un Dieu manifesté ; on s'attache, en conséquence, principalement à l'idée de manifestation. Dieu en naissant s'est manifesté aux anges, aux bergers, aux Mages. La plus éclatante de ces manifestations, la plus complète, puisqu'elle s'étend à toute la terre, est celle des Mages. Ce sont donc surtout d'abord les Mages qui ont été appelés près du Dieu naissant. On possède diverses représentations des Mages qui remontent au IIIe siècle ; aucune représentation connue de la Nativité proprement dite ne remonte plus haut que Constantin. Quant au mode de représentation, quoique la tradition constante porte le nombre des Mages à trois et pas au-delà, dans plusieurs de ces antiques images ils sont réduits au nombre de deux ou portés à quatre. On n'en voit que deux dans une peinture du cimetière des saints Marcellin et Pierre [1] ; on en compte quatre dans la peinture du cimetière de Domitille que

[1] De Rossi, *Vergine scelte ;* Rohault de Fleury, *l'Évangile,* pl. XVII, fig. 1 ; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana.*

La Vierge-Mère et quatre Mages. (IIIe siècle.)

nous reproduisons. Or il n'est pas douteux que dans l'un et l'autre cas on a été déterminé par une motif de symétrie, afin de placer au centre de la composition le groupe de la Vierge-Mère et d'exposer le mystère de la Maternité divine à la vénération des fidèles, plus encore qu'on ne songeait à montrer Jésus adoré par les Mages. Mais on voulait que les Mages fussent là pour attester qu'il est digne de tous les hommages qu'ils ont rendus.

Dans cette circonstance, Marie est constamment assise sur un siège d'honneur semblable à celui qui était en usage pour les pontifes. Partout ailleurs les Mages sont toujours trois, si on en excepte la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, où l'on n'en voit que deux, mais de telle sorte que, arrivant par une porte, le troisième doit être réputé ne l'avoir pas encore passée et venir après ses compagnons. Dans cette composition, d'ailleurs, l'idée d'honorer le nouveau-né est si manifeste que, le grandissant par-delà toutes les réalités de fait, on l'a représenté assis sur un trône, et Marie est assise à sa droite, comme il convient à la Mère du Roi des rois.

Mais cette œuvre magistrale nous transporte au Ve siècle, et c'est au IVe que nous devons d'abord nous arrêter pour observer les plus anciennes représentations de la Nativité proprement dite. Dans les compositions dont nous venons de parler, le sujet spécial, en effet, n'est pas la Nativité, mais l'Adoration des Mages, le divin Enfant, sauf le cas de la mosaïque qui appartient à une époque postérieure, est porté sur les genoux de sa très sainte Mère· La pensée de la Nativité est au contraire spécialement exprimée quand Jésus repose dans la crèche ; alors les Mages peuvent apparaître comme on le voit dans le monument qui nous sert de point de départ, mais ce n'est pas absolument au même titre, et nous avons besoin de nous exprimer plus catégoriquement à ce sujet.

3

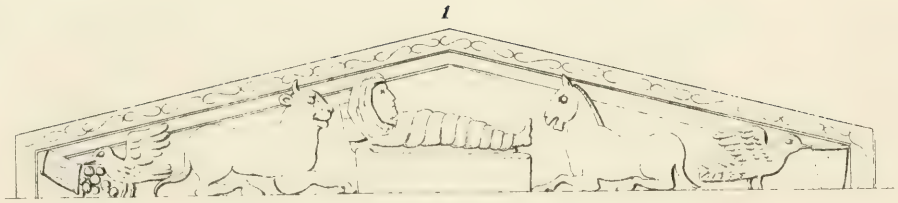

1

4

Grandeur du Verre.

Grandeur du Camée.

2

NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

II

Quand on s'est attaché à l'adoration des Mages comme sujet principal, les Mages eux-mêmes figurent dans la scène comme acteurs indispensables avec Jésus et Marie ; on ne voit point, en effet, qu'en pareil cas la très sainte Mère ait été omise non plus que son divin Fils. Quand la pensée s'est portée principalement sur la Nativité, il n'en a plus été ainsi : alors, si on observe les monuments, on verra que la sainte Vierge n'a pas toujours été représentée, et qu'au contraire près de l'humble berceau il est d'autres acteurs auxquels on donne la préférence : nous voulons parler du bœuf et de l'âne d'abord, des bergers ensuite. M. de Rossi a publié et M. l'abbé Martigny a reproduit une inscription tumulaire de date certaine (*Placido et Romulo co.* an 343 [1]) où l'on voit ainsi l'Enfant-Jésus emmailloté avec les deux animaux couchés près de lui et le flairant, plus deux bergers qui arrivent ; un croissant est suspendu près de leur tête pour indiquer que la scène se passe la nuit, et l'on ne voit point d'autres acteurs y participer. Il en est de même sur trois couvertures de sarcophages [2] du musée de Latran ou mieux de Lateran, et une quatrième que Bosio nous fait connaître [3]. A Milan, sur le grand sarcophage placé sous la chaire, dans l'église de Saint-Ambroise, les bergers même disparaissent, et le divin Enfant, dans la scène que nous reproduisons (pl. I, fig. 1), n'est plus accompagné que du bœuf et de l'âne, prosternés à leur manière devant lui. Il en est de même sur le sarcophage (fig. 2) qui, dans cette même ville de Milan, est passé de l'église Saint-Celse dans l'église contiguë de Sainte-Marie près Saint-Celse, avec cette différence qu'ici, au-dessus d'une sorte de hangar qui représente l'étable, nous voyons de plus un ange adorateur émergeant à mi-corps. De Bugati [4], qui en a pu-

[1] De Rossi, *Inscript.*, t. I, p. 51; Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, 2e édit., p. 495.

[2] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, pl. XIX, fig. 2, 3, 4 ; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*. Sur deux de ces sarcophages il n'y a qu'un seul berger.

[3] Bosio, *Roma sott.*, p. 287. (Nous rappelons une fois pour toutes que les planches de Bosio ont été reproduites par Aringhi et Bottari.) — Martigny, p. 101.

[4] Bugati, *Memorie di San Celso*, Milan, in-4°, 1782. Le P. Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*, a reproduit simplement la planche de Bugati.

blié un dessin inexact, est venue l'opinion généralement accréditée que sur ce monument on voit saint Joseph caractérisé par une hache, instrument de sa profession. Pour nous, il est bien clair que l'auteur s'est mépris en prenant pour saint Joseph l'ange dont nous venons de parler. Cet ange n'a point d'ailes, mais il en est de même de l'ange de la résurrection placé à l'opposé et qui lui fait pendant. Quant à la hache prétendue, lorsque nous avons pu observer ce monument de nos yeux, ignorant que nous étions en présence même du sarcophage ainsi interprêté par Bugati, cet ange suspendu dans les airs ne pouvait nous faire songer à saint Joseph, et nous ne nous sommes pas aperçu qu'il tenait quelque chose à la main, tant ce détail est peu apparent. Mais quelque temps après, la planche de Bugati que jusque-là nous n'avions connue que par ouï dire, est venue en notre possession; nous avons pu la comparer avec une autre gravure du même monument, certainement meilleure, quoique dessinée trop lâchement et donnée dans la nouvelle édition de Giulini [1], et tout le mystère s'est dévoilé. On peut en juger par le dessin que nous reproduisons (pl. I, fig. 2). L'ange semble porter à la main un petit objet très fruste, qui pourrait être la hampe d'un sceptre ou plutôt d'une croix, et en effet un ecclésiastique de nos amis, prié d'observer ce détail, comme il passait à Milan, nous a rapporté qu'il avait distingué une petite croix. On a mis quelquefois la croix à la main des esprits célestes, surtout quand on les fait participer à la représentation de certains mystères avec l'intention de

[1] Giulini, *Memorie di Milano,* 2e édit., 7 vol. in-8°, Milan, 1854, t. I, p. 672. Au centre du monument, Notre-Seigneur apparaît entre saint Pierre et saint Paul; il ne fait pas actuellement le don du volume sacré, mais il le tient, prêt à le donner; les deux Apôtres, derrière lui, paraissent se donner la main en signe d'union; chacun d'eux, le Maître et les disciples, est accompagné d'une petite croix, ce qui s'accorde avec la croix que tiendrait l'ange de la Nativité, les deux représentations étant si bien le complément l'une de l'autre, que les Mages, qui figurent entre elles, s'avancent précédés de l'étoile qui a pris la forme d'une comète, non vers le Sauveur-Enfant, mais vers ce divin Sauveur apparaissant dans la plénitude de sa puissance et de son enseignement. Du côté opposé, deux des saintes femmes s'avancent vers le tombeau ouvert de Jésus, et l'ange de la Résurrection leur apparaît. Plus loin, Notre-Seigneur lui-même triomphe de l'incrédulité de saint Thomas, et reçoit son témoignage. Ce monument nous paraît être probablement du Ve siècle.

suggérer par leur entremise la pensée de la Rédemption. Nous citerons, par exemple, un ange apparaissant au-dessus de Jonas englouti par le monstre marin sur une boîte à eulogies en ivoire publiée dans le supplément de Gori [1].

Dans ces différentes représentations, la Nativité est séparée de l'Adoration des Mages, cependant l'idée prépondérante attachée tout d'abord à celle-ci ne laisse pas que d'être ordinairement exprimée par une composition voisine. Cette composition est contiguë sur quatre de nos sarcophages, avec cette particularité sur celui de saint Celse que les Mages s'avancent non vers l'Enfant-Jésus, mais vers le Christ triomphant placé au milieu du monument, ce qui fait ressortir bien plus vivement la généralité de la pensée. Elle est aussi accusée avec une grande force sur le sarcophage de la basilique Saint-Ambroise ; toute la face de ce même couvercle, sur l'un des côtés duquel on voit l'Enfant-Jésus seul entre les deux animaux, est en effet occupée par l'Adoration des Mages et une scène correspondante où les trois jeunes Hébreux refusent d'adorer la statue de Nabuchodonosor [2]. Et au-dessous, sur la cuve même, partie principale du monument, siège le Christ triomphant entre ses douze Apôtres.

Il y a plus, c'est que la représentation même des deux animaux n'est pas étrangère à la pensée que l'on entendait exprimer par la venue des princes et des Sages de l'Orient. En effet, si le bœuf et l'âne figurent dans la scène de la Nativité avec une persistance qui s'est maintenue jusqu'à la Renaissance, plus qu'aucun autre des éléments de la composition, il faut bien croire que c'était à raison d'une idée qu'on y avait attachée. C'est chose connue d'ailleurs par le témoignage de saint Pierre Chryologue [3]. Ces deux animaux étaient la figure des Juifs et des Gentils et plus généralement de

[1] Gori, *Thes. vet. dipt.*, fin du t. III, pl. XXIV.

[2] M. de Rossi a établi avec une grande sagacité la correspondance qui existe entre ces deux scènes. Elle se rencontre sur plusieurs monuments, d'une manière si formelle, comme dans celui-ci, que les figures des trois jeunes Hébreux sont identiques de type et de costume avec celles des trois Mages. On a voulu ainsi rendre cette pensée que le refus fait par les Juifs fidèles, au sein de la Gentilité, de céder à l'Idolâtrie, avait eu pour corollaire ou pour complément d'amener les Gentils à renoncer à l'Idolâtrie pour venir adorer le vrai Dieu.

[3] S. Pierre Chrysologue, *Serm. 159, Bibl. SS. Patrum,* édit. 1677, t. VII, p. 966.

tout le peuple fidèle. Examinez attentivement la scène du sarcophage de saint Ambroise (pl. I, fig. 1), vous remarquerez les deux colombes, images elles-mêmes des âmes fidèles ; l'une becquette du pain ou des fruits répandus par une corbeille, l'autre va boire dans un vase, c'est-à-dire qu'elles se nourrissent de la sainte Eucharistie. Sur le fronton opposé de l'autre côté du monument on voit aussi de même deux colombes qui becquettent des fruits, et, au milieu, deux autres de ces oiseaux symboliques affrontés devant le divin monogramme, c'est-à-dire qu'elles se nourrissent de vérité, dans le sens où il a été dit que l'homme ne vit pas seulement de pain. Or, Jésus est la vie, la vérité, la lumière, la nourriture des âmes, de cette nourriture que l'on goûte par l'Eucharistie et aussi par la contemplation. Or n'est-ce pas là ce que font ces deux animaux, images, nous le répétons, du peuple fidèle ?

En tant qu'ils réprésentent non pas seulement le peuple fidèle comme ne faisant qu'un ; mais par rapport à sa double origine, les Juifs et les Gentils, ils expriment une pensée analogue à celle des deux cités, Jérusalem et Béthléem, indiquées sur ce sarcophage lui-même et que l'on retrouve si souvent à la même époque où à des époques voisines, sur les fonds de verre [1], dans les mosaïques, où elles sont quelquefois nommées ou personnifiées. Or c'est encore cette pensée qu'expriment les bergers et les Mages réunis, parfois même opposés symétriquement.

III.

La représentation simultanée des bergers et des Mages, comme celle du bœuf et de l'âne près de Jésus naissant s'expliquent, nous le croyons, sans laisser de doutes. Il n'en est pas ainsi de l'attitude de la sainte Vierge, quand elle détourne la tête. A cet égard, nous ne pouvons proposer que des conjectures, mais nous croyons au moins pouvoir les appuyer sur des raisons plausibles. La difficulté se complique bientôt d'un autre élément, quand la divine Mère est couchée, et d'un troisième quand apparaissent dans la composition des femmes ordinairement occupées à baigner l'Enfant-Jésus.

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. I, 1857, p. 293.

Les *Vierges* couchées apparaissent au VIe siècle et depuis lors jusqu'au XIVe : cette situation est le plus ordinairement attribuée à Marie dans la scène de la Nativité. Nous ne connaissons aucun exemple de l'intervention des femmes qui puisse être réputé antérieur au VIIe siècle, mais depuis lors, pendant la même période, elle a été à peu près aussi répandue.

Ces trois singularités, bien qu'elles soient si souvent combinées qu'il importe de les expliquer ensemble, ne nous paraissent pas cependant provenir toutes les trois de la même source : on peut les séparer et il n'est pas absolument rare qu'elles l'aient été.

Avant qu'on ne puisse citer aucun exemple de la Vierge couchée, il en existe, indépendamment de l'exemple donné, plusieurs autres de la Vierge assise et détournant la tête [1]. Il arrive au contraire quelquefois que Marie, étant couchée, dirige ses regards vers son divin Fils, puis il y a des intermédiaires où la très-sainte Mère, tout en portant la tête et les yeux d'un autre côté, montre au moins qu'elle est occupée de Jésus, par la direction d'une de ses mains. Dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* de Mgr Martigny et dans l'*Évangile* de M. Rohault de Fleury, ouvrages où, sans parti pris relativement au sujet qui nous occupe, on a eu soin de grouper ensemble les représentations du même mystère, sur dix compositions du VIe au XIIe siècle, absolument propres à la Nativité, c'est-à-dire sans l'adjonction de l'Adoration des Mages, qu'on y trouve réunis, il y en a neuf où la Vierge est couchée. Dans le nombre, il n'y en a qu'une seule où Marie soit tournée vers le divin Enfant, et quatre où elle dirige la main vers lui sans le regarder; ce dernier nombre est beaucoup au-dessus de la proportion commune [2].

D'ailleurs ces compositions même où Marie dirige la main vers le Dieu nouveau-né sans fixer sur lui les yeux, n'indiquent-elles pas un parti pris de les détourner ; quel peut donc en être le motif? L'Évangile nous semble avoir donné l'explication de la chose dans les diverses circonstances où Notre-Seigneur dissuade de considérer entre sa très-sainte Mère et Lui les rapports de la nature afin d'é-

[1] Bosio, *Roma sott.*, p. 63, 289.

[2] Bon nombre d'autres exemples de la Vierge couchée se voient dans l'autre ouvrage de M. Rohault de Fleury, consacré à la sainte Vierge; en général toutes les observations fondées sur l'un de ces ouvrages sont confirmées par l'autre.

lever les pensées, lorsqu'il lui parle ou lorsqu'il en parle, jusqu'aux rapports de la grâce. Alors il laisserait l'impression d'une certaine dureté si l'action qui suit ne montrait tout le contraire. On ne cite dans le texte sacré que trois circonstances où Jésus ait adressé la parole à Marie, et deux autres où il parle de sa très-sainte Mère. Lorsqu'elle le retrouva dans le Temple, il lui répondit : « Pourquoi « est-ce que vous me cherchiez? ne saviez-vous pas qu'il faut que je « sois occupé de ce qui regarde le service de mon Père. » (Luc. II, 49.) Aux noces de Cana, sollicité par Marie relativement à la pénurie du vin, où se trouvaient les convives, il lui dit : « Femme, qu'y « a-t-il de commun entre vous et moi? Mon heure n'est pas encore « venue. » (Joan. II, 4). Sur la croix, il lui adressa ces mots : « Femme, voilà votre Fils ! » lui donnant saint Jean pour fils et avec lui tous les chrétiens. (Joan. XIX, 26.)

Jésus parle de sa très-sainte Mère, lorsqu'une femme s'étant écrié : « Heureux le sein qui vous a porté et heureuses les entrailles « qui vous ont nourri ! » Il répond : « Heureux bien plutôt ceux « qui écoutent la parole de Dieu et qui la suivent. (Luc. XI, 27, 28.) Il en parle, lorsqu'on lui dit que sa Mère et ses frères demandent à le voir, et que montrant ses disciples, il déclare que ce sont là sa Mère et ses frères. (Matth. XII, 47-50.)

Dans toutes ces circonstances, à le bien prendre, on voit s'élever l'estime que l'on doit faire de Marie, et le contraire n'est que dans les apparences. Aussitôt la parole prononcée dans le Temple, il est dit ce mot admirable qui montre le Fils de Dieu soumis à Marie et à Joseph. A Cana, Jésus fait tout ce dont sa très-sainte Mère lui a témoigné le désir. Sur la croix, le mot pouvait sembler cruel, dans ce sens, que Jésus cesserait d'être un fils pour Marie, un fils d'adoption lui étant substitué. La très-sainte Mère cependant n'y perd rien du côté de sa maternité divine, tandis que sa maternité spirituelle vient à s'étendre à tous les hommes.

Et lorsque Notre Seigneur témoigne de ce qui doit être préféré non pas à Marie, mais dans Marie même, à l'honneur de l'avoir enfanté, — l'assimilation aux pensées de Dieu, — ne voit-on pas que c'est l'exalter d'une manière plus excellente comme la première des créatures?

Alors, dans nos antiques représentations, on aurait détourné la

tête de cette divine Mère, comme pour lui faire dire : Ne portez pas votre attention sur mes rapports naturels avec cet Enfant, ne vous occupez pas de moi, occupez-vous seulement de lui et adorez-le, car il est votre Dieu. Effectivement, voyez, l'univers est à ses pieds, représenté par ces deux animaux. Tous les vrais fidèles, tous les peuples de la terre, représentés par les bergers et les Mages viennent reconnaître sa souveraine domination. Marie n'y perd rien, car si Jésus est Dieu, elle est Mère de Dieu.

C'est, en effet, cette dignité suprême de Mère de Dieu que l'on a eu en vue quand, à cette époque, Marie est mise en scène, non plus en quelque sorte accessoirement, mais comme personnage principal. C'est ce qui avait lieu d'ordinaire quand on représentait l'Annonciation, car c'est pour l'élever à cette dignité qu'un ambassadeur lui est envoyé du ciel. On doit faire exception pour certaines compositions inspirées par l'esprit légendaire ; mais, dans le plus grand nombre des cas, il n'est pas douteux que l'idée dont nous parlons ne soit tout à fait dominante. L'exemple le plus remarquable en serait donné par la peinture du cimetière de Sainte-Priscille, publiée d'abord par Bosio [1], s'il est vrai, comme on le croit généralement, qu'elle représente l'Annonciation. Quoi qu'il en soit, Marie est assise de même, pour recevoir l'envoyé céleste dans la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure (Ve siècle) et dans un assez grand nombre d'autres représentations non douteuses de ce mystère, depuis l'époque dont nous parlons jusqu'au XIIe siècle [2]. Dans beaucoup d'autres cas elle est demeurée debout sans cesser d'être représentée avec un caractère de dignité. Caractère très fortement exprimé dans le bas-relief sculpté par Nicolas de Pise, sur la chaire du baptistère dans cette ville même.

[1] *Roma sott.*, p. 541. M. l'abbé Davin l'a reproduite dans cette *Revue* (janvier-mars 1880, p. 142, pl. XIV, fig. 4) et il propose d'y voir le Christ s'adressant à Susanne, figure de l'Église (??).

[2] M. Rohault de Fleury en donne deux exemples dans son *Évangile*, pl. IV, fig. 1, Bibliothèque de Saint Marc à Venise, VIe siècle ; pl. VIII, fig. 2, peintures de Saint-Urbain à la Cafarella, XIe siècle. Sur le diptyque de Milan, publié par Gori (*Thes. vet. dipt.*, t. III, pl. XXXI), et moulé par la Société d'Arundel, non-seulement la Vierge est assise, mais son siège repose sur des arcades, une autre arcade le surmonte ; c'est manifestement un trône.

Ce caractère est non moins fermement accusé dans les plus anciennes images de Vierge-Mère. Nous appelons spécialement de ce nom le groupe de la Mère et de l'Enfant représentés d'une manière abstraite. Les manifestations de la tendresse maternelle et filiale entre Jésus et Marie ne viennent que beaucoup plus tard. Dans le principe on veut surtout montrer que l'Enfant est Dieu, soit qu'on le suspende d'une manière pleine de mystère sur le sein de sa Mère, soit qu'on lui attribue le geste de la bénédiction divine.

Le divin Enfant, il est vrai, n'a pas ce caractère dans des compositions également anciennes ou plus anciennes encore, mais où l'on se propose l'expression d'une idée par la représentation d'un fait : le fait de l'adoration des Mages, par exemple. Alors on a pu mettre en scène tout simplement un enfant ; c'est aux circonstances, et non à son attitude, à dire que cet enfant est Dieu. Quant à Marie, dans ce cas-là même, sa dignité est exprimée par le siège d'honneur sur lequel elle est assise (p. 110).

Lorsque la sainte Vierge ne porte pas le divin Enfant dans ses bras pour le présenter à ses adorateurs, on ne voit point qu'un semblable siège lui ait jamais été donné ; cependant elle est représentée assise toutes les fois qu'elle apparaît près de la sainte Crèche, jusqu'à la fin du VIe siècle. Mais alors on l'omet facilement jusqu'au moment où l'on commence à la représenter couchée. Situation qui va maintenant réclamer toute notre attention.

IV.

Le premier exemple que l'on connaisse où la sainte Vierge soit couchée est donné par une sorte de pâte verte imitant un camée de forme demi-circulaire qui probablement se pliait comme un diptyque (l'autre pièce est perdue). Ce petit bijou pieux attribué au VIe siècle, publié par Vanuti, a été reproduit par Mgr Martigny [1]. Si son antiquité avait été exagérée, il faudrait descendre au siècle suivant auquel paraît tout au moins remonter une autre pâte de verre de même nature publiée par Vettori et que nous reproduisons (pl. I, fig. 3) [2].

[1] Vanuti, *Academ. di Cortona* t. VII, p. 15 ; Martigny, 2e édit., p. 494.

[2] Vettori, *Nummus æreus expl.*, p. 37.

On remarquera que sur ces deux monuments, et il en est de même le plus généralement dans les monuments de même catégorie, saint Joseph est assis comme à l'écart et semble endormi ou somnolent. Cette situation est corrélative à celle de sa très sainte épouse ; elle pourra servir elle-même à en révéler la pensée. Nous ne nous y attacherons dans cette étude que dans la mesure utile à cet effet, nous proposant d'en consacrer une autre tout spécialement à saint Joseph. Sur le faux camée de Vettori, on peut voir que le sommeil du saint époux de Marie est exprimé par l'attitude de l'une des mains appuyée contre la tête comme pour la soutenir. Celui de Vanuti donne lieu à la même observation, et encore un grand nombre d'autres monuments postérieurs, la plupart de ceux tout particulièrement qui seront reproduits dans la suite de cette étude.

D'un autre côté, revenant sur les différents sarcophages des IVe et Ve siècles, où le divin Enfant apparaît couché dans son humble berceau, et par conséquent qui représentent spécialement la Nativité, soit que les Mages arrivent ou ne se montrent pas, nous observons que dans tous les cas où la sainte Vierge est ainsi représentée et où elle ne détourne pas la tête, cette attitude lui est attribuée à elle-même [1] ; et alors également elle ne paraît prendre aucune attention à ce qui se passe près d'elle. On pourrait croire qu'elle y pense et que l'attitude dont il s'agit exprime la méditation et non le repos de la nuit. Nous aimons à croire que, pouvant de cette manière exprimer l'une ou l'autre de ces pensées, on s'est reporté tour à tour principalement sur l'une des deux. Et, assurément, quant à ce qui peut mériter d'être imité, il ne saurait y avoir d'incertitude : la pensée de la méditation est celle que nous voudrions préconiser. Mais il ne s'agit pas en ce moment d'apprécier ce qui serait à faire, et tout ce qui a été fait s'explique bien mieux si l'on admet qu'effectivement on songeait par là à rappeler que la scène se passait la nuit. A l'appui de cette interprétation, vient la présence de la lune et sur l'inscription à date consulaire de 343, et sur le faux camée de Vettori (pl. I, fig. 3). De plus, sur ce dernier petit monument la sainte

[1] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, pl. XX, fig. 1 et 2 ; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*, pl. 310, fig. 4, pl. 320, fig 2, pl. 326, fig. 1.

Vierge est couchée, et cette nouvelle attitude, alors inaugurée, va devenir d'un usage presque général jusqu'à la fin du Moyen-Age. Ne faut-il pas en conclure qu'elle a la même origine, la même signification, et qu'on avait seulement prétendu d'abord dire par ce moyen que la venue du Sauveur s'accomplit au milieu de la nuit, de la nuit naturelle comme de la nuit des temps.

Seraient ainsi primitivement exclus de la composition qui nous occupe, tout naturalisme grossier, toute légende inadmissible. Il faudrait cependant y faire la part d'un certain naturalisme qui, loin d'être exclu de l'art chrétien primitif, entre, on peut le dire, dans son essence. Alors on voulait rendre des idées, mais les rendre par des faits. Or, pour représenter les faits, on recourait à quelques-uns de leurs éléments les plus simples, les plus naturels. Marie est représentée pour dire, en fait, que l'Enfant-Jésus vient de naître, puis on ne s'occupe plus d'elle pour exprimer ses sentiments, sa manière d'agir. Toute l'attention devra se porter sur le nouveau-né lui-même, et l'on cherchera les moyens de dire qu'il est Dieu, qu'il est Sauveur.

Dans ces conditions même, il faut pourtant donner à Marie une attitude quelconque. Cette attitude quelquefois sera en rapport avec sa dignité. La mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, au Ve siècle, la représente, c'est hors de doute, dans ce sentiment, mais l'Enfant-Jésus n'est plus dans la crèche, il est assis sur un trône, et les Mages arrivent pour lui offrir leurs présents et leurs adorations. Sur la grande couverture d'Evangéliaire, en ivoire, avec partie émaillée, conservée dans le trésor de la cathédrale de Milan et qui, communément attribuée au VIe siècle, est estimée par M. de Rossi pouvoir remonter plus haut [1], l'idée de la dignité peut s'accorder avec celle de la méditation, avec celle du repos de la nuit. Dans tous les cas, on n'y voit rien qui ressemble aux sentiments ou aux soucis naturels de la maternité. Du même temps, c'est-à-dire encore du VIe siècle, sont les miniatures de l'Évangéliaire syriaque à Florence [2]. Dans la scène de la Nativité, la sainte Vierge, également assise, se montre pensive, mais elle ne dirige pas non plus les yeux sur son divin Enfant,

[1] Labarte, *Arts industriels*, pl. VI; moulages de la Société d'Arundel, IVe classe.
[2] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, pl. XI, fig. 2; Garucci, *Storia dell' Arte crist.*

tout au plus pourrait-on croire qu'elle l'indique de la main. Un seul personnage y remplit le rôle d'adorateur, et l'on doit croire que c'est saint Joseph, par une exception bien rare jusqu'au XIVe siècle.

Nous avons vu que, sur les sarcophages, généralement Marie détournait la tête ou la tenait appuyée sur sa main, sans diriger les yeux sur Jésus. Rappelez-vous ensuite les monuments où cette divine Mère n'est même pas représentée comme sur divers autres sarcophages précédemment cités, ceux de Milan en particulier (pl. I, fig. 1 et 2), vous aurez passé en revue à peu près toutes les représentations de la Nativité qui ont précédé les pâtes de verre où la sainte Vierge apparaît couchée. Considérez maintenant ce qu'elles ont toutes de commun et vous comprendrez que les circonstances de fait que l'on a voulu relever, quand on y fait figurer la sainte Vierge, se réduisent à ceci : la naissance au milieu de la nuit. On tient à indiquer la nuit afin de mettre en relief cette pensée que la lumière a brillé au milieu des ténèbres, *et lux in tenebris lucet* (Joan. I, 5) ; c'est pourquoi, sur notre pâte de verre (fig. 3), le croissant est opposé à l'étoile. D'ailleurs, cette étoile, la grande lumière qui environna les bergers (Luc. II, 2), la lumière même dont parle saint Jean se fondent dans une même pensée. Dans ces conditions, ne considérant en Marie que les rapports naturels de la maternité et le repos naturel de la nuit, on en est venu tout naturellement à la représenter couchée, parce que communément, la nuit, on prend cette positition, et que communément aussi la mise au monde des enfants a lieu la mère étant couchée. C'était là comme l'expression usuelle du langage figuratif dont on se servait, c'est dans ce sens comme une sorte de signe hiéroglyphique. Cette disposition adoptée, l'usage s'en est suivi et beaucoup d'artistes s'y seront conformés, parce que c'était l'usage, sans se rendre compte de son origine et de sa signification.

Alors saint Joseph a été représenté endormi par le même motif, avec cette double particularité que, n'étant pas couché, on disait qu'il était un fidèle gardien. Il ne prenait un peu de repos qu'entraîné par le besoin, sans aucune des commodités qu'on se donne pour le bien prendre. De la sorte on disait aussi que le divin enfantement s'était accompli, en toute manière, sans aucun concours de sa part.

En tout cela, pas la moindre intention de représenter les choses telles qu'elles ont paru dans la réalité des circonstances. Cette répugnance, que soulève la pensée que Marie ait pu avoir besoin d'être couchée pour accomplir son enfantement virginal, n'a pu se présenter que du jour où l'on a eu la pensée de représenter les choses comme on pouvait supposer qu'elles s'étaient passées.

Cette direction que l'on entend aujourd'hui donner aux représentations de l'art est devenue si tardivement une préoccupation principale, que ce n'est même pas sous l'empire de cette disposition que le mode de composition dont nous parlons a été abandonné. Cette modification dans l'iconographie chrétienne s'est introduite quand l'ordre des sentiments a prévalu sur l'ordre des idées, évolution qui, manifestée au XIVe siècle, est arrivée à son épanouissement au XVe.

V.

L'idée essentielle, capitale dans nos représentations, étant de reporter toute l'attention sur l'Enfant-Jésus, avec la pensée de mettre en relief les deux mystères de l'Incarnation et la Rédemption, nous devons insister sur tout ce qui se rapporte à cette double intention.

Tout ce qu'il faut penser de l'Enfant divin est exprimé tour à tour ou simultanément par les deux animaux, par l'étoile, par les bergers, par les Mages, par les anges.

Les deux animaux son plus particulièrement mis en relief sur le couvercle de sarcophage (pl. I, fig. 1), leur rôle comme adorateurs et par conséquent comme représentant le peuple fidèle est surtout exprimé sur ce monument, de manière qu'on ne puisse s'y méprendre; on remarquera aussi que la crèche y prend comme une sorte d'apparence d'autel [1], si bien que Jésus y serait tout à la fois considéré comme Dieu et comme victime, et par conséquent comme Sauveur, et que le bœuf et l'âne en venant à lui nous inviteraient à

[1] L'Enfant-Jésus est plus manifestement sur un autel dans les bas-reliefs d'un sarcophage publié par Bosio (*Roma sott*, p. 287), reproduit par Mgr Martigny (*Dict.*, p. 101).

le reconnaître tout à la fois comme notre créateur et l'auteur de notre salut. Pour prouver que l'interprétation n'est pas chimérique et que l'idée n'est pas accidentelle, nous reproduisons l'ensemble et quelques détails d'un reliquaire qui nous la montre en pleine vigueur et très clairement exprimée au XIIIe siècle. Cet élégant petit

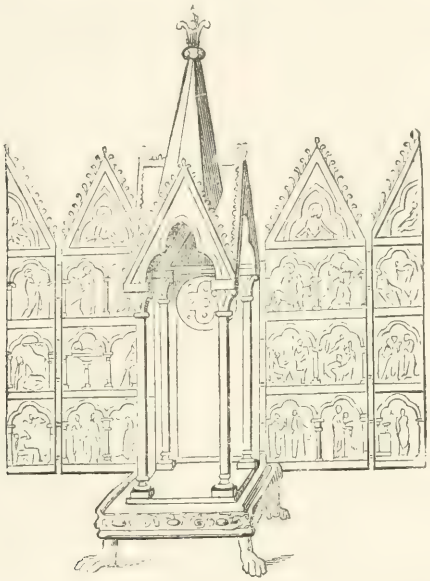

Reliquaire du XIIIe siècle. (Musée chrétien du Vatican.)

meuble religieux en cuivre ciselé, est conservé au musée du Vatican, les scènes de la divine enfance dont il est orné y sont simplement gravées au trait, et cependant on voit combien elles ont de caractère ; pour le mieux faire apercevoir, nous donnons de grandeur d'exécution, avec la Nativité, aussi la Présentation de Notre-Seigneur. Dans la première, l'autel substitué à la crèche sur lequel repose le divin Enfant est si bien dessiné qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. La division de l'espace en une série d'arcatures a permis en même temps d'isoler cette partie de la scène où Jésus apparaît entre ses deux humbles adorateurs et par conséquent d'en faire ressortir l'importance et la signification capitale. La sainte Vierge et saint Joseph viennent ensuite, chacun dans un compartiment séparé, et dans les attitudes que nous avons dit leur être habituelles depuis le VIIe siècle jusqu'au XIIIe. Les rideaux que l'on voit au-dessus de

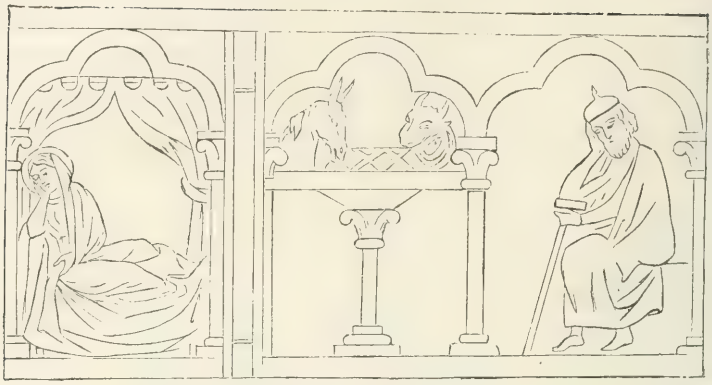

La Nativité de N.-S. (Reliquaire du Vatican, XIIIe siècle.)

Marie, viennent encore s'ajouter à tout ce qui porte à croire qu'en le représentant ainsi on a voulu dire le repos de la nuit selon les conditions ordinaires de la vie.

Rien de plus manifeste cependant que l'élévation d'idées qui a présidé à ce travail : si cette scène de la Nativité ne suffisait pas pour le faire apercevoir, celle de la Présentation ne pourrait laisser aucun doute à cet égard. Voyez comme l'on dit bien haut que cet enfant

La Présentation de N.-S. (Reliquaire du Vatican, XIIIe siècle.)

offert à Dieu dans son temple est Dieu lui-même et le maître du monde : il porte en effet le globe qui en est le symbole, et il fait ce geste qui exprime à la fois la bénédiction divine et l'autorité suprême de la parole. Il annonce ainsi la vérité, l'efficacité de ce sacrifice per-

pétué sur nos autels, dont sa présentation était le prélude, dont le calice, l'autel, l'attitude du saint vieillard Siméon nous disent que nous avons ici une figure. Ce n'est point là non plus un mode de représentation isolé pour ce mystère. Le diptyque même de Milan que nous avons cité pour l'Annonciation (p. 117, note) et auquel nous emprunterons (pl. II) la scène de la Nativité, en offre un exemple plus ancien de trois ou quatre cents ans, et il y en a de plus accentués encore.

Nous pourrions multiplier les preuves de l'accentuation non moins significative donnée plus fréquemment à la présence des deux animaux près du Dieu nouveau-né. En voilà assez sur ce sujet proportionnellement aux limites de cette étude, et quand nous en reparlerons ce sera surtout pour faire apercevoir comment, avec les progrès du naturalisme, cette donnée s'est ensuite affaiblie, comment on en a perdu le sens, tout en la maintenant avec une persistance qui est elle-même un indice de son importance originelle.

L'étoile n'apparaît pas au-dessus de l'enfant-Jésus sur notre couvercle de sarcophage, mais nous pouvons y trouver un équivalent sur le fronton opposé à celui que nous donnons. Le monogramme sacré ☧ entre les deux colombes, y tient la place du divin Enfant entre les deux animaux. Or il arrive quelquefois que l'étoile prend la forme du monogramme lui-même [1]. Dans la circonstance, de ce monogramme s'épanchent à droite et à gauche deux séries d'ondulations exprimant une effusion de grâces qui nous paraît comparable à l'effusion de lumière répandue par l'étoile. Ce n'est là d'ailleurs qu'une conjecture. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'étoile, sous ses formes ordinaires [2], projette dans un grand nombre de cas sur Jésus un ou plusieurs rayons d'une manière si directe, si fortement dessinée que, évidemment, on a voulu en faire un des termes les plus expressifs de la représentation et rappeler vivement par ce moyen tout ce qu'on doit penser de cet enfant, comme en disant : le voilà ! (pl. I,

[1] De Rossi, *Bull. d'arch.*, n. IV, 1re année, 1863, p. 76.

[2] Généralement l'étoile alors était de six rayons, quelquefois de huit; les étoiles à cinq rayons sont une chose toute moderne. Quand ces rayons se réduisent à des lignes entrecroisées, l'étoile à six rayons prend la plus ancienne forme du monogramme sous forme d'un I et d'un X entrecroisés, initiales des deux mots Ιησους Χριστος; l'étoile à huit rayons représente le X et la croix réunis.

fig. 3). L'idée que cette lumière a lui parmi les ténèbres est elle-même rendue avec insistance, particulièrement sur une miniature de notre cabinet provenant d'un graduel franciscain et que nous reproduirons dans une livraison prochaine (pl. III), la grotte dans laquelle Jésus apparaît seul avec le bœuf et l'âne étant entièrement coloriée d'un fond noir, sur lequel se détachent leurs figures ; nous reviendrons sur cette particularité.

Nous avons suffisamment insisté, en commençant, sur le rôle quelquefois simultané des bergers et des Mages ; il nous reste à parler des Anges : nous les nommons en dernier lieu parceque dans l'iconographie chrétienne, leur représentation dans les conditions dont nous voulons parler ne devient usuelle qu'un peu plus tardivement Le rôle d'adoration directe rempli par ces esprits célestes dont nous voulons parler ici est différent d'ailleurs de la mission qui leur est confiée près des bergers quand ils les avertissent. Cependant l'ange qui émerge au-dessus de l'étable sur le sarcophage de S. Celse paraît participer de ces deux rôles : il adore et il annonce, mais dans un ordre d'idées général, car les bergers ne sont pas là pour entendre ses avertissements. Nous avions cru d'abord, nous fondant sur l'analogie, qu'il fallait voir aussi un ange adorateur dans la miniature du manuscrit syriaque (VIe siècle) ; nous convenons maintenant, selon les meilleures autorités, que dans cette circonstance on a voulu représenter S. Joseph ; mais sur le diptyque de Milan, dont nous reproduirons (pl. II) le compartiment consacré à la Nativité, on remarquera deux anges qui n'ont pas d'autres soins que de rendre leurs hommages au Nouveau-Né. Le VIIIe siècle, nous offre deux miniatures observées dans deux manuscrits conservés à Venise et publiées par M. Rohault de Fleury [1], où se rencontrent deux anges adorateurs de l'Enfant-Jésus, bien distincts d'un autre ange qui accomplit son message près des bergers. L'auteur donne aussi un ivoire de Ravenne [2] attribué à la même époque, où les anges adorateurs sont au nombre de cinq, indépendamment encore du messager des bergers et d'un autre de ces esprits célestes qui introduit les Mages et leur montre l'Enfant, afin qu'ils l'adorent eux-mêmes. De-

[1] *L'Évangile*, pl. XI, fig. 1, 3.
[2] *Ibid.*, pl. XII, fig. 1.

puis jusqu'au XIIIe siècle, où nous les voyons sur le bas-relief de Pise, et dans notre miniature franciscaine (pl. III), les anges adorateurs près du divin Enfant ont été représentés avec tant de continuité que sous ce rapport ils ne le cèdent qu'aux deux animaux. Le plus souvent ils leur sont associés et proclament on ne peut mieux par leur réunion que la divinité de Jésus est reconnue au ciel comme sur la terre.

Comte Grimouard de Saint-Laurent,
Membre de la Société de Saint-Jean.

(A suivre.)

L'IMMERSION ET L'INFUSION BAPTISMALE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PREMIER ARTICLE

I. — *De l'Immersion.*

La plupart des théologiens et des liturgistes admettent d'une manière générale : 1° qu'il y eut immersion totale depuis les temps évangéliques jusqu'au XIVe siècle environ ; 2° que du XIIIe au XVe siècle, on employa l'immersion partielle du corps avec infusion sur la tête ; 3° qu'à partir du XVe siècle, l'infusion seule remplaça l'infusion accompagnée d'immersion. L'étude attentive des textes et des monuments ne nous permet pas d'adopter cette classification chronologique. Nous ne pouvons point non plus souscrire au système qu'a conçu et défendu M. le vicomte de Saint-Andéol dans son intéressante *Étude sur les baptistères* [1]. Sa théorie peut se résumer ainsi : 1° Dans les premiers siècles, submersion très rare dans les grandes rivières et, généralement, immersion partielle des adultes, accompagnée d'infusion, soit dans des rivières, soit dans des cuves ; 2° du IVe au VIIIe siècle, triple et abondante infusion, sans aucune immersion, dans les baptistères ; 3° du VIIIe au XVe siècle, immersion totale dans une cuve, pour les enfants seulement; 4° à partir du XVe siècle, infusion de quelques gouttes d'eau sur le front. La savant archéologue, préoccupé exclusivement des monuments qu'il avait étudiés, surtout dans le midi de la France, ne s'est

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 587.

pas inquiété des textes qui pouvaient, sur certains points importants, lui donner un démenti.

D'un autre côté, les théologiens et les liturgistes n'ont guère tenu compte des monuments et de l'iconographie ; de plus, l'interprétation trop littérale qu'ils ont souvent donnée à des expressions devenues symboliques, leur tendance à généraliser des indications purement locales, leur confiance mal placée dans les assertions si souvent erronées de Visconti, leur ont fait émettre et propager des inexactitudes plus ou moins graves.

Sans nous dissimuler la difficulté de la tâche que nous entreprenons, nous allons essayer de concilier des données qui paraissent parfois contradictoires. Après avoir rappelé les textes et examiné les monuments, nous chercherons à concilier autant que possible les renseignements incomplets qu'ils nous fournissent ; nous interrogerons ensuite les documents historiques relatifs à la durée de l'immersion chez les divers peuples de l'Occident, et nous rechercherons les causes de sa désuétude ; après avoir constaté les divers modes d'immersion conservés chez les Orientaux, nous parlerons de ceux que font revivre diverses communions protestantes, et nous pourrons alors tirer nos conclusions chronologiques.

La comparaison que saint Paul fait du baptême avec l'ensevelissement implique l'idée de la descente d'un corps dans un lieu profond, c'est-à-dire de l'immersion, de même que l'expression *naître de l'eau* semble indiquer que l'on sort de cet élément. L'immersion baptismale, d'après le langage des Pères, figure la sépulture et la résurrection du Sauveur, en même temps qu'elle marque les obligations contractées au baptême. De même que le Sauveur sortit du tombeau pour vivre désormais d'une vie toute spirituelle, impassible, immortelle et glorieuse, ainsi le néophyte ne sort du bain régénérateur que pour mener une vie pure, innocente, pleine de vertus, c'est-à-dire véritablement chrétienne.

Les mots *mergere, mergitare, in aquas mittere*, dont se servent les saints Pères, suffiraient à eux seuls pour démontrer l'usage de l'immersion dans les premiers siècles, quand bien même nous n'aurions pas sur ce point des textes si nombreux et si positifs. Toutefois, il est essentiel de faire remarquer que si ces expressions ont une valeur probante pour les premiers siècles, il n'en est plus de

même pour les suivants. *Mergere* devient complètement synonyme de *baptisare* qui signifie aussi le plus souvent *plonger*. Or, si l'on a conservé cette dernière expression pour le baptême par infusion, pourquoi n'aurait-on pas agi de même à l'égard de la première ? Comme tant d'autres mots, *Mergere* a passé du sens propre au sens figuré, et, selon les temps et les pays, il a exprimé des procédés différents. Tantôt il a signifié l'immersion totale ou partielle, soit dans les rivières, soit dans les cuves ; tantôt l'immersion accompagnée d'infusion, tantôt enfin l'infusion seule ; car, au XVIe siècle, les Statuts synodaux de Verdun prescrivent de faire une triple *immersion* d'eau bénite *sur* l'enfant [1], ce qui a évidemment le sens d'effusion. De nos jours, n'appelle-t-on pas encore *ondoiement* l'action de verser quelques gouttes d'eau sur la tête d'un enfant que de sérieux motifs empêchent de faire baptiser solennellement ? Or le mot *ondoyer* signifie littéralement *plonger dans les ondes*. Il ne faut donc accorder qu'une valeur restreinte à certains arguments étymologiques et tenir soigneusement compte des extensions et des variations de sens que subit souvent le même vocable. C'est ce que ne font point les Schismatiques grecs et certains Baptistes lorsqu'ils proscrivent l'infusion, par ce motif que le mot *baptême* signifierait exclusivement *immersion*. Un écrivain protestant est tombé dans une exagération contraire, en condamnant l'immersion sous le prétexte que le mot *baptiser* signifierait uniquement *asperger* [2]. L'Église romaine est bien plus sage en n'accordant pas une importance démesurée à un rite qui n'est pas essentiel au sacrement, et en reconnaissant non seulement la validité de l'immersion, mais aussi sa licité partout où cet antique usage a persévéré.

L'Écriture-Sainte ne nous donne qu'une indication bien précise sur le mode baptismal des temps évangéliques : c'est dans le passage où il est dit [3] que le diacre Philippe descendit dans l'eau avec l'eunuque de Candace pour le baptiser ; mais rien n'indique qu'il y ait eu submersion complète ou bien immersion accompagnée d'infusion. On pourrait peut-être invoquer en faveur de cette der-

[1] Et fiat trina aquæ immersio de aqua benedicta fontium super infantem.

[2] Cretin, *le Judaïsme*, etc., p. 4.

[3] *Act. apost.*, VIII, 26-40.

nière hypothèse les témoignages des voyageurs anciens et modernes, constatant que la fontaine dite de Saint-Philippe ne laisse échapper qu'un mince filet d'eau, insuffisant même pour la moindre immersion ; il est juste de remarquer que le temps a pu modifier la quantité de l'écoulement et que, d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, on n'est pas même d'accord sur la situation du lieu où s'est accompli ce fait évangélique.

On ne saurait non plus tirer de conclusion d'un grand nombre de textes des saints Pères où il est vaguement question de l'immersion baptismale ; mais nous devons recueillir ceux qui indiquent ou du moins qui semblent indiquer une immersion complète, c'est-à-dire la triple submersion de la tête.

Saint Grégoire de Nysse, après avoir dit que le baptême est une imitation de la sépulture de Notre-Seigneur, ajoute [1] : « Nous ne sommes pas véritablement ensevelis par le baptême ; mais en approchant de l'eau qui, comme la terre, est un élément, nous nous cachons dedans comme le Sauveur s'est caché dans la terre. » Saint Cyrille de Jérusalem dit que le catéchumène est de toutes parts entouré par les eaux [2]. Saint Épiphane remarque que les eaux ne baignent pas un seul membre, mais qu'elles entourent et purifient le corps tout entier [3]. « L'immersion de la tête dans l'eau baptismale, dit saint Jean Chrysostome [4], est l'image de la sépulture du vieil homme qui s'y plonge comme dans un tombeau, pour en sortir avec une vie nouvelle à laquelle il est ressuscité. » Saint Jérôme parle également de la triple submersion de la tête [5], et saint Augustin dit qu'on interroge les catéchumènes avant de procéder à l'ablution complète du corps [6]. Ce dernier texte et quelques autres peuvent parfaitement s'entendre d'une immersion jusqu'aux épaules avec une abondante effusion d'eau, faite sur la tête par la main du prêtre. Quant aux témoignages positifs sur la sub-

[1] *Orat. de Baptismo.*

[2] Undique ab aquis baptizatur. *Cat. XVII.*

[3] Aquæ non unum dumtaxat hominis membrum occupant, sed integrum prorsus repurgant, circumcidunt. — *Anchor.*, c. XVIII.

[4] *Homil. XXIV in Joan.*

[5] In lavacro ter caput mergere. *Adv. Lucif.*

[6] *Homil. III ad Neoph.*

mersion de la tête, ils peuvent se rapporter exclusivement aux bap têmes administrés dans les rivières. Admettons qu'ils concernent également ceux des baptistères, il n'en faut pas moins remarquer que ce sont des Pères de l'Église grecque qui nous fournissent ces renseignements et que nous ne pouvons en tirer une conclusion légitime que pour l'Église orientale. Saint Jérôme, il est vrai, tient à peu près le même langage; mais qui ne sait qu'ayant longtemps séjourné en Afrique, en Asie et en Grèce, il fait souvent allusion aux usages et aux mœurs de l'Orient.

Malgré toutes les réserves que nous venons de faire, nous sommes porté à croire que, dans les contrées orientales, la submersion complète avait souvent lieu, non seulement dans les cours d'eau, mais aussi dans les baptistères, aujourd'hui ruinés, et dont nous ne connaissons pas assez les dispositions intérieures pour y trouver un argument pour ou contre la submersion. Ce qui nous confirme d'ailleurs dans cette pensée, c'est que la plupart des communions orientales pratiquent maintenant l'immersion complète et qu'en général elles ont fidèlement conservé les rites de leurs Églises primitives.

Nos conclusions seront tout à fait différentes pour l'Occident. L'immersion complète a dû y être extrêmement rare, car les dispositions de ses baptistères ne s'y prêtaient pas, et de nombreux monuments iconographiques nous attestent, d'une manière irréfutable, qu'on pratiquait ordinairement une immersion partielle, complétée par une effusion d'eau sur la tête.

A l'intérieur des baptistères, il y avait une piscine d'un diamètre plus ou moins grand, au milieu de laquelle se trouvait une cuve-

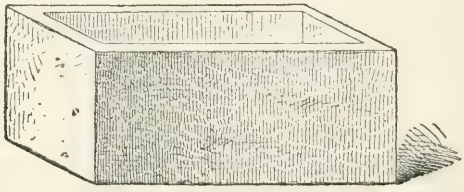

Cuve-réservoir de Saint-Irénée de Lyon.

réservoir, fixe ou mobile, en pierre ou en métal, contenant l'eau avec laquelle on devait compléter l'immersion partielle, et elle devait être nécessairement partielle, si la piscine n'avait pas assez de pro-

fondeur pour immerger à peu près complètement le catéchumène. Or, M. le vicomte de Saint-Andéol a pratiqué des fouilles dans les ruines d'un certain nombre d'antiques baptistères du midi de la France, et en a soigneusement mesuré la profondeur des bassins. Il a trouvé, en déduisant l'épaisseur du plancher de ciment 36 centimètres pour la piscine de Saint-Irénée à Lyon ; 45 cent. pour celle de Riez (Ve siècle); 70 cent. pour celle de Marseille ; 30 cent. pour celle de Venasque (VIe siècle) ; 36 cent. pour celle de Lemenc ; 40 cent. pour celle de Saint-Jean de Poitiers [1]. Les dimensions sont à peu près les mêmes dans les baptistères d'Italie : les piscines du Latran, à Rome, et de Saint-Jean-des-Fonts, à Ravenne, ont de 35 à 45 cent. de profondeur. Il devient évident que le catéchumène ne pouvait avoir de l'eau, tantôt que jusqu'à mi-jambes, et tantôt, mais bien plus rarement, que jusqu'au tiers du corps : c'est donc à tort que les liturgistes, les théologiens et beaucoup d'archéologues ont supposé que tous les bassins des baptistères étaient assez profonds pour l'immersion complète des adultes ; ils pouvaient bien suffire à celle des enfants ; mais les grandes personnes devaient y recevoir un large supplément d'eau sur la tête.

Ceux qui se sont imaginé que l'évêque, placé sur la dernière marche de la piscine, y plongeait trois fois le catéchumène, ne se sont pas rendu compte de l'impossibilité matérielle de cette opération. Comment un évêque, ordinairement âgé, aurait-il pu, du bord d'un bassin, y plonger trois fois un adulte dont le poids l'aurait entraîné dans l'eau, obligé qu'il eût été de se courber jusqu'à terre. Visconti, devinant cette impossibilité, a supposé [2] qu'on se servait d'un contre-poids soutenu par des poulies attachées à une espèce de galerie suspendue au-dessus des fonts, et s'avançant jusqu'au milieu du baptistère ; c'est grâce à la facilité donnée par les contre-poids, dit-il, qu'un homme seul aurait pu plonger dans l'eau, sans le secours de personne, un adulte plus pesant que lui. Sans nous arrêter à discuter cette ridicule rêverie, nous dirons qu'un auteur anglais [3] a supposé que le catéchumène se couchait tout de son long

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 569.
[2] *De Bapt. ritib.*, l. IV, c. VII.
[3] Burnet, *Expos. of articles*, p. 374.

dans l'eau, ce qui est démenti par les textes qui nous le représentent toujours debout dans le baptistère. Nous ajouterons qu'un écrivain allemand [1] a cru que le ministre descendait avec le catéchumène dans l'intérieur du bassin, afin de pouvoir l'immerger, en lui appuyant la main sur la tête; cette dernière supposition est juste pour les baptistères d'Orient, mais elle ne saurait s'appliquer à ceux d'Occident dont le peu de profondeur, nous devons le répéter, interdit l'hypothèse d'une complète immersion.

Dans le système de M. de Saint-Andéol, l'évêque se tenait, pendant la cérémonie, près des bords de la piscine, sur le gradin inférieur, à l'opposé de la porte d'entrée; les diacres, munis d'un vase d'infusion, étaient placés au centre de la piscine, près de la cuve-réservoir contenant l'eau qui venait d'être bénite ; les catéchumènes descendaient les trois marches de la piscine, du côté de la porte d'entrée, recevaient sur la tête et les épaules une triple et abondante infusion que leur faisait un diacre ou un prêtre; puis ils s'avançaient vers l'évêque qui achevait les cérémonies du baptême et procédait à celles de la confirmation. La piscine centrale, ayant de 1 à 3 mètres de diamètre, n'aurait été qu'un simple bassin d'écoulement, jouant le rôle d'un sol absorbant, c'est-à-dire que l'eau versée sur la tête des catéchumènes se serait perdue dans un orifice percé au centre de la piscine. Il y aurait donc eu effusion sans aucune immersion. Nous croyons au contraire qu'il y avait une immersion partielle, environ jusqu'aux genoux, ce qui suffisait pour conserver le symbolisme de l'ensevelissement dans les eaux, dont parlent tous les Pères, et aussi le souvenir des immersions plus complètes dans les fleuves. Si l'on n'avait eu qu'à remplir d'eau la cuve centrale, il n'eût pas été besoin d'en faire venir en grande abondance et souvent de très loin, au moyen de conduits souterrains. A quoi donc eussent servi les cerfs d'argent qui parfois, comme au baptistère du Latran, déversaient de l'eau dans l'intérieur du grand bassin?

On comprend fort bien, dans le système que nous soutenons, la prescription faite aux diacres par l'*Ordre romain* de descendre *pieds nus* dans la piscine, puisqu'ils devaient avoir de l'eau jusqu'à mi-

[1] G. Zeltner, *De Mersione in bapt.*, p. 15.

jambes pour arriver à la cuve-réservoir ; mais c'eût été là une précaution exagérée, si le sol n'eût été que simplement mouillé par les premières effusions qu'aurait faites l'évêque lui-même.

Qu'on ne nous objecte point que la piscine n'aurait pu contenir d'eau, parce qu'elle était perforée par un conduit d'écoulement ; rien n'était plus facile que de le boucher, avant d'ouvrir les canaux d'irrigation.

Toutefois on peut supposer ouvert le conduit d'écoulement, pendant l'administration du baptême, pourvu que les canaux d'irrigation aient continué, pendant ce temps, d'alimenter le bassin, pour en réparer incessamment les pertes.

Remarquons d'ailleurs que, dans la plupart des piscines, l'orifice du canal d'écoulement est plus élevé que la bouche du canal d'irrigation, ce qui devait maintenir le bassin à peu près plein. Nous disons *à peu près*, puisque l'eau ne pouvait s'élever au-dessus de l'orifice d'écoulement, pris dans la maçonnerie supérieure du bassin. Par conséquent, lorsqu'une piscine avait 30 cent. de profondeur, l'immersion des catéchumènes devait être réduite à 25 environ.

Quand l'évêque baptisait par lui-même, il fallait transporter en face de la porte d'entrée la cuve-réservoir, alors qu'elle était mobile, et, bien entendu, avant qu'elle fût remplie d'eau. Mais nous croyons que souvent l'évêque se tenait sur la marche supérieure qui entourait la cuve-réservoir. Saint Denys l'Aréopagite nous dit en effet que « le catéchumène, conduit par les prêtres vers la fontaine salutaire, est remis entre les mains de l'hiérarque qui se tient debout en un lieu plus élevé [1]. » Saint Ambroise ajoute que le ministre était placé *sur la fontaine* [2]. C'était là que se présentaient les catéchumènes et qu'ils montaient les trois marches, après avoir reçu l'infusion. *Ascende ad fontem*, lit-on dans l'Antiphonaire de saint Grégoire-le-Grand [3].

Nous nous séparons encore de M. de Saint-Andéol, alors qu'il suppose que l'immersion dans les fleuves a toujours été complétée par une effusion d'eau sur la tête. Partant de cette supposition

[1] *De Hierarch. eccl.*, c. II.

[2] Vidisti fontem, vidisti et sacerdotem supra fontem. (*De Sacr.*, l. I, c. III.)

[3] Thomasi, *Opera*, t. V, p. 93.

émise par certains liturgistes, que le ministre aurait été placé sur un tertre voisin du catéchumène immergé jusqu'aux épaules, il remarque avec raison qu'il n'aurait pu lui plonger la tête dans l'eau, sans risquer d'y tomber lui-même, à moins qu'il ne se couchât par terre dans une position ridicule, ce qui est inadmissible. D'accord, mais cette impossibilité n'existe plus, si le ministre descend dans l'eau, comme le fit saint Philippe pour baptiser l'eunuque de Candace, comme le font de nos jours les Baptistes. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que, pour ces sortes d'immersions complètes, il fallait des endroits propices, rares à rencontrer, c'est-à-dire un cours d'eau profond d'un mètre 30 cent. à 1 m. 40 c. Quand il y avait moins d'eau, comme il arrive fréquemment en Judée, en Asie-Mineure, en Espagne, en Italie, etc., il eût fallu s'agenouiller ou se coucher dans l'eau, ce qu'aucun texte ne peut nous faire supposer ; si, au contraire, on avait choisi les endroits creux qu'on trouve quelquefois dans les cours d'eau torrentueux, il y aurait eu danger de se noyer. Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la profondeur d'eau n'était pas suffisante, saint Jean-Baptiste, les apôtres et les missionnaires des premiers temps durent recourir à une ample infusion d'eau sur la tête, suppléant ainsi ce qui manquait à l'immersion partielle. Cette ablution mixte a-t-elle été plus commune dans les rivières que la submersion ? Nous l'ignorons ; mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'un et l'autre mode ont été pratiqués en même temps ; les textes du IVe siècle que nous avons cités ne laissent en effet aucun doute sur des cas d'immersion complète, tandis que les monuments iconographiques de cette même époque et des siècles suivants (nous en parlerons bientôt) démontrent qu'on pratiqua aussi l'ablution pour les baptêmes dans les rivières, qui se prolongèrent jusqu'au VIIe siècle chez les Saxons d'Angleterre, et jusqu'au VIIIe chez les Saxons d'Allemagne.

Quant au baptême dans les fonts, distinguons soigneusement ce qui concerne les enfants et ce qui regarde les adultes. Au VIIIe siècle, alors qu'on baptisait généralement les enfants à l'âge d'un an et qu'il n'y avait plus guère de baptêmes d'adultes, la cuve-réservoir, placée au centre du baptistère, fut remplacée par une cuve à parois verticales, où l'on plongeait les enfants. La forme de ces fonts, que nous étudierons plus tard, démontre bien que, du VIIIe

au XIe siècle, l'enfant s'y tenait debout, ayant de l'eau jusqu'au cou, et soutenu sous les bras par son parrain ; il était très facile alors de lui plonger la tête dans l'eau : l'infusion devenait donc inutile pour lui. Lorsque, au XIe siècle, on baptisa les enfants presque aussitôt après leur naissance et qu'ils ne pouvaient encore se tenir sur leurs pieds débiles, on les immergea horizontalement dans une cuve profonde de 38 à 50 centimètres dont le diamètre dut nécessairement s'élargir. Au XIIIe siècle, le mode d'infusion apparaît dans quelques contrées, soit seul, soit mêlé à une immersion des parties inférieures du corps. Le triomphe de l'infusion nous est révélé au XVe et surtout au XVIe siècle par la disposition des fonts accostés d'une petite cuvette ou écuelle, percée d'un orifice d'écoulement, tantôt placée contre la cuve, tantôt taillée dans le même bloc, de façon à ce que l'eau versée sur la tête de l'enfant s'échappât par cette piscine.

En ce qui concerne les adultes, la plupart des liturgistes ont supposé à tort qu'il existait jadis des cuves assez profondes pour les immerger complètement. Nous n'en connaissons aucune de ce genre, et, dans les plus hautes, il est matériellement impossible qu'on ait pu pratiquer la submersion, quand bien même le catéchumène s'y serait agenouillé ou accroupi. On devait donc se trouver fort embarrassé, au Moyen-Age, dans les cas très rares de baptêmes d'adultes. Il fallait, comme jadis, recourir aux cours d'eau, ou bien se contenter d'une simple infusion, ou bien se servir de vases spéciaux, de tonnes par exemple. Ce dernier mode a dû parfois être encore employé à la fin du XIIIe siècle, puisque Duns Scot prévoit le cas d'un ministre impotent qui n'aurait pas la force d'immerger un robuste campagnard [1].

L'iconographie jette un grand jour sur la question qui nous occupe ; elle ne nous offre pas un seul exemple d'immersion complète pour les adultes. En Orient, comme en Occident, les représentations peintes ou sculptées des premiers siècles nous montrent Notre-Seigneur à demi plongé dans les eaux du Jourdain, tandis

[1] Excusari potest minister a trina immersione ut si minister sit impotens, et sit unus magnus rusticus qui debet baptizari quem nec potest immergere nec elevare. — *Comm. in IV sent.*, dist. III, q. IV.

Mosaïque de Saint-Marc, à Venise.

que saint Jean lui impose la main sur la tête ou, ce qui est bien plus fréquent, lui verse de l'eau sur la tête avec la main.

Baptême de Notre-Seigneur (Mosaïque de Ravenne).

Ces monuments ne prouvent pas que saint Jean ait baptisé de la sorte, mais ils démontrent qu'à l'époque où ils ont été faits sous la direction du clergé, on baptisait certainement ainsi, soit dans les rivières, soit dans les baptistères. Le premier cas (l'imposition de la main sur la tête) peut se rapporter à l'immersion dans les fleuves, alors que le ministre appuyait sa main sur la tête du catéchumène pour la plonger dans l'eau ; mais ce peut-être aussi une allusion à diverses cérémonies antérieures ou postérieures à l'ablution, comme l'imposition des mains qui accompagne les exorcismes, ou bien l'onction verticale qui précède la confirmation. Dans le second cas, lorsque saint Jean ou une colombe verse de l'eau sur la tête du Sauveur, c'est la négation évidente de la submersion, car il n'eût servi de rien d'infuser ainsi la tête d'une personne qui aurait déjà été plongée trois fois complètement sous l'eau. Dans une étude précédente sur l'iconographie du baptême, nous avons cité les fresques, les mosaïques, les diptyques, du IVe au VIIIe siècle, représentant le mode mixte qui prévalut alors. Pour ne pas trop nous répéter, contentons-nous ici de quelques rapides indications.

Au cimetière de Calixte, dans le premier des *Cubicula* des sacrements, une peinture du IIIe siècle nous montre un enfant entré seulement dans l'eau jusqu'aux genoux ; le personnage qui le baptise

Scène baptismale (Cimetière de Calixte).

lui pose la main sur la tête ; l'eau qui retombe autour de l'enfant prouve assez naïvement qu'il est baptisé par infusion [1].

On voit des scènes d'infusion unie à l'immersion sur une médaille très antique publiée par Vettori, sur un fragment de verre du IIIe siè-

[1] *Roma sott.*, t. III, pl. XVI.

cle, trouvé près des thermes de Dioclétien [1], sur un marbre funéraire d'Aquilée [2], etc. Remarquons, en passant, qu'il faut bien se garder, comme on l'a fait [3], de vouloir démontrer l'antiquité de l'infusion par les sculptures des sarcophages de Naples publiés par Ciampini, puisque ces tombeaux ne datent que du XIIe ou XIIIe siècle ; ou par les scènes baptismales des fresques de Saint-Laurent-hors-les-Murs qui ne remontent qu'au XIVe ; ou par les fresques du baptême de saint Augustin à Saint-Ambroise-de-Milan, etc.; ces monuments iconographiques ne peuvent que nous révéler le mode baptismal de l'époque dont ils datent, mais nullement celui des temps auxquels se rapportent les sujets représentés.

Immersion accompagnée d'infusion.
(Missel de Limoges, XIe siècle.)

[1] De Rossi, *Bulletino,* 1876, tav. I.

[2] *Ibid.*

[3] Marandé, Grandcolas, le P. Perrone, etc.

Si les peintures du IIIe au VIIe siècle ont une grande importance comme démonstration historique, il n'en est plus de même des temps plus rapprochés de nous. On ne baptisait plus guère d'adultes; les artistes, n'ayant plus sous les yeux que des ablutions d'enfants, se sont trouvés disposés à transférer aux adultes les procédés et les ustensiles qui seuls étaient à leur connaissance. Souvent ils ont placé le catéchumène dans une cuve, mais en violant toutes les proportions, en sorte que la partie cachée dans les fonts est loin d'avoir l'espace qui lui serait nécessaire. Du VIIIe au XVe siècle, les peintures et les sculptures nous montrent, pour les adultes, tantôt l'immersion partielle sans infusion, tantôt l'infusion sans immersion, tantôt enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, l'infusion ajoutée à l'immersion, comme dans la plupart des images figurant le baptême du Jourdain. (*Voir la figure de la page précédente.*) Les monuments des mêmes époques nous représentent les enfants plongés dans une cuve ayant tout au plus un mètre de hauteur, sur un mètre de diamètre.

Les vitraux et les miniatures du XIIIe, du XIVe et parfois même du XVe siècle, représentent toujours le catéchumène, enfant ou adulte, ayant la partie inférieure du corps plongée dans le réservoir des fonts et près de recevoir l'infusion sur la tête.

L'iconographie se trouve donc d'accord avec les données historiques pour démontrer, d'une manière générale, qu'en Occident l'immersion plus ou moins complète, accompagnée ou non d'infusion, a régné pendant les treize premiers siècles et que, pendant cette période, le mode d'infusion, surtout pour les enfants, a été exceptionnel; qu'aux XIVe et XVe siècles l'immersion est devenue de plus en plus rare. Mais comme la décadence de ce rite n'est point survenue partout à la même époque, nous devons porter successivement notre attention sur l'Italie, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Nous parlerons ensuite des contrées où règne encore le rite, plus ou moins général, de l'immersion.

Italie. — Nous voyons par le témoignage de saint Bonaventure que l'immersion régnait encore en Italie au XIIIe siècle. Un concile tenu à Ravenne en 1311 laisse le mode baptismal à l'arbitre du ministre. En 1371, les Constitutions synodales de Bologne, tout en prescrivant l'immersion, permettent l'infusion pour les lieux où le

premier de ces rites serait difficile à accomplir, soit à cause de la pénurie d'eau bénite, soit en raison de l'exiguité des fonts.

En 1374, le concile de Bénévent, après avoir constaté l'usage de l'immersion dans cette province ecclésiastique, ajoute [1] qu'on doit agir de même dans les ondoiements faits à domicile; mais que, si l'on n'a point à sa disposition un récipient assez grand, on peut se contenter de verser de l'eau sur la tête de l'enfant. Ces prescriptions ont été maintenues par le concile de 1693 pour les 142 paroisses qui composent le diocèse de Bénévent. Benoît XIII, qui en avait été archevêque, continua de baptiser par immersion pendant son pontificat, et il introduisit les cérémonies de ce rite dans la rédaction du Pontifical romain ; il leur donne même le premier rang, en raison sans doute de son attachement aux antiques coutumes de son ancien siège épiscopal, tandis que dans le Rituel de Grégoire XIII, le rite de l'infusion précède celui de l'immersion; la règle, comme c'est naturel, prend le pas sur l'exception. Le baptême par immersion se pratique encore aujourd'hui dans presque tout l'archidiaconé de Bénévent; mais on se borne à plonger la tête de l'enfant dans la cuve [2].

L'immersion est encore prescrite dans les Rituels baptismaux imprimés à Brescia en 1555 ; à Venise, en 1571, 1573 et 1581 ; à Turin, en 1589. Ce n'est qu'en 1593 que l'Église de Bologne substitua l'infusion à ses antiques usages [3].

Beaucoup d'autres Rituels du XVIe siècle ne parlent plus que de l'infusion [4].

France. — Un écrivain anonyme, cité par Allatius [5], prétend que Charlemagne aurait ordonné de généraliser l'emploi de l'infusion, réservée jusque là aux malades. Cette assertion est démentie par tous les textes historiques. Au XIIe siècle, ni les théologiens, ni les Rituels ne parlent point encore de l'infusion. Il commence seule-

[1] Benoît XIII, *Syn. Benevent. Eccles.*, p. 75.

[2] Barbier de Montault, *Traité de la Visite pastorale*, p. 106.

[3] Trombelli, *De Baptism.*, t. II, p. 264.

[4] Rituels de Côme (1557), de Brescia (1570), de Pérouse (1582), de Venise (1592), de Bologne (1593), etc.

[5] *De Separatione veteris Romæ a Græcis*, ap. Allat., l. II, c. VI.

ment à en être question vers le milieu du XIIIe siècle, où saint Bonaventure constate son apparition [1]. Saint Thomas en parle comme d'un usage exceptionnel et dit qu'un ministre pécherait gravement en baptisant autrement que par immersion, parce qu'il ne se conformerait pas au cérémonial de l'Église latine [2].

En 1275, les deux modes étaient usités dans le diocèse d'Angers ; car, à cette date, l'évêque Nicolas Gelant, dans une instruction synodale, rappelle à l'observance des lois liturgiques les prêtres qui, par négligence, se contentaient d'immerger les enfants une seule fois dans l'eau ou de leur faire une seule infusion [3].

Le concile de Nîmes, en 1284, prescrit le rite de l'immersion, avec cette réserve qu'on peut user de l'infusion quand il y a péril de mort pour l'enfant et qu'on n'a point à sa disposition ni assez d'eau ni un vase assez grand [4].

Au XIVe siècle, le Rituel de Sainte-Madeleine de Beaulieu prescrit l'infusion ; les Statuts synodaux de Cambrai recommandent de ne pas plonger la tête de l'enfant dans l'eau, mais de lui en verser sur la tête. La plupart des autres livres liturgiques, du moins de ceux que nous avons consultés, continuent à parler uniquement de l'immersion.

Les Constitutions synodales de Chartres (1526) laissent la liberté de pratiquer l'un ou l'autre mode. Il en était encore ainsi en 1580, puisque le Sacramentaire de ce diocèse dit que « le curé ondoye ou plonge en l'eau à trois diverses fois, selon la coutume de l'église en laquelle est fait le baptême. » D'après les Statuts synodaux que cite dom Martène, les deux systèmes auraient été pratiqués simultanément, dès le commencement du XIVe siècle, dans le diocèse de Cambrai ; au XVIe seulement dans celui de Reims ; vers 1554 dans celui de Beauvais.

Le Rituel baptismal de Caen, imprimé en 1614, prescrit de plonger trois fois la tête de l'enfant dans l'eau [5]. La triple immersion est également mentionnée dans le Rituel de Lyon (1605), dans celui du

[1] *In IV*, dist. III, q. I.
[2] *Summa*, III^a part., q. LXVI, art. 7.
[3] D'Achéry, *Spicil.*, XI, 223.
[4] D. Martène, *De Rit. Eccles.*, l. I, c. I, art. 14.
[5] *Sacra institutio baptizandi*. Caen, 1614.

Puy (1614), dans celui de Poitiers (1655) qui recommande au prêtre de « plonger dextrement l'enfant par trois fois, se donnant garde qu'il ne le blesse. » D'un texte aussi positif, on peut tirer une conclusion indiscutable ; mais on peut hésiter en face des Rituels qui, comme celui d'Orléans, en 1581, se bornent à dire : *mergat semel, mergat secundo, mergat tertio ;* comme nous l'avons dit, cette expression, détournée de son sens primitif, a été parfois appliquée à l'infusion. Il faut aussi remarquer que les Rituels français reproduisent souvent les dispositions du Rituel romain qui, en raison de son universalité, devait faire la part du rite immersionnel, et que cette reproduction ne prouve pas toujours que ce mode baptismal ait été très employé chez nous aux XVIe et XVIIe siècles. Mais il est sûr qu'il l'a été parfois, comme le témoignent les vitraux et les miniatures du XVIe siècle, ainsi que la disposition intérieure d'un certain nombre de fonts baptismaux de cette époque.

Belgique. — L'immersion était encore usitée exclusivement à Liège en 1287, comme l'indique un concile tenu à cette date [1]. Ce mode baptismal ne paraît être tombé en désuétude, dans les provinces belges, qu'après le concile de Trente [2].

Allemagne. — Il est curieux de voir Voltaire placer à la fin du VIIIe siècle l'introduction de l'infusion. « Les latins, dit-il [3], vers la fin du VIIIe siècle, ayant étendu leur religion dans les Gaules et la Germanie et voyant que l'immersion pouvait faire périr les enfants dans les pays froids, substituèrent la simple aspersion : ce qui les fit souvent anathématiser par l'Église grecque. » Ainsi donc, d'après Voltaire, le Christianisme ne s'introduisit en Allemagne et dans les Gaules que vers la fin du VIIIe siècle !

Recourons bien vite à des renseignements plus sérieux.

En 1280, un concile de Cologne prescrit l'immersion. En 1470, le concile de Prague la maintient conjointement avec l'infusion. A Salz-

[1] Il y est recommandé de recourir à l'infusion, pour la tête, qu'on ne doit pas plonger dans l'eau, crainte de suffocation.

[2] Bolland., 24 oct , p. 855.

[3] *Questions sur l'encycl.*, art. *Baptême.*

bourg, il était encore d'usage en 1582 de baigner dans l'eau l'occiput de l'enfant [1]

L'Église évangélique d'Allemagne adopta d'abord l'immersion, rite que favorisait Luther, sans le rendre obligatoire. Dans son petit Catéchisme du baptême, il dit que le ministre doit plonger l'enfant dans l'eau. Consulté en l'an 1530 par H. Genesius sur la manière dont on devait baptiser une Juive, il répondit qu'on devait l'envelopper dans un drap et la mettre dans une baignoire où le ministre lui plongerait trois fois la tête sous l'eau [2].

Les théologiens postérieurs à Luther ou bien gardent le silence sur le mode baptismal, ou bien considèrent l'immersion comme un rite facultatif. C'est à cette dernière opinion que se rangea Calvin [3].

Angleterre.—Quand la Réforme pénétra en Angleterre, l'immersion y était presque universellement conservée. Le Rituel anglican de Londres, en 1574, dit qu'on doit immerger l'enfant avec précaution, mais que, s'il est débile et chétif, il suffit de lui verser de l'eau sur la tête. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle que l'on recourut à l'infusion, pour ménager la santé des enfants ; cette substitution fut approuvée par le concile d'Hamptoncourt [4]. Richard Baxter combattit alors l'immersion baptismale comme étant opposée au cinquième commandement, parce que la vive impression causée par l'eau froide peut engendrer de graves maladies. Jean Smith n'était point de cet avis et faisait surtout consister la doctrine qu'il prêchait dans le baptême par immersion.

En 1643, une commission de théologiens, nommée par le Parlement d'Angleterre pour composer un Directoire du service divin, décida que l'immersion tolérée jusque là étant illégitime et indécente, il fallait s'en tenir au mode de l'infusion. Cette décision, votée à la simple majorité d'une voix, ne trancha point la question. Les deux modes sont laissés facultatifs dans les Rituels anglicans de 1665, 1719 et 1788. Mais l'infusion domina au XVIIIe siècle, et

[1] *Manual. paroch. pro provinc. Salisburg.*, 1582.

[2] Walch, *Werke*, t. X, p. 2637 ; *Propos de Table*, trad. Brunet, p. 255.

[3] *Instit. rit. Christ.*, l. IV, c. XV, § 19.

[4] John Floyer, *On cold bathing*, p. 50.

quand les parents désiraient user de l'autre mode, la plupart des pasteurs exigeaient un certificat de médecin, attestant que l'enfant était en état de supporter l'immersion. Aujourd'hui encore, selon les sectes, les deux modes sont usités, et il y a des pasteurs ecclectiques qui se conforment en cela au désir des parents.

Nous ne comprenons donc pas que le P. Perrone ait pu dire [1], que l'on ne trouverait pas un seul ministre protestant, soit en Angleterre, soit en France, soit en Allemagne, qui administrât le baptême par immersion. Cette assertion est tout aussi inexacte que l'affirmation contraire du docteur Wall [2], à savoir que « dans les pays où l'autorité du Pape n'a jamais été reconnue, on a conservé l'usage de l'immersion. »

Il nous paraît important de bien préciser les causes qui ont fait abandonner l'immersion par l'Église latine. Examinons d'abord certains motifs généralement allégués, mais qui nous paraissent dénués de fondements. Celui que les liturgistes [3] ont le plus invoqué serait une convenance de pudeur, surtout relativement aux femmes, pudeur qui ne pouvait plus être suffisamment sauvegardée, par suite de l'abolition des diaconnesses. Comme la disparition de cet office date, selon les lieux, des Ve, VIe et VIIe siècles, ce serait peu de temps après qu'aurait dû en même temps cesser l'immersion. D'ailleurs, ne pouvait-on pas recourir aux soins de la marraine, ou même d'une religieuse ? Du XIIIe au XVIIe siècle, les baptêmes d'adultes étaient extrêmement rares ; ce ne sont pas ces cas exceptionnels qui auraient pu amener une révolution liturgique dans les baptêmes ordinaires, c'est-à-dire dans ceux des enfants. Quand, par hasard, il s'agissait des adultes, on pouvait recourir à des précautions d'une exécution bien facile, retrancher la dénudation, comme font aujourd'hui les Baptistes. En ce qui concerne les enfants, on pouvait, comme le prescrivent plusieurs Rituels, ne découvrir que la partie supérieure de leur corps. Vossius qui, comme bien d'au-

[1] *Le Protestantisme et la Règle de foi*, t. II, p. 35.

[2] *Pædobapt. examen*, t. II, p. 239.

[3] Claude de Vert, *Explic. des Cérém.*, t. II, c. II, p. 365; Grandcolas, *Comment. hist. sur le Brév. rom.*, t. II, p. 310; *Conf. d'Angers, du Bapt.*, p. 102; Vincent de Massa, *De Liturg.*, nº 93.

tres, paraît avoir oublié combien étaient rares les baptêmes d'adultes, quand l'immersion tomba en désuétude, dit que cet usage cessa quand les mauvais prêtres succédèrent aux bons, comme si tous avaient été parfaits avant le XIIIe siècle, et tous mauvais après le XIVe !

Selon d'autres[1], l'abandon de l'immersion serait provenue de la diminution du nombre des diacres qui aidaient le prêtre à plonger dans l'eau les catéchumènes. C'est encore là un anachronisme, puisque cette diminution des diacres a précédé de plusieurs siècles les premiers essais solennels d'infusion isolée.

On a allégué l'insuffisance de forces de la part du ministre pour plonger les enfants dans les fonts et les retirer de l'eau, comme si c'était là une opération bien difficile. Qu'on nous explique donc comment les prêtres qui vécurent dans la première partie du Moyen-Age trouvaient la force d'immerger, le même jour, un grand nombre d'enfants, le baptême solennel ne se donnant que les veilles de Pâques et de Pentecôte, et comment, à partir du XIIIe ou du XIVe siècle, alors qu'on baptisait en tout temps, ils n'auraient plus eu la force nécessaire pour procéder à quelques immersions isolées ? En dégageant cette thèse de ses exagérations, il restera vrai de dire que l'infusion étant beaucoup plus facile à administrer, on se trouva porté à recourir à ce mode plus expéditif, surtout dans les paroisses populeuses.

Mais ne serait-ce pas, comme on l'a dit[2], le danger de noyer les enfants qui aurait fait abandonner le rite de l'immersion ? Admettons, si l'on veut, ce problématique péril, dans les premiers âges de l'Église, du temps des cuves larges et profondes; il nous suffit d'examiner la disposition intérieure des fonts, du XIIIe au XVIe siècle, pour voir combien cette crainte aurait alors été chimérique.

La principale cause qui fit renoncer à l'immersion nous paraît être l'appréhension beaucoup plus fondée de compromettre la santé des enfants nouveau-nés en les plongeant dans l'eau froide. Ce danger n'existait guère, alors qu'on ne baptisait qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, époque où le soleil commence à échauf-

[1] Juénin, *De Baptism.*, q. III, c. II, art. 2.

[2] Martinet, *Institut. theol.*, IV, 170.

fer l'atmosphère de ses rayons ; d'ailleurs, sous ce régime liturgique, la plupart des enfants qu'on présentait aux fonts étaient âgés de quelques mois ou du moins de quelques semaines, et pouvaient plus facilement supporter l'impression d'un bain froid. Il n'en fut plus de même quand on se mit à baptiser les enfants quelques jours après leur naissance, et à toutes les époques de l'année. Alors on dut user à leur égard de la même indulgence qu'on avait pratiquée depuis les premiers siècles envers les malades. On avait bien, il est vrai, la ressource de faire chauffer l'eau ; mais n'était-ce point un grand embarras que de faire tiédir une pareille quantité de liquide ? Il eût fallu, à l'exemple des Orientaux, faire une bénédiction spéciale de l'eau chauffée dont on allait se servir, y ajouter un peu d'eau des fonts, immerger l'enfant dans un vase plus ou moins profane et violer ainsi, en quelques points, les prescriptions liturgiques.

Il serait naturel de supposer que l'immersion a commencé à être abandonnée dans les climats du Nord, où elle peut avoir de plus graves inconvénients, et cependant les faits démontrent qu'elle tomba en désuétude d'abord en France, puis en Italie, en Allemagne, et enfin en Angleterre, seulement sous le règne d'Élisabeth.

Un second motif qui dut faire renoncer à l'immersion, c'est la contamination de l'eau par des maladies de peau qui pouvaient se gagner, et par ces souillures qui firent donner à Constantin IV le surnom de *Copronyme*. L'impression de l'eau sur les enfants nus devait rendre assez fréquents des accidents de ce genre, et les théologiens ont dû se demander en quels cas il fallait remplacer l'eau et procéder à une nouvelle bénédiction des fonts ; car il n'était point possible de réserver une assez grande quantité d'eau bénite pour remplacer celle qui aurait été salie par des déjections de diverses natures.

On comprend que les deux motifs que nous venons d'indiquer n'ont pu influer sur l'immersion dans les pays orientaux, là où la bénédiction de l'eau se fait pour chaque baptême en particulier et où il est facile de la faire tiédir : aussi le mode de l'antique immersion, comme nous allons le voir, s'y est-il conservé presque partout, avec ou sans addition d'infusion.

Les Abyssins procèdent de la manière suivante : le prêtre plonge dans l'eau bénite le tiers du corps de l'enfant nu, en disant : *N... est baptisé au nom du Père ;* puis le second tiers, en ajoutant : *N... est baptisé au nom du Fils ;* enfin ils le plongent tout entier, en disant : *N... est baptisé au nom du Saint-Esprit.* Lorsque l'enfant, pour raison de santé, ne peut être plongé tout entier dans l'eau, on l'étend sur un drap auprès des fonts, et le prêtre, trempant trois fois sa main dans l'eau baptismale, en frotte autant de fois le corps de l'enfant depuis la tête jusqu'aux pieds, ou parfois même se contente de faire avec ses doigs mouillés un triple signe de croix sur le front du catéchumène [1].

Chez les Nestoriens, le prêtre plonge l'enfant jusqu'au cou et ensuite, avec la main, il lui verse de l'eau sur la tête [2]. Les Arméniens procèdent de la même manière [3].

Les Syriens, les Jacobites et les Maronites font remarquer que saint Jean a tenu sa main droite sur la tête de Notre-Seigneur pendant qu'il le baptisait : aussi, chez eux, le prêtre maintient-il sa main droite sur la tête de l'enfant plongé dans la cuve, et c'est avec la main gauche qu'il lui verse de l'eau sur la tête, de façon à la faire couler d'abord sur le devant du corps, puis par derrière, et enfin sur chacun des deux côtés [4].

Aujourd'hui les Maronites paraissent employer indifféremment l'immersion ou l'infusion.

Les Sabéens ou Chrétiens de Saint-Jean unissent ensemble les deux modes. L'officiant et tous les assistants des deux sexes entrent dans la rivière jusqu'aux genoux ; en prononçant la formule baptismale, l'officiant arrose trois fois le nouveau-né ; après quelques prières, le parrain plonge ce même enfant dans l'eau [5].

Les Grecs ont fidèlement conservé le rite de l'immersion, mais il arrive souvent que le prêtre tient avec la main gauche, au-dessus du *kolimbythra*, l'enfant couché sur le ventre, et qu'il arrose d'eau sa

[1] Combes et Tamisier, *Voyage en Abyssinie*, t. III, p. 171 ; Bertrand, *Dict. des Relig.*, t. I, p. 425.

[2] Denzinger, *Rit. Orient.*

[3] *Concil. Armen.* (1342), art. 8.

[4] J. Assemani, *Cod. liturg.*, l. I, c. V, p. 236.

[5] Grégoire, *Hist. des Sectes relig.*, t. V, p. 246.

tête et tout le reste du corps [1] : c'est ce que font aussi la plupart des Orientaux, lorsque le vase baptismal est trop petit pour immerger complètement le catéchumène.

Les anciens Moscovites s'imaginaient que le péché originel ne pouvait être effacé que si tout le corps était abondamment lavé; selon les croyances populaires, l'eau se chargeait de toutes les souillures morales du baptisé ; aussi ne devait-elle plus servir pour un second baptême [2].

Non seulement les Russes ont conservé le mode d'immersion pour les enfants, mais, le samedi saint, en mémoire de l'ancienne cérémonie baptismale de ce jour, ils les plongent dans les flots de la Newa et de la Moscowa. C'est aussi dans l'eau courante que se font les baptêmes d'adultes. Est-on en hiver, on pratique un trou dans la glace et on y plonge le prosélyte jusqu'au cou. Quant à ceux qui ont le tempérament faible, on se borne à leur verser sur la tête, par trois fois, une tonne pleine d'eau. La législation russe a pris ses précautions pour empêcher les enfants des *orthodoxes* d'être baptisés par infusion. Un ukase de 1839 renouvelle défense aux ecclésiastiques catholiques, sous peine de destitution, de baptiser un enfant né d'un mariage mixte, alors même que les parents auraient manifesté leur préférence pour le rite latin. L'article 201 du code pénal russe, mis en vigueur à partir du 1er mai 1849, défend « aux prêtres de confessions chrétiennes, de baptiser d'après leur rite des enfants d'orthodoxes, sous peine, pour la première fois, d'être éloignés de leur place pour six mois à un an, et, pour la deuxième fois, de perdre leur charge spirituelle et d'être placés sous la surveillance de la police [3]. »

Les Russes ne font pas chauffer l'eau comme les Grecs ; beaucoup d'entre eux croient que les bains d'eau froide ne peuvent que fortifier les enfants. Cette théorie ne paraît pas en harmonie avec les tables de mortalité dressées pour les capitales de la Russie, de la Suède et des autres États du Nord ; on y voit que les deux cinquièmes des enfants périssent dans les premiers jours qui suivent leur

Goar, *Euchol.*, p. 365.

M. Siricius, *Relig. Moscovit.*, p. 77.

De la Législation russe au point de vue de la liberté de conscience, p. 10.

baptême. « Mais ce résultat, dit M. J. de Marlès [1], n'effraie pas les paysans russes qui se montrent persuadés que Dieu ne souffrirait pas qu'il arrivât le moindre mal à personne pour avoir accompli un devoir religieux. » Nous devons ajouter que, surtout dans les villes, on fait souvent dégourdir l'eau dans un endroit chaud.

Dans l'Église occidentale, le rite de l'immersion n'est plus actuellement conservé que dans la liturgie mozarabique et dans la liturgie ambrosienne, dont l'Église romaine a toujours respecté les coutumes traditionnelles. Le Rituel ambrosien, tout en maintenant le mode de l'immersion, a soin d'ajouter que lorsqu'elle ne peut point se faire commodément, on doit recourir à l'infusion, et c'est ce qui a toujours lieu pour les adultes. Quant aux enfants, on se contente, à la cathédrale de Milan, d'une immersion de l'occiput ; le prêtre tient sa main droite sous le cou de l'enfant que ses parrains soutiennent par le dos, et il fait décrire à sa tête trois signes de croix en prononçant la formule baptismale [2].

Un certain nombre de sectes, issues du Protestantisme, ont fait revivre le rite de l'immersion, en y attachant souvent une importance capitale. Tels sont les Sociniens ou Antitrinitaires qui baptisent dans les rivières. Les catéchumènes se rendent près d'un cours d'eau, accompagnés de leurs parents et amis. Là, le pasteur prononce un discours sur la dignité du baptême ; puis il entre dans l'eau, suivi de tous les candidats qui s'y mettent à genoux. En prononçant la formule baptismale, le ministre pose une main sur le sommet de la tête du catéchumène, l'autre sous le menton, et on lui fait prendre ainsi un bain complet [3].

Voici, d'après Bernard Picard [4], comment, au XVIIIe siècle, se pratiquait l'administration du baptême dans la secte des Rhinsbourgeois de Hollande :

« Après la profession de foi, celui qui doit administrer le sacrement et celui qui doit le recevoir se rendent à une espèce d'étang qui est derrière une maison appartenant à la secte de Rhinsbourg. C'est

[1] *Encyclop. cathol.*, v° *Baptême*.

[2] *L'Univers*, 7 janv. 1843 ; Catalan., *Rit. rom.*, c. IV, § 56.

[3] Wolkelius, *De vera relig.*, l. V.

[4] *Cérém. relig.*, t. IV, p. 331.

dans le réservoir d'eau qui dépend de cette maison que le catéchumène doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doit recevoir le baptême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même ; si c'est une femme, une manière de jaquette toute pareille, avec une jupe à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb, semblables à ceux que les dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux, et peut-être aussi pour d'autres raisons. Le baptisant est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les communions chrétiennes. Étant baptisés, ils vont reprendre leurs habillements ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance et à la pratique des préceptes de Jésus-Christ, après quoi on fait une prière en public et l'on chante ou des cantiques ou des psaumes. »

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les Mennonites de Hollande baptisaient tantôt par immersion, tantôt par infusion ; mais, depuis cette époque, ce dernier mode a prévalu [1].

Chez les Mormons d'Amérique, celui qui baptise descend dans l'eau en appelant à haute voix le catéchumène par son nom. Quand ils le peuvent, ils choisissent une source d'eau chaude pour lieu d'immersion [2].

Les Tunkers ou Plongeurs des États-Unis, qui eurent pour fondateur l'allemand Conrad Peyssel, sont ainsi appelés du verbe allemand *tunken* (plonger), parce qu'ils plongent trois fois sous l'eau la tête de l'adulte agenouillé [3].

Les Baptistes, qui doivent leur origine à une communauté puritaine, constituée en Angleterre vers l'an 1623, sont très répandus en Amérique. En 1799, on y comptait déjà 956 églises de *particular Baptists*, 20 de *general Baptists*, 12 de *Baptists sabbataires*. Ce nombre était plus que doublé en 1850, époque où, dans le seul État de Virginie, on comptait plus de 50,000 Baptistes [4]. Dans l'assemblée de New-Hampshire, les Baptistes *réguliers* ou *associés* rédigèrent

[1] Grégoire, *Hist. des Sectes relig.*, V, 271.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 23e année, t. III, p. 970.

[3] *Acten, Urkunden*, etc., p. 339.

[4] *Revue des Deux-Mondes*, 1853, t. III, p. 980.

une profession de foi où il est dit : « Nous croyons que le baptême du chrétien est l'immersion du fidèle dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour témoigner au dehors, par un emblème imposant et solennel, notre foi au Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, ainsi que son pouvoir purifiant ; que ce baptême est absolument nécessaire pour avoir part aux privilèges de l'Église. »

Les Baptistes exigent que le ministre descende avec le catéchumène soit dans un cours d'eau, soit dans une cuve. Quand celle-ci n'est pas assez profonde pour une immersion complète, le ministre soutient de la main gauche la tête du catéchumène qui se couche dans la baignoire [1].

Toutes les sectes baptistes d'Amérique et d'Europe sont d'accord pour ne conférer le baptême qu'aux adultes, mais leur mode d'administration varie. Ainsi les *general Baptists* ont substitué l'aspersion à l'immersion ; peut-être est-ce en raison de ce changement qu'ils obtiennent moins de succès que les autres communions, car le mode de l'immersion est très sympathique aux classes inférieures de l'Amérique, surtout aux noirs et aux pionniers du Far-West. C'est pour leur complaire que les Méthodistes emploient de plus en plus ce mode baptismal.

Les Baptistes qui, au commencement de ce siècle ne comptaient en Angleterre que 247 communautés, y ont fait des progrès considérables. M. Alph. Esquiros décrit ainsi un baptême donné dans le *Tabernacle* érigé en 1856, à Londres, dans Kensington-Road, par M. Spurgeon, l'un des plus ardents apôtres du Baptisme : « Une des scènes les plus intéressantes du *Tabernacle* est le baptême des adultes, qui a lieu généralement le jeudi soir après le service. Une vingtaine de catéchumènes se groupent sur une plate-forme qui occupe une des extrémités de la salle, au-dessous de la chaire. Les jeunes filles sont habillées de blanc, elles portent des bonnets relevés d'un tour de dentelle, qui leur serrent étroitement la tête ; leurs robes longues et tombant à plis droits, l'espèce de pélerine qui leur couvre les épaules, leur air modeste et recueilli, tout dans leur costume et leur attitude rappelle les statues de saintes qu'on voit dans les anciennes églises. Les hommes sont revêtus d'une robe de

[1] Voir la gravure du *Monde illustré*, p. 252 du 15 avril 1876.

chambre, avec une cravate ou un col blanc. Au milieu de la plate-forme, s'ouvre un réservoir d'eau, à l'entrée duquel se placent deux diacres en habits bourgeois, tandis que M. Spurgeon, revêtu cette fois d'une robe cléricale à manches flottantes, disparaît à moitié dans l'intérieur du bassin. C'est maintenant le tour des néophytes. L'une des jeunes filles descend la première les marches de la piscine ; le ministre, la soutenant par le bras, lui dit : « Sur ta profession de foi en Jésus-Christ et par ton propre désir, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » En même temps il la plonge dans l'eau. La même cérémonie se répète pour les autres *sœurs*, et, chaque fois que l'une d'entre elles remonte, toute mouillée, les degrés du bassin, le diacre lui jette sur les épaules une sorte de manteau, tandis qu'une femme commise à ce genre de service l'emmène dans une chambre voisine. On était alors au mois de janvier 1865, et l'eau devait être très froide : je tremblais à l'idée d'une telle épreuve subie par de jeunes filles; mais elles, réchauffées sans doute par l'enthousiasme religieux, ne montraient ni crainte ni hésitation. Cette cérémonie, le baptême par immersion, a du reste un côté imposant, et tel est le respect des Anglais pour toutes les formes du culte, que même les curieux y assistent avec un grand air de recueillement. « Ils y viennent pour s'amuser, et ils y restent pour prier, » dit avec trop de confiance peut-être M. Spurgeon.

Il est évident, en effet, que certaines immersions des Baptistes prêtent à rire à nos graves voisins : témoin le récit suivant fait par le *Times* d'un baptême grotesque accompli dans le Derwent, le 17 mars 1865 : « Il a fallu que le ministre cherchât longtemps à trouver pied dans la rivière, après plusieurs plongeons dont il ne s'est tiré que grâce à son talent de nageur. Les gestes et les grimaces provoqués chez l'un des trois baptisés, par l'effet de l'immersion et de la fraîcheur de l'eau, excitaient l'hilarité de la foule. Quant au baptême de deux dames d'une santé délicate, il fut ajourné pour quand il ferait plus beau temps. »

La secte des Baptistes n'apparut en France qu'en 1840, époque où une société américaine envoya des missionnaires à Chauny, à La Fère (Aisne) et à Denain (Nord). Aujourd'hui elle possède un certain nombre d'églises dans nos départements du Nord, de l'Ouest et du Midi. Il y en a une à Paris, rue de Lille, n° 48.

Pour compléter ce qui concerne l'immersion, nous devons ajouter quelques mots sur deux modes très exceptionnels.

Les Eunomiens considéraient comme impures les parties du corps qui se trouvent au-dessous de l'estomac et les réputaient indignes de participer à l'ablution baptismale : aussi plongeaient-ils le catéchumène, la tête en bas, en le tenant par les pieds [1].

Billuart a nommé *ablution occisive* et Grandin immersion *sans émersion*, l'acte par lequel, faute d'eau, on jetterait un enfant mourant dans un puits, en prononçant sur lui, alors qu'il y tombe, la formule sacramentelle. La plupart des théologiens ont déclaré cet acte illicite, parce qu'il est défendu de faire une chose mauvaise en soi pour qu'il en résulte un bien quelconque ; plusieurs [2] ont prétendu qu'il était permis d'avancer de quelques heures la mort d'un enfant pour lui procurer l'éminent avantage du baptême.

La divergence est plus tranchée en ce qui concerne la validité de cette ablution ; les uns [3] l'admettent et les autres [4] la nient. Il ne faudrait pas supposer qu'il s'agisse ici d'un cas complètement chimérique. Panormitanus raconte qu'un homme des environs de Montpellier, portant un enfant à l'église pour le faire baptiser, s'aperçut qu'il était sur le point de mourir : il s'empressa alors de le jeter dans un puits en proférant la formule sacramentelle. Les consultations qu'il prit plus tard sur la validité de ce baptême improvisé se trouvèrent en désaccord.

Mgr Chaillot rapporte dans les *Analecta* un fait analogue : « En 1682, pendant le siège de Vienne par les Turcs, un curé prit la fuite avec ses paroissiens, parmi lesquels se trouvait une femme enceinte. Celle-ci, par l'agitation de la course, accoucha d'un enfant sur le bord du Danube Les Tartares n'étaient pas loin ; le curé qui manquait d'eau pour baptiser l'enfant ne savait à quel parti se vouer ; en portant l'enfant, on s'exposait à l'étouffer par cette fuite précipitée ; et l'on n'osait pas l'abandonner, de peur qu'il ne fut massacré par les Tartares. Enfin le curé, aimant mieux perdre l'enfant temporellement que de perdre à la fois son âme et son corps, le jeta

[1] Epiphan , *Hæres.* 76.

[2] Coninck, Layman, Vasquez, etc.

[3] Berti, Bonacina, Gonet, Gabriel, Panormitanus, Suarez, etc.

[4] Armilla, Holkot, Paludanus, Scot, Soto, Sylvestre, Tabiena, etc.

dans le Danube, du consentement de sa mère, et proféra en même temps la forme du baptême, et il continua de fuir devant l'ennemi. Après la guerre, le curé craignant d'avoir encouru l'irrégularité par cet homicide volontaire, qui n'était pourtant qu'une faute vénielle et excusable, demanda dispense de la sacrée Pénitencerie, laquelle consulta la sacrée Congrégation du Concile. Celle-ci décida que l'irrégularité avait été encourue. »

En terminant ce chapitre, nous croyons pouvoir résumer ainsi ce qui concerne la chronologie de l'immersion :

En Orient, dans les premiers siècles : submersion totale dans les fleuves et probablement dans les baptistères sans exclusion toutefois de l'immersion mêlée d'infusion, qui a été conservée jusqu'à nos jours dans presque toutes les contrées orientales.

En Occident, du IVe au VIIIe siècles : immersion partielle dans les baptistères, avec addition d'infusion.

Du VIIIe au XIe siècle : immersion verticale et complète des enfants dans les cuves. A cette époque et dans tout le cours du Moyen-Age, procédés divers pour le baptême des adultes qu'il n'était pas possible d'immerger dans le bassin des fonts.

Du XIe au XIIIe siècle : immersion horizontale et complète dans les cuves.

Aux XIIIe et XIVe siècles : tantôt immersion complète, tantôt immersion partielle accompagnée d'infusion ; rarement, infusion seule.

XVe et XVIe siècles : rarement immersion complète ; parfois immersion avec infusion ; le plus souvent infusion seule.

XVIIe et XVIIIe siècles : règne de l'infusion seule ; immersion conservée jusqu'à nos jours dans les rites mozarabe et ambrosien ; rétablissement de l'immersion dans quelques sectes religieuses.

XIXe siècle : progrès rapide de l'immersion dans diverses communions religieuses, surtout en Amérique et en Angleterre.

L'abbé J. CORBLET.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES INSCRIPTIONS DE DÉDICACE

—

DEUXIÈME ARTICLE *

—

Eglise de San Spirito in Sassia (1561).

L'église de *San Spirito in Sassia*, à Rome, a été consacrée, le 18 mai 1561, avec le rite accoutumé de la sainte Eglise romaine, à la demande de Mgr Cyrille, d'Aquila, commandeur de l'archi-hôpital du Saint-Esprit, par François-Marie Piccolomini, évêque de Montalcino, en Toscane. Assistaient à la cérémonie le préfet du chœur de la collégiale, Jean-Baptiste Piozzi et tous les employés de ce pieux asile. Pie IV, qui avait autorisé cette consécration, accorda pour l'anniversaire une indulgence que l'inscription, par le vague même des termes employés, peut faire croire plénière.

L'épigraphe est mise en évidence dans la nef de l'église.

IESV CHRISTO REDEMPTORI
FRANCISCVS MARIA PICOLOMINEVS
AETRVSCVS ILICINORVM PRAESVL
PIO IIII · PONT · MAX · [1]
PERMITTENTE
B · CIRILLO · AQVILANO · SACRAE
AEDIS HVIVS PRAECEPTORE INSTANTE ·
TEMPLVM HOC · S · [2] SPIRITVS · XV · CAL · [3] IVNII ·

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1880, p. 430.

[1] Pontifice maximo.

[2] Sancti.

[3] Calendas.

· S · ROM · ECC · [1] SERVATO RITV CONSECRAVIT
SALVTIS ANNO · M · D · LXI ·
IO · [2] BAPTISTA PIOTIO CHORI PRAEFECTO
ALIISQ · [3] DOMESTICIS ADSISTENTIBVS ·
QVA DIE QVOTANNIS VOLVIT IDEM
PIVS VISITANTES PECCATORVM
NOXAE EXEMPTOS ESSE

Eglise de Saint-Ange (1585).

L'église de Saint-Michel, connue à Rome sous le nom de Saint-Ange, se distingue des autres du même vocable par l'appellation populaire *ai corridori*, parce qu'elle est adossée au long *corridor* ou galerie qui unit le Vatican au château Saint-Ange. Elle est affectée aux réunions d'une confrérie qui, en 1585, fit instance pour sa consécration. Elle avait alors pour camérier ou économe Alexandre Marzolati, de Rome, et pour gardiens Antoine degli Abbati, de Forli, Jean Guidetti, de Bologne, et Jean Cierratano, de Florence.

Comme le consécrateur, Jean-Baptiste Santoni, évêque d'Alife, ne pouvait exercer à Rome aucun acte de juridiction ni même d'ordre, il lui fallut une autorisation spéciale de Sixte V, qui accorda, pour chaque année, au jour anniversaire, la rémission des péchés. La consécration eut lieu, suivant le rite de la sainte Eglise, le 18 septembre. L'édifice sacré est dédié au Christ rédempteur en l'honneur de l'archange saint Michel.

IESV CHRISTO REDEMPTORI
IOANNES BAPTISTA SANTONIVS EP̄S · [4] ALIPHANVS
SIXTO V PON · MAX · [5] PERMITENTE
ANTONIO DE ABBATIBVS FOROIVLIĒN [6]
IOANNE GVIDETTO BONONIENSI
IOANNE CIERATANO FLORĒTINO CVS̄TO · [7]

[1] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[2] Joanne.
[3] Aliisque.
[4] Episcopus.
[5] Pontifice Maximo.
[6] Forojuliensi.
[7] Florentino, custodibus.

ET ALĒX · [1] MARZOLATO RO · [2] CAMERARIO
CÆTERISQVE CONFRATRIBVS SOCIETATIS INSTANTIBVS
TEMPLVM HOC SANCTI MICHÆLIS ARCHANGELI DECIMO
KAL · [3] OCTOBRIS S · R · E · [4] SERVATO RITV CONSECRAVIT
ANNO SALVTIS M · D · LXXXV
QVA DIE QVOT ANNIS VOLVIT IDEM SIXTVS
VISITANTES PECCATORVM NOXA EXEMPTOS ESSE

Eglise des Saints-Guy-et-Modeste (1586).

L'église des Saints-Guy-et-Modeste, à Rome, fut accordée par Sixte V à la confrérie de Saint-Bernard, sur la demande expresse de ses protecteurs, les cardinaux Alexandrin et Azzolini, à condition que cette église continuerait à jouir du titre cardinalice et que la confrérie ferait construire un monastère de religieuses qui y serait annexé.

Le 20 mars 1586, cette église fut consacrée par le cardinal Henri Gaëtani, prêtre du titre de Sainte-Pudentienne et patriarche d'Alexandrie, assisté de Raphaël Bonelli, archevêque de Raguse, de Camille Daddeo, évêque de Brugnato (Piémont), et de Curtius Cinquino et de Christophe Buffalo, chanoines de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, qui remplirent les fonctions de diacre et de sous-diacre. Le cardinal consacra l'église en l'honneur des saints martyrs Guy, Modeste et Crescence, ainsi que de S. Bernard, abbé, et il ajouta à leurs reliques, qu'il déposa dans le maître-autel, celles de S. Jacques le Majeur, apôtre; de S. Marcellin, pape et martyr; de S. Grégoire le Grand; de Ste Bibiane, vierge et martyre, et de plusieurs autres saints.

La consécration fut faite, à la demande du prieur de la confrérie, Pierre Fulvius, des gardiens Horace Foschi et André Alberini, aussi du camerlingue Camille Contrera, qui, pour en perpétuer le souvenir, firent placer au fond de l'abside une inscription mal gravée et remplie d'abréviations.

[1] Alexandro.
[2] Romano.
[3] Kalendas.
[4] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

D · O · M [1]

MDLXXXVI · IDIB · FEBRVARII · S · D · N · [2] SIXTVS · PAPA · V · CONCESSIT

HANC · TIT · [3] ECCLESIAM CONFRATERNITATI S · BERNARDI · PROCVRANTIBVS · F · [4] MICHÆLE

ALEXANDRINO · ET · DECIO · AZZOLINO · CARDD · [5] PATRONIS · PRO · MONASTO [6]

MONIALIVM · A · DTA · [7] CONFRATERNITATE · CONSTRUENDO · REMANENTE · TAMEN · DENOMINATIONE

TITVLI · CARD · [8] QVVM · DIE · XX · MARTII · EIVSDEM · ANNI · HENRICVS · S · R · E · [9] TITVLI · S · PVDENTIANÆ

PRÆSBITER · CARD · CAIETANVS · ET · PATRIARCHA · ALEXANDRINVS · ASSISTENTIBVS ·

SIBI · RAPHAELLE · BONELLO · ARCHIEPISCOPO · RAGVSINO · CAMILLO DADDEO EPISCOPO

BRVGNATENSI · CVRTIO · CINQVINO · DIACONO · ET · XPISTOPHARO · BVBALO · SVB

DIACONO · CANCIS · BASIL · S · M · M · [10] CONSECRAVIT · AD · HONOREM · SS · VITI ·

MODESTI · ET · CRESCENTIÆ · MARTYR · [11] AC · BERNARDI · ABB · [12] ET · IN

ALTARI · MAIORE · INCLVSIT · RELIQVIAS · PRÆDICTORVM · SS · MARTYRVM · ET SS · IACOBI

MAIORIS · APOSTOLI · MARCELLINI · PAPÆ · ET · MART · GREG · [13] PAPÆ · PRIMI · BIBIANÆ ·

VIRG · ET · MART · [14] ET · ALIORVM · PLVRIMORVM · SS · INSTANTE PETRO · FVLVIO

V · I · D · [15] PRIORE · HORATIO · FOSCHO · ET · ANDREA · ABBERINO

CVSTODIBVS AC · CAMILLO · CONTRERA · CAMERARIO · PRÆFATÆ CONFRATERNITATIS

[1] Deo optimo maximo.

[2] Sanctissimus Dominus Noster.

[3] Titularem.

[4] Fratre.

[5] Cardinalibus.

[6] *Sic* pour *monasterio*.

[7] Dicta.

[8] Cardinalitii.

[9] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

[10] Canonicis basilicæ Sanctæ Mariæ Majoris.

[11] Martyrum.

[12] Abbatis.

[13] Gregorii.

[14] Virginis et martyris.

[15] Utriusque juris doctore.

Chiesa Nuova (1599).

A Rome, la première pierre de cette église fut posée, au mois d'octobre 1575, année du jubilé, sous le pontificat de Grégoire XIII, par l'archevêque de Florence, Alexandre Médicis.

Le même prélat, devenu cardinal, le 23 mai 1599, sous le pontificat de Clément VIII, consacra l'église sous le vocable de la Nativité de la Vierge et de S. Grégoire le Grand. Il déposa dans le maître-autel les corps des saints martyrs Papias et Maur et accorda les indulgences accoutumées.

L'inscription qui rappelle tous ces faits a été plaquée dans le chœur, au côté droit.

GREGORIO · XIII · PONT · MAX [1]
AN · IVB · [2] M · D · LXXV · MENSE · OCTOB [3]
ALEXANDER · MEDICES
FLORENTIAE · ARCHIEPISCOPVS
LAPIDEM · PRIMARIVM
RITV · SOLEMNI · BENEDICTVM
IN · FVNDAMENTO · HVIVS · ECCL · [4] POSVIT

CLEMENTE · VIII · PONT · MAX [5]
ALEXANDER · IDEM · ARCHIEP [6]
ET · S · R · E · [7] CARDINALIS
HANC · EAMDEM · ECCLESIAM · DEO
IN · HONOREM · NATIVITATIS
B · [8] MARIAE · VIRGINIS
ET · S · [9] GREGORII · MAGNI · PAPAE
ALTARE · QVOQ · [10] MAIVS · CONSECRAVIT
CORPORAQ · SS · [11] MARTYRVM
PAPIAE · ET · MAVRI

[1] Pontifice maximo.
[2] Anno jubilei.
[3] Octobris.
[4] Ecclesiæ.
[5] Pontifice maximo.
[6] Archiepiscopus.
[7] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[8] Beatæ.
[9] Sancti.
[10] Quoque.
[11] Corporaque sanctorum.

SOLEMNI · ITEM · RITV
SVB · EODEM · ALTARI · COLLOCAVIT
SACRASQ · [1] INDVLGENTIAS
DE MORE · CONCESSIT
AN · [2] M · D · XCIX · DIE · XXIII · MAII

Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem (XVIe siècle),

Nous ignorons la date de la dédicace de la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, dont une inscription, placée dans la crypte, se contente de fixer l'anniversaire au 20 mars. Elle porte également que c'est le seul jour de l'année où les femmes peuvent entrer dans cette chapelle souterraine, remplie par Ste Hélène de la terre du Calvaire. En tout autre temps, elles encourraient pour leur témérité la peine de l'excommunication.

IN HANC CAPELLAM SAnCTAM
IHERVSALEM NON POSSVNT
IN TRARE [3] MVLIERES SVB PENA
EXCOMVNICATIONIS NISI TAnCTVM [4]
SEMEL IN ANNO SCILICET IN
DIE DEDICATIONIS EIVSDEM
QVE EST XX MARTI [5]

Église de Sainte-Sabine (XVIe siècle).

Grégoire IX, par un bulle datée du palais de Latran, le 22 juin 1238, troisième année de son pontificat, nous apprend qu'il consacra de ses propres mains le maître-autel de Sainte-Sabine sur le mont Aventin, à Rome, et qu'il fit consacrer l'église elle-même et quatre autres autels par les évêques de Palestrina, d'Ostie, d'Alatri (État Pontifical) et de Cefalù (Sicile), le troisième jour avant l'octave de S. Martin. Il était assisté dans cette cérémonie par les archevêques de Besançon et de Messine et de nombreux évêques et prélats. Il accorda, pour l'anniversaire, aux fidèles contrits et confessés une

[1] Sacrasque.
[2] Anno.
[3] *Sic* en deux mots.
[4] *Sic*.
[5] Lisez *martii*.

indulgence d'un an et quarante jours, à gagner également pendant l'octave.

La bulle pontificale a été textuellement reproduite par l'inscription de dédicace, qui est plaquée dans le chœur, à la gauche de l'autel. Ses caractères ne la font pas remonter plus haut que le XVIe siècle. Elle contient peu d'abréviations et a été gravée avec une telle négligence qu'elle est remplie de fautes.

Des fragments de l'autel consacré par Grégoire IX se voient encore dans la confession, où des plaques de porphyre ont conservé leur bordure en mosaïque d'émail.

ANNO AB INCARNATIONE · D · N · [1] IESV CHRISTI · 1238
GREGORIVS EPISCOPVS SERVS [2] SERVORVM DEI · VNIVERSIS CHRISTIFIDELIBVS
PRESENTES LITTERAS INSPECTVRIS SALVTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM
CVM ECCLESIA [3] SANCTÆ · SABINÆ DE MONTE AVENTINO IN VRBE ·
AC IN IPSA QVATVOR ALTARIA PER VENERABILES FRATRES
NOSTROS PENESTRINVM · OSTIENSEM · ALATRINVM · ET
CEPHALVDENSEM EPISCOPOS 3^A DIE ANTE OCTAVAM · S · MARTINI
FECERIMVS CONSECRARE NOS IPSI EADEM DIE ASSISTENTIBVS
NOBIS FRATRIBVS NOSTRIS ET VENERABILIBVS BISSVNTINO
ET MESSANSI [4] ARCHIEPISCOPIS ET QVAMPLVRIBVS
EPISCOPIS ET ALIARVM ECCLESIARVM PRELATIS
SACROSANTVM MAIVS ALTARE IPSIVS · SANCTAE · SABINE PROPRIIS
MANIBVS DVXIMVS CONSECRANDVM CONCESSA
INDVLGENTIA VVIVS [5] ANNI ET 40 DIERVM OMNIBVS
VERE PENITENTIBVS ET CONFESSIS DE INIVNCTA
SIBI PENITENTIA QVI ANNVATIM INDE [6] DEDICTIONIS
EIVSDEM ECCLESIÆ ET VSQVE AD OCTAVAS IPSIVS
DICCTAM [7] ECCLESIAM VISITABVNT · DATVM LATERANENSI [8]
· X · CHALENDAS · IVLII PONT · [9] NOSTRI ANNO 3

[1] Domini Nostri.

[2] *Sic* pour *Servus*.

[3] *Sic* pour *Ecclesiam*.

[4] *Sic* pour *Messanensi*.

[5] *Sic* au lieu de *unius*.

[6] Autre erreur, à laquelle il faut substituer *in die dedicationis;* ce dernier mot est écrit sans *a*.

[7] *Sic* avec deux *c*.

[8] Il faudrait *Laterani* ou *in palatio Lateranensi*.

[9] Pontificatus.

Église de Sainte-Marie de Lorette (XVIe siècle),

Cette église, commencée en 1550 et terminée seulement en 1591, appartient à la corporation des boulangers et est située au forum de Trajan, à Rome.

L'inscription de dédicace, qui doit être de la fin du XVIe siècle, mentionne seulement qu'on en célèbre l'anniversaire le 11 mars.

CONSEGR^O · [1] HVIVS
ECCLE^Æ · CELEBRĀ [2]
DIE II MARTY

Église de Leugny-sur-Creuse (1600).

En 1600, maître Jean Couturier fit bâtir un autel dans l'église de Leugny (Vienne), dont il était curé. L'année suivante, il appela pour les consacrer tous les deux l'évêque de Poitiers. La cérémonie eut lieu le 26 juin. C'est la première fois que l'on voit l'inférieur se substituer à son supérieur dans une inscription où il ne devrait figurer qu'accidentellement. En sorte que la dédicace n'apparaît ici que reléguée au second plan. Et encore ce prêtre, peu humble, se recommande aux prières du lecteur, avec raison, car il faut qu'il expie ce mouvement de satisfaction personnelle, je n'ose pas dire d'orgueil.

MAGISTER IOANNES COVTVRIER
RECTOR ÆDIFICAVIT ANNO 1600 : ET
SVBSEQVENTI DEDICARE FECIT · VNA
CVM ECCLESIA · A DOMINO PONTIFICE PIC
TAVENSI DIE XXVI^A IVNII
ORATE PRO EO

Église de Saint-Jacques des Incurables (1602).

Le 2 juillet 1602, Jean-Etienne Ferrieri, évêque de Verceil en Piémont, consacra l'église de Saint-Jacques des Incurables, à Rome,

[1] *Sic* pour *consecratio*. Les Italiens donnent quelquefois au C le son de G.
[2] Ecclesiæ celebrata ou *celebratur*.

et son autel majeur, où il déposa des reliques de S. Zénon et de ses compagnons martyrs. Clément VIII lui donna la faculté d'accorder, le jour de la consécration, une indulgence de dix ans et dix quarantaines qui, pour l'anniversaire, fut réduite à sept ans et sept quarantaines pendant les neuf années suivantes. L'hôpital de Saint-Jacques avait alors pour protecteur le cardinal Pierre Aldobrandini, diacre de Saint-Nicolas *in Carcere* et camerlingue de la sainte Église romaine, et pour administrateurs Lelio Biscia, clerc de la Chambre apostolique, Rodolphe Bonfiolo, Robert de Roberti et Diego Valderama.

L'inscription, qui, par exception, prend la forme d'un procès-verbal est gravée au-dessus de la porte de la sacristie.

ANNO DNI · [1] MDCII DIE II MENSIS IULII SEDENTE CLMENTE [2] VIII
PONT · OPT · MAX · [3] EGO IOANNES STEPHANVS FERRERIVS EPISCOPUS
UERCELLEN̄ [4] CONSEGRAVI [5] ECCLESIAM ET ALTARE HOC IN HONOREM
SANCTI IACOBI APOSTOLI ET RELIQVIAS SS · MARTHR [6] ZENONIS ET
SOCIORVM IN EO INCLVSI ET SINGVLIS XPI · FIDELIBVS [7] HODIE DECEM
ANNOS ET TOTIDEM QVADRAGENAS ET IN DIE ANNIVERSARIO
CONSECRATIONIS HVIVSMODI IPSAM VISITANTIBVS AD NOVEM ALIOS
ANNOS SEPTEM ANNOS ET TOTIDEM QVADRAGENAS IDEM S · D · N · [8] DE
VERA INDVLGENTIA IN FORMA ECCLESIÆ CONSVETA CONCESSIT
PROTECTORE ILLMO · ET RMO · D · [9] PETRO · S · NICOLAI IN CARCERE
DIACONO CARD[1] · [0] ALDOBRANDINO S · R · E CAM[0] · [11]
RMO D · [12] LELIO BISCIA CAM · APOST · [13] CLERICO
D · RODVLPHO BONFIOLO
D · RVBERTO DE RVBERTIS — CVSTODIBVS
D · DIDACO VALDERAMA

[1] Domini.
[2] *Sic* pour *Clemente*.
[3] Pontifice optimo maximo.
[4] Vercellensis.
[5] *Sic* par italianisme de prononciation.
[6] Sanctorum Martyrum.
[7] *Sic* pour *Christi fidelibus*.
[8] Sanctissimus Dominus Noster.
[9] Illustrissimo et Reverendissimo Domino.
[10] Cardinali.
[11] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Camerario.
[12] Reverendissimo Domino.
[13] Cameræ Apostolicæ.

Église Saint-Etienne-du-Mont (1626).

Cette inscription se voit, à Paris, gravée sur marbre noir, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont. Le titulaire est le diacre protomartyr, et le consécrateur fut l'archevêque Jean-François de Gondy, à la requête du curé génovéfain et des marguilliers. Elle est rédigée en français et raconte l'accident qui arriva pendant la cérémonie. L'anniversaire fut transféré au premier dimanche de juillet, le dimanche de la sexagésime ne convenant pas, à cause de la préparation au carême, pour une telle solennité.

Le Dimanche de la Sexsagesime XVme febvrier 1626
dv Pontificat de Nre S^t^. Pere le pape Vrbin
VIIIme. et dv Regne du Roy Lovis le ivste XIIIme
Ceste eglise et Me Avtel DIcelle ont este
consacree et dediez a Lhonnevr de Diev et
de la Vierge Marie sovbz LInvocation dv
premier Martir S^t^. Estienne par reverendissime
Messire Iehan Francois de Condy archevesque
de Paris ce reqverant Relligievse personne
frere Martin Citolle Relx de L'abbaye S^te^
Geneviefve et Cvre de ladicte Eglise Nobles
hommes Mr M^s^ Michel Ferrand Con^er^. dv Roy en
sa covrt de parlement Sr de Beavfor Et
Anthoine Charbonnier Segrett^re^. de Sa Maieste
Francois Presdeseigle Mar^ant^ drappier et Clavde
qvartier Mar^ant^. et M^s^. appo^re^. Bourg^ois^. de Paris Marg^ers^.
et L'anniversaire de la dedicace tranfferee
par led^ct^. Seig^r^. archevesqve av premier dimanche
de Ivillet avec concession dIndvlgences
Et pendant les Cerimonies de la
dedicace devx filles de la parroisse
tomberent dv havlt des gallerie
dv Cœvr avec lappvy et devx
des ballvstres qvi fvrent
Miracvlevsement preservees
Comme avssy les asistans
ne s'estant rencontre personne
sovbz les rvynes Vev l'afflvance dv
pevple qvi asistoient avsd^tes^. Cerimonie

Basilique de Saint-Pierre au Vatican (1626).

La première basilique vaticane, élevée par l'empereur Constantin, fut dédiée par le pape saint Sylvestre. Au XVIe siècle, les papes la relevèrent avec plus de magnificence et Paul V en érigea la façade.

Urbain VIII, après l'avoir ornée à l'intérieur de statues, la consacra solennellement le 18 novembre 1626. C'est également à ce pontife qu'on doit le baldaquin de bronze qui surmonte la confession, l'abside où est son tombeau, les chapelles latérales et leurs autels.

L'inscription qui rappelle tous ces faits est encastrée dans la muraille, au bas de la grande nef et au-dessus de la porte latérale du côté gauche.

VRBANVS · VIII
PONT · MAX
VATICANAM · BASILICAM
A · CONSTANTINO · MAGNO · EXTRVCTAM
A · BEATO · SYLVESTRO · DEDICATAM
IN · AMPLISSIMI · TEMPLI · FORMAM
RELIGIOSA · MVLTORVM · PONTIFF [1]
MAGNIFICENTIA
REDACTAM
SOLEMNI · RITV · CONSECRAVIT
SEPVLCHRVM · APOSTOLICVM
AEREA · MOLE · DECORAVIT
ODEVM · ARAS · ET · SACELLA
STATVIS · AC · MVLTIPLICIBVS · OPERIBVS
ORNAVIT

Eglise de Sainte-Marie des Martyrs (1632).

En 1632, Urbain VIII enleva au Panthéon de Rome sa couverture de bronze, dont il fit le baldaquin de S. Pierre et des canons pour la défense du château Saint-Ange. Il ajouta au portique deux tours du plus déplorable effet et que le peuple s'empressa de critiquer, en les qualifiant *d'oreilles d'âne de Barberini.*

A cette occasion, le pape rappela par une inscription, placée près de la porte d'entrée, l'historique du monument.

[1] Pontificum.

Le Panthéon, célèbre dans le monde entier pour sa masse imposante, avait été élevé aux frais d'Agrippa, gendre d'Auguste et dédié par lui à Jupiter et aux dieux de l'Olympe. Boniface IV, quand il le transforma en église, le dédia à la Ste Vierge et, pour exciter la dévotion des fidèles, y transporta plusieurs chariots pleins d'ossements de martyrs qu'il fit extraire des catacombes. De là le double nom de Ste Marie des Martyrs, qui lui a été conservé depuis le commencement du VIIe siècle.

L'épitaphe de S. Boniface, que l'on voit encore dans les souterrains de la basilique vaticane, rappelle cette dédicace :

† Gregorio quartus jacet hic. Bonifacius almus
Huius qui sedis fuit æquus rector et ædis,
Tempore qui Focæ cernens templum Romæ
Delubra cunctorum fuerant quo demoniorum
Hoc expurgavit sanctis cunctisque dicavit.

Voici maintenant l'inscription d'Urbain VIII :

PANTHEON
AEDIFICIVM · TOTO · TERRARVM · ORBE
CELEBERRIMVM
AB · AGRIPPA · AVGVSTI · GENERO
IMPIE · IOVI · CETERISQ · [1] MENDACIBVS · DIIS
A · BONIFACIO · IIII · PONTIFICE
DEIPARAE · ET · SS · CHRISTI · MARTYRIBVS · PIE
DICATVM
VRBANVS · VIII · PONT · MAX [2]
BINIS · AD · CAMPANI · AERIS · VSVM
TVRRIBVS · EXORNAVIT
ET · NOVA · CONTIGNATIONE · MVNIVIT
ANNO · DOMINI · MDCXXXII · PONT · [3] IX

Eglise de Sainte Catherine de Sienne (1640).

Alexandre Cesarini, natif de Rome, cardinal-diacre de la sainte Église romaine, évêque de Viterbe et Toscanella, consacra, le 23 septembre 1640, l'église de Sainte-Catherine de Sienne, située sur une des pentes du Quirinal, *via Magnanapoli* et accorda à perpé-

[1] Ceterisque.
[2] Pontifex maximus.
[3] Pontificatus.

tuité quarante jours d'indulgence aux fidèles qui la visiteraient au jour anniversaire.

Les cardinaux peuvent accorder, d'après le droit commun, cent jours d'indulgence. Mais ici Alexandre Cesarini n'agit pas en cardinal, puisqu'il était de l'ordre des diacres et que toute fonction ecclésiastique lui était interdite en public. Ce n'est donc que comme évêque, qu'il a pu accorder l'indulgence ordinaire de quarante jours.

ALEXANDER · S · R · E · [1] DIACONVS
CARDINALIS CAESARINVS ROMANVS
EPISCOPVS VITERBIENSIS ET TVSCANENSIS
ECCLESIAM HANC IN HONOREM
S · SERAPHICAE VIRGINIS CHATERINAE
DIE XXIII SEPTEMBRIS CONSECRAVIT
EAMQ · [2] ANNIVERSARIA DIE VISITANTIBVS
XXXX DIES DE VERA INDVLGENTIA IN PPTV [3]
CONCESSIT ANNO DOM · [4] MDCXXXX ·

Cette inscription est placée en évidence au-dessus de la porte d'entrée.

Eglise de Castel Gandolfo (1661).

Alexandre VII, après avoir canonisé S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, fit élever une église en son honneur, près de son palais de Castel Gandolfo, dans la campagne de Rome. La première pierre fut posée par son neveu, le cardinal Flavio Chigi, mais il se réserva à lui-même la consécration, qui eut lieu en 1661.

ALEXANDER · VII · PONT · MAX · [5]
DIVO · THOMÆ · ARCHIEPISCOPO · VALENTINO
INTER · SANCTOS · RELATO
AEDEM · A · SOLO · CONSTRVCTAM
CVIVS · PRIMVM · FVNDAMENTI · LAPIDEM
FLAVIVS · CARD · [6] CHISIVS · FR · F · [7] POSVERAT
PIE · RITEQVE · DEDICAVIT
ANNO · SALVTIS · MDCLXI

[1] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[2] Eamque.
[3] Perpetuum.
[4] Domini.
[5] Pontifex maximus.
[6] Cardinalis.
[7] Fratris filius.

Trois médailles furent frappées par Alexandre VII à cette occasion. Sur chacune d'elles, à la face, est représenté le pape, en buste, coiffé du *camauro* et vêtu de la mozette et de l'étole.

La première, frappée en 1659, rappelle qu'Alexandre VII ayant fait détruire l'église paroissiale de Castel Gandolfo, qui était dédiée à S. Nicolas, la fit reconstruire un peu plus bas, sous ce même vocable.

La seconde médaille reproduit la façade de l'ancienne église, avec cette légende : *Dilexi, Domine, decorem domus tuæ.*

Enfin la troisième mentionne la canonisation de S. Thomas de Villeneuve et donne une vue de la façade de la nouvelle église, du côté de la place.

Eglise de Saint-Joseph des Charpentiers (1663).

En 1563, l'archiconfrérie romaine des Charpentiers releva à ses frais et orna l'église de Saint-Joseph, époux de la Ste Vierge, qui est située au pied du Capitole et au-dessus de la célèbre prison Mamertine, dans laquelle furent enfermés neuf mois les apôtres S. Pierre et S. Paul.

Cent ans après, le 11 novembre 1663, sous le pontificat d'Alexandre VII et le protectorat du cardinal François Albizzi, cette église reçut la consécration solennelle des mains de Perse Caracci, évêque de Larino (Deux-Siciles).

D O M
ALEXANDRO VII · PONT · MAX · [1] SEDENTE
AVSPICIIS FRANCISCI S · R · E · [2] CARDINALIS ALBITII PROTECTORIS
TEMPLVM HOC
DEO
IN HONOREM DIVI IOSEPHI VIRGINIS DEIPARÆ SPONSI
SVPER CARCERIS MAMERTINI RVINIS
IN RADICIBVS TARPEII MONTIS
AB
ARCHICONFRATERNITATE CARPENTARIORVM
PROPRIO ÆRE
ANTE CENTVM ANNOS
EXCITATVM · DICATVM · ORNATVMQVE

[1] Pontifice maximo.

[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

PERSIVS CARACCIVS EPISCOPVS LARINENSIS
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
TERTIO IDVS NOVEMBRIS
ANNO SAL · [1] M · D · C · L · XIII

Eglise des Capucines, au Quirinal (1669).

Sous le pontificat de Clément IX, le 30 novembre 1669, le cardinal François Barberini, vice-chancelier de la sainte Église romaine, doyen du Sacré-Collège et évêque d'Ostie, consacra l'église des Capucines, située près du palais apostolique du Quirinal, sous le vocable du Saint-Sacrement. Il déposa dans l'autel majeur des reliques des saints martyrs Celse et Victorin, octroya l'indulgence accoutumée et transféra l'anniversaire au 31 août de chaque année

CLEMENTE · IX · PONT · MAX [2]
FRANCISCVS · BARBERINVS · S · R · E · CARD · VICE [3]
CANCELL · EPISC · [4] OSTIENSIS · HANC · ECCLESIAM
IN · HONOREM SANCTISS · [5] CORPORIS · CHRISTI
ET · ALTARE · MAIVS · INCLVSIS · IN · EO · SS
MARTYRVM · CELSI · ET · VICTORINI
RELIQVIIS · CONSECRAVIT · ET
INDVLGENTIAM · CONCESSIT · IN · FORMA
ECCLESIAE · CONSVETA · DIE · XXX
NOVEMBRIS · AN · [6] MDCLXIX
CUIUS OFFICIUM FIT DIE XXXI AUGUSTI

Notre-Dame de Lumières (1669).

Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur, une inscription latine indique que l'église de N.-D. de Lumières (Vaucluse), actuellement dans l'archidiocèse d'Avignon, a été consacrée le 13 septembre 1669, par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon.

[1] Salutis.
[2] Pontifice maximo.
[3] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis vice-cancellarius.
[4] Episcopus.
[5] Sanctissimi.
[6] Anno.

Æterni luminis
matri [1]
hanc ecclesiam
eleemosynis fidelium extructam
Illustrissimus et Reverendissimus Dominus
Joannes Baptista de Sade de Mazan
episcopus Cavalliensis
consecravit
idibus septembris MDCLXIX

Eglise des Barberines, au Quirinal (1670).

Le 21 septembre 1670, Clément X étant pape, François Barberini, cardinal vice-chancelier et évêque d'Ostie, consacra, sous le vocable de l'Incarnation de Notre-Seigneur, l'église des Carmélites, plus connues sous le nom de *Barberines,* parce qu'elles ont été fondées par une princesse Barberini. L'inscription, placée en évidence dans la nef, constate que le maître-autel renferme des reliques des saints martyrs Jules et Marcellin et que l'indulgence a été accordée dans la forme ordinaire de l'Église.

CLEMENTE · X · PONT · MAX [2]
FRANCISCVS · BARBERINVS · S · R · E · CARD · VICE [3]
CANCELL · EPISC · [4] OSTIENSIS · HANC · ECCLESIAM
IN · HONOREM · SANCTISS · [5] INCARNATIONIS · D [6]
N · IESV · CHRISTI · ET · ALTARE · MAIVS
INCLVSIS · IN · EO · SS · MARTYRVM · IVLII · ET
MARCELLINI · RELIQVIIS · CONSECRAVIT · ET
INDVLGENTIAM · CONCESSIT · IN · FORMA
ECCLESIAE · CONSVETA · DIE · XXI
SEPTEMBR · AN · [7] MDCLXX

[1] Le sens exige le mot *dicatam* qui a été omis. (L'abbé Fer, *Notice historique sur N.-D. de Lumières*, p. 60.)

[2] Pontifice maximo.

[3] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis vice-cancellarius.

[4] Episcopus.

[5] Sanctissimæ.

[6] Domini Nostri.

[7] Anno.

Eglise de Sainte-Agnès in Agone (1672).

L'église de Sainte-Agnès, à Rome, a été élevée sous le pontificat d'Innocent X, à l'endroit même où fut suppliciée la jeune martyre romaine, sous les voûtes du cirque. Elle fut solennellement consacrée, ainsi que le maître-autel, le 17 janvier 1672, deuxième dimanche après l'Epiphanie, par l'ancien archevêque de Fermo, Charles Gualterio, qui devint cardinal-prêtre du titre de S. Eusèbe et protecteur de l'église de Sainte-Agnès et du collège Panfili.

Précédemment, il avait consacré l'autel de la sacristie, où se trouve peinte l'inscription suivante :

ANNO DOMINI MDCLXXII
CAROLVS TIT · [1] S · EVSEBIJ
S · R · E · PRESB · CARD · [2] GVALTERIVS
ARCHIEPISCOPVS OLIM FIRMANVS
AB INNOCENTIO X PONT · MAX · [3] PROTECTOR RENVNCIATVS
CVM SACRARIJ HVJVS ALTARE JAM DICASSET
TEMPLVM ET ARAM DEO IN HONOREM
S · AGNETIS VIRGINIS ET MARTYRIS
DIE XVII JANVARIJ DOMINICA II · POST EPIPH · [4]
SOLEMNI RITV SACRAVIT
ANNVÆ DEDICATIONIS MEMORIÆ
PERPETVO CONSTITVTA DIE XXX AVGVSTI

Grotte de S. Cybard, à Angoulême (1673).

La grotte où vécut S. Cybard, au VIe siècle, est creusée dans le flanc d'un rocher qui surplombe un des faubourgs d'Angoulême. Transformée en oratoire, elle eut son autel consacré le 21 août 1673, par Mgr de Péricard, qui y fit placer cette inscription, actuellement disparue, pour conserver la mémoire de ce double fait historique.

[1] Tituli.
[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis.
[3] Pontifice maximo.
[4] Epiphaniam.

J I-I S

Deo opt. Max.

Vox Domini concutientis desertum inter condensa
Cellam revelavit.
Sicut passer inveniens sibi domum et turtur nidum
Eparchius habitavit.
In loco horroris septenarius cœnobitorum cœtus
Sacellum ædificavit.
Petram refugium herinaciis refugium christicolis
Refugius exornavit.
Stans in medio fratrum fundensque oleum desuper
Pericardius consecravit.

XII Kal. sept. anno Dni 1673.
Obiit S. Eparchius anno Dni 583.
Ætatis suæ 80. reclusionis 40.

Eglise de Baugé (1673).

L'église paroissiale de Baugé, au diocèse d'Angers, a été consacrée le 8 novembre 1673 par l'évêque Henri Arnauld, qui dédia en même temps les deux autels latéraux de la Vierge et de S. Joseph. L'inscription, gravée sur cuivre, porte que l'anniversaire fut renvoyé au 19 octobre. Elle est actuellement déposée au musée ecclésiologique du diocèse.

LE VIII · DE NOUEMBRE
MDCLXXIII · MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET RE
UERENDISSIME PERE EN
DIEU HENRY ARNAULD
EUESQVE D'ANGERS A DE-
DIÉ CETTE EGLISE ET A CON
SACRÉ LE GRAND AUTEL
EN L'HONNEUR DE L'ASSOMP
TION DE LA S^TE · UIERGE ET
CELUY DE LA CHAPELLE EN
L'HONNEUR DE S^T · IOSEPH
ET IL A ORDONNÉ QU'ON
FEROIT LA FESTE DE LA
DEDICACE TOUS LES ANS
LE XIX · OCTOBRE ·

Eglise de Jésus et Marie (1675).

A Rome, l'église de Jésus et Marie au Corso appartient aux Augustins déchaussés, qui la firent consacrer, le 28 janvier 1675, année du jubilé, par Mgr François de Marinis, archevêque de Théodosie *in partibus infidelium*. L'anniversaire fut transféré au troisième dimanche d'octobre.

L'inscription se lit dans la sacristie.

D · O · M
DIE XXVIII IANVARII
ANNO IVBILÆI M · D · C · LXXV
TEMPLVM HOC
IESV MARIÆ
DICATVM
ILLVSTRISSIMVS ET REVERENDISSIMVS DOMINVS
D · [1] FRANCISCVS DE MARINIS ARCHIĒPVS [2] THEODOSIÆ
SOLEMNI POMPA CONSECRAVIT
ANNIVERSARIA CONSECRATIONIS DIE
AD DOMINICAM TERTIAM OCTOBRIS TRANSLATA

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

(*A suivre.*)

[1] Dominus.
[2] Archiepiscopus.

UN TABERNACLE CHRÉTIEN DU Ve SIÈCLE [1]

Le Clitumne était une des rivières de l'Ombrie les plus renommées dans l'antiquité ; il passait pour donner une blancheur éclatante aux taureaux qui venaient s'abreuver dans ses ondes ; il avait été divinisé et les plus grands poètes l'ont célébré. Virgile, dans ses *Géorgiques* (lib. II), lui adresse cette apostrophe :

Hinc Albi, Clitumne, greges et maxima taurus
Victima, sæpe tuo perfusi flumine sacro
Romanos ad templa Deum duxere triumphos.

Pline (lib. II, cap. CIII), Properce (lib. II, eleg. XIII), Silius (lib. VIII), Stace (lib. I, carm. IIII), Lucain (lib. I), le mentionnent, et enfin Claudien (*in Panegyrico de VI consulatu Honorati*) rappelle la blancheur des troupeaux de ses rives :

Quin et Clitumni sacras victoribus Honorati ;
Candida quæ Latiis præbent armenta triumphis,
Visere cura fuit.....

Ce poète attardé du paganisme chantait le dieu Clitumne, sans doute fort peu d'années avant que les chrétiens ne se fussent emparés du sanctuaire élevé en son honneur, pour le convertir en une chapelle dédiée aux saints Anges, cette chapelle antique vers laquelle

[1] Cette étude doit être insérée dans un ouvrage sur *les Monuments de la Messe*, recueil très étendu qui comprendra les ambons, autels, ciboires, calices et autres instruments du saint sacrifice. L'auteur, dans la tâche immense qu'il a entreprise, serait très reconnaissant envers les savants qu'intéressent les antiquités chrétiennes, de lui signaler celles relatives à son sujet et qui auraient échappé à ses recherches.

nous nous proposons de faire aujourd'hui une courte excursion archéologique.

Ce charmant petit temple est situé sur la rive droite du fleuve, non loin de sa source et dans un paysage pittoresque. A mi-côte d'une colline couronnée par le vieux château de Pissignano, il se dresse sur un piédestal de rochers. Dégageant en avant son ordre complet et son soubassement, il est, à cause de la déclivité du terrain, encaissé vers l'abside jusqu'à l'imposte de la tribune.

Notre grand archéologue chrétien, M. de Rossi, le considère comme un des *Sacraria* qui auraient donné ce nom à la station postale entre Spolète et Trevi, station mentionnée dans l'*Itinéraire à Jérusalem*. Il est persuadé que, fondé par des mains païennes, il fut transformé pour la vraie religion sous le règne des Théodose. La dédicace de ce sanctuaire au Dieu des Anges s'adapte à cette époque et correspond à l'abolition de l'idolâtrie aux IVe et Ve siècles. L'inscription de la frise fournit à cet égard d'excellentes données chronologiques. Les croix et les sigles qu'on y remarque, le mot *Sanctus*, représenté par l'abréviation SCS qui devient commune à la fin du Ve siècle, nous prouvent que la date de cette consécration doit être fixée à cette époque.

Du côté du fleuve, le temple s'élève sur un soubassement d'environ deux mètres, percé d'une porte cintrée, par laquelle on pénètre dans une crypte en forme de T et peu profonde. Palladio a figuré dans son plan, en face de l'entrée, une niche dont je n'ai vu aucune trace ; j'ai remarqué, au contraire, en cet endroit, un trou de sonde pratiqué sous le sanctuaire pour y chercher, si je ne me trompe, un trésor, au lieu duquel on ne trouva qu'un blocage de maçonnerie profond et général.

De cet hypogée, on ne parvient à l'étage supérieur que par deux rampes extérieures qui aboutissent aux portes latérales. Ces entrées, jadis précédées de trois perrons, étaient abritées par deux petits porches que nous avons restaurés d'après Palladio, lequel les vit encore debout. En y ajoutant la colonne et le pilastre dont il nous donne les mesures, nous supprimons le contre-pilastre que l'état actuel des moulures ne permet pas de supposer exact [1].

[1] Ces colonnes furent enlevées en 1739 et transférées dans une chapelle particulière de l'église S. Filippo de Spolète.

Le pronaos est orné en avant de quatre colonnes, deux cannelées en spirales, deux feuillées, et de deux pilastres d'ante. Ces colonnes supportent un entablement complet avec cette belle inscription sur la frise :

+ SCS DEVS ANGELORVM QVI FECIT RESVRRECTIONEM. +

Le trisagion était achevé par les deux suivantes qu'on lisait sur les frontispices des petits porches et qui ont disparu avec lui :

+ *Scs Deus Prophetarum qui fecit redemptionem.* +
+ *Scs Deus Apostolorum qui fecit remissionem.* +

L'entablement se modifie par derrière d'une façon remarquable, et qui prouve peut-être une reconstruction de la face absidale du temple ; les deux cavets supérieurs se changent en cymaise et en perles ; les simples modillons deviennent des denticules et les raies de cœur des talons. Le profilage se retourne sous les rampants du fronton où les chrétiens sculptèrent une croix.

Hâtons-nous de pénétrer dans le sanctuaire où nous devons trouver le but spécial de cette étude. Après avoir traversé le pronaos, vestibule à peu près carré de 3 mètres et demi, nous entrons dans la cella, salle de $3^{m}30$ sur $4^{m}54$, surmontée d'une voûte en berceau et pourvue dans le fond d'une tribune. Cette tribune circulaire, mais plus profonde que sa demi-largeur, est surmontée d'un fronton dont les rampants sont tangents à son archivolte. Les tympans ornés d'enroulements du plus beau style, offrent dans le haut un chrisme qui sert, pour ainsi dire, de sceau chrétien à cette décoration.

Des colonnes isolées du mur et que Palladio a figurées dans son relevé, soutenaient ce fastigium au-dessus de l'autel, mais elles ont disparu. Venuti rapporte que de son temps (1753) elles étaient déjà enlevées et qu'on retrouvait deux d'entre elles dans un jardin de Spolète. On voit encore sous la corniche, les vestiges des attaches qui maintenaient les parties inférieures de l'entablement.

Ce fastigium assez mal reproduit par Palladio et Venuti, présente un grand intérêt pour l'histoire de l'antique ornementation des églises, intérêt cependant inférieur à celui du petit édicule qui occupe le fond de la tribune et qui mérite une attention toute spé-

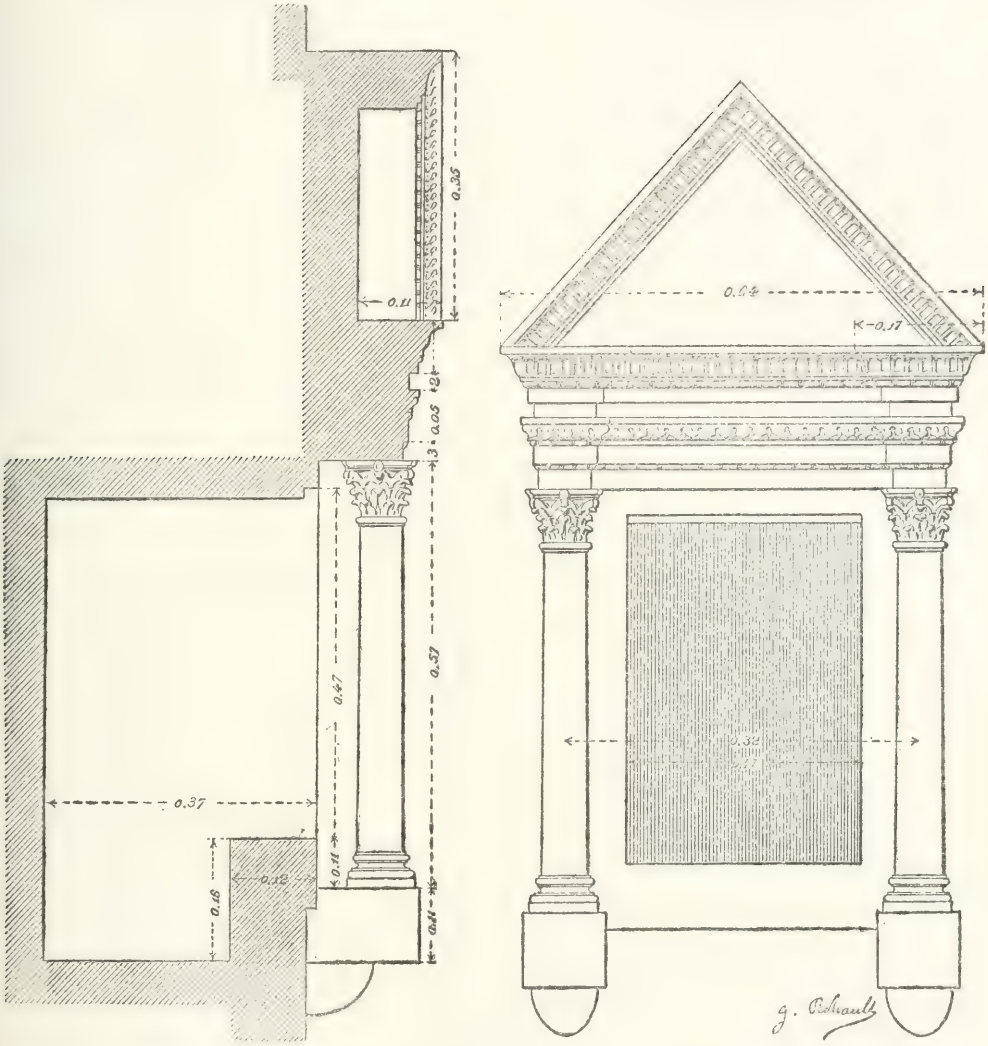

Tabernacle de la chapelle des Saints-Anges, près de Spolète.

ciale. C'est sur ce dernier objet, merveilleusement conservé et trop peu connu jusqu'ici, que nous désirons fixer quelques instants l'attention des lecteurs.

Nous voyons là une petite niche quadrangulaire de 0^m32 de largeur sur 0^m37 de profondeur, 0^m63 de hauteur sans compter les seize centimètres creusés en contre-bas du seuil. — Elle était fermée par des volets d'environ 3 c. d'épaisseur, à deux vantaux, tournant sur des tourillons dont les douilles apparaissent encore sur le marbre, et battant en haut sur une feuillure. Cette armoire est encadrée par deux colonnettes de jaune antique, corinthiennes, isolées, portées sur deux consoles, et soutenant un riche entablement avec fronton. Le soffite est orné d'entrelacs du meilleur style.

En observant les détails de ce tabernacle et en les comparant à ceux du fastigium que nous avons précédemment décrit, on se convainc qu'ils sont identiques pour l'époque et pour le style. Le profilage, le coup de ciseau, la similitude des ornements, comme les gaudrons qui se répètent sur les deux cymaises, enfin, un je ne sais quoi, prouvent à première vue que les deux œuvres sont simultanées et que le tabernacle est antique et chrétien. M. de Rossi, que nous avons consulté à cet égard, nous a dit que telle avait été aussi sa première impression en visitant le monument. Je ne crois donc pas qu'on puisse élever aucun doute sur l'époque, mais il est plus difficile de déterminer l'usage auquel il fut consacré.

Venuti, après avoir dit que cette niche pouvait être destinée à la statue du dieu Clitumne, renonce lui-même à cette hypothèse devant la description que Pline nous donne de cette idole, et devant l'exiguité de la place qui lui aurait été réservée. Puis il ajoute que ne pouvant servir à cet emploi elle fut faite pour un usage chrétien : *Non sarà stata fatta a tal uso, ma più tosto quando i primi cristiani la ridussero al vero culto.*

La situation, la ressemblance singulière de ce tabernacle avec ceux qui abritent aujourd'hui la sainte Eucharistie sur nos autels, semblent *a priori* indiquer la même destination ; toutefois, l'extrême rareté, pour ne pas dire l'absence de monuments de ce genre laissés par l'antiquité chrétienne, nous oblige à étudier plus attentivement la question.

Écartons d'abord les objections négatives contre l'attribution de

notre tabernacle à cet emploi sacré. Si l'on nous oppose qu'il est inaccessible à la main du célébrant à cause de l'autel qui remplit la tribune, cette circonstance au lieu d'infirmer notre opinion nous semble au contraire l'appuyer ; car dans le cas où il eût été construit depuis le XIIIe siècle, époque qui, selon Durand de Mende, vit naître l'usage des tabernacles sur les autels, on n'aurait pas manqué de le placer dans une situation plus commode ; mais l'autel alors ne ressemblait nullement à celui d'aujourd'hui, il était sans doute formé d'un cippe antique, c'est-à-dire étroit, permettant la circulation autour et l'abord du tabernacle par derrière.

On nous a objecté que le prêtre lui aurait tourné le dos, ce qui serait inadmissible ; nous répondrons que dans les oratoires antiques, comme les chapelles du Latran, comme le sanctuaire des Dunes à Poitiers, la règle des grandes basiliques qui obligeait le prêtre à regarder les fidèles n'était pas appliquée.

N'était-ce pas un reliquaire? Tout le monde sait que jusqu'au IXe siècle il n'était pas permis de placer les reliques sur l'autel. Si Grégoire de Tours (*Hist. franc.* IX, 6 ; *Mirac.* III, 34) nous les y montre quelquefois, c'est toujours momentanément, et à titre provisoire. On rapporte que les miracles de S. Walpurge s'interrompirent « parce que ses reliques avaient été placées sur l'autel du « Seigneur où la majesté du divin mystère doit être célébrée. » — S. Bercaire apparut à un moine et le gourmanda sévèrement pour avoir mis ses restes sur la *Christi mensa corporis* (*Mirac.*, 5. *Berch.* V, 36 ; *in Boll.*, oct. 16, VII, 1028). — Nous pourrions multiplier les exemples, sans intérêt pour une thèse généralement reconnue incontestable.

Le style de l'édicule nous défendant de lui supposer un rôle païen, sa situation d'y voir un reliquaire, je demande à quel autre usage que l'Eucharistie on a pu le consacrer ? Or nous pouvons voir dans les souvenirs des premiers siècles que rien ne s'oppose à une réponse affirmative de la question.

Je sais que les anciens chrétiens n'avaient pas coutume de conserver dans leurs églises les saintes espèces de la façon qu'on le fait aujourd'hui. Mais la chapelle du Clitumne a suffisamment, nous écrit M. de Rossi, les caractères de l'*oratorium,* de la *basilicula* pour qu'on soit en droit de l'assimiler plutôt aux oratoires privés qu'à de

grandes églises. — On aurait tort de croire qu'à la paix de l'Église les oratoires privés, si utiles pendant la persécution, aient été abandonnés, car la célébration des saints mystères dans les maisons particulières devint l'objet des prescriptions des canons des premiers conciles, et jusqu'au VIe siècle, la législation justinienne (nov. 58) renouvelle sur ce point la législation des canons en permettant le culte privé sous bénéfice de la permission de l'Evêque. — Ces permissions n'étaient pas rares aux IVe et Ve siècles, il semble même que dans le cas de nécessité, tout prêtre, du moins en Orient, avait coutume de la présumer. — Le souvenir se conserve toujours à Rome du fait de S. Ambroise qui *transtiberim apud quamdam clarissimam invitatus sacrificium in domo obtulit.*

Alcimus Avitus mentionne expressément au cinquième siècle des *oratoria vel basilicas privatas* dans les Gaules. Ces oratoires étaient souvent publics : c'étaient de petites églises surtout dans les villas et les campagnes, comme pour notre chapelle des anges. « Je crois « aussi, nous dit le savant commandeur de Rossi dans son Bulletin « d'archéologie (1876, p. 54), que la sainte Eucharistie *fut conser-* « *vée dans ces oratoires*, tant que persévéra pour les fidèles la per- « mission de l'emporter dans leurs maisons, selon l'usage des per- « sécutions. L'usage de la communion domestique était encore en « vigueur et commun à Alexandrie et dans toute l'Égypte pendant « la seconde moitié du IVe siècle. Dans le même temps, S. Grégoire « de Nazianze raconte de Gorgonia sa sœur que, étant malade, elle « alla au milieu de la nuit se prosterner devant l'autel, sur lequel « reposait l'Eucharistie et on a coutume de citer ce fait comme « preuve que l'Eucharistie se conservait sur les autels domestiques, « c'est-à-dire sous les espèces du pain et du vin. Or il n'était permis « aux fidèles d'emporter chez eux que la particule de pain. De telle « sorte que si, comme ce récit semble le supposer, ce père parle « d'un autel domestique, l'Eucharistie dut être consacrée ou dépo- « sée sur ce même autel ; et ce témoignage vaut non-seulement « pour le REPOSITORIUM domestique de la communion conformément « au rit des trois premiers siècles, mais encore pour la célébration « domestique du sacrifice sur l'autel domestique.

Les premiers chrétiens qui firent de si grands emprunts à l'architecture payenne, durent imiter aussi les tabernacles des idoles. Les

laraires païens étaient des espèces de châsses ; je me souviens d'avoir dessiné à Pompéi, à l'entrée de la maison du Faune, un petit édicule avec porte feinte qui semble correspondre à ces armoires sacrées.

Les *arcæ* dans lesquelles on conservait les saintes réserves étaient peut-être des sortes d'autels. L'autel de Saint-Jean à Ravenne est appelé *arca*. Pellicia croit que les tabernacles ressemblaient aux *armariola* des pénates.

On voit encore en Italie un nombre assez considérable de ces armoires eucharistiques qui prouvent une ancienne tradition, quoiqu'elles ne soient pas elles-mêmes généralement antérieures au XIIIe ou XIVe siècle ; à Rome, nous citerons Saint-Sébastien, Saint-Clément, Saints-Côme-et-Damien ; à Milan, le Dôme etc., au XVIe siècle, elles furent employées à serrer les saintes huiles, comme l'ordonna en 1596 le concile provincial d'Aquilée : *In dictis fenestellis bene munitis serventur olea sacra in vasculis argenteis sub sera ferma et clavi.*

Il nous reste peu de documents sur les tabernacles primitifs. Les Constitutions apostoliques, œuvre sinon des apôtres, au moins du IVe siècle, parlent des pastophores comme du lieu où l'on déposait la sainte réserve, mais certains commentateurs pensent que c'était, non de simples armoires, mais des sacristies, dont on voit des exemples à droite et à gauche du chœur des plus anciennes basiliques. Toutefois S. Jérôme semble, dans son commentaire d'Ezéchiel, lui donner un sens plus restreint : « *Quare sacrarium, in quo jacet Christi corpus qui verus est Ecclesiæ in animarum nostrarum spon-* « *sus, propriè thalamus, seu* παστοφορῖον *appellatur.* » J'ajouterai qu'au moyen-âge les Orientaux conservaient ce nom à l'armoire où ils placaient l'Eucharistie en même temps que les vases sacrés.

Le document le plus important que nous puissions invoquer est le IIIe canon du concile de Tours (tenu en 567) ainsi rédigé : UT CORPUS DOMINI IN ALTARI, NON IN ARMARIO [1] SED SUB TITULO CRUCIS COMPONATUR. Ce texte indique formellement qu'avant cette date des armoires étaient préparées au-dessus de l'autel pour recevoir la Sainte-Eucharistie ; il constate leur existence par la prohibition même dont elles

[1] Bingham (*Origines ecclesiasticæ*, III, 236) a adopté cette version d'après Crabbe, Franciscain de Malines (1470+1554), qui la présente dans sa collection de conciles.

sont l'objet et justifie notre attribution de tabernacle au monument que nous étudions.

Je sais qu'une version souvent admise substitue l'expression, *in imaginario ordine* [1] à celle *in armario;* mais elle offre une explication si obscure, malgré les commentaires les plus savants, que nous n'hésitons pas à lui préférer la première. Quelle était cette singulière défense de mettre le corps du Christ au rang des images ? tout le monde sait que jusqu'au Xᵉ siècle on ne posa sur l'autel que le calice et les saints évangiles. Etait-ce les images peintes autour de l'abside, était-ce celles des souverains, que S. Grégoire-le-Grand, par exemple, suspendit à Saint-Césaire de Latran et dont le rapprochement de l'Eucharistie aurait constitué une sorte d'acte idolâtrique ? toutes les explications satisfont mal la raison.

Au reste nous n'avons pas grand intérêt à choisir, et les deux versions sont favorables à la thèse que nous soutenons ; elles prouvent l'une et l'autre que l'on conservait le corps du Christ au-dessus de l'autel ; elles le prouvent même doublement par la défense que contient le canon et par la règle qu'il impose.

Examinons la seconde partie du texte et les expressions *sub titulo crucis.* L'antiquité nous offre de nombreux documents relatifs aux croix dominant les autels ; saint Paulin nous a laissé une splendide description de celle de sa nouvelle basilique : *Altaris faciem signo pietatis adornat.*

Sozomène raconte (lib. II, cap. 3 hist. eccl.) qu'un certain Probianus, quoique converti au Christianisme, n'admettait pas la vertu de la croix et qu'il vit en songe l'image de la croix qui était placée sur l'autel : Σταύρου σύμβολον τῶν ανακειμένων ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ τῆς ἐνθάδε ἐκκλησιας.

S. Grégoire de Tours rapporte dans son livre des miracles de S. Julien un exemple du même fait : *Pendebat super ipsum altare crux holocrisia eleganti opere facta.*

Le passage suivant de S. Paulin semble particulièrement s'appliquer à notre sujet : *Basilica, aureis dives altaribus arcano positam sacrario crucem servat.* (Lettr. XXXII).

Dans notre texte je ne suppose pas qu'il s'agisse d'une croix sus-

[1] Mgr Barbier de Montault, se fondant sur un passage d'Anastase, croit pouvoir lire : *in armario opere.* (*Les Tabernacles de la Renaissance à Rome*, 1879, p. 5.)

pendue, mais plutôt du ciborium sous lequel on attachait la colombe eucharistique et qui était toujours surmonté de la croix. Pellicia nous semble donc avoir découvert le vrai sens en disant que *titulus* veut dire *ciborium ;* il montre que cette signification lui était restée jusqu'au temps de Léon d'Ostie qui écrivait : *In ecclesia etiam titulum cum confessione sua a parte occidentali satis decorum adauxit.* Le sens du texte apparaît naturellement derrière cette explication, et on comprend que les Pères du concile aient préféré exposer l'Eucharistie dans ce vase symbolique à portée des regards, plutôt que de l'enfermer dans une armoire qui lui paraissait une sorte de prison, une demeure indigne de Dieu.

La fin du canon prouve de plus qu'il ne s'agit pas d'une présence momentanée, mais d'une disposition fixe. Le mot *componatur* est fort explicite, il signifie « mettre en réserve », et explique de plus une idée de fermeture ; on peut le voir dans les auteurs profanes (Virg. Georg. IV, V, 189 ; Tacite ann. L. I, c. 47 ; Ovide, met. L. IV, 157), et ce qui vaut mieux, dans les écrivains chrétiens ; saint Paulin, parlant des corps saints enfermés dans les autels, s'exprime ainsi dans la lettre XXXII :

Divinum veneranda tegunt altaria fœdus
Compositis sacra cum cruce martyribus.

L'ancien historien de la vie du moine Euthynius (apud Cotelerium *Mon. Eccl. Græcæ,* t. II) écrit que les vases sacrés étaient ordinairement fermés à clé et que la clé était déposée *sous l'autel.*

Pour résumer cette dissertation, nous voyons que la sainte Eucharistie était, avant le VIe siècle, *conservée au-dessus de l'autel*, et dans un lieu *fermé.* Nous en concluons que notre tabernacle de la chapelle des anges qui nous rappelle ces prescriptions, a sans doute la gloire d'avoir abrité jadis le Dieu caché de nos autels ; nous pouvons donc répéter à son sujet ce que Baronius écrit justement à propos de ce concile de Tours : *Sicque videas non esse novum ut corpus Christi super altare servetur*

G. Rohault de Fleury.

L'ANCIEN TRÉSOR

DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

—

PREMIER ARTICLE

—

Les inventaires de 1255 et de 1286, les plus anciens que nous possédions [1], mentionnent une *armoire, armarium magnum* à plusieurs étages, dans laquelle étaient conservés les reliquaires, les textes couverts d'or et d'argent, les croix, les calices et autres objets précieux de l'église. Ce meuble, placé dans le chœur près de l'autel, comme dans presque toutes les autres cathédrales, subsista jusqu'au milieu du XVe siècle [2]. Il devait être fort vaste, si on considère l'énumération, fournie par les inventaires.

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 636, p. 210, et Ms. n° 653, p. 318. La fabrique de la cathédrale possède encore de nombreux inventaires depuis l'année 1297 jusqu'à l'année 1747, les uns sur parchemin, les autres sur papier, auxquels je ferai souvent des emprunts dans le courant de ce travail.

[2] *Dictionnaire du Mobilier français* de Viollet-le-Duc, t. I, au mot *Armoire*. Il existe encore des meubles de ce genre dans les sacristies des cathédrales de Bayeux et de Noyon.

Lehoreau, dans son *Cérémonial* manuscrit, conservé à l'évêché d'Angers (t. III, liv. V), nous donne la description d'un coffre à deux portes qui pouvait bien être la partie supérieure de l'ancienne armoire du trésor : « Près du tombeau de « Louis II, au côté gauche du chœur, est une espèce de coffre doré, en façon de « niche, où il y a deux figures d'évêques aussi de bois doré, lequel coffre était « richement suspendu et attaché au mur à hauteur d'homme... Ce coffre a dis- « paru aussi bien que les figures de S. Maurille et de S. Maurice, qui étaient « dedans et lesquelles on encensait. Moi, René Lehoreau, auteur de ce livre, ai « donné les deux figures par pur don aussi bien que deux autres à l'église de « Saint-Germain-des-Près, près Montjean, Me Jean Belot alors curé en 1700. »

Nous lisons encore au même sujet dans le manuscrit n° 627 de la bibliothèque

Disons tout de suite que le *garde-reliques* était préposé à la garde des objets du trésor renfermés dans l'*armoire* du chœur et que le *sacristain* était chargé de ceux conservés dans la sacristie.

En 1447, le roi René, désirant préparer son tombeau dans le chœur de la cathédrale d'Angers, y décida en même temps la construction d'un sacraire ou *reliquaire* [1].

Ces deux monuments étaient contigus et formaient un magnifique ensemble. Un placard profond fut creusé dans la muraille, entouré de riches moulures et couronné d'un élégant pignon. *Pons Poncet,* célèbre imagier représenta en relief le jugement dernier au-dessus de la porte [2]. « Près du Christ, un ange pesait les âmes à la balance; « à la droite les bons allaient dans le paradis et les réprouvés à la « gauche se pressaient pour se précipiter en enfer. Au-dessus « étaient sculptés les neuf chœurs des anges et quelques apôtres [3]. » *Coppin Delft*, peintre, s'engagea le 3 juillet 1473 *à dorer le reliquaire et les ymaiges qui y sont de fin or; le champ du derrière sera de bon fin asur d'Almaigne semé de fleurs de lis d'or fin* [4].....

Il est à croire que le trésor ne fut pas déposé dans ce sacraire avant 1480; toutefois il y était certainement conservé en 1495, l'inventaire dressé à cette époque le dit clairement.

Au changement du chœur, en 1699, l'extrémité des stalles fut

de la ville : « Au-delà de la châsse de Louis II, se voyait un grand tableau de « S. François de Sales, à côté duquel il y avait contre le mur comme un ancien « *reliquaire* de bois doré, ouvrant à deux battants, à chacun desquels il y avait « par le dedans une figure d'évêque. »

[1] *Comptes et Mémoriaux du roi René,* par Lecoy de la Marche, nos 157, 159 et 173.

La construction du tombeau et du reliquaire demandèrent bien des années, à cause de la lenteur des ouvriers et du manque d'argent.

Le 31 août 1450 (n° 159), le travail du reliquaire était fort avancé, on avait touché à presque toutes les pierres du pignon, excepté à celles des ymaiges, et ce travail était estimé VIIIc escus. Le 5 février 1460 (n° 173), Pons Poncet s'engage d'ici le caresme à rendre le reliquaire levé et assis de toutes choses, sauf de douze ymaiges qu'il est tenu et a promis faire quinze jours après ensuyvans et les asseoir et rendre prestes au dit reliquaire...

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 882, p. 279.

[3] Bibl. de la ville. Ms. n° 495, t. V, Description de la cathédrale.

[4] *Comptes et Mémoriaux du roi René,* par Lecoy de la Marche, n° 176.

placée devant la porte du reliquaire, mais à deux ou trois mètres en avant, de telle sorte qu'on pût s'en servir comme précédemment [1]. Jusqu'alors on encensait le *Reliquaire* comme les autels et certains tombeaux dans différentes cérémonies [2]. Le chapitre le faisait ouvrir aux rois, aux évêques et aux personnages de distinction, pour qu'ils pussent vénérer les reliques et contempler les richesses artistiques dont il était rempli.

On le démolit de la façon la plus barbare en 1781. Acte de vandalisme d'autant plus regrettable, qu'il était absolument inutile. La délicate architecture, les clochetons et les statues de *Pons Poncet* pouvaient parfaitement être conservés : tout cela ne gênait en rien la pose de la nouvelle boiserie, puisqu'entre le mur et les stalles il y a un espace vide de plus d'un mètre.

D'après le plan du nouveau chœur arrêté entre Leyssner et les chanoines le 3 février 1781 [3], l'armoire du trésor fut placée tout au fond de l'abside, où elle est encore.

Avant d'aborder la description de chaque objet en particulier, il me paraît intéressant de donner les inventaires de 1255 et de 1286 relatifs aux joyaux, confiés au garde-reliques et celui de 1297 qui comprend ceux qui étaient sous la garde du prêtre-sacristain. On aura de la sorte, en complétant l'un par l'autre ces trois documents une

[1] En 1699, les anciennes stalles du XIIIe siècle furent transportées sur des rouleaux, sans qu'on les désassemblât, dans le chœur, moitié à droite, moitié à gauche. Auparavant elles étaient placées dans la croisée de l'église, derrière le jubé qui fermait le haut de la nef; on les plaça à deux ou trois mètres en avant des murs pour ne masquer ni la porte du reliquaire, ni celle de la sacristie.

[2] Lehoreau, dans son *Cérémonial*, t. III, liv. V, nous apprend qu'on encensait ladite niche aux fêtes à cinq chapes... On rend, dit-il, cet honneur à ce coffre parce que dans icelui on apporta le corps de S. René, notre évêque, de la ville de Sorente...

Cette attribution me paraît fort hasardée : je crois bien plutôt que ce coffre devait faire partie de l'ancienne armoire du trésor.

[3] Archives de la Préfecture. Délibérations du Chapitre de 1780 à 1785, p. 48 et p. 100. Le plan de Leyssner était d'accompagner la porte du trésor de deux cariatides; on trouva avec raison qu'elles seraient mesquines, elles furent remplacées par deux colonnes d'ordre corinthien le 28 mai 1781.

idée fort exacte des reliques, vases sacrés et joyaux, possédés par la cathédrale, à la fin du XIIIe siècle [1].

Inventaire de 1255.

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto die mercurii in octavis Purificationis beatæ Mariæ virginis inspecta et descripta sunt et inferius scripta contenta in armario beati Mauricii Andegavensis.

Caput beati Mauritii cum duobus angelis argenteis deauratis, ejusdem caput cum mitra episcopali lapidibus preciosis ornata, argentea deaurata cum figura capitis similiter argentea deaurata. — *Brachium beati Mauricii,* in figura militari, auro et gemmis ornatum.—Item *Sanguis beati Mauricii sociorumque ejus* in ampulla cristalina oblunga. — *Brachium beati Andreæ apostoli*, in brachio aureo cum lapidibus pretiosis. — *Capilli beatæ Mariæ virginis* cum angelo argenteo deaurato in ampulla cristalina. — Item *Lacrima ejusdem* in pixide argentea, contenta in alia pixide argentea deaurata. — *Cannula,* id est *chenole beati Bartholomæi apostoli* in nuce indica cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ beati Dyonisii* cum philaterio argenteo et cristallo in medio. — *Dens beatæ Mariæ Magdalenæ* in ampulla cristallina cum pede et coopertorio argenteis. — Item *Reliquiæ beati Mauricii* in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. — *Dens beatissimi Juliani*, cenomanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati in figura crucis cum quatuor cristallis. — *Dens beatæ Agathæ* in parva cruce super parvum candelabrum argenteum deauratum. — *Reliquiæ sancti Stephani* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum unico cristallo, scilicet *capilli* ejusdem. Item *de lapide* cum quo lapidatus fuit in parvo crucifixo argenteo deaurato. — *Reliquiæ beati Blasii* in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio. — *De Vestimentis domini*, quæ habuit in cruce et *reliquiæ beati Petri* et *beati Andreæ apostolorum* in pixide parva rotunda argentea deaurata. — *Reliquiæ Tanchæ virginis* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum figura ejusdem tenentis caput suum. — *Reliquiæ beati Eutropii* et *beatæ Brigidæ virginis* et

[1] Afin de rendre plus facile la lecture de ces documents, je n'ai tenu, dans la réimpression, aucun compte des nombreuses abréviations du texte, ni de certains mots tels que *capud* pour *caput,* avec lesquels tous les lecteurs ne sont pas familiarisés. Le nom des saints et les passages les plus importants sont imprimés en lettres italiques, et dans l'inventaire de 1286 les objets nouveaux qui ne figuraient pas dans celui de 1255 sont indiqués par des caractères spéciaux.

beati Crispini in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ Agnetis virginis* in philaterio cristalino cum pede et cooperto-rio argenteis. — *Reliquiæ beati Ypothemii* in philaterio argenteo deaurato in figura episcopali. — Cornu eburneum in quo continentur *reliquiæ quatuor patriarcharum, Abrahæ, Isaac et Jacob et Saræ et de fragmentis cenæ domini* et plures aliæ reliquiæ, prout in cedula interius inclusa continetur. — *Os tibiæ beati Benedicti, episcopi Andegavensis*, sine philaterio, intra scrinium pictum ligneum. — *Reliquiæ* in quadam capsula lignea cum coopertoria aurea et gemmis, videlicet de *ligno Sanctæ Crucis* et de *sepulchro domini* et de *sancta Maria* et aliorum plurimorum sanctorum. — Item scrinium argenteum cum pluribus figuris deauratis, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis clausis interius continetur. — *Reliquiæ beati Quintini* et de cilicio ejusdem et *reliquiæ beati Martini*, contentæ in capsula lignea cooperta argento et gemmis. — Item scrinium argenteum deauratum *niellatum*, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis contentis interius continetur. — Item *Reliquiæ beatæ Magdalenæ* in philaterio argenteo oblongno cum figura argentea deaurata ejusdem tenentis librum. — Ovum strutionis, in quo sunt *capilli beati Guillelmi Briocensis*. — Item scrinium eburneum mirabiliter sculptum in quo continentur *reliquiæ beati Emandi episcopi*. — Item continentur in scrinio argenteo prescripto cum pluribus figuris deauratis, philaterium aureum oblongum ornatum gemmis quoddam continens *camaheu* in medio sui cum figura capitis hominis cum collo et humeris et quasdam *reliquias beati Maurilii* et *beati Sebastiani*. — Item in dicto scrinio continentur duæ parva cruces aureæ. — Item annulus aureus cum *smaragdine*. — Item aureus annulus cum *stopazio* circumdato lapidibus pretiosis. — Item annulus aureus cum quodam *camaheu rubeo*. — Item duo annuli aurei cum lapidibus pretiosis, qui dicuntur *rubis* circumdatis parvis gemmis. — Item annulus aureus cum *saphyro orientali*. — Item in dicto *armario* continetur crux aurea cum *ligno sanctæ Crucis*, ornata multis lapidibus pretiosis et quodam lapide *saphyro* magno sculpto, mobili, velante lignum sanctæ Crucis, quam dedit bonæ memoriæ Guillelmus de Bellomonte Andegavensis episcopus, cum pede argenteo deaurato. — Item alia crux aurea cum pluribus lapidibus pretiosis continens in medio sui de *ligno sanctæ Crucis* cum baculo ligneo in parte superiori cooperto argento deaurato et quibusdam gemmis, quam dedit bonæ memoriæ Gauffridus Mouchet, quondam episcopus Andegavensis. — Item *magna crux* argentoa deaurata *processionalis*. — Item quinque cruces argenteæ deauratæ et in duobus sunt ali. qui lapides pretiosi. — Item duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio. — Item *duæ*

capsulæ processionales argenteæ deauratæ cum quibusdam lapidibus. — Item *capsa magna processionalis*, in qua plurimorum sanctorum reliquiæ continentur, sicut scribitur in medio. — Item calix aureus, sine patena, cum lapidibus pretiosis. — Item alius calix aureus cum patena. — Item tres alii argentei deaurati cum patenis. — Item candelabrum argenteum deauratum. — Item quoddam philaterium oblongum argenteum deauratum cum grossa cristallo in medio. — Item aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. — Item aliud philaterium oblongum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo. — Item *Liber Cantoris* relatus vite *eburneæ* circumdata superficie argentea. — Item baculus ejus coopertus superficie aurea cum quibusdam gemmis. — Item philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea. — Item philaterium cristalinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea. — Item pixis eburnea continens in se *de sepulchro domini*. — Item duo *berilli*, unus magnus et quidam parvus. — Item *corpus sancti Serenedi* in capsa sua. — Item duo *fabella* argentea deaurata cum lapidibus et baculis argenteis. — Item *socularis beati Maurilii*. — Item scrinium cum quibusdam reliquiis. — Item alia quatuor scrinia, in quibus parvum aut nihil continetur. — Item *scriptorium* et sex *bursæ sericæ*. — Item pixis argentea parva deaurata.

Inventaire de 1286.

Anno domini M°CC°LXXX^mo^ sexto. Die martis in festo beatæ agnetis factum est per me G. thesaurarium andegavensem inventarium de reliquiis et aliis pretiosis, quæ inveni in *magno armario* ecclesiæ andegavensis.

Primo *capilli beatæ virginis* cum magno angenti tenente eos. — Item *ymago beati Mauricii* cum osse in pectore. — BRACHIUM BEATI VINCENTII. — *Caput beati Maurilii* cum angenteis et corona. — *Brachium beati Andreæ*. — Magna crux deaurata cum lapidibus preciosis. — Item alia crux super candelabrum. — Item alia pulchra data a *Nicholao* episcopo. — Item alia crux pulchra quæ portatur in magnis processionibus cum baculo. — Item alia mediocris cum crucifixo elevato. — Item alia crux sine pede. — Item quinque cruces parvæ sine pedibus in *alio estagio*. — Item scrinium parvum coopertum de argento, est unus *camaheu* magnus. — Item septem annuli magni valoris et lapidibus, computato bono *saphyro* dato ab episcopo Guillelmo. — Item duæ parvæ cruces argenteæ. — Item de *reliquis sancti Remigii*. — Item Reliquiæ plurimorum sanctorum. — Item de *ossibus sancti Licini*. — Item in eodem scrino reliquiæ plures, sed nescitur quorum. — Item aliud scrinum eburneum longum cum reliquiis sanctorum, nescitur quorum. — Item

cornu eburneum cum reliquiis sanctorum specificatorum in cedula appensa dicto cornu. — Item quinque philacia cooperta de argento, quæ communiter traduntur et defferuntur in processionibus, in rogationibus. — Item alia nova cum *corpore beati Sereneti*. - Item in *alio estagio a parte sinistra* supra cruces sunt V philacia cum reliquiis talibus, scilicet *beati Mauricii* cum antiquo milite depicto. — Item de *sanguine suo* in vase cristalli.—Item duo philacia de *beato Stephano*.— Item de *beato Bartholomæo* in nuce indya cum dicitur supra.— Item philacia *Magdalenæ*. — Item de *eadem dens* in vase cristalli. — Item dens beatissimi Juliani. — Item dens *beatæ Agathæ*.—Item *Tanchæ virginis*.—Item YMAGO EPISCOPALIS, COOPERTA DE ARGENTO, DEAURATA BEATI BENEDICTI EPISCOPI. — Item ALIA BEATI APOTHEMI, SIMILIS ILLI. — Item *lapis berilli ad trahendum ignem cum sole*. — Item cum crucibus parvus cnellus argenteus longus. — Item duæ philaciæ rotondæ de argento cum baculis coopertis de argento.—Item omnium ostutiæ. — Item magnus calix aureus cum gemmis subter ipsum caput, datus a *Nicholao episcopo*.—Item alius calix aureus datus a *Michaele episcopo*.— Item alius calix, sine patena cum *duabus ausulis* et gemmis, et videtur aureus.— Item alius planus spisse deauratus cum patena. — Item tres alii calices simplices cum patenis argenteis. —Item magnus textus argenti aurati cum lapidibus pretiosis. — Item CUPA COOPERTA ARGENTEA AURATA AD PORTANDUM CORPUS CHRISTI. — Item in ampula vitrea balsamus in magna capacitate et magni valoris. — Item quoddam scrinum ponderosum parvum cum ampulis et esmallis cupreis. —Item quædam mitra, quæ fuit, ut creditur, episcopi Guillelmi. —Item magnum scrinum ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta pixide parva quæ est eburnea.— Item est ibi socularis beati Maurilii et accurmentarium quoddam multum pulchrum. - Item in eodem (estagio) est scrinum parvum argenteum et duo parvæ cruces.—Item quidam parvus textus antiquus eburneus et cum argento.—Item ibidem quoddam scrinum satis magnum coopertum de argento deaurato. — Item aliud scrinum magnum satis totum, quasi de argento cum pluribus reliquiis. — Item quædam bursa de serico appensa cum crucibus, ubi est annulus datus ab *episcopo dulaninensi* et duo lapides in argento et duæ aliæ bursæ in quibus nihil est. — Item pixis parva argentea.—Item alia eburnea.—Item baculus cantoris coopertus de argento.—Item DUO CANDELABRA NOVA et *unum antiquum* et unum operatum subtilliter, cooperta de argento.— Item in quodam scrino longuo stricto cooperto de corio sunt minuta, quæ non sunt magni valoris. — Item ibi sunt cristulæ argenti.

Inventaire de 1297 [1].

Anno domini m° CC nonagesimo septimo, die veneris post festum beatæ Mariæ Magdalenæ nos *Andreas de Haia* et *Johannes Agni*, canonici andegavenses fecimus hoc inventarium de mandato capituli de rebus quæ sequuntur quas tradidimus et assignavimus domino *Mauricio* novo *sacristæ*.

Primo *quatuor missalia* cooperta de argento. — Item *epistolarium* coopertum de argento cum ymagine beati Mauritii. — Item *evangelistarium* cum ymagine crucifixi. — Item aliud *epistolarium* et *evangelistarium* cooperta de argento quæ sunt ad missam quotidianam. — Item unum pulcherrimum *calicem* de auro cum lapidibus preciosis qui est in *armariolo cum reliquiis*, qui non est in custodia sacristæ. — Item unum alium *calicem* parvum bene ponderantem cum *custode ligneo*, quos dedit episcopus Nicolaus. — Item unum alium *calicem* intus et exterius deauratum pro majore altari cum *custode de corio*. — Item *quinque alios calices*, qui quotidie traduntur capellanis ad celebrandum. — Item quatuor *orceolos* de argento de quibus duo sunt quotidie pro majore altari et alii duo pro magnis festivitatibus. — Item *quatuor thuribula* de argento, de quibus duo serviunt quotidie ad majus altare et alii duo pro magnis festivitatibus. — Item *duo vasa de argento* cum duabus cocleariis *pro incenso* de quibus unum est super deauratum. — Item *duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in hieme calefaciendis*. — Item unum benedictarium pro aqua benedicta cum duobus ysopis de argento. — Item *una crux cum baculo* supra lignum de argento. — Item *duos picherios cum duobus bacinis de argento pro chrismate et oleo sancto*. — Item *quatuor bacinos* de argento qui ponuntur ante majus altare in magnis festivitatibus pro *quatuor cereis*. — Item unum *purpitum* pro missali altaris, argentatum. — Item unum *pomum argenti cum circulo* qui est super de argento et duo *pinacula de argento*, quod *pomum et pinacula sunt super cassam beati Maurilii*, quæ aliquando amoventur et alibi reponuntur. — Item *aspousa* de argento pro magnis festivitatibus. — [2]. .... In cujus rei testimonium nos Andreas et Johannes canonici et mauricius sacrista presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Datum et actum anno et die ut supra.

[1] Manuscrits de la Fabrique de la Cathédrale. Vases sacrés, ornements, etc. T. I, p. 2.

[2] J'ai omis toute la fin de cet inventaire ; elle est consacrée aux ornements, tentures, tapis, et ne rentre pas présentement dans mon sujet.

La cathédrale d'Angers, outre les nombreuses richesses énumérées dans les inventaires précédents, possédait, au *maître-autel*, une table de vermeil magnifique et la châsse de S. Maurille, données par Guillaume de Beaumont et, à l'*autel matutinal*, une autre table d'argent doré, offerte par Normand de Doué, évêque d'Angers et la châsse de S. René, construite aux frais du chantre Guillaume le Baacle, qui mourut en 1256.

Afin d'éviter les redites et les longueurs, je décrirai successivement tous les objets du trésor, en empruntant tantôt à un inventaire, tantôt à l'autre, les détails qui me semblent présenter quelque intérêt.

Je diviserai mon travail en trois chapitres : le premier comprendra les *reliquaires* autres que les croix, c'est-à-dire les *châsses*, les *statues*, les *bras*, etc. ; le second traitera des *croix*, *des vases et ustensiles sacrés* et le troisième *des tables d'autel, des statues sans reliques*, *des livres couverts de matières précieuses*, et de divers objets non compris dans les deux autres.

CHAPITRE Ier.

Châsses et Reliquaires.

1° CHASSE DE S. MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS.

S. Maurille mourut vers l'an 427 et fut enterré à Angers dans la crypte de l'église de Notre-Dame, qui depuis a porté son nom.

Le corps de ce saint évêque fut levé de terre pour être exposé à la vénération des fidèles le 18 des calendes de février, on ne sait au juste de quelle année. C'est la première translation de ses reliques qu'on fêtait autrefois dans l'église d'Angers.

Charles le Chauve enleva le corps de S. Maurille de l'église de son nom et le déposa à la cathédrale dans une châsse qu'il avait fait construire [1].

Cette seconde translation était célébrée à Saint-Maurice aussi bien que les deux suivantes [2].

[1] *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 9.

[2] *Revue d'Anjou*, 1852, p. 38.

Nefingue, évêque d'Angers, visita en 950 les reliques de S. Maurille et les plaça dans une châsse plus riche « avec grand honneur « et propreté ; au jour de laquelle translation nos anciens bréviaires « rapportent que trois insignes miracles furent faits : le premier, « d'une fille paralytique qui y reçut guérison ; le second, d'un « certain laboureur aveugle, qui y recouvra la vue ; le troisième, « d'un certain Amanus, paralytique, qui rampait comme un ser- « pent, pour se traîner à l'église et, y étant venu ce jour-là, s'en re- « tourna sain et guéri. »

Geoffroy la Mouche, évêque d'Angers, signait ses actes sous la châsse de S. Maurille [1], devant laquelle il fonda en 1177 deux cierges qui devaient y brûler perpétuellement [2].

Guillaume de Beaumont transféra, le 17 des calendes de septembre 1239, les précieuses reliques dans une châsse magnifique ; il en ôta le chef, qu'il fit renfermer dans un reliquaire spécial [3].

Le 18 avril 1291, l'élection de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, eut lieu sous les restes vénérés de S. Maurille [4].

Revenons à la châsse, construite par Guillaume de Beaumont [5]. C'était, comme toujours, un coffre, couvert d'un toit à double pente. Le pignon antérieur, tout en or, était orné d'émaux et de pierreries. Une croix gemmée divisait la partie inférieure et carrée en quatre compartiments, occupés chacun par trois apôtres en or repoussé. La partie supérieure et triangulaire portait un médaillon rond, dont le sujet n'est pas indiqué dans l'inventaire de 1421, auquel j'em-

[1] Bibl. de la ville. Ms n° 879, p. 117.

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 618, t. III, p. 205 v°.

[3] Bibl. de l'Évêché. *Cérémonial de l'église d'Angers*, par Lehoreau, t. III, liv. V.

[4] Réimpression du livre de Guillaume le Maire, par M. Port, p. 33. Quibus factis, dictis compromissariis secedentibus in partem *subtus capsam, in qua corpus beati Maurilii confessoris in ipsa ecclesia requiescit,* omnes compromissarii predicti in virum venerabilem et discretum magistrum Guillermum dictum Majorem, ... indilate et unanimiter consenserunt ; quo facto publicata fuit electio de eo facta, ut sequitur.

[5] Manuscrits de la Fabrique, t. I. L'inventaire du 18 mars 1421 indique toutes les pièces d'argent estampées et les pierres précieuses qui manquaient aux différentes parties de la châsse. Impossible de citer tout au long les pages consacrées à cette châsse ; c'est là que j'ai puisé tous les détails sur la disposition générale, les sujets et le nombre des pierres dont les unes étaient fines, les autres en verre.

prunte ces détails. Trois cent vingt-quatre pierres, dont bon nombre de très grande valeur étincelaient et mêlaient leur éclat à celui des émaux sur le *frontal* ou pignon, qui se voyait au-dessus de l'autel.

Le côté droit, en argent doré comme tout le reste de la châsse, était divisé en sept niches où l'artiste avait placé Notre-Seigneur bénissant, accompagné de six apôtres ; de petits anges à mi-corps, garnissaient les extrados des arcades. L'ornementation devait consister principalement en plaques d'argent estampées et clouées sur le bois. On pouvait compter quatre-vingt-trois pierres sur cette face. Le versant comprenait cinq médaillons renfermant de grandes statues d'anges ; douze petites figures d'anges ou d'animaux remplissaient les écoinçons d'entre les médaillons et les bordures d'encadrement.

Le côté gauche présentait la même disposition : six apôtres et la sainte Vierge au milieu, séparés par des piliers ornés chacun de quatorze pierres. Le versant représentait en cinq médaillons différents traits de la vie de S. Maurille. Quatre-vingt-quatorze pierres entouraient les bas-reliefs.

La façade postérieure de la châsse portait trois statues et deux cent quatre-vingt six pierres ; le pignon était orné de plusieurs images plus petites et de cent cinquante-cinq pierres.

Outre ces décorations, fixées au reliquaire lui-même, l'inventaire de 1297 et celui de 1418 nous signalent une *pomme d'argent doré avec un cercle* (espèce de couronne, sans doute) et *deux pinacles* d'argent qu'on en enlevait ou qu'on y ajoutait à volonté pour les grandes solennités [1].

Jean du Vergé donna en 1458 deux piliers de cuivre de 10 pieds de hauteur pour remplacer les colonnes de pierre, qui, auparavant, soutenaient le bout de la châsse opposé à la façade principale ; celle-ci reposait sur le retable ou dossier de l'autel [2]. C'est sans doute

[1] Voir plus haut l'inventaire de 1297. Fab., t. I, p. 15. Invent. de 1418. Item unum pomum argenteum cum circulo et duo pinacula quæ ponuntur super cassam beati Maurillii.

[2] Fabrique, t. I, p. 69. Voici l'acquit du fondeur : *Je Lucas Broceau, demourant*

à cette époque qu'il faut faire remonter le soubassement de cuivre doré de 2 pieds 1/2 de hauteur ajouté sous Mgr de Beauveau pour relever la châsse et lui donner plus d'élévation [1].

En 1470, le chapitre résolut de refaire plus grande et plus somptueuse la châsse de S. Maurille sur le modèle de celle de S. Laud [2].

Le tome I des manuscrits de la Fabrique renferme tous les détails de la confection de cette superbe pièce d'orfèvrerie ; j'en donnerai une analyse sommaire [3].

On commençe par enlever le 24 août 1470 tout l'or et aussi les pierreries du *fronteau* de l'ancienne châsse du XIIIe siècle [4].

Coppin Delft, peintre ordinaire du roi René apporte au chapitre, en 1471, le *modèle* du fronteau [5]. Robert Aubri, prêtre, est délégué à Tours pour faire examiner le *patron* aux orfèvres de la ville, savoir ce qu'il convenait de donner pour façon de chaque març d'or ou de chaque marc d'argent doré mis en place et enfin pour s'entretenir de la statue de S. Maurille avec un

Angers, confesse avoir eu et receu de maistre Jehan Branideau chanoyne et fabriqueur de l'eglise dangiers plenière satisfaction et payement des deulx pilliers qui ont été faicts naguères pour soustenir la chasse de monsieur saint Maurille pesant quatre cents treize livres aux grans poys des halles. C'est assavoir pour chacuune livre IIII *sous* 2 *den. qui est en somme* IIII^xx VI *l.* X *d. de laquelle somme je me tiens pour content et bien payé... 26 nov. 1458.*

[1] Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, liv. V.

[2] Bibliothèque de la ville de Tours. Ms. n° 1168, p. 9.

[3] Ce cahier, écrit sur papier, fut commencé le 2 décembre 1471 ; on y trouve les recettes et les dépenses rédigées par un notaire devant *Jean de la Vignole doyen et Olivier le prince chantre, sous la surveillance de Guillaume Fournier, de Symon Bordier et d'Herman de Vienne, chanoines commissaires du chapitre.*

[4] Fab., I, p. 116... Aurum ante ejus purificationem ponderabat decem octo marchas cum duobus granis auri et post fusionem *sex decim marchas, tres uncias cum dimidia.*

P. 119. Lapides omnes indistincti a frontello capsæ veteris extracti et levati ponderabant simul sumpti *duas marchas, quatuor oncias et tres grossos*

P. 133, 17 nov. 1472. Centum duodecim lapides tam cornazines, quam alios fines XXX. Item amatistes XXX, item tam cornalines quam œil de chat, aliter cassidoynes LII.

[5] Fab., I, p. 97 v°... Summa C. solidorum tradita Coppin Delft pictori pro pictura *exemplaris* frontelli capsæ.

Allemand, expert en ce genre de travail [1]. Le roi René, toujours généreux pour la cathédrale donne le 31 août 1471 des pierreries pour la châsse et de riches tapis qui furent vendus au profit de l'œuvre [2]. Le chapitre, et les fidèles y contribuèrent aussi.

Jean Ogier, *paroissien de S. Maurille*, et Pierre Bordier, dit de Bourges, *paroissien de Saint-Morice d'Angiers, orfèvres* dont nous retrouvons les noms à tout instant, reçurent 16 marcs, 3 onces 7 gros d'or de la vieille châsse le 12 février 1472 pour faire la *statue de S. Maurille* et *la croix du fronteau :* tout le reste devait être en argent doré ; le chapitre fournissait le métal et les pierres, qui furent toutes enchâssées en argent doré, sauf celles de la statue et de la croix d'or [3].

L'année suivante, la statue de S. Maurille portant une crosse et la croix du fronteau étaient achevées.

Le 17 octobre 1473 *Pierre de Bourges* reçoit de l'argent pour façonner la « *chesre* » du saint Evêque ; il la rend terminée quatre mois après ; elle pesait huit marcs, 4 onces et deux gros [4].

Jean Ogier exécuta *la croix* et *Pierre de Bourges la statue* et *la chesre.*

La menuiserie du fronteau et du nouveau soubassement « sobastement neuf » la couverture de bois du fronteau, tout celà fut l'ouvrage du menuisier *Guillaume Martin ; la clavure, les ferrures du fronteau* et deux pattes de fer pour tenir la châsse à l'autel, furent fournies par le serrurier *Jehan Champion* [5]*; le corps de la châsse* avait été livré le 20 novembre 1473 par le menuisier *André Loincier* [6].

Le 17 décembre suivant, fut fait marché avec les orfèvres « *pour faire « et ouvrer le front de la châsse...selon la forme exemple et portraiture,pro- « portionnant au mieulx et utillement que faire se pourra et enicelle portrai- « ture faire ymaiges ès lieux où il appartiendra.. pour la façon et dorure de*

[1] Fab., I, p. 141.

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 658, p. 50. Fab., I, p. 121. Il faut citer parmi les pierreries : Unum lapidem *camahieu* gallice ad ymaginem unius angeli portantis unum agnum ad immolandum loco Isaac filii Abrahæ. — Item unum aliud camaheu nigrum ad figuram capitis beati Joannis Baptistæ sculptum... Item unum pomellum album de *Jaspre* gallice grossum ad instar unius grossæ nucis in medio perforatum. — Item quamdam tabulam seu planitiem cristallinam latitudinem unius palmæ continentem... Item unam aliam tabulam de *Jaspre* vel de camaheu ad instar unius *pacis*, quæ quidem tabula ex ordinatione capituli fuit deputata ad faciendam unam *pacem*, prout et ita factum est ad arma prefati principis.

[3] Fab., I, p. 177 v°, p. 142 v°, p. 116.

[4] Fab., I, p. 163.

[5] Fab., I. p. 174 v°.

[6] Fab., I, p. 98 v°.

« *chaque marc d'argent, paré, doré et ouvré leur sera baillé la somme de neuf* « *livres avecques ung logeys en la cité* [1]. »

Le prix total du fronteau, « *tout or, argent nect et faczons sans les pierres* » monta à 6142 *liv* 17 *s.* 4 *den.*, dont 4548 l. 7 s. 6 d. pour 242 marcs d'argent leur façon et dorure et 1594 l. 9 s. 10 d. pour 14 marcs d'or 7 onces 2 gros employés pour la statue de S. Maurille, sa crosse et la croix de la châsse, y compris la façon.

La façon toute seule coûta 2354 l. 8 s. 5 d. [2].

Le 31 août 1476 le chapitre donne avis au roi de la future translation des reliques de S. Maurice et décida le 5 sept. 1477 de faire cette cérémonie le 12. Le dimanche 7 septembre eut lieu une procession générale à S. Martin, suivie du panégyrique de S. Maurille.

Le vendredi 12 sept., après l'anniversaire de Jean Michel, on fit l'ouverture de la châsse, on *y trouva une autre petite châsse liée et reliée par le dessus avec des liens de fer*, qui fut déposée sur le maître-autel et y resta jusqu'au 14, qu'on la porta à la sacristie.

... Inibi cum reverentia grandi et tremore, corpus super magnificis cappis ecclesiæ ab eadem capsula antiqua, exstractum et repositum deinde obvolutum seu deligatum, cujus *panni* primo juxta martyrologium ecclesiæ est *cori cervini*, secundus pannus *cereus*, tertius similiter, licet subtilior, quartus *tela alba* sicuti de *Lavalle*, quintus pannus *croceus* seu tela subtilis proximus et contiguus sacris pignoribus... in unum coadunatis, non perforatis... imo redolentibus... nec panni tinea deteriorati... absque macula, omnibus dominis adstantibus et capellanis in choro matutinas decantantibus, convocatis, patefacti sunt. Quo acto, super corpus comperta fuit littera testimonialis translationis ultimæ, signo aut sigillo minime corbororata sub tenore infra scripto... [3].

[1] Fab., I, p. 168.

[2] Fab., I, p. 176.

[3] Bibl. de la ville. Ms. n° 656, II (Maurille).

Anno ab incarnatione 1239 Gregorio papa nono præsidente, ludovico filio ludovici tunc regnante, tempore Juhelli tunc archiepiscopi Turonensis et Guillelmi de Bellomonte episcopi andegavensis restaurata fuit archa in qua fuit SS. corpus beatissimi Maurilii, presentibus dicto episcopo, canonicis et clericis ecclesiæ Andegavensis, et inventum est corpus gloriosissimi confessoris et in eadem archa repositum. Capite piissimi confessoris retento et in eadem ecclesia reservato et cum debita solemnitate translatum fuit dictum corpus in majore capsa in crastino Assumptionis beatæ Mariæ Virginis sub testimonio plurimorum.

Anno ab incarnatione 1477 Sixto papa IV præsidente in ecclesia Dei, Ludovico filio Caroli VII tunc regnante, tempore Helie tunc archiepiscopi Turonensis et

On remit cet authentique avec celui que le chapitre fit de la présente translation. *Quo peracto, reobvolutum fuit, nihil addito seu mutato.*

On chanta, après avoir remis le corps sur l'autel, le *Te deum, grossis organis et campanis pulsantibus*, et à la fin des vêpres il fut mis dans la nouvelle châsse ; Mgr de Beauveau officia.

Tel est le récit qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Château Gontier, copié sur les anciens registres du chapitre.

Le *fronteau* seul était achevé pour cette cérémonie ; la châsse était élevée sur un soubassement de cuivre doré de 2 pieds 1/2 de hauteur, dont le devant portait sur le retable ou dossier de l'autel et les côtés sur quatre colonnes de cuivre de dix pieds de hauteur.

Du 5 mai 1477 au 1er octobre 1479 il fut employé pour les *costés de la châsse, l'angelot et la potence* (suspension du S. Sacrement) 141 marcs 1 once 2 deniers d'argent [1] : la façon fut payée à 934 l. 12 s. à Pierre Bordier, dit de Bourges [2] : dans cette somme figure celle de 81 l. VI s. III d.

Joannis de Bellavalle, humilis ministri andegavensis, restaurata fuit archa et sacculi aperti in quibus obvolutum erat pretiosissimum B. Maurilii corpus, presentibus dicto Joanne decano ecclesiæ Andegavensis cum quibusdam dignitatibus, canonicis et clericis præfatæ ecclesiæ et inventum est totum corpus sancti et gloriosissimi confessoris, quod quidem corpus repositum fuit reverenter ac devote in dictis sacculis et dicta capsa lignea, asservato tamen capite piissimi confessoris, quod ab antecessoribus episcopo Guillelmo de Bellomonte, canonicis et clericis prædictæ ecclesiæ andegavensis fuerat anno domini 1239 translatum in theca argentea in superficie deaurata. Acta fuerunt hæc in revestario antedictæ ecclesiæ in crastino festi ejusdem beatissimi quæ fuit 14 septembris anno quo supra. Signé : Gourdinelle.

[1] Fab., I, p. 178 v°.

C'est assavoir en ymaiges, foilles et plain estampe de fleurs de lys XXXI marcs VII onces VI g. II den.

En quatre plataines (bas reliefs) où est la vie Monseigneur S. Maurille VIII marcs IIII gros.

En l'angelot et potence IX marcs VII onces et demi.

En douze pilliers LXXVI marcs VII onces III gros.

En entrepieds des apôtres III marcs V onces.

En deux anges et foilles tant à la creusée que auprès V marcs V onces.

En VIXX chatons qui sont en chappitre tous blancs II marcs V gros...

[2] Fab , I, p. 178 v° pour la faczon de la crosse et angelot par marché fait XX l. XVII s. I d.

Pour la dorure desdits angelot et crosse XX l. XVII s. I d.

Item sur la faczon de douze pilliers doubles contenant chacun XVIII pièces à raison de XXVI liv. par pillier vallent IIIc XII l.

pour avoir poly, doré, bruny et assis les douze apôtres, sans doute ceux de l'ancienne châsse, pour avoir *fait aux dicts apôtres six mains, pour avoir fait leurs enseignes*... avoir estampé et semé de feuilles en champ, LXXI l. VI s. DI d.

La partie des dépenses relative à la pose de la châsse et à la suspension du S. Sacrement n'est pas moins intéressante : voici maintenant quelques détails sur l'enveloppe dont on couvrait la châsse les jours ordinaires.

Jean le Troësne, menuisier, reçut *trente troys livres pour la façon de la faulse châsse, pour les huissets du fronteau* et autres menus ouvrages qu'il devait y faire *sauf le clocher* [1].

Jean Champion, serrurier, fournit des crampons de fer *pour tenir la chasse qu'elle ne chancèle*, la *ferrure de la faulse chasse*, du *tabernacle du fronteau*, des *deux guichets du fronteau assavoir une claveure, deux paumelles doubles, une barre de fer à travers à demeure* et d'un *autre guichet pour la roue qui est en la fenestre darrière l'autel pour descendre corpus domini*. En outre, il posa *une chesne de fer de seize pieds de long et une polye à tenir les cordes pour mettre et descendre la chemise de la châsse* et des verges de *fer à l'entour et dessus ladite châsse pour empêcher que la chemise ne rompe l'œuvre de ladite châsse* [2].

A Jehanne, lingère, on paya 49 sols *pour la toille de la chemise et pour l'avoir cousue* [3].

Cette enveloppe mobile, qu'on faisait monter ou descendre de dessus les voûtes, fut décorée par *Colin des Courtils, peintre, demourant sur les pons;* on lui donna 16 l. 16 s. 8 d. *pour avoir paint et semé de fleurs de lis la chemise de la châsse, pour les images des huisses du fronteau*, et enfin, *pour avoir doré les verges de fer qui sont à l'entour et dessus ladite châsse* [4].

On paya encore à *Guillaume Moynart*, menuisier pour avoir divisé *ung ancien fust de châsse par pilliers* 20 sols, à *Aubert Saintier pour un tuau de leton passé par la creste de l'autel* (pour la chaîne de la suspension) 45 sols, à *Noblet saintier pour la potence qui soloit estre à l'autel, laquelle il polit et pour une bouche ajustée sur ladite potence*, 12 sols, 6 den aux charpen-

Item et pour la dorure de dix pilliers seullement à la raison de cinquante livres par pillier vallent cinq cents livres.

Les deux autres pilliers avaient été dorés auparavant par Robert Buscheron, orfèvre demeurant en la bourgeoisie d'Angiers CXV l. XIX s. X d.

[1] Fab., I, p. 179. Le clocher dont il est ici question devait sans doute s'élever au centre de la croisée de la châsse, il ne fut jamais exécuté.

[2] Fab., I, p. 179.

[3] Fab., I, p. 179.

[4] Fab., I, p. 179 v°.

tiers, qui *ont vacqué ès remuements ès châsses vieille et neusve* 30 sols, enfin à *Guillaume Robin*, *maczon* sept livres, *pour avoir assuré la châsse*, *pour cent livres de plastre à assoir la potence de leton*, *les chandeliers sur ladite creste de l'autel*, *pour avoir remys la châsse au milieu de l'autel*, *remué les grands pilliers de cuyvre*, refait *leur assiete par le bas sur les pierres avoir fendu le dos de l'autel pour passer la corde de la custode et replâtré le tout* [1].

Tout ce qui précède fut réglé en 1479 et monta à la somme de 1179 fr. dont 664 liv. 3 s. 6 d. pour la dorure des côtés et, de l'ange de la suspension [2].

Louis XI se rendit le 24 octobre 1480 à Angers et offrit 30 écus pour l'œuvre de la châsse de S. Maurille [3].

Le 8 mars 1481, le chapitre donna 600 liv. pour les augmentations faites à la châsse depuis le 26 octobre 1479 jusqu'à ce jour.

C'était un travail interminable : de 1483 à 1491 *Pierre de Bourges* apporta quatre grands et quatre petits piliers et *les ars boutants*, diverses statues de S. Maurice, de S. Etienne, de la Vierge et de S. Laurent. *Jean Ogier* livra de son côté quatorze statuettes, entr'autres celles de S. Gatien, de S. Benoît, de S. Jean-Baptiste et de Ste Barbe, pesant ensemble 27 marcs 1 once ; il fournit encore des clous d'argent appelés *boutonnets pour rivets* des *pièces d'argent doré pour mettre soubs les ymaiges*, *cinq dyadèmes pour les grandes ymaiges* et les *fons des ymaiges dorés appelés plates*, *différentes pièces pour la croisée*, *deux crestes d'argent pour les deux croisées* avec 140 *chatons dorés* et enfin *les grands crestes de ladite châsse avec les boutonnets et rivets*, le tout pesant 103 marcs environ.

Un troisième orfèvre fut adjoint aux précédents, *Guillaume Prieur*, qui apporta au chapitre une image de S. Maurille en argent doré, du poids de 1 marc, 2 gros et quatre autres images d'argent [4].

Tous ces détails peuvent donner une idée de la richesse et de la magnificence du travail ; on en lira plus loin la description je ne veux pas m'y arrêter pour le moment.

Les huguenots, dans leur pillage de l'église en 1563, n'épargnèrent ni la châsse de S. Maurille, ni la suspension du Saint-Sacrement

[1] Fab., I, p. 179 v°. Les chandeliers dont il est ici question n'étaient que des *pointes de fer* scellées sur le mur auquel l'autel était adossé ; il y en avait cinq de chaque côté portant de grands cierges de cire.

[2] Fab., I, p. 179 v°.

[3] Bibl. de la ville. Ms. n° 577. Vie de Jean de Beauveau, note 38.

[4] Fab., I, p. 155 v° et p. 161.

qui y était attachée ; *Jean Tillon* remit plus tard quelques pièces de vermeil arrachées par ces misérables et montant à la somme de 15 marcs, 2 onces d'argent [1] : toutefois les dégâts ne furent que partiels, la majeure partie du reliquaire fut respectée.

Le 10 janvier 1699, la châsse fut descendue et déposée dans la sacristie. On eut du mal à l'y faire entrer à cause de ses dimensions extraordinaires. Elle avait huit pieds de long, trois pieds et demi de large et cinq pieds et demi ou plus de hauteur, sans parler d'un soubassement de deux pieds et demi en cuivre doré, fait sous l'épiscopat de Mgr de Beauveau ; on le coupa quelque temps après [2].

« Après la reconstruction de l'autel, Mgr le Pelletier fit élever la châsse « sur quatre grosses barres de fer, dont les deux premières sortaient du « milieu des gradins portant les chandeliers, les autres qui étaient revê- « tues de cuivre en forme de colonnes étaient plantées sur le marchepied « qui regarde le chœur, en sorte que la châsse était élevée au-dessus de « l'autel de 14 pieds, et comme elle traversait le dessus de l'autel dudit « S. René, il fallait que le prêtre qui y disait la messe, passât entre les « deux colonnes, pour monter à l'autel [3]. »

Mgr Le Pelletier, ne jugeant pas à propos de la laisser là plus longtemps, la fit descendre le 30 juillet 1703, poser provisoirement près du tombeau du roi René, puis sur quatre piliers de bois ouvragé au milieu du chœur au-dessus de la tombe de Guillaume de Beaumont.

Le pauvre autel à la romaine, pour la construction duquel on avait bouleversé tout le chœur, l'ancien autel, les stalles, etc., n'était guère fait pour supporter une châsse aussi belle ; la piété diminuait sensiblement, enfin on voyait de près les dégâts commis par les Huguenots et le vandalisme du XVIIe siècle ; au total, on était assez embarrassé où placer la châsse [4]. Les changements successifs que j'ai signalés en sont la preuve ; nous allons voir encore pis à la fin du XVIIIe siècle.

Voici quelques détails écrits en 1703 : « On a reconnu que la châsse était

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 862, t. I, p. 57.

[2] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, liv. V.

[3] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, liv. V, p. 17. On lui fit une couverture vitrée.

[4] Quel dommage qu'on n'ait pas pris le même parti qu'à Saint-Germain-des-Prés. (Voir la gravure de l'autel à baldaquin et la disposition de la châsse dans l'ouvrage de Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*.)

« toute couverte d'une feuille d'argent doré, de l'épaisseur du dos d'un cou-
« teau assez fort, et que toutes les parties figurant les corniches, les festons
« et tous les reliefs, sont d'argent solide, qu'il y a même quelques pierreries
« assez considérables enchâssées sur le devant, dont la plus grande partie
« est gravée et quelques-unes enchâssées dans l'or et particulièrement la
« mitre de S. Maurille, qui est sur le devant de la dite châsse, qui est
« toute d'or massif et ornée de quelques petits rubis fins, de telle sorte
« que l'on croit que cette châsse a pu coûter autrefois, à cause de la quan-
« tité de l'ouvrage, plus de 50,000 l., mais elle a été autrefois pillée par les
« huguenots. Il y a beaucoup de morceaux et de pyramides entières et
« beaucoup d'ouvrages et figures en relief qui en ont été enlevés, de sorte
« que pour ne pas exposer cet ouvrage aussi défiguré qu'il est, l'on y a
« rétabli et suppléé les pièces les plus apparentes, que l'on a fait faire de
« bois doré [1]. »

En 1747, le chapitre fit transporter la châsse, refaite avec les pièces d'orfévrerie de l'ancienne sur un encorbellement de menuiserie, orné de sculpture de la main de *Surugue* [2], au pied du petit orgue, placé alors au fond de l'abside au-dessus de la porte du jubé. Dans le marché daté du 24 avril 1747 [3], il est encore fait mention de *poids placés au-dessus des voûtes*, pour la manœuvre de la *couverture* de la châsse et de sa restauration [4].

Voici quel était l'état de la châsse le 22 décembre 1747 [5] :

ÉTAT DES PIERRERIES ET DES PIÈCES D'OR ET D'ARGENT DORÉ, SERVANTS A LA DÉCORATION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS, SITUÉE PROCHE LE PETIT ORGUE DE S. MAURICE ET DE CE QU'IL Y MANQUE SAVOIR.

« *Fasse, pièces présentes.*

« En bas, trois pierres d'*agatonix* grandes, celle du millieu représentant
« un ange tenant un buste entre ses mains, et les deux autres chacune

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 672.

[2] Ce sculpteur venait d'achever la décoration du buffet et de la tribune des grandes orgues de la cathédrale.

[3] Fab., II, p. 480. Au milieu de la corniche de l'encorbellement de la châsse était un trophée d'évêque et un cartel sur lequel était écrit : *Sanctus Maurilius.*

[4] La dépense monta à 650 livres pour les travaux de charpente, menuiserie et sculpture, et à 19 livres pour les poids placés au-dessus des voûtes.

[5] Fab., II, p. 482.

« une teste humaine, toutes trois de prix, au-dessus desquelles sont trois « statues en bosse, savoir, celle du milieu représentant S. Maurille assis et « donnant sa bénédiction (ce qui n'est pas ordinaire) ayant sa mittre d'or « émaillé garnie d'un grenat fin un peu gros de chaque costé et de petits « aussi fins généralement tout autour. Au costé droit de cette statue est « celle de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, et au costé « gauche est celle de sainte Anne avec la sainte Vierge, son enfant. Ces « trois pièces sont surdorées et ces deux dernières sont posées sur des pi- « lastres terminées en galleries : sur le nœud de la chappe de S. Maurille « est un saphir en chœur, monté en or, sur une rosette d'or émaillée.

« Autour de S. Maurille, savoir en dedans de sa niche, sont six petits « saints comme des apôtres, couronnés d'ornements autour desquels rè- « gnent tour à tour perles d'argent et plusieurs sortes de pierres, comme « cornalines et autres de même valeur ; quatre casques en forme de feuil- « les d'épines, font le couronnement au-dessus de l'impériale de la chaise « parée dudit S. Maurille ; les deux saintes susdites sont couronnées d'or- « nements à jour, le fonds bleu. Entre elles et la niche dudit saint, sont « deux pilliers avec leurs couronnements. Et au-dessus de sa niche sont « deux étages de fenestres en mosaïque ; le premier est surdoré, et autour « desquelles règnent tour à tour perles d'argent, cornalines, cailloux fins « et pierres de composition. Au-dessus des deux saintes deux petites gal- « leries en forme lozange le tout d'argent doré et sur un fond de plaques « fortes qui sont aussi d'argent doré.

« *Autour de la châsse, pièces présentes.*

« Trente-huit niches ornées de pilliers carrés, avec leurs arboutans, « dans lesquelles sont trente-trois statues en bosse assez entières, et une « sans tête à laquelle on a rapporté une teste de bois doré, et un autre « saint de bois doré, qu'on a mis en place d'un autre ; nous expliquerons « ci-dessous ce qui manque ; et quatorze flèches garnies de leurs cou- « ronnements de petites feuilles, assez imparfaits parce qu'il y manque et « qu'on ne peut dire, le tout d'argent doré sur un fonds aussi d'argent « doré.

« *Fasses de la croix, pièces présentes.*

« Aux fasses de la croix en bas sont rapportées une histoire de chaque « costé en bas relief, et au haut sont un évangéliste de chaque costé en « bosse, entourés généralement et par ordre de grands cristeaux, de cail- « loux du poitou et de fausses pierres, et d'un costé de la dite croix est « une pièce d'agatte représentant une teste humaine et qui n'est point de « prix. Les deux couronnements de la croix sont en feuilles d'épines en « forme de casques, et de deux pilastres, ornés aux quatre coins de gros-

« ses feuilles d'épines en forme de casques, le tout d'argent doré et sur un « fonds de même d'argent doré.

« *La couverture, pièces présentes.*

« Couverture est toute de plaques très fortes en fleur de lis de bas re- « lief, un grand cristal de chaque costé du derrière, et pour dernier cou- « ronnement sont des fleurs de lis debout en bosse et des fleurons sur une « moullure qui règne tout au long et en travers de ladite châsse, et le tout « d'argent doré, cloué et arresté par des clavettes et des cloux d'argent, « de cuivre et de fer. Il est à remarquer que toutes les pierreries cy-dessus « énoncées sont montées en argent doré.

PIÈCES DE MANQUE.

« *Fasses, pièces de manque.*

« 1° La crosse de S. Maurille; 2° au-dessus de S. Maurille l'impériale ou « couronne; 3° au pillier de son costé gauche la plate-bande et son cou- « ronnement, au-dessus desquels manquent aussy comme au-dessus du « couronnement de la niche trois petites statues, deux cornalines et deux « autres pierres ; 4° tout l'ornement en feuilles d'épines du chapiteau ou « pignon susdit au-dessus du couronnement de la sainte Vierge, comme « aussi deux pièces une de chaque costé au-dessus des petites galleries « mentionnés cy-dessus ; 5° le bas du gros pillier de support du costé « gauche dégarni jusqu'au premier étage.

« *Autour, pièces de manque.*

« 1° Trois grandes statues en bosse dans les niches cy-dessus énoncées; « 2° une teste d'argent manquant, comme il est dit cy-dessus, laquelle on a « remplacé en bois, et une statue qui est aussi remplacée par une de bois, « ce qui fait voir qu'à proprement parler, il en manque cinq, qui font les « trente-huit, comme il est porté qu'il y a trente-huit niches; 3° dix-neuf « flèches et deux arboutans de pilliers parallèles aux quatorze portées cy- « dessus, et quantité de leurs nœuds; 4° tous les pilliers à la réserve de « trois dépouillés de leurs douilles, triangles et de leurs couronnements « en fleurs d'épines, qui en faisaient tout l'ornement ; 5° Deux chapeaux « de cardinaux. Au dernier couronnement deux bouts de fleurs de lis. « Non compris ce que j'ai écrit de l'autre part des pièces de manque j'es- « time qu'il a esté cassé ou pillé, tant des plaques, qui couvrent la châsse, « qu'aux autres pièces aux environs de sept à huit marcs, sauf à meilleur « avis.

« Par ordre de Messieurs, après avoir mûrement examiné ladite châsse, « j'y ai trouvé ce présent état conforme... le 23 décembre 1747. » — A. CLOHAUT.

On descendit la châsse en 1783 pour démolir le jubé et les anciennes stalles, qu'on allait remplacer.

La châsse fut déposée dans la salle du chapitre, nettoyée par le sieur Hardye, orfèvre [1].

Le chapitre, ayant l'intention de placer la châsse en long et non en bout comme elle l'avait été jusqu'alors, fit enlever tout l'argent doré dans toute la longueur d'un côté, sous le prétexte qu'on ne le verrait pas dans la nouvelle *position de la châsse* [2]. Cet acte de vandalisme, doublé du désir secret de battre monnaie pour subvenir aux dépenses énormes du nouveau chœur, parut tout simple à cette époque et ne souleva aucune réclamation.

Le *sieur Hardye* remit au chapitre, le 1er juillet 1783, la somme de 3072 l. pour prix des 53 marcs d'argent doré qu'il arracha d'une des faces de la châsse de S. Maurille [3].

Un dessin de menuiserie, orné d'attributs, fut proposé par Gauthier, maître menuisier du chœur en 1783, il ne fut pas exécuté ; on établit au-dessus de la porte du trésor une sorte d'attique sur laquelle la châsse fut déposée jusqu'à la grande Révolution, qui acheva l'œuvre de destruction commencée par les chanoines [4].

Ainsi périt misérablement ce chef-d'œuvre qui avait coûté tant de soins et de travail.

DESCRIPTION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE AU XVe SIÈCLE.

Faute de dessin, qui nous soit parvenu, j'ai essayé d'en faire un quelconque, en rapprochant les divers textes produits précédemment.

Le plan était celui d'une église à trois nefs avec deux transepts formant la croix à la partie supérieure ; au centre de la croisée devait s'élever un clocher, resté toujours à l'état de projet. C'était, aux transepts près, la disposition de la magnifique châsse de S. Germain des Prés, de Paris.

[1] Archives de Maine-et-Loire. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 354.

[2] Archives de Maine-et-Loire. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 564.

[3] Ibidem. Le Chapitre vendit *au poids* les parements d'autel de vermeil et deux grandes statues de S. Maurice et de la sainte Vierge après la construction de l'autel à baldaquin élevé en 1757 : quel vandalisme ! n'eut-il pas mieux valu utiliser ces deux précieux parements comme à l'autel de Saint-Germain-des-Prés !

[4] Toutes les richesses de l'église furent englouties dans le creuset de la Nation.

Restitution des Châsses de S. Maurille
à la Cathédrale d'Angers

Châsse du XIIIe Siècle

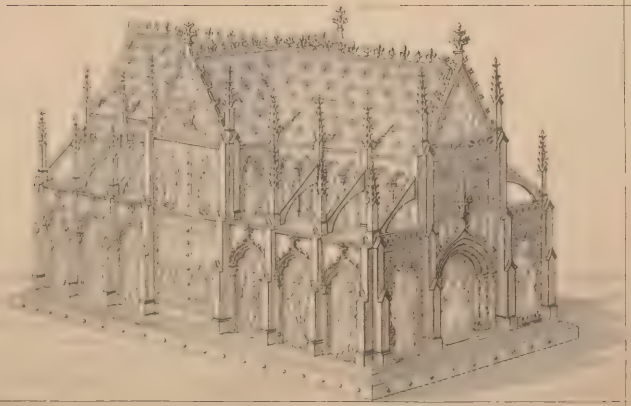

Châsse du XVe Siècle

Le *fronteau*, ou pignon antérieur, faisait face à la nef de l'église et reposait sur le dossier de l'autel ; c'était la partie la plus riche et la mieux travaillée. Une large niche, qu'on peut se figurer analogue à un portail d'église, à plusieurs voussures, occupait la partie inférieure, correspondant à la grande nef. On voyait au milieu, sous une riche impériale ou dais, la statue d'or de S. Maurille bénissant et assis sur une chaire d'apparat ; il était entouré de six figurines d'apôtres. L'archivolte de la niche portait des bouquets de feuillages (*des casques de feuilles d'épine* ; à droite et à gauche, trois statuettes d'apôtres. Cette suite de 12 figures assez petites était en or et provenait du fronteau de la châsse du XIIIe siècle. Au-dessus brillait la croix d'or, si souvent mentionnée dès 1472 ; deux rangs de fenestrages *à la mosaïque*, c'est-à-dire à compartiments flamboyants et meneaux nombreux, occupaient les quatre compartiments entre les bras de la croix. Deux grands pinacles supportés par des contreforts, accompagnaient le pignon ; ils étaient reliés par une balustrade ou galerie percée à jour. Le tympan du fronteau portait le couronnement de la sainte Vierge en bas relief ; enfin des *casques de feuilles d'épine* bordaient les rampants du pignon.

La Vierge avec l'Enfant-Jésus et sainte Anne enseignant la Vierge encore enfant décoraient les parties de la châsse correspondant à la façade des bas-côtés. Ces deux figures étaient élevées sur des soubassements à jour, et couronnées de dais, découpés sur fond bleu ; au-dessus régnait une balustrade en forme de losange.

Des piliers doubles, surmontés de flèches garnies de feuillages, et reliés par des arcs boutants, divisaient de chaque côté la longueur de la châsse en sept parties, dont six occupées par de grandes figures d'apôtres (ceux de la châsse du XIIIe siècle *restaurés, polis et redorés*) et la septième, au milieu, par deux bas-reliefs de la vie de saint Maurille. Chaque travée de la haute nef renfermait deux petites figures, qui, avec une autre adossée à la saillie du transept qui regardait l'église, formaient un total de 13 figures, sans compter les deux évangélistes placés sur le pignon du transept.

La toiture était toute couverte de fleurs de lis estampées en relief, et le faîtage couronné d'une crête à jour composée de fleurons et de fleurs de lis alternativement.

La partie postérieure de la châsse, regardant le fond du chœur,

ne se voyait presque pas ; on avait fait l'économie de la garnir d'argent et de pierreries, comme le reste ; c'est sans doute là qu'il faut se représenter les portes et les guichets à images peintes par *Colin des Courtils*.

Telle, je m'imagine, devait être cette magnifique châsse, à laquelle on travailla près de vingt années, et qui fut envoyée, comme tant d'autres, en 1793 à la Monnaie de Nantes.

L. DE FARCY.

(*A suivre.*)

LES BUFFETS D'ORGUE

On appelle buffet d'orgue le corps de menuiserie où sont renfermés les tuyaux et les différentes pièces de mécanisme qui forment l'instrument. « Nous avouons », dit le R. P. Girod, « ne pas être « très-difficile à l'endroit des buffets. Evidemment, un buffet monu- « mental, richement orné, une merveille de sculpture, n'est pas de « trop dans le temple du Seigneur. Mais un beau buffet coûte beau- « coup, celui d'un orgue petit ou moyen peut facilement monter de « trois à six mille francs. Il est des buffets de grandes orgues dont « le prix s'élève à trente mille francs et plus, selon le luxe d'orne- « mentation qu'on y déploie. Nous pensons qu'en général, tout en « faisant un buffet digne de l'église, on peut se satisfaire à moins « de frais et que si les oreilles des fidèles doivent être touchées par « les accents de l'instrument sacré, les yeux, comme les cœurs, doi- « vent être dirigés vers le sanctuaire et vers l'autel [1]. » M. Hamel se montre un peu plus exigeant : « Il ne faut pas perdre de vue, « dit-il, que tout ce qui n'est point destiné à orner une chose néces- « saire est un hors-d'œuvre inutile que l'on doit éviter. L'enveloppe « extérieure doit être motivée par les besoins de l'instrument ; « c'est un habit qui doit dessiner les formes du corps et en faciliter « les mouvements. Il faut donc rejeter ces lourds entablements qui « semblent reposer sur des tuyaux trop fragiles pour les soutenir, « ces masses de sculptures derrière lesquelles les sons se trouvent « étouffés, ces galeries où l'on ne peut entrer, ces colonnades qui « n'ont rien à supporter. On trouvera ces défauts dans les orgues

[1] *Connaissance pratique de la Facture des Grandes-Orgues,* 2e édition, ch. VI, 112.

« de Saint-Sulpice, de Saint-Denis et d'Aire-sur-la-Lys, quelles que « soient d'ailleurs la richesse de leurs ornements et la beauté de « leur exécution [1]. » M. l'abbé Lamazou paraît encore plus difficile à satisfaire, et, hâtons-nous de le dire pour écarter tout soupçon de critique, nous sommes, à ce sujet, tout-à-fait de son avis. « Les « progrès mécaniques, acoustiques et harmoniques réalisés dans « la facture moderne de l'orgue devraient exciter l'émulation des « architectes et les déterminer à mieux approprier les buffets à la « partie instrumentale. Ce serait un véritable service rendu au « culte et à l'art. Nous n'avons ni de conseil ni de système à émet- « tre sur la partie purement architectonique et monumentale du « buffet. Il nous suffira de faire remarquer, en signalant les buffets « des orgues de Harlem, de Perpignan, de Dresde, de Saint-Etienne- « du-Mont, que les orgues du style architectonique le plus riche et « le plus parfait réunissent en même temps les conditions acousti- « ques les plus favorables. Il n'y a donc aucune incompatibilité « entre les lois de l'acoustique et de l'architecture. Les architectes « ne devraient jamais faire abstraction des lois générales de l'acous- « tique et de leur application particulière au local où ils doivent « placer le buffet. Ils ne devraient jamais oublier que l'orgue doit « une grande partie de sa sonorité et de sa bonté non-seulement à « sa valeur intrinsèque et à la sonorité du vaisseau [2], mais encore « à la construction et à la place du buffet. Voici quelques observa- « tions acoustiques qui résultent de l'étude de nos meilleurs instru- « ments et du local qu'ils occupent :

« 1° La façade du buffet doit être disposée de manière à laisser « le plus de place possible aux tuyaux de montre, et à éloigner, « autant que le permettent les règles de l'architecture, les colonnes « et les statues des sommiers, des tuyaux intérieurs et de la partie

[1] *Manuel du Facteur d'orgues*, t. III, p. 323.

[2] Un architecte qui construit une église devrait se persuader qu'il a sa part à faire en dehors de l'architecture proprement dite, ou plutôt qu'il doit concourir par la disposition de son œuvre à la perfection générale. Il devrait donc étudier quelles sont les combinaisons et proportions les plus favorables non seulement à la beauté qui frappe les yeux, mais à cette autre beauté qui délecte l'ouïe, et faire en sorte que la parole de l'orateur sacré, comme la voix souvent aussi éloquente de l'orgue, ne rencontrent au moins aucun obstacle à leur libre expansion.

« chantante de l'instrument [1]. » L'auteur compare ensuite le buffet de l'orgue de Harlem et celui de l'orgue de Saint-Sulpice, et il donne les raisons de ses préférences pour le premier, où les tuyaux en montre sont prodigieusement nombreux. « D'abord, dit-il, quand « ces tuyaux parlent, le son se déploie avec une entière liberté ; en « second lieu, plus il y a de tuyaux en montre, plus il y a d'ouver- « tures entre ces tuyaux, par conséquent plus il y a de place réser- « vée à la propagation des sons émis par les tuyaux intérieurs. En « troisième lieu, les tuyaux extérieurs ou de montre, ayant une « forme cylindrique et se trouvant faits de métal, les sons venant « de l'intérieur de l'orgue, loin de se briser contre des angles et des « surfaces planes, loin de s'étouffer contre des colonnes ou des « statues de bois, sont favorisés dans leur propagation et réper- « cussion par la forme cylindrique et la composition métallique « des tuyaux de montre [2]. Les sons se propageant, en outre, dans « tous les sens, plus la surface occupée par les tuyaux est considé- « rable, plus les sons conservent de pureté et d'intensité.....

« 2° La forme convexe du buffet, en vertu des principes que « nous venons de signaler est beaucoup plus favorable que la forme « concave à l'émission des sons. Ainsi les tourelles, indépendam- « ment du gracieux effet architectonique qu'elles produisent, « apportent à l'orgue d'excellents éléments acoustiques et un plus « grand développement de tuyaux..... »

3° L'auteur établit que plus le buffet est élevé au-dessus du sol, moins les orgues sont sonores. « L'intensité des sons augmente ou « diminue, » dit-il, « avec la densité de l'air. Les sons produits dans « l'air condensé ont beaucoup plus d'action sur l'air moins dense « que n'en ont les sons produits dans l'air raréfié sur un air plus « condensé. Il en résulte que l'intensité de la propagation du son « augmente de bas en haut et diminue de haut en bas. »

4° M. Lamazou, s'occupant de la place à donner à l'orgue, pense que la meilleure, au point de vue acoustique, serait le centre du monument. « Cependant il faut reconnaître, ajoute-t-il, que la

[1] *Étude sur la Facture moderne*, p. 75,

[2] Tous les tuyaux *en montre* n'appartiennent pas au jeu de *montre*. Il n'est question ici que des tuyaux visibles, à quelque jeu qu'ils appartiennent.

« beauté de l'effet architectonique et les convenances du monument « assignent généralement pour place à l'orgue la tribune placée à « l'extrémité de la nef au-dessus du grand portail [1]. »

5° Enfin, « les architectes doivent proportionner les buffets à la di- « mension des instruments [2]. » Il serait en effet ridicule de donner au buffet d'un orgue de moyenne force des dimensions colossales qui feraient croire à un nombre de jeux considérable. De même qu'un buffet étroit ne saurait convenir à un grand instrument, tant à cause de l'emplacement nécessaire à la distribution et à l'aménagement de chacune des parties qui le composent, qu'à raison des convenances : il faut, dans un orgue, que ce qui frappe les yeux soit en proportion avec ce qui frappe l'oreille.

M. l'abbé Régnier exige encore d'autres conditions que nous nous plairons à demander, à notre tour, en lui empruntant son style incisif : « La montre, ou le buffet, enfin la surface extérieure et parée « de l'instrument, doit se coordonner avec le style de l'église où il « figure, et jamais, il faut l'avouer, ce principe n'a été mieux senti « que maintenant ; jamais la sculpture ne s'est montrée plus empres- « sée à subir les lois de la tradition et de ce que j'appelle l'harmo- « nie visible ; bien différente en cela de ce qu'elle fut au siècle der-

[1] *Étude sur la Facture d'Orgue moderne*, pp. 76 et 77. Dans certaines églises, le désir de ménager la vue d'une rosace ou d'une galerie à jour, a fait placer l'orgue au pignon d'un des bras du transsept. Ainsi à la cathédrale de Tours, le grand orgue occupe le bras méridional de la croix ; à Reims et à Laon, le bras septentrional. Mais ce système a l'inconvénient de rompre pour l'œil la régularité de l'édifice, tandis qu'au point de vue acoustique, il ne favorise point le développement des ondes sonores dans toutes les parties de l'église. Ailleurs on a fait mieux pour conserver la vue de la grande rosace occidentale ou des galeries ajourées, on a exigé du facteur qu'il divisât l'instrument en deux corps reliés ensemble par le mécanisme qui s'élevant fort peu laisse apparaître dans toute leur splendeur les roses et les fleurs qui dominent le portail. Cette combinaison complique le travail du facteur ; mais quand elle est exécutée avec tout le soin qu'elle exige, elle produit à tout point de vue un excellent résultat. Comme exemple, nous citerons l'orgue de Notre-Dame de Liesse, dont M. J. Merklin a conçu et dirigé la construction.

[2] Dom Bédos, chargé par l'Académie de sciences de faire un traité sur la Facture d'orgues, émet sur ces proportions d'excellents principes. Pour un orgue de 32 pieds dont le *fa* de vingt-quatre pieds se trouve en montre, il exige un buffet de trente-six pieds de longueur sur douze de largeur et trente de hauteur.

« nier, siècle sourd à la voix des traditions de toute espèce, siècle « d'anachronismes, pendant toute la durée duquel on ne fit pour les « églises gothiques que des buffets pomponnés dans le style de la « régence ; de même qu'on entendait dans les intervalles du chant « grégorien fredonner les violons et les ritournelles de l'opéra. Il y « a pourtant une justice à rendre à cette époque chiffonnée : c'est « que toujours elle préféra dans ses ornementations le mouvement « à la raideur anguleuse de ce qu'on appelle les *plates faces;* rien « n'est plus plat en effet. Tant il est vrai qu'à force de conscience « et d'étude, on finirait par introduire le bon goût jusque dans le « mauvais. Il serait bien plus simple de bannir celui-ci pour garder « celui-là ; mais il faut être un saint, ou au moins un génie, pour « pouvoir échapper aux influences de son siècle... Il faut dire encore, « à l'avantage de notre époque, qu'on ne s'y aviserait pas de vou- « loir, comme au XVIIIe siècle, ces montres d'orgues non apparen- « tes, qui ont pour but de cacher un magnifique déploiement de « tuyaux, la gloire de leur laborieux auteur. *C'est aussi bizarre*, dit « justement dom Bédos, *que si l'on s'avisait de vouloir changer la « forme d'un violon et d'en faire disparaître les cordes.* Il ne faut « donc pas construire d'orgues à tuyaux non apparents [1]. Faut-il dé-

[1] Il ne faudrait pourtant pas prendre au pied de la lettre ce principe qui conduirait parfois au vandalisme. La société Merklin-Schütze, ayant à construire l'orgue d'accompagnement de la cathédrale d'Amiens, s'est sagement conduite en dissimulant l'instrument. Placé dans l'entre colonnement de la première travée du chœur, l'instrument n'aurait montré ses formes que si on avait enlevé les boiseries derrière lesquelles se trouvent les tuyaux et le mécanisme. Or, n'aurait-ce point été un crime que de déchirer une page de ce livre, unique dans le monde, qu'on appelle le chœur d'Amiens ? A la cathédrale de Soissons, l'orgue de chœur, construit par L. Callinet, avait été dissimulé également derrière les boiseries qui régnaient le long du pourtour du chœur. Ces panneaux qui, sans être aussi riches que ceux du chœur d'Amiens, avaient pourtant une certaine valeur, ayant été enlevés, l'architecte diocésain dut faire construire une devanture de buffet. C'est un chef-d'œuvre de maladresse. Rien ne ressemble moins à un buffet d'orgue, et si je n'avais obtenu, à grand'peine d'ailleurs, quelques tuyaux de montre, sur la plate-face de cet informe bahut, on se demanderait longtemps encore à quoi peut bien servir cette sorte d'armoire. L'orgue, d'autre part, a perdu, depuis qu'il est emprisonné dans cet affreux vêtement, une grande partie de sa sonorité. M. l'architecte n'avait-il donc jamais vu aucun buffet de l'époque ogivale ? Perpignan, Chartres, Strasbourg, Gonesse, Hombleux (Somme) lui auraient

« truire ceux qui existent? Non, ce sont des monuments appareillés « aux temples qui les renferment.,. Mais, règle invariable pour les « fondations à venir, tout dans une église catholique devant porter « dans ses formes l'explication de son but, on ne peut dissimuler la « forme sans cacher le but, et l'Église catholique n'en a point à « cacher; ils vont tous à la gloire de Dieu et au bonheur de l'hu- « manité [1]. »

Si l'on réduit par l'analyse les citations qu'on vient de lire, il apparaît que nos auteurs demandent d'un buffet d'orgue qu'il soit fait pour l'église où il a sa place et pour l'instrument qu'il contient.

Il sera fait pour l'église, s'il est en rapport, par ses dimensions, avec la longueur, la largeur et l'élévation du vaisseau, et par ses formes avec le style général du monument, ou du moins de la partie réservée à son emplacement. A ce dernier point de vue, il n'est point de style architectural qui ne se prête facilement à la décoration extérieure d'un orgue, et l'art, à toutes les époques et dans tous les genres, a produit des chefs-d'œuvre de grâce et de bon goût [2]. Rossini attachait une grande importance au buffet d'orgue, qu'il regardait, fût-il muet, comme le plus beau fond qu'on puisse donner à une salle de concert. Et quel plus bel ornement pourrions-nous imaginer au-dessus du portail, à l'intérieur de nos églises [3]? Mais

présenté certes de plus heureux modèles, et nos facteurs d'aujourd'hui, plus zélés pour l'étude de l'architecture que les architectes ne se le montrent généralement pour celle de la facture, ont fourni plusieurs exemples de leur savoir-faire sous ce rapport. C'est pourquoi nous ne comprenons pas trop le conseil donné par le R. P. Girod « *de ne pas confier la fabrication du buffet au facteur* », si ce n'est pour cause « d'économie »; et nous ne partageons pas entièrement l'avis de M. l'abbé Régnier quand il dit : « Un facteur peut ne pas s'en rapporter à lui « seul pour tracer le plan extérieur de son orgue. » Certains facteurs entendent mieux cette partie de l'orgue que beaucoup d'architectes, d'ailleurs fort habiles et très instruits.

[1] *L'Orgue*, étude XLe, pp. 241 et suiv.

[2] On peut consulter à ce sujet le *Dictionnaire raisonné* de M. Viollet-le-Duc, t. II, pp. 251 et suiv. On trouvera aussi des modèles de buffets, dans tous les styles, aux pl. 34, 35, 37, 38 et 39 de l'*Atlas du Manuel du facteur d'orgues*.

[3] « Rien ne prédispose l'esprit à l'impression d'une musique élevée, comme « l'aspect du noble et grandiose instrument, qui en est à la fois le plus puissant « interprète et le plus parfait emblème. Même alors qu'il se tait, l'orgue déjà « semble animer l'espace. (Philbert, *l'Orgue d'Amsterdam*, p. 155.) » L'auteur

il est nécessaire qu'il se marie avec l'ensemble de l'édifice par son aspect général, et que son ornementation s'harmonise avec les détails décoratifs du monument.

Mais le buffet doit surtout être fait pour l'orgue [1]. Par conséquent : 1° il doit être assez vaste pour contenir le mécanisme et les tubes sonores de l'instrument ; 2° il faut qu'il soit ordonnancé de manière à favoriser le mouvement du mécanisme et l'expansion des sons. Or, ainsi que nous l'avons vu, il remplira d'autant mieux cette dernière condition que le nombre des tuyaux de montre sera plus grand et les surfaces planes plus rares et plus étroites. Au surplus, la forme convexe contribuera largement à la sonorité. Le buffet doit être fait pour l'orgue ; par conséquent encore il révèlera par son extérieur, même aux yeux, l'instrument qu'il contient ; mais il ne montrera rien qui ne s'y rapporte directement, soit par le côté historique, soit par le côté théorique, soit enfin par le côté esthétique, ou ne soit motivé par les besoins de l'instrument ; et l'ornementation elle-même, tout en se soumettant aux règles du style adopté, n'aura sa raison d'être qu'à ces conditions [2].

L'abbé Ply,
Membre de la Société de Saint-Jean.

ajoute en note : « Avez-vous jamais observé l'impression produite dans un tem-« ple, même des plus imposantes proportions, par l'absence de cette décoration « d'un caractère unique et que rien ne saurait suppléer? Au milieu même des « immenses sublimités de Saint-Pierre de Rome, nos yeux la cherchaient ins-« tinctivement et regrettaient de ne point la trouver. »

[1] Cette proposition est au rebours des principes de quelques architectes qui prétendent, du moins leur manière d'agir le donne à penser, que l'orgue doit être fait pour le buffet. Nous maintenons, nous, que le buffet doit être fait pour l'orgue, comme l'habit doit être fait pour l'homme et non point l'homme pour l'habit.

[2] Nous condamnons par là, il est facile de le comprendre, non seulement la figure de S. Pierre qui bénissait le peuple du haut du buffet de l'orgue de Beauvais, la tête de Maure qui s'agitait aux sons de l'orgue de Barcelonne, les anges qui battaient le tambour ailleurs ; la lune, le soleil et les astres qui se mettaient en mouvement à la façade du buffet pendant que l'orgue chantait, et, en général, toutes les marionnettes qui décoraient autrefois l'instrument sacré ; mais encore les cadrans d'horloges qui s'épanouissent au beau milieu de plusieurs façades d'orgues de la capitale. Que vient faire à l'orgue l'horloge du beffroi ? Chacun chez soi, c'est le mieux.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des sciences morales. — M. Barbier de Meynard offre de la part du traducteur, M. Sauvaire, consul de France au Maroc, un *Traité des poids et mesures* par Elyas, archevêque de Nisibe. Il s'agit d'un ouvrage fort curieux, rédigé vers le commencement du onzième siècle, sur les poids et mesures arabes par un savant évêque syriaque. La découverte de l'ouvrage est due à feu M. Slane ; mais le manuscrit qui le contenait offrait de véritables lacunes. On a trouvé depuis dans la bibliothèque de Gotha un manuscrit plus complet qui a permis à M. Sauvaire d'ajouter à ses publications antérieures sur ce sujet ce qui leur manquait. M. Barbier de Meynard appelle l'attention sur le chapitre V où se trouve une liste détaillée des poids usités (*rotis*) dans les différentes parties de l'empire musulman. Il y a là une foule de termes inconnus à nos dictionnaires arabes, une quantité de renseignements précieux qui n'avaient point été mis en lumière. Grâce à la traduction de M. Sauvaire, on pourra corriger plus d'une erreur commise par don Vasquez Queipo dans son *Système métrique des anciens peuples*. Bien plus, comme les mœurs et les institutions changent peu en Orient, les données de l'archevêque de Nisibe permettent de remonter à un âge plus reculé et de retrouver la valeur des poids et mesures de l'Asie Mineure, au moins dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. C'est un fait important dont on doit la constatation à M. Sauvaire et qui aura sa confirmation dans le mémoire du même savant sur les monnaies et les poids que publie le *Journal asiatique*.

Société des sciences historiques. — M. le comte de Bussy a donné lecture de la Note suivante sur l'obligation de rendre le pain bénit, aux siècles derniers :

« Le paragraphe suivant du compte des recettes et des dépenses pour l'année 1753, des fabriques de Saint-Pierre des Arcis et de Saint-Martial, qui lui était unie, à Paris, et dont j'ai trouvé des feuillets parmi d'anciens papiers, m'a suggéré l'idée de faire quelques recherches sur l'obligation

qu'il mentionne : ce paragraphe vient après plusieurs articles dont le total est de 162 livres 19 sols 2 deniers pour le produit des messes et du pain bénit; il est ainsi conçu :

« Plus sera ajouté à la dite somme celle de quatre livres dix sols pro-
« venant du Sr Chabert, en quoi il a été condamné envers ladite fabrique
« par sentence contradictoire rendue au Châtelet de Paris le 21 février
« 1753, pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain qu'il a présenté pour
« bénir; scavoir trois livres pour les cierges et trente sols attribués à la
« sacristie par forme de domage et intérêt; laquelle sentence est aussi
« rendue contre le nommé Sivoy, paroissien, et le condamne à rendre un
« pain bény descent, sinon authorise la fabrique d'en faire présenter un
« à ses dépens jusqu'à concurrence de quinze livres, et l'un et l'autre
« condamnés aux dépens, cy... 4 l. 10 s. »

« L'usage du pain bénit est très ancien dans l'Église ; le Concile d'Antioche de l'année 341, établit qu'à cette époque le pain offert par les fidèles était divisé en deux parts, dont l'une, en quantité suffisante, était consacrée pour les personnes qui devaient communier, et l'autre était bénite par le célébrant à la fin de la messe, et distribuée à la place de l'Eucharistie, en compensation, αντιδωρον [1], aux autres fidèles qui avaient assisté au Saint-Sacrifice.

« On a longtemps appelé le pain bénit, *pain eulogique, eulogies, bénédiction*. N'ayant point l'intention de faire ici une dissertation sur ce sujet, mais seulement de signaler certains usages qui le concernaient aux siècles derniers, je me bornerai à étudier l'extrait du compte de la fabrique de Saint-Pierre des Arcis, après avoir toutefois noté que si l'usage du pain bénit est très ancien, il n'était cependant pas encore universel au XVIIIe siècle, et n'était pas connu alors dans plusieurs diocèses, notamment dans celui de Cambrai [2]. Ce que je vais dire ne concerne pas évidemment ces derniers.

« On voit d'abord par la sentence de 1753, que l'obligation de rendre le pain bénit existait pour les paroissiens, et que cette offrande devait être décente, c'est-à-dire convenable, suivant l'état de chacun, C'est aussi ce que Jousse nous dit dans son *Traité du gouvernement temporel des paroisses*, et il ajoute que cela avait été ainsi jugé par plusieurs arrêts. Il était à cet effet, généralement, tenu un registre des habitants chefs de famille, par rues et par maisons, et il était établi un tour qui devait être régulièrement suivi.

[1] *Dict. des antiq. chrét.*, par l'abbé Martigny, au mot *Eulogies*.

[2] *Collection de Jurisprudence*, par Denisart, tom. II, au mot *Pain bénit*.

« On voit par la même sentence que lorsqu'un paroissien refusait de rendre à son tour le pain bénit, la fabrique pouvait se faire autoriser à le rendre à ses frais, et qu'une certaine somme était alors arbitrée pour cela par le tribunal ; Jousse cite une sentence du Chatelet, en date du 16 mars 1737, qui juge de même.

« La sanction légale existait non seulement quant à l'obligation de rendre le pain bénit à son tour, d'une manière convenable, mais encore il fallait le faire suivant l'usage établi en la paroisse; notre sentence du 21 février 1753 condamne en effet le Sr Chabert pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain qu'il a présenté pour bénir.

« Les personnes qui présentaient le pain à bénir, à Paris, devaient *quêter en personne pour les pauvres, sans qu'elles puissent envoyer ou commettre autres personnes de moindre qualité, à peine de dommages-intérêts.* Denisart rappelle plusieurs arrêts conformes rendus sur les conclusions du Procureur général, dont le premier en date est du 26 mars 1599.

« Toute cette jurisprudence était-elle beaucoup plus ancienne ; je n'ai pu le découvrir, mais je ne le crois pas.

«J'ajouterai que c'était aux Marguilliers qu'appartenait le soin de veiller à la distribution du pain bénit, et que les morceaux devaient en être tous égaux [1], sauf les exceptions motivées par la condition, l'état ou l'office de quelques personnes privilégiées, auxquelles même des parts pouvaient être portées à domicile.

« La distribution dans l'église devait être faite par le bedeau à tous les assistants, à la messe paroissiale, et d'abord, par préférence et par morceaux distingués, au clergé, même aux laïques en surplis [2], et puis au seigneur patron de l'église [3], et au seigneur haut-justicier ; après eux, à leurs officiers de justice.

« L'usage était établi de le distribuer ensuite, et avant les Marguilliers, par honneur et bienséance plutôt que par devoir et obligation, aux gentilshommes qui demeuraient dans la paroisse et aux autres personnes qualifiées, suivant leurs rangs et préséances, et ces préférences ont très souvent occasionné des scandales, des contestations et des procès très sérieux.

« Je rappellerai à ce sujet qu'on distinguait deux sortes d'honneurs dans l'Église, dont les uns étaient appelés *Majores*, et les autres *Minores*.

[1] Denisart, au mot *Pain bénit.* — *Rituel d'Alet,* part. 2, inst. 9.

[2] Édit de 1695, art. 45.

[3] *Patronum faciunt,* disait une ancienne maxime, *dos, ædificatio, fundus.*

« *Majores sunt*, dit de Roye, l. I, ch. 1, *præsentatio idonei clerici, alimenta ex bonis Ecclesiæ, listræ* [1], *processionalis receptio, thus, preces, sepultura et sedes in choro. Minores sunt panis benedictus, osculum pacis, aqua benedicta et sedes in honoratiore loco navis Ecclesiæ.*

« Ces derniers, parmi lesquels on voit comprise la distribution par préférence du pain bénit, n'étaient à proprement parler que des distinctions de politesse qu'on accordait aux personnes les plus notables.

« Les honneurs de l'Église proprement dits, qui étaient ceux désignés plus haut sous le titre de *Majores*, appartenaient de droit, et à l'exclusion de tous autres, au Patron et au Seigneur haut-justicier ; ils ne pouvaient avoir de concurrents pour les prières nominales, la litre, l'encens.

« Je dirai avec un ancien [2], en terminant : *frivola hæ fortassis videbuntur, sed tamen honesta curiositas ea non respuit.*

« J'ai cru qu'après avoir exposé par qui le pain bénit devait être offert, il n'était pas indifférent de dire comment il était distribué. »

Congrès archéologique d'Arras. — M. le comte A. de Marsy nous adresse le compte-rendu suivant des principaux travaux de ce Congrès :

« Avant d'arriver à l'examen très rapide des questions traitées, qu'il me soit permis de dire deux mots du local choisi pour nos réunions, la grande salle du musée, dépendant de Saint-Vaast, où nous nous trouvions entourés de bonnes toiles de l'école moderne. L'abbaye de Saint-Vaast, reconstruite au XVIIe siècle, et dont l'église est devenue la cathédrale d'Arras, est, avec l'hôtel de ville, un des deux seuls monuments importants d'Arras. Tout s'y trouve réuni, le palais épiscopal, le grand séminaire, le musée, les archives, la bibliothèque, etc. C'est là aussi que les deux Sociétés savantes, l'Académie et la Commission des antiquités tiennent leurs séances. Rappelons, en passant, que l'Académie d'Arras, une des plus anciennes Sociétés savantes de France, reçut son institution régulière par des lettres patentes de Louis XV, données à *Compiègne*, le 9 juillet 1773.

« Le temps et surtout la place me feraient défaut s'il me fallait passer en revue les trente-six questions inscrites au programme et dont plusieurs, du reste, n'ont pas été traitées.

« Comme introduction aux travaux du Congrès, M. le chanoine Van Drival a traité, avec la grande compétence que chacun lui reconnaît, la

[1] On appelait *litres* ou *ceintures funèbres*, des bandes de la largeur de deux pieds au plus, peintes en noir avec les écussons des armes de distance en distance, tout autour d'une église ou d'une chapelle, en dedans et en dehors, en signe de deuil du patron ou du seigneur haut-justicier.

[2] Vopiscus, *in Aurel.*

première question relative aux travaux historiques et archéologiques accomplis, depuis un demi-siècle, dans les deux départements du Pas-de-Calais et du Nord.

« La part la plus large a été faite aux découvertes locales et à l'examen des monuments qui subsistent sur le sol d'Arras et dans les principales villes d'Artois.

« Signalons notamment les communications de MM. Terninck, de Bailliencourt et Fourdrignier, sur les époques gauloise et romaine, de MM. Enlart, Cappe, Fromentin, Van Drival, de Cardevacque, Deschamps de Pas, de Linas et Latteux, sur le Moyen-Age et la Renaissance,

« Une mention toute particulière est due au travail fait par M. de Laurière, à l'occasion de la mosaïque de Frumault, œuvre de la fin du XIIe siècle, conservée au musée d'Arras. M. de Laurière a rapproché ce monument presque unique des représentations de même genre que l'on trouve à Saint-Omer et à Rome.

« Les questions qui, ainsi que celle que nous venons d'indiquer, peuvent être généralisées et permettent à chacun de faire connaître les monuments qu'il peut avoir étudiés, sont toujours celles qui offrent le plus d'intérêt, et nous ne saurions trop désirer d'en voir augmenter le nombre.

« L'étude des places d'Arras et l'examen du style de leur architecture a occupé aussi une assez large place dans les travaux du Congrès. M. de Cardevacque a présenté plus de 300 dessins exécutés sous sa direction et constituant l'atlas du Mémoire qu'il a rédigé sur ce sujet et qui vient d'être récemment couronné par l'Académie d'Arras. Il croit que cette architecture est exclusivement flamande. Plusieurs membres du Congrès ont pris la parole à cette occasion, et M. de Marsy, après avoir combattu l'hypothèse qui veut faire venir cette architecture d'Espagne, a fait ressortir la grande analogie que ces constructions offrent au triple point de vue du *pignon*, des *galeries* et des *caves*, avec les édifices de l'Allemagne du Nord et de la Scandinavie.

« L'histoire des tapisseries d'Arras, déjà traitée par M. Van Drival, et, qui est en ce moment le sujet de travaux considérables de MM. Pinchart, Guiffrey et Muntz, suffirait, à elle seule, à défrayer les séances d'un Congrès, et nous ne nous étonnerions pas si, dans quelques années, elle groupait autour d'elle un nombre suffisant de *curieux* pour répondre à ce désir. Aussi, M. Van Drival s'est-il borné à faire connaître les découvertes les plus récentes à ce sujet.

« Notre confrère, M. Ludovic Latteux, a traité, d'une façon complète, la question relative aux vitraux peints existant en Artois.

« S'il n'y a que peu de chose à dire des monuments d'Arras et de Douai, ces places de guerre trop souvent bombardées pour avoir pu conserver des édifices considérables, nous avons, du moins, à mentionner de précieux reliquaires, œuvres remarquables du Moyen-Age que, grâce à de bienveillantes interventions, il nous a été donné d'examiner, ceux de la sainte Chandelle, de la sainte Epine et de la Dent de saint Nicolas. Du reste, les amateurs d'orfèvrerie ont été particulièrement favorisés pendant tout le cours de notre voyage ; car, il nous a été donné, en outre, de voir, à Saint-Omer, la croix de Clairmarais et celle de Saint-Bertin ; à Tournai, plusieurs châsses importantes et à Bruxelles, à l'exposition, des monuments du plus haut intérêt, qui réclameraient une description spéciale.

« En quittant Douai et Saint-Omer, nous avons été à Tournai, renouvelant l'usage, autrefois mis en vigueur par M. de Caumont, de tenir, dans les villes frontières, des réunions internationales, grâce auxquelles s'établissent des rapports plus intimes avec les savants des Etats voisins. Le bourgmestre de Tournai et la Société historique et littéraire de cette ville nous ont fait l'accueil le plus gracieux. En nous offrant le vin d'honneur, M. le bourgmestre Crombez a rappelé que Tournai pouvait être considéré comme le berceau de la monarchie française. Ajoutons, comme souvenir local, que, pendant plusieurs siècles, Noyon et Tournai furent gouvernés par les mêmes prélats.

« Primitivement, notre réunion devait prendre fin à Tournai, mais l'exposition rétrospective, organisée à l'occasion du *cinquantenaire de l'Indépendance de la Belgique*, était un attrait tel que la plupart de nous se sont décidés à aller passer quelques jours à Bruxelles. Un autre motif, non moins puissant aussi, les y a décidés. S. M. le roi des Belges, inscrit, depuis plus de quinze ans, sur la liste des membres de la Société française d'archéologie, avait bien voulu faire savoir au président, M. Palustre, qu'il recevrait les membres du Congrès pendant leur séjour à Bruxelles; aussi avons-nous été invités à passer une soirée au palais de Lacken. »

Société des Antiquaires de Picardie. — Le tome XXVI de ses Mémoires contient trois *Rapports* de M. J. Garnier sur les travaux de la Société ; des *Rapports sur les concours d'histoire et d'archéologie*, par MM. Darsy et H. Josse ; un *Discours sur les Beaux-Arts au temps de Charlemagne*, par M. l'abbé Hénocque; *Discours sur le Vandalisme*, par M. Janvier; *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, par M. G. Lecocq ; *Notice sur des vases antiques*, par M. Van Robais ; *Lamotte en Santerre*, par M. de Cardevacque; l'*Exécution d'un arrêt du Parlement au XVe siècle*, par M. de Marsy ; divers documents communiqués par MM. Dubois et de

Calonne ; *Les Prisons en Picardie*, par M. Darsy ; *le Bâtard de Saint-Pol*, par M. Janvier ; *un Cachet d'oculiste romain*, par M. Garnier ; *Actes inédits de S. Lucien*, par M. Salmon ; *de l'administration du diocèse d'Amiens pendant la vacance épiscopale*, par M. l'abbé Duval ; *les Souvenirs de S. Firmin à Pamplona*, par M. l'abbé Corblet. Voici quelques extraits de cette dernière notice :

La célèbre chapelle de S. Firmin, munie d'une chaire et de trois autels, a été érigée en 1696 pour remplacer un plus petit sanctuaire du même vocable qui occupait l'emplacement actuel de l'autel de *Nuestra Senora de los remedios*.

Sur le grand autel, que Pie IX a privilégié à perpétuité en date du 27 juin 1876, s'élève un riche baldaquin soutenu par huit colonnes de marbre. C'est là qu'est exposé l'énorme et remarquable buste en argent du patron de la Navarre Le saint évêque de *Pampelo* et de *Samarobriva*, mître en tête, crosse en main, est revêtu, selon l'usage espagnol, d'un manteau de velours brodé d'argent ; il porte au cou une croix en cristal de roche, et l'on voit, incrusté dans sa poitrine, un fragment du chef de S. Firmin, envoyé en 1186 par Thibault d'Heilly, évêque d'Amiens, à Pierre Paris, évêque de Pamplona. Sur le socle, véritablement monumental et dont les angles sont décorés de figures d'anges, on remarque, plusieurs fois répété, un lion courant surmonté d'une couronne. Ce sont les armes de l'*Ayuntamiento* (municipalité) qui a plus spécialement S. Firmin pour patron et qui se charge de tous les frais de culte pour la chapelle où s'accomplissent toutes les cérémonies religieuses de la municipalité. Le buste et son socle pèsent 24 *arobas*, c'est à-dire environ 275 kilogrammes.

Même après avoir vu les riches trésors des cathédrales de Burgos, de Tolède, de Cordoue, de Séville, de Grenade et de Notre-Dame del Pilar, on reste ravi d'admiration en face des richesses artistiques qui composent le trésor de S. Firmin, renfermé dans une sacristie spéciale. Parmi ces objets liturgiques tout en argent massif, je dois signaler : deux splendides devants d'autel où la statue de S. Firmin est entourée de figures d'anges ; une crosse de gala, une mitre ornée de filigranes et de pierreries, et un pectoral d'émeraudes, parures destinées, pour les jours de fête, au buste de S. Firmin ; un reliquaire en forme de soleil avec une forte relique de notre premier évêque ; quatre masses de processsion ; cinq plateaux destinés à décorer l'autel ; des canons d'autel où les prières liturgiques sont gravées sur le métal. Je ne parlerai pas des calices, des ciboires, des croix, des burettes, des chandeliers, des bijoux, etc.; mais je dois noter deux énormes chaînes en or, les riches manteaux dont on pare le buste, selon la

couleur liturgique de la fête du jour, et des chapes sacerdotales dont le chaperon représente la figure de S. Firmin. Presque toutes ces œuvres d'art datent du XVIIe et du XVIIIe siècle. Beaucoup d'entre elles sont des dons de l'*Ayuntamiento*, comme le témoignent les armoiries qui y sont gravées.

Ce n'est point seulement à San-Lorenzo que vit la mémoire de S. Firmin. D'autres monuments ont également consacré son glorieux souvenir. Sa statue décore, avec celles de S. Saturnin, de S. Honeste et de S. François Xavier, le portail gréco-romain de *Nuestra Senora del Sagrario*. Je n'ai pas à vous décrire cette vaste cathédrale, ni son cloître du XIVe siècle, le plus beau que j'aie vu en Espagne ; je dois me borner ici à mentionner la chapelle de S. Firmin dont l'autel est construit dans ce style *plateresque* qui fatigue plutôt qu'il ne captive l'attention. La statue du Patron occupe la place d'honneur du retable, au dessus du corps de Ste Déodata. J'ai vu dans la sacristie des chanoines un magnifique buste en argent de S. Firmin, contenant une relique du Martyr ; c'est celle que le cardinal de Créquy envoya sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne à dona Béatrix de Beaumont y Navarra fondatrice des Carmélites déchaussées de Pamplona. On conserve encore le reliquaire dans lequel était renfermé ce précieux cadeau : c'est une espèce de ciboire ajouré en argent, surmonté d'une croix.

Je n'ai pas manqué de faire un pèlerinage au sanctuaire qu'on appelle indifféremment *San-Fermin de la Cuesta* ou *de Aldapa*, c'est-à-dire *de la côte*. Le premier mot est espagnol, le second est basque, langue que parlent tous les montagnards des environs. Cette chapelle, située au haut d'une côte, sur la *plaza del Palacio*, est construite à l'emplacement de la maison du sénateur Firmus, père de S. Firmin. Avait-il en même temps deux habitations, l'une sur cette côte et l'autre à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église *San-Lorenzo?* Ou bien a-t-il quitté son premier logis pour celui où devait naître notre illustre pontife ? C'est un point que je n'ai pu suffisamment éclaircir ; je conviens qu'une tradition dix-sept fois séculaire peut se permettre un peu de vague et ne pas répondre avec une précision mathématique à toutes les indiscrètes question d'un touriste.

Au grand autel j'ai remarqué un buste en bois de S. Firmin, contenant une relique et revêtu d'un manteau rouge. Les peintures du retable représentent l'apôtre de l'Espagne et de la France, ici, prêchant un crucifix à la main, ce qui n'est guère archaïque, là, baptisant les païens qu'il vient de convertir. Ce sanctuaire s'est enrichi récemment de nombreux objets d'art provenant des couvents supprimés. La fête du patron de la Navarre se célèbre là à sa vraie date, c'est-à-dire le 25 septembre, en présence de l'*Ayuntamiento*.

Dans quelques autres villes de l'Espagne, j'avais recueilli des notes sur le culte rendu par la Péninsule à notre glorieux Martyr. Mais, en relisant l'ouvrage de M. Salmon, je m'aperçois qu'il a presque tout dit sur ce point. Je ne trouve que trois petites additions à faire à ses recherches :

S. Firmin est le patron très vénéré de la ville de Flasa, dans la province de Gérone. On y conserve une relique qui provient de Pamplona.

Le culte de notre Pontife fut introduit à Barcelone en 1720 par des régiments navarrais qui revenaient de Sicile. On vénère surtout sa mémoire dans l'ancienne église des Trinitaires déchaussés.

C'est dans une ancienne chapelle conventionnelle du même ordre, à Valence, que s'est localisée la dévotion envers S. Fìrmin. Le jour de sa fête, avant le chant de l'Evangile, on distribue aux assistants des images de *San Fermin, primer obispo de Pamplona y patron de Navarra*. Remarquez bien qu'ici comme ailleurs l'illustre Pontife n'est jamais qualifié autrement. Je ne voudrais pas chicaner les Espagnols sur le titre d'évêque de Pamplona, mais tout au moins ils ne devraient pas confisquer sa mémoire au point de laisser oublier qu'il a été surtout le premier évêque d'Amiens. Je n'ai vu dans toute l'Espagne, relativement à notre martyr, qu'un seul souvenir de la Picardie : c'est une excellente peinture du Palais de la Députation provinciale représentant l'invention du corps de S. Firmin à Abladane. Cette œuvre d'un peintre moderne de Madrid dont le nom m'échappe, est placée au-dessous du buste du martyr, qui semble étendre sa protection sur les rois de Navarre dont les portraits en pied décorent la salle royale. J'ai bien un peu réclamé contre l'oubli populaire d'un apostolat qui constitue presque toute l'existence de notre Martyr, et je dois déclarer que les bons chanoines de la cathédrale navarraise ne se sont pas trop fâchés quand je leur ai dit que S. Firmin appartient plus à la France qu'à l'Espagne, plus à la Picardie qu'à la Navarre, puisque Pamplona ne lui a donné que la vie, et qu'Amiens lui a donné la gloire.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Sous le titre de *Une Énigme archéologique*, M. de Longuemar donne lecture d'une étude détaillée sur un singulier bas-relief en terre cuite, dont il met des estampages sous les yeux de la Société. Cette brique historiée fut recueillie, il y a plusieurs années, au chevet d'une sépulture ancienne et au milieu d'innombrables débris de tuileries gallo-romaines échelonnées le long d'une voie antique, près Issoire (Puy-de-Dôme). Le personnage principal de ce bas-relief, armé de pied en cap, porte sur son front le monogramme du Christ entre l'alpha et l'oméga, et son attitude est celle d'un triomphateur sur les esprits du mal, symbolisés à ses côtés par les figures du Lion et du Dragon.

A ce propos, le R. P. de la Croix communique une lettre émanant d'un archéologue du Puy-de Dôme. D'après les renseignements qu'elle contient, les savants de Clermont-Ferrand exploreraient en ce moment une superficie de terrain fort considérable à Lezou, le long de la voie romaine qui mène de *Lugdunum* à *Burdigala*, et y auraient trouvé un atelier céramique immense, qui aurait répandu ses produits dans une partie de la Gaule. Parmi les nombreux objets déjà trouvés, quelques-uns donneraient à penser que certaines familles de potiers, étant chrétiennes, auraient mis sur les produits de leur fabrication des signes de leur religion, et que plusieurs sigles céramiques auraient, jusqu'à ce jour, été interprétés avec trop de précipitation et d'une manière fautive. Le R. P. de la Croix se range à cet avis, et le justifie par diverses preuves.

— Mgr Barbier de Montault termine une remarquable étude sur un autel mérovingien transporté de Vouneuil-sous-Biard (Vienne) au musée de Poitiers par de fort justes considérations sur le rôle limité que doivent remplir les musées d'antiquités.

« Le R. P. Cahier, dit-il, a imprimé, dans ses *Nouveaux Mélanges d'archéologie*, qu'il aimait mieux voir les objets anciens dans les musées que dans les églises. En fait, il n'a pas absolument tort, puisque le clergé a aidé lui-même au dépouillement des édifices confiés à ses soins. Mais, en droit, c'est autre chose, et il faudra toujours en revenir au droit, car il est à la fois l'expression de la vérité et l'instrument de la justice. Que les évêques fassent scrupuleusement la visite des églises, l'inventaire étant minutieusement dressé, les curés étant déclarés responsables et les élèves des séminaires instruits de ce qu'ils ne peuvent plus ignorer, toute dilapidation deviendra absolument impossible. La menace des peines canoniques ou même de simples amendes au profit des œuvres pies coupera court à ce désordre, déjà trop ancien et trop persévérant, puisqu'il a appauvri toutes nos églises.

« Je ne blâmerai pas l'institution des musées, puisque j'en ai moi-même fondé deux pour les diocèses d'Angers et de Tarantaise. Mais le musée ne doit être considéré que comme un lieu de refuge et, si l'on veut, un hôpital où l'on assure un dernier abri aux pauvres et aux abandonnés. Les gens riches n'envoient pas leurs parents, ni même leurs serviteurs, finir leurs jours à l'hôpital.

« Faisons de même et ne sacrifions pas imprudemment nos titres de gloire et de noblesse. Il y aura toujours, dans un coin de l'église ou de la sacristie, une place pour un objet démodé ou hors d'usage. Le donner à un musée, c'est lui ôter une partie de sa valeur. Là, en effet, il fixera certainement moins l'attention et rarement on se préoccupera de son origine qui, au point de vue de l'histoire locale, a une importance réelle.

« Certes, c'eût été une gloire pour l'église de Vouneuil de pouvoir affirmer par un monument authentique son existence à l'époque mérovingienne. Peu d'églises en Poitou seraient capables d'attester ainsi l'antiquité de leur origine. De plus, l'emploi du marbre est un indice du culte qui a quelques ressources et qui ne se traîne pas péniblement dans la misère. Enfin le grillage est une preuve que les reliques enfermées dans l'autel étaient conservées avec un soin jaloux et qu'on venait les vénérer, puisqu'on prenait cette précaution contre la foule. De pareils souvenirs méritaient d'être tenus à honneur. Vouneuil possédant un autel du Ve siècle eût acquis quelque renom parmi les archéologues, qui se seraient arrêtés pour le visiter.

« Toutes ces choses n'ont pas été comprises à temps. L'église rurale a perdu ainsi tout à la fois son titre le plus ancien et son seul intérêt. Heureusement l'autel mérovingien reste en Poitou : c'est une consolation, quand on pense qu'il pouvait émigrer ailleurs ou même être débité en vulgaire placage.

« Puisse cette leçon profiter aux gardiens de nos monuments religieux ! »

Société archéologique de Béziers. — M. L. Nogier décrit trois cippes ou supports d'autels chrétiens antiques qui se trouvent à Régimont, à Joncels et à Celeyran (Hérault). Leur destination est clairement établie par leurs inscriptions mentionnant des reliques et par les niches carrées qui les contenaient. Ces sortes de cippes, qui ressemblent à ceux des autels païens, ont été usités tout au moins depuis l'époque constantinienne jusqu'au VIIIe siècle. Parmi les supports d'autels munis de niches à reliques, M. Nogier cite celui qui a été découvert récemment près de Poitiers par le P. Lacroix, ceux du musée de Bagnols et de Saint-Jean de Ravenne.

Le même antiquaire a étudié un certain nombre de sarcophages chrétiens qui n'avaient pas encore été décrits. Tel est celui de Castelnau, qui provient probablement de l'abbaye d'Aniane. La face principale de ce monument est composée de trois niches rectangulaires à rideaux relevés et de quatre compartiments. Dans la niche du milieu est le Christ tenant un sceptre dans la main gauche. Les personnages qui occupent les deux autres niches paraissent être des prophètes. Le couvercle à quatre pentes est couvert d'imbrications ; en outre, il présente le monogramme du Christ accosté de l'alpha et de l'oméga, dans un cercle entouré de plantes de lierre. Ce sarcophage se rattache, par son style général, à cette grande école d'Arles, dont les tombeaux datent du IVe et du Ve siècle.

J. C.

Frise incrustée à Saint-Jean de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE LYON, *par* Lucien Bégule, *membre de la Société française d'archéologie et de la Société littéraire de Lyon, précédée d'une notice historique par* M. C. Guigue, *archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. — Lyon, imprimerie Mougin-Rusand*, 1880. *In-folio* VIII-224 *p., avec* 34 *pl. photographiées, gravées et chromolithographiées, et figures dans le texte.*

La primatiale de Saint-Jean de Lyon peut être considérée comme un des monuments les plus importants de l'art religieux du midi de la France, aussi ne nous étonnons-nous pas que son étude détaillée ait tenté un archéologue, et nous saluons avec plaisir le beau travail de M. Lucien Bégule, travail qui, par son étendue et les planches qui l'accompagnent, est à la hauteur du monument auquel il est consacré.

Archéologue érudit, dessinateur consciencieux, M. Bégule nous a donné, dans ce volume, non seulement une description complète de l'église de Lyon et de ses annexes, mais une étude sur le symbolisme des verrières et des sculptures qui décorent plusieurs des parties de cette église et notamment le portail. Enfin, voulant augmenter encore la valeur de sa publication, il a demandé au savant archiviste de Lyon de placer en tête une notice sur la construction de la cathédrale, travail rédigé d'après des documents inédits, et dans lequel on retrouve les éminentes qualités qui distinguent depuis longtemps les différents ouvrages de M. Guigue.

Nous devons signaler d'abord la liste fort intéressante donnée par

M. Guigue (p. 32) des maîtres de l'œuvre qui ont été appelés à diriger les travaux de construction, depuis *Robert le Maçon*, cité dans un acte de 1147, jusqu'à *N. Marceau*, qui vivait dans les dernières années du XVe siècle, et celle des maîtres particuliers qui travaillèrent sous la direction de ceux-ci à la charpente, serrurerie, couverture, verrerie et peinture [1].

Un chapitre du travail de M. Guigue qui nous paraît surtout intéressant à signaler est l'étude des ressources pécuniaires dont put disposer l'église de Lyon pour l'exécution de ces travaux.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de suivre M. Bégule dans sa description de la cathédrale de Saint-Jean, nous nous bornerons à signaler quelques-uns des points qui nous ont frappé en étudiant son beau travail, et en nous aidant des dessins qu'il veut bien nous autoriser à reproduire.

Nous ne pouvons adopter l'explication symbolique que donne M. Bégule au sujet de l'inclinaison du chœur, et il suffit, croyons-nous, de regarder le plan qu'il donne pour se convaincre que l'explication toute simple, résultant soit de la difficulté pour les architectes d'établir leurs lignes droites et parallèles, soit et surtout de ce fait, que le plus souvent les édifices nouveaux étaient commencés sur plusieurs points à la fois et sur l'emplacement de monuments antérieurs non encore détruits, est celle qui doit être admise, sans recourir à des subtilités de forme symbolique qui n'ont été en faveur que du XIVe au XVIe siècle [2].

Un des points intéressants à signaler dans la décoration intérieure de Saint-Jean est l'emploi, dans les frises et sur les chapiteaux, d'un procédé d'incrustation que l'on observe aussi à la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne et qui n'est pas sans offrir quelque analogie avec le mode employé pour la décoration des carrelages de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de Thérouanne. Du reste, M. Bégule a, depuis la publication de son livre, développé, dans un travail lu au congrès archéologique de Vienne, ses idées sur

[1] Cette liste, qui comprend douze noms, commence véritablement à 1270. Citons notamment Pierre de Beaujeu, auteur de la *Grande Rose* de la Cathédrale (1370).

[2] Parmi les questions secondaires, mais intéressantes, nous devons signaler l'étude des signes lapidaires, dont M Bégule a recueilli un assez grand nombre. Espérons qu'un jour quelque archéologue, profitant des observations faites par M. Bégule, par M. Révoil et par M. le chevalier de Sylva, ainsi que de celles qu'il est encore facile de faire en Syrie, notamment sur les monuments datant de la période latine, en tirera des indications profitables pour nos recherches. M. Bégule a donné également la reproduction de figures humaines ; je me permettrai de signaler aussi les figures de cavaliers que j'ai pu relever, il y a quelques années, à El-Birch, près de Jérusalem, et que je n'ai pas eu encore l'occasion de publier.

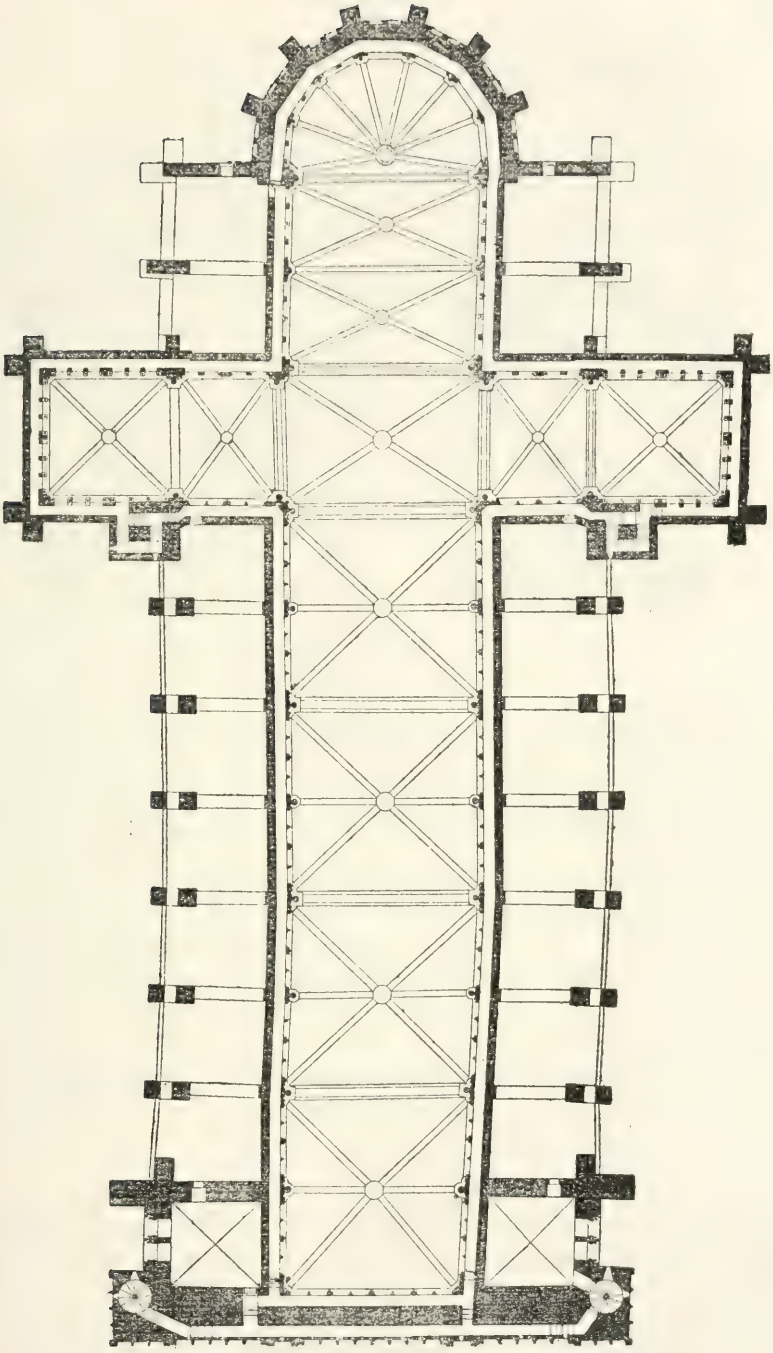

Église Primatiale de Saint-Jean de Lyon. — Plan au niveau du triforium.

l'emploi des incrustations pour la décoration des monuments du Moyen-Age dans le midi de la France [1].

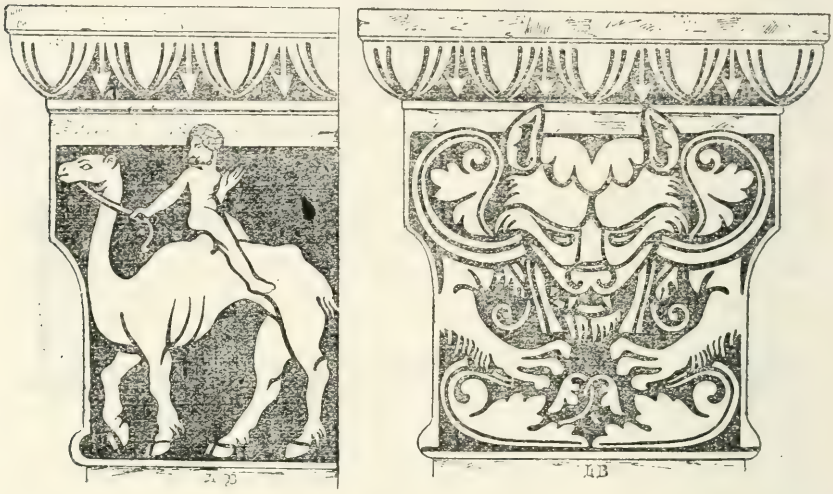

Chapiteaux incrustés. XIIe siècle.

La cathédrale de Lyon est un des rares monuments religieux dans lesquels on ait encore conservé, au centre de l'abside, la *cathedra* ou siège des archevêques, sorte de fauteuil de marbre élevé sur trois marches [2]. Malheureusement, une boiserie moderne recouvre cet objet, et ce n'est qu'à grand-peine que M. Bégule a pu le dessiner. La dernière marche sur laquelle reposaient les pieds de l'archevêque, gravée et incrustée comme les frises supérieures, offre, dit-il, une composition des plus singulières dont nous avons vainement cherché le sens. Verrait-on un symbole ou simplement un motif d'ornementation purement fantaisiste dans cette tête couronnée et portant à sa bouche un olifant de chaque main? En attendant meilleure interprétation, ajoute-t-il, il est permis d'y trouver une traduction iconographique de ce passage de saint Paul parlant des apôtres : *In omnem terram exivit sonus eorum* (ad Rom. x, 18).

[1] Il est très regrettable que ce Mémoire, au lieu de figurer *in extenso* dans le Compte-Rendu du Congrès, qui vient de paraître, n'y soit mentionné qu'en trois lignes (p. 313).

[2] Je signalerai, à côté des sièges épiscopaux de Lyon et de Vienne, celui de la cathédrale d'Augsbourg, aussi en marbre blanc, et supporté par deux lions. Il est placé dans l'ancienne abside de ce monument, au-dessus de la crypte.

Marche supérieure du trône archiépiscopal.

Parmi les particularités que nous avons à relever dans le mobilier liturgique, il n'est pas hors de propos de mentionner le *ratelier*, traverse de métal posée sur deux colonnes et supportant sept cierges, candélabre qui aurait rappelé les sept églises d'Asie, où saint Pothin fut instruit de la vision de saint Jean. Ce n'est, croyons-nous, qu'une variante du candélabre à sept branches, conservé comme tradition biblique, et dont on possède encore des spécimens dans plusieurs cathédrales, et notamment à Brunswick.

L'horloge astronomique a fourni aussi à M. Bégule l'occasion de quelques pages intéressantes, et, à côté de l'horloge actuelle, il a représenté ce monument tel qu'il était en 1598 et que nous le donne une gravure de cette époque, avec le portrait de son constructeur, le bâlois Nicolas Lip pius.

La description des vitraux occupe une large place dans la monographie de la cathédrale de Lyon (p. 99-156, 7 planches et de nombreuses figures).

Dès les premières pages, M. Bégule relève une erreur échappée à M. Demmin, qui, d'après le texte d'une inscription, avait cru lire une signature d'un artiste allemand, Arnold de Cologne, sur une des verrières de Lyon, tandis qu'un examen plus approfondi fait voir qu'il s'agit seulement du nom du donataire, Arnould de Collonges, doyen du chapitre en 1240, et que celui de l'artiste reste inconnu.

Les verrières les plus anciennes de la primatiale paraissent remonter au

XIIe siècle. Ce sont celles des vies de saint Pierre et de saint Paul, dans la chapelle de Saint-Pierre. Viennent ensuite les panneaux du chœur, représentant les fondateurs de l'église de Lyon, et qui peuvent être attribués au XIIIe siècle.

Notre-Seigneur apparaît à S. Jean. — Vitrail de la Primatiale.

Parmi les plus intéressants de ceux que nous trouvons encore, notons les sujets de la vie de saint Jean-Baptiste et surtout le médaillon représentant l'apparition de Notre-Seigneur à saint Jean, scène que l'évangéliste décrit lui-même ainsi : « Aussitôt je me tournai pour voir de qui était la voix qui me parlait, et m'étant tourné, je vis sept chandeliers d'or, et, au milieu des chandeliers d'or, je vis quelqu'un qui ressemblait au fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or. Sa tête et ses cheveux étaient blancs, comme de la laine blanche et

de la neige, et ses yeux paraissaient comme des flammes de feu. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin, quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux. Il avait de sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants, et son visage était aussi brillant que le soleil dans sa force. Au moment où je l'aperçus, je tombai comme mort à ses pieds ; mais il mit sur moi sa main droite et me dit : Ne craignez rien, je suis le premier et le dernier. » (*Apoc.* I, 12 et suiv.).

L'Aigle, symbole de la résurrection.

Jonas, sortant de la baleine.

Dans les verrières que nous trouvons ensuite, nous rencontrons, soit des sujets symboliques, soit des scènes empruntées à l'histoire de l'Ancien Testament. Les vertus, les vices, les figures du Bestiaire occupent une large place dans cette revue, et M. Bégule a su interpréter les différents sujets, soit à l'aide des textes de l'Ecriture et des moralistes, soit en plaçant en regard des dessins empruntés aux illustrations de manuscrits contemporains et notamment de Bestiaires.

Pressé, comme nous le sommes, par la place qui nous est réservée, nous ne ferons plus que signaler le médaillon relatif à la Calandre (Cha-

rade ou Kabdrius) oiseau imaginaire, doté de tout temps de propriétés médicinales et notamment du pouvoir de guérir de la jaunisse (au rapport d'Elien), en tenant ses yeux fixés sur le malade qui en est atteint.

Quelques vitraux du seizième siècle, décorant la chapelle des Bourbons, donnent une idée du degré de perfection et d'élégance auquel arrivèrent les artistes verriers au début de la Renaissance.

La dernière, et peut-être devrions-nous dire la plus importante des parties de la Monographie de Saint-Jean est celle qui est consacrée à l'iconographie des trois portails ; c'est elle d'abord qui est la plus richement illustrée et à laquelle l'auteur a réservé le plus grand nombre de ses planches photo-gravées, planches parmi lesquelles il en est qui atteignent la plus grande perfection qu'il nous ait été donné de rencontrer dans ce genre d'illustration.

Ne pouvant insister sur chacun de ces sujets de décoration, nous en donnerons toutefois l'indication sommaire, pensant qu'elle pourra être de quelque utilité pour les lecteurs de la *Revue*.

Portail central. — Les travaux des mois et le zodiaque — histoire de saint Jean-Baptiste — la Genèse — sujets divers des scènes de la vie monastique et de la vie domestique — portraits d'archevêques, de rois et de reines.

Portails latéraux. — Vies et légendes des saints — scènes symboliques, philosophiques et morales — zoologie, bestiaires — monstres hybrides — luttes, chasses, divertissements — fantaisies, sujets décoratifs, flore ornementale — costumes religieux, civils et militaires.

Ces sujets sont au nombre de plus de 325 et appartiennent aux treizième et quatorzième siècles. « Quelle que soit la richesse prodiguée sur les soubassements des portails d'Amiens, d'Auxerre et de Paris, aucun, dit M. Bégule, ne peut lutter avec celui de Lyon ; seules, les deux portes latérales de la *Calende* et du *Portail des Libraires* à la cathédrale de Rouen présentent une disposition analogue. » Aussi M. Bégule a-t-il, à de fréquentes reprises, comparé les sujets de Lyon et de Rouen, et un nouvel intérêt résulte de cette étude comparative, dont nous ne saurions trop signaler l'importance.

Un appendice renferme une description sommaire du trésor de Lyon, dont les richesses, accumulées depuis des siècles et sauvées du pillage de 1562, ont malheureusement été dispersées à la Révolution. Aussi ne s'agit-il plus aujourd'hui que d'une collection d'objets de provenances diverses réunie par le cardinal Fesch, et surtout par le cardinal de Bonald. Toutefois, cette réunion n'est pas sans intérêt, et M. le conseiller Niepce en prépare une description détaillée. — Après le trésor, vient la bibliothèque du

chapitre, dont les manuscrits sont dus aussi pour la plupart aux libéralités

L. B.

Tombe de Jean de l'Aubépin, Humbert de Varax et Pierre de Grolée, dans la chapelle du Saint-Sépulcre. 1418-1453 [1].

[1] Parmi les monuments funéraires en assez grand nombre que reproduit M Bégule, nous choisissons celui qui réunissait les corps de trois chanoines de St-Jean, morts entre 1418 et 1453. (Les chanoines, depuis comtes de Lyon, portaient la mitre)

du cardinal de Bonald. Là encore, nous sommes heureux d'enregistrer la promesse que nous fait M. Bégule de leur consacrer une publication illustrée, avec le concours de M. Vaesen. Avant de finir cette analyse, signalons les notices consacrées aux églises de St-Etienne et de Ste-Croix, détruites aujourd'hui, et qui étaient contiguës à Saint-Jean et à la *Manécanterie*, monument roman dont M. Bégule serait tenté de reporter la date de 975 à 1050.

Si nous avons pu essayer de donner une idée sommaire de la description de M. Bégule et de la notice historique de M. Guigue, qui la précède, il est une chose toutefois dont les lecteurs de la *Revue* ne pourront se rendre un compte suffisant, c'est de la richesse d'illustration qui complète ce texte et du soin avec lequel ont été exécutées les trente-quatre grandes planches gravées qui l'accompagnent.

Comte DE MARSY.

FLORÉDA OU L'ÉGLISE D'AMIENS AU IVe SIÈCLE, par l'abbé A. HOULLIER. *Amiens, Delattre-Lenoël,* 1880, *gr. in-8° de 350 pages. — Prix : 4 fr.*

Le musée d'Amiens possède une pierre sépulcrale découverte près de Saint-Acheul en 1857. On peut voir le dessin de cette inscription tumulaire publiée, il y a vingt-trois ans, dans le tome I de la *Revue de l'Art Chrétien*. L'épitaphe de Floréda a 43 centimètres de large sur 31 centimètres de haut. Le mot *sanctimonialis*, dans le sens de *religieuse,* est d'une haute antiquité chrétienne ; on le trouve dans S. Augustin. La suppression du C indique qu'à l'époque où remonte cette inscription, on prononçait *santus* pour *sanctus*, selon l'usage italien. Entre les deux cercles concentriques qui entourent le monogramme du Christ, on voit un zig-zag qui rappelle l'époque mérovingienne. Toutefois il n'est pas impossible que ce précieux débris ne remonte à une plus haute antiquité, bien que l'histoire reste muette sur l'existence d'une communauté de religieuses à Amiens, avant le VIIIe siècle.

M. l'abbé A. Houllier suppose cette inscription du IVe siècle et en fait pour ainsi dire la base d'un charmant roman historique, nous devrions plutôt dire d'un poème en prose ; car si la conception générale dérive de *Fabiola*, le style, abondant et imagé, rappelle les *Martyrs* de Châteaubriand. C'est une intéressante fiction qui se meut dans un cadre historique et où quelques personnages imaginaires sont mêlés aux réalités du siècle de Constantin.

L'ouvrage est divisé en trois parties : *l'Ère des basiliques, l'Ère des hé-*

résies, l'Ère des cloîtres. Le *Mémorial d'Amiens* en résume ainsi la partie romanesque : « C'est l'histoire d'une patricienne, élevée dans le paganisme, et qui se convertit à la religion chrétienne. La jeune fille, déjà favorable aux chrétiens et pleine de respect pour leur évêque Euloge, embrasse la vraie doctrine en apprenant que sa parente, Theudosie, est morte en confessant sa foi. Elle demande le baptême en même temps que plusieurs de ses concitoyens, parmi lesquels se trouve un jeune légionnaire, qui plus tard sera S. Martin, A peine l'évêque a-t-il versé l'eau sainte en prononçant les paroles sacramentelles, que la violence d'hommes armés interrompt la cérémonie, et Floréda est exposée à la persécution. C'est que l'empereur Julien l'Apostat est arrivé dans la cité des Ambiens, et déjà manifeste ses sentiments hostiles aux chrétiens. Floréda a recours à la fuite et gagne un asile qu'elle croit sûr ; elle se voit pendant longtemps menacée par les serviteurs du prince. Au milieu de circonstances très dramatiques, elle n'échappe à la fureur de ses ennemis que grâce à l'assistance divine et à la protection de Martin, aidé par un saint ermite, qui, dans tout le roman, écarte les dangers comme un bon ange, et dont la figure mystérieuse est un des grands attraits du livre. Obligée de rentrer dans la ville, Floréda est en but à des obsessions de Julien, épris de sa beauté, mais elle triomphe de ce nouveau péril. Sa vie se termine dans un monastère qu'elle a fondé. Martin devient évêque, et sa sainteté se manifeste par de nombreux miracles. L'Église, elle aussi, échappe aux horreurs de l'hérésie et de la persécution. »

Quelques-uns des personnages historiques mis en scène, l'évêque S. Euloge, Ste Theudosie, S. Firmin le Confesseur, etc., ont légué à la postérité si peu de souvenirs précis que le romancier a pu, grâce à sa brillante imagination, leur créer une existence nouvelle, mais toujours vraisemblable. Quant aux figures mieux caractérisées par la tradition, comme Julien l'Apostat, S. Martin, etc., elles conservent leur vraie physionomie.

Si la chronologie a été conviée à quelques actes de conplaisance, nous devons dire que l'ensemble des mœurs, des usages, des croyances du IVe siècle, dans la Gaule du Nord, nous paraît dépeint avec autant de fidélité que de talent. Peut-être, au point de vue rigoureux de l'archéologie, aurions nous çà et là quelques observations à faire ; ainsi la scène du baptême de Floréda est assurément fort poétique, mais un peu vague ; elle aurait considérablement gagné si l'auteur l'avait mieux caractérisée par les détails liturgiques qui appartiennent spécialement à cette époque. Mais l'important, c'est qu'elle est émouvante et qu'elle transporte habilement dans nos contrées cette invasion du baptistère de Constantinople si bien

racontée par S. Jean Chrysostome. Ce n'est point là le seul emprunt que M. l'abbé Houllier ait fait aux Pères de cette époque. Plusieurs de leurs discours sont placés dans la bouche de ses personnages et contribuent à la vraisemblance du récit.

Remarquable par son exécution typographique, ce beau volume est accompagné de trois planches représentant l'inscription de Floréda, une statue de Julien l'Apostat et une vue du Castillon d'Amiens. L'art, la science et l'imagination ont donc concouru à l'exécution d'une œuvre qui charmera les lecteurs, tout en les instruisant.

J. Corblet.

LES MÉLODIES GRÉGORIENNES D'APRÈS LA TRADITION, par le R. P. Dom Joseph Pothier, moine-bénédictin de l'abbaye de Solesmes. — *Tournay, Desclée, 1880, in 8° de 268 p., et à Paris, 25, rue de Vaugirard.*

C'est pour nous une bien vive satisfaction de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la restauration du chant grégorien est un fait désormais accompli, et que l'Eglise en sera redevable à un bénédictin de Solesmes.

On sait la valeur de cette expression : « Une œuvre de bénédictin. » Ici elle ne suffirait pas ; c'est « un chef-d'œuvre de bénédictin » qu'il faut dire. Nous avons lu, croyons nous, tout ce qui s'est écrit sur la restauration du chant ecclésiastique depuis une trentaine d'années, c'est-à-dire depuis qu'on s'occupe d'une mesure si tardive et si désirable ; nous avions admiré la tentative la plus heureuse, la seule sérieuse qui eût été faite dans la pratique, celle de la *Commission de Reims et Cambrai*. Eh bien ! à chaque page de l'introduction que le R. P. Pothier vient de publier sous ce titre : *Les Mélodies grégoriennes d'après la tradition*, nous nous disions avec un mélange de stupeur et de ravissement : on n'a donc fait que balbutier sur cette question jusqu'à ce jour ! Et la Commission de Reims et Cambrai elle-même n'a fait que nous rendre l'intégrité matérielle des notes grégoriennes, n'a su que bouleverser la distribution des neumes où elles s'harmonisent, et nous donner une méthode incomplète de les exécuter.

Le nouveau Maître qui vient de se révéler au monde savant, semble sortir immédiatement de l'école même de saint Grégoire, tant il se montre en possession absolue des éléments qu'il s'agissait de faire revivre dans toute leur beauté native, tant se développe limpide, lumineuse, indiscutable, la méthode d'exécution qu'il a reconquise avec non moins de génie et de bonheur.

En effet, c'est bien une méthode raisonnée et parfaite que renferme son introduction. En faisant l'anatomie et en décrivant la vraie physiologie du plain-chant avec tous les anciens maîtres, il démontre la manière dont il faut l'exécuter. Toute méthode, au reste, qui ne part pas de là, est un échafaudage de conjectures avec des chances si probables de donner à faux que pas une seule n'y avait échappé jusqu'à présent.

Partant de ce principe : que la mélodie doit faire briller la vérité et la beauté des paroles, et en quelque sorte les *illustrer*, Dom Pothier constate que le chant grégorien réalise avec un art et un succès merveilleux une idée si juste et si naturelle. Dans chaque mot, il y a une syllabe maîtresse, *accentuée*, *chantée*, pour ainsi dire, à laquelle les syllabes accessoires s'unissent, comme les membres à la tête, pour former un corps organique et harmonieux. De même, dans chaque phrase, il y a un membre principal et dominant, soutenu, orné et complété par des membres subalternes et accessoires. Or la bonne lecture est celle qui met en relief la syllabe centrale au moyen de l'accent tonique et donne aux autres leur valeur relative, les unit sans les confondre, les organise sans les altérer ; et la bonne déclamation rapproche et combine les mots en membres de phrase et en phrases complètes au moyen de la ponctuation et de l'accent oratoire, en conservant à chaque partie le rôle qui lui est propre et concourt à la perfection de l'ensemble.

Le chant grégorien traite les textes comme le ferait la lecture la plus soignée pour chaque mot, et la déclamation la plus parfaite pour chaque période ; et suivant nos éditions et nos méthodes actuelles, nous hachons les mots en débris informes pour les rejoindre au hasard, et produire des groupes de syllabes qui ne sont plus des mots intelligibles : un vrai massacre, dont la manière de scander les vers latins en usage dans les écoles peut nous donner une idée ; et nous infligeons aux formules mélodiques un traitement tout aussi inhumain : l'effet que nous en tirons n'est qu'une grossière caricature de la réalité antique, si admirable de naturel, d'élégance et de perfection.

A la perspicacité la plus pénétrante et au goût le plus délicat et le plus sûr, Dom Pothier réunit l'érudition la plus étendue et la plus solide. Il a tout vu ; il a tout compris ; il a tout coordonné. Et dans une synthèse de 268 pages, il a condensé et mis à la portée du vulgaire une science qui demandait un travail immense et un véritable génie.

Nous l'affirmons hardiment, la question du chant grégorien est maintenant aussi avancée pour le moins que celle de l'archéologie religieuse. Et c'est Dom Pothier, qui, à lui seul, à lui tout seul, et d'un seul coup, obtient ce magnifique résultat.

La question du chant ecclésiastique est définitivement résolue et ter-

minée. Nous sommes rentrés en possession de l'œuvre de saint Grégoire ; mieux que cela peut-être, sa méthode nous est également rendue aussi pratique et aussi facile que conforme à la plus pure et à la plus noble esthétique.

Nous pouvons ajouter que la partie matérielle (papier, caractères typographiques, signes de notation), est au niveau de la valeur intrinsèque de ce merveilleux travail.

Cette *nouvelle et dernière* édition du chant grégorien, qui est en cours de publication, s'imposera par elle-même à toutes les églises ; ce n'est plus qu'une affaire de temps. XXX.

VIE DES SAINTS DU DIOCÈSE D'AMIENS, par l'abbé Jules Corblet, Chanoine honoraire d'Amiens, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, Chevalier de la Légion d'honneur, etc. *Amiens, Delattre-Lenoël, imprimeur de l'Évêché, rue de la République*, 32. *Un vol. in-12 de 460 p., titre rouge et noir.—Prix : 3 fr.*

L'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, de M. l'abbé Corblet, est l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés en France, à notre époque, sur des matières hagiologiques : le quatrième volume, notamment, est un véritable monument d'érudition, qui sera difficilement surpassé et même égalé.

Mais si le monde savant a fait le meilleur accueil à cette œuvre, dont les suffrages les plus flatteurs ont encouragé et récompensé l'auteur, son étendue, son plan, son prix élevé la rendaient peu accessible au grand nombre ; aussi les fidèles continuaient-ils toujours à désirer la publication d'une *Vie des Saints du Diocèse*, qui fût un livre populaire, nous dirons mieux, un ouvrage de piété, d'où seraient écartés les détails et les questions qui sont du domaine de l'érudition.

M. l'abbé Corblet a voulu répondre à ce désir et combler cette lacune ; le livre que nous nous empressons d'annoncer n'est autre que l'abrégé du grand ouvrage de M. Corblet, dégagé de ce que nous appellerions la partie purement scientifique.

On dit communément qu'on ne s'abrège pas soi-même : le savant historiographe a voulu nous prouver le contraire et il y a réussi. Tout, dans ce volume, pour lequel nous aimons à espérer bon succès, est extrait de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, et cependant les deux ouvrages ne font pas double emploi : si le nouveau s'adresse spécialement au pieux fidèle, l'érudit ne le dédaignera pas, parce que, sous sa forme bien simple, il donne le résumé des trésors d'érudition renfermés dans les cinq tomes de l'*Hagiographie*.

D'un autre côté, le pieux lecteur trouvera dans la *Vie des Saints du*

Diocèse d'Amiens de justes sujets d'édification : il y apprendra à mieux connaître, et par conséquent à mieux aimer, les Saints qui font la gloire de notre Église et qui doivent être nos premiers protecteurs auprès de Dieu. Il ouvrira ce livre avec confiance, car il saura que ces pages sont le fruit, nous pouvons dire comme la quintessence de vingt années d'études et qu'elles offrent, sous le rapport de la vérité historique, autant de garantie que sous le rapport de l'amour de l'Église, de son divin fondateur et des héros qui l'ont illustrée.

Mgr Boudinet avait donné à l'*Hagiographie* de M. l'abbé Corblet la plus flatteuse approbation ; Mgr Guilbert a fait le même honneur au livre que nous annonçons, et ce bienveillant suffrage le dispenserait de toute autre recommandation de notre part.

Pour faire connaître le plan suivi par l'auteur, il nous suffira de citer ce passage de la courte préface qu'il a mise en tête du volume :

« Nous ne donnerons place dans cette galerie qu'aux Bienheureux et aux Saints qui appartiennent essentiellement à notre Diocèse, considéré dans ses limites actuelles, par leur lieu de naissance, leurs titres, leur séjour prolongé ou leur mort.

« Nous serons très sobre de ces pieuses réflexions dont les hagiographes du dernier siècle amplifiaient leurs récits. Ne voulant pas dépasser les limites d'espace que nous nous sommes imposées, dans l'intérêt même de la propagation de ce petit volume, nous laisserons les faits parler par eux-mêmes à l'esprit de nos lecteurs et nous ne substituerons jamais les libres allures du panégyrique à la gravité réservée de l'Histoire.

« Pour nous conformer aux décrets du Saint-Siège, nous devons déclarer ici que, lorsque nous donnons la qualification de Saint ou de Bienheureux à des personnages qui ne sont pas canonisés, nous n'avons point voulu substituer nos jugements à ceux de l'Église, ni donner à ces expressions une signification rigoureusement liturgique. Ainsi, nous avons admis parmi nos Saints non seulement ceux qui jouissent d'un culte public, autorisé par l'Eglise, mais aussi, 1° ceux dont l'office était inscrit dans nos anciens bréviaires amiénois ; 2° ceux qui ont été l'objet d'un culte purement local, soit dans un monastère, soit dans une paroisse ; 3° ceux qui, n'ayant jamais été l'objet d'aucun culte, n'en ont pas moins été désignés comme Saints, Bienheureux ou Vénérables, soit par un martyrologe de quelque valeur, soit par d'anciens chroniqueurs, soit par quelque tradition locale. »

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt que présente la lecture de ce livre, et ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue* que nous devons signaler le mérite littéraire des écrits de M. l'abbé Corblet.

Charles SALMON.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

L'Art et l'industrie de tous les peuples à l'Exposition universelle de 1878; description complète des merveilles du Champ-de-Mars et du Trocadéro par les écrivains spéciaux les plus autorisés. Paris, Librairie illustrée, 1879. In-4, 640 p. avec de nombr. grav.

BARTHÉLEMY (L.). Inventaire des reliques, joyaux et ornements de l'église cathédrale la Major de Marseille à la fin du XVIe siècle. Marseille, impr. Olive. In-8, 36 p.

BÉGULE (L.). Monographie de la cathédrale de Lyon. Précédée d'une notice hisiorique par M. C. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. Lyon, impr. Mougin-Rusand; l'auteur. In-fol., VIII-229 p. avec 34 planches hors texte, dont plusieurs en chromolithographie, et fig. diverses. (Tiré à 385 ex.)

BERNOCCO (Dott. S.). I Misteri eleusini. Torino, E. Lœscher. In-8, 125 p. 3 fr.

BLANCARD (L.) et SAUVAIRE (H.). Le Besant d'or sarrasinas pendant les croisades, étude comparée sur les monnaies d'or, arabes et d'imitation arabe, frappées en Egypte et en Syrie aux XIIe et XIIIe siècles, par Louis Blancard. Suivi de la table des poids de 300 dinars fathimites dressée par H. Sauvaire. Marseille, imp. Barlatier-Feissat. In-8, 48 p. avec figures et planche.

BOISSIER (G.). de l'Acad. fr. Promenades archéologiques. Rome et Pompéi. Paris, Hachette. In-18 j., VIII-384 p. et 7 plans. 3 fr. 50.

CHARLES (l'abbé Robert). Les artistes Manceaux de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, d'après des documents inédits (1471-1574). Le Mans Pessechat, in-8° de 43 p.

CHENNEVIÈRES (de). Les Dessins de maîtres anciens exposés à l'Ecole des beaux-arts en 1879. Etude par le marquis de Chennevières, de l'Institut. Paris, à la *Gazette des beaux-arts*. In-4, 163 p. avec 18 pl. hors texte et grav. (Tiré à petit nombre).

CORBLET (l'abbé J.). Vie des saints du diocèse d'Amiens. Amiens, Delattre-Lenoël, in-12 de 433 pages. 3 fr.

— Les souvenirs de S. Firmin à Pampelune. Amiens, Douillet, in 8 de 17 p.

—Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême (Extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*). Paris, Baur, in-8 de 67 p.

EYRIÈS (Gust.). Les Châteaux historiques de la France. 1re série, conte-

nant 200 eaux-fortes dans le texte et 50 planches hors texte, gravées par nos principaux aquafortistes, sous la direction de M. Eugène Sadoux. T. I. Fasc. 2 à 6. (Châteaux de La Rochefoucault. Amboise, Josselin, Serraut, Vigny, Montal, Castelnau de Brétenoux et La Grangefort-sur-Issoire). In-4, p. 33 à 209. T. II. Fasc. 1 à 6. (Châteaux d'Anet, Bonneval, Les Vaux-de-Cernay, Bussy Rabutin, Vizille, Chastellux, Epoisses, Oyron, Bazoches, Rambures et Chambord). In-4, 277 p. Poitiers et Paris. Oudin. Les 2 volumes 240 fr.

Il a été tiré deux éditions de luxe, l'une à 109 ex. numér. sur pap. de Holl., avec eaux-fortes sur chine, à 360 fr. l'autre à 50 ex. numér. sur beau pap. Whatman, avec tirage spécial des eaux-fortes dans le texte, à 480 f.

FERRARI (Paolo). Brindisi letto la sera del 13 dicembre 1879 per l'inaugurazione dell' Exposizione annuale di oggetti d'arte, fatta dai socii artisti della Società degli artisti e Patriottica in Milano. Milano, tip. Bernardoni di C. Rebeschini e C., 1879, In-16, 22 p. et 1 photogr. 3 f. (Tiré à 200 ex.)

FILLON (B.). Lettre à M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, sur une découverte d'objets gaulois en or faite en 1759 dans l'étang de Nesmy (Vendée). La Roche-sur-Yon, imp. V. Cochard-Tremblay, 1879. In-8, 16 p. (Tiré à 150 ex.)

FRŒHER (W.). La Verrerie antique, description de la collection Charvet. Paris, Rouveyre ; Le Pecq, J. Charvet. In-fol., VII-139 p. avec fig. et 34 planches coloriées à la main, 500 fr.

GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte de) Les Images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art. Paris, aux bureaux de l'œuvre du Vœu national. In-8, 240 p. avec vignettes et 12 planches. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 2e série).

GUÉRIN (V.). Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées, par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique. Troisième partie : Galilée. T. II. Paris, Leroux. Gr. in-8, 567 p.

HAMARD (l'abbé). Etudes critiques d'archéologie préhistorique à propos du gisement du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine) avec 3 pl. (Supplément.) Paris, Haton. In-8, p. 89 à 271. 3 fr.

HOUDOY (J.). Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai, ancienne église métropolitaine Notre-Dame. Comptes, inventaires et documents inédits, avec une vue et un plan de l'ancienne cathédrale. Paris, Morgand et Fatout. Gr. in-8, 445 p. 25 fr. (Tiré à 225 exemplaires sur pap. de Holl. num.)

HOULLIER (l'abbé A.) Floréda ou l'Église d'Amiens au IVe siècle. Amiens, Delattre-Lenoël, 1880, grand in-8, de 330 p. 4 fr.

Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, Monuments civils. T. I. Paris, Plon. Gr. in-8, XXIV-485 p.

KEKULE (Reinhardt). Die antiken Terracotten. In Auftrage d. archaolog. Instituts d. Deutschen Reichs hrsg. I. Bd. Die Terracotten von Pompeji. Bearb. von Herm. v. Rohden. Nach Zeichngn. v. Ludw. Otto u. A. Infol., XIV-79 p. avec grav. dans le texte et 50 lith. 75 fr.

LE BRETON (G.). Essai iconographique sur saint Louis, par Gaston Le Breton, membre correspondant du comité des travaux historiques. Paris, Martin. In-4, 35 p. avec 20 grav. 5 fr.

MARCHESE (p. Vinc.). Memorie dei piu insigni pittori, scultori e architetti domenicani. Vol. 2o ed ultimo. 4a ediz. accr. e miglior. Bologna. Romagnoli. In-16. 707 p. 6 fr. 60.

MARTHA (J.). Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société

archéologique d'Athènes, par Jules Martha, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. Paris, Thorin. In-8, xxxv-237 p. et 8 planches en héliogravure. 12 fr. 50. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 16.)

MENANT (J.). Découvertes assyriennes. La Bibliothèque du palais de Ninive. Paris, Leroux. In-18, VIII-163 p. 2 fr. 50. (Bibliothèque orientale elzévirienne).

MONNIER (Edmond). La Musique religieuse et le plain-chant, devant les prescriptions du Concile de Trente. Paris, Lecoffre, in-8 de 44 p.

Notice historique et archéologique sur l'église de Cruas, en Vivarais : précédée d'un Aperçu sur l'abbaye de cette localité, par l'abbé C.B. Notre-Dame-de-Lérins, imp. Marie-Bernard. (1879). In-12. 76 p.

PLY (l'abbé H. J.). La facture moderne étudiée à l'orgue de Saint-Eustache. Lyon, Perrin, 1880, in-8, de 336 p.

POTHIER (Dom Joseph). Les mélodies grégoriennes d'après la tradition. Tournay, Desclée, 1880, in-8 de 268 p.

PARENT (E.). Le château de Ternant (Nièvre), historique et archéologique, suivi de notes sur Fours, La Nocle, Maulais et Saint-Seine. Nevers, Michot. In-18 j., 76 p. 1 fr. 50.

RICHER (L.). Pompei. Wandmalereien u. Ornamente. Berlin, Wasmuth. Gr. in-fol., 12 chrom. 90 fr.

RIDOLFI (Michele). Scritti d'arte e d'antichità ; a cura di Enrico, suo figlio. Firenze, Succ. Le Monnier, 1879. In-18, LXXIX-371 p. 4 fr.

SCHMIDT (Woldemar). Textes hiéroglyphiques inscrits sur pierre, tirés du musée de Copenhague, traduits. Copenhague (Host), 1879. Gr. in-8, 20 p. 3 fr. 75.

SMITH (W.) et CHEETAM (S.). A Dictionary of Christian Antiquities : Being a Continuation of the « Dictionary of the Bible. » London, Murray, Gr. in-8, 2070 p. et grav. s. b. 53 fr.

STARK (Prof. Dr Carl Bernh.). Handbuch der Archaologie der Kunst. 1 Abth. Systematik u. Geschichte der Archaologie der Kunst. Leizig, Engelmann. Gr. in-8, VIII-400 p. 13 fr.

UJFALVY DE MEZO-KOVESD (C. E. de). Les Bachkirs, les Vêpses et les antiquités finno-ougriennes et altaïques, précédés des résultats anthropologiques d'un voyage en Asie centrale, par Ch. E. de Ujfalvy de Mezo-Kovesd, de l'Académie royale des sciences de Hongrie. Paris, Leroux. Gr. in-8, IX-178 p. et 5 tableaux. 15 fr. (Expédition scientifique française en Russie, en Sibérie et dans le Turkestan, t. III.)

J. C.

CHRONIQUE

Images du Sacré-Cœur. — Un abonné orléanais de la *Revue de l'art chrétien* nous adresse la communication suivante :

« Dans son savant travail sur les Images du Sacré-Cœur, M. le comte de Saint-Laurent cite plusieurs types de Bienheureux portant un cœur dans leurs mains (*Revue de l'art chr.*, t. XXVIII, p. 190). Je vous signalerai en ce genre une petite gravure sur vélin assez curieuse. Elle représente au milieu d'un médaillon ovale de 83 mill. de hauteur sur 63 mill. de largeur le portrait de la V. M. Anne de Jésus, comme l'indiquent les lignes suivantes :

« *V. M. Anna a Jesu S. Teresiæ socia, in Francia et Belgio Carmel. Discalceatarum Fundatrix. Singulari prudentia dono Prophetiæ, cæterisque virtutibus ac miraculis clara, quæ etiam plurima per suam edidit Imaginem. Vixit* 76 *annis. In religione vero* 51. *Et* 4 *martii* 1521 *feliciter obiit.*

« La pieuse religieuse, placée devant un autel, tient entre ses deux mains un cœur de forme symétrique, laissant échapper une large flamme qui se dirige jusque sur l'hostie sainte. Celle-ci, de la riche monstrance où elle est exposée, renvoie sur le cœur de nombreux rayons. Ainsi les flammes du cœur *montent* vers l hostie, leur suprême objectif, et les rayons de l'hostie *descendent* vers le cœur, leur but bien-aimé. Flammes et rayons suivent le même parcours, ils s'associent sans se confondre. Ce touchant emblême, d'un entretien intime entre le divin Maître et sa créature, est entouré des paroles suivantes : *Accipe cor meum et confige illud jaculo amoris tui, ut dicat tibi anima mea : Charitate tua vulnerata sum.* L'image, bien exécutée comme gravure, mais d'un dessin médiocre, peut dater de la seconde moitié du XVIIe siècle.

« A propos de l'Enfant-Jésus au Sacré-Cœur, M. de Saint-Laurent cite une image dans laquelle l'Enfant-Dieu « tient suspendu par un fil un cœur fidèle qui, dans un esprit d'imitation, est ceint lui-même de la couronne d'épines. » (*Revue*, t. XXIX, p. 38). Si cette représentation paraît au pre-

mier aspect d'un goût équivoque, n'est-ce pas parce qu'elle a gâté, au moyen de détails puérils, une belle pensée qui, vers le même temps, présidait à la confection d'images analogues? En effet, le fil qui attire le cœur du fidèle ne serait-il pas ce lien symbolique de l'amour divin auquel fait allusion une petite peinture sur vélin, à encadrement Louis XV, que j'ai sous les yeux? L'Enfant-Jésus assis au milieu d'un massif de roses et adoré par deux têtes d'anges, montre son cœur et tient de ses deux mains une sorte de chaîne dont l'emploi est indiqué par ces paroles de l'Ecriture sainte : « *Traham eos in vinculis charitatis.* — Oseæ, ch. XI, v. 4. » On voit ici l'allusion qui est faite aux cœurs fidèles. Ceux-ci, il est vrai, ne sont pas encore enchaînés, ils ne sont même pas présents. Mais vienne un autre imagier, et ils entreront en fonctions. »

L'enseignement au Moyen-Age. — Sous ce titre, le premier numéro des *Lettres chrétiennes* contient une excellente Etude de M. A. Lecoy de la Marche.

Cet aperçu sur l'organisation de l'enseignement, spécialement au siècle de S. Louis, suffit pour montrer que nos aïeux aimaient la science d'un amour passionné, qu'ils la cultivaient, qu'ils trouvaient partout le moyen de l'acquérir, et pour répondre à ces banales imputations d'ignorance ou d'obscurantisme lancées à tort et à travers contre le Moyen-Age.

Du sens des Mots *depositio*, *depositus*. — Sous ce titre, M. Paul Allard a publié dans la seconde livraison du même Recueil une remarquable étude philologique.

L'auteur nous semble parfaitement avoir démontré que les chrétiens, en écrivant sur leurs tombes les mots *depositio*, *depositus*, leur ont donné un sens nouveau, original, que l'antiquité païenne n'avait pas connu et que, dans cette brève formule, ils ont mis une claire et touchante affirmation de leur croyance à la résurrection des corps.

Chartres. — Pendant un séjour assez prolongé à Chartres, où l'on ne se lasse pas d'étudier les merveilles de la cathédrale, nous avons voulu visiter les ateliers de M. Lorin. Il fallait certes une certaine audace pour aller installer une fabrique de vitraux peints en face des splendides verrières de la basilique chartraine : mais c'est bien ici le cas de dire *Audaces fortuna juvat*. M. Lorin doit son succès, non seulement à son activité, à son mérite personnel, à son goût éclairé, mais aussi au personnel d'élite qu'il a su grouper autour de lui ; et parmi ses collaborateurs, il nous suffira de nommer M. Crauck, professeur de dessin à l'école de Saint-Cyr.

Faisons aussi la part des bons conseils qu'il sait solliciter, et félicitons-le de s'adresser souvent à M. le chanoine Brou, si familiarisé avec la science du Moyen-Age, qu'il a si bien étudiée dans cette vaste encyclopédie qu'on appelle la cathédrale de Chartres.

Il ne faut donc pas s'étonner que les plus hautes distinctions aient récompensé les succès de M. Lorin et que ses œuvres décorent les monuments, non seulement de toutes les parties de la France, mais des contrées les plus éloignées, comme de l'Océanie et de l'Amérique du Nord.

Nous avons vu en préparation dans ses ateliers des vitraux destinés à Niort, à Amiens, au Mans, à Verdun, à Lyon, à Bordeaux, à New-York, etc. Il serait fastidieux d'énumérer ici tous ces sujets ; nous nous bornerons à dire que tous sont traités avec une véritable science de composition et que la pureté du dessin s'y allie avec l'éclat bien ménagé des couleurs.

Le Mans. — Le musée de cette ville s'est enrichi d'un tombeau trouvé dans la rue de Gourdaine. Ce sarcophage en pierre contenait deux corps; sur la face intérieure du couvercle, on lit deux inscriptions, l'une du XIIe ou XIIIe siècle, l'autre du XVe. La première est l'épitaphe d'une recluse : Hic jacet Ermecin reclusa. La seconde indique le nom du personnage (Mathieu Le Perrier), dont les cendres ont été mêlées à celles de la recluse : Item ma le Prier.

— Une brillante exposition a eu lieu au Mans, au mois de juin dernier. On y remarquait la collection des œuvres dont M. Monnoyer est tout à la fois l'imprimeur et l'éditeur. Nous nous bornerons à mentionner deux œuvres d'une nature spéciale dont l'idée appartient en propre à M. Edmond Monnoyer : l'*Office des morts* et les *Heures du Mans*.

L'*Office des morts* forme un volume in-16 cavalier, d'environ 590 pages. Le texte latin est en regard du texte français, et chaque page est entourée d'encadrements variés, tirés en noir, d'après les livres d'heures des XVe et XVIe siècles, de Pigouchet, de Simon Vostre et de Kerver.

Les *Heures du Mans* et d'Angers ont permis à M. Monnoyer de former près de 60 encadrements différents, reproduisant textuellement des vignettes composées autrefois par des artistes qui, à un très grand et très réel talent, joignaient une foi ardente, — ce qui donne à leurs œuvres un caractère élevé de poésie religieuse qu'offrent rarement les compositions modernes. Ce sont d'abord les quatre Évangélistes, les différentes figures de la Danse macabre, les sibylles, puis la Vie de la sainte Vierge et du Christ, les principales vertus terrassant des vices, représentés chacun par

un personnage historique, enfin le cataclysme final, tel que l'enseigne l'Église et le Jugement dernier.

Lyon. — On a inauguré, à l'église Saint-Paul, la statue du chancelier Gerson, due au ciseau habile de M. Charles Bailly et à la générosité de M. Mangini. On sait que le célèbre chancelier de l'Université de Paris, à qui l'on attribue l'*Imitation de Jésus-Christ,* s'était, à la fin de sa glorieuse existence, retiré à Lyon près de son frère, prieur des Célestins, et qu'il consacra ses derniers jours à instruire la jeunesse dans le cloître de l'église Saint-Paul. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies dans un caveau de l'église Saint-Laurent, détruite pendant le siège de Lyon, en 1793. La statue, adossée dans une niche au mur de soutènement de la gare du chemin de fer des Dombes, fait face à l'église. Elle représente Gerson revêtu de ses insignes de chancelier, s'appuyant de la main gauche sur un enfant et de l'autre montrant le ciel. Sur le piédestal de la statue, on lit ces mots : *Sui temporis clarissimum lumen,* et la devise du chancelier : *Sursum corda. Pœnitemini, credite Evangelio.* Enfin un cartouche de marbre noir porte cette inscription dédicatoire : *Au chancelier Gerson, enseignant les enfants du peuple, né en* 1363, *mort en* 1429. L'œuvre de M. Ch. Bailly est remarquable à tous les points de vue et fait surtout grand honneur à son talent profondément chrétien.

Alise-Sainte-Reine. — Des fouilles récemment pratiquées par M. l'abbé Quillat ont amené la découverte du tombeau de Ste Reine, la martyre d'Alise.

Les chants de la sainte-chapelle. — La dix-huitième audition des *Chants de la Sainte-Chapelle* a eu lieu à Saint-Eustache. Il serait difficile d'obtenir un succès plus éclatant ; la vaste église était remplie bien avant que M. Félix Clément donnât le signal des premiers accords du *Regnantem sempiterna* que M. de Montalembert a proclamé un chef-d'œuvre. L'*hæc est clara dies* et le *Trinitas*, très bien chantés par une belle voix de ténor, ont produit leur effet accoutumé. La suave cantilène *Concordi lætitia* et le *Salva Virgo* donnent à la prière des formes gracieuses tout en lui maintenant le caractère grave qui lui convient. Les vocalises si originales des voix d'enfants dans *Cui regis sceptra* ont causé à l'auditoire un étonnement plein de charme.

L'*Ecce panis angelorum*, harmonisé par M. Félix Clément, a montré tout le parti qu'on pourrait tirer de nos chants liturgiques, s'ils étaient interprétés dans leur véritable style et accompagnés par une orchestration

aussi savante que sobre. Enfin le *Patrem parit*, plein de mouvement et d'enthousiasme chrétien, a terminé cette séance, qui laissera des souvenirs durables. Le compositeur des beaux *chœurs d'Athalie*, si applaudis au Trocadéro, a fait entendre aussi trois de ses œuvres, qui se recommandent par la noblesse du style et une expression vraiment religieuse : d'abord une *Fugue en la majeur*, très bien exécutée par l'habile organiste de la paroisse, M. Dalhier; ensuite le motet : *Ecce sacerdos Magnus*, pour l'entrée au chœur de M. Guillemin, qui devait donner le salut du Très-Saint-Sacrement ; enfin un *Regina sine labe concepta*, admirablement interprété par les artistes du chant et de l'orchestre, et par M. Blondel, qui tenait l'orgue d'accompagnement.

Dans une éloquente allocution, M. l'abbé Le Nordez, chapelain de Sainte-Geneviève, a fait ressortir tout ce que cette belle musique sacrée renferme d'édifiant pour les âmes, et l'utilité de semblables manifestations pour la gloire de Dieu et de l'Eglise. Cette solennité, organisée par l'honorable M. Beluze en faveur du patronage des apprentis et des jeunes ouvriers, a produit, en outre, d'excellents résultats pour cette œuvre à laquelle il se consacre avec tant de zèle et un dévouement si éclairé ; cette audition des *Chants de la Sainte-Chapelle* est la dix-neuvième que M. Félix Clément a été invité à diriger.

Soissons. — La piété soissonnaise a récemment enrichi la cathédrale d'une grande composition religieuse qui s'épanouit maintenant au soleil de midi, dans une vaste fenêtre d'une chapelle de la nef; elle redit, sous les traits d'un grand nombre de personnages habilement choisis et très heureusement groupés, les origines, le symbolisme et les harmonies du culte du Sacré-Cœur. Œuvre d'art, fruit d'une généreuse souscription paroissiale provoquée par le zèle du digne archiprêtre de Soissons, M. Guyenne (qui en a confié le coûteux travail à M. Didron, de Paris), cette compositien forme un sujet de méditation et d'étude singulièrement instructif.

L'idée générale qui devait présider à la composition de ce grand tableau étant le *Culte du Sacré-Cœur*, le peintre-verrier a voulu le développer, en rappelant les *origines* de ce culte, et en essayant de faire sentir les *beautés* qu'il renferme, sous le double rapport de l'*histoire* et du *symbolisme*.

Le Fils de Dieu se faisant Homme, afin de nous enseigner la vérité, et mourant pour nous racheter, nous a donné une *preuve matérielle* de l'amour du Créateur pour l'humanité. Sur la Croix, *il a le Cœur percé* afin que son sang répandu fût comme une pluie bienfaisante qui lavât la terre

du péché originel ; pour manifester la puissance de sa miséricorde, Jésus nous montre l'exemple du soldat qui lui ouvre le flanc et qui, ensuite, croit et se repent. *Le sacrifice de la croix est le point de départ et la raison du culte du Sacré-Cœur.*

Mais ce sacrifice est un trait d'union entre le monde ancien et le monde moderne, il est annoncé, éclairé, symbolisé dans le premier, — comme il excite l'amour et la reconnaissance de l'homme pour Dieu dans le second. Les faits antérieurs et postérieurs à ce grand acte d'amour et de charité qui appartiennent à cet ordre spécial de pensées convergent vers la croix, ou bien en découlent. *L'histoire du culte du Sacré-Cœur est donc celle de l'humanité dans ses rapports avec l'idée de la miséricorde divine ;* par conséquent elle est d'une dévotion particulière, très ancienne sous une autre forme, et prévue, d'ailleurs, dans les faits, les hommes et les symboles de l'ancien Testament, établie par les conséquences immédiates du sacrifice de la Croix, et pratiquée par les saints de l'Eglise et autres personnages illustres du monde moderne. La verrière de la cathédrale de Soissons résume ce vaste poème ou, plus exactement, en donne les principaux éléments ; l'espace étant trop restreint pour qu'il eût été possible de le développer, même d'une façon sommaire.

La foule des personnages qui remplit ce vitrail s'étage suivant les lois et conventions spéciales qui régissent la peinture décorative, à la manière des belles tapisseries flamandes du XVe au XVIe siècle. Cette foule se distribue au-dessous du sujet principal qui est le Crucifiement, elle forme en quelque sorte une cour d'honneur au Sauveur du monde accomplissant son sacrifice; elle rappelle les députations du ciel et de la terre assistant au triomphe de l'Agneau divin, dans le célèbre tableau peint par la famille Van Eyck et conservé à la cathédrale de Gand.

Grèce. — On mande d'Olympie, à la date du 28 mars, qu'une découverte importante vient d'être faite dans les fouilles entreprises par le gouvernement allemand sur l'emplacement du temple de Jupiter. On se rappelle l'émotion qu'a produite, il y aura bientôt trois ans, la découverte du fameux *Mercure* de Praxitèle, signalé par Pausanias parmi les chefs-d'œuvre du temple d'Olympie. Malheureusement le petit Bacchus, que, d'après la description de l'écrivain grec, le dieu portait dans ses bras, n'avait pu être retrouvé. Il l'est aujourd'hui. L'enfant, dont les longs cheveux sont retenus par une sorte de bandelette, est représenté se penchant vivement en avant.

Indépendamment des fouilles du docteur Schleiman, qui continuent à Olympie, d'autres, entreprises par la Société archéologique d'Athènes,

ont lieu sur divers points et donnent d'importants résultats. Il faut citer de ce nombre celles du Pirée, qui ont mis à découvert les gradins d'un théâtre. Des murs avaient d'abord été remarqués sur cet emplacement par les ouvriers occupés à niveler la route de Zéa.

Le théâtre dominait la baie de ce nom; on le trouve mentionné par Xénophon.

Il ne faut pas le confondre avec celui de Munichie, situé à une fort courte distance de là et à proximité de la baie de Zéa.

Il est à croire que d'autres parties de ce monument pourront être exhumées dans un certain état de conservation.

A l'Acropole, les résultats sont encore d'un plus haut intérêt. En dégageant de la terre qui encombrait la pointe des Propylées, on a mis à nu le rocher à gauche de l'escalier latéral.

A la faveur d'une tranchée ouverte près de la porte de Beulé et du mur dont elle occupe le milieu, à droite de la porte, à une profondeur d'un demi-mètre, on a trouvé engagé dans le mur, un bas-relief de petite dimension, représentant un quadrige dans un parfait état de conservation. A l'avant du char, le conducteur est penché sur l'attelage, tandis qu'un autre personnage, à l'arrière, semble au moment de mettre pied à terre. Les quatre chevaux sont d'un dessin élégant et d'un très bon travail.

Les fouilles ont encore donné un serpent en relief et plusieurs fragments d'inscriptions et dédicaces, dont l'une, encastrée dans le mur, remonte au milieu du cinquième siècle.

A Chéronée on exécute des fouilles sur l'emplacement où fut le monument élevé à la mémoire des alliés. Ce monument représentait un lion colossal dont une partie des débris jonche encore le sol.

Le lion avait, y compris le piédestal, une hauteur de douze mètres; il était placé sur un soubassement de vingt-cinq mètres de longueur sur vingt-deux de largeur, sous lequel on avait creusé les tombeaux des alliés morts dans ce jour néfaste.

En fouillant le sol, on a découvert des ossements qui tombent en poussière ; on y remarque une mâchoire avec toutes ses dents et le fer d'une lance.

On espère que ces fouilles pourront éclaircir quelques points encore obscurs de l'histoire de ce monument célèbre, que la piété patriotique des Grecs avait élevé à la mémoire des martyrs de la liberté.

La Société archéologique d'Athènes affecte 90,000 fr. à sa reconstitution, qui est très praticable, la plupart des débris restés à découvert sur le sol étant très bien conservés.

En même temps que ces diverses exhumations du sol hellénique d'un si

haut intérêt pour l'art comme pour l'histoire, le musée d'Athènes vient de s'enrichir d'une magnifique collection d'antiquités égyptiennes qui n'est pas évaluée à moins d'un million de francs ; elle provient d'un don patriotique de M. Dimitrion, de nationalité hellène, résidant à Alexandrie, qui depuis de longues années avait recueilli à grands frais tous ces objets précieux.

Cette collection se compose de médailles dont plusieurs n'existent dans aucun musée, de terres cuites, bronzes, objets d'art ; on y distingue un grand nombre de statues d'Osiris, d'Isis, d'Hurus, d'Hammon, du bœuf Apis, des statuettes de diverses grandeurs, d'hommes, de femmes et d'enfants, d'animaux, des amulettes aux formes variées, des vases dont quelques-uns d'une grandeur colossale, des sphinx de granit rose, des stèles, des sarcophages et un nombre infini d'objets se rapportant au culte des anciens Egyptiens.

Découverte archéologique faite a Pompéi. — On vient de déterrer à Pompéi une nouvelle maison qui a reçu le nom de « Maison du Centenaire », parce que le déblai en a été commencé l'année dernière, le jour de la célébration du centenaire de Pompéi, et qui est certainement la plus vaste et une des plus curieuses de toutes celles qu'on a découvertes jusqu'à ce jour au pied du Vésuve. Elle renferme deux atria, deux triclinia, quatre ailes, un calidarium, un frigidarium, un tepidarium, et occupe tout l'espace qui s'étend entre trois rues dans la 9e région. Le vestibule est également décoré, et son pavé en mosaïque est orné d'une figure représentant un dauphin poursuivi par un cheval marin.

Dans le premier atrium, dont les murs sont recouverts de dessins représentant des scènes de théâtre, le dallage est brisé comme par l'effet d'un tremblement de terre, et un grand trou laisse voir la cave. Le second atrium est très spacieux, avec un joli péristyle et vingt-six colonnes en stuc blanc et rouge. Au centre on remarque un grand bassin en marbre. Mais la partie la plus curieuse de la Maison du Centenaire est une cour intérieure sur un des côtés de laquelle se trouve une niche avec de petites marches en marbre, et dont les murs sont recouverts de belles peintures à fresque.

Tous près du sol court une guirlande de feuillage au milieu duquel sont représentés alternativement un lézard et une cigogne. Au-dessus sont suspendues des branches de vigne et de lierre gracieusement dessinées, auxquelles s'attache un oiseau à chaque coin. A la partie supérieure on voit une peinture figurant un aquarium dont le fond est rempli de coquillages et de plantes aquatiques, et dans lequel nagent toutes sortes de poissons : des méduses, des sépias, des canards et des cygnes.

De chaque côté de la niche on remarque deux groupes intéressants : à gauche, un polype saisit une énorme lamproie; à droite, une langouste traverse une murène de part en part avec ses pinces. Les couleurs et les mouvements sont rendus avec beaucoup de vérité. Sur le mur de gauche, au-dessus des poissons, sont représentés deux sphinx qui soutiennent sur leurs têtes des vasques carrées en marbre, sur le bord de chacune desquelles se pose une colombe. Derrière la niche, à gauche, s'étend une petite galerie éclairée par de petits trous carrés sur la bordure formée de branches pendantes.

La paroi de cette galerie est ornée d'un paysage où l'on voit un taureau fuyant avec un lion qui lui déchire les flancs, et un cheval que renverse un léopard; ces animaux sont à peu près de grandeur naturelle. De chaque côté de l'entrée sont peints un chevreuil et un sanglier. Les autres pièces de cette maison sont également très belles; on remarque entre autres une fresque représentant un esclave qui verse du vin dans une grande coupe, et des figures de Bacchus ornées de pampres.

Les fouilles de Gokstad. — Dans ces derniers temps, la société pour la conservation des antiquités scandinaves, à Christiania (Norvège), a fait entreprendre des fouilles dans un de ces tumulus dits « Hunengraber », qu'on trouve en grand nombre sur le bord de la mer, dans les anses et petits golfes qui découpent la côte où jadis les anciens rois pirates, les chefs de mer ou Wikiggs, ancêtres de ceux qui vinrent s'établir dans la province à laquelle ils donnèrent leur nom (la Normandie), se faisaient enterrer avec les embarcations qui servaient à leurs expéditions aventureuses.

Les fouilles dont il s'agit, ont été exécutées à la métairie de Gokstad, non loin de Sandefjord, un endroit de bains fort apprécié de la population norvégienne. Le résultat de ces fouilles a été la découverte d'une carcasse entière d'embarcation des anciens Normands.

Ce n'est pourtant pas la première fois que des objets de ce genre sont mis à jour. Mais, ce qui donne plus d'intérêt à sa trouvaille actuelle, c'est d'abord que ce navire des Wikings est plus grand et mieux conservé; en second lieu qu'il porte avec lui quantité d'objets qui nous éclairent sur la vie et les mœurs des anciens Normands.

De l'avant à l'arrière, l'embarcation a 75 pieds de long. La carcasse est divisée en vingt compartiments ou côtes, et si l'on admet qu'il n'y avait rien dans la case à l'avant, ni à celle de l'arrière, on peut en conclure que ce navire a dû être poussé par trente-six rameurs.

Le bâtiment, séparé en deux, a été transporté de son tumulus à Chris-

tiania, et on l'a exposé dans les jardins de l'Université : là, on doit élever une construction spéciale, où il sera déposé, avec une autre embarcation du même genre, trouvée en 1867, à Tuno, prés de Sarpsborg (Norwège), et qui avait été également conservée jusqu'à nouvel ordre, dans les dépendances de l'Université.

Quant aux nombreuses antiquités trouvées dans le navire, elles seront conservées, dit l'*Illustrirte Zeitung*, à qui nous empruntons ces renseignements ; mais, au préalable, les parties endommagées de l'embarcation seront restaurées, et les couleurs qui la décoraient, rafraîchies.

Les antiquités dont nous parlons consistent dans les objets suivants :

Au pied du mât, on a trouvé un bassin ou marmite en cuivre de la grandeur d'une demi-tonne, avec deux grandes anses. Puis un grand tonneau, formé de douves (probablement pour contenir de l'eau); une marmite en fer, d'un travail tout à fait spécial, rivée et clouée, et quantité d'objets en bois.

Parmi ces derniers, nous mentionnerons surtout quelques ais, ayant la longueur du corps d'un homme et qui servaient sans doute de lits. D'autres portent des sculptures, notamment une couple de larges planches, qui devaient être peintes. Une de ces pièces, qui doit avoir été une barre de gouvernail, se termine en tête d'animal. Plus loin, des coupes à boire, avec de courtes poignées sculptées.

Derrière le mât, une cavité en dos d'âne et se prolongeant dans la direction de la longueur du navire; on y a trouvé plusieurs ossements humains, quelques petits objets en fer, et environ une cinquantaine de garnitures d'un travail remarquable.

Les derniers objets se divisent en deux catégories : l'une contenant les pièces en argent doré massif; l'autre, en bronze doré. Dans chaque catégorie on trouve des pièces, les unes plus grandes, les autres plus petites, ayant servi ici d'ornements de ceinture, là d'ornements de selle. Les pièces en argent sont assez simples, avec des cercles incrustés, des figures géométriques, et dans les coins, des portraits vus de face. Les pièces en bronze portent des motifs d'animaux et des arabesques rappelant le style excellent d'antiquités trouvées précédemment à Borre.

Deux des pièces, de petit module, et d'un travail à jour, sont particulièrement remarquables. L'une représente une figure d'animal, la tête penchée en arrière; l'autre, un cavalier sur un cheval qui galope, et tenant la lance en arrêt. C'est assurément le meilleur travail en métal qu'on possède, de l'époque païenne, en Scandinavie.

Les pirates scandinaves se servaient, du reste, de navires affectant des

formes diverses, comme on peut le voir dans l'ouvrage du savant historien des Normands (*Expéditions maritimes des Normands en France au dixième siècle*, par G.-B. Depping), ouvrage couronné autrefois par l'Institut, et qui a été traduit dans différentes langues du Nord, danois, suédois, russe, etc.

Dans ce livre, qui le premier en France a retracé l'historique, d'après les documents scandinaves, des incursions des pirates normands sur nos côtes, on trouve, au chapitre deuxième, de longs détails sur le genre de bâteaux dont se servaient les Wikings. D'ordinaire, ces embarcations étaient ornées à la proue et à la poupe de la figure d'un animal vrai ou fantastique et, pour cette raison, on les nommait *snekkar* ou *drakars*, c'est-à-dire serpents ou dragons. Sans doute on les barbouillait de couleur, ajoutait l'auteur : sa conjecture se trouve ainsi confirmée par la découverte dont nous venons de parler.

Amérique. — M. Désiré Charnay est chargé d'une mission à l'effet de photographier et mouler les édifices, bas-reliefs et inscriptions de Palenqué et du Yucatan, entreprendre des fouilles, collectionner des types de races issues de races inconnues, recueillir des mensurations, des crânes des squelettes et étudier la langue maya.

Hauteurs de quelques monuments. — Au moment où la cathédrale de Cologne vient d'être achevée, il est intéressant de rappeler que les deux tours de ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique dépassent en hauteur les monuments les plus élevés qui existent. Les tours de Cologne ne devaient avoir, dans le principe, que 149 mètres ; on les a poussées jusqu'à la hauteur vertigineuse de 160 m.

Le sommet du chapeau de la statue de William Penn qui surmontera la tour des nouveaux bâtiments publics que l'on construit en ce moment à Philadelphie atteindra une hauteur presque aussi grande. La tour carrée de Penn, y compris la statue, n'aura pas moins, en effet, de 152 mètres. Voici les hauteurs comparatives des principaux monuments du globe :

Tours de Cologne	160 m.
Flèche de la cathédrale de Rouen.	150 m.
Tour de l'église Saint-Nicolas, à Hambourg . . .	144 m. 20
Coupole de Saint-Pierre, à Rome	143 m.
Clocher de Strasbourg	142 m.
Pyramide de Chéops.	137 m.
Tour de la cathédrale de Saint-Etienne, à Vienne (Autriche)	135 m. 30

Tour de Saint-Martin, à Landshut (Bavière) . . .	133 m.
Clocher de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau (grand duché de Bade).	125 m.
Flèche de la cathédrale d'Anvers (non compris la croix).	123 m. 40
Dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence. . .	119 m.
Cathédrale de Saint-Paul, à Londres	111 m. 30
Dôme de Milan.	109 m.
Tour de la cathédrale de Magdebourg	103 m. 50
Tour du Rathhaus, à Berlin.	88 m.
Clocher de l'église de la Trinité, à New-York. . .	86 m.
Le Panthéon, à Paris	80 m
Tours de Notre-Dame de Paris	68 m.

J. C.

LES EXPOSITIONS RÉTROSPECTIVES
DE BRUXELLES, DE DÜSSELDORF
ET DE L'UNION CENTRALE DES BEAUX-ARTS, A PARIS

—

PREMIER ARTICLE

—

I

Dans le *Stadtsmuseum* de Francfort-sur-le-Mein, établissement municipal où chacun pénètre moyennant une faible rétribution, on voit, à côté des peintures qui garnissent la muraille, d'amples vitrines remplies d'objets rares et précieux. Ces objets, marqués au nom de leur propriétaire, n'appartiennent pas à la Ville, mais à de riches patriciens, qui les mettent libéralement à la disposition du public en les exposant dans un local ouvert à tous. Une telle générosité est bien digne d'éloges; elle trouvera sans doute des imitateurs en d'autres pays, lorsque des moyens pratiques d'exécution et des garanties suffisantes seront accordés aux hommes généreux dont l'âme est assez haute pour placer les progrès de l'art ou de la science au dessus d'une vaine satisfaction personnelle.

Déjà le duc de Luynes [1], Sauvageot [2], Calvet [3], Vivenel [4], l'abbé Colas [5], Moillez [6], en France, MM. de Ravestein et de Ville [7], en Belgique, l'abbé Van Heukelum [8], en Hollande — j'omets sans doute

[1] Cabinet des Médailles, à Paris.
[2] Musée du Louvre.
[3] Avignon.
[4] Compiègne.
[5] Musée céramique de Rouen.
[6] Musée ethnographique de Lille.
[7] Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles.
[8] Musée archiépiscopal d'Utrecht.

plus d'un nom digne de figurer ici — ont donné le noble exemple de léguer ou même d'offrir, eux vivants, des trésors rassemblés à grands frais aux Musées de leur patrie ; exiger un pareil sacrifice de la masse des collectionneurs serait absurde et téméraire. La route de Corinthe n'est pas accessible à tout le monde ; il faut, pour la suivre, ou manquer absolument d'héritiers trop directs, ou posséder une de ces fortunes que l'écart de quelques centaines de mille francs ne saurait amoindrir. Au contraire, un simple prêt n'engage nullement l'avenir ; il permet, au moment voulu, de réclamer un dépôt confié à la garde de l'autorité : voilà pourquoi l'idée francfortoise est féconde, voilà pourquoi je la signale aux édiles sérieux ; étant admis qu'il soit possible d'en rencontrer un seul à notre époque énervée par les dissensions politiques.

En attendant l'heureux jour où le monde entier comprendra les choses avec la même largeur que les habitants de l'antique cité impériale, où une exposition permanente et publique des collections particulières aura pris racine dans nos mœurs, l'élite des vrais amis de l'art déploie une activité infatigable pour parvenir à épurer le goût des producteurs et des consommateurs, au moyen d'expositions temporaires qui, centralisant sur un point donné les chefs-d'œuvre du passé disséminés çà et là, épargnent aux curieux comme aux archéologues beaucoup de temps et de démarches.

Depuis un quart de siècle à peu près, ces tournois de l'esthétique industrielle, où les anciens viennent lutter contre les modernes qui sont rarement vainqueurs, se multiplient d'une façon remarquable. Universelles, régionales, locales, faites sous le patronage des gouvernements, dues à l'initiative privée, des expositions rétrospectives s'organisent partout où elles ont quelques chances de succès ; il est maintenant assez rare qu'un long intervalle s'écoule sans en voir au moins éclore une. Serait-ce trop? non certes ; je dirai plus, ce n'est pas encore assez. Un faux luxe, résultat de l'avènement des nouvelles couches sociales, est la cause première du combat engagé entre l'art et la pacotille. Le simple bourgeois veut briller à l'égal du prince ou du financier, l'ouvrier tient à rivaliser avec le bourgeois ; conséquences : le laiton, le strass, le mastic, le zinc, le carton-pâte, usurpent la place des métaux précieux, des pierreries, de l'émail, du bronze et du bois. L'exécution vaut encore moins que

la matière employée. La machine fonctionne là où l'intervention d'une main habile serait nécessaire ; les formes générales sont extravagantes; les motifs les plus disparates, empruntés aux styles de toutes les époques et de tous les pays, se heurtent les uns contre les autres sous prétexte d'ornementation ; les couleurs, trop ternes ou trop crues, ne s'harmonisent jamais entre elles ; enfin l'excessive division du travail étouffe dans son germe la faculté créatrice. Qu'importe, pourvu que l'on fabrique vite et à bon marché des trompe-l'œil et des tape-à-l'œil, qui séduisent le vulgaire en flattant sa vanité. Mes justes récriminations, bien entendu, ne visent ni les industriels d'élite, ni leur clientèle ordinaire ; hélas ! le chiffre de ces deux classes est si restreint que l'on en peut compter et nommer les membres au sein de la foule. Les expositions rétrospectives, certes, ne s'adressent pas aux riches dilettanti qui savent découvrir les belles choses, en apprécier la valeur et en commander au besoin; pas davantage, par exemple, au joaillier Falize, à un orfévre danois dont la personnalité m'échappe, au célèbre Castellani ou au ferronnier Locquet, qui, imbus du profond sentiment de leur art, mûris par de consciencieuses études, pétrissent le métal, parfondent les émaux, sertissent les gemmes, avec un talent qu'envieraient les grands bijoutiers anonymes de l'Antiquité classique et barbare, aussi bien que les illustres maîtres du Moyen-Age : à de tels hommes rien ne reste plus à apprendre, ils ont pénétré le fond de l'arcane. Ces galeries somptueuses, où l'archéologue spéculatif circule en savourant d'indicibles voluptés, ne s'ouvrent même pas exclusivement pour lui : le savant voyage, recherche et arrive toujours au but; pourvu qu'il ait un peu de notoriété, les portes les mieux closes s'entrebaillent au vu de sa carte. Affirmons-le donc sans réticences, cet étalage de merveilles est spécialement destiné au gros public, bourgeois et artisans casaniers par habitude ou par nécessité, public qui achète et qu'il faut à tout prix initier aux règles de l'esthétique, parce que, en définitive, il impose sa volonté aux fabricants. Formez le goût de l'acheteur, le vendeur sera immédiatement contraint d'obéir à ses exigences.

L'Antiquité et Moyen-Age n'ont guère compté d'hommes plus riches que nos financiers modernes ; en revanche, les classes inférieures étaient alors plus pauvres que nos ouvrières, chamarrées

le dimanche d'affreux bijoux en chrysocale, et que notre petit commerce, ornant ses cheminées de laides garnitures en zinc peint ou en laiton verni. Néanmoins tout ce que le passé nous a transmis d'objets communs, meubles, ustensiles, parures, images, est, si vile qu'en soit la matière, si grossier qu'en soit le travail, empreint d'un cachet d'élégance incontestable. D'où provient un semblable écart? La cause en est facile à saisir. Jadis le peuple fréquentait le temple ou l'église, l'entrée des palais et des châteaux ne lui était pas interdite ; d'abord éblouis par l'éclat du luxe, ses yeux s'y habituaient graduellement et il finissait pas le comprendre. De la compréhension d'une belle chose au désir d'en posséder l'analogue, le pas est vite franchi ; mais le sens pratique de nos aïeux contrastait beaucoup avec la légèreté actuelle. Au lieu de jouer le rôle de la grenouille qui prétend imiter le bœuf et de vouloir aborder l'impossible, l'illettré d'autrefois, campagnard, artisan, boutiquier, exigeait avant tout, dans l'objet à son usage, des formes agréables jointes à une solidité à l'épreuve. D'une ornementation coûteuse, il ne se préoccupait guère ; il l'abandonnait aux grosses bourses, et, comme une élégante simplicité n'exclut pas le bon marché, on parvenait, avec l'aide du temps et de l'économie, à se créer un mobilier rationnel, transmissible de génération en génération, et qui ne tombait pas à chaque décès sous le marteau de l'huissier priseur. D'ailleurs, aux époques où les fils se faisaient une loi d'exercer le métier paternel, le consommateur riche ou pauvre n'avait autour de lui que des producteurs nourris des meilleures traditions, producteurs dont la pensée répondait si bien à la sienne qu'il n'avait aucunement besoin de les guider. Quant aux caprices de la mode, ils devenaient un avantage réel pour l'homme peu favorisé des dons de la fortune, en lui permettant d'acquérir à un prix raisonnable d'excellentes pièces mises au rebut, et qu'il n'aurait jamais obtenues à l'état neuf. Grâce à ces caprices, brocanteurs et collectionneurs ont parfois déterré, au fond de villages perdus, des meubles et des ustensiles archiséculaires qui, bannis du château ou de l'abbaye, étaient venus échouer dans la chaumière d'un pauvre paysan.

Aujourd'hui la pacotille a gagné même les églises ; les palais sont fermés au peuple — excepté aux fêtes du pétrole — et le bourgeois

ne s'y risque pas. Où donc peuple et bourgeois trouveront-ils moyen de guérir leur dépravation de goût, si ce n'est dans les Musées et dans les expositions rétrospectives. Le Musée est un pain quotidien dont ne profitent pas toujours ceux qui l'ont à leur portée ; l'exposition est plus alléchante, elle a encore le mérite d'attirer les étrangers : ne craignons donc pas de la préconiser outre mesure.

Les expositions empruntent leurs éléments à deux sources principales : les trésors des établissements religieux et les cabinets des amateurs. Les trésors restent dans le statu quo ; les cabinets se modifient par des acquisitions ou des échanges : mais clergé et collectionneurs, absolument libres d'allures, prêtent quand bon leur semble, et ils peuvent très bien accorder à Jacques ce qu'ils refusaient aux instances de Pierre. Aux nombreuses surprises, ainsi ménagées au visiteur par des complaisances inattendues ou de récentes découvertes, il est loisible d'en ajouter d'autres, dépendantes du système qu'adoptent les organisateurs pour le groupement des pièces confiées à leur expérience. En effet, à l'égal des tableaux, la ciselure et l'émail demandent, afin d'être appréciés, un éclairage convenable. Tel objet, hier à peine entrevu dans l'ombre d'une étroite galerie, apparaît tout différent à la pleine lumière d'une vaste salle, où des montres-lanternes permettent quelquefois d'en contempler la face et le revers. Le voisinage influe encore sur la valeur des œuvres, en fournissant des repoussoirs ou des termes de comparaison. Au résumé, la mise en scène d'une exposition impose d'abord, à celui qui la dirige, un coup-d'œil sûr et une parfaite entente de l'harmonie. L'addition des connaissances archéologiques ne nuit certainement pas, mais je ne leur assigne que le second rang, car, on ne saurait trop le répéter, les manifestations historiques du travail humain s'adressent beaucoup moins à la science acquise qu'à l'ignorance qu'il faut détruire coûte que coûte.

Les expositions rétrospectives réservent pourtant aux spécialistes une série de petites jouissances que le *profanum vulgus* n'est pas admis à partager. La fabrique d'antiquités, fort adroite et fort entreprenante à notre époque, trouve souvent moyen d'introduire ses produits frelatés dans les collections les plus honorables, d'où ils se glissent, bon gré malgré, derrière les vitrines publiques. Tantôt la pièce est moderne du haut en bas, tantôt seulement on lui a in-

fligé un habile trucage. Le cas échéant, une œuvre fausse provoque chez les hommes d'étude un minutieux examen ; à l'occasion aussi, elle engendre des discussions très utiles à la science et très joyeuses pour les amateurs restés hors de cause. On plaint alors les victimes, on en rit un peu sans être sûr que le lendemain on n'éprouvera pas leur infortune : les avertir, personne n'y songe ; ce serait par trop cruel. J'ai récemment passé de longues heures à suivre la piste d'un monument que je soupçonnais de faux et dont l'authenticité m'eût été précieuse. De démarche en démarche, j'ai fini par rencontrer le propriétaire, un galant homme qui m'a mis sans hésiter au courant de la situation ; il avait trouvé sa pièce dans le grenier d'un brocanteur. Un pareil aveu changeait mes doutes en certitude, le prétendu antique était bien de fabrication nouvelle. Alors, un système fondé sur les symboles qui l'ornaient s'écroulant par la base, il m'a fallu renoncer à des arguments caressés depuis trois mois. Qui, du collectionneur ou de l'archéologue, méritait le plus de commisération ? le dernier assurément. Il n'a pas voulu néanmoins désabuser son confiant interlocuteur qui croit toujours posséder une œuvre extraordinaire. A quoi bon associer inutilement une âme loyale aux déboires que l'on éprouve ; d'ailleurs la satisfaction d'avoir découvert la vérité ne compense-t-elle pas largement la perte d'une illusion scientifique.

Je viens de prôner la fréquence des solennités de l'art rétrospectif et de signaler leur but pratique à l'endroit des masses ; l'année 1880 s'est chargée de répondre aux adversaires de ma thèse, en faisant éclore simultanément trois expositions parallèles où les chefs-d'œuvre du passé coudoient les productions de l'industrie moderne. Paris, Bruxelles, Düsseldorf ont convié la foule à leurs splendides fêtes, et la foule s'est empressée d'accourir. Partout, en France, en Belgique, en Allemagne, le vrai peuple envahit les salles où reposent les épaves de ses ancêtres : il regarde, compare et questionne même au besoin ; discrétement à la vérité, car le peuple est timide hors de la rue, mais enfin il questionne. Un bienveillant archéologue — les archéologues sont rarement libres-penseurs — apprend alors à l'ouvrier que ce qu'il admire davantage a été fait en l'honneur de Dieu par des artistes pleins de foi ; que l'Église a toujours encouragé les nobles aspirations de la pensée en offrant

au génie les moyens de se développer et les occasions de produire; que le manque de croyances religieuses réduit l'homme à l'état de machine; que la machine étant privée d'intelligence demeure inapte à créer. Écoute-t-on la leçon jusqu'au bout? Est-elle suffisamment comprise? Je n'en ai guère l'assurance; néanmoins, si peu que ce soit, on a lieu de supposer qu'il en restera quelques bribes dans l'esprit des auditeurs. Somme totale, encore une dizaine d'années aussi fertiles en expositions que 1880, et il ne faudra pas trop désespérer de l'avenir..... des arts industriels.

En 1867, Edmond du Sommerard, l'organisateur par excellence, classa l'histoire du travail français d'après l'ordre chronologique; débutant aux instruments de pierre, le visiteur marchait de siècle en siècle jusqu'à l'aube de la Révolution. En 1878 on crut devoir s'écarter du plan adopté par le Conservateur du Musée de Cluny, et je n'ai pas à m'occuper ici des inconvénients qui en résultèrent. 1880 ne s'est pas conformé davantage aux errements de 1867; faut-il en accuser les commissions exécutives? Non certes; pour réaliser à nouveau l'idée féconde de du Sommerard, elles avaient à surmonter deux obstacles infranchissables, l'aménagement des locaux et l'exigence de certains exposants qui ne voulaient pas que leurs collections fussent disséminées à droite et à gauche : ne pouvant briser ces obstacles, on les a tournés. Satisfaire à la fois l'intérêt du public, en plaçant chaque objet dans son jour, et l'amour-propre des particuliers, en leur assignant des travées ou des vitrines spéciales, n'était pas une besogne facile à accomplir sur un espace restreint, où l'air et la lumière sont inégalement répartis : partout néanmoins on y a réussi dans les limites du possible. Allemands, Belges, Français, rivalisant de zèle, d'activité et d'intelligence, sont parvenus à disposer et à éclairer convenablement le dessus de leurs paniers. Les spécimens de chaque branche de l'art et de l'industrie ont été généralement groupés ensemble; du classement chronologique, il n'en a guère été question. Que l'étude se plaigne d'un défaut de méthode, c'est son droit, mais l'œil n'a eu qu'à se louer, et, je le redis encore, les expositions s'adressent avant tout aux yeux.

J'ai parcouru les galeries rétrospectives de Paris, de Bruxelles et de Düsseldorf, j'y ai trouvé beaucoup d'anciennes connaissances

au milieu de pièces nombreuses que je n'avais pas encore eu la chance de rencontrer ; eh bien ! l'ensemble m'a offert le piquant attrait d'une nouveauté complète : mes vieux amis rajeunissaient, les derniers venus m'appelaient, tous me saluaient d'un gracieux sourire. Quelle en était la cause ? Un rayon de soleil!

Après un exorde aussi long, le lecteur craindra probablement d'avoir à subir les commentaires de trois volumineux catalogues ; hâtons-nous de le rassurer : on n'a pas des intentions aussi malveillantes. Quelques objets intéressants seront, à la vérité, décrits dans ma rapide esquisse, mais ils n'apparaîtront qu'à titre épisodique ; le reste, je l'indiquerai seulement pour mémoire.

II.

Afin d'ajouter à l'éclat des fêtes célébrées en l'honneur du cinquantième anniversaire de son indépendance, la Belgique a voulu inaugurer une Exposition nationale des produits de l'industrie. Dans le Champ des Manœuvres de Bruxelles, disposé en jardin anglais, pour la circonstance, en face des pelouses, des fleurs et des pièces d'eau, s'est élevée une vaste construction, à la fois simple et majestueuse, composée d'un corps-de-logis central flanqué de deux pavillons latéraux. Le pavillon de droite a été affecté à l'*Exposition des industries d'art en Belgique, antérieures au XIXe siècle*, annexe qui forme la IVe section d'un ensemble logiquement ordonné. Le local trouvé, il fallait le remplir et ce n'était pas une mince besogne ; parfaire une œuvre aussi grandiose exigeait de nombreux adhérents, ils n'ont pas manqué à l'appel. Membres du clergé, de la noblesse et de la magistrature, hommes politiques, fonctionnaires, savants, artistes, collectionneurs, tous se sont empressés de concourir à la réalisation d'une idée chère à leur patriotisme, car, si le Belge est fier de lui-même, il n'est pas moins jaloux de la gloire de ses aïeux. Au dessus de cette élite [1], plane l'auguste nom du Roi,

[1] La Commission de patronage, très nombreuse, avait à sa tête M. le comte de Mérode-Westerloo ; voici la liste des membres chargés de l'installation définitive. MM. le comte Adrien d'Oultremont, Président ; le chevalier Powis de Tenbossche, Secrétaire ; A. Bequet ; Capronnier ; le vicomte B. de Jonghe ; l'abbé Delvigne,

du Roi dont le patronage est un couronnement obligatoire des manifestations nationales chez nos voisins, du Roi, objet de l'amour comme du respect universel, et qui traverse librement les rues de sa capitale sans crainte d'y rencontrer le poignard ou la balle d'un assassin [1]. Les étrangers eux-mêmes ont saisi l'occasion de témoigner leur sympathie à une entreprise qui comptait déjà tant d'éminents suffrages ; la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Danemark, se sont piqués d'honneur pour envoyer à Bruxelles leurs plus riches spécimens de ces magnifiques productions, que l'art et l'industrie de l'ancienne Belgique répandirent autrefois sur l'Europe entière.

Des causes efficientes, passons maintenant aux résultats obtenus. Après avoir franchi un perron que garde un brave soldat, dont la consigne se borne à l'extinction des cigares récalcitrants, on pénètre dans un vaste quadrilatère, éclairé par le haut, et embrassant la hauteur totale de l'édifice. Aux côtés perpendiculaires du plain-pied, s'ouvrent des travées basses, répétées à l'étage supérieur, où elles communiquent entre elles au moyen d'une galerie-balcon qui permet de circuler à l'entour, et aussi d'apprécier l'ensemble du rez-de-chaussée.

Au premier abord, le spectateur, ébloui par la foule des merveilles coordonnées avec une remarquable entente de la mise en scène, se demande comment les limites restreintes de la Belgique peuvent renfermer autant d'objets précieux. Néanmoins celui qui a eu le bonheur de visiter l'Exposition religieuse de Malines, en 1864, constate bientôt d'insignes lacunes ; il cherche, sans les rencontrer, des chefs-d'œuvre d'orfévrerie et de textrine à jamais fixés dans sa mémoire, chefs-d'œuvre pourtant sortis d'ateliers flamands, brabançons ou liégeois au Moyen-Age. Chacun commente à sa guise des

curé de Saint-Josse-ten Noode ; G. de Savoye ; Gosselin ; V. Mahillon ; le chanoine Reusens, professeur à l'Université de Louvain ; Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale ; le président Schuermans ; le chevalier van Elewyck ; E. van Vinkeroy, conservateur au Musée des Antiquités ; G. Vermeersch ; A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles ; Fr. Fétis ; F. Maskens ; E. Parmentier ; Eugène Poswick ; l'abbé van Caster ; vander Kelen-Bresson.

[1] Un salon d'honneur est réservé à S. M. dans le local affecté à la section rétrospective.

absences assurément fâcheuses pour la curiosité publique, et chacun conclut au blâme, parce que nul ne veut ou n'ose envisager à leur véritable point de vue les motifs qui dictèrent la majorité des refus. Ces motifs dont je saisis la portée, attendu qu'ils touchent à mes plus intimes convictions, je les formule ici tels que je les devine, aucun des blâmés n'ayant jugé à propos de m'en entretenir ; certains de mes lecteurs y trouveront peut-être des renseignements mis en oubli, sinon ignorés par eux.

Les regrettables desiderata qui viennent d'être signalés consistent principalement en calices, ciboires, ostensoirs et châsses appartenant à la liturgie catholique. Les vases destinés à recevoir le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne doivent être touchés que par un ecclésiastique revêtu des ordres majeurs [1] ; il serait donc malséant de laisser à la merci du premier gardien venu des objets aussi profondément respectables : les châsses, qui abritent les ossements des Saints, sont également en grande vénération parmi les Fidèles ; elles exigent un cérémonial particulier pour être exposées aux regards de la foule. Les hommes, qui ne doutent de rien et qui brisent les obstacles avec un seul mot, diront qu'il fallait ôter les reliques ! Très bien, mais où les loger pendant six mois qu'elles seraient exilées de leur gîte habituel ? D'ailleurs ouvrir une châsse et la clore ensuite ne s'effectue pas sans l'accomplissement de minutieuses formalités. Une salle particulière, réservée au mobilier sacro-saint, ayant pour garde un bedeau en costume, et où les entrants eussent été priés de se découvrir, aurait vraisemblablement rassuré les consciences les plus timorées [2]. Quelqu'un dut y songer, ou je me trompe fort ; il aura reculé en face d'impossiblités faciles à comprendre.

Je n'entends pas plaider la cause du clergé belge qui ne m'a nullement chargé de le défendre ; mais je crois qu'il a suivi une ligne de conduite que j'aurais adoptée moi-même en pareille occurrence. Les choses se sont passées telles qu'elles devaient se passer; églises

[1] On fait souvent une exception en faveur des sacristains laïques, mais elle est nécessitée par le nombre insuffisant des membres du clergé.

[2] Une pareille salle existait à l'Exposition de Malines ; elle existe dans une certaine mesure à l'Exposition de Düsseldorf, dont le directeur est cependant luthérien

et monastères ont fourni tout leur contingent disponible ; l'*encolpium* de la Vraie Croix, saint Éleuthère, sainte Gertrude et tant d'autres, sont restés à Tournai, à Nivelles ou ailleurs, parce qu'ils ne pouvaient logiquement en sortir pour aller à l'Exposition.

Assez parlé des absents, les présents vont avoir leur tour.

Orfévrerie. — L'art des conquérants barbares de la Gaule est numériquement assez mal représenté à Bruxelles ; il y compte néanmoins deux pièces remarquables : une fibule et une boucle. La fibule, trouvée dans le cimetière de Rognée, appartient à la Société archéologique de Namur. Un disque d'or laminé, bordure festonnée de segments et d'angles alternatifs, rehaussés de seize verres ronds ou carrés sertis au rabattu, comporte au centre un cabochon encadré d'une jarretière en haut relief, d'où rayonnent quatre têtes d'oiseau et pareil nombre d'appendices rectangulaires. Le champ, resté libre entre l'umbo et la bordure, est couvert d'élégants filigranes. Les verres ronds sont blancs ; les carrés, verts ; la jarretière et ses dépendances, en grenats finement cloisonnés. Par sa forme et sa technique, le bijou rappelle les pièces analogues exhumées en Suisse, en Bourgogne, en Alsace, en Lorraine, pièces que l'on attribue aux Burgondes; il est évidemment étranger à la Gaule septentrionale, car, à ma connaissance, son pareil n'y a pas encore été rencontré : on peut fixer sa date au commencement du VIIe siècle. Namur expose aussi des boucles d'oreilles, de jolies fibules gemmées, toutes ornées à la mode franke [1], et des bronzes très intéressants des Ve et VIe siècles.

La boucle, hélas ! mutilée, a été découverte au sommet d'une vieille armoire dans la sacristie de l'église de Notre-Dame, à Tongres ; aucun ancien inventaire ne la mentionnant, on ignore sa provenance [2]. Toutefois l'objet est rare, peut-être unique en son genre ; il est certainement inédit ; sa beauté n'est pas contestable : autant de titres pour mériter une étude sérieuse. Mesurant environ $0^m 055^m$ en hauteur et $0^m 04^c$ en sa plus grande largeur, notre boucle offre

[1] La Société archéologique de Namur ayant eu la gracieuseté de me confier les dessins de ses bijoux, je compte les publier dans le tome IV des *Origines de l'orfévrerie cloisonnée*.

[2] Je dois ces renseignements à M. l'abbé Peeters, curé-doyen de Tongres, qui a eu en outre l'obligeance de m'autoriser à faire photographier son rare bijou.

l'aspect d'un pylone égyptien dont le linteau s'adapte aux jambages par une charnière, le tout formé de plaques d'or épaisses, martelées et soudées. La patte (linteau) est flanquée de deux grenats cabochons ovales ; un prasme d'émeraude rectangulaire en occupe le milieu ; entre les grenats et l'émeraude sont deux carrés dont le champ, découpé en arabesques fantaisistes, incruste des tables rouges et une seule de couleur verte. Un cordon de perlettes ciselées dans la masse borde les trois côtés libres. Les jambages, réunis au sommet par une plate-bande qui prolonge la base du linteau, sont légèrement arqués ; la face et les flancs extérieurs de cette partie montrent un élégant réseau de fines cloisons, où l'on a introduit, sans rabattu, des grenats, façonnés en tables sur les plans, arrondis sur les arètes latérales. La plate-bande est fendue verticalement au centre ; un alvéole vide, et qui n'a jamais été rempli, couronne la solution de continuité : il a vraisemblablement reçu jadis la tête d'un ardillon dont la pointe venait rejoindre une traverse qui complétait l'anneau. Ardillon et traverse ont disparu, mais les éléments d'attache de la dernière sont peut-être appréciables. La technique du bijou renvoie au travail des joyaux découverts dans le tombeau de Childéric, à Tournai ; elle semble néanmoins encore plus soignée. Le dessin, courbes, redents, rectangles, est analogue au réticulé qui décore certaines pièces provenant d'Angleterre ou d'Allemagne, ainsi que diverses fibules et le magnifique pommeau d'épée du musée de Stockholm [1] ; rien d'aussi parfait jusqu'à présent ne s'est montré en France et en Belgique. Le revers de la patte est également digne d'intérèt ; les trois grosses pierres, montées à jour, y brillent dans un encadrement de perlettes ; un cordon des mêmes granules, plié en rectangle, agrémente la boîte de la charnière. Des rivets et des trous apparaissent aux deux extrémités des jambages ; je soupçonne que les trous inférieurs ont servi à fixer la traverse absente.

Les grenats ont une teinte vineuse qui ferait croire à leur provenance européenne si l'éclat particulier qui les distingue ne s'y op-

[1] Voy. C. Roach Smith, *Collectanea antiqua;* Bryan Faussett, *Inventorium sepulcrale;* Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit;* O. Montelius, *Antiquités suédoises.*

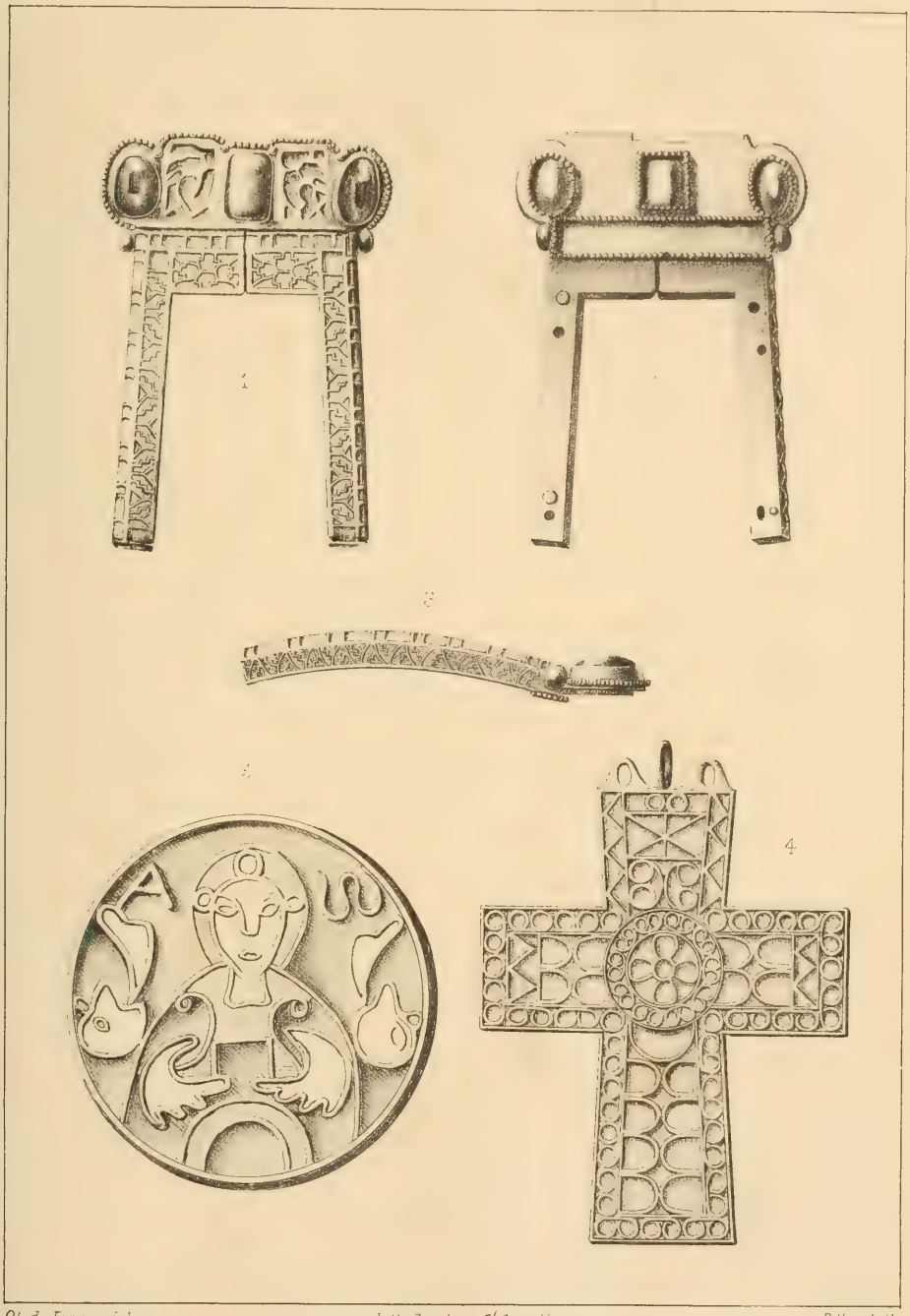

Ch. de Linas del. Lith. Bourbier, St-Quentin Prilay Lith.

Boucle de Tongres: 1, Face; 2 Revers; 3, Profil. 4, Croix d'or cloisonnée. 5, Email cloisonné sur cuivre.

posait. Cet éclat manque au silicate d'alumine de la Bohême; en revanche, il signale le grenat violacé oriental qui est le plus estimé de tous. J'ai vu récemment au Musée de la Porte de Hal une ancienne poignée de *kris* malais; elle sertit des pierres vineuses identiques à celles qui décorent notre bijou.

Parmi les spécimens d'orfévrerie cloisonnée que possède l'Allemagne, il en est un dont l'ornementation s'éloigne fort peu du style de la boucle de Tongres; je veux parler du médaillon circulaire qui rehausse l'une des grandes faces de l'autel portatif de saint André, à la cathédrale de Trèves. Cet autel, exposé à Düsseldorf, rentrant dans les limites de ma tâche, j'aurai à m'en occuper en son lieu. J'espère, sans trop y compter, que le monument trévire fournira quelques éclaircissements sur l'origine et le lieu de fabrication du joyau limbourgeois ; la date de ce dernier me paraît devoir être rapportée au VIe siècle. Les époques les plus déshéritées ont vu éclore d'habiles praticiens dont les œuvres pleines de goût émergent au sein des médiocrités contemporaines ; un petit coffret du musée archiépiscopal d'Utrecht en est la preuve [1].

Si le contingent *barbare* de l'orfévrerie est un peu restreint à Bruxelles, le Moyen-Age y tient ses grandes assises dans cette branche de l'art industriel. Le mobilier religieux, de la période qui court du XIIe siècle à la Renaissance flamande, s'étale largement au rez-de-chaussée où nous allons circuler à vol d'oiseau.

Chapitre des raretés : trois phylactères et un fragment de châsse en cuivre rouge, arabesques dorées sur vernis brun ; XIIe-XIIIe siècle. On attribue à l'école de Maëstricht ce genre de peintures spécial aux bords de la Meuse [2] ; les échantillons cités sont un envoi du Musée archéologique de Namur.

De la cathédrale de Namur proviennent : un autel portatif du XIIe siècle, jaspe et ivoire sculpté; une couronne d'or gemmé, munie d'une capsule destinée à contenir deux des *Saintes épines* qui meurtrirent le front du Sauveur [3], XIIIe siècle ; une statuette reliquaire de saint Blaise en argent, XIVe siècle ; un triptyque du même mé-

[1] Voy. *Revue de l'Art chrétien*, t. XXVIII, p. 303 et sq., pl.

[2] *Mélanges d'archéologie*, t. I, pl.

[3] Voy. Bock, *Kleinodien etc.*, pl.

tal, couvert d'émaux translucides sur relief, œuvre charmante de l'art français trécentiste. Cette pièce, évidemment destinée à l'oratoire domestique d'un prince ou d'un grand seigneur, a servi d'*osculatorium*, aussi est-elle passablement détériorée ; mais les chocs qu'elle a reçus permettent d'en comprendre la technique.

Frère Hugo, moine d'Oignies, fut, on le sait, un des plus illustres orfévres du XIIIe siècle. Le trésor de cette abbaye est passé aux mains des Sœurs de Notre-Dame, à Namur, institutrices dévouées de la jeunesse qui ouvrent toujours leur porte hospitalière au savant et à l'artiste. Je me souviens, avec quelque confusion, d'avoir un jour dérangé ces excellentes Religieuses pendant quatre mortelles heures ; au lieu de se plaindre — elle en avait bien le droit — Madame la Supérieure répondit à mes excuses par un gracieux remerciement. Les richesses du monastère d'Oignies ont été décrites et publiées [1], mais, elles sont si nombreuses, que les pièces exposées à Bruxelles pourraient être inédites. D'abord une reliure d'Évangéliaire, bois recouvert de lames d'argent ciselé, dorées en partie. Au recto, le divin Crucifié entre la Sainte Vierge et saint Jean, dans un cadre décoré de rinceaux, de personnages et d'animaux. Des pierres précieuses, dont trois intailles antiques et un camée byzantin en nacre de perles, rehaussent les ciselures. Au verso, le Christ, assis sur son trône, est accompagné des symboles évangélistiques et de quatre petits *émaux de plicque*. Sur la bordure, six nielles alternent avec des motifs analogues à ceux du recto. Dans le nielle qui avoisine le lion de saint Marc, l'auteur du travail, Frère Hugo, s'est représenté lui-même, à genoux devant le Sauveur et saint Nicolas. Une inscription mentionne deux fois le nom du grand artiste et certifie son ouvrage. Citons encore, du même maître, un gobelet à couvercle, orné de bandes obliques, alternativement argent niellé et or gravé. J'avais oublié ce morceau exquis, où les meilleures traditions du goût oriental revêtent un aspect nouveau sous l'influence d'un génie primesautier ; je l'ai contemplé à Bruxelles dans son entière splendeur. On a jugé le gobelet de Frère Hugo assez précieux pour y abriter des reliques ; n'était-ce pas à l'origine un simple *poculum*, destiné aux banquets solennels, et qui figurait ordinairement sur le

[1] *Annales archéologiques. Beffroi.*

dressoir abbatial? Les Sœurs de Notre-Dame ont également envoyé deux *pocula* tronconiques en verre fondu, sur lesquels sont taillés à la meule, en plein relief, des carnassiers fantaisistes et divers motifs. Aux vases, montés sur un pied métallique, on a adapté un couvercle en cuivre doré, muni d'un anneau de suspension. L'entière similitude qui règne entre la technique de nos verres et la taille des fleurons incrustés dans la *coupe de Chosroès*, au Cabinet des Médailles de Paris [1], le style de l'ornementation des premiers, m'engageaient à attribuer ceux-ci à quelque graveur des bords du Tigre ; j'ai dû céder devant la compétence de M. l'abbé Schnütgen, de Cologne. L'éminent archéologue reconnait un travail allemand là où je soupçonnais un faire oriental.

Le maître du XIIIe siècle, qui cisela la croix et le reliquaire de l'église de Walcourt, reste malheureusement inconnu, pourtant il a, lui aussi, produit des chefs-d'œuvre. La croix, haute de 1^m 23^c, est à double traverse : son âme, en bois, se cache sous un habillement de vermeil ; la face comporte un décor végétal d'une incomparable délicatesse ; des nielles couvrent le revers. Le reliquaire, du même style, simule une tour carrée, à base en pyramide tronquée que supportent des griffons ; il est flanqué de quatre niches à clochetons, abritant des statuettes : hauteur, 0^m 60^c.

La *great attraction* du gros public est certainement le polyptyque-reliquaire en argent doré de l'ancienne abbaye de Floreffe ; nettoyé avec un peu trop de soin, il sollicite les regards au milieu de la vitrine où on l'a placé en vedette. Je m'abstiendrai de juger en dernier ressort une pièce qui a subi des remaniements avoués, et d'autres dont on convient moins ; je me bornerai à signaler ses mérites réels. Dans le panneau central, découpé en ogive, deux anges supportent une croix fleurdelisée, enrichie de grenats surians, de saphirs percés et de pierreries de moindres dimensions ; là reposait jadis une parcelle du Bois sacré, instrument de notre salut. L'archivolte, ornée de nielles remarquables et de ciselures délicates, développe, sur son intrados, une légende qui se continue en bas. L'intérieur des volets représente des scènes de la Passion ; à l'extérieur, vierge de retouches malencontreuses, on voit le Cru-

[1] Voy. *Œuvres de saint Éloi* et *Origines de l'orfévrerie cloisonnée*, t. I, pl.

cifiement, l'Annonciation, les Apôtres saint Pierre et saint Paul. L'abbé Pierre de La Chapelle fit exécuter, en 1254, une œuvre dont l'ensemble flatte la multitude, et dont les détails, en majeure partie, obtiennent le suffrage des critiques les plus difficiles. MM. le baron Snoy et le comte Cornet de Grez sont les heureux propriétaires du polyptyque de Floreffe. Hauteur, 0m 80c; largeur totale, 0m 886m.

L'église de Notre-Dame, à Tongres, a déjà obtenu une mention très honorable qui doit être suivie de beaucoup d'autres. Le reliquaire ostensoir, dit de Sainte-Ursule, et la croix d'autel en cristal de roche, avec leurs émaux translucides du XIVe siècle, sont assurément des pièces fort estimables; une série de billes de chape (*monile*), XIVe siècle au XVIe, est curieuse entre toutes. Il n'est pas commun de rencontrer en aussi grand nombre ces agrafes quadrilobées ou circulaires, splendidement imagées de hauts-reliefs; en France elles ont passé au creuset, la Belgique a su les garder.

Les églises de Louvain, de Solières, de Bruges, de Mons, divers établissements charitables, des Musées provinciaux, des bibliothèques publiques, se sont également dégarnis de leurs richesses en orfèvrerie médiévale pour concourir au succès de l'Exposition; je tairai les collectionneurs qui ont imité cet exemple, ils ne peuvent lutter contre la main-morte : d'ailleurs que de noms doivent bientôt arriver sous ma plume à propos d'autres époques et d'autres branches de l'ancien art belge.

La perle de l'orfévrerie de la Renaissance et des périodes qui la suivirent est malheureusement ici d'origine italienne : un plateau et un aiguière en vermeil ciselé. Le XVIe siècle a laissé rarement des originaux aussi parfaits. A mon escient, des bourses fort sérieuses ont voulu compter à Madame la comtesse d'Aspremont-Lynden une somme énorme en échange de ces deux admirables pièces; la noble propriétaire a carrément repoussé l'offre.

Distancée par l'Italie, au XVIe siècle, sur le turf bruxellois, la Belgique prend sa revanche au XVIIe et au XVIIIe. MM. les comtes F. et A. d'Oultremont, de Ribeaucourt, de Lichtervelde, Goethals, A. d'Ursel et t'Serclaes de Wommersom, les barons de Turck de Kersbeek et Lunden, le chevalier É. Hynderick, van den Corput, de Munk, Schnellekens, Parmentier, Evenepoel, de Cannart d'Hamale, etc., etc., ont envoyé à qui mieux mieux des aiguières, des hanaps,

des canettes, des plateaux marqués au bon coin de l'estampille nationale. Les horloges de M. G. Vermeersch sont charmantes ; très beaux seraient les cuivres de M. le baron de Vinck de Deux-Orp, s'il ne leur avait pas infligé une dorure qui les gâte entièrement. La vaisselle plate est largement représentée dans les montres de MM. J. Dubost et Evenepoel ; je regarde à l'occasion l'argenterie domestique, mais elle ne me captive nullement : l'excuse est lancée à l'adresse des nombreux détenteurs d'objets isolés en ce genre.

Dinanderie. — Avant de se répandre en Belgique, où elle fut éminemment nationale, l'industrie du laiton florissait à Dinant qui a été sa marraine. Cette industrie a meublé les églises de lutrins, de candélabres, de girandoles, d'appliques, singulièrement estimés des connaisseurs. Arrêtons-nous devant quelques pièces importantes. *Église de Tongres.* Chandelier pascal à fût cylindrique reposant sur un pied octogone ; diamètre à la base, 0^{m} 75^{c} ; hauteur totale, 2^{m} 575^{m} ; inscription : + ichans. iosces. de. dinant. me. fiste. lan. de. grac. m. ccc. lx. et xii. Deux flambeaux d'élévation et un lutrin-aigle ; même époque. Quatre girandoles du XVe siècle, jadis annexées au chandelier pascal. *Église de Saint-Ghislain.* Lutrin-aigle, armorié d'argent à 3 lions de sable, palé de gueules 2 et 1, accompagné d'un balai aussi de sable. Chandelier-lutrin ; pied rond ; fût annelé ; corbeille crénelée et ajourée, portant une statuette de sainte Catherine. A la tige est fixé un petit pupître orné de l'Agneau divin ; on lit à l'entour : + chest estapliel et limage cusy quil est donna cheens demiselle marie follette vesve de feu jehan gervais en lan miiijc xlii priez por leurs ames. Sur le pied règne l'inscription : + che lestapliel fist willaume le feure fondeur de laitton a tournay. Hauteur, statuette comprise, 1^{m} 91^{c}. *Église de Chièvres.* Lutrin-pélican ; soubassement hexagone supporté par trois lions ; tige cylindrique annelée et crénelée, sommée d'une sphère mobile qui porte l'oiseau ; marque du fondeur avec la date mcccclxxxiv. Légende gravée sur le pied : pulcre brugensis ville quem cervia gignit hannonie dictus ducelier recte johannce me dedit ob cristum civis mercator honestus mille quater gentis tribus anno consociatis. Hauteur, 1^{m} 24^{c}. *Église de Saint-Martin, à Hal.* Lutrin-aigle ; pied hexagone reposant sur trois lions ; tige semblable, flanquée de trois contre-forts où butaient jadis des arcs issant de pinacles fixés sur les lions. La corbeille, crénelée et décorée de quatrefeuilles, soutient l'aigle

perché sur un globe et tenant dans ses serres un dragon. École tournaisienne ; milieu du XVe siècle. *Église de Saint-Germain, à Tirlemont.* Lutrin-pélican ; base hexagone. Une colonnette cylindrique annelée prend naissance dans chacun des retraits de la moulure. Ces six colonnettes, groupées autour d'un fût principal tordu et annelé, s'inclinent sensiblement vers lui, de sorte que le diamètre inférieur du faisceau mesure 0^m 60^c et le supérieur 0^m 30^c. Une galerie ajourée et denticulée couronne le système. Aux angles de jonction surgissaient des statuettes ; deux seulement ont persisté. L'oiseau repose sur un globe pivotant au centre de la corbeille. *Église de Saint-Jacques, à Louvain.* Clôture ou grille composée d'une série de balustres surmontés de porte-cierges et de figurines ; signature : A° 1568, IAN VELDENER ME FECIT. On a dû malheureusement reléguer dans l'ombre cette œuvre magistrale d'un fondeur louvaniste.

Les chaudronniers belges eurent aussi une grande notoriété dans la fabrication des bassins d'offrande en cuivre repoussé jaune ou rouge ; l'Exposition en a réuni beaucoup ; les plus anciens datent du dernier quart du XVe siècle.

Les mortiers, chez nos aïeux, n'étaient pas seulement à l'usage des apothicaires et des épiciers ; ils figuraient aussi dans la batterie de cuisine : on les coulait en bronze et on les ornait avec luxe. M. G. Vermeersch possède un mortier du XIIIe siècle ; décor, huit têtes humaines séparées par des fleurs de lis ; inscription : SIMON IACOB ME FECIT. Travail flamand. Deux exemplaires de la même collection sont datés de 1543 et 1549 ; le premier offre une bacchanale, des têtes de bélier et une guirlande de fleurs. MM. le comte du Chastel de la Howardries, J. Frésart, van den Corput et d'autres amateurs ont exposé des mortiers de tous les calibres, belges ou hollandais ; mais la série la plus curieuse et la plus considérable, que j'ai vue dans l'espèce, appartient à M. le baron de Vinck : elle embrasse 41 numéros du catalogue, et va de l'an 1532 à 1737. Chaque pièce signée, ou au moins datée, est couverte d'ornements gracieux, scènes, personnages, plantes, armoiries, animaux. Parmi les fondeurs en renom, on distingue quatre Pierre et trois Jean vanden Ghein, de Malines ; le dernier membre de la dynastie travaillait encore en 1677. Le mortier de Lambert Iansoen, 1594, a été

reproduit par la gravure ; pareil honneur fut également décerné à une œuvre exécutée aux frais de Gilbert van den Ende, 1688 [1].

Ferronnerie. — Le fer a été travaillé en Belgique avec autant de succès que le cuivre et les métaux nobles ; il n'allèche pas la foule comme l'orfévrerie, mais l'archéologue sérieux trouve à l'étudier profit et satisfaction : les plus difficiles n'ont, sur ce point, qu'à se louer des échantillons que leur montre Bruxelles. La cathédrale de Liège a envoyé deux portes garnies de leurs pentures. La première, intitulée *porte de la trésorerie*, date du XIIe siècle ; elle offre des rinceaux complexes qui embrassent la surface entière du vantail. Les maîtresses-tiges et leurs accessoires encollés n'étaient pas directement appliqués sur le bois, mais sur un cuir intermédiaire dont il subsiste encore de nombreux fragments. Le catalogue fait observer que « ces ornements sont estampés et présentent la plus grande analogie avec les pentures de toutes les grandes cathédrales françaises [2]. » Haut. 2^m 20^c, larg. 1^m 08^c. La seconde porte est une œuvre du XVIe siècle, retrouvée sous un massif de maçonnerie. « Deux pentures et une fausse penture, à branches terminées par des fleurs de lis, forment l'armature de cette pièce intéressante par le travail ajouré qui décore les plaques de la serrure et de l'anneau de tirage [3]. » Haut. 2^m 23^c, larg. 1^m 03^c. Je me suis arrêté aux morceaux précédents, parce qu'ils constituent des ensembles, et que, pour l'étude, un ensemble est toujours préférable à des membres isolés ; néanmoins que de gratitude ne doit-on pas aux hommes dévoués qui appliquent au vieux fer le précepte évangélique, *Colligite fragmenta ne pereant*. Au premier rang de ces hommes apparaît M. G. Vermeersch ; il a tiré de son cabinet une excellente série de heurtoirs, de verrous, de clefs, de serrures, s'étendant du XVe siècle au XVIIe. Quelques pièces exotiques se montrent çà et là dans la collection signalée ; elles y figurent seulement comme des termes de comparaison, destinés à mettre plus en évidence les caractères distinctifs de l'industrie belge. A l'intérêt spécial que réclament les ferrures de M. Vermeersch se sont joints pour moi des souvenirs person-

[1] Voy. l'*Art*, 1878, t. XIII, p. 298 et 299.
[2] A, p. 183, n° 2348.
[3] Ibid., n° 2349.

nels; j'ai reconnu, dans sa vitrine, certains objets qui avaient appartenu à mon digne ami, le défunt lieutenant-général Meyers [1], et il en est d'autres, de la même provenance, que j'ai regretté de ne pas y voir. M. Vermeersch compte de nombreux émules parmi ses compatriotes; on me saura probablement gré d'avoir désigné MM. Malfait, Th. Bureau, le chevalier E. de Nève de Roden, J. N. Leirens et le comte Thierry de Limburg-Stirum. Les musées de Gand et de la Société archéologique de Namur, la ville de Louvain, l'administration communale de Mons ne sont pas demeurés en arrière ; leur lot de ferronnerie civile est assurément respectable. L'évêché de Gand, les églises de Saint-Ghislain, des Deux-Acren et de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, se sont chargés de la ferronnerie religieuse. La couronne de lumière pédiculée des Deux-Acren est une œuvre du XVe siècle qui vaudrait la peine d'être reproduite par la gravure, à notre époque où les publications archéologiques sont en quête de modèles inédits. N'oublions pas le gril de cuisine en fer forgé, XVIIe siècle, de M. van den Corput. Les Flamands étendaient leur luxe jusqu'aux ustensiles les plus vulgaires, quitte à ne jamais les employer. Le gril en question est un rare spécimen qui n'a sans doute jamais vu le feu; du moins son contemporain et compatriote, autrefois en parade dans le laboratoire culinaire de M. Gentil-Descamps, à Lille, était-il resté pur de toute côtelette.

Armes et armures. — Avant de recevoir de l'humanité un emploi utile ou agréable, les métaux ont fourni à ses membres le moyen de s'entre-détruire. A ce titre, les armes auraient dû occuper le premier rang dans mon compte-rendu; le local qui les renferme étant situé à l'étage supérieur, je me suis promené d'abord au rez-de-chaussée, et j'ai conduit le lecteur là où j'avais débuté moi-même. Opérons maintenant une ascension épisodique, quitte à redescendre ensuite. Les organisateurs de la Salle des armures eurent plus d'une difficulté

[1] Éminent officier de l'arme du Génie, Meyers joignait, à de remarquables qualités militaires, un profond savoir archéologique et le tact d'un fin connaisseur. Si la mort ne l'avait pas prématurément enlevé, Meyers aurait figuré avec joie sur la liste des commissaires de l'Exposition rétrospective, et il n'aurait pas accepté cette charge à un point de vue seulement platonique. La collection formée par Meyers a été dispersée aux quatre vents, mais la mémoire de son regretté propriétaire ne périra jamais dans le cœur des amis qu'il a laissés.

à vaincre : de malencontreux vitraux peints — je n'en conteste pas le mérite — noyaient leur entourage dans une obscurité gênante ; l'espace trop restreint dont on disposait exigea l'adjonction de hautes montres centrales qui diminuaient encore la lumière. M. van Vinkeroy et son aide, M. L. Jullé, chef-armurier du Musée de la Porte de Hal, ont accompli, à la satisfaction générale, une tâche assez ardue pour rebuter moins de hardiesse et d'expérience ; qu'ils acceptent ici un éloge mérité : grâce à eux on pouvait voir et bien voir.

Le fer de framée (époque mérovingienne), à M. Ed. de Deyn, est une pièce hors ligne, tant par son élégant travail que par sa conservation inusitée. La douille, plaquée d'argent niellé, est couverte d'arabesques qui font songer à l'Orient. Des armures complètes, des cottes-de-mailles, des casques, des boucliers, XVe et XVIe siècles, frappent davantage les yeux, mais la plupart sont d'origine allemande ou italienne. La section des épées est singulièrement remarquable ; là, Tolède, Solingen, et un peu aussi la Belgique, étalent à l'envi les productions de leur industrie meurtrière. MM. Neyt, G. Vermeersch, A. van Zuylen, Herman van Duyse, J. Corbeels, A. Verreyt, ont exposé de fort belles lames, quelques-unes splendidement montées. Distinguons une rapière italienne dont la garde ne laisse rien à désirer, fin du XVIe siècle ; une rapière espagnole non moins soignée, commencement du XVIIe [1] ; une arme poinçonnée à la marque de Juan Martinez, célèbre maître tolédan qui vivait sous Philippe III [2] ; l'épée donnée à Rubens par Charles Ier, roi d'Angleterre, lorsqu'il éleva l'illustre peintre à la dignité de chevalier : cette glorieuse relique et le diplôme latin qui l'accompagne appartiennent à M. le prince de Caraman-Chimay. Curiosités historiques, les *Glaives de justice* rappellent des usages bien éloignés de nos mœurs : Gand en fournit neuf à l'Exposition ; M. A. van Zuylen trois.

Une simple nomenclature des masses, des haches, des marteaux et des hallebardes me conduirait trop loin ; j'y renonce pour visiter rapidement les armes de jet et les armes à feu. La série d'arbalètes de M. van Zuylen est curieuse ; M. Vermeersch n'en a qu'un seul

[1] *Catal.* I, p. 19, n°s 167 et 166 ; collection Vermeersch.

[2] *Ibid.*, p. 21, n° 211 ; à M. le comte de Beauffort.

exemplaire daté de 1613, mais il mérite que l'on s'y arrête. Le fût incruste des plaques d'ivoire gravées, masques, personnages, enroulements feuillagés ; la boîte du cric est poinçonnée d'un cerf surmonté des initiales A B, un cor de chasse sous les pieds. Les mêmes signes, accostés de la marque de Nuremberg, sont burinés sur le colletin d'une armure à la Porte de Hal. Hormis une paire de pistolets de F. Merciez, à Liège (XVIIIe siècle), et un fusil de Jean Frans, à Maëstricht (temps de Louis XIV), rien de la section d'arquebuserie ne peut être revendiqué avec certitude par la fabrique indigène ; l'Allemagne, toujours l'Allemagne. Cependant une magnifique arquebuse à rouet, canon incrusté d'argent, me laisse quelques doutes sur sa véritable nationalité ; au sein d'une ornementation compliquée, un héraldiste de profession reconnaîtrait peut-être des armoiries belges. Commencement du XVIIe siècle [1]. Le nom fameux de l'arquebusier allemand, Jean André Kuchenreuter (XVIIIe siècle), se lit sur un fusil et des pistolets. Les accessoires, cornes, poires à poudre, cartouchières, amorçoirs, plus ou moins agrémentés, sont assez nombreux. Une suite de drapeaux de corporation et d'enseignes militaires offre à la curiosité un aliment très rare ailleurs qu'en Belgique. L'ancien guidon de Brabant, porté en 1666 par Guillaume d'Assche, est un monument que beaucoup de nobles familles seraient fières de conserver dans leurs archives [2].

Toreutique. — Fréquente alliée de l'orfévrerie et de la joaillerie, la toreutique compte dans l'Exposition quelques pièces à signaler. L'église de Tongres possède une plaque d'ivoire haute de 0^m 395^m sur 0^m 14^c de largeur ; on y a sculpté en plat-relief un personnage debout, tenant un livre d'une main et bénissant de l'autre : au dos sont inscrits à l'encre les noms des huit évêques qui résidèrent à Liège de 840 à 956. En comparant ce panneau à la célèbre *cathedra* de Ravenne, on reconnaît en lui le débris vraisemblable d'un siège analogue. Le personnage est un Évangéliste placé dans une niche cintrée à colonnes et à coquille ; pâles réminiscences de l'antique, la

[1] *Ibid.*, p. 35, n° 401 ; à M. Vermeersch.

[2] *Ibid.*, p. 46, n° 525 ; à M. le marquis d'Assche, chef de la maison. La charge de porte-guidon du duché de Brabant était, dès 1100, héréditaire dans la famille des seigneurs d'Assche ; ils devaient, pendant les combats, arborer cette bannière aux côtés du prince.

figure et ses accessoires accusent le style chrétien du Ve siècle, mais leur exécution un peu rude n'a rien à démêler avec la finesse des procédés gréco-italiens de la même époque : l'ivoire de Tongres n'est pas un original, il serait tout juste le poncif d'un modèle plus relevé [1]. En dehors de la question d'art, notre monument acquiert néanmoins une valeur considérable, en raison de son âge certain.

Le diptyque de la cathédrale de Tournai est un morceau de haut goût qui a fourni au rédacteur du catalogue la matière d'une savante notice. Le premier feuillet offre trois tableaux séparés : 1°, au bas, le Divin Crucifié entre l'Église et la Synagogue représentées par des femmes ; 2°, au centre, deux anges soutenant un disque orné de l'Agneau de Dieu ; 3°, au sommet, le Christ assis dans une auréole, accosté d'anges et des quatre symboles évangélistiques. Sur l'autre feuillet on reconnaît saint Nicaise, son diacre, saint Florent, et son lecteur, saint Jocond. IXe siècle [2]. Les mêmes temps ont vu naître le panneau qui décore le plat recto d'une reliure, à l'église de Tongres. Encastré dans une bordure du XIVe siècle, cet ivoire représente le Crucifiement entouré des accessoires allégoriques usités durant la période carolingienne. On attribue authentiquement au dernier quart du Xe siècle la plaque d'une couverture d'évangéliaire, à la bibliothèque de Liège. Sujet principal, le Christ juge avec son accompagnement ordinaire ; au registre inférieur, l'évêque Notger tient en main le livre qu'il vient de faire

[1] Le registre antérieur de la *cathedra* de Ravenne offre saint Jean-Baptiste entre les quatre Évangélistes, placés dans des niches à colonnes et à coquilles, chacun sur un panneau distinct. Je doute peu que l'ivoire de Tongres n'ait appartenu à un ensemble du même genre. Voy. Agnelli, *Vitæ Pontificum Raven.*, t. II, Appendix, pl. H. Cette gravure laisse fort à désirer, elle ne donne qu'un aspect général où les finesses de la sculpture sont complétement omises : si l'on n'a pas vu le meuble original, il faut, pour juger le mérite de son exécution, recourir à d'excellentes photographies récemment publiées.

[2] « Nous croyons que cet ivoire date du IXe siècle. Le cachet d'archaïsme, que donne au premier feuillet la présence du Christ glorieux représenté doublement au-dessus de la croix, sous la forme humaine au sommet, et sous le symbole de l'Agneau au centre, nous ferait attribuer le monument au VIIIe siècle, si la scène du Crucifiement n'était accompagnée des figures allégoriques de l'Église et de Jérusalem (la Synagogue), lesquelles ne furent introduites dans l'iconographie chrétienne qu'au commencement du IXe siècle. » *Catal.* A, p. 19, n° 81.

exécuter ; inscription : EN EGO NOTKERVS PECCATI PONDERE PRESSVS AD TE FLECTO GENVA QVI TERRES OMNIA NVTV. Huit émaux rhénans du XIIIe siècle et pareil nombre d'affreux écussons dorés, du XVe, forment l'encadrement. Un volet de diptyque, travail italien, date du XIIIe siècle. Du XIVe sont : les tablettes à écrire du Musée de Namur ; quelques jolis ivoires envoyés par MM. J. Frésart et G. Vermeersch. D'après une tradition fort discutable, la vierge exposée sous le nom de M. Goethals-Danneel, de Courtrai, serait une œuvre de Michel-Ange, donnée par le cardinal de Sourdis à la Chartreuse de Bordeaux. On regarde avec satisfaction le beau Christ, signé Duquesnoy, de M. le comte Eug. d'Henricourt de Grünne, et aussi les jolies canettes montées en argent de MM. le comte de Berlaymont de Bormenville et D. Gaillard ; XVIIe siècle. Le grand crucifix, haut de 1^m 40^c, jadis propriété du baron Walthère van den Steen de Jehay, tréfoncier de Liège, mort en 1778, est attribué à Dardenne le jeune, sculpteur attitré du chapitre de Saint-Lambert et de plusieurs princes-évêques [1].

La cassette orientale, IXe siècle, de M. Vermeersch aurait une valeur plus grande encore si elle n'était pas privée de sa garniture métallique. Le coffre, rectangulaire, a pour couvercle une pyramide tronquée : sur les faces, des rinceaux de vigne enlacent des personnages et des animaux fabuleux ; aux angles se dressent huit statuettes de guerriers. Les croisés ont rapporté en Europe quelques-uns de ces petits meubles, transformés en reliquaires pour les besoins du voyage. Le trésor de Saint-Servais, à Maëstricht, en possède un qui ressemble beaucoup à celui de M. Vermeersch [2] ; un autre, très beau et très complet, existe dans la cathédrale de Bayeux [3].

Sculpture. — L'usage des retables en bois peint et doré n'est guère antérieur au XVe siècle ; les époques précédentes n'admirent

[1] Ce morceau grandiose, eu égard à la matière, appartient à M. le marquis de Maillen, ou plutôt, si je devine bien, à Madame la marquise.

[2] Bock et Willemsen, *Antiq. sacrées de Maëstricht,* fig. 22. On l'attribue au XIIIe siècle, mais avec des réserves qui accordent une latitude beaucoup plus grande.

[3] Voy. Prisse d'Avennes, *L'art arabe*, pl., et l'intéressante notice de M. Paul de Farcy, fig.

généralement au-dessus des autels que le métal ou la pierre. La Normandie conserve encore des retables historiés qui font honneur à ses artistes [1], mais la Belgique a produit une quantité innombrable de ces monuments. La plupart ont été sacrifiés à la mode : il en reste néanmoins assez pour qu'on ait pu en fournir neuf à l'Exposition. Des scènes de la Passion, des épisodes de la vie de la Sainte Vierge, des saints en vénération spéciale, figurent ordinairement sur les retables, qui cachent quelquefois leur personnel sculpté derrière des volets-tableaux. Celui de la chapelle du château de Ponthoz est intact ; huit groupes en ronde-bosse et six panneaux peints à double face. Haut. 2^{m}, larg. 4^{m}. XVe siècle [2]. Un autre, qui appartient à M. Malfait, pourrait bien remonter au trécentisme ; malheureusement son état a nécessité une restauration. On m'excusera d'omettre une multitude de fragments isolés que j'aimerais à présenter au lecteur ; j'en choisis deux au hasard, ils sont en chêne et ils datent du XVe siècle : 1° groupes et statuettes provenant du château d'Ordange [3] ; 2° une Consécration d'évêque, à la cathédrale de Bruges. Mentionnons encore un objet rarissime ; je copie le catalogue : « *Claquette de lépreux* en buis polychromé. Sur une des faces, un lépreux tenant la claquette à la main. Il porte le chapeau et le manteau de pèlerin tels qu'on les assigne à saint Roch ; il a un petit panier au bras gauche ; un chien l'accompagne. Sur la face opposée, sainte Barbe. Les lépreux étaient tenus d'annoncer leur présence par un claquement continuel, pour qu'on pût se retirer à leur approche et éviter ainsi le danger de la contagion. Dans quelques endroits, la crécelle, petit moulinet en bois à engrenage produisant un bruit sec, remplaçait la claquette. Longueur, 0^{m} 20^{c}. XVIe siècle [4]. » Aux Hospices civils de Bruges revient cette épave des temps anciens ; l'administration a formé une sorte de musée où elle a rassemblé tous les monuments enfouis dans les diverses fondations charitables de la Ville : j'en recommande la visite aux archéologues pratiques.

[1] Le Musée de Rouen est assez riche en ce genre.

[2] A M. le comte Joseph van der Straten-Ponthoz.

[3] Ces sculptures appartiennent à M. le baron de Pitteurs-Hiegaerts d'Ordange, collectionneur fréquemment nommé sur le catalogue.

[4] B. p. 41, n° 344.

Quelques mots au sujet d'un art lilliputien qui, aux XVe et XVIe siècles, caractérise certaines productions de la sculpture belge. M. le baron Alphonse de Rothschild et l'hôtel d'Ursel ont exposé de petites sphères en buis s'ouvrant par le milieu; chacune des concavités renferme une composition exécutée à la loupe. Dans la sphère de M. de Rothschild, on voit, en haut relief, la légende de sainte Catherine; la pièce de l'hôtel d'Ursel montre, en bas-relief, sainte Anne et saint Christophe. Assurément, les œuvres précitées ont un incontestable mérite au point de vue de la curiosité, mais, en s'adressant à des collections moins renommées, il eût été possible de trouver mieux. Mon honorable collègue et ami, M. Laroche, de Duisans, près Arras, possède une sphère analogue, dont le travail microscopique est encore plus délicat; son ornementation extérieure et l'alphabet de ses légendes la classent aux limites extrêmes de la période ogivale. D'un côté, le Portement de croix; légende interne: SVSCEPERV(n)T AVT(tem) IHESVM ET EDVXERV(n)T BAIVLANS SIBI CRVCEM; externe: LEVEMVS. CORDA. NOSTRA. CVM. MANIBVS. AD. DNM. ET. CEL(um). Sur l'autre moitié, le Crucifiement; légende interne: O CRVX. AVE. SPES. VNICA. HOC. PASSIONIS. TEMPORE. AV(ge) PIIS. IVSTICIAM; externe: ATTENDITE. ET. VIDETE. SI. EST. DOLOR. SICVT. DOLOR. MEVS. Diam. 0^m 053^m. L'ensemble des deux sujets ne comprend guère moins de quarante-cinq figures à pied ou à cheval, en ronde-bosse et en bas-relief; les détails sont d'une incompréhensible ténuité [1].

Émaux — Tandis que les pièces limousines écrasent de leur nombre quelques spécimens rhénans, les émaux belges sont peu communs à l'Exposition. L'école liégeoise, au XIIIe siècle, est représentée par une châsse outrageusement modernisée, et par une pyxide, Église de Notre-Dame, à Huy; au XIIe, par un crucifix, Musée de Namur: sept pyxides rondes et des débris de châsses, XIIe et XIIIe siècles, même musée, forment tout le contingent de

[1] Au XVIIe siècle, la sculpture lilliputienne travailla aussi les noyaux de cerises et de prunes; on en faisait des chapelets dont plusieurs spécimens existent encore. Un artiste anglais, Bowerick, excellait à grouper de nombreuses figures sur des noyaux, ce qui lui valut une sanglante épigramme en vers grecs, décochée par le jeune savant Réné Boudier de la Jousselinière. Je ne connais aucun ouvrage du *Phidias myrmidon* britannique, mais il me semble douteux que son talent ait produit quelque chose de supérieur à la sphère de M. Laroche.

l'émaillerie des bords de la Meuse. J'ai éprouvé une certaine déconvenue, car mon espoir allait plus loin ; néanmoins de très belles plaques funéraires, en laiton gravé, parvinrent à calmer mon chagrin. Ce genre de travail, comme la dinanderie, est essentiellement belge ; les Flamands surtout y excellèrent. Le laiton gravé, aux tailles noircies, avoisinerait déjà l'émail, quand même les beaux écussons du tombeau de Marie de Bourgogne, à Bruges, ne seraient pas polychromés. Là encore, la cathédrale et Saint-Jacques possèdent les meilleurs échantillons de la première catégorie. Il eût été difficile d'enlever des monuments fixés aux murs, aussi Bruges n'a envoyé aucune de ses plaques a Bruxelles ; Gand et Malines, où elles sont libres, ont pu se dessaisir des leurs. Les tombes des fondateurs de l'hospice Saint-Laurent, à Gand, Wenemaer et sa femme, Marguerite Sbrunen, datent de 1325 environ [1] ; une autre est au millésime de 1368 [2] ; ce sont des œuvres locales. Une dernière plaque montre les effigies de Guillaume de Clerc, écoutète de la ville de Malines, décédé en 1597, et de Marguerite Scoof, morte l'année suivante ; une longue épitaphe en flamand rappelle les titres et qualités des deux époux : commencement du XVIIe siècle [3].

Gaînerie. — Sous une dénomination applicable en réalité aux seuls ouvrages de cuir, je classe les nombreux coffrets exposés à Bruxelles. L'écrin qui renferme la couronne de Namur, mentionnée plus haut, date des premières années du XIIIe siècle ; ce meuble octogone, bois recouvert de peau, comporte vingt-cinq écussons en cuivre doré et émaillé : des pièces analogues existent à Aix-la-Chapelle et au Musée du Louvre [4]. Un coffret à reliques, même travail que le précédent, est attribué à Louis IX par les inventaires de l'église de Tongres ; on y voit l'image du saint roi, ainsi que les armoiries de France et de Castille. L'industrie limousine avait en magasin un assortiment de blasons émaillés et de cuivres fondus, à l'usage des gaîniers ; ceux-ci les employaient banalement à orner

[1] Musée archéol. de la ville de Gand.

[2] Hospices de Gand.

[3] Musée communal de Malines.

[4] Voy. les publications de la Société archéol. de Namur; Bock, *Karl's des Grossen Pfalzkapelle*; Ganneron, *La cassette de saint Louis*.

des ouvrages dont le caractère historique est plus que douteux. Les coffrets de cuir ou de fer des XVe et XVIe siècles sont aujourd'hui très recherchés par les amateurs ; on en compte beaucoup à l'Exposition : M. J. Frésart en possède un qui date du XIVe siècle ; cuir estampé et buriné avec inscriptions : armature dorée. Une cassette, cristal de roche, or et ébène, est un don des archiducs Albert et Isabelle à l'église de Montaigu, après la prise d'Ostende en 1604 ; bienvenu soit tout ce qui rappelle un couple souverain dont la mémoire survit en Belgique et en Artois. Le coffret de mariage du Grand Condé nous ramène en France ; il est très simple, de l'ébène et du vermeil gravé : à M. le comte A. de Beauffort. Très ornementée, au contraire, la jolie cassette vénitienne de S. A. R. Mgr le comte de Flandre ; le corail s'y marie à l'argent et au cuivre ciselés.

Numismatique. — Des exemplaires, remarquables par leur beauté et leur excellente conservation, forment, à Bruxelles, le contingent numismatique de la Grèce et de Rome [1] ; on trouvera bon que je les néglige pour m'occuper uniquement des séries belges. A M. le vicomte de Jonghe, 1200 monnaies frappées dans l'ancien duché de Brabant et 600 seigneuriales ; à M. Achille Vernier, une suite de 1700 pièces flamandes ; à la ville de Liège, la magnifique série liégeoise léguée par M. Ulysse Capitaine : il y a là bien des raretés. La Société archéologique du Luxembourg expose les monnaies des comtes de Namur ; M. Renier Chalon, l'illustre numismate, celles des comtes de Hainaut ; le Cabinet de l'État, celles du duché de Luxembourg ; M. le comte de Nédonchel, celles de Tournai ; M. le notaire Dumoulin, celles de Maëstricht. La collection de jetons historiques en or et en argent, frappés dans les Pays-Bas depuis le XVe siècle, comprend environ 1300 pièces ; cette richissime série appartient à M. Fr. Olivier. N'oublions pas les 300 monnaies obsidionales de M. le colonel P. Maillict. La numismatique bruxelloise est la spécialité de M. Éd. vanden Broeck, qui a rassemblé aussi les pièces relatives à la Révolution brabançonne. M. le docteur Dugniolle possède 3000 jetons des XVII Provinces ; M. de Schodt, 900 méreaux belges ; la ville d'Anvers, une fort belle suite anversoise : il est temps que je m'arrête.

[1] A MM. le comte Albéric du Chastel et le vicomte B. de Jonghe.

Parmi les anciennes matrices de sceaux qu'expose M. J. Charvet, j'en distingue deux provenant de Saint-Omer ; elles concernent un chanoine, nommé Guillaume, et la paroisse de Sainte-Magdeleine. Beaucoup plus précieuses sont les matrices, en argent ou en cuivre, des sceaux de Gand, d'Anvers et de Malines : les dernières appartiennent à M. le comte de l'Espine, également propriétaire d'une bulle d'or de l'empereur Baudouin de Constantinople [1].

Tapisseries. — Entre les industries qui ont brillé en Belgique d'un vif éclat, la fabrication des tapisseries historiées doit à coup sûr occuper le premier rang. Aucun pays n'a produit en ce genre de semblables merveilles. En effet, Arras, jadis si orgueilleux de ses tapisseries, appartenait à la maison de Bourgogne ; la manufacture des Gobelins date seulement de Louis XIV ; or, la renommée des hautes lisses et des basses lisses du Brabant s'est maintenue pendant quatre longs siècles. Chacun sait que les ouvriers d'Arras furent exilés par Louis XI qui voulait les punir d'un attachement bien naturel à leur souveraine légitime ; depuis lors, l'industrie tapissière ne fit plus que végéter dans la capitale de l'Artois. Les autres cités belges, particulièrement Tournai, Audenarde et Bruxelles, n'eurent pas à souffrir de la colère du roi de France ; les métiers y restèrent en pleine activité. Tournai fut un moment célèbre au XVe siècle ; Audenarde s'adonna de préférences aux *verdures* [2] ; Bruxelles surtout produisit des ouvrages de soie et de laine, souvent mélangées d'or et d'argent, tableaux véritables, retraçant des scènes historiques ou des allégories. Valenciennes et Enghien, en Hainaut, Gand et Bruges, en Flandre, Anvers, Saint-Trond, dans le pays de Liège, ont également compté des *haut-licheurs* et des *bas-licheurs*.

[1] « Bulle d'or de Baudouin IX, empereur de Constantinople, comte de Flandre et de Hainaut. L'abbaye de Groeninghe possédait trois chartes auxquelles étaient appendus des sceaux semblables. Ces chartes furent portées à l'Hôtel de ville de Courtrai. Arrachés pendant la route, les sceaux furent vendus à un orfévre qui en fondit un. Le second fut acquis par un amateur de Gand, M. de Naeyer, et, à sa mort, par M. le vicomte de l'Espine, à Paris. Le troisième, après avoir passé en Angleterre dans la collection du docteur Goodall, puis dans celle de sir Th. Thomas, est devenu aujourd'hui la propriété de M. le prince de Ligne. » *Catal.*, G, p. 43, n° 40.

[2] Tentures représentant des paysages.

Pour en revenir à Bruxelles, qui fut certainement, en Belgique, le centre principal de la fabrication des tapisseries à figures, il est aujourd'hui constaté que, dès le XVe siècle, ses ateliers jouissaient d'une grande réputation à l'étranger. Plusieurs ouvriers bruxellois se fixèrent en Italie, où leur supériorité éclata surtout au XVIe siècle, lorsque Léon X, François Ier, Charles-Quint et d'autres monarques se disputaient les chefs-d'œuvre sortis de leurs mains ; lorsque Raphaël et Jules Romain, donnant un exemple suivi plus tard par Rubens, ne dédaignèrent pas de composer pour eux des cartons.

Les guerres de Religion enrayèrent en Belgique les progrès de l'industrie qui nous occupe ; mais d'un autre côté, elles eurent pour résultat de la propager sur d'autres points. La Hollande, le Danemark, la Bavière, la Lorraine, l'Angleterre, se mirent à fabriquer des tapisseries ; Henri IV renouvela les essais tentés par François Ier pour établir dans son royaume des manufactures de hautes lisses. Toutefois, pendant le XVIIe siècle, Bruxelles sut maintenir son ancienne renommée; à l'époque de la fondation des Gobelins, au glorieux apogée de cet établissement, les Leyniers et les van der Borght luttèrent, non sans succès, pour conserver le prestige de leurs devanciers. Les tentures, dont nos deux maîtres bruxellois ornèrent le palais communal de leur ville, rivalisent, si elles ne les éclipsent, avec les plus belles pièces sorties des ateliers parisiens. La mode ayant fait abandonner, au XVIIIe siècle, l'usage de couvrir de tissus historiés les murailles des appartements, les fabricants belges, délaissés par le public, durent successivement fermer leurs maisons. Le dernier des van der Borght mourut en 1794, clôturant la liste des industriels qui avaient porté si haut la réputation du pays [1].

On remarque particulièrement à l'Exposition, trois tapisseries flamandes du XVe siècle, laine, soie, or et argent : l'*Adoration des ber-*

[1] *Catal.*, F, p. 3 à 5. — La vieille industrie artésienne ne fut pas entièrement détruite par Louis XI ; on peut voir au musée d'Arras des tapisseries historiées fabriquées dans cette ville vers la seconde moitié du XVIIe siècle : elles sont datées Lille produisit jusqu'à une époque récente de fort belles tapisseries à figures ; j'en connais qui égalent les ouvrages bruxellois : la marque de Lille est une fleur de lis de gueules. — Le *Registre du mestier de hauteliche* de Tournai mentionne encore les fabriques de Louvain, Alost, Binche et Ath. Voisin, *Notice sur les anc. tapisseries de la cathédrale de Tournai*, p. 36.

gers et l'*Enfant Jésus entre la sainte Vierge et sainte Anne,* à M. Spitzer; l'*Adoration des Mages,* encadrée d'une riche bordure, à M. L. Somzée. Le dessin de cette dernière accuse le style du grand peintre brugeois, Hans Memling [1]. M. le baron Erlanger a envoyé d'admirables productions belges du XVIe siècle; citons entre autres le *Baptême de N.-S.* et l'*Incrédulité de saint Thomas.* Du XVIIe : l'*Histoire d'Alexandre* et le *Triomphe de l'Église,* signés JOANNES F. V. D. HECKE; un *Combat,* de Marc de Vos; le *Sacre de Charlemagne,* par Jan Raes; également à M. le baron Erlanger. De la même période : *Laban cherchant ses idoles,* de Jacques van Zuenen, à M. Charles Albert; l'*Enlèvement d'Hélène,* par I. van der Brugghen, à M. Braquenié; la *Translation des reliques de saint Augustin,* avec les armoiries de Nicolas van Troostenberghe, abbé d'Eechoute, et la date 1637, à M. J. van Caloen; *Les Grecs contemplant l'incendie de Troie,* par Karel van Mander, 1619, à M. L. Somzée. Des pièces du XVIIIe siècle, nous devons signaler les tentures du salon de la Banque de Belgique; l'un des panneaux serait peut être de fabrication lilloise.

Si j'omets, faute de place, bien des amateurs dignes d'une mention très honorable, la Banque de Belgique me ramène aux têtes couronnées et aux établissements publics qui contribuèrent, à la splendeur de la section. Je suis l'ordre du catalogue. *Musée de Copenhague,* 2 pièces, XVIe siècle; *Cathédrale de Tournai,* 1 pièce donnée en 1554 par l'évêque Charles de Croy; *Garde-meuble du gouvernement français,* 3 pièces au monogramme de François Geu-

[1] Il est fort regrettable que la Commission n'ait pu obtenir les célèbres tapisseries données, en 1402, à la cathédrale de Tournai, par le chanoine Toussaint Prier; elles offrent quatorze sujets empruntés à la vie de saint Piat et de saint Éleuthère : l'inscription suivante, qui y était jointe, garantit leur origine.

Ces dras furent faictz et acheuez
En Arras par Pierot Frerez
Lan mil quatre cent et deux
En decembre mois gracieux
Veuillez a Dieu tous saints pryer
Pour lame de Toussaint Pryer.

Voy. van Drival, *Les tapisseries d'Arras,* p. 91. Voisin, *ouv. cité,* p. 19, orthographie *Feuez* le nom du haut lissier artésien : la leçon du savant tournaisien me semble préférable; j'ai connu à Lille une famille Févez.

bels, maître bruxellois du XVIe siècle; *Ville de Gand*, 5 pièces, XVIIIe siècle ; *South-Kensington Museum*, 1 pièce flamande, XVe-XVIe siècle ; *S. M. le Roi d'Espagne*, plusieurs grands et merveilleux ouvrages du célèbre tapissier Pierre de Pannemaker, 1520 [1] ; *Église principale de Saint-Trond*, 2 pièces vraisemblablement fabriquées dans cette ville ; *Église de Sainte-Gudule*, 1 pièce signée van der Borght, 1785. La marque ordinaire de Bruxelles est B. U. B.

Tissus et Broderies. — J'ai consulté mes souvenirs, feuilleté le Catalogue, rien dans cette section n'appartient au Musée archiépiscopal d'Utrecht. Pourquoi ? Je n'ai pas à rechercher les causes d'une si énorme lacune, mais il m'est permis de la déplorer. Les fructueuses journées d'étude que j'ai passées à Utrecht seront toujours présentes à ma mémoire ; on voit là, par douzaines et en grands échantillons, des étoffes et des broderies dont une notable portion doit revenir à l'industrie belge. Les amener à Bruxelles eût profité à tout le monde en donnant une publicité considérable à des richesses malheureusement trop ignorées.

En dehors du Musée d'Utrecht, il est d'autres absents qui ne sont pas moins regrettables. La chape, dite de Charles-Quint, est restée à Tournai ; qu'est devenu un *dorsale* du XIIIe siècle, jadis chez M. Onghena, à Gand, où je l'ai copié ? La broderie, en soie et en laine, représentait le martyre d'un saint évêque ; les principaux personnages mesuraient 0^m 50^c de haut : de telles pièces sont rarissimes. Encore des digressions ; voilà que je retombe dans mon péché d'habitude : regagnons vite les galeries dont je ne devrais jamais sortir.

Église de Tongres. Broderie sur toile, soie polychrome, point de chaînette, inscriptions demeurées illisibles. Deux scènes y figurent dont l'interprétation est douteuse : Fuite en Égypte ; Loth et ses filles. IXe-Xe siècle. Bande d'étoffe espoulinée, sans envers. Cendal rose où apparaissent sur champ d'or, des *hom* [2], des reptiles, des oiseaux, des mammifères, en métal et en soie de diverses nuances. Les des-

[1] Pierre de Pannemaker habitait, à Bruxelles, à la Blanchisserie (*in de Bleykerye*, aujourd'hui la Terre-Neuve), dans la Craenstraet, une maison qu'il vendit à Pierre Butkens. Pannemaker travailla non seulement pour la famille d'Autriche, mais aussi pour les monarques étrangers, entre autres pour François Ier. *Catal.* F, p. 21.

[2] Plante sacrée de l'Iran et de l'Inde.

sins sont presque libres ; ils ne tiennent au fond que par des attaches insignifiantes : solutions de continuité renforcées par un cordonnet à l'aiguille. Deux torsades, rouge, blanc et vert, prolongent l'ensemble. A la Perse, ou plutôt à l'Inde, revient l'attribution d'un tissu qui accuse une haute antiquité. L'abbé Bock possédait un échantillon analogue semé de torpilles ; je le crois entré au Kensington-Museum, à moins qu'il ne soit au Ball-Platz de Vienne, sinon à l'Hôtel de Cluny. Escarcelle brodée en or et en soie polychrome ; deux registres offrant des scènes empruntées aux romans de chevalerie. XIIIe siècle [1]. Bourse carrée ; tissu losangé, blanc et jaune lamé d'or de Chypre ; réticulé saillant. Orient ; XIe siècle. Deux escarcelles brodées, armoiries et bâtons rompus ; XIIIe siècle. *Sœurs de Notre-Dame, à Namur.* Mitre en soie blanche ; orfrois en vélin à miniatures. Mitre en soie blanche brodée d'or et d'argent. Face, saint Laurent sur le gril ; revers, le martyre de saint Thomas Becket [2]. Curieux manipule ; soie jaune rehaussée de huit images de saints brodées en fil d'or. Mitres et manipule proviennent du cardinal Jacques de Vitry, mort en 1244. *Église d'Harlebeke.* Chape en velours rouge : orfrois brodés ; fond losangé, or et soie blanche ; figures polychromes. Chaperon, le Christ sur la croix entre la Sainte Vierge et saint Jean ; bandes latérales, les martyres des 12 Apôtres dans des niches ogivales à colonnettes. Sans égard pour la tradition, saint Pierre est décapité. Commencement du XIVe siècle. *Église de Saint-Martin, à Liège.* Antependium décoré de broderies fort intéressantes au point de vue artistique ; les unes sont du XVIe siècle, les autres datent de 1350 environ. Ces dernières, exécutées au passé, reproduisent 19 épisodes de la vie du grand évêque de Tours. Long. 3^m. *Cathédrale de Gand.* Chape dite de saint Liévin. Un abbé de Saint-Bavon, Liévin Hughenois, la commanda vers 1525 ; Gérard Horenbout, peintre gantois, dessina les cartons des broderies. Orfrois latéraux, six sujets tirés de la vie de saint Liévin ; chaperon, le donateur agenouillé devant son patron [3]. *Hospices civils d'Anvers.*

[1] Ces trois objets ont été décrits et publiés par M. Ch. Thys dans les *Mémoires de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 1869.

[2] Une mitre de la cathédrale d'Anagni représente également le martyre du saint archevêque ; je l'ai dessinée en 1858.

[3] Cette chape est publiée dans un ouvrage de M. le baron Kervyn de Volkarsbeke.

Chasuble brodée à personnages ; XVIe siècle. *M. G. Vermeersch.* Chape revêtue d'applications en soie et or ; semis de chérubins et de fleurs de lis entourant la Vierge-Mère assise sur un banc entre deux anges musiciens. Chaperon, le Père éternel ; orfrois latéraux, huit apôtres. XVIe siècle. *M. le marquis de Trazegnies.* Chasuble et étole, drap d'or brodé d'or et d'argent, aux armes d'Oyembrugghe, de Duras et d'Elderen. Le comte de Nassau, grand-doyen du Chapitre de Liège, donna cet ornement à la chapelle castrale de Corroy. Date inscrite, 1735. En voilà probablement assez, néanmoins je ne puis omettre une ceinture du XIVe siècle, connue sous le nom de *Ceinture de sainte Waudru.* Un ruban de soie verte, très étroit et très épais, est recouvert de plaquettes en vermeil, alternativement ornées de filets et du mot amor réservé sur champ d'émail noir. Longueur, 2^m 60^c. L'Administration communale de Mons expose ce curieux objet de toilette.

Dentelles. — Une anglaise très érudite, Madame Bury Palliser, a écrit un gros livre sur les dentelles et les guipures ; il a été traduit en français, ainsi tout le monde peut le lire en deux langues fort répandues. On appelle *dentelles* des tissus excessivement fins, lin, coton ou soie, parfois aussi or et argent ; ces tissus sont d'ordinaire confectionnés en bandes à l'usage de garnitures. On distingue dans la dentelle un double élément ; le fond et le décor. Le fond est un réticulé à mailles polygones régulières : eu égard à la dentelle de Bruxelles, il prend le nom de *réseau* quand il est fait au fuseau ; de *tulle* ou *réseau ordinaire*, quand on l'obtient par la mécanique et l'emploi du fil d'Écosse. Les ornements sont en général appelés *fleurs,* bien qu'ils représentent toute espèce de motifs. Ces fleurs sont appliquées, autrement dit, cousues sur le fond ; néanmoins on les exécute quelquefois directement dans le réseau. Le terme *plat* désigne les fleurs travaillées au fuseau ; on nomme *point à l'aiguille*, l'ouvrage confectionné au moyen de ce délicat outil. Le fil employé pour certaines dentelles, surtout pour celles dites *de Bruxelles*, est d'une ténuité incroyable et d'une cherté excessive ; il en est que l'on paie 12,000 francs le kilogramme.

Du XVIe siècle au XVIIIe, l'engouement pour les dentelles fut poussé jusqu'à la folie ; leur prix élevé, onéreux même aux riches, amena, en France, la publication d'édits somptuaires qui n'obtin-

rent aucun résultat. Alors Colbert dépensa des sommes énormes pour acclimater dans son pays une industrie qui emportait tant de capitaux à l'étranger; les Anglais imitèrent le grand ministre : malgré tout, la Belgique résista. Bruxelles seul avait compté 22,000 dentellières ; il lui en restait 15,000 en 1762 : ce nombre a beaucoup fléchi depuis.

La Belgique a-t-elle vu naître l'industrie dentellière; l'a-t-elle empruntée ailleurs ? Question difficile à résoudre. Madame Bury Palliser rend pleine justice à l'originalité des productions belges; d'autre part, M. J. Séguin, dans son ouvrage intitulé *La dentelle*, soutient une thèse différente. Selon lui, la Belgique aurait copié l'Italie, la France et l'Angteterre. Le savant archiviste de Bruxelles, M. Alphonse Wauters, s'est chargé de répondre aux assertions de M. Séguin [1]. Dès 1543, les dentelles flamandes fournissaient des sommes considérables en droits d'exportation ; diverses peintures, aux musées de Bruxelles et d'Anvers, XVe et XVIe siècles, montrent des dentelles; enfin le nom de *merletti di Fiandra* que reçoivent ces légers tissus en Italie, indique suffisamment leur véritable patrie. Outre Bruxelles, Malines et Valenciennes, dont la célébrité est notoire, Ath, Tournai, Condé, Namur, Bruges, Lille, Anvers, Binche, Arras, fabriquèrent également des dentelles renommées.

Au milieu des échantillons de toute provenance étalés dans la section, les dentelles belges ont naturellement la majorité. La *Première Malines*, XVIe siècle, est représentée par deux magnifiques paires de barbes appartenant à la cité dont elle prend le nom ; Mesdames la comtesse de Limburg-Stirum, la baronne Ernest de Pitteurs, Montefiore, exposent aussi des coupons de cette rare et gracieuse futilité. Une garniture de nappe de communion, Flandre, époque de Louis XIII, est remarquable [2] ; fort curieuses également les nappes d'autel en guipure flamande, XVIe siècle, de MM. le baron Snoy et le comte Cornet de Grez. Quant aux spécimens d'époques plus modernes, il y en a à revendre chez Mesdames G. Allard-Dansaert, la comtesse de Spangen, la comtesse du Chastel de la Howardries, Pigeolet, et chez bien d'autres amateurs encore.

[1] *Écho du Parlement,* 30 juillet 1880; *Catalogue,* C, p. 36 à 41.

[2] Aux Sœurs-noires de Bruxelles.

La dentelle conduit au linge damassé. De M. le baron Kervyn de Lettenhove, viennent deux serviettes aux millésimes de 1612 et 1640; de M. Goethals-Daneel, cinq serviettes historiées, fabrique d'André Goethals, à Courtrai, milieu du XVIIe siècle : honneur aux souvenirs de famille religieusement gardés. Marlborough, le prince Eugène, la bataille de Fontenoy, illustrent les nappes de MM. Émile Best, le baron L. de Woelmont, John Pinson ; de Mesdames Reniers, de Rorcourt et van den Corput-Hay. A la dernière, appartiennent une nappe et une serviette à sujets mythologiques, armoiries et nom de Don Philibert de Sotomayor y Benavidès, marquis de Mellin, 1657. Inutile de dire que toutes les pièces ici désignées portent l'estampille flamande.

Mobilier. — Le lecteur a déjà pénétré avec nous dans cette section où l'on voit quelques jolis *bahuts* en chêne sculpté. Là, peu d'antiques vénérables ; citons néanmoins une stalle détachée du rang qui décorait jadis le chœur de l'abbaye de Mielen, près de Saint-Trond. Le siège repose sur quatre boules en cuivre ; une tradition rapporte qu'il fut occupé par sainte Lutgarde, morte en 1246 [1]. Les *cabinets*, petits meubles à tiroirs, revêtus d'écaille, d'ébène et de peintures, ont mis la tabletterie belge en réputation. Les Hospices civils de Bruges, MM. de Caigny, le baron de La Rousselière, le baron de Pitteurs, le comte de Rouillé, le comte du Chastel, L. Geelhand, exposent des cabinets et des *scribans* de toute espèce. Le lit en chêne de M. E. Michez date de 1647 ; sur le fronton de la corniche on a sculpté saint Michel terrassant le démon : c'est l'œuvre probable d'un ébéniste bruxellois.

Chassé il y a cent ans par les papiers peints, le cuir doré reprend aujourd'hui faveur; on se le dispute aux enchères des ventes publiques. Si je m'en rapporte au catalogue, une fabrique de cuirs gauffrés aurait existé à Malines au XVIIe siècle ; l'*antependium* de l'autel de saint Marcou, église de Notre-Dame du Sablon, est désigné comme étant une production malinoise.

Un mot des menus objets de toilette. Les éventails sont innombrables, je renonce même à les compter ; les belles dames aux-

[1] A l'abbaye de Colen. Sainte Lutgarde, abbesse de Mielen et d'Aiwières, naquit à Tongres en 1182.

quelles ils appartiennent m'excuseront de négliger une série qui m'est absolument étrangère. En fait de collectionneurs de montres et de boîtes, je signale MM. le marquis de Rodes, J. Dubost, A. Dufour, Eugène Poswick ; Mesdames G. de Savoye, les comtesses d'Oultremont et Albéric du Chastel, Powis de Tenbossche. Une bonne note à M. C. Ligny pour ses 600 *coqs* de montres ; autant de petits chefs-d'œuvre de ciselure. J'ignore si la primeur de cette spécialité revient à M. Ligny, mais il a au moins deux émules en France [1].

Verrerie. — Il y a peu de très anciens vitraux peints à l'Exposition ; rien en ce genre que de rares fragments envoyés par M. J. B. Capronnier et par la cathédrale de Tournai, XIIe siècle au XIVe. La verrerie d'ameublement, industrie nationale en Belgique, ainsi qu'on va l'apprendre, est au contraire largement représentée à Bruxelles.

Dès le XIVe siècle, les inventaires du mobilier des rois de France mentionnent les *gobelets en voirre blanc de Flandre :* dans les comptes de la maison de Bourgogne, figurent des sommes payées aux maîtres verriers pour *fontaines* et *plateaux de voirre ;* enfin les Vénitiens établirent en 1507, à Murano, une fabrique de miroirs *à l'imitation de ceux qu'on faisait en Flandre.* L'industrie des verres à boire ayant été notablement perfectionnée dans les états vénitiens, Charles-Quint attira à Anvers le Brescian Pasquetti, afin d'y raviver la fabrication indigène. En 1541, des verres à la façon de Venise sortirent de l'atelier de Pasquetti, dont les successeurs italiens continuèrent d'exercer, tant à Anvers qu'à Bruxelles, une profession devenue importante et lucrative. D'autre part les verreries liégeoises fournissaient, en 1523, à la cour de Marguerite d'Autriche, des imitations de pierreries. Vers 1650, les établissements d'Anvers, Bruxelles et Liège, passèrent sous la direction d'industriels liégeois du nom de Bonhomme. Cette famille, qui possédait en outre des ateliers à Huy, Maëstricht et Bois-le-Duc, finit par acquérir une verrerie établie à Liège, quai de Fragnée, pour la fabrication des *verres à la façon d'Allemagne et de Bohême* [2]. Les verres artistiques, dits

[1] On appelle *coq* l'écusson ajouré qui recouvre la verge et le balancier des anciennes montres.

[2] MM. van de Casteele et Génard ont fait à ce sujet d'intéressantes recherches dans les archives de Liège et d'Anvers ; le travail de M. Génard sera incessamment publié.

flamands, abondent dans les collections publiques et privées : il est probable que la plupart de ceux qui ont été recueillis sur le sol belge en sont originaires ; néanmoins il sera toujours très scabreux d'indiquer la provenance des pièces anépigraphes ou sans blasons, attendu que les procédés étaient absolument les mêmes en Belgique et en Italie. En thèse générale, on peut se guider sur la capacité des récipients, plus vastes au Nord qu'au Midi, ou sur les modèles copiés par les peintres des écoles flamande et hollandaise ; la localisation dépend beaucoup de l'endroit où l'objet a été trouvé.

Certains verres d'une extrême légèreté, dits *verres de fougère*, ont pu être fabriqués à Namur et dans le Hainaut, où divers industriels obtinrent des privilèges relatifs à cette spécialité ; les gobelets dits *Hansje in de kelder* et *Molenbekers* [1] portent leur acte de naissance ; les calices gravés ont des inscriptions significatives [2]

La série liégeoise de M. van de Casteele est infiniment précieuse pour l'étude. A M. le baron de Pitteurs, un verre cylindrique émaillé de l'image du Sauveur ; inscription SALVATOR ; date 1596. A M. Léopold de Wael, un magnifique spécimen anversois ; émail avec personnages et enseigne de la corporation des verriers ; inscription flamande relatant le nom de Cornelis de Wale, sans doute un ancêtre du propriétaire actuel, et le millésime 1602. Les verres façon Venise de MM. Pinson, Fréd. Fétis, Alf. Baar, Eug. Poswick et Frésart, honorent l'industrie belge ; MM. le baron de Favereau et de Cannart d'Hamale ont exposé de beaux verres gravés. En résumé, cette classe m'a appris bien des choses que j'ignorais ; je sais aujourd'hui à quoi m'en tenir sur l'attribution des tulipes à pied vermiculé,

[1] *Jean de la cave* et *gobelet moutin*. Le premier vase servait à boire à la santé des jeunes mariées en voie prospère ; il contenait une statuette d'enfant nu : le second est un *bois-tout* ayant, au lieu de pied, un sifflet surmonté d'un moulin à vent. Le buveur soufflait dans l'instrument qui faisait tourner le moulin ; le liquide contenu dans la coupe devait être absorbé avant que les ailes fussent arrêtées. Voy. Ch. de Linas, *L'hist. du travail à l'Expos. univ. de 1867*. p. 163 et 164.

[2] Voy. *Catal.*, E, p. 12 à 15, Notice de M. H. Schuermans. — L'ancienneté de l'industrie du verre, aux bords de la Meuse, m'inspire quelques doutes sur l'attribution allemande des gobelets à reliefs de l'abbaye d'Oignies, cités plus haut. Ces gobelets, imités des vases arabes en cristal de roche (voy. *Orig. de l'orfévrerie clois.*, Aiguière du Louvre, t I, pl.) pourraient fort bien sortir d'un atelier liégeois ou namurois ; recommandé à M. van de Casteele.

blanc ou polychrome, que l'on rencontre dans le nord de la France, tulipes dont l'Italie avait eu jusqu'à présent le bénéfice [1]. Le lot de verreries frankes, envoyé par la Société archéologique de Namur, témoigne de l'habileté des ouvriers belges, aux Ve et VIe siècles. Tous les objets du musée namurois ayant été retirés des anciennes sépultures de la région, on peut en conclure qu'ils ont été fabriqués aux alentours des lieux de découverte. Je crois non moins curieux, au point de vue local, les quatre vases des XIVe et XVe siècles, exhumés sous d'anciens autels de la Province de Namur : encore à la même association savante.

Céramique. — Cette catégorie embrasse trois genres dans lesquels la Belgique a également excellé : le grès, la faïence et la porcelaine. Le grès, *Steingut* des allemands, est une sorte de porcelaine grossière, pâte composée d'alumine et de silice, apte à recevoir des ornements en relief. De tout temps, on a fait des vases en grès; mais, seulement à partir du XVe siècle et surtout du XVIe, ils rentrent dans le domaine de l'industrie artistique par le décor qui les distingue. *Flandre* était jadis un terme général appliqué aux XVII Provinces, d'où la qualification de *grès flamands* donnée à des poteries dont on chercherait vainement l'origine sur les lieux où elles sont censées avoir pris naissance ; *grès flamands* est une désignation fantaisiste que les collections formées en Flandre ont à tort propagée. D'autre part, un nouveau nom, *grès rhénans*, n'est pas rigoureusement exact. Dans le bassin de la Meuse, à Raeren, commune de l'ancien duché de Limbourg, exista aux siècles passés une des plus importantes manufactures de grès qu'il y ait eu; *grès mosans* ne conviendrait-il pas mieux ? Belge de 1288 à 1814, Raeren, dont le grand développement industriel date de la fin du XVIe siècle, doit être assurément revendiqué comme un centre de la fabrication belge. De Raeren, proviennent notamment les beaux spécimens ornés de l'*Histoire de Suzanne* et de la *Danse des paysans*, dont les légendes sont rédigées en pur flamand ; de Raeren encore, sortent

[1] Le *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance*, que publie en ce moment M. Victor Gay, dont l'érudition médiéviste est sans égale, contient des documents nombreux sur la verrerie. Paris, Société bibliographique, 35, rue de Grenelle-Saint-Germain : 2 vol. grand in-8° de 750 p. chacun; 1200 figures dessinées par l'auteur.

les vases armoriés aux écussons de familles et de cités belges, voire aussi allemandes. La révélation de ces faits est due aux patientes études de M. l'abbé Schmitz qui, à l'aide de fragments exhumés en abondance, est parvenu à écrire l'histoire de la poterie limbourgeoise. Néanmoins les fours de Raeren n'ont pas seuls approvisionné la Belgique. Les usines rhénanes de Siegburg [1] et de Grenzhausen ayant excité l'émulation d'industriels belges, ils obtinrent, vers la première moitié du XVIIe siècle, le privilège de fabriquer, particulièrement à Dinant, Bouvignes et Verviers, des vases à l'imitation des grès allemands. Les mêmes industriels fondèrent aussi une succursale à Namur ; on en a la preuve, tant par les restes d'un four que par les documents trouvés dans les archives provinciales [2].

Dès le XVIe siècle en outre, on constate en Hainaut, à Châtelet, Pont-de-Loup et Bouffioulx, l'existence d'*un bon mestier de potirs de pier* qui répandait sa marchandise non seulement aux environs, mais qui commerçait encore avec *Audenaerde*, *Courtray*, *Dunkerque*, *la Flandre*, *l'Artois et villes vers la France*, comme il résulte d'un accord passé entre les maîtres potiers au sujet des débouchés attribués à chacun d'eux. Les recherches de M. van de Casteele aux archives de Liège démontrent que, dès 1260, les potiers du Hainaut payaient une redevance au Chapitre de Saint-Lambert pour extraction de la terre à fabriquer les grès [3].

Enfin, certaines terres cuites, dites de Bruges, émail jaune et vert, touchent aux grès par leur pâte non poreuse à mélange de sable ; elles ont été fabriquées à Thourout, dans une famille Willemyns dont les membres sont encore potiers aujourd'hui. Aux Willemyns ne se borne pas cette persistance traditionnelle des industries locales dans la même famille, but auquel visaient d'ailleurs les anciens statuts des gildes : parmi les exposants de 1880, on relève les noms de M. Gibon, de Bouffioulx, et de M. Mennicken, de Raeren, établi à

[1] M. Dornbusch, qui précéda M. Schmitz dans l'étude des vases de grès figurés, a écrit l'histoire de la poterie de Siegburg, en s'aidant aussi des débris trouvés aux environs des anciens fours locaux.

[2] Recherches du savant archiviste de Namur, M. St. Bormans.

[3] Des études sur la fabrication des grès du Hainaut, dues à plusieurs spécialistes belges, ont paru ou paraîtront incessamment.

Eupen ; or, les ancêtres des deux susdits exposants fabriquaient des grès il y a plusieurs centaines d'années, témoins les inscriptions des vases et les documents des XVe et XVIe siècles [1].

La simple mention de la quintessence des grès, étalés dans les vitrines bruxelloises, nécessiterait une dépense d'encre devant laquelle je recule ; nous regarderons bien juste les pièces hors ligne, et ce sera déjà long. Le South-Kensington Museum a envoyé trois aiguières de Raeren, mesurant au moins 0^m^ 70^c^ en hauteur. La plus belle, appelée *le roi des vases*, représente les Œuvres de miséricorde [2]. Un sujet identique, figuré sur une pièce du Musée de Trèves avec les initiales I. E. (Ian Emens, potier de Raeren), autoriserait à attribuer au même atelier l'aiguière sans égale acquise par l'Angleterre. L'émail violet, caractéristique des produits nassoviens, mêlé ici au gris et au bleu, ne s'oppose nullement à une origine limbourgeoise, cet émail ayant été quelquefois employé à Raeren. La seconde aiguière offre des mascarons et des lansquenets grotesques ; la dernière, à panse ronde aplatie, un Saint, les armoiries de trois villes néerlandaises, Kampe, Zwol, Deventer, et les initiales P. S. fréquentes sur les vases, où elles marquent les œuvres du céramiste Peter Schwarzenburg.

Nous n'en avons pas encore fini avec Raeren. A. MM. Villeroy et Boch, trois cruches aux millésimes de 1577, 1580 et 1597 ; la plus ancienne est signée B. M., Baldem Mennicken. A M. J. Frésart, 14 cruches historiées du XVIe siècle. A M. Mennicken, 53 pièces diverses dont une grande aiguière brun clair, portant les noms de PETER SVARTZENBVRCH et de MARGRET VAN NECHTRSEM G. K, plus celui du potier MELSIOR HONCKEBOVR ; or, on sait que Pierre Schwarzenburg épousa, en 1566, Marguerite Krümmel de Nechtersheim. A la Société archéologique de Namur, un plat aux initiales de Mennicken *der alte,* 1583. A. M. Génie, 36 vases, parmi lesquels une *snelle* (pinte) à trois sujets ; Lucrèce en double, Esther une fois : 1567.

[1] *Catalogue*, E, p. 22 à 25 ; Notice de M. H. Schuermans.

[2] Des collections Huyttens-van Tieghem et d'Huyvetter, le *roi des vases* passa chez Benoni Verhelst où je l'ai vu il y a bien longtemps. Le baron de Weckherlin, qui en fit ensuite l'acquisition, le revendit à M. Gambart, de Londres ; là il fut brisé en mille pièces par une explosion de gaz : on l'a restauré avec un art merveilleux.

Les ateliers du Hainaut ont fourni moins de pièces que Raeren. Cruche à large goulot, masque barbu, triple écusson à légende : IANNS. GODART. M. POTIER. DE CH(a)STELET. 1634; à M. Evenepoel. Collection de vases et tessons de grès attribués aux anciens fours de Bouffioulx, Châtelet et Pont-de-Loup ; à la Société archéologique de Charleroi. Six échantillons de Bouffioulx, gris et bleu, dont une fontaine, réservoir et bassin, émail gris avec l'inscription : BEATRIX. ROMAIN. 1787 [1]; à M. Joseph Gibon.

De fabrication namuroise, une pinte et un cruchon, bleu et brun ; Musée de Namur. De Thourout, une chaufferette en terre cuite, vernis jaune et vert ; à M. Braud-Bouvry. De la Flandre, un pot en terre cuite, couverte jaune et verte ; sujet, saint Pierre, patron de l'abbaye du Mont-Blandin ; légende : GHENDT. A° 1531. Je me suis abstenu de signaler aucune pièce d'origine allemande.

On compte, en Belgique, sept anciens centres de fabrication pour la faïence : Bruxelles, Tervueren, Andenne, Sept-Fontaines (Luxembourg), Bruges, Namur et Liège.

L'histoire des faïences de Bruxelles est encore à écrire ; on trouvera néanmoins quelques indications dans les notes suivantes puisées aux sources officielles. Vers 1653, plusieurs industriels, entre autres Jacques van Haute et Jean Symonet, introduisirent à Bruxelles la fabrication d'une *porcelaine* imitant celle de Hollande ; il s'agit nécessairement ici d'une faïence copiée sur la poterie de Delft, faïence dont les échantillons se montrent en si grande quantité dans la capitale de la Belgique, qu'il faut renoncer à y voir une importation étrangère. A l'aube du XVIIIe siècle, Corneille Mombaerts et Thierry Witsembergh, établirent une usine à *porcelaine* (lisez faïence) dont la première pierre fut posée en 1705 par le bourgmestre. Cette usine persista longtemps ; on en rencontre parfois de beaux spécimens qui ont conservé, parmi les amateurs, le nom de *mombaerts*. On attribue à la manufacture bruxelloise les couveuses, oiseaux, animaux et végétaux de tout genre, qu'offrent la plupart des collections. La fabrique de Mombaerts, continuée jusqu'à nos jours par les Artoisenet et les Morren, a laissé une excellente répu-

[1] Béatrix Romain était la femme du potier Jacques Gibon, bourgmestre de Bouffioulx à la date indiquée.

tation ; ses produits, dont les émaux, le blanc pur surtout, brillent d'un éclat admirable, sont beaux et d'un bon usage : ils se distinguent aussi par la qualité de la couverte qui résiste à la chaleur et au frottement [1]. Le décor des faïences de Bruxelles est souvent polychrome ; il y en a aussi d'ornées en camaïeu bleu.

Le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, installa dans le parc de son château de Tervueren, proche Bruxelles, un atelier céramique qu'il dirigeait en personne, et dont on constate pour la première fois l'existence en 1767. Les documents administratifs de l'époque se taisent au sujet d'un établissement princier qui, ne livrant rien au commerce, n'était pas soumis aux règlements ordinaires. On sait toutefois que l'atelier de Tervueren disparut en 1780, après la mort de son fondateur. Les pièces connues de la rarissime faïence de Tervueren ressemblent à leurs congénères de Lorraine, où le duc avait recruté son personnel d'artistes et d'ouvriers, entre autres le peintre Kætzel ; elles en diffèrent néanmoins par une forme plus sévère, une couleur moins gaie et l'emploi de motifs ornementaux alors en vogue dans la Belgique. Le seul échantillon signé appartient au Musée de la Porte de Hal ; un magnifique réservoir de fontaine, type d'urne, décoré aux armes de la maison de Lorraine. A l'intérieur du pied, on voit deux marques en noir : C. P, d'une part ; de l'autre, 3 croissants mis en fasce entre des traits parallèles.

Le *Catalogue des effets précieux de feue S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar*, dressé pour la vente qui eut lieu en 1781, décrit minutieusement une grande quantité de *porcelaine* de Tervueren. Cette qualification ne doit pas se prendre à la lettre, mais peut-être le prince avait-il fait décorer chez lui des *blancs* de Tournai, circonstance qui motiverait naturellement les expressions du catalogue. Notre hypothèse est basée sur les annotations du *Journal*

[1] Au dernier tiers du XVIIIe siècle, la faïencerie de Saint-Omer imita les animaux et les légumes de Bruxelles. J'ai longtemps possédé une couveuse dont on reconnaît le prototype à l'Exposition, dans les vitrines de M. Evenepoel. Ladite couveuse orne aujourd'hui le Musée de sa ville natale, elle y figure à côté d'un dindon et d'une hure de sanglier également pris sur des modèles bruxellois. Les émaux de la faïence audomaroise sont beaucoup plus ternes que les émaux belges ; ce manque d'éclat contribue à faire distinguer les copies des originaux.

secret de Charles de Lorraine, manuscrit autographe conservé aux Archives du Royaume [1].

MM. Evenepoel, Fernand Maskens et Frédéric Fétis sont les amateurs qui ont envoyé les suites bruxelloises les plus nombreuses et les mieux choisies ; chacun d'eux possède des animaux, des légumes et des figurines polychromes *di primo cartello*. Ne pouvant m'arrêter à tout ce qui est réellement beau, je ne quitterai guère le domaine de la curiosité. A. M. Evenepoel, un plat armorié ; inscription sur le marli : A^dum^ D. SERVATIUS MIDDEGAELS S. T. B. F. DD. MICHAELIS ET GUDILÆ CANONICUS, BRUXELLIS. A° 1673. A M. Fétis, une grande soupière polychrome, décor genre Rouen ; inscription : BRUSSEL LE 15 NOUAMBER 1746 P. MOMBAERS. D'autres pièces offrent le camaïeu bleu rouennais, notamment le plat de Mademoiselle F. del Campo de la Camara et le grand surtout de table de M. Fétis ; à ce dernier encore, une canette genre Sinceny.

De Tervueren, un vase en forme d'urne, orné d'une guirlande de fleurs en haut-relief ; à M. Fétis : le coq de Madame la comtesse de Spangen est douteux.

Les tons qui rehaussent le fond blanc des faïences d'Andenne sont généralement le noir, le bistre, le gris et le bleu ; la polychromie s'y montre parfois. Aucun produit d'Andenne n'est ancien ; plusieurs sont signés *Bernard Lammens* et la manufacture est qualifiée de *royale*. La collection de M. E. Dardenne compte des pièces remarquables.

Le camaïeu bleu caractérise les faïences luxembourgeoises ; les principaux exposants de cette catégorie sont : MM. Dardenne et Fréd. Fétis.

Bruges, au décor polychrome, n'a que trois spécimens à l'Exposition ; Namur y compte des pièces artistiques, dont un médaillon représentant PIERRE PHILIPP DECOUX POTIER PEINTRE FAYENCIE ET SCULTEUR, avec la signature P. P. DECOUX NAMURROI. 1767. On a encore fait à Namur de très jolis vases en terre noire à couverte brillante. Liège imita Strasbourg et Rouen ; la fontaine cannelée, à lambrequins bleu et rouge, de M. le comte d'Oultremont de Warfusée, est un ravissant morceau. L'intérieur du couvercle est marqué du *Per-*

[1] *Catalogue*, E, p. 39, 48 à 50 ; Notices de M. Frédéric Fétis.

ron liégeois séparant les lettres L G ; au dessous, l'initiale du fabricant Boussemaert et la date 1770 [1].

Après la mort de Charles de Lorraine, une société établit à Schaerbeek (Bruxelles) une fabrique de véritable porcelaine qui acquit assez de renom ; elle subsista de 1780 à 1791. Un industriel, nommé Chrétien Kuhne, installa une seconde manufacture entre Bruxelles et Etterbeek ; celle-ci, qui obtint de grands privilèges en 1787, dura beaucoup plus longtemps. Les produits de Kuhne se firent valoir par l'élégance des formes, la richesse des décors et la solidité des couleurs. On attribue généralement à Bruxelles la marque B surmonté d'une couronne ou suivi d'une espèce de grand A [2].

M. Evenepoel possède un échantillon, assurément peu commun, de la fabrique de Monplaisir (Scharbeek) ; jatte genre Saxe, estampillée en toutes lettres : *de Monplaisir* B + *a Bruxelles*. M. le baron M. de Fierlant, Mesdames Powis de Tenbossche, Pigeolet et Léon Suys exposent des œuvres de Louis Cretté, peintre attaché à l'usine Kuhne.

En 1750, deux Lillois, François Carpentier et F. Joseph Peterinck, ouvrirent une faïencerie à Tournai. Dès l'année suivante, Carpentier abandonna son associé qui, le 3 avril 1751, obtint un privilège trentenaire pour l'exploitation d'une manufacture de porcelaine tendre, faïence, grès d'Angleterre et *brun de Rouen*. Ce privilège fut renouvelé le 20 septembre 1780, au terme de vingt-cinq ans. Peterinck étant mort vers la fin du siècle, l'usine passa à son gendre Maximilien de Bettignies ; elle appartient aujourd'hui à la famille Boch. Un établissement rival, créé par le fils même de Peterinck, fonctionne encore à Tournai sous la direction d'un descendant du fondateur.

Chercheur infatigable, céramiste passionné pour son art, F. J. Peterinck éleva rapidement sa manufacture au premier rang des fabriques de porcelaine ; il avait 40 ouvriers en 1756, il en eut 400 en 1774, année où la vente atteignit 175,000 florins. Malgré un accroissement si considérable, les difficultés de l'entreprise étaient

[1] Les industriels qui dirigèrent la faïencerie de Lille s'appelaient aussi Boussemaert.

[2] *Catalogue*, E, p 55 et 56 ; Notice de M. Fétis.

telles que, sans la protection du comte de Cobenzl et les subsides municipaux, Peterinck n'en aurait jamais triomphé.

Dans le principe, la porcelaine de Tournai était d'un ton grisâtre et sujette à bouillonner, mais bientôt elle ne laissa rien à désirer comme blancheur et pureté. Ses dorures ciselées et ses fonds bleu de roi permettent de la comparer aux pâtes tendres de Sèvres. Les genres de décor les plus variés furent abordés avec un égal succès ; paysages, oiseaux, bouquets, scènes pastorales, sujets orientaux dans le goût saxon, dénotent une entente parfaite de la luxueuse industrie qui les fit éclore. Des peintres distingués, Duvivier et Joseph Mayer, travaillèrent pour la manufacture de Tournai. En 1790, le dernier, sur la commande du duc d'Orléans, exécuta un service de table à décor d'oiseaux, bordure fond bleu de roi rechampi d'or. D'autres artistes méritent également d'être signalés ; parmi eux, le célèbre Claude Borne, un des meilleurs ornemanistes des faïenceries rouennaises.

Tournai produisit encore une foule de délicieux groupes et statuettes en biscuit ; quelquefois — mais assez rarement — coloriés. Dans cette catégorie on remarque les œuvres du modeleur Gillis, de Valenciennes, et de Nicolas Lecreux, auteur de nombreuses *bergeries* que la haute curiosité se dispute avec acharnement. Je néglige, bien que je la prise fort comme usage, la vaisselle ordinaire à guirlandes bleues.

La marque primitive de Tournai fut une *tour ;* vers 1757, *deux épées en sautoir cantonnées de croisettes* remplacèrent la tour. Ces indications apparaissent, en or sur les pièces de choix, en bleu sur la marchandise courante ; les initiales des modeleurs et des décorateurs, imprimées en creux dans la pâte, accompagnent parfois l'estampille du fabricant [7].

Les spécimens tournaisiens affluent naturellement à l'Exposition où ils ne laissent que l'embarras du choix, tant ils sont beaux et variés. Au hasard de la fourchette. Service de dessert orné de paysages différents, décor rose et or ; à M. G. Stinglhamber. Service à café, fond bleu grand feu, bouquets de roses en relief, or et argent ; très rare : à M. le comte Cornet de Grez. Assiette provenant

[1] Fétis, loc. cit., p. 58 à 60.

du duc d'Orléans ; à M. Fétis. Cinq groupes, figures et vases, porcelaine blanche ; à S. A. R. Mgr le comte de Flandre. Groupes polychromes ; à l'Hôtel d'Ursel, MM. C. van Schoor et Camille van Camp. Dans un autre genre, il ne faut pas oublier les grisailles de Mesdames C. Belval et la comtesse Marie de Villermont.

La céramique étrangère vient fournir des termes de comparaison à l'industrie nationale. La collection Evenepoel est très riche en faïences de Delft, tableaux, plaques, figures, vaisselle, camaïeu ou polychrome ; on y compte 64 numéros de pièces rehaussées d'or, dont une superbe fontaine, motifs chinois, fleurs en relief style rocaille. Au même amateur, une série de faïences d'Arnhem. MM. Fétis, Maskens, Poswick et Ligny, prennent rang, en fait de Delft, après M. Evenepoel qui, lui-même, baisserait pavillon devant le célèbre amateur hollandais, M. J. Loudon [1]. Les faïences persanes, italiennes, françaises, anglaises, suédoises, danoises et allemandes, sont représentées dans les vitrines de MM. Fétis et Ligny. L'Hôtel d'Ursel, M. le comte C. du Chastel, Madame la comtesse J. de Liedekerke, M. Poswick, Madame P. Morren, M. Parmentier, M. le marquis de Rodes, etc., etc., exposent des porcelaines de Sèvres, de Hollande, de Saxe, d'Autriche et de Prusse. Je passe les porcelaines de la Chine et du Japon qui fourmillent surtout chez M. le comte de Marnix, Mesdames Leroy et Morren.

Manuscrits. — Un illustre savant — ce qui ne l'empêche pas de rire à ses moments perdus — disait au Congrès anthropologique de Moscou : « Est-il possible d'étudier un crâne scellé dans un bocal de verre ! » Le mot ironique de M. de Quatrefages atteint également les expositions de manuscrits : comment apprécier, sur le vu de deux pages, une œuvre dont le reste est caché derrière une vitrine bien close ? On ne saurait, hélas ! agir autrement vis à vis de précieuses miniatures que des mains expertes ont seules le droit de feuilleter, et l'on doit en prendre son parti. Heureusement, M. C. Ruelens vient au secours des curieux condamnés au supplice de Tantale : l'érudit bibliothécaire a rédigé un catalogue où l'on trouve

[1] J'ai visité, à La Haye, cette merveilleuse collection dont les principaux éléments ont été rassemblés par un Français, M. de La Villestreux ; M. Loudon l'a généreusement acquise pour qu'elle ne sortît pas de la Hollande.

tous les renseignements désirables, catalogue précédé d'une notice substantielle sur la paléographie belge.

Les plus anciens monuments de l'écriture, en Belgique, sont des chartes, ou des ouvrages de théologie et des livres liturgiques, transcrits par les Religieux des anciens monastères : Lobbes, Saint-Amand, Saint-Martin de Tournai, Saint-Pierre et Saint-Bavon de Gand, Stavelot, etc. A une première rudesse, succède la Renaissance de Charlemagne. Alors paraissent des manuscrits tracés par des scribes spéciaux ; œuvres classiques de l'Antiquité, destinées à l'enseignement. En même temps le métier se perfectionne et il s'associe à l'art; dès le IXe siècle, on voit surgir des livres historiés dont l'ornementation est riche et quelquefois splendide : Bibles, évangéliaires, missels, à peintures naïves mais éclatantes d'or et de vives couleurs. Au Xe siècle, les abbayes de Liège et de Stavelot produisent les chefs-d'œuvre de l'époque; Saint-Martin de Tournai avait, au XIe, un atelier d'écriture (*scriptorium*) sans rival pour la netteté du caractère et le style magistral du décor. Dans les périodes qui suivirent, Gembloux, Saint-Bavon, Parc-lez-Louvain, sont les monastères qui semblent avoir possédé les plus somptueux manuscrits. Toutes les maisons religieuses, du reste, tenaient à honneur de former des bibliothèques remarquables par le nombre et la beauté des volumes.

Lors du grand développement municipal en Belgique, l'industrie de l'écriture y suivit l'essor de toutes les autres industries ; elle avait à pourvoir aux besoins de l'étude et à satisfaire les goûts artistiques des classes opulentes. La Flandre et le Brabant eurent bientôt un nombreux personnel de copistes qui, dès le XIVe siècle, firent partie des corporations urbaines. Leurs travaux sont immenses : pour la seule classe des *chansons de geste* en flamand, on ne compte pas moins de 200 volumes de 25,000 vers chacun, écrits du XIIIe siècle au XVIe.

Avec l'épanouissement de la primitive école de peinture, en Flandre, la calligraphie atteignit une prospérité et une perfection extraordinaires. Au scribe s'associa le miniaturiste (*verlichter*), et ils exécutèrent ensemble des chefs-d'œuvre qui ne redoutent aucune comparaison. Le plus célèbre manuscrit de l'Europe, le *Bréviaire Grimani*, à Venise, est une des merveilles de l'art flamand ; dans

toutes les bibliothèques renommées, on trouve des manuscrits belges comptés au nombre des joyaux hors ligne.

Les ducs de Bourgogne, ces nobles protecteurs des choses de l'intelligence, favorisèrent grandement l'industrie du livre écrit; leur collection, augmentée d'âge en âge, était une des plus riches du monde : ce qui en demeure, soit à Bruxelles, soit ailleurs, est très considérable et provoque l'admiration. A côté de leurs princes, quelques seigneurs belges se formèrent des bibliothèques magnifiques : on peut citer Louis de la Gruthuse, les Croy-Aerschot et Raphaël de Mercatellis.

La calligraphie ne fut pas immédiatement écrasée par la découverte de Gutenberg; au contraire, du temps où les imprimeurs belges exécutaient déjà de splendides volumes, datent les manuscrits historiés les plus parfaits : témoin un Livre d'Heures récemment entré à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il a été acheté à la famille Hennessy, et il appartint peut-être à Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint [1].

L'ordre chronologique a été observé dans le classement de la section; elle compte 174 numéros où nous allons glaner.

VIe siècle : *Feuillets* appartenant au Séminaire de Namur et à l'Université de Gand. — VIIe siècle : *Charte* de 681; à M. F. vander Haeghen. — VIIIe siècle : *Évangéliaire* d'Alden-Eyck, exécuté par deux sœurs canonisées, Herlinde et Relinde, fondatrices de ce monastère; ornements de style anglo-saxon; volume très précieux; à l'Église de Maeseyck. — IXe siècle : *Liber evangeliorum;* conservation admirable; Bibliothèque royale. — Xe siècle : *Rituel* de Stavelot; miniature représentant le Christ sur la croix; Bibliothèque royale. *Liber evangeliorum;* magnifique in-folio, orné de peintures; l'un des chefs-d'œuvre de l'art primitif en Belgique, il provient de l'abbaye de Saint-Laurent, à Liège; Bibliothèque royale. — XIe siècle : *Evangelia;* in-4°, miniatures rappelant l'école liégeoise; originairement de Saint-Gérard de Brogne; Séminaire de Namur. *Liber evangeliorum* de Stavelot; illustrations caractéristiques; Bibliothèque royale. — XIIe siècle : *Liber floridus* de Lambert, abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, mort en 1123; cette encyclopédie historiée du Moyen-Age joint une carte

[1] Voy. la Notice de M. C. Ruelens, *Catalogue*, H, p. 3 à 6.

de l'Europe à ses autres dessins ; provenance, l'abbaye de Saint-Bavon ; Université de Gand. *Evangeliorum liber ;* in-folio, belle conservation, grandes miniatures ; Université de Liège.—XIIIe siècle : *Liber evangeliorum*, in-8° ; les caractères de l'écriture et les illustrations rappellent l'école de Stavelot ; Bibliothèque royale. *Psalterium* historié ; Université de Liège.—XIVe siècle : *Ceremoniale Blandiniense*, exécuté en 1322 par Henri de Saint-Omer et Guillaume de Saint-Quentin, sur l'ordre de Maghelin, moine de Saint-Bavon ; Université de Gand. *Apocalipsis B. Johannis Apostoli ;* 85 compositions coloriées fort originales ; Séminaire de Namur. *Problemata Aristotelis ;* acquisition faite en 1479 par l'abbé Raphaël de Mercatellis, fils naturel de Philippe-le-Bon, pour le monastère de Saint-Bavon ; Université de Gand. *Livre d'Heures* de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Male ; Bibliothèque royale.—XVe siècle : *Biblia sacra ;* Musée Plantin, à Anvers. *Livre d'Heures* de Philippe-le-Bon, 1440 ; superbe reliure ; Bibliothèque royale de Munich. *Chroniques du Hainaut*, par Jacques de Guyse ; *Les conquêtes de Charlemagne*, par David Aubert, magnifiques grisailles de Jean Le Tavernier, d'Audenarde [1] ; *L'histoire de Charles Martel*, illustrée par Loiset Liédet, enlumineur de Bruges : Bibliothèque royale. *Fais et adventures de Gillion de Trasegnies*, 1458 ; à S. A. le duc de Croy-Dulmen. *Le débat de honneur, etc.,* esquisses à la plume ; *Le livre des faits d'Alexandre*, par Quinte-Curce : Bibliothèque royale de Copenhague [2]. *Plutarchi de viris clarissimis ;* reliure originale ; 15 grandes miniatures ; exécuté en 1492 pour Raphaël de Mercatellis : Université de Gand. *Evangeliorum liber* provenant du monastère de Saint-Gérard de Brogne ; Musée de Namur. *Livre d'Heures ;* petit in-4° ; miniatures très fines ; écusson de gueules à 3 flammes d'or ; reliure de velours bleu garni d'argent, faite en 1587 par Gilles de Mortier pour Nicolas Triboult ; origine vraisemblable, l'Artois ou le Tournaisis ; propriétaire actuel, M. G. Vermeersch.—XVIe siècle : *Horae* exécutées, suivant le chevalier Marchal, pour Philippe-le-Beau et Jeanne-la-

[1] Le nom du peintre, auteur de ces grisailles, a été récemment découvert par le savant archiviste de Lille, M. l'abbé Dehaisnes.

[2] Le *Débat* est une réunion de divers opuscules traduits du latin par Jean Miélot, secrétaire de Philippe-le-Bon ; ce livre, texte et dessins, est une minute. Le Quinte-Curce provient du Grand-Bâtard, Antoine de Bourgogne.

Folle ; cet admirable volume a déjà été mentionné plus haut. *Vue de Séville*, miniature sur vélin d'un fini prodigieux ; œuvre de l'anversois Georges Hoefnagel, 1570 à 1573 : Bibliothèque royale. *Album* de Denis de Villers, chanoine de Tournai, grand bibliophile et amateur des beaux-arts ; papier ; nombreuses illustrations : Bibliothèque de Tournai. *Album amicorum* d'Otto Venius ; aquarelles originales de ce maître de Rubens ; pièces en vers ou en prose par les célébrités contemporaines : à M. Geelhand. — XVIIe siècle : *Charte* accordée à la province du Hainaut par Albert et Isabelle, 1619 ; pièce originale renfermée dans un écrin de cuir à ornements dorés et au chiffre des archiducs : Archives de l'État, à Mons. *Priorale Carmeliticum*, 1687 ; Église de Thiminster (Liège). — XVIIIe siècle : *Armorial généalogique de la magistrature de la noble cité de Liège ;* blasons et liste des bourgmestres, etc. depuis l'épiscopat de Clément-Joseph de Bavière jusqu'à celui du prince de Méan (1720-1792) ; exécuté par L. Abry : Hôtel de Ville de Liège.

La cartographie apporte à l'Exposition deux spécimens infiniment curieux : *Ptolemaei cosmographia*, 1480 à 1485 ; *Atlas de l'Europe et des Pays-Bas*, vers 1573 : Bibliothèque royale.

Typographie. — Les Belges ont excellé dans cet art, néanmoins la date exacte de son introduction en Belgique reste douteuse. Le plus ancien livre imprimé, que l'on connaisse chez nos voisins, est le *Speculum conversionis peccatorum Dionysii de Leewis ;* il parut à Alost, en 1473, c'est-à-dire une trentaine d'années après la découverte de l'imprimerie. Le *Speculum*, qui ne porte aucune indication, sortait des presses de Thierry Martens, comme le démontre la souscription des autres ouvrages publiés l'année suivante dans son atelier. D'un de ces livres, on peut conclure que Martens, après un apprentissage en Italie, introduisit la typographie dans les Pays-Bas [1]. Avant l'Allemagne et la France, Martens employa les types grecs et hébreux ; un certain nombre d'éditions grecques figurent parmi ses meilleures productions ; il travailla de 1473 à 1529 et il

[1] Thierry Martens était un philologue distingué ; il avait pour amis les plus illustres savants de son époque : Erasme, Martin Dorp, Pierre Gilles, Barlandus, Thomas Morus, et beaucoup d'autres écrivains, lui confièrent l'impression de leurs ouvrages.

mourut à Alost, sa ville natale, le 28 mai 1534. Martens est le plus illustre typographe que cite la Belgique, antérieurement à Plantin.

En 1474, Jean de Westphalie, élève et associé de Thierry Martens, s'établit à Louvain et y imprima cette année même avec les caractères de l'atelier d'Alost; son établissement, devenu très prospère, fut repris en 1497 par Martens : à Louvain parurent les principaux ouvrages du dernier.

Alost et Louvain sont donc les plus anciens centres que la typographie puisse revendiquer en Belgique.

En 1475, Colard Mansion imprima à Bruges ; il s'attacha surtout aux ouvrages français manuscrits des bibliothèques du duc de Bourgogne et du sire de la Gruthuse. En 1476, les Frères de la Vie commune éditèrent, dans leur atelier de Bruxelles, un livre de théologie et de droit canon. En 1480, Arnaud de Keysère fonda, à Audenarde, un établissement qu'il transporta ensuite à Gand; l'atelier gantois d'Arnaud de Keysère marcha de 1483 à 1487.

Anvers posséda, dès 1482, une imprimerie dirigée par Mathieu van der Goes et Gérard Leeu. Dans cette ville parurent pour la première fois, en 1520, des traductions flamandes de certains écrits de Luther, traductions qui inspirèrent à Charles-Quint des ordonnances passablement draconiennes. En dépit d'une législation aussi sévère, la typographie belge resta florissante, surtout à Anvers, où, pendant le XVIe siècle, fonctionnèrent à peu près autant d'ateliers que n'en comptaient alors toutes les villes des Pays-Bas réunies. Des imprimeurs de ce temps, nous ne citerons que l'illustre Plantin.

Originaire de la Touraine [1], Christophe Plantin s'établit à Anvers aux environs de 1550: il avait l'intention d'être libraire et relieur; il devint imprimeur. En 1555, le Français naturalisé Belge édita son premier volume : *L'institution d'une jeune fille de noble maison.*

Grâce aux hommes éminents qui furent ses collaborateurs, grâce au privilège qu'il obtint de vendre des livres liturgiques dans toutes les possessions espagnoles, Plantin obtint rapidement un succès mérité. Le principal ouvrage sorti de ses presses est la fameuse *Bible tétraglotte*, commencée en 1568 sous la direction d'Arias Mon-

[1] La Touraine est encore aujourd'hui l'une des terres classiques de la typographie, témoin l'établissement Mame.

tanus. A la mort de Plantin, sa maison passa à la famille Moretus (Moerentorf) dont le chef était gendre du célèbre Tourangeau.

Sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, parut l'édit du 11 mars 1616, qui soumettait l'imprimerie à la censure ecclésiastique. Vers la même époque débute la première *Gazette* belge, probablement le plus ancien essai de journalisme tenté en Europe. Les *Nieuwe tydingen* étaient publiées à Anvers chez Abraham Verhoeven ; un privilège spécial des Archiducs, daté de 1605, accorde à l'industriel anversois le droit d'imprimer, graver et vendre « toutes nouvelles, victoires, sièges et prises de villes, que lesdits princes feraient ou obtiendraient, soit en Frise, soit aux environs du Rhin. »

Pendant le XVIIe siècle, l'activité typographique belge se concentre à Louvain et à Anvers ; ses beaux jours sont passés [1].

La section renferme les spécimens des produits de seize cités belges ; voici leurs noms par ordre alphabétique : Alost, Anvers, Ath, Audenarde, Bruges, Bruxelles, Courtrai, Gand, Hasselt, Liège, Louvain, Malines, Mons, Namur, Tournai, Ypres. A ce contingent national, on a joint quelques ouvrages d'imprimeurs belges fixés à l'étranger. La matière est si abondante que je ne signalerai aucun livre postérieur au XVe siècle.

Alost. Jean de Westphalie et Thierry Martens : S. Augustinus, *De salute — Psalterium ad laudem gloriosæ virginis Mariæ ;* s. d., vers 1473, in-4°. Thierry Martens : Baptista Mantuanus, *De vita beata,* 1474. Université de Gand. — Anvers. Mathieu van der Goes : *Tractatus de expositione Missæ*, 1486 ; à M. van Bellingen. Gérard Leeu : *Thoofkyn van deuotien*, 1487 ; Université de Gand. — Audenarde. Arnaud de Keysère : Hermannus de Petra de Scutdorpe, *Sermones L super orationem Dominicam*, 1480 ; Université de Gand. — Bruges. Colard Mansion : Jehan de Bouteiller, *Somme rural*, 1479 ; Université de Gand.— Bruxelles. Frères de la Vie commune : Arnoldus de Gheilhoven, *Gnotosolitos*, 1476 ; Université de Gand. S. Bernardus, *Epistolæ*, 1484 ; à M. van Bellingen. — Gand. Arnaud de Keysère : Guillelmus Alvernus, *Rhetorica divina*, 1483 ; *Le traic-*

[1] *Catalogue*, H, p. 29 à 32. L'auteur, dont je viens d'analyser le travail, ayant cru devoir garder l'anonyme, je suis contraint de respecter son incognito.

tié de la paix (et de mariage fait à Arras en 1482), 1483 : à M. van Bellingen. — Louvain. Conrad de Westphalie : Hugues de Saint-Victor, *Speculum ecclesiæ*, s. d. (vers 1475); Maneken (Carolus Virulus), *Epistolares formulæ*, 1476. Jean de Westphalie ou de Paderborn : Johannes Miles, *Repertorium in jure canonico*, 1475 : Bibliothèque de Mons. Rud. Loeffs de Driell : Bernardus Parmensis, *Casus longi super V libris decretalium*, 1484 ; Université de Gand. Guilles vander Heerstraeten : Jean Beets, *Commentum super X præceptis Decalogi*, 1486 ; Université de Gand.

Gérard de Lisa, ou de Flandre, imprima en 1480, à Cividale, le livre intitulé *De honesta voluptate etc.* de Barth. Sacchi Platina, exposé par M. van Bellingen. Des bois gravés, portraits, lettrines, marques, encadrements, fleurons, appartenant au Musée Plantin, d'Anvers, complètent la section typographique.

Musique. — Cette classe comprend deux catégories : manuscrits et imprimés; instruments.

Deux *codices* de l'Université de Gand renferment des notations attribuées aux Xe et XIe siècles ; un fragment noté, du XIIe, appartient à la bibliothèque d'Audenarde. La musique du XIIIe siècle a trouvé des représentants à la cathédrale de Tournai, à Audenarde et chez M. le chanoine Adolphe Le Grand. Des périodes suivantes, les monuments abondent ; je n'en mentionnerai qu'un seul, le célèbre recueil de l'Université de Gand : *Flores musicæ artis per Hugonem sacerdotem Reutlingensem*. Je recours au catalogue. « Ce manuscrit, connu de toute l'Europe musicale, contient un traité de Jean de Muris (vers 1320) ; un autre de Gui d'Arezzo ; un autre sur les monocordes, tétracordes, etc., sans nom d'auteur ; un autre par Egidius Carlerius : un autre de Jean Tinctor ; un autre attribué à Denis Lewis de Ryckel ; plusieurs autres attribués à Tinctor, etc. Une partie du volume est copiée par Antoine de Saint-Martin Akkergem, en 1504 [1]. »

Quant aux ouvrages imprimés, beaucoup sont connus, mais il y en a aussi un grand nombre qu'aucun catalogue ne décrit. La cu-

[1] D, p. 36, n° 341. Cette partie du catalogue et la notice placée en tête sont dues à M. le chevalier van Elewyck, l'un des musiciens archéologues les plus savants de la Belgique.

riosité est vraiment excitée par les éditions de Pierre Phalèse et de Jean Bellère, qui fournissent les éléments les plus précieux sur les illustres compositeurs belges des XVe et XVIe siècles ; les amateurs ont à faire plus d'une découverte dans la série des tablatures du luth et d'autres instruments. L'Exposition contribue encore à détruire un préjugé trop répandu. On a dit et redit à satiété que les XVIIe et XVIIIe siècles avaient été absolument stériles en Belgique pour la composition musicale ; erreur dissipée par de récentes études historiques. Plusieurs maîtres belges obtinrent, au siècle dernier, les honneurs de la publicité dans les meilleures éditions classiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Les livres de chant liturgique forment une section riche et importante ; on y rencontre en ce genre les beaux volumes édités par Plantin, Moretus, Verdussen, Plomteux, etc. L'affluence des documents à mettre en évidence était si considérable que, faute de place, la Commission a dû procéder par voie d'élimination : Je suis contraint, pour semblable cause, d'imiter l'exemple des Commissaires. Aux précédentes indications de dépôts où l'on garde les archives musicales de la Belgique, j'ajouterai une simple nomenclature des établissements publics et des collectionneurs les mieux fournis en ouvrages nationaux sur l'harmonie. Bibliothèques royales de Bruxelles et de Munich ; Bibliothèques de Louvain, de Tournai, de l'Université de Liège, du Séminaire de Namur ; Musée Plantin ; M. le chevalier van Elewyck ; M. F. Terby ; M. le chanoine Henrotte ; M. le chevalier L. de Burbure de Wezembeeck [1].

On a certainement fabriqué, de temps immémorial, des instruments de musique dans les XVII Provinces ; néanmoins l'art du facteur d'instruments à vent n'y apparaît à l'état de métier qu'en 1441. Les anciens documents citent, à cette époque, un Anversois, Pierre Bogaerts, faiseur de trompettes ; l'industrie prospéra depuis, car il y eut, en 1765, jusqu'à six *tourneurs* d'instruments dans la seule ville de Bruxelles. Une très importante fonderie de cloches existait à Malines dès le XVe siècle. En 1520, les facteurs de clavecins for-

[1] Mon compte-rendu n'étant en définitive qu'une boîte aux renseignements, je me permettrai d'indiquer à l'occasion la riche bibliothèque musicale de M. C. Lindsen, à Utrecht.

maient, à Anvers, une gilde, dite de Saint-Luc ; ils répandaient dans l'Europe entière leurs produits alors sans rivaux. Vers le milieu du XVIe siècle, Anvers comptait aussi des facteurs de luths et de cithares, mais la lutherie belge n'acquit une certaine consistance qu'à l'aube du XVIIe ; au XVIIIe, de nombreux facteurs, dont quelques-uns, remplis de talent, portèrent au loin la renommée de leur estampille [1].

Le Conservatoire royal de Bruxelles n'a rien envoyé à l'Exposition ; on doit le regretter, car cet établissement possède une série instrumentale des plus remarquables. Des amateurs, parmi lesquels on distingue MM. Victor et Joseph Mahillon, Tuerlinckx [2], le comte V. de Marnix, le baron de Pitteurs, G. Mougenot, E. Amelot, L. Derdyn, Th. Libaert, ont apporté néanmoins un contingent fort curieux. De Lokeren est venu un *arigot* (espèce de fifre), donné par les archiducs Albert et Isabelle à la gilde de Saint-Sébastien de cette ville ; il est en os, à viroles d'argent sur lesquelles on a gravé les noms des capitaines, lieutenants, sergents et membres de la corporation, à la date de 1613. La dynastie anversoise des Ruckers, célèbres facteurs de clavecins, est notablement représentée : deux *virginales* signées I. Ruckers, 1620, et A. Ruckers, 1628, à Madame A. Campo et M. L. Jouret ; deux clavecins d'André Ruckers, 1639 et 1651, au South-Kensington Museum ; enfin le charmant clavecin d'un Andreas Ruckers qui vivait au siècle dernier. La caisse de cet instrument, que j'avais admiré déjà chez son propriétaire, M. le baron de Goër de Herve, est en bois doré, couvercle rehaussé de peintures style Watteau [3].

Portraits historiques. — Portraits des évêques d'Anvers, 1570 à 1798 : Cathédrale d'Anvers. Portraits de divers bienfaiteurs et magistrats : Hospices civils d'Anvers. Portrait de Pierre Roose par van Dyck : aux héritiers de la famille Roose. Portrait de François van Beughem, grand-fauconnier du Brabant, 1570 à 1575, par F. Pourbus l'Ancien : à M. le vicomte H. de Beughem. Portrait d'Albert de

[1] *Catalogue*, D, p. 7 ; Notice de M. Victor Mahillon.

[2] Un cor de chasse signé *Tuerlinckx, à Malines*. Ce célèbre facteur d'instruments à vent, né à Aerschot en 1753, mourut à Malines en 1827.

[3] Jean Ruckers est le premier en date de cette famille qui, durant plus d'un siècle, conserva le monopole de la fabrication des clavecins.

Longueval, comte de Bucquoy, mort en 1663 : à M. C. de Bove [1]. Portrait de Pierre van Verren, fabricant de tapisseries à Audenarde, 1666 : à M. F. van Verren. Portrait de Chrétien Terninck, chanoine trésorier du chapitre cathédral d'Anvers, fondateur de l'établissement charitable qui porte son nom : Fondation Terninck, Anvers [2]. J'aurais pu m'arrêter à d'autres, mais on a ses petites préférences.

Monuments de Bruxelles. — La capitale de la Belgique, comme toutes les grandes cités, a subi et subit encore de ces remaniements qui font disparaître tant d'anciens édifices ; une collection spéciale de plans, de dessins, de gravures, de manuscrits et d'imprimés, est destinée à perpétuer le souvenir des choses qui ne sont plus. Sur 139 numéros exposés, 136 appartiennent à la Ville ; le reste à MM. le comte A. de Beauffort et H. Delmotte.

Salons réservés. — Il y en a trois à l'Exposition : le Salon royal, le Salon du South-Kensington Museum, le Salon de M. L. Somzée. J'y ai déjà introduit quelquefois le lecteur, mais il n'est pas inutile d'y retourner.

Salon royal. Magnifiques meubles et tapisseries des deux derniers siècles ; propriétaires : S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, MM. A. de Gerlache, le baron Pycke de Peteghem, le baron de Pitteurs, Eug. Goddyn, Eug. Poswick, G. de Savoye, le duc d'Ursel, le comte J. d'Oultremont, etc. etc. Peintures : le *Triomphe de la Charité*, par Rubens, à M. Jules van Ysendyck ; Portrait de messager d'une gilde anversoise, 1576, à M. Puraye ; Triptyque de l'école de Memling, sujet pieux, vue de Bruges, volets aux effigies d'un van der Burch et d'une Ghistelles, à M. le comte van der Burch ; etc. etc. La série de clefs d'honneur et d'insignes de corporations m'a surtout captivé ; on ne trouve cela qu'en Belgique. Clef en or massif donnée à la ville de Louvain par le futur empereur Charles VI, 1710. Deux colliers ayant appartenu à Rubens : Académie royale des beaux-arts d'Anvers ; M. le baron A. de Vinck de Winnezeele. Trois colliers des *gildes* et des *serments* d'Alost : Sociétés de Saint-Sébastien et de

[1] Le chef actuel de la maison de Longueval habite Prague, mais il y a toujours en Artois une famille qui peut revendiquer à juste titre cet illustre nom.

[2] Le nom de Terninck représente encore, à Arras, la charité, dans la personne du chanoine Terninck, l'étude, dans celle de son frère Auguste ; il y a des familles où les vertus sont héréditaires.

Saint-Antoine, à Alost; M. V. de Witte. Collier du roi du Serment des Archers d'Anvers, 1607: Musée des antiquités d'Anvers. Écrin de la Société royale de Saint-Sébastien, à Bruges, symboles en argent, datés de 1600 à 1717. Collier de la Confrérie des Arbalétriers de Chimay, 1586. Collier en argent offert par le duc de Croy à la Société des Archers de Chimay, établie en 1338; il est composé d'une série de lettres gothiques ajourées formant cette noble devise : tant que vivray charles croy pour soutenir croy v(ivray). Collier du président de la Société de Rhétorique de Hasselt, fondée en 1515; rosettes d'argent séparant des plaques sur lesquelles on a gravé les noms des *Princes de la Chambre* et la date de leur élection; l'inscription la plus ancienne remonte à 1516. Collier de la Gilde des Arbalétriers de Nivelles, donné par Charles-Quint. Collier de la Gilde de Saint-Pierre, à Saint-Trond, 1550. Il n'y a pas moins de 37 colliers ; combien en ai-je omis?

Salon du South-Kensington Museum. Au milieu de quelques anciennes broderies religieuses, j'y trouve non sans plaisir — le bout de l'oreille passe toujours — une tapisserie d'Arras, environ 1500, représentant le *Jugement de Salomon* dans une bordure fleurie ; haut. 3m 05, larg. 3m 885. On fait peu de cas, à Paris, des hautes lisses artésiennes, aussi je suis charmé d'apprendre que l'Angleterre est moins difficile ; à son adresse donc, les deux indications suivantes. M. Charles d'Averdoing, peintre d'histoire, possède un grand tapis d'Arras, *L'Annonciation* sur champ bleu clair semé de roses, fin du XVe siècle; chez M. A. Gillet, on admire un panneau (*dorsale*), haut. 1m 20, larg. 1m 46, laine, soie et or, où figure une *Descente de croix* composée d'au moins vingt personnages ; XVI-XVIIe siècle [1]. Je pourrais signaler d'autres *œuvres d'Arras;* je me borne à celles-ci qui sont vraiment belles, et surtout bien authentiques, car elles proviennent du mobilier de la vieille cathédrale tombée sous le marteau révolutionnaire.

Salon de M. L. Somzée. Ici l'Italie règne en souveraine, et ce n'est pas absolument pour étudier l'art italien que je suis venu à Bruxelles ; il faut bien toutefois accorder quelques lignes à une splendide exhibition où la foule circule avec bonheur. Je me repro-

[1] M. d'Averdoing habite Paris ; M. Gillet, Arras.

cherais d'autant plus un oubli immérité, que M. Léon Somzée m'a gracieusement ouvert, dans son domicile de la rue Royale, une vaste galerie renfermant assez de tableaux et de curiosités pour meubler deux salons égaux à celui du Champ des Manœuvres. En retour de la double satisfaction que j'ai éprouvée, on me permettra pour un instant de quitter la Belgique : mon excursion sur le versant méridional des Alpes sera courte.

Les *cassoni* sont de grands coffres en bois peint et sculpté dans lesquels on serrait les hardes ; l'équivalent du meuble nommé *bahut* par le Moyen-Age français. A l'occasion, on fabriquait des *cassoni* spéciaux pour corbeilles de mariage ; le fiancé y renfermait les cadeaux destinés à sa future. J'avais vu jadis chez M. Soulages, à Toulouse, de très beaux *cassoni* qui ont été vraisemblablement absorbés dans le Kensington Museum, accapareur insatiable de tout objet de prix exposé aux enchères ; ceux de M. Somzée me semblent encore l'emporter. Ils ravivent mes souvenirs de Florence, Florence que j'ai visitée à l'époque de sa grandeur autonome, Florence aujourd'hui déchue et ruinée parce que, du rang de capitale, elle a voulu descendre au niveau d'un simple chef-lieu de département italien. Que de misères enfantées sous un vain prétexte d'intérêt général ! Quel contraste entre la prospère indépendance de la Belgique et les patriciens de la Toscane, réduits maintenant pour vivre à abandonner au plus offrant les reliques d'une splendeur éteinte !

Un peu massifs avec leur forme de sarcophage à couvercle arrondi, les coffres du salon Somzée présentent une magnifique série de huit monuments qui court du XIVe siècle au XV . *Cassone* dû au pinceau d'un artiste de l'école siennoise ; il retrace les occupations d'une Religieuse de l'ordre auquel appartenait la propriétaire. Des armoiries partiellement effacées aideraient à trouver le nom de la famille qui commanda ce meuble : XIVe siècle. *Cassone* par Benozzo Gozzoli (1408-1478), l'élève favori du Beato Angelico, le rival parfois supérieur du Masaccio, le suave décorateur du Campo-Santo de Pise ; on y voit des scènes guerrières et des écussons blasonnés. *Cassone* décoré par Piero della Francesca ; *Épisodes de la vie intime;* portraits ; armoiries de l'illustre maison florentine della Gherardesca : XVe siècle. Grand *cassone* nuptial : sculptures rechampies d'or ; aux angles, deux dauphins supportent l'orgueilleux blason

des Pazzi[1]; tableaux de l'école du Pinturicchio (Bernardino Betti); pieds, quatre griffes de lion. Panneau antérieur, *Entrée à Florence de Pazzino dei Pazzi revenant de la seconde croisade;* panneaux latéraux, *Allégories* relatives au mariage : XVIe siècle. *Cassone* de la même époque : *Un miracle de sainte Scolastique;* écusson d'or à la fasce de sable.

Nul ne passe, sans s'y arrêter, devant une table en bois sculpté et doré ; le dessus, en mosaïque de marbres précieux, offre au centre les armes des Médicis. Don de S. A. I. R. le Grand-duc Léopold II au prince A. Demidoff de San-Donato, la table acquise par M. Somzée est à double titre une pièce historique.

Au sein du luxe étranger, on éprouve quelque joie à rencontrer deux œuvres nationales : la tapisserie mentionnée plus haut ; une paire de girandoles flamandes en fer forgé avec la signature Ryckam.

Reproductions d'objets d'art. — Pendant l'Exposition universelle de Paris, en 1867, quinze princes, appartenant aux familles régnantes de l'Europe, organisèrent un système d'échange de reproductions artistiques entre les Musées du monde entier. Le but, poursuivi par les illustres promoteurs d'une idée aussi féconde, était de créer, dans leurs pays respectifs, des collections analogues à celles qu'inaugura le Kensington Museum, bientôt imité à Berlin.

Installée définitivement le 6 juin 1871, sous la présidence de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, la Commission royale belge des échanges internationaux a réussi à former un musée de moulages déjà nombreux, mais que le manque de locaux convenables n'a pas encore permis de livrer au public. Une partie des spécimens belges, plâtres et photographies, est exposée dans le pavillon rétrospectif ; on a l'intention d'y loger le reste des collections, tant nationales qu'étrangères, après la clôture des fêtes de 1880[2].

Le plâtre va me fournir l'occasion d'aborder certains monuments que leurs poids ou leur usage empêchèrent de figurer en original à Bruxelles.

[1] D'azur semé de croix recroisetées, au pied fiché d'or; à deux dauphins adossés du même, crêtés et oreillés de gueules.

[2] *Catalogue*, L, p. 3 et 4; Notice de M. J. Rousseau.

Fonts baptismaux de l'église de Saint-Barthélemy, à Liège. Le chroniqueur liégeois, Jean d'Outremeuse, nous a révélé le nom du fondeur qui exécuta cette œuvre capitale de dinanderie : Lambert Patras, *batteur* de Dinant, en est l'auteur ; il la modela, en 1112, à la requête d'Hélin, chanoine de Saint-Laurent et abbé de Notre-Dame. Cinq sujets en haut-relief ; le couvercle, aujourd'hui perdu, représentait les Apôtres et les Prophètes. Dix bœufs — il en manque deux qui complétaient la douzaine — supportent notre *Mer d'airain:* ils ne sont pas dus à Patras, leur origine est lombarde ; l'empereur Henri V les donna à l'évêque Otbert, en récompense, *ut fertur*, des services rendus par les Liégeois au siège de Milan [1]. Dinant était donc, au commencement du XIIe siècle, un brillant foyer de l'industrie du laiton qu'y pratiquait un grand artiste. Que Lambert Patras ait appris son métier à l'école d'Hildesheim ou sur les bords du Rhin, peu importe ? L'alliage qu'il employa me paraît essentiellement belge. Nulle part l'usage du laiton, aux anciennes époques, n'a été aussi répandu qu'en Belgique, pays où les mines de la Vieille-Montagne fournissent abondamment le zinc qui donne au cuivre une teinte jaune doré.

Fonts baptismaux de l'église de Notre-Dame, à Hal. Laiton fondu; coupe à pied octogone reposant sur huit lions accroupis, fût orné des statuettes assises des quatre Évangélistes. Sur le pourtour du couvercle, on voit les effigies des douze Apôtres dans des niches ogivales ; sur son couronnement, le Baptême du Christ. A l'étage intermédiaire, une crête fleuronnée saillante enclôt les figurines de saint Martin, saint Georges, saint Hubert et d'une femme agenouillée, sans doute la donatrice : Inscription : ces fons fist williaume le feure fondeur a tournay lan mil cccxlvi. Nous avons déjà vu, à Saint-Ghislain, un *estapliel* de Guillaume Le Fevre ; le lutrin-aigle de Hal, aussi mentionné, aura été vraisemblablement fabriqué par le même artiste qui travailla encore pour plusieurs églises de Tournai. On n'a pu mouler la magnifique potence fleurdelisée des fonts

[1] Voy. Texier, *Dict. d'orfèvrerie* ; *Annales archéol.*: *Mélanges d'archéol.* — Le Musée d'Arras possède un moulage des Fonts baptismaux de Liège ; le généreux donateur de cette pièce importante est M. le baron de Goër de Herve, un belge qui, par ses qualités aimables, a su conquérir en Artois des lettres de naturalisation intime.

baptismaux du Hal ; je préfère ses formes robustes aux gracieux enroulements de celle de Louvain [1].

A quoi bon conduire mes lecteurs devant les cénotaphes de Marie de Bourgogne et de son malheureux père? Tout le monde est allé à Bruges. Il n'est cependant pas inutile de rappeler que la tombe de Marie est due à Pierre de Beckere, orfévre bruxellois ; celle du duc Charles, à la collaboration de Jacques Jongelinex, fondeur d'Anvers, et des sculpteurs Josse Aerts, Jean de Smet, Pierre de Ram, d'après les dessins de Marc Gheeraerdt. Le retable d'Haekendover, XIVe siècle, est infiniment moins connu, mais l'article, offert à satiété, deviendrait maussade. Les métaux précieux, le cuivre et le bois nous ont assez pris de temps ; un morceau de pierre pour varier. Le *Tabernacle* de l'église de Léau, près Saint-Trond, est en calcaire blanc ; il mesure 16^m de hauteur. Flèche à neuf étages décorés de niches et de figures, notre monument est un merveilleux échantillon de l'art qui enfanta Saint-Eustache de Paris ; Martin de Wilre, seigneur d'Oplinter, et Marie Pellepaerts, sa femme, le donnèrent en 1552 ; Corneille de Vriendt, qui l'exécuta, reçut 600 florins d'or pour prix de son travail [2].

Au sujet des moulages, je formule une requête assurément bénévole ; elle mériterait néanmoins d'être prise en considération. Le Musée de la Porte de Hal possède un fragment de la colonne milliaire de Tongres, et l'inscription de ce fragment détermine en termes précis, les limites de l'ancien territoire des Atrébates. La ville

[1] Voy. Gailhabaud, *L'Architecture du Ve au XVIIe siècle*, t. IV, pl.

[2] Le tabernacle de Léau a été publié dans le *Magasin pittoresque*, t. XXXIII, p. 25, sous l'indication fautive *Léon*. La gravure, qui ne donne que la partie inférieure du monument, est exacte ; à côté on voit un grand *estapliel* du XVe siècle, orné de statuettes et sommé d'un Crucifix. Ce chandelier-lutrin, exécuté vers 1431 par Renier van Thienen, de Bruxelles, aurait fait bonne figure à l'Exposition, mais on a sans doute reculé devant son énorme poids. — Des témoignages authentiques établissent que l'industrie du laiton existait à Dinant dans la seconde moitié du XIe siècle ; deux fondeurs dinantais, Nicolas Joseph (1386 à 1392) et Jacques de Gérines (1455 à 1459) ont produit des œuvres capitales sur l'ordre des princes bourguignons. Au XIIIe siècle, Bouvignes, localité proche de Dinant, sur l'autre rive de la Meuse, fit concurrence à sa voisine en travaillant aussi le laiton. Il en résulta des querelles qui aboutirent à la ruine de la première par Philippe-le-Bon, 1465. *Catal.*, A, p. 10 et 11.

d'Arras s'estimerait très heureuse d'obtenir le plâtre d'un monument qui intéresse à si haut degré l'histoire de la Province d'Artois. La Commission royale belge des échanges internationaux ne voudrait-elle pas exaucer un vœu bien légitime et acquérir un titre à la gratitude des archéologues artésiens? Puisse ma faible voix monter assez haut pour être entendue!

Comestibles. — Horace avait dit :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

Boileau modifie à peine l'aphorisme latin :

Mêlons le grave au doux, le plaisant au sévère.

Pourquoi n'obéirais-je pas aux préceptes de deux grands classiques? D'ailleurs la question des comestibles appartient, elle aussi, à l'archéologie ; Adam mangeait certainement, et sa descendance mangera jusqu'à la consommation des siècles. Le menu a beaucoup varié depuis le premier homme ; on a singulièrement perfectionné l'art de *creuser sa tombe avec les dents*. Les phases de cet art, éparses dans les manuscrits et les imprimés, attendent un metteur en œuvre qui les réunisse en savant traité. Jusqu'à présent, la matière, du moins à ma connaissance, n'a été que partiellement effleurée : l'archéologie culinaire reste encore à l'état d'embryon. Dieu me garde d'entreprendre un semblable travail, il exigera une érudition encyclopédique ; mais j'aime à récolter çà et là de petits éléments qui pourront être utilisés par le futur auteur d'une *Histoire universelle de la cuisine*. Donc en flânant à travers le jardin, côté industriel, j'avise un joli pavillon où s'étalaient d'assez vilains sacs aux couleurs belges, avec l'inscription *Bernardins de Fleurus*. L'enseigne m'allèche — on saura bientôt pourquoi — entrer, déguster, expédier en France deux caisses pleines de marchandise, affaire d'un instant : outre qu'elles étaient exquises, mes pâtisseries apportaient une révélation.

Le *bernardin* est une mixture d'amandes et de sucre, triturés et dosés *secundum artem*. Ce massepain tire à coup sûr son nom d'un Ordre célèbre, dont les membres féminins durent s'adonner à la confiserie dès l'époque où le goût des douceurs s'introduisit dans les cloîtres : admettons le XVe siècle pour les Pays-Bas; il serait possible

de remonter plus loin [1]. Saint-Omer a joui d'une réputation méritée pour les *bernardins* secs, or cette ville était proche voisine du monastère cistercien des Dames de Blendecques. Les *bernardins* audomarois sont médiocres aujourd'hui, vu la substitution du sucre raffiné à la cassonade ; les *bernardins* de M. Ledrut-Close — j'ai nommé l'artiste fleurusien — se reconnaissent à leur pâte onctueuse due à l'emploi intelligent d'un sucre brut de qualité supérieure. La formule de M. Ledrut est ancienne, très ancienne, bien qu'il ne lui accorde que 60 ans d'âge sur ses affiches; où en rechercher l'inventeur? Les diocèses de Gand, Bruges, Malines, Liège et Tournai possédèrent un certain nombre d'abbayes cisterciennes de Filles : le *bernardin* de Fleurus est-il originaire de Marquette ou de Groeninghe, de Waesmunster, Wrauven Park, Terbeecke ou Dorizeele? Je pencherais assez volontiers pour Vaudoux (*Vallis dulcis,* Namur) si la Flandre n'avait pas déjà une vieille réputation en matière de pain-d'épices [2].

Ceci est-il une réclame? Je ne sais trop. En tout cas, que les sceptiques aillent à Fleurus et ils seront de mon avis.

Petit pays, grand peuple, s'écriait naguère, à propos des Belges, M. de Quatrefages, dans un Congrès scientifique ! on sait cela depuis longtemps : mais l'abondance des preuves ne nuit pas, et l'Exposition rétrospective de 1880 confirme d'une manière éclatante l'apostrophe du savant Français. Si la Belgique a, comme toute supériorité, des détracteurs plus ou moins acerbes, elle vient de leur clôre victorieusement la bouche. Je relève sur le catalogue officiel 8831 numéros, comprenant environ 10,000 objets envoyés par 827 exposants. Objets et exposants sont belges en immense majorité ; de tels chiffres ont autant d'éloquence que mes pâles esquisses ou

[1] L'Occident connut la canne à sucre par les expéditions d'Alexandre; les Arabes introduisirent cette plante en Sicile vers le milieu du XIIe siècle ; elle passa en 1420 à Madère et de là aux Canaries, d'où l'Europe tira longtemps ses approvisionnements. La culture de la canne, en Amérique, ne date que de 1506. Bouillet. *Dict. univ. des sciences ;* SUCRE, p. 1577, col. 1, 2e éd.

[2] Le *pain-d'épices,* qui attend son historien, me paraît être d'origine flamande, témoins les célèbres produits de Gand, Lille, Arras, etc. L'industrie du pain-d'épices doit avoir été importée à Dijon par quelque *maître-queux* des ducs de Bourgogne.

que mes laconiques mentions. Une vertu est encore tenace chez nos voisins, le respect de la tradition ; ils l'affirment aujourd'hui avec une ardeur singulière, et ils ont bien raison d'insister, quand les derniers restes de la *Famille* expirent sous les coups du *Progrès*.

Mon compte-rendu est élogieux, trop peut-être au gré de quelques-uns ; je n'ai cependant voulu flatter personne, bien que les occasions en aient abondé : selon mon habitude, j'ai décalqué sur le papier les impressions que j'avais ressenties. On ne s'étonnera donc pas de voir maintenant surgir une critique en manière de flèche du Parthe ; cette critique, basée sur des études auxquelles j'ai dû, hélas ! renoncer, sera aussi bienveillante que possible.

Toutes les branches de l'ancien art industriel, en Belgique, ont été l'objet de consciencieux travaux. Dinanderie, tapisseries, dentelles, bibliographie, musique, verrerie, céramique, trouvent des historiographes en la personne de MM. Ruelens, Pinchart, Schuermans, Wauters, Mahillon, Van Elewyck, Capronnier, C. Dehaisnes, Van Drival, van de Casteele, Génard, Fétis, van Bastelaer, Schmitz, C. Lyon ; combien en ai-je omis ? une seule classe me paraît avoir été négligée, l'*ars textrina ;* pourtant l'industrie des tissus brilla aussi en Flandre, car je lis ce qui suit dans un ouvrage autorisé : « On faisait beaucoup de soieries en Flandre, surtout à Bruges, dont les satins étaient célèbres au XVIe siècle, et je soupçonne fort le satin et les rubans d'Espagne, dont il est souvent fait mention dans les comptes et dans les inventaires de cette époque, d'être venus, non de l'autre côté des Pyrénées, mais des Pays-Bas, qui étaient alors sous la domination espagnole [1]. » Le catalogue ne mentionne pas un seul petit lambeau de satin de Bruges, bien que l'on ait le signalement de cette espèce d'étoffes : un mélange de soie et de fil les rendait inférieures aux autres satins ; elles portèrent aussi le nom de *satin caffard* [2]. A défaut de la Belgique, où il y en a pour sûr, le Musée d'Utrecht aurait vraisemblablement pu fournir quelques échantillons de satin de Bruges, même de ces damas, de ces brocarts et de ces velours ciselés ou frisés que l'Italie n'a pas tous

[1] Francisque Michel, *Recherches sur la fabrication des étoffes etc.*, t. II, p. 224 et 225.

[2] Savary, *Dict. univ. du commerce*. SATIN.

produits ; je soupçonne que les Pays-Bas seraient fondés à en revendiquer leur part. On n'a pas établi non plus la provenance des broderies en soie polychrome sur champ d'or couché, broderies qui constituent les merveilleux orfrois dont la Sœur Franzisca, d'Aix-la-Chapelle, possédait le secret [1]. Le temps est venu pour la Belgique de traiter au point de vue national une question mise de longue date à l'ordre du jour en Allemagne et en France ; les documents écrits devant former la base du travail, j'adjure, *per omnes deos,* l'érudit archiviste municipal de Bruges, M. Louis Gilliodts, de compulser au plus vite la section commerciale du vaste dépôt qu'il dirige.

(*A suivre.*)

C. DE LINAS.

[1] Un pieux souvenir à cette noble femme, à cette grande artiste que le Moyen-Age eût célébrée. Elle a quitté la terre, m'a-t-on dit, pour le séjour des anges où sa place l'attendait. Qu'est devenue l'école de broderie ouverte par les Sœurs du Pauvre-Enfant-Jésus à Aix-la-Chapelle et à Cologne? A-t-elle partagé l'infortune des autres maisons religieuses de l'Allemagne impériale ?

DE QUELQUES SINGULARITÉS

LONGTEMPS USITÉES

DANS LA REPRÉSENTATION DE LA NATIVITÉ DE N.-S.

—

DEUXIÈME ARTICLE *

—

VI.

Nous cherchons à expliquer, nous ne prétendons pas absolument justifier tout ce qui peut surprendre dans les compositions qui font l'objet de cette étude Ce qui surprend le plus, c'est d'y voir le divin Enfant recevoir comme une sorte de baptême. Ce terme vient naturellement à la pensée, vu que la cuve dans laquelle il est à moitié plongé prend ordinairement la même forme que les fonts baptismaux. En conséquence, pour illustrer un article de M. l'abbé Sagette sur l'iconographie du baptême, M. E. Didron a donné dans les *Annales archéologiques* [1] une belle gravure de cette scène, d'après la châsse des grandes reliques à Aix-la-Chapelle, et il lui consacre une note où il en reconnaît sans hésitation le caractère tout symbolique, dans le sens que nous allons exposer.

Cet épisode, (nous pouvons l'appeler ainsi) du grand cycle poétique, par lequel l'art chrétien célèbre à sa manière la vie du Sauveur et les mystères proposés à notre foi, apparaît dans les représentations du VIIIe siècle, au plus tard : M. Rohault de Fleury en donne trois exemples de cette époque [2]. Un peu plus ancienne encore

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1880, p. 107.

[1] *Ann. arch.*, t. XXV, p. 344.

[2] *L'Évangile,* pl. XI, XII.

pourrait être une peinture des catacombes dans le cimetière de Saint-Valérien ou de Saint-Jules [1], car le P. Garucci croit que, probablement, elle a été exécutée sous le pontificat du pape Théodore I; c'est-à-dire au milieu du VIIe siècle. Elle représente au centre une Vierge-Mère, désignée par ces mots S(*an*)c(*t*)A D(*e*)I GENETRIX; au-dessus l'Enfant-Jésus dans la crèche et une femme qui en approche, tendant les bras; on voit à droite la Visitation, et à gauche l'Enfant-Jésus plongé dans une cuve par deux femmes dont l'une est désignée sous le nom de SALOME [2]. Macarius n'avait songé en présence de cette composition qu'à y voir saint Jean devant la Porte Latine, sans prendre garde à l'inscription : Bottari et d'Agincourt avaient cru au martyre d'une chrétienne nommée Salomé. Le P. Arthur Martin est le premier, il paraît, qui se soit aperçu que ce nom trouvait son explication dans les Évangiles apocryphes et notamment dans le Protévangile de saint Jacques. La légende dont il s'agit devrait être tenue en horreur, si elle disait que le ministère de sages-femmes aurait été utile à la sainte Vierge; mais loin d'aller jusqu'à cette monstruosité, si elle les fait intervenir, c'est au contraire pour constater que Marie ne pouvait en avoir besoin. Cela seul sonne fort mal, car il en résulterait que le mystère de son enfantement virginal aurait été dès lors divulgué. Il faut reconnaître la faute et non pas l'aggraver. Selon la plupart des versions, ces femmes auraient été au nombre de deux; mais il se pourrait bien que la fable primitive n'en ait mis d'abord en scène qu'une seule; il n'en apparaît en effet qu'une seule dans l'*Évangile de l'Enfance;* et l'on peut croire sans trop se hasarder que les deux noms de Salomé et de Zelemi, qu'on donne aux deux femmes dans l'*Evangile de la Nativité de Marie* et *de l'Enfance de Notre-Seigneur,* ne sont que des formes différentes du même nom dont on a fait aussi ailleurs celui de Gélomé. Quoi qu'il en soit, celle de ces femmes qui reçoit communément le nom

[1] Bosio, *Roma sott.*, p. 579; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana,* pl. 84, fig. 1. L'Enfant-Jésus, dans la crèche, porte le nimbe crucifère; dans la cuve, le nimbe simple. Cette anomalie peut être l'effet d'une dégradation dans la peinture; elle a pu favoriser des erreurs quand on a examiné cette peinture isolément; il ne peut y en avoir, quand on étudie l'ensemble des monuments.

[2] Dans la planche de Bosio, on lit SALOMEV, mais le P. Garucci a constaté que ce qui avait été pris pour un V était un signe de ponctuation.

de Salomé veut d'abord douter de l'enfantement virginal : elle en est punie et perd l'usage d'une de ses mains, puis elle le recouvre aussitôt après avoir touché l'Enfant-Jésus. Cette particularité de la légende est représentée dans notre peinture, au dessus de la *Vierge-Mère*. Vient ensuite la scène du bain où cette même femme est nommée Salomé [1]. Il n'y a donc pas d'incertitude, les deux femmes qu'on voit y participer sont celles-là mêmes que désignent les Évangiles apocryphes [2]. Dans ces légendes, cependant, il n'est question d'aucun soin du genre de celui que nous voyons rendre ici à l'Enfant-Jésus. D'où vient donc que sur leurs récits on a enté en quelque sorte un élément de représentation lui-même si répandu du VIIIe siècle au XIIIe, que dans l'espace de quelques minutes nous pouvons à l'instant même en réunir plus de vingt exemples sous nos yeux, sans y comprendre ceux dont l'interprétation a été contestée?

Si on a rattaché ce bain à la venue des sages-femmes, ne serait-ce pas parce que Salomé passait pour avoir été guérie et que cette guérison était considérée comme un symbole de la guérison du péché par le baptême? Quoi qu'il en soit, quant au fait même de la signification donnée à la cérémonie dont il s'agit, comme allusion à la sanctification des eaux et au baptême, nous ne nous en tiendrons pas aux conjectures, et l'on jugera si nous n'en donnons pas des preuves.

[1] La guérison de Salomé se voit sur les bas-reliefs du siége épiscopal de Ravenne, et sur une boîte à Eulogies, découverte à Minden, deux monuments du VIe siècle. (Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*, pl. CCCCXVII, CCCCXXXVII.)

[2] Le P. Garucci (*Storia dell' Arte cristiana*, t. II, p. 9) cite à ce sujet une prétendue copie de la peinture du cimetière de Saint-Valentin, qui montre combien il faut être sur la réserve avec les documents de seconde main. Dans ce dessin, conservé à la bibliothèque du Vatican (n° 5409, p. 57), l'Enfant plongé dans la cuve ne porte pas de nimbe, les deux femmes sont à genoux, le nom de Salomé n'est donné à aucune d'elles, mais à une autre femme nimbée qui est placée de l'autre côté, là où en réalité se voit la Visitation, avec addition d'un M et d'un R liés ensemble pour faire *Maria Salome*. C'est-à-dire qu'on a confondu la sage-femme des livres apocryphes avec la sainte femme de l'Évangile, du même nom. Cette femme est accompagnée d'une brebis. Puis au sommet de l'arcosolium, là où l'on devrait voir la sage-femme guérie, on a placé un ange avec des couronnes.

VII.

On rencontre très anciennement des représentations de la Nativité où la cuve baptismale apparaît sans que les sages-femmes elles-mêmes soient mises en scène. Il en est ainsi sur le diptyque de la cathédrale de Milan, provenant de la basilique ambroisienne, que nous avons déjà cité relativement à l'Annonciation, dans le compartiment que nous reproduisons (pl. II, fig. 1). Cet ivoire est donné par Mazoni [1] comme étant du Xe siècle ; nous aurions incliné même à le croire antérieur au diptyque de Bologne, que Gori estime probablement du VIIe siècle [2]. Sur celui-ci sont aussi représentées la cuve et l'aiguière sans que personne paraisse vouloir y plonger le divin Enfant. Une femme intervient, la Salomé de la légende sans doute; elle semble suppliante, et la sainte Vierge, les yeux tournés vers elle et la main droite légèrement levée, semble vouloir par son geste lui attester quelque chose plutôt que l'assurer seulement d'un bon accueil. Ne lui affirme-t-elle pas la Rédemption appliquée par le baptême ? Sur l'ivoire de Milan, où il n'intervient aucune femme, cette divine Mère, une main tendue vers la cuve et le visage à demi tourné vers son divin Fils, sans aller cependant jusqu'à fixer sur lui son regard, ne semble-t-elle pas dire encore : Voilà la Rédemption et dans son auteur et dans son moyen? Quoi qu'il en soit des nuances de sentiments imaginés par l'artiste, toujours est-il que dans ces deux monuments la cuve n'a certainement pas été posée là uniquement comme un détail familier. Observé isolément, le fragment d'une miniature du XIVe siècle, reproduit ici (pl. II, fig. 2), pourrait peut-être donner lieu à une interprétation de ce genre; mais les rapprochements que nous faisons témoignent sans incertitude, dans ce petit monument, d'une réminiscence des idées exprimées plus anciennement, bien qu'il soit entré dans le cycle du naturalisme et des sentiments affectueux. Nous y reviendrons à ce point

[1] *Tavole della storia della chiesa*, Xe scle.

[2] Gori, *Thes. vet. dipt.*, t. III, ivoire de Milan, pl. XXXI; ivoire de Bologne, pl. XXXV. L'inscription grecque de l'ivoire de Milan porte ΙΓΕΝΗCΗ, idiotisme pour ΗΙ ΓΕΝΕCΙC, *naissance*.

2

1

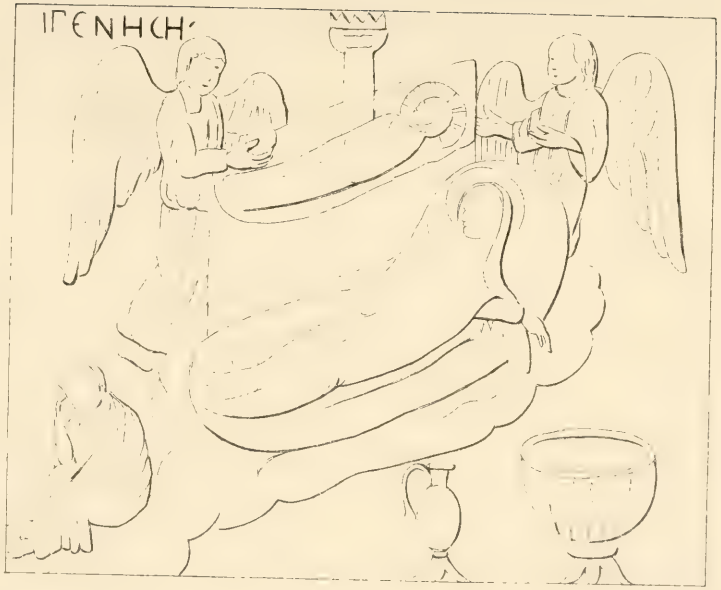

3

NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

(1 Ivoire du IXe ou Xe Siècle ; 2 - Miniature du XIVe ; 3 - Bas relief du XVe).

de vue, quand nous rechercherons comment aux XIVe et XVe siècles, nos compositions s'étaient modifiées avant d'achever de disparaître. C'est alors aussi que nous étudierons la Nativité de Ghiberti donnée fig. 3. On remarquera dès à présent comment l'attitude de saint Joseph, précédemment signalée, se retrouve foncièrement la même sur l'antique diptyque, et sur le bas-relief du XVe siècle.

Sur un camée du musée de Vettori qu'il a publié [1] et que nous reproduisons (pl. I, fig. 4), la sainte Vierge et l'Enfant-Jésus sont tous les deux ensemble plongés dans la cuve. L'attitude de Marie est celle de l'Orante-mère, et à côté de sa tête on lit : MP ΘV (Mère de Dieu) HΠH ΓH (*fons,* source). En effet des flancs de la cuve s'élancent deux jets d'eau vivifiante. A cette image Vettori applique justement ces mots du Cantique : *Fons Hortorum, puteus aquarum viventium quæ fluunt impetu de Libano* (IV, 15), et encore ceux-ci d'Isaïe : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris* (XII, 3). A quelle époque appartient cette pierre ? Bon nombre de ces petits monuments ont été falsifiés, et la persistance des types chez les Grecs est d'ailleurs portée si loin qu'il faut apporter à l'appréciation des dates, quand il s'agit de leurs œuvres, une grande circonspection, Nous ne voulons donc pas affirmer, mais nous ne croyons pas beaucoup nous éloigner de la vérité en admettant que, sinon le camée lui-même, du moins le type de la représentation remonte au VIIe ou au VIIIe siècle, c'est-à-dire qu'il est à peu près contemporain de nos plus anciennes représentations du bain de l'Enfant-Jésus ; dans tous les cas, elle les éclaire d'un précieux commentaire ?

Nous sommes fondé à le croire, de plus en plus, les représentations de la cuve baptismale et du bain de l'Enfant-Jésus ne proviennent des livres apocryphes qu'eu égard au ministère des femmes qui lui donnent leurs soins. Ce sont d'ailleurs des éléments de compositions qui, provenant de différentes sources, viennent converger ensemble. Et encore devons-nous dire que la présence des femmes dans la représentation de la Nativité ne provient pas uniquement des livres apocryphes ; en effet, indépendamment du ministère que nous leur voyons remplir dans la scène du bain, leur rôle près de la sainte Vierge n'est pas toujours en conformité avec ces récits.

[1] Vettori, *Nummus æreus explicatus,* p. 61.

Dans le Bénédictionnaire de saint Œthewold (Xe siècle), une de ces femmes soulève l'oreiller sur lequel s'appuie la tête de Marie, c'est-à-dire qu'elle remplit le rôle d'une suivante ; l'on se rappellera que dans un assez grand nombre de monuments depuis le VIe siècle jusqu'au IXe, on a donné une ou plusieurs suivantes à la Mère de Dieu, dans la scène de l'Annonciation. Cet usage s'est conservé bien plus longtemps et jusqu'aux temps modernes dans celles de la Visitation. Originairement, il ne paraît pas douteux que ce ne fut pour lui rendre honneur, et parce qu'on voulait la traiter comme une princesse, par un sentiment analogue à celui qui a fait donner à Notre-Seigneur sur la croix même, les attributs de la royauté. Nicolas de Pise, sur la chaire de la cathédrale de Sienne, presque semblable à celle du baptistère de Pise, a posé une couronne sur la tête même d'une des femmes qui baignent l'Enfant-Jésus [1].

Nous proposerons des conjectures sur la signification de cette attribution, mais nous ne connaissons aucune donnée comparative qui soit de nature à leur donner de la consistance. Nous insisterons au contraire sur la composition d'une peinture murale découverte il y a une trentaine d'années dans notre Poitou, parce que, malgré des particularités plus exceptionnelles, elle s'explique par l'ensemble des monuments analogues et nous paraît très propre à en faire ressortir la pensée commune.

VIII.

La peinture dont il s'agit a été exécutée au XIIe siècle, peut-être même au XIe, dans l'antique église de Saint-Pierre-des-Églises, située sur les bords de la Vienne à deux kilomètres de Chauvigny. Elle avait été recouverte de peintures plus récentes, et le tout ensemble était caché sous un épais badigeon. Le curé de la paroisse, avec l'aide de M. l'abbé Auber, a réussi à remettre au jour, mais dans un grand état de détérioration, une série de représentations, parmi lesquelles il était facile cependant de reconnaître le crucifiement, la Visitation et l'Adoration des Mages superposées, et aussi le combat de saint Michel contre le dragon à sept têtes. Immédiatement

[1] Cicognora, *Storia della Scultura*, t. I, pl. XIV.

au-dessus repose la scène d'abord trouvée très problématique que nous allons décrire. La difficulté de son interprétation était compliquée par l'incertitude de ses linéaments. Bientôt après, elle fut l'objet d'un grave dissentiment entre M. l'abbé Auber lui-même et M. de Longuemar, tous les deux membres éminents de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et tour à tour ses présidents à de fréquentes reprises. Pour nous, ce qui nous importe le plus, c'est de bien déterminer les points sur lesquels, quant à la composition, on est d'accord, et d'indiquer ceux sur lesquels il y a divergence.

Sans nous arrêter à un croquis donné d'abord par M. de Longuemar [1], nous prendrons pour terme de comparaison un dessin de lui, plus étudié et plus complet, publié bien postérieurement par le P. Cahier [2] d'une part, et de l'autre le dessin donné par leur antagoniste [3]. Or, de part et d'autre, on voit dans une cuve de forme baptismale, un personnage nimbé baigné par une femme, en présence d'une autre femme qui apporte une tunique ; et derrière celle-ci apparaît un quatrième personnage assis, les bras étendus et tenant un vase incliné dans chacune de ses mains, personnage qui a de la barbe d'après M. de Longuemar et qui est imberbe d'après M. Auber. Les autres différences portent sur le nimbe du personnage plongé dans la cuve, nimbe qui, d'après M. de Longuemar, serait crucifère, et simple d'après M. Auber, et c'est là le point décisif de la question débattue entre eux. Ce dernier, en effet, a cru reconnaître la Nativité de la sainte Vierge, là où il ne nous paraît pas douteux, quand même le nimbe serait simple, qu'il faut voir la représentation habituelle du bain de l'Enfant-Jésus. M. de Longuemar avait cru d'abord à celui du baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste, et les traits indécis de son premier croquis permettraient cette supposition, mais elle est exclue par le dessin publié par le P. Cahier, aussi

[1] *Chroniques populaires du Poitou*, in-8°. Poitiers, 1851, p. 159.

[2] *Nouveaux Mélanges d'Archéologie*, gd in-4°. Paris, 1874, p. 143. M. de Longemar s'est plaint de la mauvaise exécution de la gravure. Le P. Cahier est convenu de la justesse de cette plainte. Comme nous ne parlons de cette gravure que relativement aux éléments essentiels de la composition, nous croyons cependant pouvoir la prendre pour base de nos observations.

[3] *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest pour 1851*, t. XVIII. Poitiers, 1852, p. 272, pl. IX.

bien que par celui de M. Auber, une femme étant manifestement représentée là où l'on aurait pu être tenté de voir le saint Précurseur. Et, en effet, le Père Cahier, interprétant la pensée définitive de son dessinateur, n'hésite pas à reconnaître dans cette scène, le bain de l'Enfant-Jésus. Les formes de celui-ci, mal dessinées, se prêtaient à la pensée d'y voir un adulte, mais il en est ainsi dans d'autres cas où il n'y a pas d'incertitude, et nous verrons bientôt qu'on a pu le faire quelquefois avec intention.

Que reste-t-il donc dans cette représentation qui la distingue du mode de composition habituellement usité pour un pareil sujet ? Il reste la circonstance de la tunique portée par l'une des femmes, et la présence du personnage aux deux vases. Avant d'en tirer les inductions qui nous paraissent en devoir résulter, nous dirons cependant encore que M. Auber a pu se prévaloir en faveur de son interprétation, d'une inscription placée au dessous de la scène en question, où, d'après toutes les versions, on lit d'abord : AVE MARIA. Quant aux autres caractères rapportés ensuite différemment, on n'en donne aucune explication satisfaisante. Ces mots, *Ave Maria,* pourraient indiquer que dans la scène du combat placée au-dessous, la Vierge de l'Apocalypse était aussi représentée dans l'espace resté vide par l'effet des dégradations, c'est tout ce que nous pourrions en conclure. Directement, ces mots se rapportent à l'Annonciation qui, on peut le dire avec presque certitude, figurait dans l'ensemble de ces peintures, et peut-être n'y avait-il que transposition. Au dessus de la scène du bain, il ne reste des peintures qui occupaient cette place que quelques linéaments, affectant deux formes paraboliques superposées ; mais ces lignes mêmes qui paraîtraient insignifiantes en l'absence de tout terme de comparaison, sont tout à fait en rapport avec la supposition, en elle-même très probable, qu'on y voyait la sainte Vierge couchée selon la pratique alors ordinaire, et au dessus d'elle son divin Enfant étendu lui-même dans la crèche, comme on le voit dans nos planches. (Pl. II, fig. 1, et pl. III.)

La tunique portée par l'une des femmes se rapporte on ne peut mieux à l'idée du baptême, surtout avec cette pensée, que le bain de l'Enfant-Jésus est une sorte d'assimilation à la cérémonie du Sacrement pour exprimer l'idée de la sanctification des eaux. Dans ce cas, cette tunique serait la robe baptismale. Il se peut encore

qu'elle représente la robe sans couture du Sauveur ; d'ailleurs, les deux pensées ne s'excluraient pas, loin de là, et il ne serait pas impossible que, dans la femme qui la porte, on ait vu une certaine figure de l'Église, pensée à laquelle pouvait aussi se rapporter la femme couronnée de la chaire de Sienne.

Plus positive est la signification du personnage aux deux vases. M. de Longuemar, bien qu'il n'en eût vu qu'un seul encore en 1851, n'avait pas hésité dès lors à y reconnaître le Jourdain. Nous verrons tout à l'heure pourquoi les deux vases sont plus complètement en rapport encore avec cette interprétation. Quant à la barbe, il convient mieux au Jourdain personnifié d'en porter l'attribut, mais il est aussi bon nombre de ses représentations allégoriques, où il apparaît imberbe, de sorte que même à s'en tenir au dessin de M. Auber, l'interprétation à laquelle nous nous rallions ne nous paraîtrait pas douteuse.

Le Jourdain personnifié a été représenté dans la scène du baptême de Notre-Seigneur dès le VIe siècle. M. Rohault de Fleury en a réuni trois exemples provenant tous les trois de Ravenne, le premier emprunté à l'antique siége épiscopal, où la figure dont il s'agit est imberbe, les deux autres aux mosaïques dont sont ornés le baptistère et l'ancien baptistère arien, devenu l'église de Sainte-Marie in Cosmedin [1]. Plus tard on a dédoublé le fleuve sacré et aussi son nom en lui attribuant deux sources, qui ont reçu les noms de *Jor* et de *Dan*. On en voit un exemple dans la miniature du Graduel de Prum (XIe siècle), qui se trouve à la Bibliothèque nationale (n° 9448). M. Rohault, à cet exemple, en joint un autre de même époque [2]. Les noms n'y sont plus donnés, mais nous les retrouvons dans une miniature de la bibliothèque de Turin, publiée par Paciaudi [3], et qui doit être à peu près du même temps. Les deux sources n'y sont plus personnifiées, mais représentées par deux disques et deux cours d'eau qui viennent converger et portent ces noms, FONS YOR, FONS DAN. On voit maintenant pourquoi, dans la peinture poitevine elle-même à peu près contempo-

[1] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, pl. XXXII, fig. 2 et 4 ; pl. XXXIII, fig. 2.

[2] *L'Évangile*, t. I, pl. XXXIV, fig. 1, 2. — Un autre exemple a paru dans la livraison précédente de cette *Revue*, p. 140.

[3] *De Cultu S. Johannis Baptistæ*, in-4°, Rome, 1755, p. 69.

raine, le Jourdain verse l'eau par deux vases : ce sont là ses deux sources.

D'ailleurs l'idée du Jourdain s'était tellement identifiée avec celle du baptême, que ces deux noms étaient devenus synonymes. Le P. Garucci cite à ce sujet saint Sophronius de Jérusalem, Prudence, Paulin de Périgueux, Sévère d'Antioche, etc. [1]. Il serait facile de multiplier encore plus les témoignages.

La miniature de Turin offre d'autres particularités remarquables que nous devons relever. Notre-Seigneur, bien caractérisé par son nimbe crucifère, surmonté du Saint-Esprit sous figure de colombe, y prend la figure d'enfant, ce qui a permis de le représenter entièrement nu ; il est plongé dans une cuve à pied, qui affecte elle-même la forme de fonts baptismaux et repose sur les eaux du fleuve ; saint Jean-Baptiste est imberbe et porte une longue robe, ce qui favoriserait une confusion avec les femmes qui baignent si souvent ailleurs l'Enfant-Jésus, si ce n'était son nimbe et le monticule sur lequel il est placé. Il est d'ailleurs mentionné dans une inscription voisine et ainsi conçue : UBI XPS ET IHOANNES IN JORDANE FLUMINE TRACTI FVERUNT. Cette inscription donne lieu à Paciaudi de discuter la question de savoir si conformément à ces paroles : *Ego a te debeo baptizari...* (Matth. III), S. Jean fut lui-même baptisé par Notre-Seigneur, et naturellement il conclut en disant que le saint Précurseur ne fut baptisé que dans le Saint-Esprit. Ce qui nous importe à nous, ce sont les grands rapprochements qui existent entre cette représentation et la scène du bain, rapprochements qui s'expliquent si bien par une pensée commune : la sanctification des eaux et l'efficacité régénératrice qui leur est appliquée par Jésus, lorsque le divin Sauveur y est plongé.

IX.

De nouvelles et puissantes inductions en faveur de l'interprétation proposée viennent se joindre, au XIIIe siècle, à celles que nous tirons des monuments antérieurs jusqu'ici invoqués. La miniature que nous reproduisons (pl. III) offre même un trait que nous pour-

[1] *Storia dell' Arte cristiana*, t. III, p. 150.

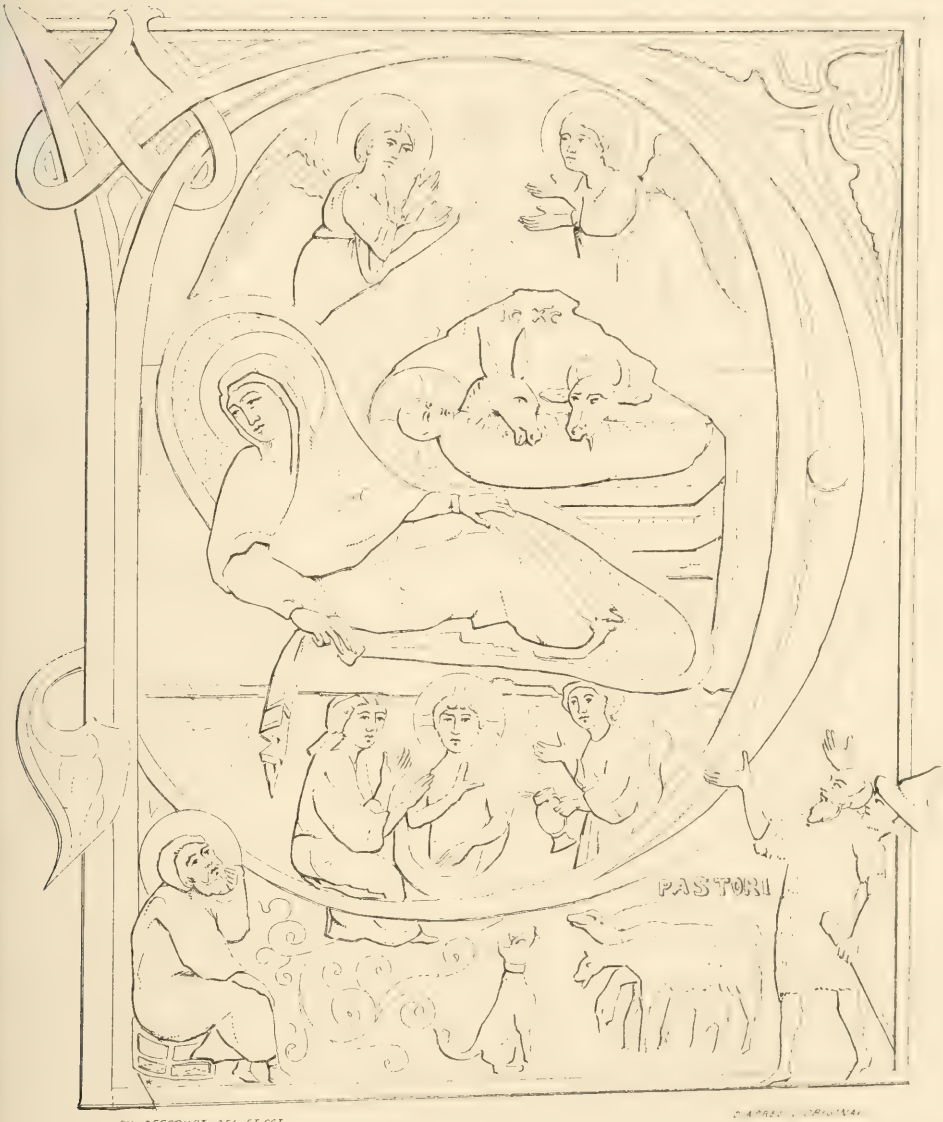

CH DESCOUST, DEL. ET SCT

D'APRÈS L'ORIGINAL

NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

(Miniature du XIIIe Siècle)

rions dire tout à fait décisif : le divin Sauveur représenté d'un âge déjà avancé dans l'adolescence pour indiquer la généralité de la pensée lève la main et bénit ; ne comprend-on pas que cette bénédiction ne peut s'appliquer qu'à la sanctification des eaux, et à l'efficacité souveraine attachée à ce bain salutaire qui lui est imposé à lui-même ?

Cette miniature provenant du Graduel franciscain, dont nous avons précédemment donné d'autres spécimens aux lecteurs de cette *Revue*, a été jugée par le P. Cahier exécutée « d'après un modèle presque évidemment grec » [1] et cependant il ne le met pas en doute, elle est bien latine, c'est-à-dire qu'elle se trouverait dans les conditions les plus propres à faire apercevoir l'extension de l'école iconographique à laquelle elle appartient, école répandue dans tout l'Orient et dans tout l'Occident. La plupart en effet des éléments de composition qu'on y rencontre se retrouvent, comme l'a remarqué l'éminent interprête du moyen-âge, dans le bas-relief de la chaire du baptistère de Pise que nous lui avons comparé [2]. Il en est de même sur celui de la cathédrale de Sienne, dû également au ciseau de Nicolas de Pise, monuments bien purement latins. Ils se retrouvent également sur la porte de bronze ciselé de la basilique de Saint-Paul [3], de deux cents ans plus ancienne et bien absolument grecque. Cette miniature entre nos mains n'est pas isolée, elle fait partie d'un ensemble comprenant quatorze miniatures, toutes appliquées à l'ornementation de la première lettre de l'Introït pour les principales fêtes de l'année, dans un Graduel franciscain. Quant aux procédés artistiques, la manière en est grecque ni plus ni moins que dans les émaux de Limoges à la même époque, que dans la plupart des écoles de peinture en Europe avant Giotto. Ce que ces miniatures ont de particulier, c'est l'accentuation des idées, idées d'ailleurs communes alors dans les monuments similaires, et cette accentuation seule nous paraît propre à l'artiste — religieux franciscain très probablement — qui les a dessinées. Les lecteurs de cette *Revue* ont pu

[1] *Nouveaux Mélanges d'Archéologie,* 1874, p. 145.

[2] *Guide de l'Art chrétien,* t. I, pl. XI ; t. IV, p. 127 ; Cicognora, t. I, pl. XIV.

[3] Nicolaï, *Basilica di San-Paolo ;* d'Agincourt, *Sculpture ;* Rohault de Fleury, *l'Évangile,* pl. VIII.

juger de ce caractère d'accentuation par la manière de résumer le mystère de l'Ascension en représentant la sainte Vierge seule en Orante, au-dessous de son divin Fils monté au ciel [1]. Ce cachet est peut-être moins sensible dans la miniature qui orne le G. de *Gaudeamus* au jour de la Toussaint [2], mais il est très énergiquement appliqué à l'R. de *Resurrexi* au jour de Pâque, où l'ange de la Résurrection, au lieu d'être assis sur la pierre du saint-sépulcre, siège sur le dos du dragon à jamais vaincu [3].

La scène de la Nativité comprise à la fête de Noël, dans le P initial de l'introït, *Puer natus est nobis*, accentue de même par le geste de l'Enfant-Jésus, — geste que nous avons pu appeler divin, car il est indiqué en maintes circonstances pour dire que cet enfant est Dieu, — la pensée commune à toutes les compositions du même genre . eut-être a-t-on voulu aussi l'accentuer par le mouvement des deux femmes qui semblent s'arrêter dans leur opération, comme saisies d'admiration et pressentant tout à coup le mystère ? Nous avons parlé précédemment, à propos de la représentation supérieure, où Jésus est choyé par les deux animaux, adoré par les anges et indiqué par l'étoile, de l'opposition des couleurs et du fond noir de la grotte sur lequel se détache le divin Enfant, pour mieux dire que la lumière a lui dans les ténèbres. Également dans la scène du bain, le fond est noir, tandis que le bassin, étant d'or, ressort avec le divin Enfant lui-même, comme ayant une signification de renouvellement et de lumière : nous nous croyons d'autant mieux autorisé à le penser que dans toutes les miniatures de la série, les couleurs sont ainsi distribuées, avec une intention souvent manifeste.

Du reste tous les éléments de représentation réunis dans cette miniature n'ont rien qui n'ait été usuel pendant plusieurs siècles ; on pourrait seulement remarquer encore l'idiotisme du mot *Pastori* pour *Pastores*, qui ne tire point à conséquence.

La composition tout entière mérite d'autant plus d'attention qu'elle rentre mieux dans les conditions communes. Cela même nous porte à revenir à son occasion sur l'attitude et le rôle qu'on y prête

[1] *Revue de l'Art chrétien*, avril-juin 1876.
[2] *Revue de l'Art chrétien*, 1879, janvier-mars.
[3] *Guide de l'Art chrétien*, t. IV, pl. XIX.

à la sainte Vierge. Tout en offrant d'une manière très prononcée la double singularité d'être couchée et de détourner la tête, loin d'être traitée accessoirement elle occupe le point culminant de la représentation, et l'attention que l'on veut attirer sur elle est d'autant plus marquée que sa couche repose sur un fond d'or, et nous avons vu l'importance que le miniaturiste avait attaché à la distribution des couleurs ; il nous paraît clair en conséquence qu'il a voulu la traiter en reine, comme l'a fait expressément Nicolas de Pise dans ses compositions analogues à Pise même et à Sienne, où il lui a surmonté le devant de la tête d'un diadème, à la manière des princesses romaines couchées sur leurs tombeaux qu'il a prises évidemment pour modèle. Nous retrouvons ainsi exprimée cette idée de la maternité divine, ce caractère de dignité que nous avons vu dès l'origine venir, par ce qu'il a d'éminemment vrai, contrebalancer ce qui peut rester de défectueux sous plusieurs rapports dans les représentations qui nous occupent.

X.

En résumé, dans la représentation de la Nativité de Notre-Seigneur, dès le point de départ et pendant toute la période où l'ordre des idées prime l'ordre des affections dans l'iconographie chrétienne, on insiste sur l'idée de l'Incarnation et de la Rédemption, sur tout ce qui peut exprimer la divinité du Fils de Marie. On glisse au contraire sur tout ce qui a rapport à son humanité, ou on le passe sous silence. Ou sa très sainte Mère n'est pas représentée, ou elle n'est représentée que secondairement, ou elle semble dire qu'il ne faut pas faire attention à elle, ou, si elle joue un rôle principal, c'est avec un caractère de dignité, comme Mère de Dieu. Dans tous les cas, sont exclues ou à peu près toutes manifestations des sentiments naturels à la maternité [1].

[1] Dans les livraisons de l'*Histoire de l'Art chrétien,* par le R. P. Garucci, parvenues à notre connaissance, postérieurement à la rédaction de cette étude, le savant auteur publie ou reproduit trois nouveaux exemples de la Vierge couchée, appartenant au VIe siècle ; ils sont donnés par les sculptures du siége épiscopal de Ravenne, par l'une des fioles de Monza, et par la boîte à Eulogies, de Minden (pl. CCCCXVII, CCCCXXXIII, CCCCXXXVII). Il constate que le bœuf et l'âne

D'un autre côté on emploie, comme moyen d'expression, des procédés naturels propres à dire une naissance, à dire que la scène se passe la nuit; puis, quand les Évangiles apocryphes ont pris quelque crédit, on leur emprunte des données qui viennent se combiner avec les autres éléments de composition. Mais le tout se rehausse, aussitôt qu'il est adopté comme terme de langage iconographique, par une signification élevée qu'on y attache, et c'est à cette haute signification que les termes usités ont dû leur persistance.

Le mode de représentation employé le plus généralement pour la Nativité de Notre-Seigneur, pendant six cents ans, du VIIIe au XIIIe siècle, ne différait pas foncièrement de celui qui était habituel

étaient la figure des Juifs et des Gentils qui concoururent à la formation de l'Église ; il cite, à ce sujet, le texte de saint Pierre Chrysologue ; il établit, en conséquence, la signification correspondante des deux animaux, d'une part, des bergers et des mages, de l'autre ; il explique dans ce sens la présence simultanée des premiers et des seconds près de la crèche ; de plus, il nous apprend l'usage, conservé chez les Grecs, de célébrer, le même jour, la Nativité et l'Épiphanie, usage qui se rapporte à la même idée. Puis, faisant remarquer que saint Joseph ne figure que rarement dans les représentations primitives dont il s'agit, il ajoute : « Pour moi, si je dois donner mon avis, je n'y vois d'autre raison que celle d'in-« diquer que cet Enfant n'a pas d'autre père que le Père céleste. Il a sa Mère, « oui, mais elle est restée vierge. Et encore, on ne la représente pas étendue et « reposant sur une couche comme on le fera presque toujours plus tard. Si on la « fait asseoir, au contraire, sur un dur rocher, et tourner la tête d'un autre côté, « c'est afin de montrer qu'il n'est besoin d'aucun secours humain pour que l'En-« fant soit reconnu et adoré. Les artistes de cette époque, assurément, n'igno-« raient ce que nous appelons du nom d'esthétique, et quel parti ils auraient pu « tirer, dans cette composition, de l'expression d'amour d'une mère qui voit son « fils si grandement honoré par la visite des Mages venus du fond de l'Orient... « Il me paraît donc que l'art s'était proposé de représenter la Τεοφάνια (*Téophanie*), « c'est-à-dire, l'apparition de Dieu dans le monde, qui se dit aussi τα ἐπιφάνια « (Épiphanie), ce qui veut dire, comme l'entend saint Chrysostome, venir d'en « haut et apparaître des régions supérieures. » Le P. Garucci exprime ensuite cette pensée que l'art, ayant cela en vue, représenta l'Enfant seul dans son berceau rustique, pour insinuer le souvenir des prophéties qui attestaient sa divinité et sa manifestation aux hommes dans une chair mortelle. La mère est là pour avertir que cet Enfant est fils d'une Vierge, mais elle ne s'occupe pas de le faire adorer, elle laisse ce soin à son Fils qui, étant Dieu, illumine et attire à lui le monde par sa propre vertu. Aux Juifs et aux Gentils il apparait ce qu'il est, Dieu et homme tout ensemble. (*Storia dell' Arte cristiana,* t. I, p. 365.)

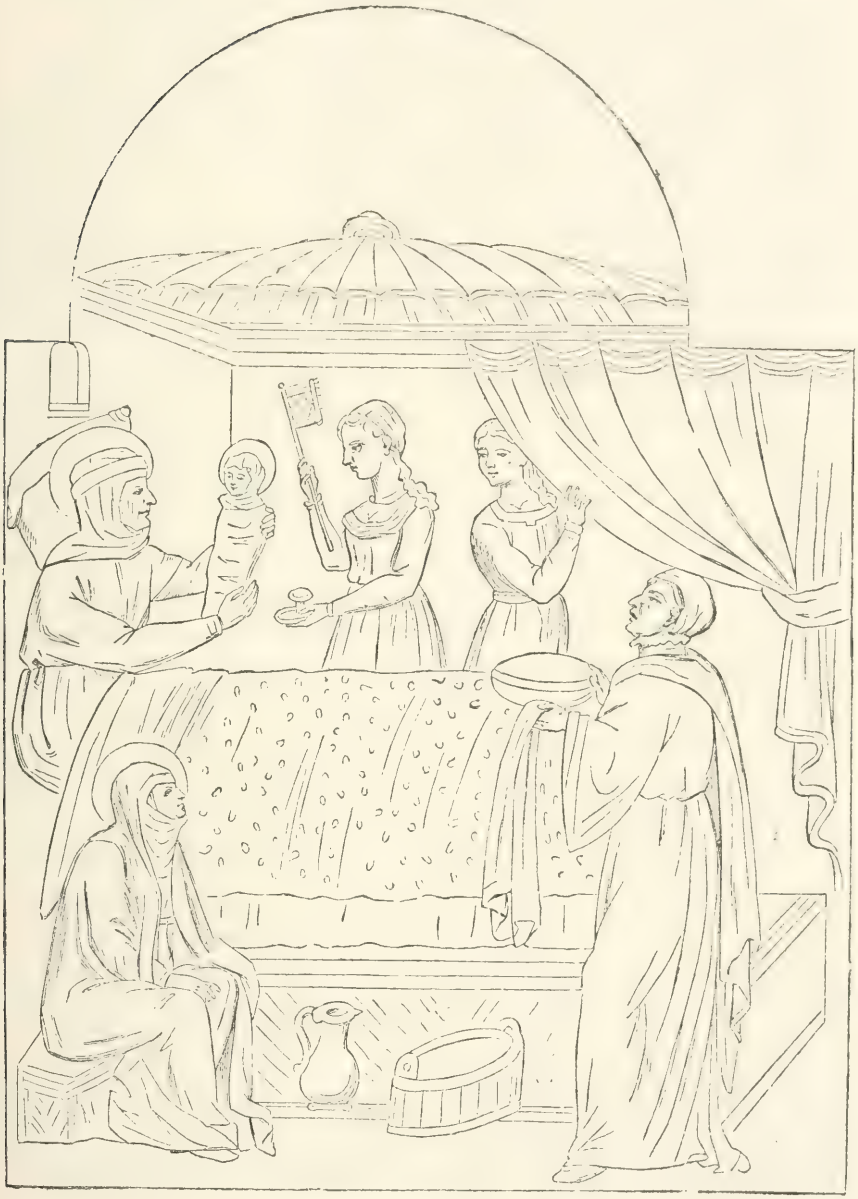

La Nativité de la sainte Vierge.
(Peinture grecque moderne.)

pour toute autre naissance. Quand on représentait la Nativité de la sainte Vierge, celle de saint Jean-Baptiste, la mère était couchée, l'enfant était lavé, ou du moins on exposait les vases destinés à cet usage. Il en est ainsi pour la première dans le Ménologe de Basile [1], pour la seconde sur la porte du baptistère de Florence. Nous en donnons, comme autre exemple, une peinture grecque du Musée chrétien du Vatican, reproduite directement d'après l'original *(page précédente)*. Marie, qui vient de naître, est réputée avoir déjà reçu le soin dont il s'agit, et sainte Anne la contemple avec admiration et avec amour. Cela seul témoigne d'une époque où le cycle des sentiments s'est substitué à celui des idées, et évidemment d'Agincourt s'est trompé quand il a donné comme étant du Moyen-Age, une peinture qui ne devait pas dater de beaucoup plus de deux cents ans. Mais elle prouve d'ailleurs que la ténacité des Grecs dans leurs types n'a pas été absolue, et cependant la présence même du bassin et de l'aiguière que nous invoquons, témoigne du caractère de fixité qui distingue toujours l'art chrétien dans les Églises orientales [2]. A Padoue, dans les peintures de Giotto, la sainte Vierge naissante est doublement représentée, et baignée par deux femmes, comme on le fait pour Notre-Seigneur.

L'idée attachée au bain de l'Enfant-Jésus n'étant autre que celle du baptême qu'il reçut plus tard des mains de saint Jean-Baptiste, pour rendre cette idée d'une manière irréprochable, il eût fallu associer à la représentation de la Nativité celle de cet autre mystère. M. de Longuemar était donc entré dans une voie éminemment vraie, lorsque, tout d'abord, il avait cru que le baptême de Notre-Seigneur par S. Jean était représenté à Saint-Pierre-des-Églises. Il était fondé à ne pas se laisser arrêter par la circonstance que le divin baptisé était plongé dans une cuve, puisque nous avons vu la

[1] D'Agincourt, *Peinture*, pl. XXXIII.

[2] La persistance de ce mode de représentation est attestée, chez les Latins, par la vignette des *Heures* de Simon Vostre, représentant la Nativité de la sainte Vierge; chez les Grecs, par le *Calendrier moscovite* publié par Papebroch (*Acta Sanctorum*, t. I maii), au 24 juin et 8 septembre.

On remarquera dans la peinture que nous reproduisons le nimbe attribué à la femme assise à côté de sainte Anne. Il est à croire que l'on a voulu ainsi désigner sainte Élisabeth et la faire assister à la naissance de sa cousine.

preuve, dans la miniature de Turin notamment, que ce mode de représentation avait été appliqué au mystère même accompli dans les eaux du Jourdain. Nous en citerons un autre exemple donné au XIe ou XIIe siècle, sur la porte de bronze de l'église de Saint-Zénon, à Vérone. Et alors encore que les formes du Sauveur auraient été, à Saint-Pierre-des-Églises, mieux accusées comme propres à un enfant, M. de Longuemar aurait pu légitimement persévérer dans son opinion, puisque, dans la miniature, ces formes ont été conservées. L'on en a d'autres exemples ; un des plus remarquables est donné par un sarcophage du Musée d'Arles, où, d'ailleurs, S. Jean-Baptiste qui administre le baptême, est parfaitement caractérisé, où apparaît aussi la colombe [1]. Il serait facile de multiplier les preuves qui attestent la généralité de la pensée que l'on entendait ainsi exprimer.

Quant à la sainte Vierge, quoique bien plus souvent, dans la période dont nous parlons, elle soit couchée, il n'est pas absolument très rare qu'on l'ait représentée assise. Telle est, pour le Xe siècle, la miniature du Ménologe de Basile [2], où cette particularité se rencontre avec tous les éléments de représentations réunis dans notre planche III, y compris le bain de l'Enfant-Jésus. Cette dernière scène, au contraire, ne figure pas dans la Nativité de la châsse de Huy, publiée par le P. Cahier, d'après les dessins de M. Léon Cahier son frère [3], où la sainte Vierge est également assise. L'éminent interprète paraît attribuer à ces deux monuments à peu près la même antiquité. Nous aurions incliné à croire l'émail assez notablement postérieur à la miniature, mais ce n'est pas une opinion que nous soyions en mesure de soutenir.

Une tendance très marquée aux sentiments affectueux que l'on observe dans la Vierge de Huy, ne pourrait jamais en faire descendre l'exécution jusqu'à une époque où l'expression des sentiments de ce genre était sur le point de prévaloir. Il faut donc y voir la preuve qu'au milieu même de la période, où le cycle des idées régnait le plus complètement, il n'y avait pas d'exclusion pour les

[1] De Noble la Lauzière, *Hist. d'Arles*, pl. XXV.

[2] D'Agincourt, *Peinture*, pl. XXXVIII.

[3] *Nouveaux Mélanges d'Archéologie*, 1874, p. 154.

tendances plus affectueuses, et que toujours une certaine latitude était laissée aux impressions personnelles. Flandrin a très bien pu s'en prévaloir pour attribuer un sentiment analogue à la Ste Vierge, dans la *Nativité* de Saint-Germain des Prés, sans sortir des conditions archéologiques qui lui étaient imposées par le style du monument, conditions auxquelles il paraît bien qu'il a voulu se conformer en représentant cette divine Mère couchée.

L'on sait, en effet, que, sous ce rapport, il avait pris conseil de l'un des hommes les plus compétents qu'il lui eût été possible de consulter.

A cette époque, dans toute la ferveur d'un premier mouvement vers l'étude et l'appréciation du Moyen-Age, on découvrait dans ces monuments longtemps incompris, tant de beautés, tant d'heureuses combinaisons, tant d'idées larges et profondes, tant de foi surtout qu'on ne croyait pas pouvoir mieux faire que de les imiter absolument, du moins quand il s'agissait d'orner et de compléter des constructions élevées dans le style du temps. L'expérience a montré que là, comme dans toutes les œuvres humaines, il faut savoir distinguer et choisir, quelquefois même trier. Aujourd'hui les motifs qui peuvent expliquer que l'on ait représenté la Mère de Dieu couchée, comme le commun des femmes, lors de son enfantement, qui peuvent l'excuser même, ne paraîtraient pas suffisants pour en faire conseiller l'imitation. Et puisque l'on trouve, à toutes les époques, dans la représentation du mystère de la Nativité, des vierges assises, on peut très bien s'en tenir à ce modèle, tout en restant le fidèle observateur des règles archéologiques et de l'esprit propre à chaque style. D'autres conseilleraient, sans distinction, de faire agenouiller Marie ; mais c'est là entrer dans un autre ordre d'idées et de sentiments, dont nous étudierons bientôt les phases et le caractère, pour le recommander vivement, sans exclure tout ce qui peut se faire encore d'excellent selon l'ordre d'idées et le caractère qui ont régné dans l'iconographie pendant toute l'antiquité chrétienne et la première partie du Moyen-Age. Pour cela que faut-il ? Tout, dans les compositions que nous avons passées en revue, est imitable quant à la représention de l'Enfant-Jésus et de ses adorateurs. Pour la sainte Vierge, qu'on la fasse asseoir dans un sentiment de douce dignité, dont la miniature du Ménologe de Basile

donne un excellent modèle, qu'elle ne détourne pas la tête avec affectation, que rien chez elle ne puisse être soupçonné être un effet de somnolence, mais que, sans fixer les yeux sur son divin Fils, elle paraisse méditer sur le mystère qui vient de s'accomplir, conformément à ces paroles de l'Évangile : *Conferebat... in corde suo.* Que saint Joseph un peu à l'écart soit représenté dans un sentiment analogue ; qu'au lieu du bain de l'Enfant-Jésus, on associe dans une composition distincte au mystère de la Nativité de Notre-Seigneur, la représentation de son baptême par S. Jean ; alors, tout ce qu'il y avait de bon, d'essentiel, dans nos antiques compositions, pourra être rendu de manière à défier toutes les critiques.

Comte Grimoard de Saint-Laurent,
Membre de la Société de Saint-Jean.

(A suivre.)

SIGILLOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE

DE

L'ANGOUMOIS

La sigillographie est une des branches les plus intéressantes de la science historique. Toute seule et sans le recours des autres, elle peut servir à faire l'histoire de l'art. Cette vérité est si évidente que je ne saurais faire son éloge sans tomber dans les redites des nombreux savants qui ont abordé cette question. Je me bornerai à retracer quelques-uns de ses caractères, comme introduction du travail qui va suivre.

Les produits de l'art sigillaire, beaucoup plus riches en conception que ceux de la numismatique, se rapprochent davantage des travaux de glyptique dont les échantillons sont aujourd'hui si rares. C'est par les sceaux ecclésiastiques surtout que nous ont été transmis les meilleurs éléments de l'iconographie. Par eux aussi nous a été rendue plus facile l'étude, aux diverses époques de la statuaire, des perfectionnements de la sculpture et de l'ornement.

L'art des sceaux a toujours été un art chrétien. Qu'on suive, en effet, les différentes phases de ses progrès et l'on ne sera pas longtemps sans reconnaître ce caractère religieux empreint à chaque pas de sa marche vers le mieux. J'ai été à même d'apprécier ce fait par la compulsation des six cents moulages sigilloplastiques qui composent la collection unique du savant amateur M. Paul de Fleury.

J'ai constaté que si la sigillographie civile, laïque si l'on veut, a toujours été à peu près à la hauteur de la sigillographie ecclésiastique, c'est toujours cette dernière qui a été en avant tandis que l'autre n'a fait que suivre le progrès. Les types des sceaux féodaux, des sceaux royaux, etc., etc., étaient génériques, par époques, et qui a vu l'empreinte d'un de ces types connaît à peu près tous ceux affectés au même usage sous le même souverain. Tandis qu'au contraire on remarque dans les sceaux ecclésiastiques l'attachement constant à créer et à chercher toujours un moyen de rendre la même chose sous une forme nouvelle.

Une bonne collection de sceaux à la cire renferme plus d'éléments pour les curieuses recherches d'un archéologue, que ne sauraient lui en offrir toutes les ruines, tous les édifices d'une province. Aussi est-ce avec un soin tout spécial que l'on conserve les moindres débris de ces anciens scels trop longtemps méprisés. On en dresse des catalogues, on en prend des moulages, on les dessine, on les décrit. Plusieurs dépôts d'archives possèdent des travaux de classement de leurs sceaux, comme des chartes de leur fonds. C'est une œuvre de ce genre que j'entreprends aujourd'hui.

J'ai pensé que les quelques pages qui vont suivre pourraient offrir de l'intérêt à ceux qui, comme moi, sont constamment à la recherche de la solution des nombreux problèmes qui se dressent à chaque pas sur la route de l'histoire.

Ce n'est point un travail général embrassant toute la sigillographie angoumoisine; il m'eût été impossible, quant à présent, d'y penser; mais bien une partie de ce travail que je terminerai plus tard par une deuxième partie sur les sceaux féodaux et les sceaux laïcs.

C'est un travail neuf. M. l'abbé Michon a bien, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, imprimée en 1844, décrit quelques sceaux féodaux et aussi quelques sceaux ecclésiastiques, il en a fourni quelques dessins, mais le plan de son œuvre n'embrassait point une étude de ce genre. Enfin, à peine quatre sceaux Charentais ont-ils été connus des auteurs du catalogue des sceaux des Archives nationales.

Quatre-vingt-neuf pièces, dont plusieurs fort remarquables, reçoivent ci-après leur description.

Nous en avons :

29 du XIIIe siècle
24 du XIVe —
12 du XVe —
11 du XVIe —
10 du XVIIe —
3 du XVIIIe —

Je me suis arrêté à la fin du XVIIIe siècle. Tous les arts ont reçu de la Révolution un coup pernicieux ; l'art sigillaire y a trouvé son tombeau.

J'ai partagé mon travail en deux parties. La première renferme, dans l'ordre chronologique, la description des sceaux épiscopaux ; dans la deuxième, j'ai placé, dans le même ordre, les sceaux d'abbayes, de monastères, etc. Pour faciliter les recherches, j'ai fait précéder ces deux parties d'un catalogue méthodique.

Je recevrai avec reconnaissance les renseignements, additions et rectifications qui me seront fournis; ils seront considérés par moi comme une marque de sympathie de la part de ceux qui me les communiqueront.

W. Joseph Mallat.

Angoulême, septembre 1880.

CATALOGUE

1° 27 SCEAUX ET CONTRE-SCEAUX D'ÉVÊQUES.

1247. Raoûl, *Radulphus*[1].
1264. Robert, *Robertus*.
1273-1297. Guillaume (de Blaye), *Willelmus*.
1312. Foulques, *Fulcodis*.
1315. Olivier, *Oliverius*.
1316. Jean, *Johannes*.
1322. Galhard, *Galhard*.
1330-1352. Ayquelin, *Ayquelinus*.
1371. Helie (de Pons), *Helias*.
1418. Jean V, *Johannes*.
1494. Octavien (de Saint-Gelais), *Octovianus*.
1503-1504. Hugues (de Bauza), *Hugo*.
1518. Antoine (d'Estaing), *Antonius de Stang*.
1586. Charles (de Bony), *Carolus*.
1617-1633. Antoine (de la Rochefoucauld), *Antonius*.
1636. Jacques du Perron, *Jacobus*.
1646. François de Péricard, *Franciscus de Pericard* ou *Pericardius*.
1689. Bénard de Rezay, *Bénard de Rezay*.
1780. Joseph Amédée de Broglie, *Joseph-Amédée*.
1784. François d'Albignac, *Franciscus*.

2° 62 SCEAUX ET CONTRE SCEAUX DIVERS.

ARCHIDIACONÉ.

1260. Etienne, archidiacre d'Angoulême.
1286. Thomas, id.
1288. Foulques de la Roche, id.
1319. Ayquelin, id.
1347. Pierre, id.

[1] Les noms latins qui suivent les noms français sont ceux sous lesquels étaient plus habituellement désignés les évêques dans les actes authentiques.

CHAPITRE CATHÉDRAL.

1274. Aimery Guillot, doyen de Saint-Pierre d'Angoulême.
1280. *Chapitre* de Saint-Pierre d'Angoulême.
1288. Gérald de Javerlhac, doyen de Saint-Pierre d'Angoulême.
1307. Jean, id. id.
1312. *Chapitre* de Saint-Pierre d'Angoulême.
1315. *Chapitre,* id. id.
1319. Arnaud, doyen de Saint-Pierre d'Angoulême.
1328. Bertrand, id. id.

ABBAYES ET MONASTÈRES.

SAINT-CYBARD d'Angoulême.

1226. Aumônerie de Saint-Cybard.
1226. Jean, aumônier de Saint-Cybard.
1255-1260. Robert, abbé de Saint-Cybard.
1277. Guillaume, id. id.
1314. Hélie, id. id.
1413. Boniface, id. id.
1442. Raymond, id. id.
1469. *Chapitre* de Saint-Cybard.
1470. Raymond, abbé de Saint-Cybard.
1487. Jacques de Gasteville, id.
1518. Charles de Livenne, abbé id.
1573. Jean Calluaud, id. id.
1578. Gabriel de Livenne, id. id.
1633. Christophe de Reffuge, id. id.

SAINT-AMAND DE BOIXE.

1274. Hélie, abbé de Saint-Amand de Boixe.
1610. Jean de Montchal, id.
1611. *Chapitre* de Saint-Amand de Boixe.
1650. Charles de Montchal, abbé de Saint-Amand de Boixe.
1664. Charles de Mayol, id. id.

SAINT-AUSONE d'Angoulême.

1296-1305. Isabelle, abbesse de Saint-Ausone.

N.-D. DE LA COURONNE.

1138. Lambert (le B.), premier abbé de la Couronne.
1243. Guillaume, abbé de la Couronne.

1472. Pierre, abbé de la Couronne.
1535. Annet de Plas, id.

GROSBOST.

1269. *Abbaye* de Grosbost.
1488. Pierre de Rosiers, abbé de Grosbost.

LE BOURNET.

1287. Raymond, abbé du Bournet.
1687. Guillaume de la Roche, abbé du Bournet.

SAINT-ETIENNE DE BAIGNES.

1527. Jean de la Rochefoucauld, abbé de Baignes.

BLANZAC.

1274. Pierre, abbé de Blanzac.

BOUTEVILLE.

1553. Antoine Cailhon, prieur de Saint-Paul de Bouteville.

DIVERS.

1277. Archiprêtré de Chalais.
1314. Archiprêtre de Bouteville.
1456 à 1496. Officialité d'Angoulême.
1475. Amaury Julien, sénéchal des terres de l'évêché.
1487-1496. Jean Géraud, id. id.
1536. Cour commune de l'évêque.
1720. Gérald, doyen de La Rochefoucauld.

DESCRIPTION DES SCEAUX

I.

SCEAUX D'ÉVÊQUES.

1247. *Raoul.* — Sceau ogivé : dans le champ, l'évêque, debout, revêtu de la chape, bénit de la main droite, tandis que la gauche tient la crosse pastorale. Légende : (✝ S)IGILVM RADVL(PHI EPI ENGOLISME).

Contre-sceau rond : dans le champ, un cavalier faisant face à un piéton revêtu d'une tunique. Légende : ✝ SECRETVM MEVM.

1264. *Robert.* — Sceau ogivé : l'évêque, debout, tient la crosse de la main gauche et bénit de la droite. La légende, très fruste, ne permet plus de lire que ces trois lettres : GOL, ainsi que la croix.

Contre-sceau rond : dans le champ, un éléphant, symbole de la force jointe à la douceur, et comme légende : ✝ ..... SIGILLVM.

1273. *Guillaume de Blaye.* — Sceau ogivé : dans le champ, l'évêque, debout, tient de la main gauche la crosse dont la volute est tournée en dehors, et bénit de la main droite. Le manipule, orné de rinceaux, flotte dans le champ. Légende : WILL : D : BLAVIA : D : GRA : EPI : ENGOLISM :

Contre-sceau rond : l'évêque est assis sur un siège dont les bras représentent des têtes d'animaux. Légende : SECRET. WILLELM EPI [1].

1312. *Foulques,* évêque. — Sceau ogivé : dans un encadrement gothique à deux pinacles trilobés et ornés de crosses végétales, l'évêque, debout, tient la crosse de la main gauche et bénit de la main droite. Sous ses pieds, l'écusson de La Rochefoucauld. Légende : ..... : FVLCODIS : DE... .... NGOLISMEN.

Contre-sceau rond. Sous un dais à trois arcades, S. Pierre et S. Paul avec leurs attributs. Légende : CONTRA. S. F. EPI. ENGOLISMEN.

1315. *Olivier.* — Petit sceau rond : dans le champ, la tête de l'évêque coiffé de la mitre; à droite de la tête, mais toujours dans le champ : S'; à gauche : ENG , et pour légende : ✝ CVRIE OL-EPI : ENG :

1316. *Jean,* évêque. — Petit sceau rond : dans le cercle est circonscrit un quadrilobe ; sur un champ délicatement quadrillé, l'évêque bénissant et tenant la crosse. Légende illisible.

[1] Nous possédons un autre sceau de cet évêque, mais en tant que président de la Cour épiscopale. Nous le trouverons à l'article *Chapitre*.

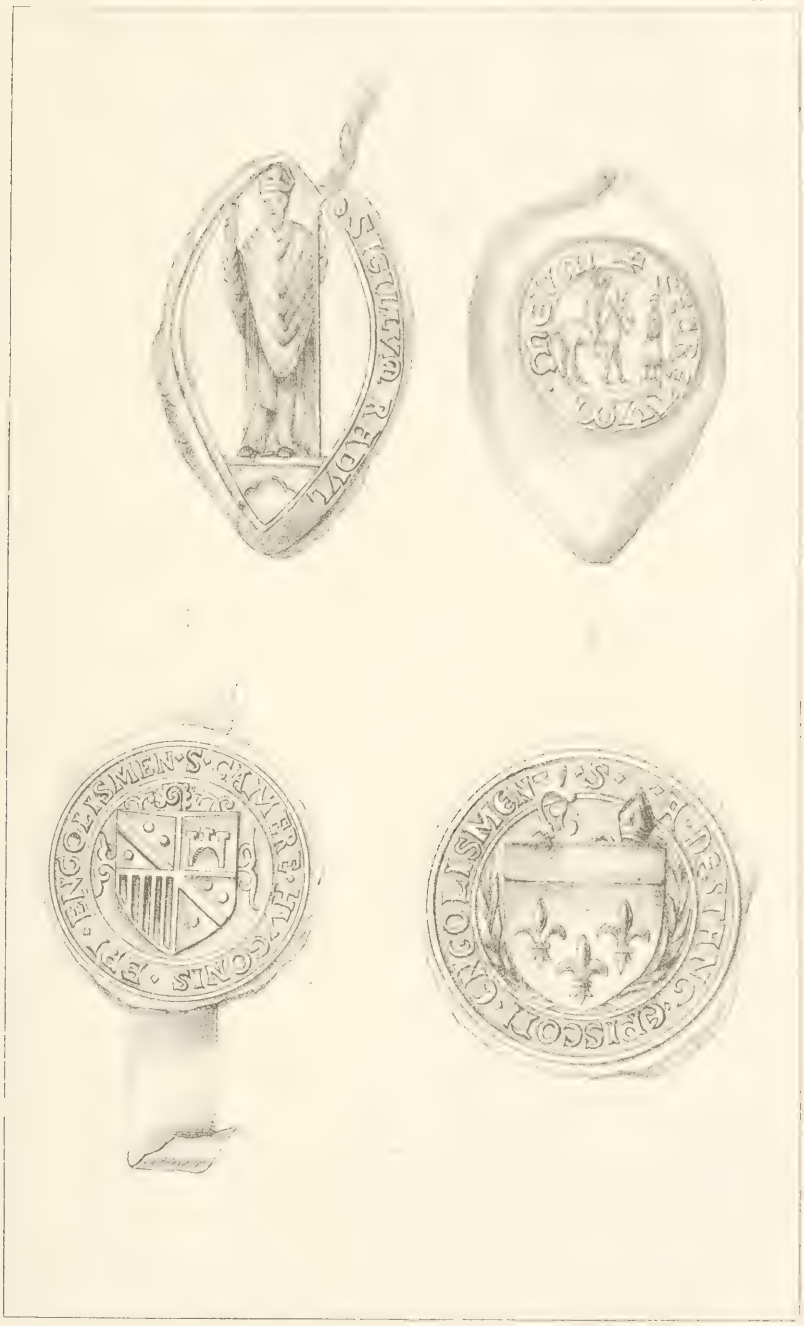

1. Sceau & contre-sceau de Raoul [illegible] (1[illegible]). 2. Sceau [illegible] de Baura (1[illegible]). 3. Sceau d'[illegible] (1[illegible]).

1322. *Galhard*, évêque. — Sceau ogivé : l'évêque, debout, mitré, tient de la main gauche la crosse, la volute tournée vers la gauche, et bénit de la main droite. Légende : ✝ S' GALHARD..... ENG.

1330. *Ayquelin*, évêque. — Joli sceau ogivé : sur un champ losangé et délicatement pointillé, sous un dais trilobé et flanqué de gracieux clochetons, l'évêque, coiffé d'une mitre ouvragée, tient sa crosse de la main gauche et bénit de la main droite. Sous la chape apparaissent les bouts frangés de l'étole, les pieds reposent sur un linteau orné. C'est un fort joli sceau. Il a pour légende : S AYQVELNI DEI GRA..... ENGOLISMEN AD CORTEM.

Contre-sceau ogivé, horizontalement coupé par le milieu dans la partie supérieure; l'évêque, mitré, bénissant, dans la partie inférieure; sous un arc dont les caissons angulaires sont occupés par des trèfles, un ℭ. Légende : ✝ S' AYQVIL. EPI. ENGOL. AD. CAS.

1362. *Le même.* — M. Michon parle d'un fragment de sceau du même évêque, qu'il aurait vu attaché à une charte de 1362, aux archives de la Charente, fond de Gourville. Il le décrit ainsi : « L'évêque est en buste dans un encadrement gothique à plusieurs lobes. On ne peut lire la légende. » Je suppose que c'est simplement une partie du sceau ci-dessus.

1371. *Hélie de Pons*, évêque. — Mauvais fragment d'un sceau ogival, à la partie inférieure duquel, comme dans celui d'Ayquelin, on voit un ɑ accompagné ici d'une étoile.

1418. *Jean V*, évêque. — Petit sceau ogivé, d'assez mauvaise exécution : dans la partie supérieure du champ, la tête de l'évêque mitré; on voit sa main gauche tenant la crosse, et sa droite bénissant. La partie inférieure est occupée par des lignes géométriques. Légende : ..... EPI. ENGOLISMEN.

1494. *Octavien de Saint-Gelais*, évêque. — Sceau rond : dans le champ, l'écu des armes de Saint-Gelais, qui portent écartelé aux 1 et 4 de... à la croix de... aux 2 et 3 de... au lion passant couronné de... Légende : SIGILL * OCTOVIANI * S * GEL... EPI... ENGOLISME...

1503-1504. *Hugues de Bauza*, évêque. — Sceau rond : dans le champ, l'écu de l'évêque surmonté de la crosse et accompagné de rinceaux. L'écu porte : écartelé aux 1 et 4 de... à la bande de... accompagnée de 3 besans posés 2-1; au 2e de... à la porte de ville fortifiée de... et au 3e palé de... et de... de dix pièces. Légende : S. CAMERE. HVGONIS. EPI. ENGOLISMEN.

1518. *Antoine d'Estaing*, évêque. — Joli sceau rond : dans le champ, l'écu des armes d'Estaing, qui sont de France au chef de..., est

surmonté à dextre de la mitre dont les fanons flottent dans le champ, et à senestre, de la crosse tournée vers la droite; pour tenants deux palmes. Légende : S * * A * DE STANG * EPISCOPI * ENGOLISMEN *

1585-86. *Charles de Boni*, évêque. — Sceau ovale : dans le champ, l'écu en cartouche fort tourmenté, aux armes de Boni qui sont de... au lion passant de... L'écu est surmonté d'une crosse. Légende : S. CAROLI DE BON DEI GRA EPI ENGOLISMENSIS.

1617-1633. *Antoine de la Rochefoucauld*, évêque. — Sceau elliptique : dans le champ, l'écu des armes de la Rochefoucauld, surmonté de la mitre et de la crosse, volute en dehors. Pas de légende.

1636. *Jacques du Perron*, évêque. — Joli sceau rond : dans le champ, l'écu des armes de Perron qui sont écartelées de... au chevron de... accompagné de 3 faucons de..., timbré du chapeau d'évêque avec ses houppes. Légende : ✝ JACOBVS DV PERRON EPISCOPVS ENGOLISMENSIS.

1646. *François de Péricard*, évêque. — Petit sceau ovale : dans le champ duquel l'écu des armes de Péricard (qui portent d'or au chevron d'azur soutenu par une ancre de sable, au chef d'azur chargé de 3 molettes d'or), timbré du chapeau d'évêque à 6 houppes. Légende : FRANCISCVS PERICAR ENGOLISMENSIS EPUS.

1689-1720. *Gabriel Bénard de Rezay*, évêque. — Sceau ovale : l'écu en cartouche, d'argent à deux fasces ondées d'azur, au chef de sable chargé de 3 échecs d'or, surmonté d'une couronne de marquis, surmontée elle-même de la mitre et de la crosse ; le tout timbré du chapeau avec ses cordelières et ses houppes.

1780. *Joseph-Amédée de Broglie*, évêque. — Sceau humide rond : l'écu en cartouche des Broglie (qui portent d'or au sautoir ancré d'azur)

timbré de la couronne de duc accompagnée de la mitre et de la crosse et surmontée du chapeau avec sa cordelière et 10 houppes de chaque côté [1].

1784. *François d'Albignac de Castelnau*, évêque. — Sceau ovale : l'écu en cartouche d'azur à 3 pommes de pin posées en cœur, au chef d'or; timbré d'une couronne de marquis accompagnée de la mitre et de la crosse; surmonté du chapeau d'évêque avec sa cordelière et ses houppes.

II.

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

1138. *Lambert* (le bienheureux), premier abbé et fondateur de la Couronne. — Sceau ogival : dans le champ, le Bienheureux, la tête rasée, revêtu de la chape, tient de la main droite un bâton terminé par une croix, et, de la gauche, un livre; à sa gauche, une étoile à 6 rayons. Légende : ..... ABBATIS DE CORONA.

1226. *Aumônerie de Saint-Cybard.* — Fragment de sceau ogivé : sous un dais angulaire flanqué de deux clochetons et orné de crochets, la sainte Vierge, couronnée, tient sur le bras gauche l'Enfant-Jésus qui incline sa tête vers l'épaule de sa mère. Ces deux têtes sont nimbées.

1226. *Jean V,* aumônier de Saint-Cybard. — Fragment d'un joli sceau ogivé : le champ, encadré d'un cercle garni de crochets, est orné à sa partie supérieure d'un arc trilobé circonscrit dans le cercle; sur le champ, l'église de l'abbaye avec son clocher à flèche pointue, par derrière et au dessus de laquelle le buste du Saint, les mains jointes et les yeux élevés, dans l'attitude de l'oraison; l'ange apparaît qui lui dit sans doute : *Eparche mane hic* (*Histoire de S. Cybard*). Légende : S' : ION(*annis Eleemosynarius S. Eparchii*).

1255-1260. *Robert*, abbé de Saint-Cybard. — Joli sceau ogivé : dans le champ, l'abbé, mitré, debout et revêtu de la chape, tient de la main droite la crosse abbatiale, la volute tournée en dedans, et de la gauche un livre; des quintefeuilles sont semées sur le fond (une à droite, trois à gauche). Légende : ✝ S' : ROBERTI : ABBATIS : SCI : EPARCHII :

[1] Ce sceau est imprimé en tête et à la fin des Statuts synodaux du diocèse d'Angoulême, publiés par cet évêque en 1780.

Contre-sceau losangé : une *Basilique* accompagnée de deux molettes, et pour légende : ✝ (*Basilica*) SCI : EPARCHII. (Archiv. char.)

1260. *Étienne*, archidiacre d'Angoulême. — Fragment de sceau ogivé : S. Jean et la sainte Vierge éplorés se tiennent au pied de la croix.

1269. *Abbaye de Grosbost.* — Sceau ogivé : l'abbé, debout, tête nue, tient la crosse de la main droite et un livre dans la gauche. Légende : ✝ SIGILLVM : ABBATIS : DE : GROSSOBOSCO : (Les caractères qui forment cette inscription sont particulièrement beaux).

1273-1274. *Pierre*, abbé de Blanzac. — Petit sceau ogivé : le champ est occupé par l'abbé coiffé d'une mitre basse et revêtu de son scapulaire ; sa cagoule est rejetée en arrière et il a les poings sur les hanches.

1274. *Hélie*, abbé de Saint-Amand. — Contre-sceau rond : dans le champ, une tête de religieux, rasée, et pour légende : ✝ CONTRA SIGILLVM.

1274. *Aimeri Guillot*, doyen. — Sceau ogivé : sous quelques ornements architectoniques, le doyen en buste dans l'attitude de la prière ; derrière lui les clés de S. Pierre sont pendues à un poteau. Légende : ... I ... DECANI ENGOL...

1277. *Raymond*, abbé du Bournet. — Sceau ogivé très allongé : l'abbé, debout, la tête rasée, tient la crosse et un livre. Légende brisée.

Contre-sceau losangé : dans le champ une main tenant une crosse, la volute tournée vers la gauche et une molette, et comme légende : ✝ SECRETVM : R : ABBATIS BORNETO.

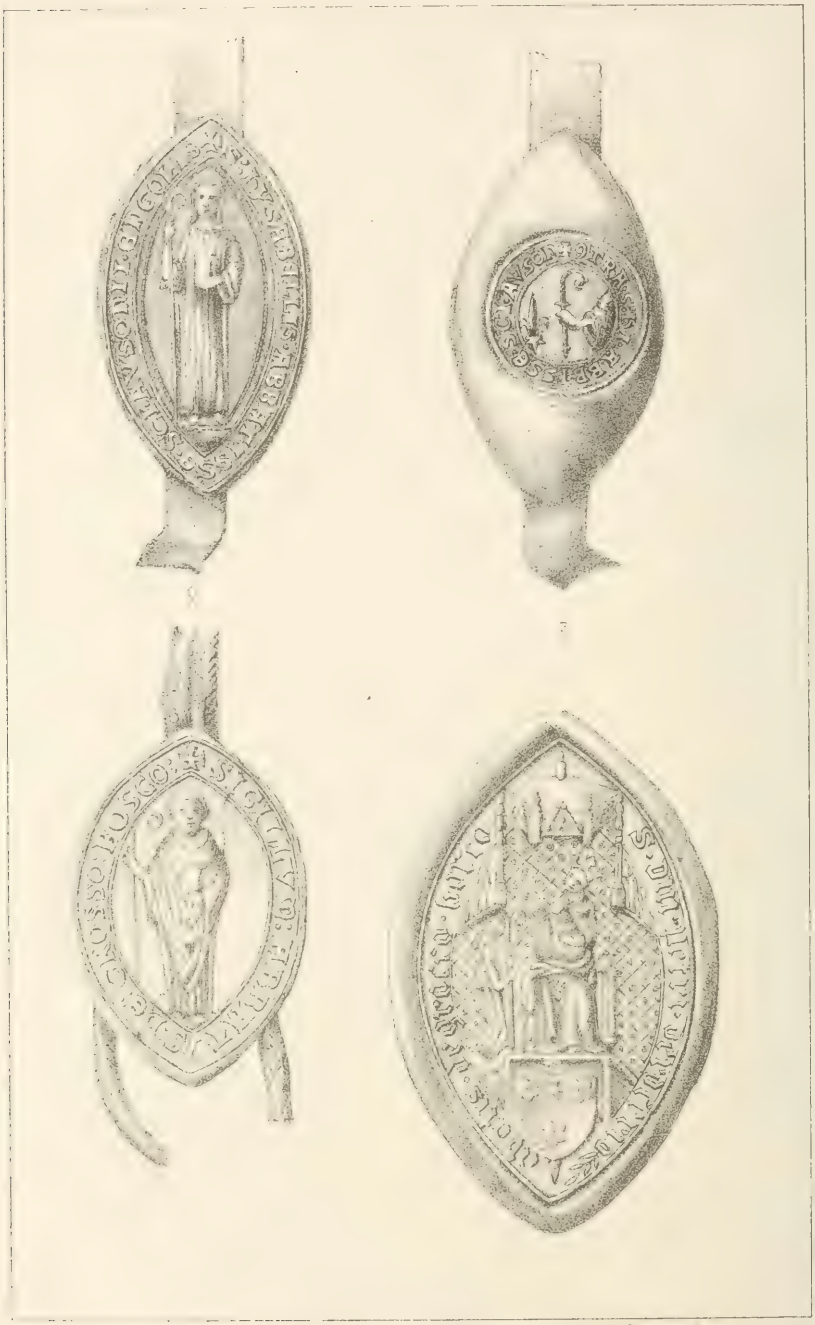

Imp. A. Lecoeuvry, Arras

1. Sceau de Gérard de Malemort, évêque de St Jean-d'Angély (1190-1196). 2. Sceau de Geraud de Cervolles en 1266. 3. Sceau de Pierre de Lamoignon, abbé de Grandmont (1468).

1277. *Guillaume Girondona,* prévôt de l'abbaye de Saint-Cybard. — Sceau ogivé : le champ est coupé par un arc en ciel. Dans la partie supérieure, le buste de la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche et la boule du monde dans la main droite ; les deux têtes sont nimbées. Dans la partie inférieure, un moine assis lit dans un livre placé sur un pupitre devant lui. Légende : ... GVILI · GIRONDON PPOSIT · SCI · EP...

1277-1279. *Archiprêtre de Chalais.* — Fragment de sceau ogivé : dans le champ, deux clés adossées en pal, à dextre une étoile, à senestre un croissant. Légende : ... ARCHIP...

1277-1288. *Gérald,* doyen de Saint-Pierre. — Sceau ogivé : sous un arc trilobé, S. Pierre, assis sur un banc à pieds tournés, tient de la main droite deux clés et de la gauche un livre ; au-dessous un buste d'homme dans l'attitude de la prière. Légende : (S'Gé) RALDI (de) CANI (En) GOL... D.. P.

Contre-sceau losangé : dans le champ, l'écu des armes du doyen qui portait : losangé de... Légende : ✝ s'...

1280. *Chapitre de Saint-Pierre* d'Angoulême (Sceau employé par l'évêque Guillaume de Blaye, en tant que président de la Cour épiscopale ou Communauté des chanoines). — Sceau ogival, petit format : l'évêque, en buste, bénit de la main droite et tient la crosse dans la gauche. Légende : (sigillum c) VRIE (episcop) I ENG (olismensis).

1279-1286. *Thomas,* archidiacre d'Angoulême. — Petit sceau : dans le champ, l'archidiacre est représenté debout, les mains jointes. Légende très fruste : ... CHID...

1288. *Foulque de la Roche,* archidiacre d'Angoulême. — Sceau ogivé : dans le champ, S. Pierre et S. Paul, avec leurs attributs, occupent chacun une arcade trilobée, surmontée de pignons garnis de trèfles et d'une sorte de tour ; à la partie inférieure, dans une arcade trilobée, circonscrite, le buste d'un chanoine en habit de chœur ; le tout d'un travail fort délicat. Légende : S'FVLCONIS : DE : RVPE : ARCHIDIACONI : ENGOLIM.

Contre-sceau rond : le buste de S. Pierre tenant une grande clé dans sa main droite. Légende : C ✝ SIGIL · FVLCONIS · A.

1288. *Gerald de Javerlhac,* doyen de Saint-Pierre d'Angoulême. — Sceau ogivé : dans le champ, S. Pierre assis sur un trône et tenant les clés ; au-dessous, dans une arcade trilobée, le doyen à genoux, les mains jointes. Légende : ... LDI DECANI ENGOL... DNI.

1296-1305. *Isabelle,* abbesse de Saint-Ausone. — Sceau ogivé : dans le champ, l'abbesse, debout, tient de la main droite la crosse abba-

tiale, volute vers la gauche, et de la main gauche elle soutient un livre (draperies bien traitées, dignité dans le maintien). Légende : ✝ S'HYSAELLIS · ABBATISSE · SCI · AVSONII · ENGOLIS.

Contre-sceau rond : dans le champ, un bras dont la main tient une crosse abbatiale ; une fleur de lys. Légende : ✝ QTRA · S'. HI · ABBATISSE · SCI · AVSON.

1307-1314. *Jean,* doyen de Saint-Pierre d'Angoulême. — Sceau ogivé : S. Pierre, debout, tient les clés de la main droite et un livre dans la gauche. Légende :... IOHIS · DE... GOLIS..

Contre-sceau rond : dans le champ, S. Paul, en buste, tenant l'épée de la main gauche ; à droite, dans le champ, une étoile à 6 rayons. Légende : CONTRA SIGILLVM.

1312. *Chapitre de Saint-Pierre* d'Angoulême. — Sceau rond : dans le champ, S. Pierre, debout, tient deux clés de la main gauche et bénit de la main droite ; sa tête est entourée du nimbe. Légende : ✝ SIGILLVM SANCTI PETRI ENGOLISMENSIS.

1314. *Bernard,* archiprêtre de Bouteville. — Sceau ogival : dans le champ, S. Pierre, debout, le manteau relevé, noué à la ceinture, tient une clé de la main droite et un livre dans la gauche.

Contre-sceau rond : un quadrilobe au centre duquel un B.

1314. *Hélie,* abbé de Saint-Cybard. — Fragment d'un joli sceau ogivé dont il ne paraît plus que le buste de l'abbé ; il a la tête rasée et tient de la main gauche un livre appuyé contre sa poitrine ; le manipule pend à son bras.

Contre-sceau rond : dans le champ, l'Agnus Dei et sa bannière ou flamme à 2 langues.

1315. *Chapitre de Saint-Pierre.* — Voir *suprà,* à la même date, Olivier, évêque ; c'est le sceau de l'évêque en tant que président de la Cour épiscopale et des chanoines réguliers.

1319. *Arnaud,* doyen de Saint-Pierre d'Angoulême. — Sceau ogivé : dans le champ, S. Pierre, debout, tenant deux clés de la main droite et un livre de la main gauche, occupe une niche surmontée d'une arcade trilobée et flanquée de deux colonnes de transition. Légende : ARNALDI · DECA.

Contre-sceau rond : S. Pierre, en buste, nimbé, bénit de la main droite et tient dans la gauche une grosse clé appuyée sur son épaule ; de chaque côté de lui une étoile à 6 rayons. Légende : ✝ S'ARNALDI · DECANI · ENGOLIS.

1319. *Ayquelin,* archidiacre d'Angoulême. — Fragment de sceau ogivé : S. Pierre et S. Paul, avec leurs attributs, occupent deux arcades

trilobées surmontées de pignons et flanquées de tourelles qui soutiennent une plus grande arcade ogivée ; S. Pierre est revêtu de la chape et porte au bras le manipule. Une étoile à 6 rayons est placée entre les deux personnages. Au sommet de chacun des pignons, on aperçoit les pieds de deux autres personnages, probablement la Ste Vierge et S. Jean, car au milieu apparaît le pied d'une croix. Enfin les colonnettes reposent sur une autre arcade dans laquelle devait probablement être le buste de l'archidiacre. Le champ est délicatement quadrillé.

1328. *Bertrand,* doyen de Saint-Pierre d'Angoulême. — Fragment de sceau ogivé : sous un arc trilobé, S. Pierre nimbé.

1339. *Chapitre de la Couronne.* — Sceau ogivé : La Ste Vierge, assise, tient l'Enfant-Jésus sur ses genoux [1] ; des étoiles sont semées dans le champ ; les pieds de la Ste Vierge reposent sur un cintre ou arc perlé formant, avec la partie inférieure du cadre, un caisson sur lequel se détache une fleur de lys. Légende : . . . CAPITVLI · BEATE MARIE DE COR . . .

Contre-sceau rond : le champ est occupé par une croix pattée sur le centre de laquelle est juxtaposée une tête d'homme. Légende : ✝ DEVS EST HOMO.

1347. *Pierre* [2], archidiacre d'Angoulême. — Petit sceau ogivé : dans un encadrement gothique à deux pinacles, le cardinal est assis et bénit de la main droite. Légende : P. CARD. E. . . ARCHID · E. . .

1343-1361. *Le même.* — Fragment d'un beau sceau : le cardinal mitré, à genoux, la tête et les mains élevées vers le ciel ; derrière lui, l'écu de ses armes qui sont : de. . . au chevron de. . . accompagné de trois tourteaux de. . . Légende disparue, sauf trois lettres : . . TRI . . .

1413 (circà). *Boniface,* abbé de Saint-Cybard. — Petit sceau rond : dans le champ entouré d'un mince cercle, l'écu de. . . à la bande de sable, surmonté d'une crosse, volute tournée vers la gauche ; tenants, deux palmes.

1442-1457. *Raymond,* abbé de Saint-Cybard. — Mauvais fragments de sceau ogivé : type abbatial.

1456-1496. *Officialité* d'Angoulême. — Sceau ogivé : sous un dais soutenu par deux colonnes à petits et grands pinacles, S. Pierre, debout,

[1] On dirait qu'on s'est servi de ce sceau pour faire le vitrail de l'autel de la sainte Vierge, dans la cathédrale d'Angoulême.

[2] *Par la miséricorde divine, prêtre cardinal du titre de S. Clément.*

tient de la main droite une clé dont la partie supérieure appuie sur son épaule ; sous ses pieds, une tête fruste.

1469. *Chapitre de Saint-Cybard.* — Fragment de sceau ogivé : sous un arc surbaissé, flanqué de deux colonnes délicatement élancées, surmontées de deux pignons accolés, trilobés et crossés, dans un champ quadrillé, la Ste Vierge, debout, tenant l'Enfant-Jésus sur le bras droit ; les deux personnages sont couronnés. Légende : sigillu..... parchii

1470. *Raymond,* abbé de Saint-Cybard. — Fragments d'un sceau abbatial, trop fruste pour être décrit.

1472. *Pierre,* abbé de la Couronne. — Fragment inférieur d'un joli sceau ogivé dont il ne reste plus que l'écu des armes de l'abbé qui porte : de... au lion issant de... accompagné de 3 croissants de... posés 2 et 1, au chef de... chargé de deux palmes en fasce.

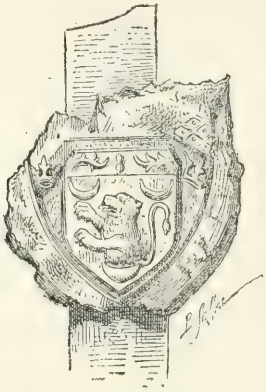

1475. *Amaury Julien,* sénéchal des terres de l'évêché. — Sceau rond : le champ est occupé par un écu couché, qui porte : de... au château de... cimé d'un casque sans lambrequins ; supports, deux levriers. Pas de légende.

1487. *Jacques Gasteville,* moine de Saint-Cybard. — Fragment de sceau rond, duquel il ne reste plus que l'écu d'armes qui porte de... à 3 croissants de... posés 2 et 1, à la bande de... chargée de 3 merlettes de... cimé à senestre d'une palme.

1487-1496. *Jean Géraud,* sénéchal des terres de l'évêché. — Petit sceau rond : le champ est occupé par un écu qui porte, comme pièces blasonnantes, une tour crénelée, accompagnée de 3 étoiles, deux en chef et une en pointe ; tenants, deux palmes. Pas de légende.

1488. *Pierre de Rosier,* abbé de Grosbost. — Magnifique sceau ogivé, dont le dessin me dispense de description.

1518. *Charles de Livenne,* abbé de Saint-Cybard. — Joli sceau rond : dans un champ orné de rinceaux, l'écu des armes de Livenne (qui portent d'argent à la fasce d'azur frettée d'argent, accompagnée de 3 étoiles de gueules, deux en chef, une en pointe), timbré de la mitre surmontée du bâton abbatial, volute vers la gauche. Légende : FRATER · KAROLVS · DE LIVENE · ABBAS · S · EVPARCHII

1527. *Jean de La Rochefoucauld,* abbé de Baignes. — Petit sceau ogivé : dans le champ, l'écu de La Rochefoucauld surmonté d'une crosse ornée de végétations. Pas de légende.

1535. *Annet de Planis (de Plas),* abbé de la Couronne. — Petit sceau rond : dans le champ orné de rinceaux, l'écu des armes des de Plas qui portent de... à la colombe passante de... soutenue d'un croissant de...). Pas de légende [1].

1536. *Cour commune de l'Évêque.* — Sceau rond : deux clés en sautoir et un bénitier. Légende : ... CVRIE...

1553. *Antoine Cailhon,* prieur de Saint-Paul de Bouteville. — Joli sceau ovale : le champ est occupé par un portique d'ordre corinthien, surmonté d'un demi soleil lumineux ; sous ce portique, un personnage, debout, vêtu à la façon grecque, tient un livre ouvert sur sa

[1] Annet de Plas était évêque de Bazas et abbé commandataire de la Couronne. Ce sceau était employé par François Seguinaud, prieur claustral, vicaire général pour ledit abbé.

poitrine. (Ce sceau est remarquable. Tout en lui rappelle les églises qui se construisaient à Rome à cette époque, et leur ornementation.)

1573. *Jean Calluaud,* abbé de Saint-Cybard. — Joli sceau ogivé : dans le champ, un dais, formé de 3 pignons gothiques, surmonte l'écu des armes de Calluaud (qui portent de... au chevron de... accompagné de 3 quintefeuilles de... au chef de... chargé de 3...), surmonté à dextre de la crosse et à senestre de la mitre avec ses pennons.

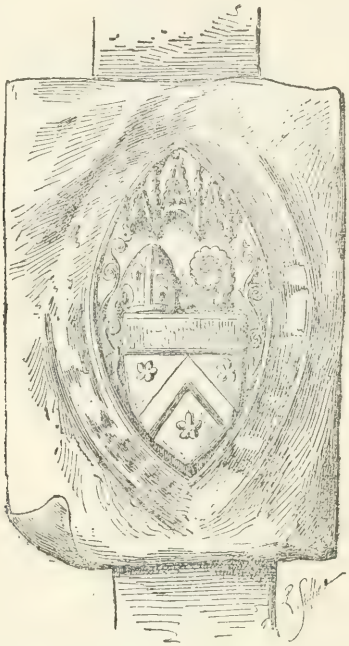

1578. *Gabriel de Livenne,* abbé-commandataire de Saint-Cybard. — Sceau ogivé d'assez médiocre exécution : la partie inférieure, coupée vers la plus large section, forme l'écu des armes de Livenne, qui est surmonté d'une grosse crosse. Légende : ... GABRIEL DE LIVENE · ABBAS · S · E...

1610. *Jean de Montchal,* abbé de Saint-Amand de Boixe. — Joli sceau rond : dans le champ encadré d'un cercle perlé, l'écu des armes de Montchal (qui portent de... à la roche de... au chef de... chargé de 3 étoiles de...), surmonté d'une crosse abbatiale. Légende : S. IO DEMONCHAL · ABBATIS · D' S. AMANTII · D'BOIXIA · DIA

1611. *Chapitre de Saint-Amand* de Boixe. — Sceau conventuel ogivé : dans le champ, S. Amand, debout, mitré, vêtu de la robe monacale

et de la chape, la tête nimbée, tient sa crosse de la main droite et dans la gauche un livre ; de chaque côté de lui s'élève un arbuste, symbole de sa congrégation croissante. Légende : * SIGILLVM · CONVENTVS · S · AMANTII DE BOIXIA.

1633. *Christophe de Reffuge,* abbé de Saint-Cybard. — Sceau rond, circonscrit dans un cercle perlé : dans le champ, les armes de Reffuge timbrées à senestre de la mitre, à dextre de la crosse ; tenants, deux rameaux d'olivier liés par la tige. Pas de légende.

1648 1650. *Charles de Montchal,* abbé-commandataire de Saint-Amand de Boixe. — Sceau rond : l'écu des armes de Montchal (v. supra), surmonté de la double croix archiépiscopale, timbré du chapeau avec ses houppes. Légende : ✝ CHARLES DE MONTCHAL ARCHEVEQVE DE THOLOSE.

1664. *Charles de Mayol,* abbé de Saint-Amand de Boixe. — Petit sceau ovale : dans un cercle de perles, l'écu de Mayol (qui est de... à 6 pommes de pin posées 3, 2, 1), surmonté à dextre de la crosse, la volute tournée en dedans, à senestre de la mitre avec ses fanons ; 2 palmes encadrent l'écu.

1687. *Guillaume de la Roche,* abbé du Bournet. — Joli petit sceau ovale, presque rond : dans le champ, sur un cartouche fort tourmenté, une tête de bœuf de... sur un champ de... le tout surmonté de la mitre et de la crosse.

1720. *Gérald,* doyen de la Rochefoucauld. — Sceau ogivé : sous un magnifique dais gothique, la Ste Vierge, debout, tient l'Enfant-Jésus sur le bras gauche, et de la main droite soutient les plis de son manteau ; dans un petit caisson au-dessous, un prêtre à genoux, les mains et le visage tournés vers la Ste Vierge ; deux écussons indéchiffrables sont placés devant et derrière ce personnage. Légende : S' GERALDI D' BROLHACO D' CANI ECCE DE RVPEFVLCAVDI.

LA CAPPELLA GRECA

DU CIMETIÈRE DE PRISCILLE

—

DIX-HUITIÈME ET DERNIER ARTICLE *

—

CHAPITRE XXXIII.

CONCLUSION. — LES CIMETIÈRES ANTIQUES DE L'ORIENT ET LE CIMETIÈRE DE PRISCILLE AVEC SA CHAPELLE. — SUSANNE DE LA CAPPELLA GRECA ET L'ÉGLISE DE NOS JOURS.

Cette étude sur l'église du cimetière apostolique de Priscille, la plus ancienne église chrétienne qui soit debout avec sa parure théologique, offrant un point de départ si naturel et si heureux pour une étude sur toutes les antiquités chrétiennes, ne serait pas complète, ce semble, si nous ne jetions un coup d'œil sur les principaux cimetières qui, dans l'histoire du genre humain, ont précédé et préparé, nous l'allons voir, le cimetière des hôtes de S. Pierre et des compagnons de S. Paul, le cimetière par excellence de l'Église romaine à son berceau. Il nous restera à dire adieu à cette église si chère, en lui demandant les enseignements et les espérances qu'elle nous offre en ces grands jours d'épreuve où Dieu a fait entrer l'Église. C'est le double sujet qui va servir de conclusion à ce livre.

I. Les études orientales viennent de nous révéler les conceptions primordiales des tombeaux. Les catacombes de la Chaldée, de l'Égypte et de la Palestine, incessamment fouillées et interrogées

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1880, p. 59.

comme les catacombes romaines, nous ont dit dès à présent ce qu'il est essentiel d'en connaître pour bien comprendre les tombeaux chrétiens. Nous allons brièvement l'exposer.

D'anciens Pères, Tertullien, S. Cyprien, Origène, Eusèbe, S. Basile, S. Jean Chrysostome, S. Épiphane, S. Jérôme, S. Augustin [1], ont cru que le corps d'Adam, sauvé dans l'Arche, avait été déposé par Noé, que dirigeait *l'esprit de prophétie* [2], sur la montagne du Calvaire où devait s'élever un jour le nouvel arbre du Paradis. L'auteur du poëme contre Marcion, Tertullien peut-être, a écrit :

Hic patitur Christus, pio sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit veteris, cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aquæ virtute levari.

« C'est ici que souffre le Christ, que la terre est mouillée de son sang pieux, afin que la poussière du vieil Adam, mêlée au sang du Christ, puisse être soulagée par la vertu de la rosée distillée [3]. »

Quoi qu'il en soit de cette tradition, une tradition chaldéenne, assurément des plus anciennes, et qui, enveloppée dans une légende, vient de nous être rendue par la bibliothèque de Ninive, aux pages d'argile, aux textes cunéiformes, place la sépulture de Noé à l'embouchure de l'Euphrate et du Tigre réunis, dans la terre que Moïse nous montre comme ayant été celle du Paradis terrestre. Noé, appelé Hasisadra, le Xisuthros de Bérose, en achevant à Isdubar, — est-ce Nemrod? — ce héros de la légende qui, épouvanté de la mort, vient lui demander le secret de l'immortalité, en achevant, dis-je, le récit du déluge, dit de Dieu qu'il nomme Bel, *le Seigneur :*

« Il fit une alliance, il établit un pacte et donna sa bénédiction, en la présence de Hasisadra et du peuple ainsi : « Quand Hasisadra et sa femme et le peuple, « pour être semblables aux dieux, auront été enlevés, alors Hasisadra, dans un « lieu écarté, demeurera à l'embouchure des rivières. » Ils me prirent et, dans un lieu écarté, à l'embouchure des rivières ils me placèrent [4]. »

[1] Gretser, *de Cruce*, l. I, c. XVIII ; D. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, art. *Adam*, éd. de 1845.

[2] Apoc., XIX, 10.

[3] Incerti auctoris, *adversus Marcionem*, lib. II. Tertulliani, *Opera*, ed. Rigaltii.

[4] George Smith, *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, 1874, p. 587. Cité par M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie*, 2e édit., 1879, t. I, p. 241.

Ce qui est certain, c'est que cette terre du Paradis terrestre était tellement regardée par les habitants des bords du Tigre et de l'Euphrate comme leur cimetière obligé, et la condition pour eux, en quelque sorte, de cette immortalité qu'ils poursuivaient par dessus tout, que du haut Tigre même on y transportait à l'unanimité les morts.

« Il paraît avoir existé pour eux, dit, en parlant des Chaldéens, M. Vigouroux, qui analyse Loftus, une espèce de lieu sacré pour les sépultures, auquel leur piété attachait des idées religieuses, car les débris humains, amoncelés dans les villes de la Basse-Chaldée, et surtout à Warka, l'ancienne Érech du temps de Nemrod, sont incalculables. On avait été d'abord très surpris de ne point trouver en Assyrie, de sépultures assyriennes. Depuis on a découvert que la nécropole de l'Assyrie, c'était la Chaldée. Les cadavres paraissent avoir été transportés par le Tigre et l'Euphrate, dans ce dernier pays, comme dans une terre sainte [1]. »

Les cadavres, enduits de bitume et enveloppés de bandelettes, étaient enfermés dans de petits cercueils d'argile séchée au feu. La tête restait libre, ainsi que les mains, posées sur la poitrine, l'une et l'autre tenant une masse d'armes, à tête circulaire, pour repousser les ennemis d'outre-tombe. Des joyaux, des briques écrites et scellées, des vases avec des aliments apparaissent souvent dans ces cercueils. La plupart ont à l'extérieur des séries d'ornements en relief, parmi lesquels est plusieurs fois répétée l'image d'un guerrier, la main droite appuyée sur la hanche et ayant à la main gauche une courte épée. Comme les Chérubins, avec leur glaive flamboyant, gardaient l'entrée du Paradis, ces guerriers mystérieux semblent faire la garde du défunt.

Les Égyptiens, dont l'empire apparaît dans ces vieux âges, à la

[1] T. II, p. 407. — *Travels and Researches in Chaldœa and Susiana, with an Account of Excavations at Warka*, by W. K. Loftus. Londres. 1857. — « Depuis « sa fondation jusqu'au moment de l'occupation Parthe, dit M. Ménant, Warka « paraît avoir été une immense nécropole où sont venus reposer les différents « habitants de la Mésopotamie. Les anciens Chaldéens enfermaient leurs morts « dans des sarcophages en terre cuite qui dessinent, comme les caisses des momies « égyptiennes, la forme des corps qu'elles renferment. Ces débris humains s'élè- « vent autour de Warka, à plus de soixante pieds d'épaisseur, et dans cette épais- « seur on trouve, à côté des morts des différentes époques, les restes de la civili- « sation à laquelle ils ont appartenu. » *Babylone et la Chaldée*. 1875, p. 67.

suite de celui de Nemrod, qu'il doit un jour subjuguer, ne pouvaient songer à la terre de l'ancien Paradis terrestre pour le repos des morts. Ils leur établirent chez eux un autre « lieu sacré. » C'est à Héliopolis, sans doute, qu'il faut chercher la première nécropole de ce genre, puisque c'est le premier foyer de la religion et de la civilisation égyptienne, et que, dans le Rituel funéraire, la Ville-du-Soleil est toujours assignée aux défunts comme le terme de leur pèlerinage dans l'autre vie. Là est le sanctuaire du Phénix « paré du titre de *roi de tous les dieux,* lorsqu'il symbolise la résur- « rection d'Osiris [1], » personnification des morts, roi des morts, dont tous les morts portent le nom et qui, soleil sous l'horizon, s'appelle « vénérable soleil, *As-Ra.* » Mais Memphis, devenant la capitale de l'Égypte, avec l'établissement de la première dynastie par Ménès, un cimetière, retrouvé de nos jours au village de Saqqarah, se fonde à côté. Un taureau, aux puissantes cornes, autre image du soleil, adoré avec le Phénix à Héliopolis sous le nom de Mnévis, et qui a pris à Memphis celui d'Apis, sert à ce cimetière de centre et de génie tutélaire. Manéthon, qui écrit d'après les annales des temples égyptiens, dit d'Ouénéphès, le quatrième roi de la première dynastie ; « Il éleva les pyramides qui sont autour de Ko-Komé. » Ko-Komé, c'est *Ka-Kem, le taureau noir* [2], Apis mort, dit Osiris-Apis

[1] M. Pierret, *Essai sur la mythologie égyptienne,* 1879, p. 7.

[2] Isambert, *Itinéraire de l'Orient,* 1878, t. I, p. 395. — On ne peut douter que cette pyramide n'ait été primitivement, comme les autres, un tombeau. Elle offre, à la partie centrale, le puits funéraire bien connu, où débouchent, dit M. Isambert, « de nombreux couloirs, formant un véritable labyrinthe... Quelques uns « s'enfoncent profondément et aboutissent au sol même de la chambre du sarco- « phage... La chambre du tombeau... forme le noyau de la pyramide. » Mais « si la pyramide a été à l'origine un tombeau de roi, » elle paraît bien avoir été plus tard « utilisée pour la sépulture des Apis et même pour celle des particu- « liers. » Les os de bœuf et les momies en grand nombre qu'on y a trouvés l'indiquent, et aussi cette légende royale très mystérieuse inscrite sur une porte de la pyramide : *Nuter-Ka, divin corps, divine substance,* et, d'autre part, gravée sur une stèle du Serapeum de la XXIVe dynastie (n° 281 de la salle historique du Louvre; M. Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne,* 1875, p. 377). M. Mariette incline à croire que la pyramide recouvre le plus ancien tombeau des Apis. Les Apis, toutefois, n'ont pas eu d'abord de tombeau commun, de Serapeum.

et, par abréviation, Sérapis, qui, symbole solaire, rappelle à la fois la mort et la résurrection. Une de ces pyramides est la fameuse pyramide à degrés de Saqqarah, la plus ancienne qui soit debout au monde, rappelant, avec ses cinq étages, les sept que devait avoir la tour de Babel, « le temple des Sept Lumières de la terre, » les sept planètes. C'est le tombeau d'Ouénéphès ou de quelque Pharaon plus ou moins voisin de Nemrod, qui se plaisait à voir dans la plus grossière des divinités, et sous ses couleurs funèbres, la force, la lumière et la vie. Un second cimetière apparaît, à une lieue environ au nord de Saqqarah, sur le prolongement de la chaîne lybique, au village actuel de Gizeh, fondé sous la troisième dynastie probablement. Il contient, parmi cent autres, ces trois tombeaux des Pharaons de la quatrième dynastie, Chéops, Chéphren, Mencherès, qu'on appelle les Grandes Pyramides. L'Apis mort, s'est ici transformé. Son nom était *Horus-de-Kakem, Le-Seigneur-du-Taureau-noir* [1]; il est devenu *Hu-en-Hor em-chu, l'Homme-lion-d'Horus-dans-la-splendeur,* l'Horus-Armachis des Grecs, image, non plus du soleil couchant, mais du soleil levant. Ce n'est pas un taureau, même ce *taureau blanc* qu'on oppose ailleurs au *taureau noir* et dont les monuments de ce temps mentionnent les prêtres : c'est un lion à face humaine, accroupi, paré des diverses couleurs du prisme solaire, tourné vers ce soleil levant dont il est l'image [2] : c'est le Sphinx de dix-sept mètres de haut, de trente-neuf de long, taillé dans le sommet de la colline de calcaire, la plus vieille comme la plus gigantesque des idoles connues, et « qu'il faut peut-être rap- « porter jusqu'aux temps antérieurs à Ména [3]. » Avec son temple d'albâtre et de granit, et les temples d'Osiris et d'Isis dont Horus est dit le fils, le Sphinx a servi de noyau au cimetière. Les tombeaux sont venus se grouper autour de ces divinités symbolisant la résur-

[1] « Apis mort, désigné sous le nom de *Horus de Ka-Kem, près de la pyramide* « *de Ka-Kem.* » M. Isambert, p. 395.

[2] « O bienfaisant Râ-Harmakhis !... Grand lion qui se défend soi-même et qui « ouvre les voies de la barque Sekti (la barque solaire), » dit l'*Hymne à Ammon-Râ,* de la XVIIIe dynastie environ, après Joseph, avant Moïse. *Papyrus de Boulaq,* t. II, pl. XI. La traduction de cet hymne a été donnée par M. Grébaut. Paris, 1875.

[3] M. Maspero, p. 61.

rection des morts, et devant, disait-on, l'opérer un jour. La stèle, érigée en l'honneur de Chéops par sa fille H'ent-Sen, porte :

« L'Horus vivant (celui qui écrase ses ennemis ?), le roi d'Égypte, Khoufou (Chéops) vivificateur, a trouvé le temple d'Isis, rectrice de la pyramide qui est près du temple du Sphinx, au nord-ouest du temple d'Osiris, seigneur du Rosta (l'Hadès égyptien) ; il a construit sa pyramide près du temple de cette déesse, et a construit la pyramide de sa royale fille H'ent-Sen près de ce temple [1]. »

La pyramide de Chéphrem est en relation frappante avec le Sphinx dans le temple duquel on a trouvé les statues de ce Pharaon. Quant à Menchérès, le couvercle de son cercueil en bois de sycomore, qui est au British-Museum, porte l'inscription suivante :

« Osiris, roi des deux Égyptes, MENKAURA, vivant pour l'éternité, enfanté par le ciel, porté dans Nout (*la déesse de la sphère céleste supposée liquide*), rejeton de Seb (*le dieu du sol fécond de la terre*), ta mère Nout s'étend sur toi en son nom d'abyme du ciel, elle te fait dieu en mettant à néant tes ennemis, roi des deux Égyptes, MENKAURA, vivant pour l'éternité [2] ! »

Nout s'incorporait au sycomore qui renfermait le défunt. Sur les coffres, les vases à libation, qui servaient aux funérailles, et sur les vignettes du Rituel, on la voit distribuant l'eau céleste du haut de son sycomore [3]. Une de ces vignettes présente le disque solaire au-dessus du bel arbre pyramidal [4], et identifie l'eau céleste de Nout avec la lumière céleste d'Osiris : le défunt implore ensemble ces deux principes, qui n'en font qu'un, de son immortalité.

[1] M. Mariette, *Notice des principaux monuments du Musée de Boulaq*, 6e éd., p. 215 ; De Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manethon*, p. 46-50 ; M. Maspero, p. 71 ; M. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 2e éd., 1875, p. 57. Bien que la gravure de cette importante stèle, où figure presque tout le panthéon égyptien, à l'époque des Grandes-Pyramides, paraisse être du temps des Psammétique, le texte est considéré avec raison comme authentique. C'est une inscription de temple rétablie, ainsi que vers le sixième siècle a été rétablie, dans le cimetière de Saint-Calixte, l'inscription damasienne du pape S. Eusèbe. M. de Rossi a été assez heureux pour pouvoir placer en regard de la copie, des fragments de l'original brisé. Voir les deux, *Rom. sott.*, t. II, tav. II, III.

[2] De Rougé, p. 65 ; M. Maspero, p. 75.

[3] *Rituel funéraire*, chap. 57, 154. — Ici, pl. VI, 1.

[4] Papyrus du Louvre, 3092, vignette du ch. 64 du *Rituel* ; M. Guieysse, *Rituel funéraire égyptien*, chapitre 64e, 1875, pl. IV.

Toutes les pyramides et les nombreuses tombes de ce cimetière ont leurs quatre faces exactement tournées aux quatre points cardinaux. L'entrée des pyramides est régulièrement au midi : c'est le soleil en son midi vers lequel se tourne le défunt du fond de sa demeure. La même loi règle les pyramides votives. « Le principal « personnage, dit M. de Rougé, est ordinairement figuré en adora- « tion, la face tournée vers le midi [1]. » Le soleil, image de la divinité, confondue, hélas ! avec elle, préside au cimetière, à ses tombes, et aux cénotaphes mêmes qui en rappellent le souvenir.

Quant à la chambre sépulcrale, il faut consigner ici l'observation faite par M. Mariette sur les monuments primitifs, ceux de la Ire à la IIIe dynastie. « Le plan de la chambre, dit-il, a la forme d'une croix [2]. » Ce sera le plan même de la *cappella greca* ; et il est plus que probable que les Égyptiens y attachaient un sens mystique puisqu'on les voit, dès cette époque, faire de la croix aussi le signe de la vie.

Des feuilles de papyrus, rappelant les tablettes d'argile de la Chaldée, vont être déposées, si elles ne le sont déjà dès ces temps antiques, dans les cercueils auprès des défunts. Elles contiennent plus ou moins les textes des hymnes récitées par les prêtres aux funérailles, dont le Rituel funéraire doit offrir la collection. La légende du cercueil de Menchérès donne le ton de ces hymnes. C'est toujours en somme la déification du défunt, devenu Osiris ou le soleil nocturne, qui, en dépit des génies des ténèbres, ennemis de l'homme, est enfanté dans l'abîme céleste à la lumière du jour éternel. Les chapitres XVII et LXIV du Rituel, dont nous avons cité des fragments, en traitant du phénix, sont les plus anciens et les plus importants du recueil et en contiennent toutes les principales idées. Des images accompagneront les textes dans les tombes. Elles représentent le pèlerinage d'outre-tombe de l'âme unie à Osiris, ses luttes contre les mauvais génies, sa justification au tribunal d'Osiris, le bassin des flammes purificatrices où les bons génies la font passer, les Champs-Élysées où elle goûte les délices de la terre nouvelle, les formes qu'elle revêt à son gré comme les esprits, les dieux dont elle

[1] *Monuments égyptiens du Louvre*, 1860, p. 56.

[2] *Les tombes de l'Ancien Empire que l'on trouve à Saqqarah. Revue archéologique*, 1869, t. XIX, p. 19.

contemple les demeures, son absorption finale dans le soleil de la divinité. A tout ce culte des morts voués à l'immortalité, on ajoute, à une époque très reculée, l'embaumement qui, perpétuant les corps, est la proclamation spéciale de cette immortalité même. On garde entier le corps et on le tient ainsi prêt pour l'âme qui doit le ranimer.

Ne quittons pas ces Égyptiens sans dire que la religion qu'ils font si scrupuleusement et si solennellement présider aux tombeaux n'est, en dernière analyse, que celle d'un orgueil suprême et de l'apothéose humain. Tout défunt est le soleil, comme le soleil est Dieu. « On « voit, écrit M. de Rougé, à propos de l'inscription du cercueil de « Menchérès, que l'absorption de l'âme justifiée en Osiris était déjà « la doctrine nationale, dont le Rituel funéraire devint l'expression « complète [1]. » La pyramide même du défunt est déifiée avec lui : c'est son corps de gloire : ils auront ensemble leur sacerdoce et leurs prophètes appelés de leurs noms sacrés. La merveille des pyramides et l'une des merveilles du monde, le tombeau de Chéops, s'appelle *Kou-t, la-Splendeur, Kou-t-Kou-fou, la-Splendeur-de-Chéops*. Ce nom, *la Splendeur*, s'écrit par l'image du phénix [2]. C'est le phénix que Chéops en sa pyramide, montagne éblouissante de blancheur, quadruple miroir de la lumière aux quatre faces du ciel, dieu d'en bas qui regarde le dieu d'en haut, se plonge en lui et devient lui-même ! Maintes fois un obélisque, portant le disque d'or du soleil, termine la pyramide [3], et nous dit expressément son sens audacieux. La fameuse piété funéraire des Égyptiens aboutit donc à un impiété titanesque. Les catacombes seront la contre-partie des nécropoles égyptiennes ; et le doux et humble phénix chrétien consolera Dieu et les hommes de l'insolence de ce *Phénix* qui n'est autre que la plus grande des Grandes Pyramides [4].

[1] *Recherches*, p. 65.

[2] *Ibid.*, p. 42, 50 ; M. Brugsch, p. 52.

[3] De Rougé, *Recherches*, p. 79 ; *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes, salle du rez-de-chaussée et palier de l'escalier du sud-est, au musée du Louvre*, 2e supplément, § 11, note.

[4] Il est inutile d'insister sur cette preuve monumentale de l'extrême antiquité de la légende, plus ou moins développée, et de l'idolâtrie du Phénix. On suit cette légende tout le long de l'histoire d'Égypte. Les trois cercueils de la XIe dynastie

C'est ainsi que les Égyptiens comprenaient la sépulture et établissaient leurs cimetières. On retrouve plus ou moins leurs pensées et celles des Chaldéo-Assyriens, chez les nations païennes de l'antiquité, au milieu desquelles les deux empires rivaux de l'Euphrate ou du Tigre et du Nil ont si longtemps représenté la puissance et la sagesse comme la primogéniture. Qu'il suffise de dire, que chez les Romains, continuateurs des usages religieux des Étrusques, les sépulcres étaient consacrés par les Pontifes avec un « rituel » et des « cérémonies » spéciales ; que la divinité prenait d'abord possession du lieu où devait reposer le défunt; que c'était un lieu sacré et religieux, *locus sacer et religiosus;* que les tombeaux s'appelaient « chambres à coucher sacrées, *cubicula sacra,* » la demeure des morts « maison éternelle consacrée, *domus æterna* « *consecrata ;* » que ces morts, devenaient des dieux, des « ombres

— antérieure de plusieurs siècles à Abraham — que possède le musée de Berlin, portent une première rédaction du chapitre XVII du *Rituel funéraire* où on lit : « Je suis le Bennou, ce grand qui est dans On. » (Lepsius, *Aelteste Texte des Todtenbuchs,* Berlin, 1867, p. 31.) Le phénix est peint avec la tête rouge, le corps blanc, les ailes bleues rayées de noir, sur le magnifique Rituel de Neb-qed (Louvre, salle funéraire, 3068), de la XVIIIe dynastie environ, un peu antérieur à Moïse, ou son contemporain. Il est gravé sur une stèle de la XIXe dynastie, dédiée au prince d'Éthiopie, Setaou-an (Louvre, 1re salle), avec ce galbe du faisan doré qui est si prononcé sur le petit obélisque du Caire. (V. notre pl. XIII, 9.) Voici la traduction, due à l'obligeance de M. Pierret, de l'inscription où il figure ici : « L'approuvé, qui réjouit le cœur, d'Ammon-Ra, — Le Fils du Soleil, — Nekht- « har-heb (Nectanébo Ier), — Vivant comme le Soleil. — De Thot, — Deux fois « grand, — Seigneur — de la Ville-des-huit (Hermopolis), — Seigneur — Des « divines paroles, — Protecteur des Intelligents — *Image du phénix,* — Aimé. « — Donnant toute vie. » Ce dessin du phénix est postérieur d'un siècle seulement à Hérodote qui nous a marqué les couleurs que lui donnaient les Égyptiens. On trouve donc à la fois, pour ainsi dire, dans le phénix égyptien, le dessin et les couleurs du faisan doré. C'est bien à lui que les prêtres égyptiens appliquaient la légende merveilleuse qu'ils ont racontée à Hérodote

L'image du phénix figure, gravée en creux, sur des tablettes de pierre calcaire accompagnant les momies. Elle se rattache au sceau que les sarcophages nous montrent imprimé par Isis et Nephtys, sur le sol, avec l'hiéroglyphe d'*iterum* incrusté au-dessous, pour exprimer l'idée de *renouvellement,* de *rénovation,* et la résurrection du défunt du sein de la terre (M. Pierret, *Diction. d'arch. égypt.,* p. 358, 495). C'est un prélude complet aux images et aux sceaux du phénix que nous présentent les tombes chrétiennes.

« bienveillantes, *Manes.* » C'est à eux aussi qu'était *consacré le lieu : locus Dis Manibus consecratus* [1]. Le défunt qui reposait sous la garde d'Osiris, d'Isis, d'Horus, était transformé chez les Égyptiens, en nouvel Osiris, en nouvel Horus : ainsi, chez les Romains, étant déposé dans le lieu consacré aux dieux infernaux, il se trouvait l'un d'eux. C'est aux morts eux-mêmes qui occupaient les tombeaux, et non aux dieux qui en étaient les gardiens que s'appliquait la déclaration solennelle de consécration affichée aux portes des sépulcres ou en tête des épitaphes : « D M S, *Dis manibus sacrum,* « consacré aux Dieux Mânes. » Osiris, d'ailleurs, et les Dieux Mânes n'étaient à l'origine — les monuments égyptiens, où Osiris figure tout d'abord en mort plutôt qu'en dieu, l'indiquent, et la Bible, visant spécialement l'Égypte, le déclare — que l'*homme mort* qu'une *douleur acerbe,* telle que celle d'un *père pleurant son fils à lui ravi,* avait *commencé à honorer comme un dieu* [2].

Le peuple de Dieu, issu d'Abraham, en écartant ce qu'il y avait d'idolâtrique et de superstitieux dans les sépultures des peuples profanes, devait conserver tout ce qui s'y trouvait de vénérables traditions et d'heureuses inspirations.

Abraham était d'Ur (*U-ru, la demeure du frère, la ville*), ville des Chaldéens, rivale de Babylone en antiquité et en grandeur. Située sur l'Euphrate, non loin de son embouchure qui depuis a reculé, elle se trouvait dans l'ancien territoire du Paradis terrestre. Ses forêts de palmiers, son froment produisant deux et trois cents pour un, son millet et son sésame d'une hauteur incroyable en rappellent encore les enchantements. Considérée comme terre sainte, c'était une nécropole pour tout le bassin de l'Euphrate et du Tigre. « La ville, dit M. Vigouroux, paraît avoir été aban- « donnée, vers l'an 500 avant Jésus-Christ, mais elle continua à être « un lieu sacré où se faisaient enterrer Chaldéens et Assyriens. La « multitude des tombeaux, qui environnent au loin la cité, est in- « calculable [3]. » Un des rois qui y avaient régné avant la naissance d'Abraham, Urkham, en construisant l'enceinte de la ville, y avait

[1] Voir M. de Rossi, *Rom. sott.,* t. III, p. 433.
[2] Sap., XIV, 15.
[3] T. I, p. 354.

élevé *le temple du dieu Sin* [1], la Lune, monument appelé par son successeur Doungi, qui l'acheva, *le Haut-Lieu, le temple du Ciel* [2]. C'était, comme la tour de Babel, *le temple des Sept Lumières de la terre*, un édifice quadrangulaire, à étages, exactement orienté, et ainsi conjugué avec le soleil, la lune et les étoiles. Ses ruines, formant deux étages, ont encore soixante-dix pieds de hauteur; les larges briques qui ont servi à sa construction n'ont guère été moins nombreuses que celle du temple d'Erech, cité voisine, qu'on porte à trente millions. Ce culte de la lune à Ur ne devait point être assurément sans relations avec les tombeaux dont cette ville était le *campo-santo :* ce dieu Lune rappelle bien le dieu Soleil-nocturne, Osiris, des Égyptiens. Abraham qui, avec son aïeul Nachor et son frère Tharé, avait adoré ici *les dieux étrangers*, comme le dira Josué aux Hébreux [3], quittant sa *terre,* sa *famille* et la *maison de son père*, et *allant dans la terre* que lui *montrait* le vrai Dieu [4], quitta aussi toutes ces aberrations, et n'eut garde, dans ses pérégrinations en Mésopotamie, dans la terre de Chanaan, en Égypte, de rien prendre de celles plus ou moins semblables qu'il y trouva. Mais il observa la règle de sagesse que devait donner son petit-fils, S. Paul : *éprouver tout*, *retenir ce qui est bon* [5]. Voici donc ce qu'il fit pour sa sépulture.

Lui qui, par esprit de *foi*, *demeura dans la terre promise* à lui et à sa race, dont il pouvait justement déjà se considérer comme le seigneur, *ainsi que dans une terre étrangère*, *habitant sous des tentes*, *car il attendait la cité qui a des fondements,dont Dieu est l'architecte et le constructeur*, ne voulant, en fait de cité, que la cité d'en-haut [6], et tenant à n'être ici-bas qu'un pèlerin, fit une acquisition, cependant, dans cette *terre*, l'acquisition d'un tombeau. Ne songeant plus

[1] Des briques trouvées à Ur portent ces deux inscriptions : « Urkham, roi du « pays de Ur, a construit le temple du dieu Sin. — Au dieu Sin son roi, « Urkham, roi de Ur, a construit le temple et la forteresse de Ur. » M. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, 1875, p. 74.

[2] Tablettes du Louvre. M. Lenormant, *Rev. archéol.*, 1873, t. XXV, p. 25.

[3] Jos., XXIV, 2.

[4] Gen., XII, 1.

[5] I Thes., V, 21.

[6] Hebr., XI, 9, 10.

à la fausse terre sainte d'Ur, où reposaient ses ancêtres, répudiant ce paradis terrestre répudié de Dieu, il adopta pour son lieu de repos dans la mort la terre qui devait s'appeler à jamais la Terre-Sainte, cette *terre bonne, très bonne, sans pareille, ruisselante de lait et de miel* [1], qui semblait le Paradis terrestre retrouvé et était l'image du Paradis céleste. Abraham acheta là d'Éphron, l'un des enfants de Heth, second fils de Chanaan, *Macpelah*, *la Caverne-double*, située à l'extrémité du champ d'Éphron, avec ce champ et tous les arbres qui l'entouraient [2]. Taillée dans le roc, elle était composée de deux étages, comme les tombeaux égyptiens, la chambre supérieure servant de vestibule et de station aux visiteurs, la chambre inférieure contenant les tombes. *La Caverne-double* regardait *Mambré* [3], c'est-à-dire le midi, comme l'entrée des pyramides d'Égypte. C'était la direction que lui avait donnée le chananéen qui la vendait et qui adorait probablement, avec la plupart de ses compatriotes, le soleil sous le nom de Baal, comme les Chaldéens ou les Égyptiens sous tant d'autres noms. Abraham, en réprouvant cette adoration sacrilège, pouvait fort bien accepter ce symbolisme précieux de la résurrection. En fait, lui et ses fils l'adoptèrent, d'une seconde manière, on ne peut plus libre et en même temps plus expresse.

Quand, vers la fin du VIIe siècle, l'évêque Arculphe visita dans *la Caverne-double* les tombeaux d'Abraham, d'Israël et de Jacob, et de leurs épouses Sara, Rebecca et Lia, « les pieds des patriarches « étaient tournés vers le sud et leurs têtes vers le nord [4]. » Un architecte piémontais, M. Pierotti, attaché au service du Sultan, vient de confirmer cette observation faite il y a douze siècles. « Le « 25 août 1859, je vis, dit-il, ouvrir et élever la porte horizontale « qui ouvre le passage à la caverne, situé dans le portique (de la « mosquée d'Hébron).. Je réussis à descendre la cinquième marche « et à me courber de manière à voir la caverne dans la direction « du nord, à voir des sarcophages de pierre blanche, et enfin à

[1] Deut., I, 25, 35; V, 22, 23; VI, 3.

[2] Gen., XXIII, 9, 17.

[3] Gen., XXIII, 19.

[4] Adamnanus, ex Arculfo, II, x; M. Guérin, *Description de la Palestine, la Judée*, t. III, p. 224.

« remarquer que du côté nord, à proximité de l'escalier, existait la « paroi de roche, devant une ouverture qui met en communication « la caverne supérieure avec l'inférieure, au moyen de marches bas- « ses taillées dans le roc [1]. Chaque jour donc le soleil, en son midi, projetait sa lumière à l'entrée et comme dans la profondeur de la *Caverne* dont Abraham avait fait le *cimetière* ou *dortoir* de sa famille; les défunts, tournés en face de l'astre du jour, semblaient saluer en lui le jour éternel qu'ils attendaient; et c'est ainsi que les Juifs devront doublement comprendre cette parole du Christ : *Abraham, votre père, a désiré avec ardeur de voir mon jour* [2].

Le petit-fils d'Abraham, Jacob, mourant en Égypte, demandera à son fils Joseph, ministre de Pharaon, et à ses autres fils de porter son corps en la Terre promise, dans la *Caverne-double* d'Abraham et d'Isaac; et là aussi ses pieds et son visage seront tournés vers les splendeurs mystiques du soleil. Joseph, à son tour, dira à ses frères : *Après ma mort, Dieu vous visitera et vous fera monter de cette terre dans la terre au sujet de laquelle il a fait serment à Abraham, à Isaac et à Jacob... Dieu vous visitera : transportez mes os avec vous hors de ce pays* [3]. Et il reposera dans la Terre Promise, en ce champ que Jacob lui avait donné en propre, à Sichem, au milieu de la tribu du fils de la droite de Jacob, Ephraïm. *Abraham* avait déjà *acheté* là *à prix d'argent un sépulcre* [4].

Joseph avait embaumé le corps de Jacob, à la manière des Égyptiens; il fut ainsi embaumé lui-même [5]. Abraham, Isaac avaient reçu des honneurs analogues, sinon les mêmes. Les dépouilles des patriarches étaient religieusement conservées et comme parées dans l'attente de la résurrection. Nous en aurons quelque jour sans doute, à la chute du fanatisme musulman, la preuve émouvante. « Il est non seulement possible, mais très probable, vient d'écrire « M. Porter, que les restes des patriarches, spécialement le corps de « Jacob, embaumé à la manière égyptienne, sont encore dans leurs

[1] *Mapila*. Lausanne, 1869, p. 93.
[2] Joan., VIII, 56.
[3] Gen., L, 23, 24.
[4] Act., VII, 16.
[5] Gen., L, 2, 25.

« tombeaux... Peut-être le jour n'est pas éloigné où le mystère « sera éclairci [1]. »

Quand les fils d'Abraham eurent occupé la Terre Promise et que fut mort le chef, nouveau Moïse, qui leur en avait fait la conquête et devant qui non seulement le Jourdain, mais le soleil lui-même avait suspendu sa marche, ils lui érigèrent un digne tombeau, à Thamah-Saré, son héritage, dans la montagne d'Ephraïm. M. Guérin l'a retrouvé de nos jours [2]. Il offre sa *double caverne* comme le sépulcre d'Abraham, avec ces différences que la chambre mortuaire est double elle-même, quatorze tombes occupant perpendiculairement les deux côtés et le fond de la première pièce, Josué étant seul dans la seconde, au fond, en regardant l'entrée, et que le tombeau a sa façade au nord au lieu du midi. Mais, en n'observant pas, comme Abraham et ses fils, l'orientation chananéenne et égyptienne, soit par le fait de l'exigence des lieux, soit intentionnellement, de crainte de fournir un prétexte au penchant des Hébreux si enclins à l'idolâtrie de leurs prédécesseurs, restés leurs

[1] *Hanbook for Syria and Palestine*, 1875. Ajoutons ici ces lignes intéressantes du juif Benjamin de Tudèle, qui visita Hébron et la *Caverne-double* au XIIe siècle : « S'il se présente quelque juif qui offre un salaire au garde de la caverne, on lui « ouvre alors une porte de fer qui a été faite du temps de nos patriarches (à qui « soit le salut!), et, accompagné d'un homme qui tient dans sa main un flambeau « allumé, il descend dans une première caverne, où rien ne frappe ses regards. « Il descend ensuite dans une autre caverne qu'il trouve également vide ; enfin « il pénètre dans une troisième, où six tombeaux s'offrent à ses yeux : ce sont les « tombeaux d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Sarah, de Rebeccah et de Léah ; ils « sont placés les uns vis-à-vis des autres, et tous portent une épitaphe gravée sur « la pierre. On lit sur le tombeau d'Abraham : *Ceci est le tombeau d'Abraham* « *notre père* (à qui soit le salut!). Le tombeau d'Isaac et celui de Jacob portent « également une inscription ; il en est de même de tous les autres. Une lampe, « suspendue au-dessus des tombeaux, veille nuit et jour dans cette caverne. On y « voit aussi de grands tonneaux remplis d'ossements ; ces ossements sont les « restes d'hommes israélites, car anciennement les Israélites avaient coutume de « transporter leurs morts dans ce lieu, et chaque famille venait y déposer les « ossements de ses pères, ossements qu'on y a laissés jusqu'à ce jour. » *Itinerarium*, p. 23.

[2] M. Guérin a découvert le tombeau de Josué, le 31 août 1863. — Voir les plans dans sa *Description de la Palestine*, *Samarie*, t. II, p. 232, et dans Aurès, *Revue archéologique*, oct. 1866.

voisins, le tableau présente sous une autre forme la même pensée de la résurrection.

« D'après les traditions juives, écrit M. Smith, il y avait un soleil « sculpté sur le tombeau de Josué en mémoire de la bataille de Betho- « ran [1]. » Ce soleil qui, sommé par Josué, ne s'était pas couché pour éclairer jusqu'au bout sa victoire sur les Chananéens, était la figure de celui qui devait accomplir sa victoire sur la mort. Josué n'avait pas *reçu*, comme dit S. Paul, en parlant de cet homme de *foi*, la *rédemption* du grand *ennemi* qu'on nomme la *Mort*, mais c'était *pour trouver une meilleure résurrection* que celle de quelques jours ici-bas [2]. Il attendait dans sa tombe le divin soleil, et son monument en présentait l'image avec celle du soleil de la nature qui lui avait donné un si bon gage de salut. Le vestibule, éclairé par devant de toute la lumière du jour, est perforé sur ses parois latérales et sur la paroi du fond de 288 petites niches à lampes qui n'ont pu servir qu'à une illumination à certaines époques solennelles [3]. Marque d'honneur exceptionnel, en rapport avec le soleil glorieux de Josué, mais symbole aussi de ce *jour* du Christ, qui fut l'objet de ses *désirs ardents* comme de ceux d'Abraham !

La lampe allumée sur les tombeaux des patriarches nous en dit assez clairement le sens. Au commencement du quatorzième siècle, le rabbin Isaac Chelo écrira dans son livre *Chemins de Jérusalem :* « Alma... possède une sainte association juive. Trois tombeaux « d'autant de sages d'Israël, qui portent tous les trois le nom de « Rabbi Eléazar, font la gloire de cet endroit. De beaux grena- « diers ombragent ces tombeaux antiques. Les Juifs et les Musul- « mans allument tous les vendredis soirs des lumières sur ces tom- « beaux [4]. » Ces lumières, à l'entrée du sabbat, ou jour du *repos*, réalisaient, même aux yeux, ces paroles de Daniel relatives à la venue du Messie : *Et grand nombre de ceux qui dorment dans la terre et la poussière se réveilleront, les uns pour la vie éternelle... Et les*

[1] *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1504; M. Vigouroux, t. III, p. 21.

[2] Hebr., XI, 29, 35; I Cor., XV, 26.

[3] M. Guérin, Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 28 octobre 1864.

[4] Publié par Carmoly, p. 263; cité par M. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, 1865, t. II, p. 229.

hommes d'intelligence resplendiront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en rendent justes un grand nombre comme des étoiles dans l'éternité, à jamais [1]. Elles commentaient ces paroles de S. Paul, citant David et déclarant aux Hébreux que le *repos* que leur a donné Josué dans la Terre Promise n'est point le repos final et véritable : *C'est pourquoi ce sabbat (le repos de Dieu) est réservé au peuple de Dieu* [2]. Voilà ce que signifiait le soleil et l'illumination solaire du tombeau de Josué.

Nous comprenons maintenant les sépultures des Hébreux dans la Terre Promise. Quand la mère des Macchabées, poussant ses sept fils au martyre, leur aura dit : *Le Créateur... vous rendra de nouveau l'esprit et la vie, comme vous vous sacrifiez vous-mêmes pour ses lois*, que le septième à la suite des autres sera *mort pur, se confiant en tout au Seigneur, et qu'enfin après ses fils la mère aura souffert aussi la mort* [3], de nouveaux Macchabées recevront du ciel *un glaive d'or* [4] pour venger les martyrs. Mais eux aussi seront de ceux qui attendent une *résurrection meilleure* que le rétablissement du royaume d'Israël. Judas Macchabée *envoya à Jérusalem douze mille drachmes d'argent afin d'offrir un sacrifice pour les péchés des morts*, tombés dans le combat, *pensant bien et religieusement au sujet de la résurrection* [5]. Le tombeau de ces Macchabées conquérants, que vient de reconnaître celui qui avait retrouvé le tombeau de Josué, dressait sur la montagne de Modin, en regard de la mer, sept petites pyramides sur les sept tombes. Ces pyramides ou obélisques que l'Égypte consacrait au soleil et qui rappellent ses rayons, pareils à des flèches, symbolisaient, je n'en puis douter, la résurrection, dont chaque jour le soleil est l'emblème, j'allais dire le prédicateur : « la lumière... avec le soleil mettant à mort sa mort qui est la nuit, « brisant sa sépulture qui est les ténèbres, *interficiens mortem suam*,

[1] Dan , XII, 2, 3.

[2] Hebr., IV, 1, 9. — Les fidèles de Rome aimaient à entretenir des lampes sur les tombes au cimetière. Le soir, le cimetière de Saint-Laurent en était constellé comme un autre ciel. C'est un des souvenirs ineffaçables de Rome pendant le concile du Vatican.

[3] II Mac., VII, 23, 40, 41.

[4] II Mac., XV, 15.

[5] II Mac., XII, 43.

« *noctem, rescindens sepulturam suam, tenebras,* » d'après l'énergique Tertullien [1].

Les *serviteurs* de Dieu [2], qui vivaient au sein de la Gentilité, tel que Job, tout en repoussant comme un *crime énorme* et le *reniement du Dieu Très-Haut*, l'adoration du soleil et de la lune [3], n'en invoquaient pas moins cette lumière divine dont le soleil est l'emblème et qui, servant de guide aux vivants, doit ressusciter les morts. Au sein de son martyre, dont Satan en personne était le bourreau, Job, souffrant mille morts, sans pouvoir mourir, disait :

> ... L'enfer est ma demeure,
> Dans les ténèbres j'ai disposé ma couche [4].

Mais il venait de dire :

> A cette heure même, voici que dans les cieux est mon témoin,
> Et mon défenseur dans les hauts-lieux [5].

Et il ajoutait cette solennelle profession de foi et d'espérance qu'il voulait qu'on gravât sur une impérissable stèle, celle, à n'en pas douter, de sa tombe :

> Qui me donnera maintenant que mes paroles soient écrites,
> Qui me donnera que dans un livre elles soient consignées,
> Qu'avec un stylet de fer et du plomb
> A jamais sur le roc elles soient gravées !
> Oui, moi, je le sais, mon rédempteur est vivant,
> Et à la fin sur la poussière il se lèvera ;
> Et, après que de ma peau on aura entouré ceci,
> Et de ma chair, je verrai Dieu.
> C'est lui que moi je verrai, moi !
> Et mes yeux l'ont vu, et non un étranger.
> Mes reins [6] se consument dans mon sein [7].

[1] *De resurrectione carnis,* XII.
[2] Job, XLII, 7, 8.
[3] Job, XXXI, 26-28.
[4] Job, XVII, 13.
[5] Job, XVI, 19.
[6] Dans l'Écriture, les reins sont le siège des affections, comme le cœur l'est de l'intelligence.
[7] Job, XIX, 23-27.

Et il disait encore, à la fin de ses discours :

Qui me rendra tel qu'aux années d'autrefois
Aux jours où Dieu me gardait,
Quand brillait sa lampe sur ma tête :
Qu'à sa lumière je marchais dans les ténèbres ?
Tel que j'étais aux jours de mon automne,
Quand le Tout-Puissant était encore avec moi,
Et tout autour de moi mes enfants, etc. [1].

Au moment de la venue du Messie, que Jacob a appelé l'*attente des nations* comme le *salut* d'Israël [2], le père du Précurseur, le prêtre Zacharie, chantera donc sur le berceau de son fils :

Béni soit le Seigneur (*Jéhovah*), le Dieu d'Israël,
Car il a visité et racheté son peuple,
Et il nous a dressé une corne [3] de salut
Dans la maison de David son serviteur...
... Il nous a visités d'en haut
Pour illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de [la mort
Pour conduire nos pieds dans le chemin de la paix [4].

[1] Ses fils et ses serviteurs tout ensemble. Job, XXIX, 2-5. — Nous avons suivi (chap. XXVII) sur la famille et l'époque de Job, la tradition hébraïque consignée dans le texte des Septante. Elle a été acceptée par Origène, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, S. Grégoire-le-Grand et le commun des interprètes. Il faudrait de graves raisons pour la rejeter. Il semble bien que Moïse, en mentionnant parmi les descendants d'Abraham ou de son frère Nachor, Hus, Bus, Schuah, Eliphaz, Theman, dont on trouve précisément les noms dans le livre de *Job*, et Jobab que les Septante identifient avec Job lui-même, ne l'a point fait sans songer à ce grand *serviteur* de Dieu. La tradition des Juifs, consignée dans le traité *Baba Bathra* du *Talmud*, et suivie par Origène, fait Moïse auteur du livre de Job. Il a dû au moins connaître l'histoire de Job, que tout indique avoir vécu avant lui. Comme *la fille d'Edom* que Jérémie nous montre *habitant dans la terre de Hus* (Thren., IV, 21), Job plantait ses tentes près de la route de la Chaldée en Égypte, non loin du Jourdain (XL, 18), un peu à l'est du lac de Génésareth, dans le voisinage d'Astaroth-Carnaim, *Astarté-aux-deux-cornes*, ville de la Batanée, consacrée, comme Ur des Chaldéens, à la Lune. Il avait sa maison dans la ville, son tribunal à la porte de la ville. Eusèbe et S. Jérôme nous montrent la maison de Job vénérée de leur temps à Astaroth-Carnaim.

[2] Gen., XLIX, 10, 18.

[3] Un instrument puissant.

[4] Luc, I, 68-79.

Il est difficile de ne pas voir dans ces paroles une allusion aux tombeaux d'Abraham et de ses fils, à la profession de *foi* de leur architecture et de leurs ornements, et à la profession de foi même de Job. Le Christ, révélé au monde, après avoir ressuscité la fille de Jaïre, prince de la Synagogue, et le fils de la veuve de Naïm, dira aux Juifs : *Si quelqu'un garde ma parole, il ne verra pas la mort de l'éternité...*, *Abraham, votre père, a désiré ardemment voir mon jour, il l'a vu et il a tressailli de joie* [1]. Puis, après la résurrection de Lazare, précédée de cette déclaration : *Je suis la résurrection et la vie* [2], il répondra aux *Sadducéens qui disent qu'il n'y a pas de résurrection : Au sujet de la résurrection des morts, n'avez-vous pas lu ce qu'a dit Dieu, en parlant à vous : Je suis le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob* [3]. *Il n'est point le Dieu des morts, mais des vivants* [4]. Dans la même semaine, il mourra au sein des ténèbres du ciel et de la terre, et, ressuscité, il apparaîtra à ses disciples « soleil plus beau, *sol formosior* » que celui qui chaque jour porte les feux de son midi dans la *Caverne-double* d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, rencontre sa propre image au front du tombeau de Josué, et fait resplendir jusque sur les flots où le Grec et le Romain naviguent vers la Terre Promise, les sept pyramides des Macchabées. Mais *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, le Dieu *des vivants*, non *des morts*, le *Rédempteur vivant* de Job, n'apparaîtra point seul. *Les tombeaux s'ouvrirent*, dit l'Évangéliste, parlant de l'instant de sa mort, *et beaucoup de corps des saints qui s'étaient endormis, se levèrent, et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils entrèrent dans la Cité sainte et se montrèrent à un grand nombre de personnes* [5].

C'est dans ces circonstances que deux fils d'Abraham, Pierre et Paul, princes des apôtres du Christ, chargés d'enseigner au monde sa résurrection, celle du genre humain, et destinés à être les apôtres particuliers de Rome, y fondèrent pour les hôtes de Pierre, Priscille et Pudens, pour les compagnons de Paul, Prisca ou Priscille et Aquila,

[1] Joan., VIII, 51, 56.
[2] Joan., XI, 25.
[3] Exod., III, 6.
[4] Matt., XXII, 23, 31, 32.
[5] Matt., XXVII, 52, 53.

et pour leurs frères dans la foi le cimetière de Priscille. Sa disposition générale sera celle des cimetières juifs dont le tombeau des patriarches et celui de Josué offrent le modèle en Terre-Sainte, et dont les exemples déjà ne manquent pas à Rome [1]. Le noyau de cette nécropole est son église, notre *cappella greca*. Aquila et Prisca, morts très probablement avant Pierre et Paul, Priscille et Pudens, leurs filles Pudentienne et Praxède ont reposé auprès comme Noé, les Chaldéens et les Assyriens dans la terre d'Éden, comme les premiers Pharaons aux côtés de l'idole d'Apis, taureau-soleil, mourant et renaissant, ou près d'Horus, homme-lion-soleil, idole semblable, comme Abraham et ses fils sous les rayons mystiques du soleil du monde, image orthodoxe ici du soleil de la divinité.

La chapelle n'est pas orientée, étant souterraine et construite sur le bord du grand couloir de l'arénaire préexistant. Le pontife en priant regardait à peu près vers le nord, pôle de notre hémisphère, où l'Écriture place le trône de Dieu [2], et les fidèles priant devant lui avaient la face au midi. Mais il n'est pas douteux que l'orientation des tombes se transmettait dès lors des disciples de Moïse à ceux du Christ. C'est des cimetières qu'elle passera aux basiliques romaines et de là à nos églises du Moyen-Age.

[1] C'est ici la place de ce paragraphe intéressant de la Conférence de la Société romaine d'Archéologie chrétienne, du 25 nov. 1877 :

« M. le chanoine Fabiani a parlé ensuite de la forme architectonique des cime-« tières juifs, et il a montré quelques dessins du cimetière de Birajub, au confluent « des vallées de Cédron et de Libon, près de Jérusalem, dont la forme est sem-« blable à celle des cimetières juifs de Rome, c'est-à-dire présente des ambulacres « et de petites chambres (*cubicoli*) taillées dans la roche avec des sépulcres prati-« qués dans les parois. Il dit que cette forme est prescrite par la Mischnah, et « que le décret remonte à une époque antérieure à la destruction de Jérusalem. Il « ajoute qu'une disposition semblable fut probablement adoptée dans les sépulcres « mêmes des rois de Juda, et que dans les Livres saints on trouve parfois des « allusions aux *cubicoli* et aux corridors taillés dans le roc vif aux divers étages « de l'hypogée, et aussi à l'aire du sol à ciel ouvert qui garantissait la propriété « du sépulcre souterrain. Et de là il conclut que les chrétiens, en construisant « leurs cimetières souterrains à l'imitation des cimetières juifs de leur temps, « reproduisirent et développèrent grandement le type des très anciens sépulcres « du peuple élu. » *Bulletino*, 1879, p. 23.

[2] Is., XIV, 13.

« C'est une chose très connue, dit M. de Rossi, que le rite d'orienter les tombes, c'est-à-dire d'ensevelir les corps, la face et les pieds tournés vers l'Orient. Dans les galeries souterraines et dans leur réseau compliqué en tout sens et en toute direction, l'observance de ce rite était plus ou moins impossible. Il n'en était pas ainsi sur terre. Dans les Gaules, les tombes chrétiennes à fleur de terre, dont les inscriptions antérieures au VIIIe siècle ont été recueillies par M. Le Blant, et les innombrables tombes sans épitaphe des Gallo-Francs sont d'ordinaires toutes orientées. Le cimetière de *Julia Concordia*, exemple unique d'un cimetière chrétien à ciel ouvert venu à nous dans un état de grande intégrité, a ses arches en majeure partie orientées, si bien que les squelettes gisent tournés vers le soleil levant..... La ligne très étendue et peut-être normale du cimetière de Calixte sur terre..... est plus ou moins exactement dirigée de l'Occident à l'Orient [1]. »

L'entrée du sanctuaire de l'église non orientée du cimetière de Priscille était, en retour, consacrée par la représentation de ce *Soleil levant de la miséricorde de notre Dieu* dont le père de Jean-Baptiste venait de proclamer l'apparition [2]. Né d'une Vierge, on le voyait offert par elle à l'adoration des Mages, et eux conduits par son étoile qui, faisant pâlir le soleil de la nature, marchait devant eux pour s'arrêter *sur le lieu où était l'Enfant* [3]. Ces rois de l'Orient qui s'étaient égarés jadis dans le culte du soleil, avec lequel tant de fois ils s'étaient follement identifiés, croyant atteindre ainsi l'immortalité et la divinité, accouraient après avoir retrouvé le bon chemin, et venaient, l'or, l'encens et la myrrhe dans les mains, se prosterner devant un Dieu mortel, auteur de l'immortalité. C'est Jésus qui, adulte et sortant du baptême, sera proclamé le *Fils bien-aimé* de Dieu [4]. On le trouve ici opérant le salut des hommes ; que dis je? on voit ce Verbe éternel y préludant dès avant sa naissance temporelle. Vis-à-vis de son image d'Enfant adoré par les Mages, c'est Moïse faisant jaillir du rocher l'eau de la vie, et ayant près de lui le palmier, l'arbre de vie. Verbe de Dieu, ayant ses traits anticipés de Christ, il vient du ciel au secours de Susanne aux prises avec le démon qui s'est incarné en deux juges d'Israël ; sous ceux de Daniel, il la délivre de la mort et se révèle comme *le-Jugement-*

[1] *Roma sott.*, t. III, p. 397.
[2] Luc, I, 78.
[3] Matt., II, 9.
[4] Matt., III, 17.

de-Dieu, lui qui a reçu *jour pour juger le globe dans l'équité*, comme, un peu avant notre fresque, disait saint Paul à l'Aréopage [1]. Sous ses traits de Christ encore, il étend la main contre la statue de Nabuchodonosor et abat les flammes de la fournaise où ce rival de Dieu a jeté les trois Hébreux qui, se prosternant devant Dieu, n'ont pas voulu se prosterner devant sa tyrannie. Il est incarné maintenant : à sa voix, le paralytique emporte son lit au-dessus de la tête de Susanne ; au-dessus peut-être de celle de Daniel, Lazare, faisant face au paralytique, sort du sépulcre, et Jonas, image du Christ lui-même, renaît, après trois jours, du tombeau vivant d'un monstre marin ; enfin, il plane, grandiose, à la voûte du sanctuaire, dans son Paradis qu'embellissent, aux quatre angles de la voûte, les quatre Saisons : c'est le Bon-Pasteur portant en triomphe sa brebis humaine retrouvée, rendue à leur commun Père, ne craignant plus la Mort qu'il a vaincue, ayant, au lieu de l'Éden terrestre où le Serpent l'a perdue, l'éternel Éden d'où cet « Antique Serpent » a été précipité à jamais. Telles sont les images dont Pierre et Paul ou leurs disciples, traducteurs religieux de leurs pensées, ont décoré le sanctuaire de l'église du cimetière où vont reposer les amis de Judée ou les hôtes de Rome de ces princes des Apôtres.

Nous avons dit que ces images répondent aux articles du *Credo* des Apôtres, qu'elles exposaient sous des voiles d'une parfaite transparence aux yeux des fidèles. Ajoutons qu'elles répondent tout spécialement aux cinq grandes fêtes chrétiennes dont les *Constitutions apostoliques,* où on signale la main de saint Clément pape et de notre docteur romain saint Hippolyte, nous donnent la liste au nom de « Paul » et de « Pierre [2]. » La Nativité du Christ, célébrée le 25 décembre, était représentée, comme dans l'Évangile de saint Matthieu, celui des Apôtres, par l'Adoration des Mages : représentation glorieuse qui sera la seule de la Nativité jusqu'au triomphe de l'Église, où avec les abaissements de la Croix on exaltera ceux de la Crèche. L'Épiphanie, qui fut d'abord la fête propre du Baptême du Christ, fixée au 6 janvier [3], était rappelée, en face de l'Adoration

[1] Act., XVII, 31.
[2] L. VIII, cap. XXXIII. Cf. l. V, cap. XIII.
[3] Patrizzi, *De Evangeliis*. Friburgi, 1853, l. III, diss. XIX, p. 276, tab. I.

des Mages, par l'eau du salut que Moïse, représentant le Christ, fait jaillir du mystique rocher. Le paralytique, portant le bois de son lit, était — avec Jonas et Lazare peut-être, — l'image de la Résurrection du divin Crucifié. Dans le Bon-Pasteur planant dans la voûte, entre les quatre Saisons, au milieu des arbres et des oiseaux du Paradis, on voyait son Ascension au ciel. L'eau, ruisselant du rocher sous la verge du nouveau Moïse, représentait l'effusion du Saint-Esprit faite par lui à la Pentecôte, et, avec le baptême du Christ, celui des chrétiens inauguré en ce jour natal de l'Église. « Frères, observez les « jours de fêtes, » disaient les murs de la *cappella greca* comme les *Constitutions apostoliques* [1].

Le sanctuaire carré de l'auguste chapelle rappelle le Saint-des-Saints du Temple, réprouvé hier, de Jérusalem. Les palmiers et les chérubins, souvenirs du paradis terrestre, qui couvraient les parois du Saint-des-Saints sont remplacés ici, dans l'image du Paradis céleste, par l'*arbre de vie* unique de la *nouvelle Jérusalem* [2], par l'*Ange* unique *du Testament éternel* [3], qui toujours est le Christ. La chapelle dont ce sanctuaire est la tête, étant dessinée en *chi*, +, représente son monogramme, son signe, et rappelle en même temps le *tau*, T, le signe de sa croix, l'instrument de sa victoire et de notre salut. Ces deux signes que les fidèles se sont plu à identifier en un seul, le signe du chrétien, sont déjà identifiés sans doute dans cette chapelle apostolique.

On n'y a pas signalé de trace d'embaumement, aucun reste ne nous étant connu des corps déposés. Mais il est plus que probable que les juifs Aquila et Prisca ont été inhumés à la manière des Juifs, de Jacob et de Joseph, des rois fils de David et du Christ, avec ces *aromates* dont les Égyptiens avaient enseigné l'usage aux enfants d'Israël et qui attestaient la foi en l'immortalité [4]. « L'embaume- « ment était aussi en usage à Rome, dit M. Martigny, et l'on a « trouvé au cimetière Calixte un sarcophage renfermant un corps « embaumé, comme une momie égyptienne, *more Ægyptio* [5]. » Cet

[1] L. V, cap. XIII.
[2] Apoc., XXII, 2 ; III, 12.
[3] Mal., III, 1 ; Hebr., XIII, 20.
[4] Gen , L, 1, 25 ; II Paral., XVI, 14 ; Marc, XVI, 1.
[5] Art. *Sépultures*, 2e édit.

usage était si répandu parmi les fidèles, au second siècle, que Tertullien, comparant les aromates des sépultures chrétiennes à l'encens des autels païens, pourra écrire : « Que les Sabéens sachent « que leurs marchandises se débitent en plus grande quantité et à « plus haut prix pour ensevelir les chrétiens que pour enfumer les « dieux [1]. » L'encens qui, dans la liturgie romaine, répand aujourd'hui ses vapeurs sacrées autour des corps des défunts et dans le lit même de leur sépulture, perpétue la tradition de cet embaumement et sa profession de foi sublime.

Un bel ouvrage qui vient de nous révéler le cimetière de Sainte-Agnès, nous suggère une dernière observation. Il contient ces lignes :

« Les Hébreux, en Palestine, n'avaient pas de cimetières communs, mais chaque famille avait son sépulcre spécial héréditaire, ou chaque individu le sien [2]. L'illustre P. Garucci [3], avec la science qui lui est propre, a démontré que, chez ce peuple, on n'avait pas l'idée du *commune sepulcrum* [4]. »

[1] *Apol.* XLII.

[2] Is., XXII, 16 ; Gén., XXIII, 17-20.

[3] *Cimitero degli antichi Ebrei in vigna Randanini.* Roma, 1862.

[4] *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana descritto ed illustrato* da Mariano Armellini. Roma, tipografia poliglotta della S. C. de Propaganda fide 1880, in-8°, p. 87. — Voici les principales découvertes, touchant aux questions traitées dans notre ouvrage, que présente cet important volume.

Un monument insigne du second siècle, trouvé intact dans l'arénaire qui sépare le vrai cimetière de Sainte-Agnès — situé sous la basilique et autour — de celui d'Ostrien, a offert, sur la plaque de marbre fermant le *loculus,* l'épitaphe suivante (tav. XI, VIII, p. 316) :

M. AUR. VICTOR. VLPIAE. SIRICAE
CONIVGI. CARISSIMAE. FECIT. IN. PACE.

« M. Aurelius Victor a fait à Ulpia Sirica, épouse très chère. Dans la paix. »

A gauche de l'épitaphe est le portrait de la défunte dans un cadre quadrangulaire inscrit dans un autre sexangulaire, en mosaïque de pierres dures verte ou azur, et en petites lames d'or peintes de toutes couleurs : monument unique jusqu'ici dans l'antiquité païenne ou chrétienne. A droite est la croix gammatée, c'est-à-dire le ✠ orné de crochets, le *chi,* X, monogramme du Christ. Je ne puis douter qu'il ne faille lire : « IN PACE ✠ : dans la paix du Christ ». C'est le plus ancien exemple, semble-t-il, de la croix gammatée et l'un des plus anciens du signe du Christ. Il est fourni par ce cimetière voisin de celui de Priscille et qui,

Le *commune sepulcrum* serait ainsi une création toute chrétienne. D'après ce quî a été dit, on voit dans quel sens il faut l'entendre pour être exactement vrai. Le christianisme a réalisé l'égalité et la fraternité humaine dans la mort en y mettant le sceau même de la divinité. Mais il n'a fait que rétablir, perfectionner, réaliser en tout lieu ce qui était à l'origine. Il y avait des *sépulcres communs* chez les premiers peuples. La Terre Sainte était le *sépulcre*

chose remarquable! nous présente, à la fin au moins du second siècle, un Pudens (p. 228) :

... O PVDE(*nti*)

Un grafite mutilé, tracé sur la chaux fraîche à la marge supérieure d'un *loculus,* fait lire : ... N + : le + est inscrit dans un cercle. « Il me semble, dit « M. Armellini (p. 185), que c'est la fin d'une acclamation de la teneur suivante : « IN CRISTO, ou à l'X initial du saint nom du Rédempteur est substituée la « croix équilatérale encadrée dans une couronne. » A mon avis, c'est simplement le X redressé, et une nouvelle preuve que le + lui est identique. Il y a en même temps ici la figure du pain eucharistique et l'image du Christ dans son sacrement.

Une partie du cimetière, assez postérieure à Constantin, a fourni l'inscription suivante :

M. Armellini se demande s'il faut lire : « *Leo. Signum crucis,* Léon — Signe « de la croix » ; et il ajoute : « En cette inscription que nous avons par fragments, « nous trouvons un cas assez rare de la croix équilatérale, +, dont les branches « sont terminées par de petites barres et croisées d'un P, réminiscence du mono- « gramme ☧. Après le nom est écrit en forme de grafite un S. Je crois qu'il « signifie *signum* et qu'il se rapporte au *signum Christi* par antonomase. Sur « un *loculus* de Saint-Calixte, on lit, après un monogramme, SINNATVM EST, « c'est-à-dire : (*Christi signum*) *signatum est* (*hic*) (*Rom. sott.*, t. III, p. 283). » Je pense aussi que l'S doit s'interpréter *signum,* et il me semble évident que le + qui est mêlé au P est le X, et qu'il y a ici les deux initiales du nom du Christ, c'est-à-dire le monogramme constantinien sous une autre forme. Voilà une démonstration nouvelle, mais frappante et vraiment péremptoire, que le + est l'équivalent du X et le *signum Christi.*

Ce cimetière a offert 38 fois le X, 24 fois le + (p. 351), parfois isolés, parfois associés aux autres monogrammes. Le + se voit à côté du monogramme cons-

commun des Hébreux. Dès lors, et jusqu'à la fin chez les Hébreux, planait sur le lieu consacré du repos de ceux qu'on peut appeler *tous ces morts dans la foi* [1], bien que la *foi* fut d'ordinaire si profondément mélangée, ce soleil de la divinité et de la résurrection qui, toujours voilé, se manifestera avec la plénitude de ses splendeurs vivifiantes dans le Christ.

tantinien (p. 246, 251, 252), du monogramme cruciforme (p. 265), et paraît être une simple variante, qu'il est en effet, de ces monogrammes.

Une tombe (p. 332) offre à la fois le + inscrit dans un cercle, monogramme du Christ et figure du pain eucharistique, et le X traversé horizontalement de l'I, monogramme de Jésus-Christ et image du denier sacré, récompense de la journée de la vie du fidèle, qui est le Christ lui-même.

Cinq tombes (p. 207, 209, 210, 244, 273, 282) présentent l'oiseau portant la palme. Je ne doute pas que ce ne soit le phénix, le Christ.

M. Armellini (p. 52-57) conjecture que sainte Agnès dont il croit avoir reconnu l'épitaphe primitive :

AGNE. SANC.
TISSIMA

était de la *gens Clodia*, trois *Clodii* apparaissant dans la partie primitive du cimetière, fondé au IIe siècle par les ancêtres de la martyre, et où elle sera déposée *in prædiolo suo*. Mais le champ de famille s'étendait sur l'arénaire et par delà, sur le cimetière d'Ostrien, puisque sainte Émérentienne, sœur de lait de sainte Agnès, fut déposée à l'extrémité de ce cimetière, la plus éloignée, dans la partie même où on reconnaît son noyau primitif, *in confinio agelli... Agnetis*. On peut donc se demander, avec vraisemblance toujours, si sainte Agnès n'est pas une *Ostriana*, des Ostorius de Tacite, et même la croire de cette noble famille.

M. Armellini mentionne (p. 233) une découverte très récente qu'il a faite au cimetière d'Ostrien. « Dans une galerie dépendante de la crypte principale du « cimetière, dit-il, j'ai remarqué au commencement d'une inscription tracée sur « la chaux, un dauphin dessiné dans l'acte de dévorer un petit serpent. L'auteur « du grafite a voulu représenter très clairement la mission du Christ-Sauveur qui « a vaincu Satan : Satan est figuré par le serpent que dévore le dauphin. » C'est une confirmation de l'interprétation que nous avons donnée (*le Monde*, 2 et 3 janv. 1873) de la gemme, du second siècle, de l'*Anneau d'Angoulême*. Là un dauphin nous a paru dévorer un polype et délivrer ainsi un petit poisson. La gemme de Foggini (*Bulletino*, 1870, tav. IV, 10), présentant un sujet semblable à celui de la précédente, nous en a fourni la clef avec sa légende : « IX ΣΩΤΗΡ ΘΥ, « *Jésus-Christ Sauveur Fils de Dieu* ». C'est, dans les trois cas, le Christ *avalant la Mort*, l'Ange de la mort, *deglutiens mortem*, qu'a énergiquement dépeint S. Pierre (I Pet., III, 22).

[1] Hebr., XI, 13.

Voilà le passé qui a précédé et préparé la *cappella greca*. Certes, il n'est pas inutile de le rappeler, et tout spécialement dans son côté païen, qui, malgré tout, ne cessa jamais d'être religieux, en ces jours où, sans que la France se soulève, on va bannissant la religion de la mort et de l'asile des morts, où on courbe la Fille aînée du Christ et de l'Église jusqu'à la brute et au delà, et où on lui imprime le stigmate que S. Paul voyait au front des Éphésiens quand ils étaient fanatiques de leur *grande Diane* et de leur *gnose* ou *science de faux nom : Vous étiez en ce temps-là sans Christ, séparés de la société d'Israël, étrangers aux alliances, n'ayant point l'espérance de la promesse, et sans Dieu en ce monde* [1]. Portons, maintenant, en franchissant dix-huit siècles, nos regards sur ce grave présent où nous sommes. La *cappella greca* a pour lui des lumières et des consolations.

II. C'est en l'année sainte 1875, en ce jubilé concordant avec le deuxième centenaire de la révélation que le Christ a faite de son Cœur à une de ses épouses — virginale Susanne du doux paradis de la Visitation, créé à son Maître par le suave docteur François de Sales — que nous étudiions l'église du cimetière apostolique de Priscille. Vivant par la pensée au milieu des drames mortels du berceau de l'Église, nous les avions sous les yeux dans ces jours marqués trop lugubrement du cachet de la fin des temps. « Vous allez aux catacombes ! préparez-nous y une place : c'est « là que nous descendons, » me disait un jour un descendant des princes romains, un prince de l'Église. Eh bien ! Si elle rentre aux catacombes, l'Église y pourra contempler avec les monuments matériels les plus anciens de ses croyances, les tableaux les plus frappants de ses vicissitudes actuelles, et la *cappella greca* lui sera le miroir de ses triomphes en même temps que de ses épreuves.

Nouveaux vieillards de Babylone, juges d'Israël, les princes des peuples chrétiens sont venus à l'Église, les fleurs dites de la civilisation moderne à la main. Elles s'appelaient le protestantisme, il y a trois siècles, le jansénisme ou le gallicanisme, hier encore : elles s'appellent aujourd'hui le libéralisme. Les vieillards étaient ceux

[1] Act., XIX, 27, 28, 34, 35; I Tim., VI, 20; Ephes., II, 12.

que montre la Passion du Christ, *César* et ces *pontifes juifs* qui veulent qu'avant tout on soit *ami de César*, transfuges du sacerdoce qui furent toujours la fatalité comme la honte des empires. Ils ont invité l'Église à trahir non plus la loi de Moïse, mais celle même du Fils de Dieu et lui ont dit le *Commiscere nobiscum* de l'infamie antique. En lui notifiant leurs *Memorandum* de toutes formes, ils les ont accompagnés du tumulte de leurs tribunes et de leurs chaires, de leurs feuilles volantes et de leurs livres, ils les ont soutenus de l'armée souterraine de leur *Synagogue de Satan* [1]. Le Pape devait être rayé du rang des rois, s'il ne consentait à régner contre l'Évangile. Avec les fleurs de la corruption, les vieillards présentaient la pierre de la menace. Pie IX a repoussé du pied l'idole de Babylone et a proclamé le *Syllabus*. Le *Syllabus* a été le grand cri de Susanne. L'Église l'a consacré en proclamant l'infaillibilité pontificale au concile du Vatican.

On sait la suite, et l'intervention du Christ avec les coups de tonnerre de la guerre franco-germanique, qui n'a pas moins frappé les vainqueurs que les vaincus, et la Commune, j'allais dire l'enfer de Paris : on sait ces fléaux apocalyptiques. L'univers insurgé contre l'Église s'est tû d'épouvante. Quant aux vieillards de Babylone, ils se sont remis de leur émoi, sitôt le coup de tonnerre de Nabuchodonosor passé. *Satan*, les dirigeant des antres de sa *Synagogue*, dont l'Angleterre par la bouche d'un de ses pilotes d'État, vient de dire et la Russie de répéter : *l'histoire de notre temps est l'histoire des sociétés secrètes* [2], ils se sont empressés d'étendre leurs mains dénonciatrices sur la tête de Susanne, emprisonnée par eux dans sa propre maison. Ils l'ont déclarée coupable d'adultère avec le génie du mal, ennemie de toute civilisation, « convaincue de haine du genre « humain, *odio generis humani convicti*, » comme disait le rhéteur-consul Tacite, à la suite de la plèbe de Néron [3]. Un « appel » a été fait « à tous les hommes de bonne volonté pour combattre le grand « combat de la science contre l'obscurantisme, de la liberté contre

[1] Apoc., II, 9 ; III, 9.

[2] Mot « amer et si vrai » de lord Beaconsfield, cité par un écrivain russe, *Le Monde*, 10 décembre 1879.

[3] *Annal.*, XV, 44.

« l'oppression, de la tolérance contre le fanatisme[1]. » *Le cléricalisme,* remplaçant l'injure usée d'*ultramontanisme*, a été déclaré « l'ennemi. » La juste peine est la lapidation, et il est assez clair que la sentence est rendue d'avance par le suffrage universel et que déjà l'Église marche au supplice. Dieu sommeille; mais il reste le Dieu vivant. Il garde en son secret le jeune Daniel qui rendra son *jugement* et mènera qui de droit à la Roche-Tarpéienne. Si la fournaise devient ardente pour les trois amis de Daniel, Dieu changera les flammes en un vent frais et de là en un incendie foudroyant. On a vu, on reverra ces prodiges. Et cependant qui ne serait ému en contemplant sur les murs du cimetière l'hôte de S. Pierre à Rome, ces prophéties cinquante fois réalisées qui vont se réaliser demain encore ?

Mais comment ? Demandez à Dieu ! Nous sommes certains de ses hommes, de ses anges : lui seul sait les noms et les heures. Voici ce qu'il a fait, il y a dix siècles.

Dioclétien avait une parente, nièce du pape S. Caius, fille de son frère, le martyr S. Gabinus : elle portait le nom de Susanne. Sa maison paternelle était voisine de l'emplacement où le César allait construire ses Thermes, sur le bord de la voie Salare ; la sépulture de famille où elle sera déposée était sur cette voie même. Il ne sem-

[1] Allocution de M. Gambetta pour l'initiation maçonnique donnée, le 8 juillet 1875, à MM. Littré, Jules Ferry, H. Chavée, par le Grand-Orient de France, dans la loge la *Clémente Amitié. Le XIXe Siècle,* 11 juillet 1875.

Le 12 février 1880, le ministre de l'Intérieur vient d'autoriser la fondation, à Paris, de la *Grande Loge symbolique écossaise* dont le but, proclamé dans le *Bulletin maçonnique* de cette *Loge,* est « d'unir les Francs-Maçons de la France et du « monde entier dans une action commune contre les menées cléricales. » La déclaration qui suit nous dit ce qu'il faut entendre par ces « menées cléricales » prétendues : « La Franc-Maçonnerie et l'Église sont deux puissances contraires « qui ont toujours été en lutte depuis des siècles L'une doit nécessairement dé- « truire l'autre. Longtemps on a pu croire que le catholicisme remporterait la « victoire, aujourd'hui le résultat n'est plus douteux. L'Église, redoutable encore, « s'agite dans les convulsions de l'agonie; mais, malgré sa force apparente, elle « est condamnée à perdre peu à peu toute influence sur les sociétés humaines. « Déjà on peut prévoir le temps où elle rentrera dans les ténèbres, d'où elle « n'aurait jamais dû sortir, pour faire place aux idées de la Révolution, dont le « triomphe assurera le règne de la justice sur la terre. » Voir *le Monde* du 19 juin 1880.

ble pas douteux qu'elle ne soit venue prier maintes fois au cimetière apostolique de Priscille, et il est probable qu'elle a reçu, soit à sa naissance, soit dans l'éclat de ses vertus, son nom de Susanne sous l'influence des images de Susanne si frappantes à la *cappella greca* et dans les chambres voisines, et dont nous trouvons une copie près de là, au cimetière d'Ostrien, appartenant à la famille de l'angélique Agnès. La Susanne romaine rivalisera avec la Susanne antique : elle effacera sa chasteté conjugale par la pureté virginale : elle cueillera cette palme du martyre dont sa devancière n'a pu avoir que le mérite. « Susanne, très noble vierge, dit le Breviaire « romain, refusant d'épouser Galère Maximilien, fils (adoptif) de « l'empereur Dioclétien, parce qu'elle avait voué sa virginité à Dieu, « après de nombreux tourments de divers genres employés pour « tenter la sainte résolution de la vierge, fut frappée du glaive en « sa maison par ordre de l'empereur, et alla recevoir au ciel la « double récompense de sa virginité et de son martyre [1]. »

D'après ses Actes, son corps fut déposé dans l'Arénaire, près des saints Chrysanthe et Daria, près encore de S. Alexandre. C'est l'arénaire où les époux vierges Chrysanthe et Daria furent plongés debout dans la terre et lapidés, puis reçurent la sépulture. Il fait suite, vers le nord, au cimetière de Thrason, et il précède celui des Jordani ou furent déposés les trois des fils martyrs de sainte Félicité, Alexandre, Vital et Martial, après lequel vient aussitôt le cimetière de Priscille [2]. En quelques instants, on allait de la *cappella greca*

[1] *Brev. roman.*, XI aug., lectio IX.

[2] Voici d'après M. de Rossi, *Bulletino*, 1873, p. 7 et suiv., la situation des divers cimetières chrétiens de la voie Salare-Neuve :

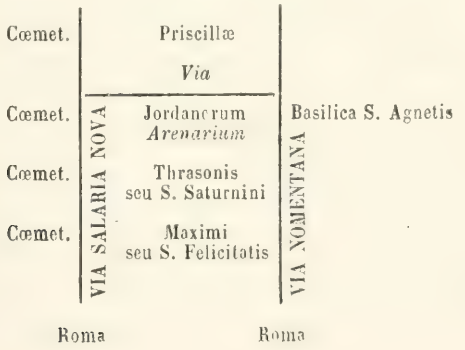

et de ses fresques de Susanne au tombeau de la Susanne chrétienne. Cette martyre était illustre puisqu'au IVe siècle, au Ve, au plus tard, le martyrologe dit *Géronimien* enregistre au 11 août « le Natalice de « sainte Susanne, aux Deux-Maisons, près des thermes de Dioclé- « tien, *ad duas domos*, *juxta Diocletianas*, *Natale sanctæ Susan- « næ* [1]. » Ces deux maisons sont celles contiguës des deux frères S. Caius et S. Gabinus, où les Actes de sainte Susanne nous montrent que les chrétiens faisaient une station solennelle le jour de sa fête. Ce sera un titre appelé *ad duas domos* par le pape Sergius I, qui, porté en 687 du titre de prêtre de sainte Susanne au souverain pontificat, donnera un diplôme pour assurer par des revenus la dignité et la splendeur de « l'église de la sainte martyre Susanne..., « de la sainte vierge et martyre du Christ, Susanne [2], » et, ornant son autel d'un ciborium de marbre, lui offrira divers ustensiles sacrés d'or et d'argent.

C'est là, si ce n'est au tombeau de la martyre, sur la voie de Salare, que Ligurius semble avoir appendu sa stèle votive, représentant l'antique Susanne victorieuse de la tentation et qui le sera de la mort [3].

Combien ce culte de la martyre Susanne dut s'accroître quand, au VIIIe siècle, son corps rentra de la sépulture paternelle, sur la voie Salare, dans la demeure paternelle urbaine, c'est-à-dire vint dans sa propre église, attenant aux deux maisons de son père Gabinus ou de oncle Caius, près des Thermes, croulant alors, de leur parent et bourreau Dioclétien ! On grava dans la confession, créée pour la recevoir, et son père avec elle, ces deux vers retrouvés par Bosio :

Olim presbyteri Gabini filia felix
Hic Susanna jacet in pace patre sociata.

« L'heureuse fille de Gabinus, prêtre autrefois, repose ici associée dans la paix à son père [4]. »

[1] *Bulletino*, 1870, p. 86.

[2] Voir le diplôme rétabli en partie et commenté par M. de Rossi, *Ibid.*, p. 92 et suiv., tav. VIII.

[3] Ici, pl. XV, 10.

[4] Aringhi, t. II, p. 228.

C'est dans ces circonstances que de grands évènements vinrent mettre en scène la Papauté et les deux Susanne.

Un nouveau prêtre du titre de Sainte-Susanne avait été porté par saint Pierre sur son siège. Il avait pris ce nom de Léon devant lequel avait fui Attila et que deux pontifes romains avaient orné de l'auréole de la sainteté. C'était S. Léon III, destiné à rencontrer à Rome des barbares pires que ceux d'Attila. Il se vit assailli un jour, sous ses vêtements sacrés, aux Grandes Litanies de saint Marc, par des sicaires qu'avait soudoyés un ambitieux mécontent. On lui creva les yeux, on lui arracha la langue. Mais ces organes lui furent restitués par S. Pierre et S. Paul [1]. Il vint alors en France réclamer l'appui de Charlemagne à qui, sur sa demande, il avait conféré le titre de Patrice romain, c'est-à-dire de Défenseur de l'Église romaine, en lui envoyant les clefs de S. Pierre et l'étendard de Rome. Puis il rentra à Rome le 29 novembre de l'an 800, ayant Charlemagne sur ses pas. Le 15 décembre, le roi franc convoquait les évêques et les grands pour examiner les accusations portées contre le pape. Accusations des vieillards contre Susanne! Personne n'osa se présenter pour les soutenir, et les évêques déclarèrent qu'ils n'avaient pas le droit de juger le siège suprême. Léon se justifia par le serment à l'ambon de la basilique vaticane, et il fut acclamé par le peuple. Dix jours plus tard, à la messe de Noël, il couronnait Charlemagne empereur d'Occident. Le triclinium du palais du Latran, en souvenir du festin de cette solennité, reçut la célèbre mosaïque qui consacre encore aujourd'hui sur les lieux, en plein ciel, le souvenir de cet évènement, auquel Raphaël a consacré au Vatican deux fresques de ses fameuses Chambres. Une église debout toujours et une mosaïque, dont il ne reste plus, hélas! que les indications sommaires et deux fragments de dessin, consacraient aussi sur le Quirinal ce grand souvenir. C'est l'église et la mosaïque de Sainte-Susanne.

S. Léon III avait fait reconstruire par les fondements cette église dont son prédécesseur, S. Adrien, pleuré par Charlemagne, avait renouvelé la toiture. « Dans le Titre de la bienheureuse Susanne, où

[1] Alcuin a décrit en vers le fait, également attesté par Anastase-le-Bibliothécaire. Ce sont deux contemporains.

« il avait été établi prêtre, Titre qui s'était promptement écroulé, les « murs ayant déjà fléchi par la longueur des années, cet éminent « pontife, poussé par un ardent amour, agrandit l'édifice, creusa « à nouveau la profondeur voulue pour établir un très solide fonde- « ment, fit sortir du sol un plateau très élevé, et bâtit sur ces fon- « dations l'église avec une très ample abside, aux sommets rendus « merveilleux par une mosaïque, à la chambre, au presbytère bien « décoré, et il orna le pavé de beaux marbres. A droite et à gauche « il construisit aussi des portiques (des nefs) avec des colonnes de « marbre. Il établit en outre un baptistère où il offrit des présents, « à savoir, etc. [1]. »

L'abside présentait cette inscription dessinée en mosaïque [2] :

« Dudum hæc beatæ Svsannæ martyris avla
Coangvsto et tetro existens loco marcverat
Qvam Dominvs Leo PP. III a fvndamentis erigens
Et condens corpvs S. Felicitatis martyris
Comple ædificans ornabit atque dedicabit.

« Dès longtemps, cette *aula* (*basilique servant de vestibule à la confession ou tombeau*) de la bienheureuse martyre Susanne, étant dans un lieu étroit et sombre, s'était affaissée. Le seigneur Léon, pape, troisième du nom, l'élevant depuis les fondements et y déposant le corps de sainte Félicité, martyre, l'a construite avec soin, l'a ornée et dédiée. »

Au-dessus de l'inscription, elle présentait le tableau suivant composé par S. Léon III : « Au milieu, dit Alemannus, le Christ Seigneur ; « à droite, la Vierge mère, Pierre, apôtre, la vierge Susanne et lui- « même ; à gauche, S. Paul, apôtre, le pape Caïus, le prêtre Gabinus, « Charlemagne [3]. » Une note manuscrite accompagnant un dessin de Ciacconio qui nous a conservé les figures de S. Léon III et de Charlemagne ajoute : « Léon III tient l'église de Sainte-Susanne, qu'il « a construite, et Charlemagne étend la main droite pour la déli- « vrance du pape Léon III, qu'il a protégé contre les calomnies in-

[1] *Lib. Pontif.* Leo III. Ciampini, t. II, p. 139

[2] Bibliothèque vaticane, Ms. 7407, fol. 956, dessins de Ciacconio ; Martinelli, *Roma sacra ;* Aringhi, t. II, p. 228 ; Ciampini, t. II, p. 140

[3] Nicolaus Alemannus, *De Lateranensibus parietinis.* Dissertatio. Romæ, 1756, in-4°, p. 14.

« tentées contre lui [1]. » Charlemagne met la main gauche sur son cœur en étendant la main droite vers le pape, qui est en face de lui. L'épée du roi franc sort de côté sous son manteau impérial. Il a la couronne d'Occident sur la tête. Le pape et l'empereur portent le nimbe carré, indice qu'ils sont vivants encore. « Cet ouvrage, dit la « note citée, a été détruit en 1595, où l'illustrissime cardinal Rusti- « cucci de Fano, vicaire du pape, renouvela le ciborium et l'orna « d'excellentes peintures et de marbres variés [2]. » Voici l'aspect de la précieuse mosaïque, avec les deux personnages, S. Léon III et Charlemagne, dont le dessin nous est parvenu :

Christus.

B. Virgo. S. Paulus.

S. Petrus. S. Gaius.

S. Susanna. S. Gabinus.

Cette scène historique, à laquelle le Christ préside avec ses saints, est identique au fond à la double scène de la *cappella greca*, où le Christ vient au secours de Susanne et où Daniel, qui le représente, la délivre. Un lien réel les unit. Si S. Léon III a choisi pour y déposer l'*ex-voto* de sa délivrance l'église de la martyre Susanne, ce

[1] « Leo III ecclesiam habet S. Susannæ quam ædificavit, Carolus autem Magnus « dexteram extendit ad liberationem Leonis III P. P. quem a calumniis objectis « tutatus est. » Bibl. vatic., Ms. 7407, fol. 96 *a*. Les figures de Léon III et de Charlemagne sont gravées dans Ciampini, t. I, tab. XLII.

[2] Ms. 7407, fol. 96 *a*.

n'est point tant parce que cette église fut son titre cardinalice qu'à cause du nom de l'héroïque *fille de Juda* qu'elle porte. Il a été éprouvé, comme l'antique Susanne, par la calomnie et la violence, et, comme elle, il a été sauvé par le Seigneur. C'est dans l'église de la martyre Susanne, à qui elle a transmis son nom et son âme, qu'il rend ses actions de grâces. Celui que le Christ lui a envoyé comme un nouveau Daniel apparaît vis-à-vis de lui ; il va au Christ à la suite des saints martyrs, parents de Susanne ; il descend ce mont du Vatican, d'où il a salué Rome et le tombeau de S. Pierre ; il accourt étendant vers le Pontife sa main impériale, et laissant percer sous son manteau son juste glaive ; et le Pontife est derrière Susanne, tenant sa basilique, monument d'un des plus illustres triomphes de l'innocence vengée ici-bas [1].

Le souvenir de la Susanne biblique est si présent dans cette basilique de la Susanne chrétienne qu'en 1595, huit siècles l'ayant de nouveau dépouillé de ses précieuses parures, le cardinal Rusticucci, héritier de la piété de S. Léon III ainsi que de son titre, en la restaurant de fond en comble, fit couvrir les murs de la nef de fresques où le dramatique pinceau de Balthazar Croce retraça, comme sur un immense théâtre, toute l'histoire de la première Susanne. On y voit en six tableaux qui couvrent, les deux premiers, le mur de gauche, en partant de l'autel, les deux suivants le mur du fond de l'église, les deux derniers le mur de droite, sans interruption dans la peinture : Susanne dans le jardin au bain mystique et les

[1] Des reliques de sainte Susanne furent, ce semble, données par S. Léon III à Charlemagne. L'Empereur vint, cette année même, en pèlerinage au Mont-Saint-Michel et y fit de riches présents. Or, dans l'inventaire des reliques, dressé par D. Huynes, qui écrivait de 1638 à 1640, figure « le chef de sainte Susanne, « vierge et martyre, dans un reliquaire semblable (de cuivre doré, en forme de « glob-). » *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain, 924[1], 924[2]. Cette relique, qui est plus précisément « une « portion fort notable du chef de sainte Susanne, » est toujours au trésor du Mont-Saint-Michel, dans son reliquaire même en cuivre doré et repoussé du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Une portion du chef d'une des compagnes de sainte Ursule est dans le même reliquaire. Sur une bande de parchemin, on lit : *Capita sanctæ Suzannæ virginis et martyris, et unius XI^m virginum*. M. Pigeon, *Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel*. Avranches, 1865, 2e éd., p. 91, 178.

deux vieillards ; Susanne et ses enfants devant les deux vieillards qui la condamnent à mort ; Daniel qui s'écrie : *Je suis innocent de son sang ;* les vieillards devant Daniel ; la lapidation des vieillards ; Susanne entre, son père d'un côté, son mari et ses enfants de l'autre, rendant grâces au Seigneur. C'est une des pages magistrales de la peinture à Rome.

Au commencement de ce seizième siècle, la gloire de l'antique Susanne avait éclaté dans tout le midi de la France. En 1495 ou 1496, un ecclésiastique appelé de Bosco, attaché à l'église de Saint-Michel de Bordeaux, se voyant accusé d'avoir dérobé les offrandes, eut recours à l'intercession de sainte Susanne de Babylone, l'innocente calomniée, protectrice des calomniés innocents. Susanne lui apparut avec Daniel, lui promit de le délivrer et lui fit connaître que ses reliques à elle étaient cachées dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse, à tel endroit qu'elle désigna. Délivré en effet par l'aveu même de ses calomniateurs, l'ecclésiastique découvrit sa révélation à l'archevêque de Bordeaux, qui la transmit à l'abbé de Saint-Sernin. Les os de sainte Susanne furent trouvés, au nombre de quatorze, dans une boîte de cyprès déposée dans un petit tombeau de marbre contenant quarante-quatre os mêlés des saints apôtres Simon et Jude. La translation s'en fit avec la plus grande magnificence le dimanche 25 janvier 1511 [1]. Comment douter que ce ne soit en partie à la révélation arrivée à Bordeaux, et si retentissante dans le midi, qu'il faut attribuer cette place d'honneur, à côté de Marie, vis-à-vis d'Abraham, qui a été accordée à Susanne, à la voûte du chœur de la merveille du midi, la cathédrale d'Albi ? Et n'est-ce pas l'explication naturelle de ce vitrail d'une des façades consacré à Susanne, dans la merveille de l'est, l'église de Brou ? Peut-être l'Italie, dont les artistes avaient peint la voûte d'Albi et travaillé à la décoration de l'église de Brou, avait-elle émue par cette réapparition de l'antique Susanne en France quand, à Rome, elle consacra les murs de la basilique de la Susanne martyre à l'épopée de sa sublime devancière.

Cette épopée était l'histoire de l'Église. Elle venait de triompher de toutes les tentations, de toutes les calomnies, de toutes les vio-

[1] Baillet, *les Vies des Saints*, t. I, XVI janvier, citant La Faille, *Annales de Toulouse*, p. 315 et suiv.

lences du protestantisme et de ses deux vieillards de Babylone, Luther et Calvin. Le concile de Trente, au milieu d'une pléiade de saints et de grands hommes qui, avec les Philippe de Néri, les Camille de Lellis, les grands successeurs de S. Pie V, les Baronius et les Bosio, ne baissait pas d'éclat à Rome, avait été le jugement de Daniel pour les réformateurs hypocrites et les censeurs homicides de la Susanne du Christ. N'était-ce pas justice que les saints combats et les divins triomphes de Susanne fussent étalés aux yeux de Rome, à côté du nouveau palais des Papes, et que la petite église apostolique du cimetière de Priscille sortît en quelque sorte de ses ténèbres de la campagne romaine pour étaler ses fresques démesurément agrandies sur les murailles d'une basilique, à la façade toute festivale, vis-à-vis des Thermes en ruines de Dioclétien, au sommet du Quirinal?

Ces jours sont redevenus les nôtres. Seulement leur série n'est pas avancée. Le concile du Vatican, en qui renaît le concile de Trente, n'a donné que vingt-cinq pages de son volume. Il a semé : c'est l'hiver, ce sont les glaces, les tourmentes ; le printemps n'a point encore émis ses haleines, et l'on regarde en vain au *figuier* dont parle le Sauveur pour y voir le *rameau tendre* et ces *feuilles nouvelles nées* qui annoncent que *la saison chaude est proche* et *la rédemption* des élus [1]. Il faut des larmes, il faudra du sang pour féconder les décrets du Concile, dont notre siècle d'incorrigible gallicanisme, envenimé d'hypocrite libéralisme, attend le salut, comme le siècle du luthéranisme et du calvinisme, l'a reçu, après les saintes Ligues catholiques, du concile de Trente. Puissent *ces jours* de *grande tribulation* être *abrégés à cause des élus* [2]!

J'écrivais ces lignes le 10 juillet 1876, fête des sept fils de sainte Félicité, mère des Macchabées romains, dont S. Léon III a réuni les os à ceux de la martyre Susanne, en sa basilique qu'on peut appeler des femmes fortes. Au moment où je les relis à dix-huit mois de là, quel coup de ténèbres vient de frapper soudain la face de la terre !

L'ange de la mort, pareil à l'ange de Pierre, a fait sortir le Vicaire de Jésus-Christ de cette prison du Vatican où la Révolution

[1] Matth., XXIV, 32.
[2] Matth., XXIV, 21, 22.

l'avait obligé à s'enfermer lui-même. Pour avoir *aimé la justice et haï l'iniquité*[1], il est mort comme S. Grégoire VII en exil, mais chez les siens, en son propre palais. Depuis sept ans passés, il n'en avait pas franchi le seuil, qui s'ouvrira pour rendre seulement à Rome son corps de martyr. Son âme a retrouvé la liberté par la meilleure voie. *Nous irons dans la maison du Seigneur*[2], murmurait-il en approchant de l'agonie ; et le prince de l'Église qui l'assistait, hésitant à lui donner le signal du départ : *Proficiscere*, — « Si, *Proficiscere,* » s'écriait cette « âme chrétienne, » impatiente de rompre ses fers et de voir Dieu. C'est ainsi que le Christ a délivré l'immaculée Susanne[3]. Nos vœux appelaient une autre délivrance. *Nous espérions que ce serait lui qui ferait la rédemption d'Israël*[4]. La *rédemption* est venue pour lui seul. Dans la lumière infinie, il s'écrie à la suite de son prédécesseur Pierre : *Maintenant je sais vraiment que Dieu a envoyé son ange et m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif*[5] ; et la terre redit avec le ciel : *Vous avez aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie à l'exclusion de vos rivaux*[6]. Cependant, comme les disciples d'Emmaüs, nous sommes *tristes*[7]. A quand notre délivrance à nous, la délivrance de cette Susanne qui s'appelle l'Église, dont il fut près de trente-deux ans la tête glorieuse?

Dieu le sait. Ce que nous savons, c'est que la Susanne est immortelle ici-bas. Pie IX mortel a trouvé son triomphe dans l'éternité :

[1] Ps. XLIV, 8.

[2] Ps. CXXI, 1.

[3] « All' una pomeridiana l'Eminentissimo Bilio cominciò la raccomandazione di « quell' anima benedetta, e Pio IX, da se stesso ripeteva, sebbene a stento, le pre- « ghiere, sforzandosi a dire *col vostro santo aiuto*, nell' atto di contrizione. Poi « pronunziò commosso *in Domum Domini ibimus*, ed essendosi al *Proficiscere* « arrestato l'Eminentissimo, il Santo Padre disse : Si, *Proficiscere*... In sulle tre e « 40... gli occhi comminciano a velarsi e... l'agonia comincia. » *L'Osservatore romano*, 8 febbraio 1878. — « Alle cinque il dottore Ceccarelli invitò l'Eminen- « tissimo a repetere il *Proficiscere*, ed infatti quaranta minuti dopo Pio IX diede « l'ultimo respiro. » *L'Osserv. rom.*, 10 febbr.

[4] Luc, XXIV, 21.

[5] Act., XII, 11.

[6] Ps. XLIV, 8.

[7] Luc, XXIV, 17.

l'Église doit le trouver encore dans le temps. Son ange, son Daniel, *le Jugement de Dieu*, est dans la main de Dieu. Il aura son congé ; et alors ces pierres du Vatican qui crient sortiront pour lapider qui de droit, les adultères de la vérité, les trompeurs des peuples, les ravisseurs du bien d'autrui, les hommes dont les pieds ont marché dans le sang des justes et des vaillants, et dont les mains ne sont pas innocentes de celui même du Vicaire de Jésus-Christ qu'elles ont glacé avant l'heure. Alors le Vatican reverra son Pontife-Roi, son *Roi de la justice*, son Melchisédech, sous la triple couronne, bénissant, au jour de la dernière Cène du Christ, au jour de sa Résurrection, Rome et le monde. Ils se sentent si mal depuis les sept années de famine d'Égypte où le représentant de Dieu ne bénit plus !

Mais nous parlons du triomphe au moment où à la prison on veut faire succéder l'exil, où Rome parle de bannir son *Ange du Grand-Conseil*[1] pour devenir à l'aise Babylone, où l'univers va se lancer dans la nuit en bravant les foudres. Il est vrai ; mais il est vrai aussi que l'heure où le démon achève son œuvre est celle où Dieu commence la sienne. Le successeur de cette abeille épiscopale, François de Sales, dont Pie IX mourant a doublé l'auréole de saint de celle de docteur, nous donnant ainsi je ne sais quel arc-en-ciel nouveau avant nos orages, le noble exilé de Genève vient d'écrire à son troupeau, en lui annonçant la fin de l'incomparable pontificat qui vit la Définition de l'Immaculée-Conception, le Syllabus des erreurs modernes, la Primauté et l'Infaillibilité du successeur de Pierre sauvegardées par les anathèmes d'un Concile œcuménique : « Pie IX, il nous l'a « raconté lui-même, avait six ans, quand Pie VI mourut dans l'exil « à Valence ; sa mère le faisait prier pour l'illustre captif de la Ré- « volution. Alors que les triomphateurs fermaient les églises et dres- « saient les échafauds et qu'ils écrivaient ironiquement sur la tombe « de Pie VI : CI-GIT LE DERNIER DES PAPES, Dieu préparait le « grand pontife Pie IX[2]. »

C'est dix ans après la mort de S. Grégoire VII à Salerne qu'Urbain II désigné par lui pour lui succéder, après un pape, désigné pareillement, du nom de Victor, présidait à Clermont la première croisade.

[1] Is., IX, 6. Septante.

[2] Mgr Mermillod, *Lettre pastorale à l'occasion de la mort de Pie IX.*

En revenant de la *cappella greca*, entrons près des Thermes écroulés de Dioclétien dans l'église de Sainte-Susanne. Prions les deux Susanne pour l'Église dont la première fut le type, dont la seconde fut la gloire aux siècles de persécutions. Seigneur ne tardez pas ! Le supplice s'apprête, les exécuteurs vont vite ; Susanne touche à la Roche Tarpéienne : Dieu de S. Léon III et de Charlemagne, envoyez son Daniel à Susanne !

Daniel, le gage au moins de Daniel, n'a point tardé à se montrer. Treize jours après le dernier soupir de Pie IX, le monde a vu renaître la Papauté. Elle s'appelle Léon XIII. Comme Léon XII, elle fera sentir à la Révolution la bouche de lion qui contient le miel ; comme S. Léon I, elle se prépare à éconduire Attila; mais d'abord, comme S. Léon III, elle va expurger l'Église des calomnies de l'enfer, montrer aux barbares où est la civilisation et rappeler au monde que Charlemagne est le plus grand des noms couronnés de l'histoire.

Que le gage providentiel donne bientôt tous ses soulagements, tous ses prodiges ! Que la terre promise qu'ont contemplée les regards mourants de Pie IX, du bord de ce désert où Moïse de nos jours, il guida tant d'années le peuple de Dieu, voie son Josué en Léon XIII ! L'Église a épuisé toutes les angoisses. La pauvre brebis n'en peut plus des hurlements et même des dents des loups. Christ, venez la prendre enfin ! « Que Dieu accorde à cette brebis reportée « sur les épaules du Bon-Pasteur dans le cortège du Roi éternel de « jouir de la joie perpétuelle et de l'association des saints ! » C'est l'oraison qui clôt les obsèques des défunts dans l'antique liturgie de S. Gélase [1] : c'est notre prière au milieu de ces obsèques de l'Égl se que le monde, affolé par l'enfer, prétend mener.

Cependant, ne l'oublions pas : le Christ ne se rend à l'appel suppliant des siens que lorsqu'ils ont dit à Satan et aux *princes* et *juges de la terre* [2] passés à ses ordres le non ! franc et ferme jusqu'à la mort de Susanne. En nos jours de défaillances et de dissimulations, où l'ignorance et la vue faible, pour ne pas dire la cécité, les fausses alliances, la désertion, la trahison même accaparent les noms de sagesse, de modération, de piété et parfois de courage,

[1] Muratori, *Liturgia romana vetus*, p. 751.
[2] Ps. CXLVIII, 11.

où l'on voudrait faire de la direction des affaires civiles et même ecclésiastiques l'apanage sacré de l'imbécillité de cœur, d'intelligence et de foi, souvenons-nous de l'église du cimetière de Priscille et de la voix éloquente de ses fresques. Rappelons-nous deux sentences du prêtre romain qui nous les a si bien expliquées, notre saint Hippolyte, debout entre ses hautes palmes du doctorat et du martyre.

La première est dans une homélie pour *la sainte Théophanie*, l'Épiphanie, fête du Baptême du Christ avant d'être celle aussi de l'Adoration des Mages, ce Baptême que rappelle au fond du sanctuaire de notre chapelle, Moïse frappant le rocher, qui fait face à l'Adoration des Mages :

« Celui qui descend avec foi dans le bain de la renaissance renonce au Méchant et s'attache au Christ; il renie l'Ennemi, il confesse que le Christ est Dieu ; il se dépouille de la servitude, il revêt d'adoption ; il sort du baptême brillant comme le soleil, lançant autour de lui les rayons de la justice ; et, ce qui est la grande chose, il revient fils de Dieu et co-héritier du Christ [1]. »

L'autre sentence est sur Susanne dont l'image remplit les côtés du sanctuaire :

« *Et Dieu écouta sa voix.* Car ceux qui l'invoquent d'un cœur pur, Dieu leur prête l'oreille. Ceux, au contraire, qui le font avec feinte et hypocrisie, il détourne d'eux sa face [2]. »

Appelons ainsi de nos supplications ardentes, de nos efforts magnanimes le Royaume de Dieu sur la terre. *Église* de Dieu *qui est dans Babylone*, *Église des élus* [3], *que Jéhovah te bénisse de Sion ! Et vois comblée de bien Jérusalem tous les jours de ta vie* [4] !

Un fragment de sarcophage d'Arles [5] nous présente ici un tableau unique, qu'il est bien doux de contempler. A gauche, Moïse frappe le rocher dont la veine d'eau est recueillie par un hébreu agenouillé; à droite est le Christ, annonçant probablement à Pierre ce triple reniement qui doit amener le triple : *Seigneur, vous savez que je*

[1] *Patr. græc.*, t X, col. 861.
[2] *Fragmenta in Daniel.*, XIII, 44, col. 696.
[3] I Pet., V, 13.
[4] Ps. CXXVII, 5.
[5] M. Le Blant, pl. XVII.

vous aime [1] ; à côté, le Christ ressuscite la fille de Jaïre, et l'hémorrhoïsse, baisant le bord de sa robe, aspire la vertu qui la guérit : entre cette scène et Moïse, le Christ, qui siège avec un escabeau d'honneur sous les pieds, tient de la main gauche le rouleau de sa Loi et fait le geste de l'orateur. Il prêche ; deux Apôtres, placés derrière lui, fixent leurs regards sur son visage ; deux hommes, étendus à terre, approchent avec respect et tendresse leurs mains de ses pieds ; deux autres se penchent vers lui en couvrant d'un linge leurs yeux voilés de larmes. N'est-il pas évident que c'est la scène du Sermon sur la Montagne dont le sarcophage de Rodez, dit de S. Amans, nous présente une esquisse bien caractérisée [2], et que le Christ fait entendre la troisième des huit Béatitudes : *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés* [3] ? A côté, en effet, sont consolés ces éplorés, Jaïre et sa famille, et l'hémorrhoïsse. Qu'il était besoin de ces consolations, à la fin du quatrième siècle et au cinquième, quand les barbares du dehors et du dedans, les exacteurs fiscaux, les Ariens, les Donatistes, les Visigoths, les Vandales mettaient l'Empire pourri en pièces, et que S. Augustin composait sa *Cité de Dieu* pour montrer aux mourants, saisis de la fièvre des blasphèmes, que le Christ n'était pas la mort de l'Empire romain, mais l'auteur de toute vie dans le monde présent comme dans le monde à venir ! Et que ce magnifique tableau du *Beati qui lugent,* sculpté parmi des affres publiques inouïes, est mis à propos sous nos yeux à l'heure de haute angoisse où nous sommes !

A cette époque de cataclysme, on voyait apparaître ou du moins se multiplier, les représentations de Job sur les monuments chrétiens. *Jacques, le frère du Seigneur* [4], l'évêque de la Ville-Sainte qui s'obstinait à être la ville maudite, avait écrit aux Hébreux fidèles, persécutés par leurs frères : *Voici que nous béatifions ceux qui ont souffert avec patience : vous avez appris la souffrance patiente de*

[1] Joan., XXI, 15, 16, 17; M. Le Blant, p. 29.

[2] Voir nos *Anciens Monuments chrétiens de Rodez,* dans la *Revue de l'Art chrétien*, IIe série, t. II, 1875.

[3] Matth., V, 5.

[4] Gal., I, 19.

Job, et vous avez vu la fin qu'y a mise le Seigneur, car le Seigneur est plein d'entrailles et miséricordieux [1]. Le disciple de S. Paul, le successeur de S. Pierre, S. Clément avait célébré la justice, unie à l'humilité, de cet homme de douleurs, et il avait rappelé ses paroles dans la version des Septante : *Et vous ressusciterez ma chair que voilà, qui a souffert toutes ces choses* [2]. Tertullien avait appelé Job « le cer-« cueil construit par Dieu au diable, l'ouvrier de la victoire de Dieu [3].» Clément d'Alexandrie avait dit : « C'est lui qui a vaincu par sa patience « le Tentateur, rendant témoignage à Dieu et recevant en même temps « témoignage de Dieu, » ou pour citer littéralement le beau mot de ce docteur, « l'homme qui a été le martyr de Dieu et dont Dieu a été en « même temps le martyr, μαρτυρήσας ἅμα καὶ μαρτυρηθεὶς ὑπὸ τοῦ Θεοῦ [4]. » Ainsi parlaient de Job les Apôtres et les Pères. Au quatrième siècle, il passe de leurs écrits sur les fresques des catacombes, au milieu des sculptures des sarcophages : il est associé aux types classiques de la résurrection. Le cimetière de Domitille le présente dans deux de ses chambres [5], celui des Saints-Marcellin-et-Pierre dans une des siennes [6]. Sur le sarcophage de Junius Bassus, de l'an 359, on le voit au-dessous du tableau d'Isaac placé sur le bûcher, et du bas-relief des trois Hébreux dans la fournaise [7]. On le trouve sur un autre sarcophage de Latran [8]. Les Gaules et leurs alentours, Arles [9], l'Ardè-

[1] Jac., V, 11.

[2] I *Ad Cor.*, XVII, XXVI.

[3] In illo viro feretrum Deus diabolo extruxit... — Operarius ille victoriæ Dei. *De Patientia*, XIV.

[4] *Strom.*, IV, 17.

[5] Aringhi, t. I, p. 551, 559. Le personnage, qui ressemble à Job dans ces deux chambres, p. 551, 567, et qui ne peut être une répétition de Job, semble être Élie assis sur le bord du torrent. La figure jeune du personnage, opposée à celle de Job vieillard, convient bien au prophète. Élie, qui, fortifié par le pain céleste, marchera quarante jours pour aller au mont Horeb où il verra Dieu, ferait justement pendant à Moïse se déchaussant pour monter au Sinaï (p. 568).

[6] Aringhi, t. II, p. 73.

[7] Aringhi, t. I, p. 277.

[8] Photographie Parker, 2929. Job est assis sur un siège élégant, comme sur le sarcophage d'Arles, p. 63 de M. Le Blant. Cf. p. IX.

[9] M. Le Blant, p. 63.

che [1], Reims [2], Brescia [3], Saragosse [4], semblent représenter Job à l'envi. S. Paulin de Bordeaux, ordonné prêtre en Espagne, ne manquera pas de faire peindre son histoire avec celle de Tobie, de Judith, d'Esther, en avant des images des « martyrs » dans le portique de sa basilique de Nole :

Job vulneribus tentatus, lumine Tobit [5].

Mais voici, dans telles de ces représentations, une circonstance d'une mystérieuse et vive consolation. Sur le sarcophage de Junius Bassus, sur ceux d'Arles et de Reims, la femme de Job, se bouchant les lèvres et les narines pour ne pas respirer l'infection de ses plaies, lui présente un pain au bout d'un bâton [6]. Le pain est plus qu'un pain naturel, ce semble. Il est marqué de deux lignes croisées, X, où les monuments nous ont fait tant de fois reconnaître le *chi*, le monogramme du Christ, son signe, celui de sa croix : il rappelle le pain eucharistique, ce pain qu'Habacuc, sur les sarcophages, porte certainement à Daniel dans la fosse aux lions [7]. Job figure le Christ en sa passion : le Christ immolé, ressuscité, pain de vie, est par

[1] Musée de Lyon, n° 764.

[2] Mabillon, *An. O. S. B.*, t. IV, p. 569; D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 603.

[3] Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. XII, n° 5, et p. 69.

[4] M. Le Blant, *D'une représentation inédite de Job*, *Rev. archéol.*, juill. 1860, p. 37. — Aureliano Orbe, *Monumento Zaragozano* del ano 312. Job, appelé *Izo*, est entre le Christ et Aaron.

[5] *Natalis decimus S. Felicis*, an. 403.

[6] Un Ms. grec du VIIIe ou du IXe siècle montre le pain traversé par le bout du bâton. M. Le Blant, p. 64.

[7] « Près de Daniel, dit M. Martigny, se trouve presque toujours Habacuc lui « présentant des pains croisés ou *decussati*, ordinairement placés dans un vase « (art. *Daniel*)... Si... la nourriture que le prophète Habacuc lui apporte par l'ordre « de Dieu, et qui consiste ordinairement en un pain et un poisson, n'est pas la « figure de l'Eucharistie, ce pain des forts dont les fidèles se munissaient dans « leurs épreuves, et que souvent les diacres portaient aux confesseurs de la foi « dans les prisons, nous ne saurions vraiment quelle interprétation lui donner « (art. *Eucharistie*) ! » Un sarcophage de Brescia montre Habacuc soutenu en l'air par la main divine, et portant une corbeille qui contient un pain marqué du X, monogramme du Christ, et un poisson (Odorici, *Monum. di Brescia*). Le poisson

anticipation le soutien de Job. Aux prises avec Satan, tous les fléaux, toutes les tortures, une femme qui le pousse au blasphème, trois amis qui lui prêtent tous les crimes, un jeune inconsidéré qui le taxe d'orgueil et d'impiété, il est assisté par le Christ étant visité par cette grâce qui sera un jour l'Eucharistie. Variante inattendue mais bien naturelle de l'apparition du Christ à Susanne ou aux trois Hébreux, que nous ont présentée les fresques de la *cappella greca !*

C'est ainsi qu'au milieu des déchirements de la fin de l'ancien monde qui semblaient ceux de la fin du monde lui-même, l'image de Job, ce Patient devenu Sauveur dans l'ère patriarcale, ce proto-Christ de la Gentilité et même du Judaïsme, avant la naissance de la Synagogue avec Moïse, cette incomparable figure des agonies et des délivrances de l'Église, venait compléter l'image de Susanne et les semblables, et soutenait les fidèles accablés et défaillants. Jérémie et Zorobabel, à la fois, de la Jérusalem chrétienne, S. Grégoire-le-Grand, excité par son ami S. Léandre, évêque de Séville, commençait à Constantinople, étant moine, diacre et légat du pape, puis achevait à Rome, étant pape, ses trente-cinq *Livres des Morales ou Exposition sur le livre du bienheureux Job*, trésor d'enseignement et de consolation pour ses contemporains, manuel chéri du Moyen-Age plus heureux, réconfort divin des derniers temps où tout indique que la Providence nous fait pleinement entrer. Le saint Pontife écrivait à S. Léandre en lui adressant son grand et sublime ouvrage : « Les temps du monde, dont la fin approche, sont bouleversés par « l'accroissement des maux... Mon corps est accablé par les souf- « frances... Et peut-être ce fut un dessein de la divine Providence « que, frappé, je commentasse Job frappé, et que, sous les fouets, « je sentisse mieux l'esprit du flagellé. » Il montre « le bienheureux « Job, qui a révélé les grands mystères de l'Incarnation du Christ et « a prophétisé les sacrements de sa Passion par sa passion à lui-

et le X sont un double déterminatif qui assurent au pain le sens eucharistique. Il y a sept étoiles sur la tête d'Habacuc. Comme il est dit du Christ qu'il *tient sept étoiles dans sa droite* (Apoc., I, 16; II, 1) et qu'une lampe nous montre le Bon-Pasteur avec sept étoiles sur la tête (*Bulletino*, 1870, tav. I), il est évident qu'Habacuc représente ici le Christ qui va secourir Daniel, comme, au cimetière de Priscille, on le voit secourir Susanne et les trois Hébreux.

« même, devenu le type de la sainte Église. Sa femme, qui le pro-
« voque à maudire Dieu, que désigne-t-elle sinon la dépravation
« des hommes charnels qui, vivant dans la sainte Église avec des
« mœurs déréglées, tourmentent, d'autant plus durement qu'ils le
« font de plus près, la vie des fidèles? — Ses amis offrent la figure
« des hérétiques qui, par ambition de la gloire temporelle, veulent
« paraître prédicateurs... Ils n'ont des sentiments pervers de Dieu
« que parce qu'ils le méprisent. — En la personne du jeune Elihu
« est désignée l'espèce de certains docteurs fidèles, mais arrogants...
« En ce qu'ils ont de sentiments droits sur Dieu, ils ne cherchent
« pas la gloire de Dieu, mais la leur. — Le bienheureux Job, ma-
« tière du combat public entre Dieu et le diable, *ne faisant point*
« perdre Dieu qui avait parié pour lui, prouvant par sa rémunéra-
« tion et son intercession pour ses amis coupables que tout ce qu'il
« a dit fut non vice, mais vertu, et, admonesté par la voix divine de
« crainte que son innocence même ne s'enflât et ne devînt tumeur
« d'orgueil, *atteignant cette* grande justice qu'il se conforme à la
« volonté du Juge dans la peine, sans avoir été en opposition avec
« elle par la faute. » Le saint pape et docteur montre ensuite les grandes rémunérations ici-bas des souffrances de l'Église : les hérétiques, figurés par les amis perfides de Job, réconciliés à Dieu par elle qui, seule, a le pouvoir de la réconciliation ; à la fin les Juifs, *tous les frères et toutes les sœurs* de Job, entendez le Christ, se repentant à leur tour et venant *manger avec lui le pain dans sa maison*, c'est-à-dire dans l'Église, et lui offrir leurs présents *d'argent* et *d'or*[1]. Joie

[1] Job, XLII, 11. — On trouvera avec plaisir ici le texte de ces passages importants qui résument la théologie du magnifique ouvrage des *Morales* :

« In nulla fiduciæ consolatione respiro... Mundi jam tempora, malis crescenti-
« bus, termino propinquante turbata sunt... Et fortasse hoc divinæ Providentiæ
« consilium fuit, ut percussum Job percussus exponerem, et flagellati mentem
« melius per flagella sentirem (*Epist. ad Leandrum, Patr. lat*, t. LXXV,
« col. 515). — Beatus Job, qui tanta incarnationis Christi mysteria protulit... et...
« passionis illius sacramenta... etiam patiendo prophetavit (*Præfatio*, cap. VI)...
« Beatus Job sanctæ Ecclesiæ typum tenet (l. XXXII, cap. III). — Uxor vero ejus,
« quæ eum ad maledicendum provocat, quid aliud quam pravitatem carnalium
« signat? Qui intra sanctam Ecclesiam incorrectis moribus positi, eo durius vitam
« fidelibus quo vicinius premunt (l. XXXI, cap. I). — Amici ejus hæreticorum
« figuram exprimunt... Appetitione temporalis gloriæ videri prædicatores appe-

sans pareille de la sainte Église qui console d'avance toutes les douleurs de son si long enfantement !

En attendant le cri de Job : *Je sais que mon Rédempteur est vivant*, le *pain* de Job qui est le *Rédempteur vivant* lui-même, voilà la colonne de lumière de l'Église dans les ténèbres d'Égypte, sa manne et son viatique dans le désert d'Arabie qui la sépare tant de jours encore de la Terre Promise [1].

Marqués au front du signe du Christ, étant absolument de ceux *qui n'ont point adoré la Bête ni son image et n'ont point reçu son caractère sur leur front ou sur leurs mains* [2]; n'ayant rien de cette révolte, dite Réforme ou Révolution, dont la France catholique a subi le virus sous ces quatre noms dont le dernier, inoui chez les infi-

« tunt... Nisi Deum contemnerent, nequaquam de illo perversa sentirent... Prius « illos inordinatus calor accendit, nitor deinde loquacitatis erigit, et tunc demum « decores hominibus hypocrisis ostendit (*Præfatio*, cap. VI, VII; l. III, cap. XXII). « — Eliu junior... ex cujus persona species quorumdam doctorum fidelium sed « tamen arrogantium designatur... In his quæ recte de Deo sentiunt, non Dei sed « suam gloriam quærunt (l. XXIII, cap. I, III). — Inter Deum... et diabolum « beatus Job in medio materia certaminis fuit. Quisquis ergo sanctum virum inter « flagella positum dictis suis peccasse asserit, quid aliud quam Deum, qui pro illo « proposuerat, perdidisse reprehendit... qui... duplicia recipere quæ amiserat « meruit ex renumeratione edocuit, quia nequaquam vitium sed virtus fuit omne « quod dixit. Assertioni quoque huic adjungitur, quod ipse pro amicis delinquen- « tibus intercedit. In gravibus namque peccatis quis positus, dum suis premitur, « aliena non diluit (*Præfatio*, cap. III)... Sed ne ipsa innocentia in tumorem ela- « tionis infletur, divina voce corripitur... et magna est jam justitia, quod volun- « tati judicis concordat in pœna, cui non discrepavit in culpa (l. XXXII, cap. IV). « — Quia vero nonnunquam hæretici divinæ gratiæ largitate perfusi ad unitatem « sanctæ Ecclesiæ redeunt, bene hoc ipsa amicorum reconciliatione signatur. Pro « quibus tamen beatus Job exorare præcipitur, quia hæreticorum sacrificia accepta « Deo esse nequeunt, nisi pro eis universalis Ecclesiæ manibus offerantur (*Præ-* « *fatio*, cap. VIII). — Ea quæ subnexa sunt in fine magis hujus sæculi conversio- « nem se Judaici populi nuntiare testantur. Nam subditur : *Venerunt autem ad* « *eum omnes fratres sui et universæ sorores et cuncti qui noverant eum prius* « *et comederunt cum eo panem in domo ejus*. Tunc quippe fratres sui ac sorores « ad Christum veniunt quando ex plebe Judaica quotquot inventi fuerunt conver- « tuntur (l. XXXV, cap. XIV). »

[1] Luc, XI, 3.

[2] Apoc., XX, 4.

dèles eux-mêmes, est celui du *délire* [1], Calvinisme, Jansénisme, Gallicanisme, Libéralisme ; nous rappelant bien l'objurgation de S. Paul aux Gaulois d'Asie : *O insensés Galates, qui vous a fascinés que vous n'obéissez pas à la vérité?... Ce qu'on vous a persuadé ne vient pas de Celui qui vous a appelés : un peu de levain corrompt toute la pâte* [2] ; attachés, mais en vérité, à Pierre, qui, en nous montrant les *brebis errantes*, nous félicite d'être *retournés à l'Évêque et au Pasteur de nos âmes* [3] ; serrés en rang sous l'image du Bon-Pasteur planant sur nos têtes comme elle planait sur celle des premiers fidèles réunis à l'église du cimetière de Priscille ; joignant nos cris de détresse à ceux de Susanne, nos saintes protestations à celles de Daniel [4], nos accents de jubilation à ceux des trois Hébreux ; tenant dans nos mains l'or, l'encens et la myrrhe des Mages — travaillons, hors de Babylone, à la reconstruction de Jérusalem. *Psalmodions* des lèvres, *psalmodions aussi du cœur* [5], surtout en ce *Jour du Seigneur* dont l'observance est le salut public, l'hymne au Christ. Traduits devant les représentants de César, les chrétiens, dit Pline en son rapport à Trajan, « affirmaient qu'ils avaient coutume de s'assembler à un « jour marqué, avant le lever du soleil et de chanter entre eux « tour à tour une hymne au Christ comme à un Dieu [6]. » On a cru

[1] « Erroneam illam opinionem... a recentis memoriæ Gregorio XVI, Prædeces- « sore Nostro DELIRAMENTUM appellatam, nimirum *libertatem conscientiæ et* « *cultuum*... » Encyclique *Quanta cura* du 8 déc. 1864.

[2] Gal., III, 1 ; V, 8, 9.

[3] I Pet., II, 25.

[4] Daniel — comme Susanne ou les trois Hébreux — est tellement l'image expresse des premiers chrétiens, que sur la fresque du cimetière de Domitille qui offre, avec la *cappella greca*, la plus ancienne représentation de Daniel, il est figuré debout sur un échafaud, entre deux lions qui, par des rampes latérales, s'élancent sur lui. Il semble y avoir là une allusion au supplice de quelque insigne martyr, peut être à celui de S. Ignace, dans l'amphithéâtre. *Bulletino*, 1879, p. 25. On peut y voir aussi une allusion à la crucifixion du Christ qui disait sur la croix : *Aperuerunt super me os suum sicut leo rapiens et rugiens... Salva me ex ore leonis* (Ps. XXI, 14, 22), et encore à sa résurrection et à son ascension au ciel. Daniel. Orante, a les bras en croix ; et sa nudité figure l'état glorieux des corps des Bienheureux.

[5] I Cor., XIV, 15.

[6] Affirmabant... quod essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo, quasi Deo dicere secum invicem. *Lib. X, Epist. 97.*

retrouver l'hymne antique, rhythmée plus tard par S. Hilaire de Poitiers, dans la pièce qui commence :

Hymnum dicat turba fratrum,
« Que la troupe des frères dise l'hymne,

et qui, vers la fin, contient cette strophe :

Galli cantus, galli plausus
Proximum sentit diem,
Et ante lucem nuntiemus
Christum Regem sæculo.

« Le chant du coq, le battement des ailes du coq se ressent du jour qui est proche : Nous aussi, avant la lumière, annonçons au siècle le Christ-Roi [1]. »

Clément d'Alexandrie a donné à l'hymne toute la grâce et toute la splendeur orientale dans son *Hymne du Sauveur-Christ*, qui termine le *Pédagogue*. Peut-être faut-il voir cette hymne sous sa forme primordiale, dans *la Prière de l'aurore* des *Constitutions apostoliques* [2] qui, avec de légères variantes, est notre *Gloria in excelsis*, donnant encore aujourd'hui, dans la liturgie romaine, au matin de la nuit pascale et au réveil des cloches saintes, le signal de la Résurrection. Toujours est-il que voici, au quatrième siècle, dans ces derniers jours de l'Empire, si remplis des luttes radicales, des immenses terreurs, des hautes espérances des jours où nous sommes, un tableau sculptural du chant de cette hymne et l'hymne elle-même, enrichie de toute la théologie des catacombes et des basiliques par le prince des poëtes chrétiens, j'allais dire de tous les poëtes, notre cher Prudence. Contemplons et prêtons l'oreille.

Un sarcophage, trop peu connu, de l'aristocratique cimetière de Prétextat [3], offre la composition suivante. Au-devant du couvercle, à la haute bordure, sous l'épitaphe jadis peinte, apparaît un char vainqueur dans le cirque. Un char brisé est auprès ; deux sont en arrière. Le sens chrétien est évident. C'est la traduction du texte de S. Paul, transporté des jeux du stade à ceux du cirque : *Tous*

[1] Muratori, *Anecdota latina*, t. IV, *Hilarii Hymnus ;* M. de Rossi, *Bulletino*, 1865, p. 54.

[2] L. VII, cap. XLVII.

[3] Bottari, t. I, p. 122, 125. — Ici, pl. XVI, 17.

courent, mais un seul reçoit le prix : courez de manière à le saisir[1]. Des deux côtés du cartouche du défunt et de cette image de la course heureuse de sa vie, sont les joies de la vendange faite par vingt Génies, et aux extrémités, les grandes têtes du Soleil et de la Lune, réglant le temps, symbolisant l'éternité. Le devant du sarcophage présente, au milieu des strigiles qui paraissent s'ouvrir pour la montrer, l'image en miniature du Bon-Pasteur. Il porte sa brebis retrouvée ; il a à ses pieds ses brebis bienheureuses. A droite, assis sur un tabouret, entouré de trois hommes debout, qui sympathisent à ses chants, un jeune homme tient des tablettes de la main gauche, fait le geste de l'orateur de la droite, et regarde au ciel qui visiblement l'inspire. A gauche, une jeune femme, assise sur un tabouret, dont deux enfants qui s'embrassent, rappelant l'Amour et Psyché, forment l'un des pieds, est entourée de trois femmes plus âgées. Elles l'assistent, elles l'écoutent. L'une d'elles lui montre le ciel. La jeune femme chante en s'accompagnant de la lyre. Ce sont les louanges du Bon-Pasteur qu'on dit ici à deux chœurs selon le tableau de Pline, ou mieux encore selon ce tableau d'intérieur d'une famille chrétienne fait par Tertullien, catholique encore et dans tout son beau génie :

« Comment suffirons-nous à décrire la félicité de ce mariage que l'Église unit, que confirme l'oblation, que scelle la bénédiction, que les anges annoncent, que ratifie le Père? Sur la terre, en effet, les fils ne contractent pas mariage convenablement et de droit sans le consentement des pères. Quel couple est celui de deux fidèles d'une seule espérance, d'un seul vœu, d'une seule discipline, d'un même esclavage ! Tous deux frères, tous deux serviteurs du même Maître, sans séparation de l'esprit ni de la chair, ils sont vraiment deux dans une chair unique. Où la chair est une, un est l'esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils accomplissent ensemble les jeûnes, s'enseignant l'un l'autre, s'exhortant l'un l'autre, se soutenant l'un l'autre. Ils sont de compagnie à l'église de Dieu, de compagnie au banquet de Dieu, de compagnie dans les angoisses, dans les persécutions, dans les rafraîchissements (de la paix). L'un ne cache rien à l'autre, n'évite point l'autre, n'est point à charge à l'autre. Le malade est visité, l'indigent sustenté librement ; les aumônes ne sont point suivies de la question pour les esclaves, les sacrifices, accompagnés de soupçons ; les pratiques religieuses quotidiennes sont sans empêchement. Point de signe furtif du chrétien, point d'action de grâce inquiète, point de muette bénédiction. Les Psaumes, les hymnes

[1] I Cor., IX, 24.

retentissent entre eux deux ; ils se provoquent mutuellement à qui chantera le mieux à son Dieu : SONANT INTER DUOS PSALMI ET HYMNI, ET MUTUO PROVOCANT QUIS MELIUS DEO SUO CANTET. Le Christ voyant et entendant ces cantiques, TALIA AUDIENS, se réjouit. Il envoie sa paix à ces époux. Où deux se trouvent, il se trouve lui-même ; où il se trouve lui-même, n'est pas le Méchant [1]. »

L'hymne qu'on chantait à l'époque où les deux époux qui devaient reposer au cimetière de Prétextat se faisaient ainsi représenter sur leur sarcophage, est en substance, en texte littéral peut-être, l'*Hymne de toute heure* de Prudence, cet *Hymne au Christ*, avec lequel Lamartine doit si noblement rivaliser [2], mais sans atteindre la solidité de sa splendeur, ni la vérité tranquille de sa foi. Il finit par cette acclamation au Sauveur « rapportant au ciel la « gloire éclatante de sa Passion » :

Macte judex mortuorum, macte rex viventium,
Dexter in Parentis arce qui cluis virtutibus,
Omnium venturus inde justus ultor criminum.

Te senes et te juventus, parvulorum te chorus,
Turba matrum virginumque, simplices puellulæ
Voce concordes pudicis perstrepant concentibus.

Fluminum lapsus et undæ, littorum crepidines,
Imber, æstus, nix, pruina, silva et aura, nox, dies,
Omnibus te concelebrant seculorum seculis.

« Salut à toi ! juge des morts. Salut ! roi des vivants, qui, pour tes puissances, es appelé l'homme de la droite dans la demeure élevée du Père, devant venir de là comme juste vengeur de tous les crimes.

C'est toi que les vieillards, toi que la jeunesse, toi que le chœur des petits enfants, la troupe des mères et des vierges, les simples petites filles acclament d'une voix concordante dans leurs pudiques concerts.

Que le cours des fleuves et leurs ondes, que les falaises de leurs rivages, la pluie, l'ardeur de l'air, la neige, la gelée, la forêt et son murmure, la nuit, le jour te célèbrent sans repos aux siècles des siècles [3] ! »

[1] II Ad Uxorem, VIII, edit. Rigaltii, 1664.

[2] *Harmonies, Hymne au Christ.* A M. Manzoni, 1829.

[3] *Cathemerinon,* IX, v. 106-14. — Qu'on me permette ici sur ce grand sujet du Bon-Pasteur un dernier mot d'éclaircissement. Au chapitre XVII, j'ai incliné à croire que le prophète, montrant l'étoile des Mages devant la Vierge qui allaite l'Enfant-Jésus, dans la crypte voisine et contemporaine de la *cappella greca,* est Michée prononçant son célèbre oracle sur Bethléem, Michée qu'on voit montrant

C'était, au sein d'une riche famille romaine, l'image du concert céleste que S. Jean avait vu fait par toute créature, angélique ou humaine, à l'*Agneau qui a été immolé* et qui *nous a reconquis à Dieu*

la *Tour-du-Troupeau* de Bethléem sur une fresque de Domitille. Je pense, à cette heure, que c'est Isaïe disant, dans les Septante : *Peuple, qui avez marché dans les ténèbres, voyez une grande lumière !* Les trois sujets, évidemment connexes, de la fresque (voir le dessin, ici, pl. VII) se trouvent, en effet, tous trois, dans la prophétie d'Isaïe, appelée son Protévangile, et au début de ses derniers et si splendides oracles messianiques qui en sont le complément.

Voici le premier, celui de la Vierge, de l'Emmanuel, de l'Étoile et du prophète, dans le texte des Septante, le texte de l'Église romaine en ce temps :

Voici que la Vierge concevra et qu'elle enfantera un Fils, et tu appelleras son nom Emmanuel (VII, 14)... *Peuple qui avez marché dans les ténèbres, voyez une grande lumière ! Vous qui habitez dans la région (dite) l'Ombre-de-la-Mort, une lumière brillera sur vous... Car un petit Enfant nous est né, et un Fils nous est donné, et la Principauté a été mise sur son épaule, et son nom est appelé Ange-du-Grand-Conseil* (IX, 2, 6).

Voici le second, celui du Christ faisant aux trois membres d'une famille, le père, la mère, l'enfant, le geste de la délivrance et du rappel :

Et il arrivera en ce jour-là : le Rejeton de Jessé, Celui qui s'est levé pour commander aux nations, les nations espèreront en lui, et son lieu de repos sera en honneur. Et voici qu'en ce jour-là le Seigneur montrera sa main pour témoigner de son zèle en faveur du reste qui a été laissé du peuple, qui a été laissé par les Assyriens, et par l'Égypte, et par Babylone, et par l'Éthiopie, et par les Élamites, et par ceux du Lever-du-Soleil, et par l'Arabie. Et il lèvera un signe sur les nations, et il rassemblera ceux qui étaient perdus d'Israël, et il rassemblera les dispersés de Juda des quatre ailes de la terre (XI, 11-13).

Le Christ dira plus loin : *Écoutez moi, îles, et soyez attentives, nations... Ainsi parle le Seigneur qui m'a formé dès le sein maternel pour être son serviteur, pour lui rassembler Jacob et Israël... Et il me dit : C'est pour toi une grande chose d'être appelé mon serviteur pour relever les tribus de Jacob et ramener les dispersés d'Israël. Voici que je t'ai établi en alliance à la postérité, en lumière aux nations, pour être le salut jusqu'à l'extrémité de la terre* (XLIX, 1-6). — Et encore : *Sois illuminée, sois illuminée, Jérusalem, car elle vient, ta lumière, et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi... Lève autour de toi les yeux et vois tes fils rassemblés. Ils sont venus de loin, tous tes fils...* (LX, 1-4). Cf. XLIII, 5, 6.

Voici le troisième, celui des deux Bons-Pasteurs, c'est-à-dire du *Pasteur unique* qui fait un *bercail unique* des Juifs et des Gentils :

Consolez, consolez mon peuple, dit Dieu... Monte sur une haute montagne, Évangéliste de Sion, élève avec force la voix, Évangéliste de Jérusalem : élevez la voix, ne craignez pas, dites aux villes de Juda : Voici votre Dieu, voici le Seigneur. Le Seigneur vient avec la force, et son bras avec la domination. Voici

dans son *sang* [1], au Bon-Pasteur à qui nous chantons bien dans les joies pascales : « l'Agneau a racheté les brebis [2]. » Doux et fortifiant concert, que, durant le *règne de mille ans* du *Christ avec* ses martyrs [3], l'Église a fait retentir dans le champ du laboureur ou l'atelier de l'ouvrier, comme dans le sanctuaire ou le cloître, que j'ai entendu sur les lèvres de mon père et de ma mère au milieu du travail quotidien, que Rome nous donnait en permanence pendant le Concile du Vatican et ces derniers jours si beaux du Pontife-Roi ! Il achève, hélas ! de s'éteindre au sein des familles chrétiennes ; on veut le faire cesser dans les temples ; il faudra bientôt aller aux cieux pour l'entendre. L'enfer a gagné pour la banalité ou pour le mal le monopole des chants. En est-ce donc fait de la terre ? Non certes encore ! L'heure n'est pas venue où le *Fils de l'homme venant* n'y

que son salaire est avec lui, et devant lui est son œuvre. Comme un pasteur, il paîtra son troupeau, et de son bras il groupera les agneaux, et il consolera les brebis qui sont pleines (XL, 1, 9-11).

Le prophète a été placé par le peintre à la jonction des trois sujets. C'est une manière de dire que les trois scènes prophétiques lui appartiennent, et qu'ainsi c'est Isaïe. En rencontrant cette exacte correspondance des textes et des tableaux, ce serait aller contre toute critique de ne pas songer à leur identification. Je crois avoir frappé cette fois dans le but. De Michée, d'ailleurs, à Isaïe, la distance n'est pas grande. Ils sont contemporains ; l'un cite l'autre, Michée, ce semble, Isaïe (Is., II, 2-4 ; Mich , IV, 2-4) ; l'un annonce la naissance du Messie de la Vierge, l'autre sa naissance à Bethléem : tous deux sont cités ensemble par S. Matthieu, au début de son Évangile. Il est naturel de les trouver l'un et l'autre aux catacombes, près de l'Enfant-Dieu, Isaïe au cimetière de Priscille, Michée à celui de Domitille.

La raison de la présence d'Isaïe et de ce sujet mystique de l'Étoile et de l'Emmanuel en un cimetière, est assez évidente. Isaïe parle du *peuple* qui a *marché dans les ténèbres, des habitants de l'Ombre-de-la-Mort* : ce sont bien les *habitants*, c'est bien le *peuple* du lieu où nous sommes. Reprenant, sur le berceau du Précurseur du Christ, la prophétie d'Isaïe, Zacharie célébrera *Dieu... se levant des Hauts-Lieux pour illuminer* ceux qui sont assis dans les ténèbres *et l'Ombre-de-la-Mort* (Luc, I, 78, 79), et l'Église répète son cantique en conduisant ses fils défunts à leur dernière demeure. Certes, il est beau de voir le *Benedictus* de l'Office des morts illustré, dès le berceau de l'Église, au-dessus des tombes primitives de notre cimetière de Priscille, à côté de sa chapelle funéraire !

[1] Apol., V, 9, 12.

[2] Séquence *Victimæ pascali laudes.*

[3] Apoc., XX, 4, 6.

trouvera plus *de foi* [1]. Tout nous fait espérer que le *règne* du *Christ* qui va cessant ici-bas aura son printemps d'automne avant l'hiver éternel. Le siècle de Dioclétien, d'Arius, des deux Donat, de Julien, eut ses Constantin et ses Théodose, avant Alaric, Genseric, et *le cri plein de force* de l'Ange : *Elle est tombée, elle est tombée Babylone* [2]. Les chants de triomphe de l'Église ne sont donc pas épuisés : et on parlera encore de *la paix dans* son *enceinte fortifiée*, de *la sécurité dans* ses *palais* [3].

Quelle que soit l'heure de cette visite tant désirée du Christ à Susanne, quelle que soit l'heure aussi où le Christ nous visitera, nous, les enfants de l'Église, pour nous donner ce congé du monde après lequel soupirait S. Paul [4], *notre titre de citoyen est dans les cieux* [5]. Si la *consigne du Verbe de Dieu* est bien gardée : *Sois fidèle jusqu'à la mort* [6], ce n'est pas le Bon-Pasteur qui récusera le titre de sa brebis. Que le *Dieu du ciel,* comme on disait à Babylone, aux jours de la chaste, de l'héroïque Susanne [7], écoute ainsi, sortant de nos lèvres, la prière qui, après le prélude, ouvre *le Chant pascal* du prêtre Sedulius :

« Dieu tout-puissant, éternel, espérance du monde, qui avez fabriqué le ciel, qui avez organisé le monde; qui interdisez aux tempêtes retentissantes des eaux et à leurs flots dressés de submerger les bords des terres voisines; qui donnez au soleil la plénitude de ses rayons et celle de ses cornes à la lune, et mesurez l'une et l'autre lumière au jour et à la nuit; qui comptez les étoiles dont seul vous connaissez les noms, les signes, les puissances, les mouvements, les lieux, les temps; qui avez façonné la terre nouvelle en différents corps, et du sol engourdi avez tiré des membres vivants ; qui restaurez l'homme, qu'avait fait périr la douceur d'un fruit défendu, par une meilleure nourriture, et qui chassez le venin, qu'avait inoculé le Serpent, par le breuvage d'un sang sacré ; qui créez une seconde fois d'une souche unique le genre humain enseveli, excepté ceux qu'enfermait l'Arche, sous la masse qui se ruait d'un déluge écumant, afin qu'une mystique vertu montrât que ce qui meurt violemment par les vices de la chair, un bois conducteur peut le renouveler à travers les ondes liquides, — car vous lavez tout le monde dans un

[1] Luc, XVIII, 8.
[2] Apoc., XVIII, 2.
[3] Ps. CXXI, 7.
[4] Philip., I, 23.
[5] Philip., III, 20.
[6] Apoc., I, 2 ; II, 10.
[7] Dan., II, 18, etc.

baptême unique, — ouvrez-moi la voie salutaire qui, par un étroit sentier, conduit un petit nombre d'hommes à la Cité, et faites luire devant mes pieds la lampe du Verbe, pour que le chemin de la vie me conduise à ce parc champêtre où le Bon-Pasteur garde l'aimable bercail, où l'Agneau de la Brebis-Vierge entre le premier avec sa blanche toison et puis tout le blanc troupeau [1]. »

1 *Omnipotens æterne Deus, spes unica mundi,*
Qui cœli fabricator ades, qui conditor orbis,
Qui maris undisonas fluctu surgente procellas
Mergere vicinæ prohibes confinia terræ,
Qui solem radiis et lunam cornibus imples,
Inque diem ac noctem lumen metiris utrumque;
Qui stellas numeras, quarum tu nomina solus,
Signa, potestates, cursus, loca, tempora nosti,
Qui diversa noram formasti in corpora terram,
Torpentique solo viventia membra dedisti;
Qui pereuntem hominem vetiti dulcedine pomi
Instauras meliore cibo, potuque sacrati
Sanguinis infusum depellis ab angue venenum;
Qui genus humanum (præter quos clauserat arca)
Diluvii rapida spumantis mole sepultum
Una iterum de stirpe creas, ut mystica virtus
Quod carnis delicta necant, hoc præsule ligno,
Monstraret liquidas renovari posse per undas;
Totum namque lavas uno baptismate mundum:
Pande salutarem, paucos quæ ducit in Urbem,
Angusto mihi calle viam, Verbique lucernam
Da pedibus lucere meis, ut semita vitæ
Ad caulas me ruris agat, qua servat amœnum
Pastor ovile bonus, qua vellere prævius albo
Virginis agnus ovis, greexque omnis candidus intrat.

Carmen Paschale, l. I, 43-67.

Une pierre de clôture d'un *loculus*, mise au jour en 1878, au cimetière d'Ostrien, où Mgr Crostarosa me l'a montrée, jette un jour précieux sur ces derniers vers de Sédulius, et en reçoit à son tour une éclatante lumière. Grossièrement gravée au trait, elle présente une Orante ayant à sa droite un personnage de la main droite duquel pend une lampe allumée, et, à sa gauche, un autre personnage portant la main droite sur sa poitrine. Les deux sont vêtus de la tunique et du manteau. Au-dessus, l'épitaphe contient deux lignes où l'on a pu discerner les lettres suivantes, de la fin du troisième siècle ou du quatrième :

CR*e*SC..... *in p*AC*e*
B*e*NE *merenti*..... ET...

M. de Rossi a publié le dessin de ce monument dans le *Bulletino* de 1880, tav. VIII, et l'a heureusement commenté, p. 66-8, en rappelant le verset 105 du

Certes, « le blanc troupeau m'effraie. » Je sais, je vois mes taches : « Mon visage rougit de ma faute [1]. » Et cependant le Paradis est pour moi ! N'est-ce pas la brebis perdue dans le désert, que

Psaume CXVIII : *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis*, et ce passage des Actes du martyre des SS. Montanus, Lucius et leurs compagnons qui souffrirent, l'an 259, à Carthage. « Renus, qui avait été avec nous saisi par le « sommeil, eut une vision, Il nous vit conduits les uns après les autres au sup- « plice. A ce moment, devant chacun de nous était portée une lampe : celui que « ne précédait pas la lampe n'avançait pas. Et après que nous nous fûmes avan- « cés avec nos lampes, il se réveilla. Quand il nous eut rapporté sa vision, nous « nous réjouîmes, ayant la confiance que nous marchions avec le Christ qui est « la Lampe pour nos pieds, et qui est le Verbe même de Dieu : QVI EST « LVCERNA PEDIBVS NOSTRIS ET QVI EST SERMO SCILICET DEI. » (D. Ruinart, *Acta martyrum sincera, Passio SS. Montani, etc*, § V.)

Une épitaphe du cimetière de Priscille, celle de Maritima dont la tombe est marquée de l'Ancre du Christ, flanquée des deux poissons du Judaïsme et de la Gentilité, disait de même vers cette époque : « Maritima vénérable, tu n'as point « perdu la douce lumière, car tu avais avec toi le pleinement Immortel en tout, « car ta piété te fait en tout temps progresser : ΜΑΡΙΤΙΜΑ ΣΕΜΝΗ ΓΑΥΚΕ- « ΡΟΝ ΦΑΟΣ ΟΥ ΚΑΤΕΛΕΙΡΑΣ · ΕΣΧΕΣ ΓΑΡ ΜΕΤΑ ΣΟΥ ΠΑΝΑΘΑΝΑ- « ΤΟΝ ΚΑΤΑ ΠΑΝΤΑ · ΕΥΣΕΒΕΙΑ ΓΑΡ ΣΗ ΠΑΝΤΟΤΕ ΣΕ ΠΡΟΑΓΕΙ. » (Boldetti, p. 370.)

Le personnage qui est à droite de Cres*centia* (?) est donc le Christ, et le passage de Sédulius nous fait bien comprendre que, guidant la défunte avec sa lumière, lui qui a dit : *Je suis la lumière du monde* (Joan., VIII, 12), il la conduit au Paradis. C'est ici une variante du Christ de la *cappella greca*, sortant du tabernacle du ciel et venant sauver Susanne.

Quel personnage fait pendant au Christ? Ce doit être un saint ou un ange, puisque l'Église chante aux obsèques du fidèle : *Subvenite Sancti Dei, occurrite Angeli Domini, suscipientes animam ejus, offerentes eam in conspectu Altissimi. Suscipiat te Christus qui vocavit te*, etc. Je soupçonne que c'est S. Paul. Il est le *Vase d'élection* à qui le Christ a rendu, avec sa *lampe*, la lumière de l'âme et celle du corps (Act., IX, 15, 18), et qui a été *ravi au Paradis*, jusqu'au *troisième ciel* (II Cor., XII, 2, 4). Paul fait bien vis-à-vis au Christ, *Lumière du monde ;* c'est un introducteur tout spécial dans le Paradis. On le trouve, d'ailleurs, deux fois, et lui seulement, sur les monuments chrétiens, en pendant du Christ. Une fresque du cimetière de Priscille montre, au-dessus d'une tombe, le Bon-Pasteur et Paul, PAVLVS PASTOR APOSTOLVS (Aringhi, t. II, p. 273); et un fond de coupe (R. P. Garucci, tav. XVI, 7) offre deux bustes en regard avec les noms CRISTVS, PAVLVS.

[1] Culpa rubet vultus meus. — Séquence *Dies iræ* du franciscain Thomas de Celano qui vivait en 1255.

dis-je ? le loup attaché déjà à la potence publique, que « l'Agneau de « la Brebis Vierge » a fait entrer à sa suite dans le bienheureux bercail ? Ils étaient deux voleurs de grand chemin, blasphémant sur leur croix le Bon-Pasteur qui pour eux mourait sur la sienne. Un de ces loups resta forcené sous le regard de l'Agneau : il refusa de devenir une brebis.

« L'autre, dit Sédulius, adorant le Christ par des paroles suppliantes, baissait, épuisé, ses yeux sanglants, car des liens retenaient ses deux mains. Le Seigneur recueille cet égaré, comme un pasteur sa brebis dans un champ désert, et se fait une fête de l'amener en ces champs qui sont les vôtres, ô Paradis ! où le sol couvert de gazon charme les yeux par ses fleurs perpétuelles, où la volupté des bois est nourrie par des eaux courantes, où, au milieu des jardins étalant des fruits qui ne manquent jamais, le Serpent gémit de voir l'antique colon habiter.... Ce voleur, avec ses rapines, a enlevé le Royaume des cieux [1]. »

« Vous qui avez absous Marie et qui avez exaucé le larron, à « moi aussi vous avez donné l'espérance [2] ! » *Seigneur*, à qui j'ai consacré ces pages, y recueillant ce que j'ai pu des fleurs des Saintes-Ecritures, des Saints-Pères, de la sainte antiquité chrétienne, au soleil de votre Nom, pour en faire cette *livre de parfums* de Marie qui, versée sur vos *pieds*, célébra avec votre *sépulture* votre résurrection [3], avec votre résurrection la nôtre, *Seigneur, souvenez-vous de moi, dans votre Royaume* [4].

Je scelle trois fois ce livre de votre signe.

Alter, adorato per verba precantia Christo,
Saucia dejectus flectebat lumina, tantum
Lumina, nam geminas arcebant vincula palmas.
Quem Dominus, ceu pastor ovem deserta per arva
Colligit errantem, secumque adducere gaudet
In campos, Paradise tuos, ubi flore perenni
Gramineus blanditur ager, nemorumque voluptas
Irriguis nutritur aquis; interque benigne
Conspicuos pomis non deficientibus hortos
Ingemit antiquum Serpens habitare colonum...
Abstulit iste suis cœlorum regna rapinis.

Carmen Paschale, l. V, v. 216-230.

[2] Seq. *Dies iræ.*
[3] Joan., XII, 3, 7.
[4] Luc, XXIII, 42.

Le voici, pris du sarcophage de Junius Bassus. C'est le *chi*, X, l'initiale de votre nom de *Christ*, marquant le pain offert à Job pour son soutien en son martyre, le pain qui est vous-même, l'Eucharistie.

Le voici, en triple exemplaire, transcrit d'une stèle dressée à ciel ouvert près du tombeau de Cecilia Metella, et offrant aux païens, avec leur formule de consécration des tombeaux, M. S. (*Manibus sacrum*), un triple mystère chrétien. C'est votre double monogramme X, I, *Christ-Jésus*, inscrit dans un cercle figurant l'Eucharistie et le denier de la vie éternelle ; c'est l'ancre, sigle voilée de *Christ-Jésus*, symbole de l'*espérance qui ne confond pas* [1] et qui a *pénétré les cieux* [2] ; c'est le Poisson, *Jésus-Christ-Fils-de-Dieu-Sauveur*, et, ce semble même, le dauphin, dont la poésie fait le sauveur des naufragés. Ce groupe, offrant votre signe sous ses trois formes principales, termine l'épitaphe « d'Ægrilius Bottus Philadès, Bottus [3] très doux, « très tendre, *à qui* ses parents ont fait *ce monument et qui* a vécu « neuf ans, quarante jours, de sainte mémoire : AEGRILIVS — BOTTVS — PHILADES — POTVS DVL — CISSIMVS — ET PIENTIS — SIMVS SVI — PARENTES — FECERVNT — VIXIT AN — VIIII DXL — M S.... [4]. »

Le voici enfin, en double symbole, sur la tunique et sur le pallium de sainte Agnès, dans l'image en mosaïque dont le pieux pape Honorius a paré l'abside de sa basilique et de son tombeau. Cette tunique de pourpre porte sur ses plis, dans un cercle d'or bordé de pourpre, un phénix peint d'or, de pourpre et d'azur ; le blanc pallium est marqué d'une grosse étoile d'or à huit branches, intérieurement diaprée en pourpre, lait et azur, de rayons et de fleurons. Le Christ qui a dit : *Je suis la résurrection et la vie*, a dit aussi : *Je suis l'étoile splendide et matutinale* [5] ; et comme son titre de *Roi des*

[1] Rom., V, 5.

[2] Hebr., IV, 14.

[3] Pour *Bottus* le graveur a écrit *Potus*, d'où le jeu de mot charmant : *Potus* (breuvage) très doux, etc. Philades, est-ce φιλαθὲς, *bien-aimé ?*

[4] Musée du Latran XIV, *E sepulcro subdiali ad monumentum Cœcil. Metellæ, via Appia*, dans M. de Rossi, *Il museo Lateran.*, etc. J'ai déjà mentionné ce monument à la fin du chapitre XXII.

[5] Joan., XI, 25 ; Apoc., XXII, 16.

rois, de *Dominateur des dominateurs* est *écrit sur son vêtement et sur sa cuisse* [1], les deux précédents sont représentés par le phénix et par l'étoile sur le vêtement de son épouse virginale, de sa glorieuse martyre, Agnès. N'a-t-il pas dit aussi : *Celui qui voit le Fils et croit en lui... je le ressusciterai* [2]; et: *Celui qui sera victorieux... je lui donnerai l'étoile du matin* [3] ?

Voici mon signe (*thau*), disait Job à Dieu [4], en provoquant à la lutte, avec une confiance filiale, mais trop libre et trop peu réfléchie, sa justice et sa miséricorde. Puis se ravisant, à la présence et à la voix du Tout-Puissant, le saint « martyr, » comme l'appellent les vieux martyrologes [5], se prosternait dans la poussière et la cendre, disant à Dieu : *Je sais que vous pouvez tout et qu'il n'y pas de disposition qui vous soit interdite*, et répétant plus que jamais en son cœur : *Que le nom de Jéhovah soit bénit* [6] ! Ainsi sous votre *signe*, sous votre nom, ô Christ, nous attendons le secours du temps, la paix de l'éternité.

Mais, à côté de cette dernière pensée au Christ, pouvons-nous ne pas déposer une dernière pensée à l'Église, à l'*Église* que *le Christ a aimée et pour* qui *il s'est livré à la mort* [7] ? Elle nous est offerte d'abord, et comme imposée, par un précieux sarcophage du Ve siècle, aux bas-reliefs polychromes, récemment trouvé dans la catacombe de Saint-Jean, à Syracuse, et contenant un sujet unique dans les antiquités chrétiennes, dont le voile mystérieux ne semble point levé encore.

C'est l'urne sépulcrale « d'Adelphia, femme clarissime, épouse du « comte Valérius, » avec qui elle est représentée en buste dans une

[1] Apoc., XIX, 16.
[2] Joan., VI, 40.
[3] Apoc., II, 28.
[4] הן תוי. Job, XXXI, 35.
[5] D. Calmet, *Dict. de la Bibl.*, *Job*.
[6] Job, XLII, 2; I, 21, Hébreu.
[7] Ephes., V, 25.

large coquille, au centre de la face antérieure. Trois rangs de sujets bibliques ornent cette face. Au rang inférieur, à partir de la gauche, ce sont les trois Hébreux refusant d'adorer le buste de Nabuchodonosor dressé sur la colonne, le miracle de Cana, l'Adoration des Mages, Adam et Ève aux côtés de l'arbre et du Serpent, l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem. Au rang du milieu c'est, d'un côté des bustes, le Christ donnant la gerbe de blé à Adam, la brebis laineuse à Ève, symboles de leur travail, le Christ annonçant à Pierre son triple reniement qui doit être suivi, au chant du coq, de ses nobles larmes et puis de sa triple déclaration d'amour, l'hémorrhoïsse aux pieds du Christ, la main de Dieu donnant à Moïse les tables de la Loi ; de l'autre côté, la main de Dieu arrêtant le glaive d'Abraham qui va frapper Isaac, la guérison de l'aveugle-né, la multiplication des pains et des poissons, la résurrection de Lazare. Au rang supérieur, à droite du cartouche de la défunte, tenu par deux Génies, on voit l'Enfant-Jésus dans la crèche, Joseph debout et Marie assise, le bœuf et l'âne à l'opposé, et trois bergers accourant, dont le premier montre l'étoile toute grande des Mages ; à gauche, à l'extrémité de la bande, une immense figure apparaît sur le creux d'un rocher, un *ancien d'Israël* debout montre le ciel comme pour nous indiquer que c'est *Jéhovah sur la pierre d'Horeb*[1], et Moïse, un genou en terre devant lui, fait avec sa verge jaillir l'eau de *la pierre* qui *était le Christ*[2] ; puis un personnage, tête nue, est conduit par deux autres, tête nue aussi, vers une matrone voilée, assise sur un siège et entourée de quatre femmes voilées, trois debout, une quatrième assise à terre qui, tenant un grand vase, regarde en haut, d'où elle semble attendre une inspiration.

[1] Exod., XVII, 5, 6.
[2] I Cor., X, 4.

On a vu dans cette matrone la « Vierge au ciel » parmi les saintes de l'Ancien Testament, Sara, Rébecca, Rachel, Lia, Susanne, que nous montrent autour d'elle les Actes de la martyre Héliconis [1], ou les saintes du Nouveau, selon des textes des Pères et la mosaïque de Saint-Apollinaire de Ravenne : la Vierge accueillant Adelphia présentée par deux autres saintes [2]. Mais les trois personnages à tête nue, en regard des cinq femmes voilées, doivent être des hommes ; et ce sujet mystique de la Vierge ne serait-il pas bien extraordinaire, tout seul, sans que rien ne l'annonce, parmi ces quinze sujets exclusivement pris de la Bible et de l'Évangile, et étant associé par le rapprochement des personnages avec celui de Moïse ? Une explication plus simple se présente ou plutôt s'impose. Nous lisons au livre des *Juges,* en ces premiers temps de la république dont Moïse est le législateur :

« Et les enfants d'Israël continuèrent de faire le mal aux yeux de Jéhovah, Aod étant mort. Et Jéhovah les vendit entre les mains de Jabin, roi de Canaan, qui régnait dans Asor. Le prince de son armée était Sisara, et lui habitait à Harosheth-goïm. Et les fils d'Israël crièrent vers Jéhovah, car il avait neuf cents chars de fer et il opprimait les enfants d'Israël avec violence depuis vingt ans. Et Déborah, femme-prophétesse, femme de Lapidoth, était, elle, jugeant Israël en ce temps-là. Elle siégeait sous le palmier de Déborah entre Ramah et Bethel, dans la montagne d'Ephraïm ; et les fils d'Israël montaient vers elle pour le jugement. Et elle envoya appeler Barac, fils d'Abinoham de Cédès-Nephtali et lui dit : *Est-ce que Jéhovah, Dieu d'Israël, n'a pas donné un ordre ? Va et attire les gens sur le mont Thabor, et tu prendras avec toi dix mille hommes des fils de Nephtali et des fils de Zabulon. Et j'attirerai vers toi, au torrent de Cison, Sisara, prince de l'armée de Jabin, et ses chars et sa multitude, et je le livrerai entre tes mains.* Et Barac lui dit : *Si tu viens avec moi, j'irai, et si tu ne viens pas avec moi, je n'irai pas.* Et elle dit : *J'irai, j'irai avec toi. Mais il n'y aura pas de gloire pour toi dans la voie où tu marches, car c'est dans la main d'une femme que Jéhovah vendra Sisarah.* Et Déborah se leva et elle alla avec Barach à Cédès [3]. »

Voilà bien le tableau gravé sur notre sarcophage : c'est Débora, juge d'Israël, servant de variante à Daniel que maintes fois les monuments chrétiens nous ont ainsi présenté ; c'est Barac, sourd à l'ordre de Dieu, peu sensible au péril de son peuple et de la loi de

[1] Bolland., 28 maii, t. VI, p. 743.

[2] M. E. Le Blant, *La Vierge au Ciel représentée sur un sarcophage antique, Revue archéologique,* 1877, t. XXXI, p. 353-59.

[3] Judic., IV, 1-9.

Moïse que veulent effacer de la terre de féroces idolâtres, qui est amené devant Débora par deux officiers de justice comme l'un ou l'autre des vieillards calomniateurs de Susanne devant Daniel; c'est, parmi les dames d'honneur de Débora, Jahel, femme fidèle à Dieu d'un mari qui a fait paix avec le roi de ses ennemis [1], Jahel tenant le vase d'honneur plein de lait dont le cruel Sisara, leur général, doit boire pour un sommeil éternel, Jahel regardant au ciel qui déjà l'illumine ; c'est enfin, toute prête à cette heure, la victoire après laquelle Débora ayant à son côté le trop médiocre Barac, Barac devenu un homme, grâce à cette femme, dira dans son hymne d'actions de grâces :

Ils avaient laissé tomber leurs bras les commandants ;
En Israël ils avaient laissé tomber leurs bras,
Jusqu'à ce que je me lève, Débora,
Jusqu'à ce que je me lève, la Mère en Israël....
Réveille-toi, réveille-toi, Débora,
Réveille-toi, réveille-toi, dis un cantique !
Lève-toi, Barac, et fais captifs
Tes captifs, fils d'Abinoam !
Alors un petit reste dominera les puissants du peuple,
Jéhovah dominera pour moi sur les forts...
Bénie soit entre les femmes, Jahel,
L'épouse d'Héber le Cinéen :
Entre les femmes bénie soit-elle !
De l'eau il demanda, du lait elle donna :
Dans la coupe des puissants elle offrit de la crême.
De sa main elle a saisi le clou
Et de sa droite le marteau des travailleurs ;
Elle a meurtri Sisara, elle a brisé sa tête,
Elle a fendu, elle a transpercé sa tempe,
Entre ses pieds, il s'est tordu, il est retombé, il s'est couché :
Entre ses pieds il s'est tordu, il est retombé :
Là où il s'est tordu, il est retombé anéanti...
Ainsi périssent tous ceux qui te haïssent, Jéhovah !
Et que ceux qui l'aiment soient comme la sortie du soleil en sa force [2] !

Aux deux groupes de Moïse et de Débora une grande scène fait pendant de l'autre côté, celle de la Crèche. Le parallélisme est évi-

[1] Judic., IV, 17.
[2] Judic., V, 7-31.

dent : à Moïse répond le Christ, à Débora, la Vierge. Comme Marie, Débora représente l'Église. Marie a devant elle cet Emmanuel dont elle a chanté, le portant dans son sein : *Il a fait descendre les puissants de leur trône et il a élevé les humbles* [1] ; Débora a devant elle *Barac avec* lequel elle *chantera le cantique* de la défaite des *rois de Chanaan,* contre qui les anges ont *combattu des cieux et les étoiles de leurs sentiers* [2]. On sculptait et on enluminait à Syracuse, sur le sarcophage de la fille d'un sénateur qui avait baissé, avec son époux, comte romain, la tête dans l'onde purificatrice du Christ, sous la main de ses Pontifes, cette double prophétie du triomphe de l'Église au moment où venait de tomber *la grande Babylone* des Césars, et où la Rome de Pierre, crucifié la tête en bas en face des sept collines, *surgissait* parmi leurs ruines comme la *Jérusalem illuminée de la gloire de l'Éternel* [3], comme le doux et invincible soleil du *Royaume*, enfin *arrivé*, *de Dieu* [4].

Mais voici qu'un second monument, bien autrement insigne, vient se joindre à celui de Syracuse, comme pour donner pleinement à cette heure la force et l'espérance à nos cœurs. Rome possède, debout encore, un édifice sacré de Constantin, un seul, le mausolée de sa fille Constance ou Constantine, placé auprès de la basilique de Ste-Agnès, construite par cette princesse qui avait fondé là un collège de Vestales chrétiennes et y avait gravi les degrés de la sainteté. Chambre des catacombes transportée en plein soleil, comme le tombeau même de la martyre Agnès, qui l'emportait alors sur « tous les temples et toutes les constructions terrestres [5], » ce mausolée reçut en marbres et en mosaïques une des décorations les plus magnifiques qui fût jamais, et des plus sublimes. Une partie s'est conservée : ce sont les plus anciennes mosaïques chrétiennes du monde. Nous avons, en parlant du Bon-Pasteur, rappelé leurs précieuses splendeurs, et nous y avons deviné justement une certaine image du Christ paissant ses brebis divines, dont le temps

[1] Luc, I, 52.
[2] Judic., V, 1, 19, 20.
[3] Is., LX, 1.
[4] Matth., VI, 20.
[5] Inscription dédicatoire placée par sainte Constance : *Constantina Deum,* etc. — Ici, chap. XVII.

semblait avoir effacé jusqu'au souvenir [1]. Tout vient de nous être rendu, au moins sommairement, par une note, retrouvée à Ferrare, du maître et de l'ami de Bosio, Pompeo Ugonio [2]. Dans « les dernières années du XVIe siècle [3], » il décrivit ce monument qui possédait encore, intègres ou fragmentaires, la plupart de ses mosaïques, et laissait voir sûrement toute la somme de ses grandes leçons de théologie et de politique vraiment impériale, qui avaient rendu au monde, après l'avoir fait à Rome, sa liberté, son honneur, sa prospérité, sa paix. Nous savons ainsi que sous Constantin ou ses fils, exécuteurs de ses inspirations, ce pieux et solennel monument de famille présentait l'ensemble des tableaux suivants.

« Le temple sphérique de Sainte-Constance [4], » orné extérieurement et intérieurement d'une couronne de colonnes soutenant la voûte d'un portique circulaire, et, à l'intérieur, où les colonnes sont géminées, soutenant de plus la coupole même de l'édifice, contenait dans l'épaisseur de sa puissante muraille, au dehors, une série de niches cintrées « destinées à des statues [5], » au-dedans, douze niches rectangulaires séparées, trois à trois, par la porte d'entrée, l'abside du fond et deux petites absides latérales. Des guirlandes de feuillage avec leurs bandelettes, des étoiles noirâtres ou verdâtres et des monogrammes du Christ se détachant sur un fond blanc, composaient leur décoration en mosaïque [6]. En se rappelant que Constantin avait fait placer, à Constantinople, son sarcophage parmi douze monuments en l'honneur des Apôtres, ces futurs juges des vivants et des morts avec le Christ, on est porté à croire que ces douze niches leur étaient consacrées. Peut-être contenaient-elles

[1] Chap. XVII, fin.

[2] Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie, Sainte-Constance de Rome, Nouveaux documents*, *Revue archéol.*, 1878, t, XXXV, p. 351-67.

[3] M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. I, p 19.

[4] « Templum S. Constantiæ sphericum, » écrit Panvinio dans sa notice *De præstantia Basilicæ S. Petri*, rédigée avant 1568, date de la mort de cet illustre savant. Bibl. vat, n° 6780. M Müntz, *Revue archéol.*, 1875, t. XXX, p. 225.

[5] « In exteriori porticu sunt multi nichi qui ad statuas usu erant. » Panvinio, *ibid.*

[6] « 2^a (Absis) habet arcum, videlicet circuitionem superiorem ex musivo, in quo minutis tesselis albis simul compactis dispersæ sunt stellulæ nigricantes, vel virides, circumque hunc velut sertum ex ramis vel fasciolis. » Ugonio, dans M. Müntz, *Revue archéol.*, 1878, p. 360.

leurs statues, qui allaient bientôt, avec celle du Christ, briller en argent à la façade de la basilique constantinienne du Sauveur au Latran.

L'abside, que précédait un segment du portique circulaire spécialement décoré d'une mosaïque sur fond or, splendeur que l'art chrétien, s'inspirant des présents des Mages, commençait à appliquer au sanctuaire, offrait dans l'arc, sur un fond blanc, au milieu de nombreuses étoiles noirâtres, un grand monogramme du Christ [1], non sans allusion, ce semble, à la célèbre vision de l'Empereur. Au fond d'un petit dôme qui recouvrait le gigantesque sarcophage de porphyre rouge de sainte Constance, orné en reliefs de vendanges, de paons, de béliers mystiques pris des catacombes, et, en avant du sarcophage, l'autel eucharistique réalisant la résurrection figurée par ces symboles, une mosaïque préludait complètement à l'admirable mosaïque de Sainte-Pudentienne. On y voyait la Jérusalem céleste, le Christ siégeant devant avec les Apôtres, sous une galerie de feuillage, pour le jugement du monde ; et, au-dessous d'eux et comme au-dessus de l'autel par la perspective, l'Agneau de Dieu portant le diadème de son Nom sur la tête, et entouré des brebis dont il est le Pasteur et à qui il a donné sa vie. Deux femmes, à la taille élancée, aux vêtements blancs, debout vers les angles repré sentaient, sans doute, comme plus tard à Sainte-Sabine, « l'Église de la Circoncision » et « l'Église des Gentils [2]. »

[1] « VIII absis est in medio illa in qua est sepulcrum porphyreticum collocatum. Ejus superior circuitio est ex musivo, ut 2ª supra, stellulis in albo nigricantibus exornata, ubi et hoc est signum semifractum : ⁎. » Ugonio, p. 361. — M. Armellini vient de découvrir en place plusieurs de ces étoiles et quelques cubes de l'ancien monogramme. *Conférence du 28 déc. 1878, Bulletino*, 1880, p. 61.

[2] « Arcus est in medio ecclesiæ, ubi altare majus et sepulcrum porphyreticum, ubi... instar testudinis altius spatium attolitur, muris hinc inde circumseptum. Qui locus variis musivis figuris erat ornatus, quæ partim deciderunt, partim vix apparent. In facie supra sepulcrum videntur quidam sedentes qua fere specie sunt ad S. Pudentianam in abside majore, et sine dubio hic erat Salvator, quantum opinari possum... Supra hos sedentes ornatus est quidam ex frondibus contextus inter ceu candelabra quædam. E regione videntur... similes quædam figuræ sedentes. Et duæ in angulis oblongæ mulieres alba veste stantes (?). Circum et in sublimi omnia exsoleverunt et corruerunt. » Ugonio, p. 362.

Nella capella maggior (?) ... che è sopra l'altar vi è figurato l'agnello col diadema con certe pecorelle sotto, il quale sta dinanzi (?) alla città di Gerusalem... (*suit un croquis*), p. 367.

A l'absidiole de droite, à partir de l'autel, le Christ apparaissait montant au ciel. Il laissait sous ses pieds à la terre les quatre fleuves du Paradis céleste de sa grâce, où venaient se désaltérer les brebis du Judaïsme et de la Gentilité, sortant de Jérusalem et de Bethléhem ; à Pierre, qui portait à sa gauche l'étendard de son Nom et de sa Croix, il donnait sa Loi et son Nom même dont il devait établir le règne, DOMINVS LEGEM DAT ☧ ; à Paul, qui prêtait l'oreille à sa gauche, il confiait la mission spéciale d'annoncer l'Évangile de sa résurrection ; et, montrant un des deux palmiers qui encadrent la scène, l'homonyme du phénix, sur lequel se dressait le phénix peut-être, il disait bien clairement aux Princes des Apôtres : *On* m'a *vu ressuscité... Prêchez la bonne nouvelle à toute créature* [1]. A l'absidiole de gauche, le Christ était assis sur le globe céleste. Sept palmiers, en forme de candélabres, montaient à côté de lui, représentant les sept Églises, toutes les Églises, que surveille d'en haut cet *Évêque de* nos *âmes* [2], dans *la main droite* duquel sont les *sept étoiles, les Anges des sept Eglises*, les Évêques, ses lieutenants ici-bas, et qui se promène au milieu *des sept candélabres d'or*, c'est-à-dire des *sept Eglises* même [3], pour examiner, consoler, réprimander, réprouver, couronner. Pierre était en face de lui, sous les traits d'un « vieillard [4], » en avant de deux palmiers, les deux Églises des Juifs et des Gentils auxquelles il préside : incliné devant le Christ, il recevait de lui, pour *ouvrir* ou *fermer* en son nom, *les clefs du Royaume des cieux* [5].

La voûte annulaire du portique intérieur étalait, sur un fond blanc, dont les teintes semblent d'argent encore, tout ce que la nature a de grâces pour symboliser la Grâce elle-même. La scène des vendanges est répétée onze fois ; d'immenses vignes déroulent et enroulent leurs branches, et les enfants et les oiseaux folâtrent

[1] Marc, XVI, 14, 15.

[2] I Pet., II, 25.

[3] Apoc., I, 16, 20 ; II, 1.

[4] « Ille senex » Ugonio, p. 360. Une restauration a donné à ce personnage une figure juvénile et a fait à tort douter que ce ne soit S. Pierre. *Rev. arch.*, t. XXX, pl. XXIII.

[5] Matt., XVI, 19. Les deux tableaux des petites absides existent, mais avec des réparations qui sont trop souvent des altérations.

dans les pampres ; l'Amour joue avec Psyché ; les colombes sont assises au bord des vases d'eau fraîche ; la brebis porte, comme aux catacombes, le vase de lait au bout d'une houlette, maîtresse brebis qui est le Pasteur, le Christ ; le monogramme du Christ, le *chi*, ☩, est en plus d'un endroit, la base de l'ornementation ; les fleurs le dessinent, il sert de centre aux étoiles : il est multiplié en grandes figures d'orfévrerie, et prime tout, au segment qui fait face à la porte, saisissant les yeux de celui qui met le pied dans le temple [1].

A la première zone de la coupole, une rivière étendait le cercle sans fin de ses eaux, et présentait les scènes les plus variées et les plus riantes. « Ici des enfants ailés pêchaient à la ligne ou au filet, « ou bien lançaient des harpons sur des poissons presque aussi gros « qu'eux ; ailleurs ils jouaient au milieu de l'onde avec des cygnes, « ou faisaient manœuvrer des barques légères [2]. » C'est le Jourdain céleste avec ses joies, dont la basilique constantinienne du Sauveur et la basilique libérienne de la Vierge offriront bientôt des copies à leurs absides sacrées. Des eaux du Jourdain s'élevaient, sur des ilots plats, douze caryatides s'échappant de la corolle d'une fleur, flanquée chacune de deux tigres ou lions captifs, et portant sur leurs têtes une tige de fleurs vers laquelle s'inclinaient deux dauphins enroulés. Elles encadraient ainsi douze tableaux bibliques. Quatre nous sont connus. C'était en face de l'entrée, en avant de l'autel, Élie faisant descendre le feu du ciel sur l'autel du vrai Dieu, et confondant devant le peuple les prêtres de Baal. Heureuse image de l'Église triomphant de l'idolâtrie, aux jours de Constantin, par des prodiges célestes éprouvés de lui-même et de sa fille, de sa fille Constance, guérie, à quelques pas d'ici, au tombeau de sainte Agnès ! C'était Tobie, son poisson mystique à la main, et l'archange Raphaël. C'était Moïse frappant le rocher, en portant un vêtement marqué du thau qui symbolise le Christ. C'était Susanne [3].

[1] La décoration originale de la voûte annulaire est à peu près intègre.

[2] M. Müntz, *Revue arch.*, t. XXX, p. 225. — « Pueri natantes, scaphis vecti, » écrivait, au XVIe siècle, Schraderus, *Monumentorum Italiæ... libri quatuor*, Helmstett, 1592, f° 120 v°. Cité *ibid.*

[3] In primo arcu est altare cum tauro superimposito flammis circum ardent(ibus), descenditque super altare ignis e cœlo. Astat a dextr^a sacerdos, seu pro-

« Matrone, écrit Ugonio, d'un aspect très grave, d'une taille élan-
« cée, vêtue d'une tunique d'or, avec une bandelette couleur agate,
« descendant de son cou à terre, sa tête et son cou jusqu'à la
« poitrine sont enveloppés d'une étoffe ou voile blanc. Elle étend
« la main droite ouverte; elle tient un livre ouvert de la main
« gauche. » Derrière elle, sur un tribunal à six hautes assises, siège le jeune Daniel, tourné de son côté et avançant pour ainsi dire sur sa tête la main qui doit la délivrer. De l'autre côté, « debout », au bas d'une des deux portes latérales du siège du juge, son assesseur, sur son ordre, expulse les deux vieillards qui vont être rappelés et interrogés séparément, et dont s'écroule dès cet instant la coalition infâme. « Tous deux paraissent fuir devant lui et à la face de la

pheta, retro quem est figura templi, ad lævam ante altare multitudo populi. Hæc historia esse videtur quæ Reg. III, cap. 18, habetur, qu. Helias, bove super altare imposito, ad confundendos sacerdotes Baal ignem de cœlo mitti impetravit. Tamen bos Heliæ erat sectus in partes, hic videtur integer. Sed pictoribus omnia licent...

VIII aspicitur hic unus (?) (cætera enim deciderunt) habitu fere... heremitico... Hic manu tenet grandem et pulcherrimum piscem, apparetque retro eum comitari (?) alius (?) cujus facies non extat. Quid si hic Tobias?...

In arcu X cernitur gravissimi aspectus matrona, proceræ staturæ, aurea veste induta, cum fascia quadam leonati coloris ad terram a collo descendente; caput autem et collum usque ad pectus involuta albo quodam panno, seu velo. Dexteram apertam extendit, læva vero librum apertum tenet scriptum, in quo tamen (?) legi non potest. Ante eam sedet quidam juvenis in sublimi sede ante quoddam ædificium, manusque ita extendit (?) ut concionari videatur. In dicti autem ædificii porta, quæ est retro hunc juvenem, videtur. . unus stare, duoque ante ipsum quasi fugere a facie (?) puellæ. Et hi sunt, quantum apparet, senes. Quare facile hanc crediderim Danielis, Susannæ et duorum senum amantium, seu amentium, historiam... (*suit un croquis*)...

Arcus XII. Vid^t vir quidam virgam... ad lapidem et aquam educere, ante quem stant alli tres progredientes...

All' arco 12 quella figura che dicevamo parere (?) Mose che con la verga cava l'acqua del saxo, non si vede bene che fusse (?) ma che sia figura cristiana lo indica qual segno, chel del tau, nel fin della veste cosi... il quale sol di pingersi a cristiani santi. — Ugonio, p 365-7.

Les notes d'Ugonio ne nous permettent pas d'identifier avec certitude les tableaux II, III, VII, IX, XI. Peut-être le VI contenait-il Moïse recevant la loi, le XI, Abel offrant son agneau au Christ, Caïn ses épis. Les IV, V, VI étaient détruits complètement.

« jeune matrone. » A elle est la victoire : elle lève au ciel la main et les yeux pour rendre grâce ; elle montre déployé le livre de la loi de Moïse où il est écrit : *Vous garderez mes préceptes et mes jugements : l'homme qui les accomplira y trouvera la vie. Moi Jéhovah* [1].

Au-dessus des douze sujets bibliques contenant les *saints* qui, *par la foi, ont vaincu le royaume, opéré la justice, obtenu l'effet des promesses, fermé la gueule aux lions* [2], et qui, dans le paradis de la coupole de Sainte-Constance, ainsi que dans S. Paul, apparaissaient comme une *grande nuée de témoins, planant sur nos têtes* [3], étaient douze cartouches rectangulaires. Des groupes de trois femmes, émergeant d'une rose de feuillage, dont la tige reposait épanouie

[1] Num. XVIII, 5. — On connaît deux dessins concordants de ce sujet de Susanne. L'un est le *croquis* d'Ugonio que n'a pas publié M. Müntz, mais qu'il a apprécié. L'autre est celui de Francesco d'Olanda, peintre hollandais fixé en Italie, qui est à la bibliothèque de l'Escurial Le cardinal Massimo, nonce en Espagne sous Philippe IV, en fit prendre une copie. Sante Bartoli la reçut de lui et la communiqua à Ciampini qui, dans ses *Vetera monimenta*, t. II, tab. I, publia, en 1699, une moitié de la vue de la coupole, où le sujet de Susanne se trouve précisément. Sante Bartoli publia ensuite une vue entière, reproduite en 1740 dans ses *Picturæ antiquæ*, mais dont l'authenticité est très contestée. Le R. P. Garucci a retrouvé à l'Escurial le dessin d'Olanda relatif à Susanne ; il le considère comme très authentique, et l'a donné dans sa *Storia dell' Arte cristiana, Musaici*, tav. 204. A la place de Susanne, il voit l'Église ; à celle de Daniel, le Christ ; dans les deux vieillards, deux jeunes gens qui refusent de recevoir la doctrine de l'Église et du Christ La publication du manuscrit d'Ugonio lui fera sans doute changer son sentiment, dont on ne voit pas bien, d'ailleurs, les bases. C'est le dessin d'Olanda, publié par Ciampini, que nous reproduisons.

[2] Heb., XI, 33.

[3] Heb., XII, 1.

sur la tête des douze cariatides, les présentaient[1]. Ils contenaient, s'ébattant dans l'allégresse, douze Génies en qui je verrais volon-

[1] Voir le dessin, à la plume, du milieu du XVIe siècle, appartenant à la bibl. de Saint-Marc de Venise, fonds italien cl. IV, n° 149, dont M. Müntz a publié le *fac-simile* dans la *Revue archéol.*, 1878, t. XXXV, pl. XI. — Dans cette *Revue*, 1877, t. XXXIV, p. 145-7, M. Müntz venait de publier, d'après le ms. A 168, fol. 92 et suiv. de l'Ambrosienne de Milan, la description faite, à la fin du XVIe siècle, par Grimaldi, archiviste du Chapitre de Saint-Pierre, du célèbre Oratoire, *la Cappella del Præsepio*, orné de mosaïques, que Jean VII (705-7) consacra à la Vierge dans l'ancienne basilique Vaticane, auprès des portes, à l'extrémité de la nef septentrionale qui était alors fermée. Il a, pl. XVII, donné de ces mosaïques le principal dessin, gravé d'une manière inintelligible par Giampini, t. III tab. XXIII. Voici ce qu'offre de plus important pour les sujets que nous avons traités, ce précieux monument ressaisi.

A l'abside, vis-à-vis de la nef, apparaissait la Vierge portant l'Enfant-Dieu sur ses genoux, entre S. Pierre à gauche, S. Paul à droite. Au dessus, l'histoire du Christ était retracée en sept tableaux. La muraille de droite, du côté du palais Apostolique, contenait, en pendant, l'histoire de S. Pierre augmentée de celle de S. Paul, à partir de la lutte des Apôtres contre Simon-le-Magicien jusqu'à leur martyre. Un des sept tableaux de l'histoire du Christ, multiple comme cinq autres, représentait la guérison de l'aveugle-né, celle de l'hémorrhoïsse et la conversion de Zachée. Sur le dessin de Grimaldi, on voit Zachée sur l'arbre, un pauvre assis au pied et un homme debout devant, qui, sauf le nimbe que Grimaldi a pu oublier, ressemble au Christ qu'on trouve à côté. Il est accompagné de cette légende : « Zacchæus in siccomoro habens bajulum sarcinam bonorum ante se por- « tantem, ut inquit Evangelium : *Ecce dimidium bonorum meorum do pauperibus.* » Je soupçonne fort que le *bajulus sarcinam portans* est le Bon-Pasteur portant sa brebis retrouvée, qui dit à Zachée : *Zachæe festinans descende, quia hodie in domo tua oportet me manere.* Zachée était descendu quand il dit : *Ecce dimidium*, etc.; et le Christ doit se trouver nécessairement dans la scène. Voilà donc très probablement une nouvelle image, et combien piquante et touchante ! du Bon-Pasteur, en même temps qu'un des plus frappants enseignements de l'autorité du Christ, représentée en Pierre son vicaire, et aussi de la maternelle protection de la Mère de Dieu sur l'Église. La Vierge, d'ailleurs, apparaît entre les sept tableaux de l'histoire du Christ, trois et trois à ses côtés et un, celui de la Nativité, sur sa tête, de taille gigantesque, en Orante, une haute couronne fleuronnée au front, ayant tout petit à sa droite le pape qui lui offre son oratoire, et à sa gauche, en lettres verticales, cette légende : BEATAE DEI GENETRICIS SERVVS. Sous ses pieds on lit en grands caractères :

+ IOANNES INDIGNVS
EPISCOPVS · FECIT

tiers les Anges. Au-dessus, par-delà un vide intentionnel, s'épanouissait une grande rosace, à la triple circonférence, aux rayons partant du centre en cône des splendeurs. C'était l'image naturelle du Dieu des bienheureux.

Dans cet incomparable poëme théologique, sorti des catacombes, et d'où va sortir en grande partie l'art chrétien des basiliques, dans ce mausolée placé à un quart d'heure du cimetière de Priscille, le tableau de Susanne a du arrêter tout spécialement notre regard. De cette chapelle du cimetière, où les Apôtres ou leurs successeurs immédiats l'ont si amplement exposé, le voilà donc qui, réduit en miniature, est suspendu par Constantin au ciel du merveilleux mausolée de sa sainte fille ! La chaste Susanne rappelait la vierge Constance ; et avec sa riche tunique, son voile, son livre sacré, c'était peut-être en effet le portrait, en religieuse, de la fille de Constantin. Quoi qu'il en soit, Susanne représentait l'Église ; et, assurément, Daniel, assis sur son tribunal de César, représentait Constantin délivrant l'Épouse du Christ des affreux vieillards du Judaïsme déïcide et de la Gentilité ivre du sang des enfants de Dieu. Aussi le tableau répondait-il, dans le dôme, à celui de l'Ascension du Christ et de la Mission donnée à Pierre et à Paul dans la petite abside de droite. Du centre du mausolée, ils apparaissaient comme l'un au-dessus de l'autre, le Christ entre Pierre et Paul, et Susanne, l'Église, sous la main vengeresse de Daniel, c'est-à-dire du vainqueur du Pont-Milvius, de l'auteur de l'édit de Milan.

Débora, Constantin, c'est votre heure !

Pendant que les *rois de Chanaan*, les *Jabin*, leurs *chefs d'armée*, les *Sisara*, avec leurs *neufs cents chars de fer*, jurent d'anéantir les *fils d'Israël*, qui *ont* trop *coutume de faire le mal devant Jéhovah* [1] ; pendant que les puissants d'Israël oublient, trahissent la cause de leur peuple, et que l'œil désolé ne rencontre partout que de déplorables Barac disant plus ou moins du champ de bataille : *Je n'irai pas*, nos yeux aperçoivent sur le sarcophage de Syracuse, *Débora, la Mère en Israël*, type de la sainte Église, qui *était assise sous le palmier*, symbole du Christ, et *jugeait le peuple*, ils aperçoivent Barac comparaissant de vant elle. *Lève-toi Barac et fais captifs tes cap-*

[1] Judic., V, 19 ; IV, 1, 13.

tifs, fils d'Abinoam! Barac, *la foudre!* Abinoam, *le père de la grâce!* Nous acceptons l'augure.

Pendant que les Maxence du jour, dépassant Hérode, Néron ou Julien, au lieu du massacre des corps des innocents *de deux ans et au-dessous* [1], décrètent celui des âmes depuis six ans jusqu'à treize ; que les crochets ou les haches forcent les asiles de la prière et de la science et que le cynisme, donnant la main à l'hypocrisie, s'ingénie à emprisonner la sainteté dans la tour de la faim ; que l'armée française cesse de rendre au Christ le culte qu'elle lui rendait depuis la bataille de Tolbiac ; que le Christ en croix, arraché des murs de l'école, en attendant ceux du tribunal, est jeté aux gémonies des tombereaux ; que S. Pierre, Luther ou Calvin, Jésus, la Synagogue talmudique, Mahomet ou les bonzes de Pondichéry, Dieu, le Mal ou le Néant, prennent dans « l'égalité » droit de cité sous l'autocratie du *Prince* invisible ou trop visible *des ténèbres;* que, devant ce spectacle, le temple reste muet de stupeur, et que les lamentations et la prière de Jérémie n'osent monter de telles ruines, — on commence à respirer en apprenant que Constantin, après en avoir fini après dix-huit mois de saturnales impies, immondes, sanguinaires de Maxence, par la vertu d'un labarum exaltant le Nom du Christ et représentant sa Croix, a fait placer, près de l'image du Sauveur s'élevant au ciel et laissant, avec sa loi donnée à Pierre et sa doctrine donnée à Paul, la paix à la terre, l'image de Susanne délivrée par Daniel, c'est-à-dire de l'Église délivrée par lui, César, et l'a exposée dans son plus splendide monument de famille, aux regards de la Ville Éternelle, ravie au terrible et ignoble Jupiter et consacrée au Bon-Pasteur. Salut à ce second présage !

Ces présages nous sont particulièrement chers. *Le Christ vit, qui aime les Francs* encore ; et il est des Francs qui aiment toujours le Christ. Sur ces terres de Clovis, dans l'horreur même de la profanation des saints lieux et de l'ostracisme des personnes saintes, nous venons d'entendre la semence des croisés murmurer à fleur du sol. Des martyrs, bénis soient-ils ! auront à frayer la sortie aux chevaliers. Mais déjà les chevaliers montent. Débora, Daniel, Constantin sont en marche dans la main de Dieu. Demain peut briller leur

[1] Matt., II, 16.

épée. La Révolution a vu S. Grégoire VII mourant en Pie IX. Faites, ô Dieu ! qu'après les dix ans voulus de martyre et de combat, elle voie la grande œuvre de S. Grégoire VII, la Croisade, et, dès son premier pas, *la sainte Cité*, *la Jérusalem nouvelle*, *descendant du ciel*, *d'auprès de Dieu* [1], la Rome de Pierre, de Constantin, de Charlemagne, reprise encore une fois au Démon par des armes françaises, et par des armes françaises rendue au Christ !

L'abbé V. Davin.

[1] Apoc., XXI, 2.

OBSERVATIONS

SUR UN NOUVEAU PROJET DE RESTAURATION

DES MÉLODIES GRÉGORIENNES

Dans la dernière livraison de la *Revue de l'Art chrétien* (juillet-septembre 1880) a paru un article signé XXX, dont je ne cherche pas à dégager l'inconnu, sur un récent ouvrage de Dom Joseph Pothier, religieux bénédictin de l'abbaye de Solesmes, intitulé : les *Mélodies grégoriennes d'après la tradition*. J'avais lu ce travail d'un bout à l'autre avec toute l'attention qu'il mérite et que j'apporte à une cause qui a été l'objet de mes études de prédilection pendant quarante ans.

Si l'auteur de cet article s'était borné à louer le travail de Dom Pothier, à en donner une analyse qui ne peut manquer d'être intéressante, à en faire ressortir les avantages, je ne pourrais que m'y associer de grand cœur. Mais j'y ai trouvé des assertions exagérées et offensantes pour les travaux analogues publiés sur la matière. Elles sont de nature à provoquer une polémique qui, on le sait, se maintient difficilement dans les limites d'une discussion sereine lorsqu'il s'agit de défendre des intérêts aussi graves que ceux des éditeurs de livres de chant liturgique adoptés dans divers diocèses.

Or, ce n'est pas en ce moment qu'une telle polémique doit se produire. Cinquante ans à peine se sont écoulés depuis le rétablissement sur le sol français des familles monastiques et voilà de nouveau des religieux dispersés, exilés :

Quos Christi insecutor sustulit
Ceu turbo nascentes rosas.

Je compte parmi eux beaucoup d'amis et de savants avec lesquels j'entretenais des relations de respectueuse affection. Je ne saurais donc en ce moment informer le public des divergences d'opinions qui peuvent exister entre Dom Joseph Pothier et moi, ni contredire par une longue discussion les thèses émises par le savant bénédictin sur l'exécution du plain-chant, sur l'opportunité d'une révolution complète et radicale dans le chant des offices paroissiaux.

D'un autre côté, j'ai un double devoir à remplir : celui de prendre la défense des possesseurs actuels de mon édition du Chant romain traditionnel et celui de justifier contre des incriminations peu mesurées, le choix qu'ont fait de cette édition pour l'usage de leurs diocèses leurs Éminences les cardinaux de Paris et de Lyon, les évêques de Dijon, de Séez, de Clermont, de Pamiers, les PP. Lazaristes et d'autres supérieurs de maisons religieuses.

Dans ces circonstances, je me bornerai à résumer en peu de mots ma manière de voir sur la question du chant et à relever simplement quelques assertions inexactes ou trop tranchantes au sujet de la prétendue restauration du chant grégorien proposée par Dom Joseph Pothier, remettant à d'autres temps les développements qu'une matière aussi ardue réclame.

L'auteur de l'article XXX affirme :

1° Que la restauration du chant grégorien est un fait désormais accompli par Dom Joseph Pothier ;

2° Que l'édition de la Commission de Reims et Cambrai publiée chez Lecoffre a été la tentative la plus heureuse, la seule sérieuse qui ait été faite dans la pratique, sauf à dire dans le même alinéa que cette Commission n'a fait que balbutier sur cette question, que bouleverser la distribution des neumes, et que donner une méthode incomplète pour les exécuter ;

3° Que Dom Pothier a reconquis la vraie méthode d'exécution avec autant de génie que de bonheur ;

4° Que dans nos églises, nous hachons les mots en débris informes pour les rejoindre au hasard, que c'est un vrai massacre, une grossière caricature de la réalité antique ;

5° Que Dom Pothier a donné le dernier mot de la question du chant grégorien *à lui seul, à lui tout seul* et *d'un seul coup ;*

6° Que la question du chant ecclésiastique est définitivement résolue et terminée ;

7° Enfin que sa nouvelle et dernière édition du chant grégorien, qui est en cours de publication, s'imposera d'elle-même à toutes les églises, que ce n'est plus qu'une affaire de temps.

A de telles affirmations on pourrait d'abord répondre :

Gardez vous d'un imprudent ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Mais cela ne suffirait pas ; il faut y ajouter quelques bonnes raisons :

1° La restauration du chant grégorien ne sera et ne pourra jamais être un fait accompli. Lors même que l'investigation la plus érudite ferait connaître la manière dont on chantait au VIIe siècle, il ne serait au pouvoir de personne de la remettre en vigueur, parce que sous le rapport de l'exécution la nature ne se répète jamais, et que des modifications incessantes se succèdent de siècle en siècle, même sur un fond commun de mélodies et quand même le signe graphique resterait immuable. Cela tient aux habitudes, à la langue, à l'influence des races, des climats, des mœurs. D'ailleurs *ce qui fait l'essence du chant grégorien n'est pas telle ou telle suite de notes, mais la constitution tonale des différents modes.*

2° L'édition de Reims et de Cambrai, loin d'être la plus heureuse tentative de restauration du chant religieux, a contribué, à mon avis, à son impopularité croissante, tant à cause de la résurrection aussi fastidieuse qu'inutile d'une interminable série de notes sans intérêt qu'à cause des intervalles de triton, qui offensent fréquemment l'oreille. En outre, elle a eu le défaut de rompre avec la tradition, de ne tenir aucun compte de la réforme inaugurée sous Grégoire XIII et ses successeurs, selon le vœu du Concile de Trente. C'est parce que j'étais l'adversaire de cette édition, malgré tout le respect et la sympathie que m'ont inspirés ses auteurs, que j'ai consacré plusieurs années à rédiger mon édition du chant romain traditionnel. M. XXX, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, traite lui-même l'édition rémo-cambraisienne plus sévèrement que je ne l'ai jamais fait.

3° La découverte de la vraie méthode d'exécution des mélodies grégoriennes est une entreprise chimérique en raison de la complexité de leurs origines. Aux VIIe et VIIIe siècles, qu'étaient devenues dans le chant ecclésiastique les traditions des mélopées grecques? n'avaient-elles pas été altérées nécessairement et par la force des choses, en passant par les gosiers romains, gallo-romains, lombards, saxons et germains? Ceux des chants hébraïques qui avaient été adoptés par les chrétiens avaient-ils conservé les mêmes inflexions que leur avaient données Asaph, Héman et Idithun? L'élément arabe ne s'y était-il pas aussi mêlé? Il faudrait certainement autant de *génie* que de *bonheur* pour reconstituer dans une méthode homogène tant de chants de provenances si diverses; mais il n'en est pas besoin. C'est la tradition qui s'est chargée d'établir une sorte d'unité dans tous les membres du corps liturgique autant que cela a été possible, en suivant avec réserve et prudence les convenances particulières à chaque époque et à chaque nation, pour ce qui concerne l'interprétation du chant, n'abandonnant rien d'essentiel, mais laissant tomber dans l'oubli ce qui ne mérite que l'oubli. Tel l'arbre, pour reverdir et conserver sa sève, abandonne au vent ses feuilles desséchées.

4° S'il est vrai que dans beaucoup de circonstances le chant actuel est mal exécuté, cela tient surtout à l'impéritie des chantres, devenus si rares parce qu'ils sont mal rétribués, et au dilettantisme exagéré de MM. les ecclésiastiques, qui préfèrent la messe en musique au chant liturgique. L'exécution du chant sera-t-elle meilleure lorsqu'elle se compliquera des minutieux détails et des nuances que Dom Pothier voudrait faire revivre? Tout cela me paraît incompatible avec le chant collectif et imposant de l'assemblée des fidèles que tant de pieux laïques aiment et n'ont cessé de réclamer depuis 1873 surtout, dans tous les congrès catholiques.

5° Quelque intéressant que soit le travail de Dom Joseph Pothier sur les mélodies grégoriennes, il est de la plus flagrante injustice de proclamer en sa faveur, et assurément sans son consentement, le monopole des études de cette nature. Que de noms je pourrais citer? Pour ne parler que de la France, sont-ils donc sans valeur les travaux de M. de Coussemaker, de l'abbé Petit, de Verdun, de Danjou, de M. Stéphen Morelot, de l'abbé Tesson, de l'abbé Raillard,

du P. Lambillotte, de M. Th. Nisard, de MM. Vincent et Dulaurier, de l'Institut, de M. Ruelle, etc., etc.? Pour ma part, depuis l'année 1845 jusqu'à l'année 1860, je n'ai guère lu que des manuscrits du VIIIe au XIVe siècle, ainsi que les traités recueillis par Meibomius et Martin Gerbert, J'en ai traduit de longs passages pour ma propre instruction. Que M. XXX soit persuadé que c'est sciemment et de propos délibéré qu'après toutes ces recherches des hommes de bonne foi, très dévoués à la cause de la liturgie romaine et très épris de zèle pour les antiquités chrétiennes ont cru que, la part faite à des trouvailles heureuses, à des séquences pleines de poésie et de charme, oubliées dans les manuscrits, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était encore de se conformer aux prescriptions du Concile de Trente, aux sages réformes que les Papes ont conseillées et encouragées pour conserver la substance du chant liturgique en le débarrassant de la rouille des siècles, des notes parasites et des fantaisies individuelles, en l'appropriant aux besoins des églises paroissiales, de manière à en rendre l'exécution facile, coulante, et surtout en l'unissant plus étroitement au texte par la suppression de périodes oiseuses et surannées.

6° La question du chant grégorien n'est donc pas résolue ni terminée par le système de Dom Joseph Pothier; bien au contraire, elle recommencerait à agiter stérilement les esprits, si cette tentative de réforme prenait quelque consistance ; ce que, à vrai dire, je ne pense pas.

7° Quant à la prophétie de M. XXX, elle ne se réalisera pas facilement. Les engagements pris par NN. SS. les évêques avec les honorables éditeurs des différentes versions du chant ecclésiastique qui ont fait de grands sacrifices pour faire imprimer ces Graduels et ces Antiphonaires, s'opposeront encore pour longtemps à l'exécution de ce vœu quelque peu comminatoire.

Le chant particulier qui, dit-on, est en cours de publication, pourra être adopté dans les chapelles d'un ordre religieux où l'on aura le loisir de l'étudier et de le nuancer avec toutes les finesses minutieuses indiquées dans la méthode de Dom Pothier. Ce sera une bigarrure de plus qui nous éloignera encore davantage de l'unité de chant si universellement désirée.

En présence de ces velléités individuelles qui n'ont pas encore de

sanction, je reste plus que jamais convaincu qu'au lieu d'encombrer de nouvelles formules mélodiques le terrain liturgique, tous les efforts devraient tendre à faire bien exécuter le chant actuellement en usage dans les diocèses, à le populariser, à le fortifier par un bon accompagnement. Le peuple aime ces chants religieux qu'il a entendus dans l'enfance ; il comprend que ses aïeux les ont chantés à la même place et dans les mêmes circonstances. Il attache à ces mélodies connues les mêmes pensées. Il les préfère aux messes en musique qui n'attirent dans les églises que des indifférents et des curieux.

Malgré mon attachement à des idées que je crois bonnes, je comprends que les partisans d'autres éditions que la mienne ne les partagent pas et je trouve naturel qu'ils défendent leurs opinions. Je n'ai protesté que contre des affirmations de nature a nuire à des intérêts respectables.

Le fond de la question a été maintes fois traité ailleurs au point de vue archéologique et technique ; on y reviendra à l'occasion.

FÉLIX CLÉMENT,
Vice-Président de la Société de Saint-Jean.

LES TAPISSERIES DE L'ÉGLISE DE VERNON (EURE[1])

L'église Notre-Dame de Vernon est décorée d'une série de six grandes tapisseries à personnages, tout à fait dignes de l'attention des amis des arts. C'est la seule décoration de ce genre que l'on voie encore dans le département de l'Eure, car les tapisseries de la cathédrale d'Évreux, rivales de ses vitraux historiques, ont été gaspillées et détruites, et celles qui couvraient toute la surface des murailles de l'église Saint-Nicolas d'Évreux, ont disparu avec l'édifice lui-même. Quoique nous manquions de documents précis sur l'origine des tapisseries de Vernon, leur rareté nous engage à en donner ici une description sommaire.

Ces six tapisseries qui forment une même suite et sont évidemment sorties d'une même fabrique, représentent des traits d'histoire ou des allégories qui mettent des vertus en action.

Les deux premières, de forme carrée, sont encadrées dans le lambris, sous la tribune de l'orgue, au-dessus des portes. L'une où l'artiste a peint Joseph évitant la femme de Putiphar, symbolise la chasteté, ainsi que le dit l'inscription tracée sur la bordure au haut et au bas du tableau :

CASTITAS
HONORATA
IN
IOSEPHO.

[1] Notre ancien collaborateur, feu M. Raymond Bordeaux, avait publié de nombreux articles archéologiques dans les journaux du département de l'Eure et dans l'*Almanach d'Évreux*. Un ami du savant antiquaire normand, M. Charles Herissey, va réunir la plupart de ces études sous le titre de *Miscellanées d'archéologie normande*, volume qui sera tiré à 300 exemplaires et mis en vente chez Claudin. M. Herissey a bien voulu nous communiquer les épreuves de cet ouvrage, dont nous extrayons l'article relatif aux tapisseries de Vernon. — J. C.

La seconde, qui fait pendant, représente un fait moins fameux et qui serait difficile à expliquer si on ne lisait pas au milieu des riches guirlandes de la bordure supérieure :

MISERICORDIA
CORONATA.

et au bas :

IN
MARCIANO.

La Miséricorde couronnée en Marcien. C'est un trait de compassion de l'empereur de Constantinople, Marcien, que son humanité et ses bonnes qualités ont fait ranger au nombre des princes dignes de mémoire.

La troisième pièce, très grande et de forme oblongue, est tendue dans le collatéral au-dessus de la porte du nord. On y voit figuré un groupe de personnages magnifiquement vêtus qui accompagnent un char somptueux où la Vertu est assise. Cette scène allégorique montre au spectateur *la Récompense et le Triomphe de la Vertu*, comme l'indiquent ces mots latins, aussi distribués dans les deux bordures supérieure et inférieure :

EST SVA VIRTVTI
MERCES.
EST
TRIVMPHVS

La quatrième tapisserie, dont les couleurs sont restées assez vives encore, garnit une muraille au nord dans le bas-côté du chœur, et l'inscription

HVMILITAS
EXALTATA
IN
RVDOLPHO.

indique le sujet que l'artiste a voulu traiter. *L'Humilité exaltée en* la personne de *Rodolphe.* Il s'agit de Rodolphe, comte de Hapsbourg, au XIIIe siècle. Ce célèbre fondateur de l'empire d'Autriche, s'en allant un jour à la chasse, rencontra un prêtre qui, à pied, portait le

viatique à un malade. Le prince descendit aussitôt de cheval et contraignit le prêtre d'y monter. Après avoir accompagné le Saint-Sacrement jusqu'à la pauvre demeure du moribond, il fit présent du cheval au prêtre, se réputant indigne de monter un animal qui avait porté le Roi des rois. Le même jour, il lui fut prédit que cet acte de dévotion serait prodigieusement récompensé, et que dans neuf termes il serait élevé au comble de la fortune. Neuf mois se passèrent et rien ne changea dans la fortune de Rodolphe, mais la neuvième année, il fut élu roi des Romains et élevé à la dignité impériale. L'artiste a traité cette histoire d'une façon très pittoresque. Le paysage où se passe l'action est habilement mouvementé. Les costumes sont richement dessinés. Rodolphe conduit humblement par la bride, à travers un torrent où l'eau bouillonne entre de grosses pierres, son cheval sur lequel il a fait monter le prêtre portant le Saint-Ciboire. Son écuyer le suit également à pied, ayant cédé aussi sa monture au clerc qui agite la clochette. Dans le lointain, une procession arrive à un ermitage.

La cinquième tapisserie est moins curieuse et moins bien conservée que la précédente : ses couleurs sont très passées. Elle est placée en face dans la chapelle du transept nord. Son sujet, tiré de l'Histoire sainte, est plus connu et a été souvent traité par les peintres. On y reconnaîtrait facilement Daniel dans la fosse aux lions, lors même que la bordure n'annoncerait pas que la scène représentée symbolise l'*Innocence jugée dans Daniel :*

INNOCENTIA
IVDICATA
IN
DANIELE.

La sixième et dernière de ces tapisseries qui orne la chapelle du transept sud, est de forme oblongue et de même dimension que le *Triomphe de la Vertu*. De très nombreux personnages y sont groupés. Elle représente une assemblée tumultueuse. Des gens de guerre envahissent une salle monumentale où le clergé, en habits de chœur, semble livré à de vives discussions. Une mitre épiscopale est exposée sur un trône au fond de la basilique. Les costumes sont curieux, particulièrement les cuirasses et les casques des gens d'armes. Le

sujet représenté serait malaisé à reconnaître si l'inscription répartie, comme dans les tapisseries précédentes, dans les deux bordures du haut et du bas, ne mettait pas sur la voie.

PACIS. INFVLA.
ERÆMIVM.
IN
AMBROSIO.

La mitre, prix de la paix en Ambroise. Il s'agit évidemment de l'élection de S. Ambroise à l'évêché de Milan, épisode dont voici le résumé. Au IVe siècle, l'évêque était élu par le peuple assemblé. L'élection d'un évêque à Milan était fort orageuse et causait des troubles. Ambroise, gouverneur de la ville, vint avec des troupes pour apaiser la sédition. A peine eut-il paru qu'un enfant cria : *Ambroise évêque*, et, comme par une inspiration subite, tous les partis l'acclamèrent à diverses reprises. Ambroise refusa avec persistance, car bien loin d'être prêtre, il n'avait pas encore reçu le baptême. Cependant la voix du peuple fut la voix de Dieu. Ambroise, devenu évêque malgré lui, fut un pontife illustre ; il composa des écrits d'une telle autorité qu'il compte au nombre des quatre grands docteurs de l'Église.

Avant la révolution, ces six belles tapisseries n'étaient pas encadrées comme elles le sont maintenant. Notre-Dame de Vernon était une collégiale, c'est-à-dire une église desservie par un chapitre. Les tapisseries, selon ce que nous a attesté un vieillard qui les avait vues à leur place primitive, étaient tendues des deux côtés du chœur, au-dessus des stalles des chanoines, trois de chaque côté. Effectivement nous avons vu à Cologne des tapisseries ainsi disposées au-dessus des dossiers des stalles de Saint-Géréon, et on venait de placer dans le chœur de la cathédrale des tentures analogues, brodées en soie par les dames de Cologne, sur les dessins du célèbre peintre et antiquaire Ramboux.

Où ces tapisseries ont-elles été fabriquées? M. Joanne, dans son Guide itinéraire de la Normandie, dit qu'on remarque à l'intérieur de l'église de Vernon *plusieurs belles tapisseries des Gobelins.*

Nous croyons l'attribution aux Gobelins fort hasardée. Le style de ces tapisseries, qui paraissent de la première moitié du XVIIe siècle,

les fait paraître plus anciennes que 1667, date de la fondation de la manufacture royale des Gobelins, sous le ministère de Colbert. Il est vrai que, dès 1607, Henri IV avait fondé, dans son faubourg Saint-Marcel, à Paris, une manufacture de tapisserie de haute et basse lisse. Ces tapisseries sont-elles, au contraire, de Beauvais, d'Arras, de Bruxelles ou d'Anvers ? C'est ce que nous n'oserions dire ; nous les supposerions plutôt d'Aubusson ou de Felletin.

Une autre tapisserie d'un style plus ancien est étalée sur les marches du grand autel où elle sert de tapis de pied. Elle est couverte de grands personnages. Nous ne savons quel sujet elle représente. Mais elle mériterait à coup sûr d'être restaurée. Si aucune manufacture ne produit plus en ce moment de tapisseries neuves, en revanche des ateliers de restauration se sont formés et occupent de nombreuses ouvrières. Sous l'habile direction de M. l'abbé Joubert, à Angers, des lambeaux criblés de trous sont redevenus de riches tableaux, et on ne peut désespérer désormais d'aucune tapisserie, quel que soit l'état dans lequel elle se trouve.

Raymond Bordeaux.

L'IMMERSION ET L'INFUSION BAPTISMALE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE *

II. — *De l'infusion.*

Dans le chapitre précédent, lorsque nous avons essayé de préciser autant que possible l'époque de la décadence de l'immersion en divers pays, nous avons nécessairement indiqué les dates approximatives du triomphe de l'infusion et nous avons également parlé de la connexion des deux modes ; il nous reste à examiner ce qui concerne l'administration de l'infusion seule, sans aucun emploi simultané d'immersion partielle.

A quelle époque faut-il rapporter son origine? D'après Ligfooth, cette méthode aurait été habituellement en usage, aussi bien que l'immersion, dès les temps apostoliques. M. Maurus Wolther croit qu'elle a pu être aussi généralement employée que l'immersion, mais il ne base son opinion que sur les fresques des premiers siècles qui représentent l'infusion accompagnée d'immersion. Beaucoup d'écrivains protestants [1] ne voient dans l'infusion qu'une invention *papiste* du IIIe siècle ; d'autres [2] croient qu'elle n'apparut qu'à la fin du Ve siècle, sous le pontificat de Grégoire Ier. Des écri-

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1880, p. 128.

[1] G. Zeltner, *De Mersione in baptismo*, p. 11; Cretin, *Recherches sur le Bapt.*, p. 18.

[2] Berevidge, *Pandect. canon. apost.*, *in can.* 50.

vains catholiques ont admis la tardive apparition de l'infusion, en dehors des cas de nécessité ; elle n'aurait revêtu un véritable caractère liturgique qu'au VIe siècle, selon Selvaggi ; au VIIIe seulement, d'après Pellicia. Avant d'exprimer notre opinion, examinons les textes que nous fournit à ce sujet l'antiquité ecclésiastique. Nous ne saurions ranger dans cette catégorie les visions de Catherine Emmerich : c'est donc uniquement au point de vue de la curiosité, que nous ferons remarquer qu'elle ne décrit jamais une véritable immersion, mais tantôt des immersions accompagnées d'infusions et tantôt de simples infusions : « Près de Galgala, dit-elle [1], ceux qu'on baptisait n'entraient pas dans l'eau ; ils courbaient seulement la tête au-dessus ; on ne les revêtait pas non plus d'une robe baptismale, on se bornait à leur mettre un drap blanc sur les épaules. Les disciples n'avaient pas une écuelle avec trois rainures, comme Jean, mais il puisaient trois fois avec la main dans un bassin placé devant eux. Jésus avait béni l'eau et y avait versé de celle de son baptême. » Dans ce passage, comme dans bien d'autres, on démêle facilement des rites et des usages qui appartiennent à des siècles postérieurs, ou qui n'ont même jamais existé ; ainsi la Voyante parle d'eau qu'on bénit en présence de Jésus pour le baptême [2] ; de Jésus « assis sur une chaire placée en plein air, préparant les aspirants au baptême ; » des robes blanches dont on revêtait les catéchumènes [3] ; d'un drap qui, au moment de l'ablution, leur enveloppait tout le corps à l'exception des épaules [4] : d'une outre pleine d'eau dans laquelle saint Jean puisait avec une écuelle [5], etc.

Les Actes des apôtres ne nous fournissent que de simples conjectures sur l'emploi de l'infusion. Lorsque saint Pierre baptisait, dans la prison Mamertine, ses deux geôliers et quarante-sept captifs, on peut présumer qu'il n'avait à sa disposition que les quelques gouttes d'eau qui suintaient dans une dépression du sol. On ne saurait trop comprendre que saint Paul ait été baptisé par

[1] Brentano, *Vie de Notre-Seigneur d'après les visions de Cath. Emmerich*, c. IV, 12 oct. 1821.

[2] *Ibid.*, 18 janvier 1822.

[3] 4 février 1822.

[4] *Ibid.*

[5] 14 juillet 1821.

immersion, alors qu'il était debout, dans une maison. Ananias, après lui avoir expliqué sa mission, lui dit : « Maintenant, que tardes-tu ? Lève-toi et sois baptisé et purifié de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur (*Act.* XXII, 16). » Et ailleurs (IX, 18), nous voyons qu'il se leva en effet et qu'il fut baptisé. Lorsque ce même apôtre, détenu en prison (XVI, 33), convertit son geôlier et le baptisa, avec toute sa famille, il paraît bien difficile d'admettre qu'il leur ait conféré ce sacrement autrement que par infusion. Un certain nombre d'écrivains ont supposé que saint Pierre recourut à une simple aspersion pour baptiser des foules considérables, mais c'est là une question dont nous ajournons l'examen.

C'est seulement à partir du IIIe siècle que nous trouvons des renseignements positifs sur le mode de l'infusion. Un évêque d'Afrique, nommé Magnus, écrivit à saint Cyprien pour lui demander si ceux qui n'avaient point été immergés dans l'eau sainte, mais seulement *arrosés* de cette eau, devaient être considérés comme vraiment baptisés. « Sur cette question, répond saint Cyprien [1], je crois qu'il est bon de laisser à chacun la liberté de penser et d'agir comme il le juge à propos. Mon opinion personnelle, d'après mes faibles lumières, c'est que la grâce divine ne souffre ni altération, ni déchet, et qu'il ne saurait y en avoir, du moins là où il y a une foi pleine et entière, tant de la part de celui qui donne que de la part de celui qui reçoit. Il n'en est pas du bain salutaire qui lave nos âmes des souillures du péché, comme du bain qui nettoie les souillures de la peau, et auquel il faut un appareil [2]. Il n'en est pas ainsi du sacrement. C'est sur l'âme qu'il agit, c'est par les mérites de la foi qu'elle est purifiée. Qu'il y ait nécessité, la foi supplée à l'absence du cérémonial ; et quand l'essentiel est rempli, la divine munificence confère la totalité du sacrement en faveur de la foi. Peu importe donc que les malades soient baptisés par immersion ou par simple aspersion, quand ils sont admis à recevoir la grâce du Seigneur... Mon sentiment, autant que les lumières de ma foi me portent à le concevoir,

[1] *Epist. LXXVI ad Magnum.*

[2] Le texte porte : *Ut aphronitris et cæteris quoque adjumentis et solio et piscina opus sit quibus ablui et mundari corpusculum possit,* que Lambert traduit de cette manière : Il ne faut pour cela ni cuve, ni escabeau, ni étrilles d'or (p. 300).

c'est que quiconque a reçu le baptême dans l'Église avec les conditions que la foi exige, doit être réputé vraiment chrétien. Que si l'on est dans la croyance que ces malades n'ont rien reçu, parce qu'il n'y a eu qu'une simple aspersion qui les a laissés dénués du sacrement, mon avis est que, pour leur donner toute sécurité, on les baptise lorsqu'ils sont revenus à convalescence. Mais, si le baptême ne se réitère pas, et que l'on ne puisse baptiser ceux qui l'ont été déjà par le baptême de l'Église, pourquoi les troubler dans leur foi et dans la confiance due à la bonté de Dieu? Dira-t-on qu'ils ont bien reçu la grâce, mais en moindre quantité, et que, s'ils sont chrétiens, ils le sont dans un ordre inférieur et qui n'admet point de comparaison avec les autres? Mais l'Esprit-Saint ne se donne point partiellement, il se donne tout entier à celui qui a la foi; car, si le jour se lève également pour tous, si le soleil répand ses rayons partout avec la même prodigalité, combien plus Jésus-Christ, le jour et le soleil véritable, distribue-t-il également dans son Église la lumière de la vie éternelle! »

Il résulterait de cette lettre que saint Cyprien croyait personnellement à la validité du baptême par infusion ; qu'il ne considérait pas son opinion comme absolument certaine ; enfin, que des évêques d'Afrique, pays où le mode de l'immersion paraît avoir été aussi général qu'en Orient, avaient des doutes sur l'efficacité de l'infusion. Cela ne nous surprendrait point de la part de ces évêques africains du IIIe siècle, dont la doctrine sur le baptême n'est pas toujours sûre ; mais nous devons faire remarquer que cette épître appartient à la catégorie de celles dont l'authenticité a été suspectée et dont nous aurons occasion de parler plus tard ; aussi des théologiens éminents, comme Liebermann, ont-ils renoncé à invoquer ces témoignages douteux en faveur de l'infusion.

On a voulu exploiter contre sa validité ce qu'Eusèbe nous raconte de Novatien qui, baptisé par infusion dans son lit, voulut plus tard usurper le siège de saint Pierre. Vers l'an 250, le pape saint Corneille s'exprimait ainsi à son égard [1] en écrivant à Fabius, évêque d'Antioche : « Lorsqu'on croyait Novatien près de mourir, couché qu'il était dans son lit, il a reçu le baptême par infusion, *si toutefois*

[1] Euseb., *Hist. Eccl.*, l. VI, c. XLIII.

on peut dire qu'il ait reçu le baptême en cet état. » « Ces paroles, dit D. Chardon [1], semblent marquer un doute touchant la validité du sacrement que Novatien avait reçu ; mais outre que ce doute est levé par le fait, personne n'ayant proposé de baptiser de nouveau celui qui l'avait été de cette manière, on voit par la suite du discours que ce n'est qu'une façon de parler de ce saint Pape, qui se plaint seulement de ce qu'ayant reçu un baptême si imparfait, Novatien avait été élevé au sacerdoce, malgré la réclamation du peuple et du clergé, contre les règles de l'Église, qui en excluaient les cliniques, non à cause de l'invalidité de leur baptême, mais parce que, comme le dit le concile de Néocésarée, c'était la nécessité qui les avait contraints de le recevoir. »

Il n'y a qu'une contradiction apparente entre les doutes du pape Corneille et les affirmations attribuées à saint Cyprien. Celui-ci se place sur le terrain dogmatique, tandis que l'autre envisage la question au point de vue pratique. Il est certain, d'un côté, que le baptême des cliniques était valide, bien qu'il n'eût pas lieu par immersion, qu'il fût privé de l'imposition des mains de l'évêque et des autres cérémonies de l'Église ; mais ne devait-on pas avoir quelque appréhension sur les effets de ce baptême, en songeant aux dispositions de beaucoup de ceux qui le recevaient. Les uns ajournaient le baptême à leur lit de mort, pour se livrer jusqu'à leur dernier jour à toutes leurs passions ; les autres parce que, comme les Novatiens, ils considéraient comme irrémissibles les péchés commis après le baptême. L'Église devait donc, tout en reconnaissant les exceptions imposées par une nécessité légitime, se montrer défavorable à des retards dictés souvent par des calculs immoraux ou parfois par des idées hérétiques ou superstitieuses. C'est ce que dit positivement, en 314, le concile de Néocésarée : « Si quelqu'un a été baptisé étant malade, il ne peut être ordonné prêtre ; car c'est la nécessité et non la liberté qui en a fait un chrétien. » Ces mêmes prescriptions relatives aux cliniques (de κλίνη, lit) ou grabataires, ont été renouvelées plus tard, et jusqu'au IXe siècle, par divers conciles [2] ; mais aucun d'eux ne mit en doute la validité de ces sortes

[1] *Hist. des Sacr.*, t. I, p. 204.

[2] Conciles d'Auxerre (518), de Mâcon (585), de Paris (829), etc.

de baptêmes ; s'ils déclarent les cliniques entachés d'irrégularité et par conséquent impropres à recevoir les Ordres, c'est en raison des motifs que nous avons indiqués, et aussi à cause de l'absence des cérémonies solennelles du baptême, surtout de la confirmation qui en était alors le complément immédiat.

Il est bien certain que saint Augustin admettait la validité de l'infusion, lorsqu'il dit en parlant de la formule baptismale : « Cette parole de foi a un si grand pouvoir dans l'Église que, par l'intermédiaire de celui qui croit, qui offre, qui bénit, *qui mouille tant soit peu*, elle purifie l'enfant [1]. » On doit tirer la même conclusion du passage d'un opuscule attribué jadis à saint Augustin, mais qui parait être de Gennade. L'auteur, en comparant le baptême au martyre, nous dit : « Celui qui est baptisé est aspergé d'eau ou bien en est baigné ; le martyr aussi est baigné dans son propre sang, ou bien en est aspergé [2]. »

Les anciens monuments hagiographiques nous fournissent un certain nombre d'exemples d'infusion. Nous lisons dans les Actes de saint Laurent qu'il baptisa Lucillus en lui versant de l'eau sur la tête [3]. Les Actes de saint Bacchus le Jeune nous montrent le prévôt de Saint-Sabas qui lui verse sur la tête l'urne vivifiante, le baptisant ainsi au nom de la sainte Trinité [4]. Dans ceux de saint Gratilien, nous voyons que Félicissime, instruite par lui des vérités de la foi, lui présente une cruche pleine d'eau, en demandant le baptême [5]. De nombreux récits nous montrent des saints en voyage, desquels on sollicite le baptême ; ils font apporter de l'eau et baptisent aussitôt [6]. Il nous semble difficile d'admettre qu'on ait pu,

[1] *Tract. LXXX in Johan.*

[2] Ille post confessionem vel adspergitur aqua vel intingitur, et hic vel adspergitur sanguine vel intingitur igne. *De Eccles. dogm.*, c. XLI.

[3] Benedixitque aquam et cum expoliasset eum, fudit super caput ejus, dicens : Credis in Deum patrem omnipotentem, Lucille ? — Nous verrons plus tard que la dénudation est une cérémonie spéciale qui est indépendante de l'immersion.

[4] ..... Præpositum tollentem manibus vivificam urnam super caput ejus, atque immortalitatis ei lavacrum in nomine sanctæ et consubstantialis Trinitatis effundentem.

[5] Felicissima urceum cum aqua ut baptizaretur ei obtulisse legitur.

[6] Eleutherius..... aquam afferri præcepit et coram populo Peritium baptizavit. Boll., 20 febr., *Vita S. Eleuth.*, c. III, n. 14.

dans ces circonstances, apporter une cuve assez grande pour l'immersion. D'autres Légendes nous racontent que les missionnaires des premiers siècles, n'ayant pas d'eau pour baptiser, faisaient parfois jaillir des sources, en frappant le sol ou un rocher ; dans ces cas là encore, l'infusion seule nous paraît plus probable que l'immersion.

Le Moyen-Age nous fournit un bon nombre d'exemples d'infusion. Nous lisons dans les Actes de saint Ludger que cet évêque, après que les serviteurs du vrai Dieu eurent été chassés de la Frise, ordonna au laïque Bernlef de parcourir les maisons et d'exhorter les mères à baptiser leurs enfants malades, soit en les plongeant dans l'eau, soit en leur en versant sur le corps [1].

Le pape Etienne II, dans la réponse qu'il fit en 754 à diverses difficultés proposées par des évêques français, approuve le baptême donné aux enfants malades, en leur versant de l'eau sur la tête avec une coquille ou avec la main [2]. C'est ce qu'on faisait en Angleterre, non seulement pour les cas où il y avait danger de mort, mais parfois aussi, et dès le VIIIe siècle, pour les baptêmes solennels ; le concile de Celchyte (816) se trouva donc obligé de prescrire aux prêtres de ne pas se contenter de répandre de l'eau sur la tête des enfants, mais de les plonger dans les fonts [3]; les Constitutions de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, allèrent plus loin, et recommandèrent de se servir d'une cuve en bois pour les baptêmes faits à domicile. Au IXe siècle, Walafrid Strabon remarque que beaucoup de fidèles ont été baptisés par infusion et qu'on peut recourir à ce moyen en cas de nécessité [4].

De l'ensemble des faits que nous venons d'exposer, il résulte que la validité de l'infusion n'a jamais été mise en doute, dans les temps anciens, si ce n'est peut-être par quelques évêques d'Afrique; que les répugnances exprimées à cet égard se rapportent à la licité de cette administration, licité que nous voyons admise pour

[1] *Vita S. Ludg.*, l. II, n. 2, ap. *Act. SS. Ben.*, ann. 809.

[2] *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 1027.

[3] Labbe, *Concil.*, VII, 1484.

[4] Notandum autem non solum mergendo verum etiam desuper fundendo, multos fuisse baptizatos et adhuc posse ita baptizari, si necessitas sit : *De reb. Eccles.*, c. XXVI.

tous les cas où le manque d'eau suffisante et l'état de santé du catéchumène rendaient l'immersion impossible ou dangereuse. Ce n'est que dans les temps relativement modernes que l'infusion isolée a été considérée, tantôt comme illicite dans tous les cas, tantôt comme ne constituant pas un baptême réel. Laissons les Baptistes discuter à ce sujet avec les autres Protestants, et ne nous occupons ici que des opinions très contradictoires et très variables des Grecs schismatiques.

Le *Pedalium*, prétendu recueil grec des canons des apôtres et des conciles, nie la validité du baptême des Occidentaux. « Les Latins, y est-il dit, ne sont pas baptisés, puisqu'ils n'observent pas les trois immersions qui, dès les temps anciens, furent prescrites par les apôtres à l'Église orthodoxe. » C'est en vertu de cette croyance qu'un certain nombre de Grecs rebaptisaient jadis les Latins qui entraient dans leur communion [1], ce qui arrive encore de nos jours, mais plus rarement, en Grèce et en Orient. Après le concile de Florence, Marc d'Éphèse adressa une encyclique à toutes les Églises du rite grec, où il affirmait l'impossibilité morale de se réunir à une Église qui avait vicié l'essence même du baptême, et il fut secondé dans ses vues séparatrices par Jérémie de Constantinople et par Grégoire, légat du patriarche d'Alexandrie.

En 1755, une vive controverse s'éleva à Constantinople sur la validité de l'infusion. Le *Journal historique de Verdun* [2] signale ainsi ce différend théologique : « Un prêtre ayant soutenu que le seul baptême par immersion était valide, une partie du clergé attaque cette proposition comme hérétique, et l'autre partie en embrasse la défense. On a craint que la tranquillité de cette capitale ne fût troublée de cette contestation ; pour prévenir cet inconvénient, le Grand-Seigneur a ordonné que ceux qui ne penseraient pas comme le patriarche de Constantinople se retirassent dans leurs sièges respectifs. »

Le clergé actuel de Constantinople considère comme nul notre baptême par infusion, et cependant, par une singulière contradiction, il le trouve valide dans les cas de nécessité. Nous lisons, en

[1] *Concil. Lat.*, IV, c. IV.
[2] Sept. 1755, p. 228.

effet, dans la *Théologie dogmatique* de Moscopoulos, imprimée à Céphalonie, en 1851, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques : « La matière secondaire du baptême est de se baigner, ce qui qui se fait par trois immersions, excepté dans les circonstances qui ne le permettent pas ; en pareil cas, le baptême peut se faire également par aspersion. » Vers le commencement de 1852, un synode d'évêques, réuni à Constantinople, décida que le baptême par infusion était nul ; ce décret fut approuvé par le patriarche schismatique de Jérusalem, par les évêques de Turquie et de Grèce. Les Grecs, qui nous appellent des *chiens mal baptisés*, paraissent avoir complètement oublié que plusieurs de leurs canonistes, comme Prodromus, Pæpadopolus, Canonarcha, Balsamon, Georges Syncelle, etc. ont reconnu la validité de l'infusion. Qui plus est, Arcudius [1] affirme avoir vu en Grèce des Juifs et des Turcs convertis recevoir le baptême par infusion.

Les Moscovites rebaptisaient parfois les Catholiques et les Protestants qui entraient dans la religion *orthodoxe*, après avoir fait une retraite de sept semaines dans un monastère. On sait que lorsque le Grand-Duc de Moscovie eut ravi la Lithuanie aux Polonais, il fit rebaptiser tous les Chrétiens tombés sous sa domination [2]. Les Russes modernes, qui n'ont pas contre l'Église latine les mêmes motifs d'antipathie que le clergé de Constantinople, ont généralement modifié leurs anciennes préventions. Jamais ils ne confèrent un nouveau baptême, même conditionnel, aux princesses protestantes qui se font orthodoxes avant que le mariage les introduise dans la famille impériale. Un ancien prêtre catholique qui s'est fait pope, M. l'abbé Guettée, résume ainsi la doctrine de l'Église russe : « Le baptême par infusion est valide, autrement l'Église primitive ne l'aurait pas autorisé, même pour le cas de maladie ; mais il n'est pas licite, parce qu'il est contraire à une règle apostolique qui doit être respectée par toutes les Églises [3]. » C'est la doctrine que nous trouvons affirmée par la théologie officielle [4], ce qui n'empêche

[1] Lib. I *De Sacram.*, c. X.

[2] Olearius, *Itiner. pers.*, part. III, c. XXIV, p. 284.

[3] *Exposition de la Doctrine catholique orthodoxe*, p. 126.

[4] *Orthod. Orient. eccles. dogm.* Moscow, 1831, art. VIII, *De Sacram.*

pas un certain nombre d'écrivains d'émettre une opinion contraire. Ainsi un ouvrage russe, imprimé à Saint-Pétersbourg en 1839, sous ce titre : *Lettres sur la théologie de l'Église catholique orientale,* dit en termes formels que « l'immersion est l'essence même du sacrement. » Un autre écrivain russe, M. Alex. Stourdza, a publié, aux frais du gouvernement, un ouvrage [1] où il essaie de prouver que le baptême par immersion porte seul le caractère de l'institution divine, d'où il résulterait que les neuf dixièmes du monde chrétien n'auraient pas reçu la grâce de la régénération. Ces divergences prouvent qu'il existe en Russie deux courants d'opinions sur ce point: d'un côté la doctrine officielle du Saint-Synode, adoptée par la plupart des théologiens ; de l'autre, la persistance des anciens préjugés moscovites, favorisés par quelques écrivains indépendants. Le populaire est un peu de leur avis, et il qualifie les non-orthodoxes d'*Oblivantsi*, c'est-à-dire *affusionnés*, terme qui implique tout au moins l'idée d'une grande irrégularité dans la réception du premier des sacrements.

Les Orientaux d'Afrique et d'Asie partagent plus ou moins les préjugés des Grecs contre l'infusion; mais en général ils l'admettent pour les cas de nécessité, en se fondant sur les décisions de leurs anciens canonistes. Ils n'ont pas oublié que Grégoire Albufarage, dans son Abrégé des Canons, cite ces paroles de Jacques d'Édesse : « Si un enfant qui est présenté au baptême est en péril de mort et qu'il n'y ait point de rivière, de réservoir d'eau, ni de fonts baptismaux, mais seulement de l'eau dans un vase, le prêtre la versera sur la tête de l'enfant, en disant : Un tel est baptisé. » Les mêmes prescriptions sont faites en d'autres termes dans les collections de canons d'Ecbanassal et d'Echmini.

Les arguments des Grecs schismatiques, répétés par les Baptistes, peuvent se réduire à quatre points principaux : 1° l'étymologie du mot *baptême* indique la nécessité absolue de l'immersion, puisque *baptiser* et *immerger* sont deux termes identiques ; 2° l'infusion a été inconnue des premiers siècles, c'est une invention du *papisme ;* 3° le sens mystérieux du sacrement est détruit par le mode de l'infusion qui ne figure pas la sépulture et la résurrection du vieil homme ;

[1] *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe.*

4° aucun motif sérieux n'autorisait la substitution de l'infusion à l'immersion.

Nous avons démontré ailleurs [1] que le mot *baptême* n'a jamais eu le sens absolu et exclusif d'immersion, et nous venons de prouver que l'infusion a toujours été employée en cas de nécessité. Nous avons vu les plus anciens monuments iconographiques nous représenter l'ablution de la tête accompagnant l'immersion, soit des pieds, soit des parties inférieures du corps ; or, l'ablution de la tête a toujours été considérée comme l'acte principal du baptême, celui où le ministre exerce personnellement son action ; sous ce rapport, du moins, on peut affirmer que l'infusion de la tête remonte aux premiers siècles de l'Église. Tous les écrits des Pères nous prouvent que c'est l'ablution, prise dans le sens le plus général, qui est essentiellement nécessaire pour la validité du baptême, mais que le procédé même de cette ablution n'est qu'accidentel au sacrement. Aussi le mode de l'immersion lui-même a-t-il considérablement varié selon les temps et les pays, et c'est à peine si l'on peut donner ce nom à l'usage pratiqué dans les baptistères, où les catéchumènes n'avaient ordinairement qu'une partie des jambes mouillée. Il est vrai que le procédé oriental représente mieux la mort et la résurrection du Sauveur ; mais ce n'est là qu'une cérémonie symbolique, dont le caractère est accessoire, comme l'insufflation, l'imposition des mains, les exorcismes, la dénudation, les onctions, la robe blanche, et bien d'autres rites qui se sont souvent modifiés. Celui de l'affusion n'est point d'ailleurs dépourvu de symbolisme, puisqu'il exprime le péché lavé, la grâce répandue, comme l'a remarqué un théologien protestant [2]. Si l'immersion a son prototype dans le déluge, l'infusion a aussi le sien dans les aspersions des sacrifices judaïques et dans les lotions lévitiques. La substitution qu'on incrimine a été suffisamment autorisée par la pratique présumée des apôtres, par l'usage de l'Église primitive à l'égard des cliniques, par les inconvénients qu'une longue expérience a constatés dans l'immersion des nouveau-nés. Remarquons en outre qu'aucun décret de l'Église n'a condamné cette ancienne pratique ; elle est sim-

[1] Voir la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, n° de juin 1880.

[2] Gerhard, *Loc. theol.*, IX, 149.

plement tombée en désuétude, parce que le mode, d'abord exceptionnel, de l'infusion, parut plus commode. Il est vrai qu'il ne serait plus permis aujourd'hui de baptiser par immersion dans l'Église latine [1], mais c'est uniquement parce que ce serait là un mépris de sa discipline. Quelques théologiens [2] ont même pensé qu'il n'y aurait point faute grave de la part d'un prêtre qui agirait ainsi, sans aucun esprit de révolte contre les rites de l'Église romaine.

Après avoir étudié l'antiquité et la légitimité de l'infusion, nous devons dire quelques mots des divers modes de son administration. Pour verser l'eau sur la tête des catéchumènes on s'est servi et on se sert encore soit de la main, soit de vases de diverses formes, tantôt de cuillers, tantôt de coquilles.

L'emploi de la main puisant de l'eau dans une rivière ou dans un réservoir, a dû être le mode primitif; nous le voyons encore fréquemment figuré dans l'iconographie du Moyen-Age. Les Mennonites qui ont conservé cet usage le pratiquent d'une singulière façon. Les candidats au baptême se mettent à genoux sur un seul rang; le ministre passe de l'un à l'autre, précédé d'un lecteur portant un bassin plein d'eau. Le pasteur tient au-dessus de la tête du catéchumène ses deux mains unies en forme de coupe, et le diacre y verse de l'eau qui coule ainsi sur la tête du baptisé [3].

L'usage des burettes a prévalu dans les temps modernes et au Moyen-Age, où il est prescrit par divers conciles [4]. Il n'était pas inconnu des premiers siècles, comme le prouvent un certain nombre de vases conservés dans des musées ou figurés par d'anciennes fresques. On garde à la sacristie de Saint-Laurent-hors-les-Murs *l'urceus* de bronze avec lequel saint Laurent aurait baptisé saint Romain. Le Père Marchi considère comme un vase à infusion baptismale une burette en bronze, munie d'un manche, conservée à Rome, au musée Kircher, et provenant d'un vignoble qui avoisine le cimetière de Prétextat; elle est décorée de divers sujets symboliques relatifs au baptême : l'océan personnifié, entouré de scènes maritimes,

[1] Ochagavia, *De Bapt.*, q. 5, n. 8; Diana, *Summa*, v° *Baptismus*.
[2] Possevin, *De Offic. curat.*, c. XVI, n. 6.
[3] John Hayward, *The religious creeds*.
[4] Concile de Nîmes (1284), de Sens (1524), etc.

le pêcheur à la ligne, des navigateurs montés sur deux barques, Tobie et le poisson, etc. M. Jung [1] donne la même destination à un vase en bronze fondu de la bibliothèque de Strasbourg, qu'il croit remonter au IVe siècle ; l'anse se termine en croissant. Le monogramme du Christ est inscrit dans une couronne entre l'A et l'Ω. Autour du bord on lit l'inscription suivante : SEPTIMUS THEODOLUS CORRECTOR VENETIÆ ET ISTRIÆ EXAC. Ces diverses aiguières, ainsi que celles qui sont représentées dans plusieurs scènes baptismales, ont à peu près la capacité d'un litre. Les remplissait-on pour chaque infusion, ou bien leur contenu suffisait-il pour les trois ablutions ? Nous n'en savons rien. Nous devons donc prudemment conclure qu'on versait sur la tête du catéchumène la valeur d'un litre d'eau ou de trois litres, ce qui devait suffire pour mouiller, non seulement la tête, mais une grande partie du corps.

Beaucoup d'inventaires mentionnent des cuillers d'argent (*cochleare*) dont l'emploi est recommandé par divers synodes [2] pour l'infusion baptismale. Ces anciennes cuillers, qu'on rencontre dans quelques musées, sont larges, profondes, creusées sur le bord antérieur de façon à ce que l'eau coule facilement en jet sur la tête du catéchumène. La cuiller d'Aquilée (IVe ou Ve siècle), avait probablement une destination baptismale.

Dans les temps modernes, on a eu recours au coquillage de mer nommé *pecten*, ou à des imitations en métal. Au XVIIe siècle, dans le diocèse de Grasse, on se servait d'une coquille d'argent ou d'étain, munie d'un long manche [3].

Quand on ne laissait pas couler dans la piscine l'eau versée sur la tête de l'enfant, on la recevait dans un bassin ; c'était souvent l'*Aquamanile* de l'offertoire qui remplissait cet office ; mais parfois il y avait dans les églises des bassins spéciaux en argent, en cuivre ou en faïence, uniquement consacrés à cet usage.

Les rois de France, les familles princières, les riches seigneurs possédaient de ces bassins, timbrés de leurs armes. La bourgeoisie voulant imiter cet exemple, l'on vit quelquefois porter à l'église

[1] *Bullet. du Comité hist.*, 1852.

[2] Syn. de Saint-Omer (1698).

[3] Godeau, *Instr. synod.*, 1672, p. 71.

des plateaux dont la forme et la décoration étaient peu convenables : aussi le concile de Chartres, en 1524, recommande-t-il de se servir exclusivement des bassins affectés au service liturgique de l'église. On en rencontre encore d'anciens dans quelques sacristies, et il doit y en avoir dans les musées et les collections particulières ; mais pour ces derniers, il est bien difficile d'affirmer leur destination liturgique, alors même qu'ils représentent le baptême de Notre-Seigneur, puisque souvent l'on décorait de scènes religieuses la vaisselle domestique.

En parlant de l'infusion, nous avons toujours supposé qu'elle avait la tête pour objectif ; la tête, en effet, est le siège où aboutissent tous les sens intérieurs et extérieurs, et c'est elle, d'après tous les Rituels, qui doit être mouillée par l'eau baptismale. Si l'infusion atteint seulement une autre partie du corps, il faut rebaptiser sous condition, d'après saint Thomas et divers théologiens [1]. Un grand nombre d'autres considèrent comme valide le baptême donné sur la poitrine, sur les épaules, sur le visage [2]. Quelques-uns, quand il s'agit d'un enfant non complètement hors du sein de sa mère, croient qu'il suffit d'avoir mouillé un bras ou une jambe [3], l'ombilic [4], la peau que les médecins appellent *secundina* [5], et même un ongle [6] ou les cheveux [7]. Mais ces ablutions étant considérées comme non valides ou du moins comme douteuses par d'autres autorités théologiques [8], on renouvelle toujours sous condition ces sortes de baptême.

Il y a également divergence entre les théologiens sur la quantité d'eau nécessaire pour l'ablution. Les uns [9] croient qu'à la rigueur une goutte ou deux peuvent suffire ; d'autres [10] ont combattu cette

[1] Anaclet, Collet, Concina, Leander, Platel, Trullench, etc.

[2] Dinouart, Filliac, Suarez, etc.

[3] Nunnus.

[4] Marchantius.

[5] Angelus, Armilla.

[6] Diana, Soto.

[7] Coninck, Henriquez, Soto, Tolet, Vasquez, etc.

[8] Bonacina, Villalobos, Zambrana, etc.

[9] Diana, Elbel, Liguori, Merati, Panormitanus, Ochagavia, Rosella, Vasquez, etc.

[10] Alleza, Billuart, Collet, Coninck, Habert, Layman, Possevin, Soto, Suarez, Tolet, Zambrana, etc.

doctrine. Paludanus [1] a soutenu cette opinion excentrique que si un grand nombre d'enfants ou d'adultes étaient baptisés en même temps et que, par hasard, l'un d'eux ne reçût pas une seule goutte d'eau, il n'en serait pas moins baptisé.

Les Protestants ont parfois essayé de réagir contre la diminution du signe sensible du baptême : Bugenhagen [2] s'efforça de faire augmenter en Danemark la dose de l'infusion ; G. Zetner [3] a composé une dissertation spéciale pour engager le clergé de la Suisse à verser sur la tête du catéchumène, soit avec la main, soit avec un vase, une assez ample quantité d'eau qui pût équivaloir à une sorte d'immersion. Nous avons vu qu'il devait en être à peu près ainsi dans les premiers siècles, alors qu'on employait pour l'infusion la valeur d'un litre d'eau, peut-être même de trois. Dans le cours du Moyen-Age, l'iconographie nous représente des vases baptismaux d'une bien moins grande capacité. Enfin, aujourd'hui, on se contente d'un simple filet d'eau : ce qui nous montre qu'à mesure qu'on avance dans les temps modernes, la matière diminue, non pas d'importance, mais de volume, sans que cette modification altère l'essence d'un sacrement dont les rites symboliques n'ont jamais eu qu'une valeur accessoire.

J. Corblet.

[1] Dist. VI, quæst. I.

[2] *Ordin. eccl. Hamburg.*

[3] *De Mersione in bapt. apostolica larga perfusione instauranda.* Altorph., 1725, in-4°.

RELIQUAIRES DE SAINT PARDOUX

GUÉRET (CREUSE)

INTRODUCTION.

Saint Pardoux naquit au VIIe siècle, près de Sardent, à quelques kilomètres du chef-lieu du département de la Creuse. Fils de pauvres et simples paysans, il ne tarda pas, cependant, à se signaler par ses vertus si bien, qu'en 687, le comte Lantharius le choisit pour gouverner le monastère qu'il venait de fonder à Guéret. Pardoux soumit à la règle de saint Benoît cet établissement, dégénéré déjà en 1180 en un simple prieuré. Les vertus de sa vie monastique vinrent ajouter un nouvel éclat à sa réputation, ainsi que ses nombreux miracles dont l'un confine de si près à l'histoire de la ville de Guéret qu'on ne saurait le passer sous silence. Une bande de Sarrasins échappés, en 732, de la défaite de Poitiers menaçait le monastère que déjà les religieux avaient déserté laissant leur supérieur seul avec l'un d'eux. Pardoux, alors, invoqua le Seigneur, et l'ennemi prit aussitôt la fuite dans la plus grande confusion.

M. Coudert de la Villatte, auteur d'une vie de saint Pardoux, d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque nationale, dit [1] « que les Sarrasins étaient aux portes du monastère »; c'est là un point d'histoire locale sur lequel il est bon d'insister pour qu'il ne donne pas lieu à une erreur qui pourrait s'accréditer. Ce n'est, en effet, qu'en 1446 que la ville de Guéret fut autorisée à s'entourer de

[1] Les détails qui précèdent et ceux relatifs à la mort du Saint et à la translation de ses reliques sont, en majeure partie, empruntés à cet ouvrage in-8°. — Guéret, imp. Dugenest, 1853.

murailles. Si elle en avait eu en 687, c'est le mot « portis » et non « janius » qui se trouverait dans le texte trop obscur du XIIe siècle, ce dernier terme s'appliquant exclusivement aux portes des demeures particulières. Si un *vicus* existait déjà en 687, sa plus grande importance et son véritable accroissement sont dus aux agglomérations d'habitants qui s'y établirent après la fondation du monastère, à côté duquel, du vivant même de saint Pardoux, fut construite une église dédiée sous le vocable de saint Aubin [1]. Ce n'est pas celle qui, plus tard, fut mise sous l'invocation de saint Pardoux ; elle a depuis longtemps disparu, ainsi que cette dernière, avec laquelle elle ne doit pas plus être confondue qu'une chapelle de Saint-Silvain, mentionnée au XIIIe siècle dans la Vie de saint Pardoux, différente de celle qui existe encore aujourd'hui et fut construite en 1494 par Pierre Allard.

CHAPITRE I.

Les Reliques.

C'est au 6 octobre 737 que l'on s'accorde, le plus généralement, à fixer la mort de saint Pardoux, quoique quelques-uns de ses biographes reportent cet évènement à l'année 752. Il fut enterré à Guéret, Geoffroy de Vigeois le dit clairement « Garactensis Ecclesia sarcophagum cum cineribus almi tenet Pardulphi. » C'est dans l'église de Saint-Aubin que son corps fut déposé [2]. Bien que les paroles de Geoffroy de Vigeois soient affirmatives, il n'en est pas moins survenu, au sujet de la possession des reliques du Saint, de longues discussions. Quelques lignes plus loin, Geoffroy de Vigeois semble se contredire quand il dit « que les reliques furent transportées à Salat. » Fleury confirme cette opinion et le bréviaire limousin est absolument catégorique : « Sacrum ejus (Pardulphi) corpus in monasterio Garactensi sepultum est, unde postea, *relictis*

[1] Les raisons de cette dédicace sont complètement inconnues. On ne se souvient plus s'il y eut, à Guéret, des reliques de saint Aubin dont la possession d'une partie, tout au moins, justifierait l'invocation.

[2] *Quelques notes sur l'église paroissiale.* Guéret, imp. Richet, p. 94.

cum sarcophago quibusdam reliquiis in monasterium Sarlatense primo translatum [1] ». On transporta donc à Sarlat le sarcophage et les reliques. Les restes mortels de saint Pardoux furent placés près du corps de saint Sudroc, évêque de Limoges ; mais le bruit de sa sainteté attira, à Sarlat, de tous les points de l'Aquitaine, des pèlerins si nombreux et les miracles se multiplièrent à tel point que les moines le retirèrent du monastère pour le déposer dans l'église Saint-Jean, ne voulant pas que le culte et les miracles d'un saint étranger continuassent d'éclipser ceux de saint Sudroc.

Quant à la controverse qui s'éleva sur le fait de savoir lequel des deux départements, de la Creuse ou de la Corrèze, possédait les reliques de saint Pardoux, on en trouve l'origine dans un rapt qui date de l'an 1028 [2]. Les reliques se trouvant, comme on sait, dans l'église Saint-Jean de Sarlat, un prêtre les enleva et les remit à Guy des Tours [3] qui les déposa à l'église d'Arnac (Corrèze). Il ne semble pas, toutefois, qu'elles y demeurèrent longtemps, car à l'occasion d'un mal des ardents [4] survenu en 1094, elles furent en grande pompe transportées à Limoges où, s'étant arrêtées subitement près de la ville, elles guérirent un aveugle. Pour compléter ces détails

[1] Editio Lugd., 1853, pars autumnalis. *Propria dioc. Lem.*, p. 7. — A l'effet de savoir si Sarlat possédait encore des reliques de saint Pardoux, j'ai consulté M. le Curé de Saint-Jean de Sarlat. Il m'a répondu qu'il n'en connaissait pas dans le diocèse. Elles ont donc disparu en majeure partie ; mais j'ignore quels fragments en peuvent subsister à Arnac, puisque M. le Curé n'a pas répondu à la lettre que je lui avais adressée à ce sujet.

[2] Ce n'est pas un fait isolé puisque déjà, vers l'an 1000, quelques seigneurs s'étaient permis de se jeter, en armes, sur l'église de Saint-Vaulry (Creuse) et d'en enlever les reliques du Saint. Cet évènement est rapporté dans le *Nobiliaire du Limousin*, éd. de l'abbé Roy-Pierrefitte, t. II, p. 570.

[3] C'est probablement ce même Guy des Tours qui fut présent, en 1028, à la consécration de l'église de Saint-Pardoux d'Arnet (Creuse) et probablement est-ce en souvenir d'Arnac que le nom d'Arnet a été donné à cette paroisse. La présence de ce seigneur à cette consécration est consignée dans la *Chronique de Saint-Martial de Limoges*, éd. Duplès-Agier, p. 46.

[4] Le même fléau sévit déjà en Limousin en 994-995. (Voir ma notice sur le *Reliquaire de saint Léobon : Revue de l'Art chrétien*, t. XXIX, p. 285.) C'était une maladie sous-cutanée. Elle causait une violente inflammation qui se manifestait aux pieds et aux mains et gagnait le cœur. Tous ceux qui en furent atteints succombèrent. (*Annales ms. de Limoges*, p. 129.)

Geoffroy de Vigeois dit que, « le 14 mai 1212, les gens de Guéret transportèrent à Limoges la châsse en argent dans laquelle étaient les reliques de leur Saint et que le clergé les reçut en chape » [1]. De ce récit il résulte que ces reliques auraient été reprises, au moins en partie, par leurs premiers et légitimes possesseurs. Monsieur de Cessac pense, et son opinion paraît seule de nature à expliquer la présence temporaire des reliques à Sarlat, qu'elles y furent transportées en 845, lors des incursions normandes, et dans le but de les soustraire à la rapacité de ces barbares [2]. Toutefois il paraît assez vraisemblable que lorsqu'en 1094 les reliques furent d'Arnac transportées à Limoges, elles ne le furent pas en entier, puisque la Corrèze paraît en posséder une notable partie [3]. Le fait semble résulter de cette phrase de M. l'abbé Poulbrière : « De nos jours saint Pardoux a repris ses droits [4]. L'église de Gimil possède une croix, en style du XIIIe siècle, dont l'encadrement quadrilobé montre saint Pardoux bénissant un berceau [5] » : C'est une preuve du culte qu'on lui rendait à cette époque, c'est aussi une allusion à un miracle intéressant: « Un homme de Bourges vint trouver Pardoux et le supplia de tenir son fils sur les fonts baptismaux. Le serviteur de Dieu, ne voulant rien refuser, acquiesça à ce qu'il lui demandait, puis, ayant pris l'enfant vêtu de blanc et l'ayant baisé, il le rendit à son père afin qu'il pût l'élever : celui-ci transporta l'enfant dans sa maison. La mère le reçut avec une grande joie pour l'allaiter et le déposa, enveloppé de langes, dans la couche mobile qu'on appelle communément berceau. Ayant étendu le bras, elle s'efforçait de l'agiter suivant l'usage ; mais il lui fut impossible de mouvoir le berceau. Regardant alors avec soin de tous côtés, elle chercha s'il n'existait pas quelque obstacle qui empêchât le mouvement. Elle ne put rien découvrir et, retirant aussitôt la main, étonnée et rem-

[1] J'aurais voulu donner le texte, mais m'étant borné à l'analyser, je ne l'ai pas sous la main.

[2] *Quelques notes*, p. 23,

[3] J'ai dit, dans le texte d'un autre renvoi, pourquoi il ne m'avait pas été permis de découvrir quelles parties du corps de saint Pardoux se trouvaient dans la Corrèze.

[4] *Promenades à Gimel (Corrèze) : Bull. mon.*, t. XLI, p. 541.

[5] *Bull. mon.*, loc. cit., p. 543.

plie de frayeur, elle commença à réfléchir sur la cause d'un fait si étrange. Bientôt le berceau se mit à s'agiter de lui-même, d'une manière merveilleuse et mû par une volonté divine comme par la traction d'une personne [1]. »

Des contestations semblables à celles qui viennent d'être racontées ont surgi, dans d'autres départements, au sujet des reliques des saints locaux, et il n'en est pas, croyons-nous, de plus célèbres que celles relatives au fondateur de l'Ordre des Antonins ; les gens d'Arles y apportèrent une vivacité telle qu'il fallut nommer « dans cette ville un capitaine des reliques [2]. » A l'abbaye Saint-Antonin de Viennois on soutenait posséder les restes du saint, ce que les Arlésiens niaient énergiquement. Cette lutte pleine d'un véritable intérêt historique a été racontée au Congrès de Vienne par M. Gauthier Descottes, dont la parole a tenu l'auditoire longtemps attentif.

G. Callier,
Inspecteur de la Société Française d'Archéologie.

(*A suivre.*)

[1] Coudert de Lavillatte, *Vie de saint Pardoux*, p. 85.
[2] Comte de Marsy, *Revue de l'Art chrétien*, t. XXVIII (1879), p. 487.

LES INSCRIPTIONS DE DÉDICACE

—

TROISIÈME ARTICLE *

—

Eglise de Menton (1675).

L'église de Saint-Michel de Menton fut consacrée par l'évêque de Vintimille, le 8 mai 1675, année jubilaire, lorsque Louis I, pair de France, régnait à Monaco.

L'inscription se voit au-dessus de la porte d'entrée, à l'extérieur : elle est gravée sur marbre.

D · O · M
TEMPLVM HOC IN HONOREM D · MICHAELIS ARCHANGELI
MAVRVS PROMONTORIVS EPISCOPVS INTIMILIEN ·
LVDOVICO PRIMO
MONOECI PRINCIPE, PARIQVE FRANCIÆ REGNANTE,
CONSECRAVIT ·
ANNO IVBILÆI DIE VIII MAII · M · DCLXXV ·

Église de Sainte-Marie in Trivio (1675).

L'église de Sainte-Marie *in Trivio*, située à Rome dans le quartier de Trévi, remonte par son origine au temps de Bélisaire, qui la fit construire en expiation de ses péchés. Les Ministres des Infirmes, l'ayant eue en leur possession, s'appliquèrent à la restaurer,

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1880, p. 157.

l'ornant à la fois de peintures et de sculptures. Le 25 mars 1675, année du jubilé et fête de l'Annonciation, elle fut consacrée par le cardinal Vincent-Marie Orsini, de l'ordre des Frères prêcheurs, titulaire de S. Sixte-le-Vieux et archevêque de Manfredonia. L'anniversaire a été assigné au premier dimanche après l'Exaltation de la Croix, avec l'indulgence accoutumée de cent jours que peuvent accorder les cardinaux.

AEDEM HANC IN HONOREM IMMACVLATÆ DEIPARÆ VIRGINIS
A BELLISARIO BELLI DVCE
PRIMVM EXCITATAM
VETVSTATE DEINDE FATISCENTEM
ALIORVM MVNIFICENTIA, AC PIETATE RESTAVRATAM,
DEMVM AB ORDINE MINISTRANTIVM INFIRMIS
NOVO IN ABSIDE CÆLATVRÆ OPERE AC PICTVRARVM ELEGANTIA
DECORATAM
NECNON MVLTIPLICI ORNAMENTORVM GENERE
IN HANC SPLENDIDIOREM SPECIEM REDACTAM
AC RESTITVTAM :
EM^VS · AC · REV^VS · D̄NVS · FR [1] · VINCENTIVS M^A [2] · VRSINVS ROMANVS
ORDINIS PRÆDICATORVM
S · R · E · TIT · [3] S · XYXTI PRĒBR CARD · [4] S · XYSTI NVNCVPATVS
ARCHIEPV̄S [5] SIPONTINVS
ANNO IVBILEI · MDCLXXV · DIE XXV MARTII
FESTO ANNVNCIATIONIS · B · M · [6] VIRGINIS, AC INCARN^IS · DOM^CÆ · [7]
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
ASSIGNATA PRO ANNIVERSARIA DEDICATIONIS FESTIVITATE
PRIMA DOM^CA · [8] POST FESTVM EXALTATIONIS S · CRVCIS
SOLITISQ · [9] INDVLGENTIIS CENTVM DIERVM CONCESSIS

[1] Eminentissimus ac Reverendissimus Dominus frater.
[2] Maria.
[3] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, tituli.
[4] Presbyter cardinalis.
[5] Archiepiscopus.
[6] Beatæ Mariæ.
[7] Incarnationis Dominicæ.
[8] Dominica.
[9] Solitisque.

Église de Montluçon (1681).

Au portail de l'église du couvent des Bernardines, à Montluçon (Allier), on voit cette dédicace laconique qui mentionne la date et le vocable :

20 *Augusti* 1681 *Deo maximo, Beatæ Mariæ Virgini*
sub titulo sine macula conceptæ
Sacrum.

Église de Sainte-Anne des Funari (1682).

A Rome, le 7 octobre 1682, l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur François de Marinis, archevêque de Théodosie, *in partibus infidelium,* consacra l'église de Sainte-Anne des *Funari*, ainsi nommée parce qu'elle est dans le quartier des cordiers, sous le vocable de la sainte Vierge et de sa mère sainte Anne. L'anniversaire fut transféré au 19 octobre et le procès-verbal déposé au secrétariat de l'Éminentissime cardinal-vicaire.

DIE VII · OCTOBRIS M · DCLXXXII
ILL^MVS ET REV^MVS DD · [1] FRANCISCVS DE MARINIS
ARCHIEP^S · [2] TEODOSIÆ HANC ECCLESIAM
IN HONOREM B · M · V · [3]
ET S · ANNÆ CONSECRAVIT
ET DIEM ANNIVERSARIAM
CONSECRATIONIS EIVSDEM
TRANSTVLIT
AD DIEM XIX · DICTI MENSIS OCTOBRIS
VT VIDERE EST IN ACTIS SECRETARIÆ
EM^MI · ET R^MI · DD · [4] CARDINALIS VRBIS
VICARII

[1] Illustrissimus et Reverendissimus Dominus Dominus.
[2] Archiepiscopus.
[3] Beatæ Mariæ Virginis.
[4] Eminentissimi et Reverendissimi Domini Domini.

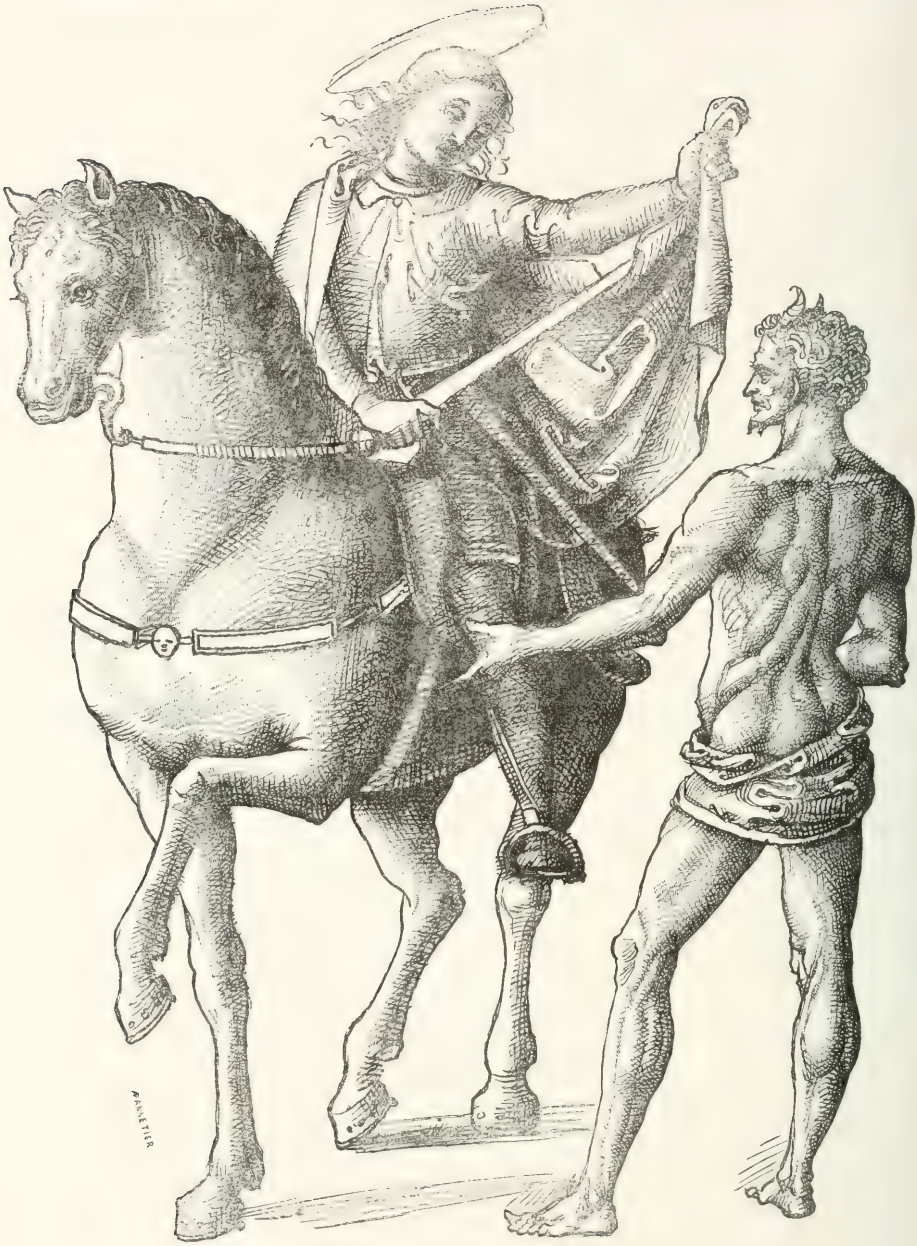

S. MARTIN FAISANT L'AUMONE AU DIABLE.

Dessin de Raphaël conservé dans une collection de Francfort.

Église de Chigné (1683).

L'église paroissiale de Chigné, au diocèse d'Angers, fut consacrée sous le vocable des saints Apôtres Pierre, Paul et André, par l'évêque Henri Arnauld, le 9 juillet 1683. Les deux autels latéraux, également consacrés, sont dédiés à la Ste Vierge et à S. Sébastien. Les reliques mises dans les sépulcres sont celles des saints martyrs Innocent, Benoît, Concorde, Vénérande, Claire et Théodule. L'anniversaire a été renvoyé au 29 juillet.

D. D.[1] *Henricus Arnauld Episcopus*
Andegauensis Hanc Ecclesiam
et altare majus, sub sanctorum
apostolorum Petri et Pauli et
Andreæ, et duo alia altaria ad
latera Crucifixi, unum sub Beatæ
Mariæ Virginis, alterum vero
sub Sancti Sebastiani titulis et
inuocationibus, die vigesima
nona Iulii Anno Dnj[2] *MDcLXXXIII*
dedicauit seu consecrauit : jussitque ut
quotannis recurrente eadem die
Anniversarium Dedicationis
celebretur : In altaria autem reliqu-
ias SS. Mart. Innocentij, Benedicti, Concordi
Venerandæ, Clari, et Theoduli
intulit
1683

Église de Saint-Nicolas de Tolentin (1685).

En vertu d'un rescrit du cardinal de Carpegna, vicaire d'Innocent XI et à la demande des religieux qui habitaient le couvent voisin, Mgr Jean-Jérôme Naselli, évêque de Ventimiglia (États-Sardes), consacra l'église de Saint-Nicolas de Tolentin, à Rome, et son autel majeur, le dimanche 7 octobre 1685. Il transféra l'anniversaire au

[1] Dominus Dominus.
[2] Domini.

22 du même mois et accorda aux visiteurs pour ce même jour une indulgence de quarante jours.

L'inscription de dédicace est exposée dans la sacristie.

D · O · M [1]
SEDENTE
INNOCENTIO · XI · PONT · MAX · [2]
VIRTVTE BENIGNISS · [3] RESCRIPTI
EMIN · AC · REV · D · D · CARD · [4] DE · CARPINEO
SS · DNI · NRI · [5] PAPÆ
VICARII · GENERALIS
ILL · ET · REV · D · D · IOAN · HIERON · [6] NASELLVS
EPISCOP · VINTIMILIEN · [7]
ECCLESIAM · HANC · ET ALTARE MAIVS
IN · HONOREM
S · NICOLAI · TOLENTINATIS
DICATAM
DOMINICO · DIE · VII · OCTOBRIS · ANNO · MDCLXXXV
SOLEMNI · RITV · ET · POMPA · CONSECRAVIT
PRIORE · ET · PATRIB' · [8] HVIVS · CONVENTVS · PETENTIB'
ANNIVERSARIVM · HVIVSDI · [9] CONSECRATIONIS
TRANSTVLIT · AD · DIEM · XXII · EIVSDEM · MENSIS
INDVLGENTIAMQ · QVADRAGINTA · DIERVM
CONCESSIT · OMNIB' · CHRISTI FIDELIB' ·
EAMDEM ECCLESIAM DICTA DIE
VISITANTIBVS

Église de Saint-Ignace (1722).

A Rome, le 17 mai 1722, à la demande des jésuites qui la desservent, l'église de Saint-Ignace, la première élevée en son honneur après sa canonisation, fut consacrée avec les solennités pres-

[1] Deo optimo maximo.

[2] Pontifice maximo.

[3] Benignissimi.

[4] Eminentissimi ac Reverendissimi Domini Domini cardinalis.

[5] Sanctissimi Domini Nostri.

[6] Illustrissimus et Reverendissimus Dominus Dominus Joannes Hieronymus.

[7] Episcopus Vintimiliensis. — Cet évêque, n'étant pas dans son diocèse, avait besoin d'une autorisation spéciale pour faire cette consécration.

[8] Patribus.

[9] Hujusmodi.

crites par le cardinal Antoine-Félix Zondadari, prêtre du titre de Ste Balbine, qui déposa dans l'autel majeur des reliques des saints apôtres Pierre, Paul et André, ainsi que de l'évangéliste S. Matthieu. L'anniversaire de la dédicace fut constitué au quatrième dimanche d'octobre.

ANTONIVS FOELIX TIT · [1] S BALBINÆ
PRESB · CARD · [2] ZONDADARVS
TEMPLVM HOC
D O M [3]
IN HONOREM S · IGNATII
PRIDEM EXCITATVM
DIE XVII MAII AN · [4] MDCCXXII
SOLEMNI RITV DEDICAVIT
RELIQVIAS SS · APOSTOLORVM
PETRI PAVLI ANDREÆ MATTHÆI
IN ARA PRINCIPE CONDIDIT
DOMINICAM QVARTAM OCTOBRIS
AD RECOLENDVM DEDICATIONIS DIEM
CONSTITVIT

Église des Saints-Apôtres (1724).

Les conventuels de Rome choisirent, en 1724, le 17 septembre, pour la consécration de leur église des Saints-Apôtres, parce que ce même jour avait été fixé par Benoît XI, issu de leur ordre, pour célébrer la mémoire des stigmates imprimés en cinq endroits du corps de leur fondateur, S. François d'Assise. L'église en ruines venait d'être relevée avec magnificence. Benoît XIII se chargea de la consacrer. Il la dédia en l'honneur de la sainte Vierge, du collège apostolique, dont elle a pris le nom, et du patriarche S. François. Dans le tombeau du maître-autel furent déposées les reliques des saints martyrs Séverin et Donat. En même temps, le pape renvoya la célébration de l'anniversaire au dimanche après la fête des Stigmates et accorda à tous les fidèles qui, ce même jour, visiteraient cette église, une indulgence de cinquante ans et de cinquante quarantaines.

[1] Tituli.
[2] Presbyter cardinalis.
[3] Deo optimo maximo.
[4] Anno.

D · O · M [1]
BENEDICTVS XIII PONT MAX [2]
INCLYTI PRÆDICATORVM ORDINIS
DIE XVII SEPTEMBRIS MDCCXXIV,
QVA DIE BENEDICTVS XI EX IPSOMET ORDINE
SACRORVM STIGMATVM S · FRANCISCI
SOLEMNITATEM INSTITVIT,
NOSTRAM HANC BASILICAM
LOCO VETERIS COLLABENTIS AC EVERSÆ REFECTAM
IN HONOREM DEIPARÆ VIRGINIS SS · XII APOSTOLORVM
AC EIVSDEM S · FRANCISCI
SOLEMNI RITV PRIMAM CONSECRAVIT
VNA CVM ALTARI MAIORI
IN QVO SS · MARTYRVM SEVERINI ET DONATI
RELIQVIAS INCLVSIT
PRO ANNIVERSARIA CONSECRATIONIS DIE
DOMINICAM IMMEDIATE SEQVENTEM DESIGNAVIT
OMNIBVSQVE CHRISTIFIDELIBVS IPSAM ECCLESIAM
PRESCRIPTA DOMINICA VISITANTIBVS
QVINQVAGINTA ANNORVM ET TOTIDEM QVADRAGENARVM
INDVLGENTIAM BENIGNE CONCESSIT
ORDO MINORVM CONVENTVALIVM
ACCEPTI A SANCTO PONTIFICE INSIGNIS BENEFICIJ
HOC EXTARE VOLVIT MONVMENTVM

Eglise de Sainte-Marie in Navicella (1725).

A Rome, la diaconie de Sainte-Marie sur le Cœlius porte le double surnom de *in Domnica* et *in Navicella*, à cause de Ste Cyriaque, *dame* romaine, qui y avait sa demeure au IIIe siècle, et d'un petit vaisseau antique en marbre blanc que renouvela Léon X et qui est élevé sur la place en face du portique. Benoît XIII, après l'avoir restaurée, voulut la consacrer de ses propres mains, le 16 septembre 1725, année du jubilé. Pendant qu'il dédiait le maître-autel au saint Nom de Marie, deux cardinaux versaient l'huile sainte sur les autels latéraux. L'autel de la Transfiguration de N.-S. eut pour consécrateur le cardinal Pierre Ottoboni, évêque de Sabine, vice-chancelier de la sainte Église romaine. L'autel du baptême du Saint-Rédempteur fut consacré par le cardinal Nicolas Coscia, titulaire de cette église et coadjuteur de Sa Sainteté à l'archevêché de Bénévent.

[1] Deo · optimo · maximo.
[2] Pontifex maximus.

Sur le mur du latéral gauche est plaquée l'inscription qui rappelle cette dédicace solennelle.

BENEDICTVS PP · [1] XIII ·
ORD · PRAEDICAT · [2]
ECCLESIAM HANC A SE INSTAVRATAM
AC PRISTINO RESTITVTAM DECORI ·
VNA CVM PRINCIPE ARA
AD DEIPARÆ VIRGINIS NOMEN
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
ALTARIA DVO LATERALIA
VNVM
IN HONOREM GLORIOSÆ D · N · I · C · [3] TRANSFIGVRATIONIS
PETRO EP · SABINEN · CARD · [4] OTTHOBONO S · R · E · [5] VICE CANCELLARIO
ALTERVM
AD MEMORIAM SACRI EIVSDEM REDEMPTORIS NRI [6] BAPTISMATIS
NICOLAO HVIVS TITVLI PRESBYT · S · R · E · CARD · [7] COSCIA
SANCTITATIS SVÆ IN ARCHIEPATV [8] BENEVENTANO COADIVTORE
EODEM TEMPORE DEDICANTIBVS
XVI · KAL · OCTOB · [9] ANNI · IVBILEI · MDCCXXV

Eglise des Saints-Jean-et-Paul (1726).

A Rome, le cardinal Fabrice Paolucci renouvela son titre des Saints-Jean-et-Paul avec magnificence et Benoît XIII le lui laissa en commende, lorsqu'il devint évêque d'Ostie. La consécration en fut confiée, le 22 avril 1726, à Camille Merlini, archevêque d'Iconium *in partibus infidelium* et neveu du cardinal par sa mère et aussi à Jean-Baptiste Gamberucci, archevêque d'Amasée *in partibus infidelium*. Ce dernier, dédia l'autel de la sainte Vierge, et l'autre, celui de S. Saturnin, où il déposa le corps du saint martyr. L'anni-

[1] Papa.
[2] Ordinis Prædicatorum.
[3] Domini Nostri Jesu Christi.
[4] Episcopo Sabinensi, cardinali.
[5] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[6] Nostri.
[7] Presbytero, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinali. — La *Navicella* était alors un titre de cardinal-prêtre.
[8] Archiepiscopatu.
[9] Kalendas octobris.

versaire de la dédicace fut fixé au 3 septembre. L'inscription commémorative a été plaquée contre le mur du latéral droit.

TEMPLUM HOC
QVOD IN TITULUM UNA CUM PURPURA ACCEPTUM
FABRITIUS · CARD · [1] PAULUTIUS
AD HANC MAGNIFICENTISSIMAM FORMAM REDEGERAT
AC NULLI DEINDE CONCESSUM
EIDEM EPISCOPO OSTIEN · S · C · [2] DECANO
BENEDICTUS XIII · P · M · [3] COMMENDAVERAT
CAMILLUS MERLINUS ARCHIEP · [4] ICONIENSIS
TANTI CARD · EX SORORE NEPOS
ET IOANNES BAPTA [5] GAMBERUCCI ARCHIEP · AMASENUS
DIE XXII APRILIS ANNO MDCCXXVI
SOLENNI RITU CONSECRARUNT
QUORUM PRIMUS ALTARE ETIAM S · SATURNINI
IBIDEM COLLOCATO S · MARTYRIS CORPORE
ALTER VERO ARAM BEATISSIMAE UIRG · [6] DICAVIT
ANNIVERSARIA DEDICATIONIS TEMPLI MEMORIA
AD DIEM TERTIAM SEPT · [7] TRANSLATA

Basilique de Latran (1726).

La basilique de Latran, fondée par l'empereur Constantin, fut dédiée au commencement du IVe siècle par le pape S. Sylvestre, qui en fit son église cathédrale, ce qui lui a valu la dénomination de *basilique Constantinienne* et *d'église sacro-sainte, mère et chef de toutes les églises de Rome et du monde.* Brûlée et reconstruite en partie sous le pontificat de Clément V, au XIVe siècle, elle fut presque abandonnée pendant le schisme d'Occident. Elle eut aussi à souffrir de tremblements de terre et fut restaurée à différentes reprises par les Souverains Pontifes. Enfin Innocent X l'ayant pour ainsi dire renouvelée, avec le concours de l'architecte Buorromini, Benoît XIII la consacra solennellement, le 28 avril 1726. Chaque année, l'anni-

[1] Cardinalis.
[2] Sacri Collegii.
[3] Pontifex maximus.
[4] Archiepiscopus.
[5] Baptista.
[6] Virgini.
[7] Septembris.

versaire s'en célèbre avec beaucoup de pompe, le 9 novembre, suivant une tradition de plusieurs siècles.

L'inscription de dédicace est placée au-dessus de la porte du latéral gauche.

PRINCIPEM HANC ECCLESIAM
INCENDIIS VASTATIONIBUS
TERRÆ INSUPER MOTIBUS
DISIECTAM EVERSAMQUE
AC SÆPIUS A SUMMIS PONT · [1] REPARATAM
POSTMODUM AB INNOCENTIO X ·
NOVA MOLITIONE RESTITUTAM
BENEDICTUS XIII P · M · ORD · PRÆD · [2]
SOLENNI RITU CONSECRAVIT
DIE XXVIII APRILIS MDCCXXVI
EIUSQUE CELEBRITATIS MEMORIAM
QUOTANNIS RECOLENDAM DECREVIT
IX DIE NOVEMB · [3] QUA PRIMUM A B · [4] SILVESTRO
BASILICA DEO ADDICTA EST AC DICATA

Eglise du Rosaire à Monte-Mario (1726).

Benoît XIII, de l'ordre des Frères Prêcheurs, fit la consécration solennelle de l'église du Rosaire, située au Monte-Mario, à Rome, le 5 mai 1726. Il consacra en même temps le maître-autel, réservant la consécration des six petits autels pour les 12 et 13 juin et 2 juillet. Or ces autels sont sous le vocable de N.-D. du Rosaire, de S. Dominique, de S. Joseph, des SS. Anges, de S. Vincent Ferrier et du Crucifix. Le pape accorda dix ans d'indulgence à perpétuité aux fidèles qui visiteront dévotement l'église et les autels, aux jours anniversaires de leur dédicace.

ECCLESIAM HANC, EIVSQVE ALTARE MAIVS
DIE V · MAIJ MDCCXXVI
MINORESQVE HAS ARAS SEX
DIEBVS SCILICET
XII ET XIII · IVNIJ, ATQVE II · IVLIJ
EIVSDEM ANNI

[1] Pontificibus.
[2] Pontifex maximus, ordinis Prædicatorum.
[3] Novembris.
[4] Beato.

SOLEMNI RITV DEDICANS, SACRAVIT
BENEDICTVS PAPA XIII ·
ORD · PRÆDIC · [1]
QVI
SINGVLIS CHRISTI FIDELIBVS
ECCLESIAM, ET ALTARIA IPSA
ANNIVER · [2] DIE DEDICATIONVM HVIVSMODI
DEVOTE VISITANTIBVS
DECEM ANNORVM INDVLGENTIAS
PERPETVO CONCESSIT ·

Eglise de Sainte-Madeleine (1727).

Lorsque les Clercs Réguliers Ministres des Infirmes, fondés par S. Camille de Lellis, eurent été mis en possession, à Rome, de l'église de Sainte-Madeleine, ils la trouvèrent insuffisante et la jetèrent à bas, puis en reconstruisirent de fond en comble une nouvelle, plus grandiose et plus somptueuse. Jean Ottoboni, archevêque de Nazianze *in partibus infidelium*, après l'avoir solennellement consacrée, le 6 mai 1727, décréta que l'anniversaire se célébrerait à l'avenir, le 20 octobre.

L'inscription commémorative est plaquée dans le bas-côté droit, au-dessus de la porte de la sacristie. Elle débute par l'invocation *Deo optimo maximo*, car toute église est dédiée à Dieu en l'honneur d'un saint.

D O M
ECCLESIAM HANC
PER CLER [3] : REGVLARES MINISTRAN · [4] INFIRMIS
VETERI DIRVTA A FVNDAMENTIS ERECTAM
IOANNES OTTHOBONVS ARCHIEP · NAZIANZ : [5]
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
PRIDIE NONAS MAII MDCCXXVII
ANNIVERSARIAMQ · [6] FESTIVITATEM
DIE XX OCTOBRIS PERAGENDAM DECREVIT

[1] Ordinis Prædicatorum.
[2] Anniversaria.
[3] Clericos.
[4] Ministrantes.
[5] Archiepiscopus Nazianzenus.
[6] Anniversariamque.

Eglise de Saint-Sixte-le-Vieux (1727).

L'église de Saint-Sixte-le-Vieux, située à Rome le long de la voie Appienne, est surtout célèbre par les miracles qu'y opéra et les sermons qu'y prêcha S. Dominique. Au XVIIIe siècle, elle fut renouvelée presque en entier ; le plan même reçut de notables modifications. Benoît XIII, de l'ordre des Frères Prêcheurs, en 1727, la quatrième année de son pontificat et le 14 septembre, la consacra, ainsi que le maître-autel. Les deux autels qui sont au haut de la nef eurent encore de ses mains la consécration, le 2 octobre et, le 4 du même mois, il revint consacrer les deux autres autels qui sont rapprochés de la porte d'entrée.

L'inscription de dédicace est plaquée dans le mur de la nef au côté droit.

ECCLESIAM HANC
DIVI PATRIARCHÆ DOMINICI
MIRACVLIS AC PREDICATIONE CLARISSIMAM
VETVSTATE IAMIAM DILABENTEM
EX INTEGRO NVNC VERE SVFFVLTAM
FORMÆQVE HVIC RECENTI VENVSTÆQVE RESTITVTAM
VNA CVM ARA PRINCIPE DIE XIV · SEPTEMBRIS
ARISQVE DVABVS HANC PROPE SISTENTIBVS
DIE II · OCTOBRIS
DVABVSQVE ALIIS IN INFERIORE PARTE EXCITATIS
DIE IV · EIVSDEM
ANNO DOM · [1] MDCCXXVII
SOLEMNI RITV SACRAVIT
BENEDICTVS PP · [2] XIII · ORD · PRÆD · [3]
PONTIFICATVS SVI ANNO IV

Eglise de Saint-Augustin (1728).

Benoît XIII aimait à faire les consécrations. Celles qu'il accomplit de ses propres mains se comptent à Rome par centaines. Il paraît s'être intéressé particulièrement à l'église de Saint-Augustin, des-

[1] Domini.
[2] Papa.
[3] Ordinis prædicatorum.

servie par les religieux de cet ordre, qui ont voulu par une inscription perpétuer la mémoire d'une telle bienveillance.

Ce pape, le 11 janvier 1728, consacra l'autel de S. Jean de S. Facond, qu'il privilégia pour chaque jour de l'année et, le 11 juillet suivant, il revint à Saint-Augustin, dont il consacra à la fois l'église et le maître-autel, renvoyant l'anniversaire au 24 octobre. Enfin, le 28 août, il vint féliciter le général, le Père Fulgence Bellelli, de la découverte récente du corps du saint évêque d'Hippone, officia pontificalement à la messe et entonna le *Te Deum* en signe d'actions de grâces.

L'épigraphe latine est précédée des armoiries de Benoît XIII.

D · O · M
BENEDICTVS PAPA XIII
HANC DEIPARÆ BEATOQVE PATRI AVGVSTINO
SACRAM ÆDEM ARAMQVE MAXIMAM
ANNO MDCCXXVIII
DIE XI MENSIS IVLY CONSECRAVIT
TRANSLATO IN XXIV OCTOBRIS ANNIVERSARIO DIE
ET ALTARE S · IOANNI A S · FACVNDO DICATVM
QVOD DIE XI IANVARY ITEM CONSECRAVERAT
QVOTIDIANO PRIVILEGIO AVXIT :
AC DEMVM DIE XXVIII AVGVSTI AVGVSTINIANO NOMINE CLARA
REDDITAS RVRSVM ARIS SANCTISSIMI DOCTORIS EXVVIAS
A DIE XVI IVLY,
EODEM EXCITANTE MIRIFICE
CVM EPISCOPALE PRÆSVLIS TICINENSIS IVDICIVM,
TVM R̄V̄MI P · M̄RI F · [1] FVLGENTY BELLELLI,
TOTIVS AVGVSTINIANAE FAMILIÆ PRIORIS GENERALIS,
SOLERTISSIMAM DILIGENTIAM,
GRATVLATVS EST ORDINI VNIVERSO
HOC IPSO IN TEMPLO REM SACRAM SOLEMNI DE MORE FACIENS
FESTIVVMQVE PRO GRATIARVM ACTIONE CANTICVM
IPSE PRÆCINENS.
NE BENEFICENTIA PRÆCLARISSIMA ET MVLTIPLEX
A POSTERORVM ANIMIS, FVGA TEMPORVM CADERET
AVGVSTINIANI HVIVS CŒNOBII PATRES
PERENNE HOC MONVMENTVM
P · P · [2]

[1] Reverendissimi Patris Magistri Fratris.

[2] Posuere.

Eglise de Saint-Venance (1728).

Les habitants de Camerino ont, à Rome, au pied du Capitole, leur église nationale, qui porte les noms de leurs patrons et co-nationaux, S. Venance, martyr, et S. Ansuvin, évêque. Benoît XIII, lors de la dédicace, qui se fit le 19 mars, y ajouta le vocable de la Vierge. Le grand autel fut consacré en même temps que l'église et l'anniversaire renvoyé au troisième dimanche d'octobre, à cause de sa coïncidence avec la fête de S. Joseph.

IN HONOREM DEIPARÆ VIRGINIS
SS · VENANTII MART · [1] ET ANSOVINI EPIS · [2]
BENEDICTVS XIII P · M · [3]
HOC TEMPLVM MAIOREMQVE ARAM
SACRAVIT XIV KAL · [4] APRILIS MDCCXXVIII
ANNIVERSARIO EIVS DIEI FESTO
IN DOMINICAM TERTIAM OCTOBRIS
TRANSLATO

Eglise de Sainte-Marie in Aquiro (1728).

D · O · M ·
ECCLESIAM HANC ET EIVS ALTARE MAIVS
IN MEMORIAM
VISITATIONIS BEATÆ MARIÆ VIRGINIS
IOANNES OTTHOBONVS ARCHIEP · [5] NAZIANZENVS
ET HVI · VEN · [6] DOMVS ORPHANORVM
PRŒLATVS DEPVTATVS
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT D · [7] XI APRILIS MDCCXXVIII
ET INDVLGENTIIS DE MORE CONCESSIS
ANNIVERSARIAM FESTIVITATEM
DOMINICA SECVNDA POST PASCHA
PERPETVO PERAGENDAM DECREVIT

[1] Martyris.
[2] Episcopi.
[3] Pontifex maximus.
[4] Kalendas.
[5] Archiepiscopus.
[6] Hujus venerabilis.
[7] Die.

Cette inscription nous apprend que l'église de Sainte-Marie *in Aquiro*, à Rome et son maître-autel furent consacrés solennellement, le 11 avril 1728, en l'honneur de la Visitation de la Sainte Vierge, par Jean Ottoboni, archevêque de Nazianze *in partibus infidelium* et député à l'administration de la maison des Orphelins, à qui a été confiée la garde de cette église. Après avoir concédé les indulgences d'usage, c'est-à-dire quarante jours, le prélat fixa à perpétuité l'anniversaire au second dimanche après Pâques.

Douze médaillons circulaires en marbre gris foncé portent les croix de consécration fleurdelisées, rayonnantes et taillées dans du jaune de carnation.

Eglise des SS. Vincent et Anastase alla Regola (1728).

A Rome, l'église, autrefois paroissiale, des SS. Vincent et Anastase est actuellement affectée aux réunions de la corporation des pâtissiers et cuisiniers de la ville de Rome. Elle doit son surnom *alla Regola*, au sable qui couvre la plage du Tibre sur laquelle elle a été construite. François-Frédéric Bailli de Gordani, archevêque de Malte, en fut le consécrateur, le 28 mai 1728. L'anniversaire de la dédicace a été renvoyé au vendredi qui suit l'octave de la Fête-Dieu et cela, à perpétuité.

D · O · M ·
ECCLESIAM HANC PAROCHIALEM
SS · UINCENTII ET ANASTASII .
AD ARENULAM DE URBE [1] NUNCUPATAM
FRANCISCUS FRIDERICUS BAIULUS DE IORDANIS
ARCHIEPISCOPUS MELITENSIS
DIE XXVIII MAIJ ANNI MDCCXXVIII SOLEMNITER CONSECRAUIT
ANNIUERSARIAM · UERO PRÆFATÆ CONSECRATIONIS
IN FERIAM SEXTAM IMMEDIATE
POST OCTAUAM CORPORIS CHRISTI PERPETUO TRANSTULIT

X. BARBIER DE MONTAULT.

(*A suivre.*)

[1] Rome, la ville par excellence, *urbs*.

A PROPOS D'UNE EAU-FORTE DE M. H. RIBALLIER

En tête d'un ouvrage intitulé *Histoire de l'abbaye de Caunes*, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Narbonne, d'après les documents originaux, par Louis Béziat, Paris, A. Claudin, in-12 de XVI-243 p., se trouve une eau-forte de M. H. Riballier, qui mérite de fixer un moment l'attention. Tous ceux qui aiment l'exactitude et la vérité seront surpris que dans un temps où l'on fait de louables efforts sur nos théâtres les plus en vue pour atteindre une exactitude rigoureuse dans les costumes et dans le décor, l'artiste que nous avons nommé se soit donné des licences vraiment inimaginables en fait de costume.

Je ne veux point critiquer l'œuvre de M. H. Riballier au point de vue de l'art du dessinateur et de l'aquafortiste. Je reconnais volontiers que M. H. Riballier fait preuve dans la gravure que j'ai sous les yeux d'un talent réel et inconstestable. Je voudrais toutefois faire quelque réserve dans mes éloges, à propos d'une main et d'un pied du personnage qui porte le costume des Chartreux.

L'ensemble de la gravure est vraiment gracieux. Au-dessous d'un cartouche de forme élégante et dans lequel est inscrit le titre du livre, un ange ou plutôt un génie est assis sur des pierres tombales, la tête appuyée sur ses mains, dans l'attitude de la méditation ou de la désolation. Devant lui un livre est tombé à terre tout ouvert, de l'autre côté sont tombées également une crosse et une mitre, et tout près deux couronnes comme celles que l'on dépose sur les tombeaux.

Tout cela rend assez bien la pensée de M. Louis Béziat qui écrit dans son introduction : « Nous assistons depuis quelques années à des essais de restauration de la vie monastique ; ces tentatives sont condamnées d'avance à un échec certain.... (p. XIV). » Et l'auteur continue en essayant de prouver que les monastères seraient un fléau pour la société moderne. C'est bien là le programme que la franc-maçonnerie à dicté à tous ses adeptes, et nous sommes

témoins des procédés avec lesquels ces champions de la civilisation appliquent leurs principes.

Que les tristesses de l'heure présente ne nous empêchent pas de considérer l'œuvre de M. H. Riballier. Au-dessus du cartouche dont nous venons de parler, s'en trouve un autre moins grand sur lequel sont gravés, à droite, l'écusson de la congrégation de Saint-Maur, à gauche, celui de l'abbaye de Caunes. La description que donne de ce dernier écusson M. Louis Béziat, prouve seulement le besoin qu'il aurait d'étudier les éléments de l'art héraldique (p. 158).

Comme supports de ce petit cartouche, M. H. Riballier a placé la figure de deux moines qui sont là véritablement à leur place. L'idée est heureuse, et cette gravure servant de frontispice à l'histoire d'une abbaye, on ne pouvait trouver deux supports plus convenables au sujet.

Mais il y a moines et moines. C'est une grossière erreur de croire que tous ceux qui se sont engagés dans la pratique des conseils évangéliques portent également le même costume. Rien n'est plus éloigné de la vérité qu'une telle pensée. Que devait faire avant tout M. H. Riballier? Il devait chercher à connaître la famille religieuse qui habitait l'abbaye de Caunes ; il serait absurde de donner pour support aux armoiries de cette abbaye des religieux différents de ceux qui l'habitèrent durant tout le cours de son existence. Or, l'abbaye de Saint-Pierre de Caunes, *Caunæ*, fondée vers l'an 780, au diocèse de Narbonne, fut habité dès l'origine par des fils de saint Benoît, et ceux qui la desservaient encore en 1790, et qui en furent expulsés par l'impiété révolutionnaire, étaient aussi des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Durant ce long espace de mille ans, jamais Saint-Pierre de Caunes n'a eu d'autres habitants que des Bénédictins.

Pour un artiste peu familiarisé avec les costumes propres aux ordres religieux, il fallait nécessairement commencer par ouvrir un ouvrage spécial, comme l'*Histoire des Ordres religieux et monastiques,* par Hellyot, excellent livre rempli de renseignements presque toujours exacts, ou parcourir les grandes collections publiées par les Bénédictins ; en tête du plus grand nombre se trouvent des portraits et souvent des vignettes, d'une exactitude au-dessus de tout reproche sous le rapport de la fidélité du costume.

M. H. Riballier a sans doute trouvé cette marche trop simple et

il a placé sans hésiter aux deux côtés de son cartouche deux religieux qui n'ont rien de commun avec l'abbaye de Caunes. A droite du cartouche, c'est-à-dire à gauche du lecteur, il a placé un moine que son scapulaire désigne clairement comme Chartreux : la bande d'étoffe qui unit les deux parties du scapulaire est caractéristique de l'ordre fondé par saint Bruno. Mais les Chartreux n'ont jamais marché les pieds nus et ont toujours eu le visage rasé ; ici le moine qui porte le costume de Chartreux a le menton orné d'une très-longue barbe et la lèvre supérieure d'une paire de moustache à donner envie à un sapeur.

Au côté opposé, M. H. Riballier nous présente non plus un moine, mais un simple religieux que l'on reconnaît à la forme de sa robe pour un capucin. Il est vrai que cette robe est tourmentée par des plis que la grossière bure des austères fils de saint François ne laisse pas supposer ; mais ce point est de peu de gravité. Ce qui est beaucoup plus sérieux c'est que le Capucin n'a pas de barbe ; signe distinctif et essentiel des frères Mineurs Capucins. Il est vrai que l'on parle depuis quelques jours d'une circulaire ministérielle adressée à des « Capucins sans barbe ; » l'ignorant qui s'est permis cette sottise peut édicter des décrets persécuteurs contre des gens inoffensifs, mais il ne peut rien sur le langage. Les religieux qu'il voulait désigner sont des Récollets, autre branche de la famille de saint François. M. H. Riballier, lui, ne pensait pas aux Récollets, et s'il y eût pensé, il serait tombé dans une autre erreur : les Récollets ne marchent pas les pieds nus.

Lorsqu'on prend des licences, on n'en saurait trop prendre ; c'est ainsi du moins que l'a pensé M. H. Riballier. Quiconque a vu dans sa vie un Capucin sait que l'ordre auquel appartient ce religieux ne porte pas une tunique blanche, et qui n'a pas vu quelques-uns de ces dévoués et admirables apôtres ? De même quiconque a vu des Chartreux sait que les fils de saint Bruno portent des vêtements entièrement blancs ; mais M. Riballier a changé tout cela ; aux Chartreux il donne un habit de couleur foncée, au Capucin une robe blanche. Pauvres Capucins, les uns veulent les jeter à la porte de la maison que la charité leur a donnée librement, et M. Riballier leur arrache leur bure, et leur enlève même leur barbe : il ne leur reste que les pieds nus !

On dira peut-être : L'artiste a obéi à des vues supérieures ; son goût a recherché des formes plus gracieuses. Je ne puis partager ce sentiment : la coule bénédictine, *cerculla*, avec sa simplicité et son ampleur, est certainement plus favorable au dessin que le scapulaire du Chartreux. Dans un article récent sur la Médaille de saint Benoît, le R. P. Dom Piolin a publié, ici même, un portrait du patriarche des Moines dont la grâce ne le cède en rien aux deux figures de l'eau forte qui nous occupe. Déjà, en 1866, le même écrivain avait donné à la *Revue de l'Art chrétien* un article sur le costume monastique ; et la planche qui l'accompagne prouve qu'avec les seules ressources de ce costume, pris dans toute sa rigueur, on peut joindre la variété à la grâce et à la noblesse.

Si c'était le lieu de m'occuper du livre auquel l'eau-forte de M. H. Riballier sert de frontispice, il me serait facile de faire voir que l'historien comprend la fidélité en histoire comme son artiste la comprend en dessin. Un exemple suffira pour prouver sa manière d'apprécier les faits : l'auteur présente l'exil des moines de Caunes qui refusèrent de prêter le serment schismatique et hérétique de la Constitution civile du clergé et qui furent obligés de s'enfuir en Catalogne, comme une compensation de l'exil que l'abbé de Caunes fut obligé d'infliger au XIIIe siècle à une partie de ses vassaux qui professaient l'hérésie abominable des Cathares ; bien plus, pour lui cet exil est une expiation infligée par « cette loi de justice éternelle qui régit les mondes (p. 224). » Aussi conclut-il son livre par cette phrase, qui est une injure au bon sens comme à la langue : « La société religieuse, d'abord victorieuse de la société civile, était vaincue à son tour. » Pour être exact, il faut dire que l'ordre social tout entier se trouvant attaqué et menacé d'une ruine complète par la faction des Cathares ou Manichéens, connus sous le nom d'Albigeois, l'autorité civile et l'autorité religieuse, unissant leurs efforts dans un péril commun, parvinrent à comprimer cet ennemi de toute civilisation, de tout ordre social, et procurèrent par cet acte aussi intelligent que nécessaire, plusieurs siècles de paix à notre patrie, jusqu'à ce que les appétits révolutionnaires, se réveillant, vinrent mettre de nouveau en péril tout ordre et toute civilisation.

Lucius Lenoir.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie d'Amiens. — Dans son compte-rendu des travaux de cette Société, pendant l'année 1879, M. J. Garnier rend compte en ces termes d'une lecture de M. de Jancigny et d'une communication de M. Lagnier.

« Dans une étude sur la peinture du portrait, M. de Jancigny s'attache à démontrer que ce genre n'est pas une production subalterne de l'art de peindre ; et que, pour bien peindre le portrait, rendre l'expression de la physionomie, pénétrer l'âme du modèle et la faire vivre sur la toile, il faut que l'artiste possède des qualités et un talent exceptionnels. Aussi, dans tous les temps, comme dans toutes les écoles, a-t-on toujours trouvé facilement de belles compositions et très rarement de beaux portraits. Pour justifier sa thèse, l'auteur passe une revue rapide des principaux portraits des grandes maîtres des diverses écoles que possèdent nos musées. Il s'attache plus volontiers aux œuvres de Van Dyck, de Velasquez, de Titien, de Rembrandt et de Rigault, conclut en rappelant que, selon les vrais principes qui ont inspiré les artistes dont il nous fait admirer les productions, le sentiment du peintre ne saurait être son seul guide, mais que l'art lui-même, dont les règles sont immuables, doit aussi conduire son pinceau.....

« M. Lanier a pensé qu'à des académiciens il n'était pas hors de propos de parler d'une académie, et il a pris pour sujet de son discours de réception *le Club de l'entresol*, inconnu probablement de beaucoup d'entre vous. C'est qu'aussi cette académie ne fit que passer. M. Lanier raconte, d'après les Mémoires du marquis d'Argenson, l'emploi des séances et la nature des travaux de cette Société fondée en 1723 par l'abbé Alary, instituteur de Louis XV, et composée de gens *qui aimaient à raisonner sur ce qui se passait.*

« C'est dans l'entresol, qu'habitait Alary, place Vendôme, que se tenait le club ; de là son nom. On s'y occupait peu de théorie, mais surtout de questions du jour, questions morales, philosophiques, politiques, et les sujets ne manquaient point. La plupart des entresolistes avaient été recrutés par Alary dans les salons du temps où la littérature gardait de sérieux adeptes, notamment chez la marquise de Lambert. Il nous suffira de citer, parmi les principaux, l'abbé de Saint-Pierre, Montesquieu, d'Ar-

genson, Bolingbroke, l'ancien ministre de la reine Anne, le négociateur de la paix d'Utrecht. M. Lanier analyse les travaux qui furent communiqués à ce club dont le caractère frondeur et l'attitude peu discrète firent bientôt ombrage au cardinal de Fleury qui, en 1731, lui ordonna de se dissoudre. L'idée d'Alary, dit avec justesse l'auteur de ce travail, est l'éveil de l'opinion politique et de son interventiou dans les choses du gouvernement. Plus discret, moins militant, le Club de l'entresol eût duré, mais nul doute qu'il peut être considéré comme le berceau de notre Académie des Sciences morales et politiques. »

Société des sciences et des arts de Lille. — Le tome VI de la quatrième série est rempli tout entier par l'*Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, due à la plume du président de cette Société, M. Jules Houdoy. Cette vaste église, dont les parties les plus anciennes remontaient au XIIe siècle, fut vendue et démolie en 1796.

L'auteur s'est surtout attaché à la description des objets d'art qui sont successivement entrés dans ce sanctuaire et qui, s'ils avaient été respectés par le temps et les révolutions, constitueraient un admirable musée. C'est en compulsant les archives que M. Houdoy est parvenu à une foule de découvertes intéressantes : n'en citons qu'un exemple. La célèbre horloge astronomique, placée dans le transept, était antérieure de plus de deux cents ans à celle de Strasbourg. C'était, disait-on, l'œuvre merveilleuse d'un berger auquel on aurait ensuite crevé les yeux pour l'empêcher de fabriquer ailleurs un semblable chef-d'œuvre. Or, les comptes de la fabrique prouvent qu'on s'adressa en 1396 à un horloger de Valenciennes, Matthieu de Soingnies, qui fut aidé dans son entreprise par un prêtre de Valenciennes, nommé Guislain, pour la partie astronomique, et par un organiste de St-Quentin, pour la partie musicale.

Société académique de Saint-Quentin. — Le tome II de la quatrième série (1880) contient trois mémoires de M. J. Pilloy sur des fouilles de cimetières franco-mérovingiens. Dans le plus important des trois, il recherche comment on peut di tinguer les plus anciennes sépultures des plus récentes. Il n'est pas possible, en effet, que pendant trois ou quatre siècles il n'y ait eu aucun changement dans la forme des bijoux, des ornements et des armes. Dans les nombreuses fouilles que M. Pilloy a pratiquées dans le département de l'Aisne, une circonstance l'a surtout frappé : c'est que les cimetières ne contiennent pas tous des sépultures d'hommes avec l'épée, la francisque, la framée et le bouclier, accessoires indispensables du guerrier franc.

Dans la majeure partie, au contraire, on ne trouve les hommes accompagnés que de *skramasaxes*, qui n'indiquent plus le guerrier, puisque l'on sait que le *couteau de sûreté* était porté par chacun pour sa défense personnelle et qu'il faisait, avec le couteau ordinaire, partie du costume franc.

M. Pil oy a fait une autre observation très judicieuse, relativement au grand nombre d'objets qui étaient hors de service ou raccommodés antérieurement à l'ensevelissement. Une boucle n'a pas d'ardillon, une plaque n'a pas de boucle, ou bien une plaque en bronze a une boucle ou son ardillon en fer ; le piton d'un ardillon est refait en fer ou manque. Quelquefois, malgré tous les soins apportés aux fouilles, on ne trouve qu'une seule boucle d'oreille ; les fibules sont dépareillées. Tout en parant les morts, on avait soin de leur donner, le plus souvent, ce qui n'aurait pu être d'un bon usage pour les vivants. L'inhumation habillée n'avait donc plus le même caractère que dans le principe, où l'on donnait aux défunts ce qu'ils avaient de plus beau et de meilleur, afin qu'ils pussent s'en servir avec avantage dans leur seconde vie. C'était un acheminement vers la suppression qui va venir de tout habillement, bijoux et accessoires, afin que *le pécheur soit mis en terre nu, comme il est entré dans la vie.*

Société historique de Compiègne. — M. de Roucy place, sous les yeux de ses collègues, un bracelet en or massif, de travail gaulois, trouvé au Mont-Gannelon, lieu-dit le *Haut-de-l'Hermitage*. Ce bracelet, d'un poids considérable (191 grammes), est formé d'une tige d'or tordue, sans aucun ornement.

M. Adrien Boitel de Dienval signale à cette occasion la découverte faite il y a quelques années à Soucy, en Soissonnais, de deux bracelets analogues, conservés aujourd'hui au musée de Cluny.

M. de Roucy présente ensuite une bague en or, avec onyx gravé, trouvée à Lacroix-Saint-Ouen.

M. le docteur Lesguillons présente une bague en or, dont le chaton est orné d'un rubis gravé, représentant un oiseau. Autour de la pierre est une inscription portant LEODENUS VIVADO. Cette bague a été trouvée dans la rivière d'Oise, près du confluent ; elle pèse 17 grammes. Ce bijou peut être attribué, tant par son style que par la légende qu'il porte, aux derniers temps de l'époque mérovingienne.

D'après des indications données à M. de Marsy et qu'il espère pouvoir compléter pour la prochaine séance, ce nom de *Leodenus* figurerait sur un monétaire mérovigien, ce qui ajouterait encore à l'intérêt du précieux objet acquis par M. Lesguillons.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

LA RENAISSANCE EN FRANCE, par M. Léon PALUSTRE. — *4e et 5e livraisons; Paris, Quantin, éditeur.*

Les deux dernières livraisons entament l'Ile de France et s'attachent particulièrement au département de Seine-et-Marne. Les monuments étudiés ici sont les suivants : L'église Saint-Aspais, à Melun ; dans la même ville, le petit cloître de Saint-Sauveur, qui date de 1521 ; l'église de Montereau, qui s'achevait en 1534 ; l'église de Brie-Comte-Robert, où on lit sur un des contreforts le millésime de 1545; la façade historiée de l'église d'Othis, achevée en 1573 ; l'église de Coulommiers, qui offre dans un vitrail, daté de 1539, la vie de l'empereur Constantin ; les stalles de l'église de Champeaux, sculptées par un artiste parisien nommé Falaize; le beau retable de Plessis-Placy, où se voit représentée la double légende de S. Victor et de Ste Madeleine, et qui est l'œuvre de maître Théodon ; la maison, dite de François Ier, transportée de la ville de Moret au cours la Reine à Paris, et dont la date supposée (1527) est évidemment fautive ; le magnifique château de Nantouillet, élevé en 1521 par le chancelier Duprat et dont le jardin était entièrement clos de murs comme les jardins italiens, avec un oratoire conservant dans ses arcs la forme ogivale. Ce château doit être comparé à ceux de Challuau et de Saint-Germain-en-Laye, car tous les trois ont des couvertures plates et ont été exécutés par Pierre Chambiges, « en son vivant maistre des œuvres de maçonnage de la ville de Paris. »

Une large part est faite au château de Fontainebleau. L'importance du sujet le justifie amplement, car c'est à la fois une merveille d'architecture et de sculpture, très en renom auprès de tous les amateurs et artistes. Plusieurs remarques très judicieuses ont été faites à ce propos par M. Palustre, qui établit très nettement les dates principales et rectifie plus d'une assertion erronée en révisant les textes et en les confrontant avec le monument lui-même. Il est essentiel de prouver cette assertion.

Ainsi rien n'a été fait par les Italiens sous le rapport de l'architecture, quoique jusqu'à présent on les ait mis constamment en avant. La grotte des pins, par exemple, que l'on met au compte de Serlio, était bâtie avant son arrivée en France, qui n'eut lieu qu'en 1541. En outre, un passage de Vasari, interprété ici pour la première fois avec exactitude, montre dans quelle relation cette grotte célèbre se trouvait avec l'appartement dit *le pavillon* que décora le Rosso, mort en 1540.

Le péristyle n'est pas celui qui est indiqué dans le devis de 1528, car ce dernier fut détruit vers 1531, lorsqu'il était à peine achevé. Le nouveau, construit sur un plan différent, ne fut commencé qu'en 1540 par Gilles le Breton. La chapelle Saint-Saturnin, bâtie de 1540 à 1545, est également de cet architecte qui, en définitive, est l'auteur de tous les bâtiments de la cour ovale, de la galerie de François Ier et de la grande façade donnant sur la cour du Cheval blanc, tandis que les autres bâtiments de cette même cour et la galerie d'Ulysse sont l'œuvre de Pierre Chambiges. Le bâtiment régulier, qui borde à l'orient la cour de la fontaine et dont on admire généralement le double escalier à rampes droites, ne saurait non plus être attribué à Serlio, puisqu'il a été construit de 1564 à 1566 : or, Serlio est mort en 1554. C'est donc un véritable service rendu à l'histoire et à l'art que d'avoir revendiqué en faveur de nos compatriotes des œuvres de valeur que l'on attribuait gratuitement aux Italiens, comme si, à cette époque, la France eut été dépourvue d'architectes de talent.

En revanche, à l'intérieur du château, les Italiens ont presque tout dirigé, sinon tout exécuté. En effet, Vasari nous apprend, et les *comptes* confirment son dire, que, pour les magnifiques stucs de la galerie de François Ier en particulier, le Rosso, chargé du travail, fit appel pour l'aider à des imagiers français dont quelques-uns étaient orléanais ; Fontainebleau est donc pour ainsi dire une œuvre mixte, où deux courants se confondent. La plus belle part est faite à la France, puisque c'est à elle que l'on confie l'architecture ; mais la décoration, qui exigeait un goût plus sûr et plus raffiné, fut réservée aux Italiens ; aux uns, l'ensemble, et aux autres, les détails. On saura gré à M. Palustre d'avoir définitivement établi cette distinction entre des travaux qui procèdent d'études et de nationalités différentes.

Inutile d'insister, après ce court exposé du sujet traité, sur la méthode vraiment scientifique de l'auteur, qu'on lit avec d'autant plus d'intérêt que chacune de ses affirmations trouve sa justification dans les planches nombreuses, admirablement gravées à l'eau-forte par M. Sadoux, passé maître en ce genre.

X. Barbier de Montault.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE. — NICOLAS CORNET, GRAND-MAITRE DU COLLÈGE DE NAVARRE, par E. Soyez. — *Amiens, 1880, in-4° de 192 p. tiré à 100 ex.*

Nicolas Cornet est aujourd'hui presque oublié dans sa ville natale : à peine le dernier historien d'Amiens lui consacre-t-il quelques lignes, presque dédaigneuses, et nous ne voudrions pas affirmer que, même parmi les Amiénois instruits, il n'en est pas qui ignorent le nom du savant Docteur qui, le premier, a extrait de l'*Augustinus* les cinq propositions de Jansénius; du prêtre éminent qui passe pour le maître de Bossuet, à la mémoire duquel l'Aigle de Meaux consacra les premiers accents de sa voix puissante et dont il put faire ce magnifique éloge : « Il est certain que la France n'a point eu d'âme plus française que la sienne. »

M. Soyez a voulu faire cesser cet injuste oubli : sous le titre d'*Esquisse bibliographique,* il vient d'élever au grand-maître du collège de Navarre un monument digne de lui, qui est une œuvre de critique littéraire, en même temps qu'un véritable joyau bibliographique. Grâce à l'un des arrière-neveux de Nicolas Cornet, M. Poujol de Fréchencourt, l'auteur a pu connaître et publier plusieurs documents inédits qui donnent à son livre une valeur de plus.

Voici une indication sommaire du contenu du volume. La biographie proprement dite du docteur Cornet comprend les premières pages. Vient après une importante étude sur l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, dont M. Soyez démontre l'authenticité contre certains critiques. L'appendice placé ensuite contient deux notices : l'une sur la famille Cornet, l'autre sur le collège de Navarre. Après quoi nous trouvons de nombreux et intéressants documents parmi lesquels nous citerons : le testament de M. Cornet; la lettre d'Adrien Cornet dans laquelle il donne à son père, frère du grand-maître, l'analyse de l'oraison funèbre de Bossuet, le jour même où elle fut prononcée ; le texte même de cette oraison funèbre d'après la première édition, et plusieurs autres pièces. Un fac-simile d'une lettre autographe de M. Cornet termine le volume qui, nous l'avons dit, est un chef-d'œuvre de typographie. Nous ne louerons ni le style, ni la rédaction du livre ; nous craindrions d'offenser la modestie de l'auteur.

Ch. Salmon.

PETITE HISTOIRE DE PICARDIE. — SIMPLES RÉCITS, par A. Janvier, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens. — *Amiens, Hecquet, in-4° (7 fr. 50).*

La *Petite histoire de Picardie* que M. A. Janvier vient de publier est, malgré son titre modeste, le fruit d'un patient travail et d'une réelle érudition.

Divisé en quinze chapitres, ce livre offre un résumé très complet et fort bien fait des annales d'une province « où, suivant l'expression de Michelet, l'histoire de l'antique France semble entassée. » Simplement et sobrement écrit, d'une lecture aussi attachante qu'instructive, l'ouvrage de M. Janvier est accompagné d'une carte de la province, entourée des écussons de ses principales villes et d'armoiries des Croisés picards. Il comble une lacune de notre bibliographie provinciale, et nous lui en offrons nos félicitations.

L'auteur a pris pour épigraphe : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.* « Etre concis sans devenir obscur, écrire pour raconter et non pour prouver, telles sont, dit-il, les règles que je me suis imposées. » Il déclare en outre que si, pour ne pas grossir outre mesure son œuvre qu'il qualifie modestement d'*essai*, il s'est abstenu de notes et de citations, il s'est scrupuleusement attaché à ne puiser qu'à des sources authentiques.

Si nous faisions ici une étude détaillée du savant travail de notre collègue, il est certains points sur lesquels nous lui demanderions la permission de ne pas être de son sentiment ; plusieurs de ses opinions ne seraient point les nôtres ; mais, ce sur quoi nous serons toujours d'accord, c'est en ce qui concerne l'amour du sol natal, l'amour de la vieille province à laquelle tous deux nous sommes fiers d'appartenir, amour qui respire à toutes les pages du livre de M. Janvier.

Ch. Salmon.

LA MIRACULEUSE CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CHÊNE, par le R. P. Dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France, prieur de l'abbaye de Solesmes. — *Septième édition. — Le Mans, imprimerie Leguicheux-Gallienne, 1880. — de 144 p. ornée de planches et d'écussons. — Prix : in-8°, 5 fr.; in-18, 1 fr.*

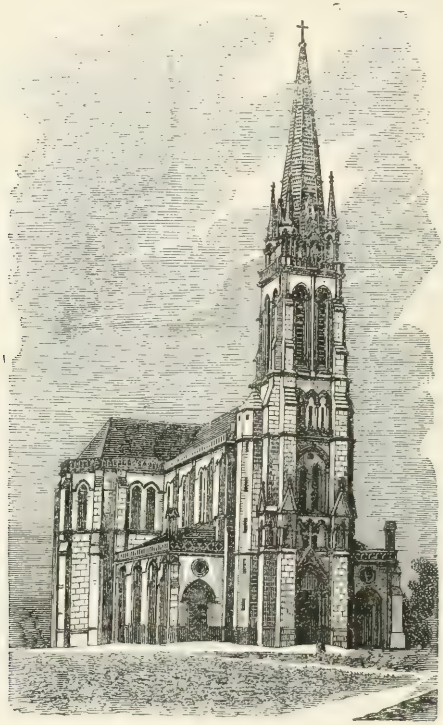

Le découragement est un sentiment que ne connaissent pas les hommes de foi, aussi voyons-nous que les religieux, nos compatriotes, continuent leurs travaux comme aux jours les plus calmes et les plus prospères. Nous savons que notre collaborateur Dom Piolin travaille avec persévérance à son immense ouvrage, le *Gallia Christiana,* dont sept volumes ont déjà vu le jour, et il nous disait naguère que l'ensemble de la tâche était presque achevé, et plus de la moitié du supplément entièrement rédigée. Ce supplément, on le sait, renferme les corrections aux parties antérieurement publiées, et conduit les séries de prélats jusqu'à nos jours ; en un mot, il met l'ouvrage au point où sont parvenues les découvertes historiques actuelles.

En attendant, Dom Piolin vient de rééditer un de ses ouvrages dont l'intérêt est suffisamment indiqué par le titre et par cette courte addition :

septième édition. Ces deux mots prouvent, en effet, que des milliers d'exemplaires se sont déjà écoulés. En parcourant cet ouvrage, on n'est pas surpris de cette diffusion. Il est très propre à instruire les pèlerins qui visitent le sanctuaire de Notre-Dame du Chêne, de tous les faits qui s'y rapportent ; or, je lis dans le livre même que plus de soixante mille pèlerins accomplissent chaque année le pieux voyage.

L'histoire, en elle-même, est remplie de faits dignes de fixer l'attention de ceux qui s'occupent principalement de recherches. Les évènements qui ont bouleversé, à plusieurs reprises depuis l'année 1494, la France et spécialement les provinces de l'Ouest, ont tous laissé leurs traces dans les annales de ce modeste sanctuaire de la Mère de Dieu. Précisés ainsi sur un point unique, ces faits présentent un caractère plus facile à comprendre, et en même temps montrent d'une manière saisissante divers aspects d'évènements que leur étendue et leur portée ne permettent pas toujours d'apprécier à leur juste valeur.

Avant l'ouvrage de Dom Piolin, il existait déjà plus d'un livre sur le pèlerinage de Notre-Dame du Chêne ; mais on n'y trouvait ni cette recherche critique de la vérité, ni cette étendue de renseignements. Les traditions rapportées dans les livres dont nous parlons, avaient souffert des altérations profondes, et les origines vraies du sanctuaire et du pèlerinage étaient absolument passées sous silence, ou plus exactement complètement ignorées. C'est l'un des principaux mérites de cet ouvrage de n'être fondé que sur des faits absolument incontestables, et de mettre en lumière une foule de renseignements dont la connaissance est utile pour l'histoire des provinces de l'Ouest,surtout du Maine et de l'Anjou.

Le caractère propre à cet ouvrage demande encore une autre qualité que la critique, il faut y joindre un sentiment vrai de piété, quoiqu'en apparence les deux choses n'aillent guère de concert. C'est une erreur ; dans le livre de Dom Piolin la critique fait la part des faits avérés et de ceux qui ne le sont pas, et la piété rapporte, avec l'accent qui lui convient, les faveurs que la Mère de Dieu se plaît à répandre sur les clients qui viennent l'implorer dans son sanctuaire du Chêne.

Déjà dans son grand ouvrage intitulé : *Notre-Dame de France*, M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, avait rendu hommage au mérite distingué du livre de Dom Piolin, et même en avait fait d'assez longues citations. La *Revue de l'Anjou*, par la plume sagace de M. Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers, avait aussi signalé les qualités de l'œuvre du bénédictin de Solesmes ; la *Revue historique* du Maine en a parlé aussi, il y a peu de temps, dans les meilleurs termes. Il n'y a pas eu d'exception dans la manière dont il a été apprécié par les revues et les

journaux du pays ; c'est là, croyons-nous, le meilleur *criterium* pour juger de l'exactitude des récits.

Il nous suffira d'ajouter que dans la septième édition, Dom Piolin conduit l'*Histoire de Notre-Dame du Chêne* jusqu'à l'année présente 1880, et qu'il a orné son livre de planches et de vignettes d'un réel mérite au point de vue artistique et historique. Ces planches reproduisent l'image exacte de la Vierge miraculeuse et celles de son sanctuaire construit au commencement du XVIIe siècle, et de celui reconstruit il y a peu d'années. Un très beau sceau d'un évêque du Mans, Guillaume de Passavant, et une dizaine d'écussons historiques complètent l'illustration de ce volume, à la fois pieux et instructif.

Lucius Lenoir.

SAINT MARTIN, par A. Lecoy de la Marche. — *Un volume petit in-4°; Tours, Mame.* (25 *fr.*)

Saint Martin est le plus populaire des saints de France et peut-être, après la Vierge et saint Pierre, de toute la chrétienté latine. Plusieurs milliers d'églises lui sont dédiées sur toute la surface du sol chrétien, et près de quatre mille, en notre seul pays, l'ont choisi pour patron. Il n'est pas de saint qui ait été plus intimement mêlé à notre histoire, et c'est une de ses reliques qui, avant l'enseigne de saint Pierre et avant l'Oriflamme, nous a servi de drapeau. C'est vraiment le Saint qui a fait la nation française; c'est vraiment le Saint national.

Saint Martin a été salué, par tous les siècles chrétiens, de ce nom qu'ils n'ont pas prodigué : « *Par apostolis*, égal aux apôtres, » et c'est ce nom qui le peint le mieux. Pour bien juger de son œuvre, il importe de se faire une idée nette de ce qu'était notre Gaule au moment où il commença son apostolat, et de se transporter d'une façon vivante au quatrième siècle. Voici d'une part les cités romaines, et de l'autre les campagnes gauloises. Dans les cités vit une société que l'on peut à peine appeler chrétienne. Ces catholiques tournent aisément à toutes les hérésies, et leur foi n'a point de solidité ; l'Arianisme les ronge comme un cancer, et Priscillien n'aura point de peine à y recruter des milliers de partisans. Mais dans les campagnes, c'est bien pis encore, et le paganisme règne en vainqueur jusqu'aux portes des cités. Ce paganisme rural est un singulier mélange des superstitions romaines avec les mensonges celtiques; c'est un culte mal défini, où la sensualité domine et qui favorise toutes les mauvaises passions. Tels sont donc les deux ennemis contre lesquels le

nouvel apôtre voulut engager une lutte suprême : l'Arianisme des villes et le paganisme des campagnes. Il les vainquit à force de sainteté et de foi. Contre l'hérésie, il fut comme un autre Hilaire, et cet éloge suffit à sa gloire ; mais le paganisme lui coûta plus de peine, et sa vie tout entière lui fut nécessaire pour gagner cette victoire d'où dépendait toute la destinée future d'un grand peuple. Du nord au midi, de l'orient à l'occident, on vit le Saint parcourir en tous les sens, et durant je ne sais combien d'années, toutes les provinces de la Gaule. Les magnifiques voies romaines ne suffisaient pas à ce conquérant des âmes, et, assis sur une humble monture, il se frayait des sentiers. Dès qu'il arrivait devant un peuple païen, il devenait soudain un autre homme, frémissait intérieurement,

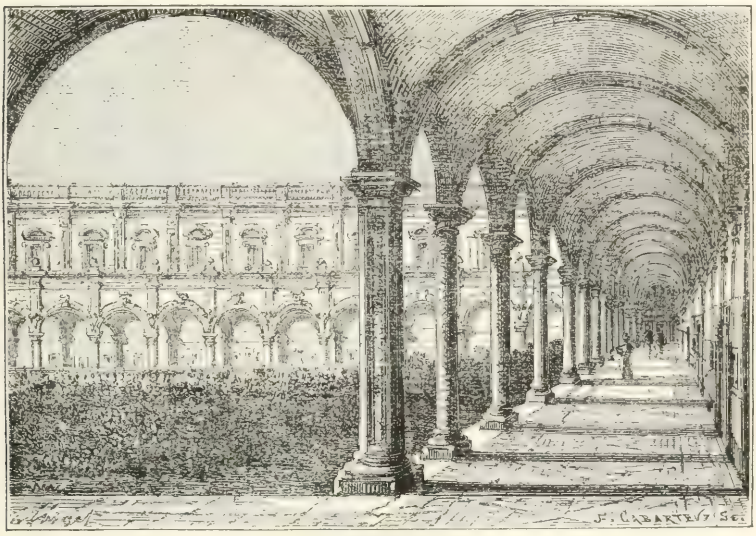

Cloître de San Martino, à Naples.

pénétrait dans ce sanctuaire de l'erreur, en chassait les idolâtres et les idoles, et y prêchait Jésus-Christ. C'est ainsi qu'il soumit toute la Gaule au vrai Dieu ; c'est ainsi qu'il déblaya énergiquement le sol de ce beau pays ; c'est ainsi qu'il le prépara à recevoir une race très chrétienne et très forte, la plus vaillante, la plus désintéressée, la plus belle des nations modernes, la France. Les barbares peuvent maintenant violer de toutes parts les frontières de l'empire vaincu ; les Germains peuvent triompher. Grâce à l'Apôtre, le terrain est préparé, et le baptistère de Reims attend les Francs. Telle est l'histoire, telle est la gloire de saint Martin.

Pour écrire une telle histoire il fallait un véritable écrivain, qui fût doublé d'un érudit et possédât une méthode sévère avec une grande ri-

gueur de sens chrétien. M. Lecoy de la Marche réunit toutes ces qualités, dont l'assemblage est si rare en un seul esprit, et c'est lui qui, entre tous nos savants, semblait tout particulièrement désigné pour mener une telle œuvre à bonne fin. A l'École des Chartes, il a puisé les secrets de la vraie méthode scientifique, et s'est dès lors consacré aux origines nationales et religieuses de la France. On se souvient encore de sa thèse « sur l'Au-

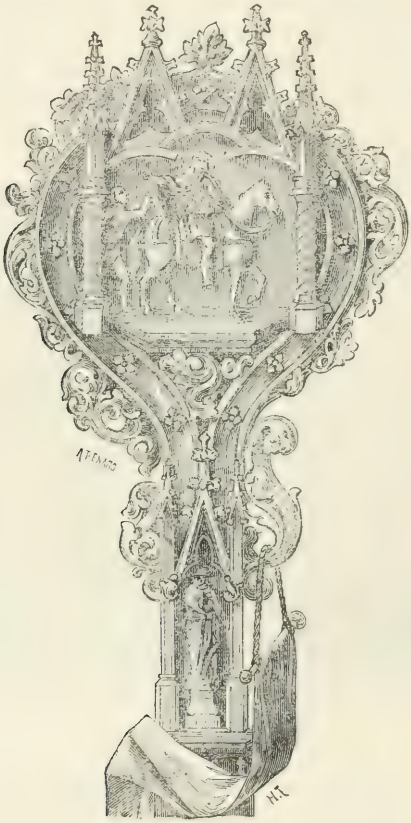

L'épisode du manteau.
Bâton abbatial (Cologne, XVe siècle).

torité de Grégoire de Tours », qui lui fit de chauds amis et de puissants adversaires; de son beau livre sur la « Chaire française au XIIIe siècle » et de ses trois volumes sur « René d'Anjou », qui lui ont valu la plus haute des récompenses académiques. Il revient aujourd'hui, plein de zèle, à ses premières, à ses plus chères études : depuis plusieurs années il compile les notes de ce *Saint Martin*, et le prépare page par page, mot

par mot. Cette œuvre, où il a voulu se dépenser tout entier, est la résultante de tous les travaux de sa vie.

Le temps est venu d'écrire la Vie des saints autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Au Moyen-Age, on ne se passionnait guère que pour la beauté des légendes naïves, et le seul miracle ravissait les âmes ; mais notre siècle veut autre chose, et M. Lecoy de la Marche l'a merveilleusement compris. Les questions sociales sont à l'ordre du jour, et nous exigeons qu'on écrive enfin une histoire SOCIALE des saints. « Quelle a été leur influence sur les idées, sur les doctrines, sur les institutions de leur temps ? Quels éléments nouveaux ont-ils apportés à la société au milieu de laquelle ils ont vécu ? Quelle transformation lui ont-ils fait réellement

La messe de S. Martin.
Bas-relief à la cathédrale de Lucques (XIIIe siècle).

subir ? » Voilà les problèmes qui nous passionnent ; voilà ce que M. Lecoy de la Marche s'est principalement attaché à résoudre ; voilà l'hagiographie de l'avenir.

Respectueux de la légende et croyant au miracle, le nouveau biographe aime surtout à voir S. Martin aux prises avec les deux monstres qui menaçaient la société de son temps, avec l'Arianisme et le Paganisme. Il ne s'attarde pas à raconter toutes les fables que les siècles postérieurs ont accumulées autour de cette belle vie : il n'étudie que l'influence exercée par S. Martin vivant, par S. Martin mort. C'est là toute la division de son livre, et il n'en est pas de plus logique : « I. SAINT MARTIN DURANT SA VIE. II. SAINT MARTIN APRÈS SA MORT. » Dans sa première partie il considère tour à tour le Soldat, le Moine, l'Évêque, l'Apôtre ; dans la seconde, il

expose l'histoire de ce corps miraculeux de S. Martin qui, durant de si longs siècles, a attiré les peuples, comme l'aimant attire le fer ; il nous fait connaître le culte dont l'Apôtre des Gaules a été l'objet depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours ; il nous montre son influence radieuse sur les institutions, la littérature et l'art. Le style est chaud et coloré, et M. Lecoy de la Marche n'est pas de ceux qui craignent de se laisser envahir par l'enthousiasme. Au service d'une science austère il met une parole ardente.

Sacre de S. Martin.
Tapisserie de Montpezat (XVIe siècle).

Il restait à donner à ce livre une illustration vraiment digne de l'auteur qui l'a écrit et du Saint qui en est l'objet. Cette illustration devait offrir un caractère historique et ne renfermer aucun élément fantaisiste. « Reproduire les principales œuvres du passé qui sont consacrées à S. Martin, qui fixent ses traits, qui ont servi à son culte et qui rappellent son souvenir, » tel a été le dessein, parfaitement réalisé par M. A. Mame.

« Comment les peintres et les sculpteurs de tous les temps ont-ils compris, comment ont-ils exprimé la figure de S. Martin ? » C'est à cette

question que répondent LES TRENTE PLANCHES HORS TEXTE. Pour être complet, il en aurait fallu plus de mille : l'éditeur a dû se restreindre et se contenter de reproduire ici les œuvres-types, celles qui représentent à elles seules toute une époque, tout un pays, toute une école. Depuis la mosaïque de Milan, où triomphe encore l'immobilité byzantine, jusqu'à ces splendides *théories* d'Hippolyte Flandrin qui ornent notre basilique parisienne de Saint-Vincent-de-Paul, l'espace est long à franchir, mais la route n'est point ennuyeuse. M. Mame n'a pas, cependant, tardé à s'apercevoir que les artistes chrétiens avaient sacrifié trop volontiers l'histoire de S. Martin à sa légende, et que cette histoire elle-même avait été condensée en un seul épisode, celui du manteau. Les plus beaux traits de la vie réelle du grand apôtre n'ont pas encore (qui le croirait?) servi de matière à un seul bas-relief, à un seul tableau, et c'est ce qui a décidé l'intelligent éditeur à demander à des artistes de haute valeur dix compositions originales, destinées à mettre en lumière d'incomparables scènes et qui méritaient cent fois l'honneur d'une interprétation artistique.

Des CULS-DE-LAMPE à tous les chapitres complètent les trente grandes planches et servent, de concert avec elles, à faire connaître, suivant l'ordre des temps, l'iconographie populaire de celui qui évangélisa toutes les campagnes des Gaules. Dans LES TÊTES DE CHAPITRES, ce n'est plus l'ordre chronologique qui a été suivi, et il y a là comme « un Précis illustré de géographie martinienne ». Ne pouvant reproduire ces milliers d'églises et de monuments qui ont été dédiés à S. Martin, on a voulu au moins donner quelque idée des plus célèbres et des plus beaux. De là ce « tour du monde » martinien en cinquante étapes; de là ces nombreuses vignettes où toutes les provinces de notre France, où tous les pays chrétiens sont représentés ; de là tous ces charmants paysages, depuis Marmoutier jusqu'aux Antilles, et depuis la basilique de Tours jusqu'à Martinsberg en Hongrie. Quant aux VINGT-DEUX LETTRES ORNÉES, que M. Ciappori a si ingénieusement composées d'après l'ornementation des Catacombes, il nous suffira de dire que ces représentations, empruntées aux saintes cryptes où vécurent tant de convertis, ne sont pas déplacées dans un livre où l'on raconte la conversion de tant d'idolâtres.

Tel est ce livre, et telle est son illustration dont nous pouvons donner ici quelques spécimens, grâce à l'obligeance de l'éditeur.

L'une de ces planches, le dessin de Raphaël, exige une explication. Un proverbe italien qui circule encore aujourd'hui dans la Toscane et probablement dans toute l'Italie centrale est conçu en ces termes : « S. Martin fit bien la charité au diable. » Ce proverbe ne pouvait être que plus populaire du temps de Raphaël. La même légende est fort répandue en Alle-

magne. Dans une *Vie des saints* toute récente et destinée aux lectures de famille, nous lisons ce qui suit : « Satan prit un jour la figure d'un mendiant, se présenta à S. Martin et en reçut une aumône. Plus tard le diable apparut au Saint et se moqua de ce qu'il avait fait la charité à l'ennemi acharné de Jésus-Christ : — Qu'importe ? répondit S. Martin. J'ai agi par commisération et pour l'amour du Christ ».

Depuis la publication du splendide ouvrage de M. Lecoy de la Marche, un nouveau monument iconographique a été mis au jour. Nous lisons, en effet, dans le *Mémorial d'Amiens* du 23 novembre : « On vient de placer sur la façade latérale du Palais-de-Justice, à l'endroit où se trouvait autrefois la plaque rappelant le trait sublime de charité de S. Martin, un splendide bas-relief qui représente bien la scène telle qu'elle dut se passer autrefois. Dans le fond, on aperçoit les anciens remparts de Samarobrive ; la porte Clypéenne est là, flanquée d'une de ces fortes tours romaines. S. Martin passe, il est à cheval, il porte le costume du chevalier romain ; un mendiant, presque nu, l'arrête ; le soldat tire son épée et, divisant son mantel, en remet une moitié au malheureux. Ce beau morceau est dû au ciseau de M. Sanson, sculpteur très distingué, à Paris, et dont l'éloge n'est plus à faire. On remarque surtout le mouvement du cheval et la pose de S. Martin, à moitié retourné, le bras levé, déchirant son manteau. La figure du Saint est remplie de bienveillance, mais cependant elle ne perd rien de son caractère guerrier. La misère aussi est bien peinte sur les traits du mendiant, et les lignes du corps sont parfaitement réussies. »

Le savant ouvrage de M. Lecoy de la Marche s'adresse à tous ceux qui, aimant l'Église, s'intéressent à son histoire, et qui, aimant la France, se plaisent à remonter à ses origines. Elle s'adresse à tous les érudits que ces nobles questions préoccupent, et à ces milliers d'églises qui sont consacrées à S. Martin. Chacune d'elles, — nous en sommes certain, — tiendra à honneur de posséder l'œuvre la plus complète et la plus belle dont leur patron ait encore été l'objet. Il n'est pas de bibliothèque chrétienne et française où sa place ne soit nécessairement marquée. En attendant la reconstruction de la basilique de Tours, en attendant qu'une statue gigantesque y soit enfin élevée à cet illustre Saint, le succès certain de ce beau livre sera comme une sorte de manifestation pacifique en l'honneur de celui sans lequel nous ne serions sans doute ni Français ni Chrétiens.

CHRONIQUE

Tombes en métal du Limousin. — M. l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, récemment nommé chanoine honoraire et historiographe du diocèse de Tulle, nous adresse la communication suivante :

« Servières, le 30 novembre 1880.

« Monsieur le Directeur,

« A propos des deux tombes d'Évrard de Fouilloy et de Geoffroy d'Eu, fondateurs de votre admirable cathédrale d'Amiens, vous avez donné (pp. 556-575 de votre *Revue*, t. XIV) une *Indication des principales tombes en métal qui existaient ou existent encore en Europe*. Sans avoir, dites-vous, la prétention d'être complet, vous ne regardez pas comme impossible — et vous avez raison — de le devenir suffisamment. Nul doute dès lors que ce ne soit votre désir. En conséquence, voulez-vous me permettre de vous signaler quelques tombes limousines qui ont échappé à vos doctes recherches ?

« La première en date est celle d'Isabelle de Ventadour, fille du vicomte Ebles VI et de Dauphine de la Tour-d'Auvergne, dame de Montberon, en Angoumois. Par son testament, du 12 avril 1277, cette noble dame demande à être ensevelie chez les Frères-Prêcheurs de Limoges, dans un tombeau que recouvre le cuivre : *Supponatur de cupro*. De fait, paraît-il, les Dominicains de Limoges gardaient encore au siècle dernier une plaque de cuivre ronde où était représentée la cérémonie des funérailles. L'inscription, livrée par Nadaud en son *Nobiliaire* et reproduite par l'abbé Texier en ses *Inscriptions du Limousin*, rattachait cette mort au 7 octobre 1278.

« La seconde est celle d'un homme éminent à qui sont immensément obligées l'histoire de l'Église et celle du pays : Bernard Guy, ou de la Guyonnie, dominicain, légat apostolique, évêque de Tuy en Galice et de

Lodève en France, mort le 30 décembre 1331. Il fut transporté, sur sa demande, chez ces mêmes religieux de Limoges, et enseveli sous une grande lame de cuivre, qui disparut dans l'un des divers désastres éprouvés par le couvent. L'abbé Texier et le continuateur ou éditeur de Nadaud donnent aussi son épitaphe.

« Vient en troisième lieu la tombe de notre cardinal, évêque élu de Tulle, Hugues Roger de Maumont, frère du pape Clément VI, oncle de Grégoire XI et chanoine de votre Église d'Amiens. Mort en dehors de son pays natal, mais transporté dans la collégiale qui se bâtit à ses frais à Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), il y a laissé ses armes, que le temps a respectées, et son tombeau, que les révolutions nous ont fait disparaître. C'était, dit Baluze, un monument en bronze du travail le plus élégant. J'ai vu dernièrement encore la dalle de marbre qui portait l'inscription ; mais placée à l'entrée du sanctuaire et usée par les pas, elle ne m'eût donné que bien peu de chose, si le vénérable doyen du lieu n'avait suppléé à son insuffisance. Les lignes qu'il y a recueillies *melioribus annis* ne sont pas à l'abri de toute suspicion ; néanmoins je crois bon de vous les livrer comme un fragment inédit de notre épigraphie limousine. Le caractère en est le caractère romain :

Hic iacent
O. D. L. M. Hvgonis Rogerii C. R.
Titvli Si Lavr[entii] in Damaso
Episcopi Tutelensis
Necnon mor[ibus] conspicvi (?)
Vita fvnct[i] m[onte] Oliveto [1]
Anno M.CCCLXIII
Ossa translata

C'est en Bas-Limousin, dans la Corrèze actuelle, que se trouvait la quatrième tombe. Elle consistait en une dalle de cuivre, couchée tout près du maître-autel de l'église d'Arnac sur la sépulture de son ancien prévôt Geoffroy de Pompadour. On y voyait l'évêque du Puy († le 8 mai 1414) représenté en creux. Aux *Animadversiones* du *Gallia christiana* (t. II, col. XLIII), vous trouverez l'inscription accompagnant l'image.

Ne faut-il pas vous rappeler maintenant, dans la cathédrale de Limoges, sous les arcades de ce tombeau de la Renaissance qu'on a tant remarqué, la statue en bronze de l'évêque ambassadeur Jean de Langeac ? Elle fut transportée à la Monnaie le 6 avril 1793. Ainsi durent se perdre et la

[1] Montolieu, dioc. de Carcassonne.

plaque funéraire d'un autre prélat, Gilbert de Malemort († 1274), et la lame, également de cuivre, qui recouvrait à l'abbaye de Saint-Augustin la dépouille si vénérable de l'abbé Jean Regnaut († 1622), CONGREGATIONIS SANCTI MAURI PRÆCIPUUS AUCTOR. J'ai tout lieu de croire, malgré le laconisme de mes sources, que c'étaient là des monuments tels que les voulait votre cadre.

« Quoi qu'il en soit, pardonnez-moi de vous indiquer dans la métropole de notre province, à Bourges, deux dalles en bronze ayant autant de droit que celle de Pierre de la Châtre à figurer dans votre catalogue. Ce sont celles de l'archevêque Simon de Sully, décédé en 1232, et du cardinal Antoine Boyer, mort en 1519. Reportez-vous, du reste, au *Gallia christiana* (II, 67 et 95), qui, à l'article des évêques de Saint-Flour, vous signalera aussi l'effigie en bronze de Henry de Fautrières († 1320). Si vous en poursuivez le parcours jusqu'à l'évêché de Condom, vous trouverez à la colonne 970 tout au moins l'épitaphe sur airain de Jean du Chemin, notre compatriote, et de Jean de Montluc, son bien-aimé prédécesseur [1].

« Comme vous le dites, Monsieur le chanoine, avec une juste et pieuse mélancolie, tous ces monuments consacrés par la mort ont disparu du sol de nos églises. A votre patriotisme la consolation de nous présenter encore les belles tombes de vos deux chers évêques, mais à notre amour de la terre natale d'enregistrer du moins nos souvenirs précieux. Ce sera mon excuse — la seule peut-être — à cette missive un peu trop tard venue, où vous me permettrez de vous offrir, en finissant, l'hommage dévoué de mon profond respect. »

PUITS D'ÉGLISE. — M. l'abbé Mallet nous adresse la note suivante :

« Les fouilles opérées au mois d'août 1864 dans l'église bénédictine de Soulac (Gironde) ont fait découvrir le massif de l'ancien autel de sainte Véronique, et sur la droite, attenant à l'autel, la fontaine devenue un puits par suite du surhaussement intérieur du sol. Les sables mouvants, provenant des dunes voisines, se sont superposées à Soulac pendant des siècles. La maçonnerie du puits repose donc sur le sol primitif.

« Si l'on en croit la tradition, Dieu fit jaillir par miracle, dans le voisinage de la mer, une source d'eau douce pour la sainte dame Véronique. « *Et ce n'est pas chose peu considérable,* dit dom Abadie, *que dans ladite église* (l'église de Soulac), *le long du pilier, il y a un puits d'eau douce,*

[1] *P.-S.* — Depuis l'envoi de ces lignes, m'est tombée dans la main la *Notice historique,* de M. de Martonne, *sur l'ancienne abbaye de la Guiche,* au diocèse de Blois. J'y signale en passant la dalle en cuivre doré d'Alix de Bretagne, comtesse de Blois, veuve du fondateur († 1288).

quoique dans le pays il n'y en ait que d'eau salée, à cause du voysinage de la mer. » Les habitants de Soulac n'ont pas oublié qu'on venait boire l'eau de la fontaine, qu'on s'en frottait les yeux, enfin que la statue de la Sainte dominait le bénitier rempli de cette eau.

« L'auteur qui nous fournit tous ces détails estime que la source pouvait se trouver en dehors de l'oratoire primitif. En effet, le tombeau de sainte Véronique devait être placé au fond de l'abside, c'est-à-dire à 22^{m} du puits que l'on voit encore. Celui-ci n'était-il pas enfermé dans un baptistère voisin de l'église, ou dans l'atrium précédant l'église elle-même ? Quoi qu'il en soit, des besoins nouveaux dilatèrent au XIIe siècle l'enceinte sacrée, et la fontaine se trouva nécessairement comprise dans l'ensemble du monument. Alors, comme plus tard à Notre-Dame de Lorette, on put élever sur la source vive un autel où devait s'immoler l'Agneau sans tache. *Agnum... de sub cujus pede fons vivus emanat.* (Sainte Véronique, apôtre de l'Aquitaine, son tombeau et son culte à Soulac, 2e éd., Toulouse, 1877. Pages 12, 80, 81, 160.) »

— M l'abbé Mallet veut bien aussi nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre que lui a adressée M. Raguenet de Saint-Albin :

« Vous signalez, d'après M. Gailhabaud, le puits de Saint-Sigismond, près Orléans, comme appartenant au XVIIe siècle (*Revue de l'Art chrétien*, t. XXIX, p. 265). Cette assertion me surprend beaucoup de la part du savant auteur de *L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent.* Je regrette de n'avoir pas son ouvrage sous les yeux, pour voir s'il a justifié ce qu'il avançait ainsi [1]. Dans les campagnes de la Beauce, on a toujours cru que le puits actuel de Saint-Sigismond était celui dans lequel l'infortuné roi de Bourgogne avait été précipité, par ordre de Clodomir, avec sa femme et ses deux enfants en 524. M. Boucher de Molandon, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, le qualifie *puits mérovingien* (Bulletin de la dite Société, t. VI, p. 364).

« Dans son ouvrage sur *les Saints de l'Église d'Orléans*, M. l'abbé Cochard donne sur le puits de Saint-Sigismond les détails suivants :

« Après l'enlèvement du corps de saint Sigismond par les religieux de Saint-Maurice d'Agaune, sa mémoire ne cessa pas d'être en vénération dans le lieu où il était mort. On attribua tout de suite à l'eau du puits, qui avait été imprégnée de son sang, le pouvoir de guérir la fièvre, et le puits devint le but d'un pèlerinage fort fréquenté du temps même de saint Gré-

[1] M. Gailhabaud ne donne aucun document pour justifier son assertion. Voici du reste, en entier, le passage qui a trait au puits de Saint-Sigismond : « Nous mentionnerons, comme preuve à l'appui de ce que nous avançons ici, qu'au XVIIe siècle, on érigeait encore un puits sacré à Saint-Sigismond, pendant qu'on les faisait disparaître presque partout ailleurs du sol des églises. » (T. IV, p. 114.)

(*Note de M. l'abbé Mallet.*)

goire de Tours. Au-dessus on éleva un oratoire dans lequel l'autel recouvrait le puits vénéré. Autour de la chapelle se groupèrent des habitations qui, avec un château-fort, donnèrent naissance aux châtellenie, bourg et paroisse de Saint-Sigismond.

« En 1532, l'église fut détruite. Dès lors, le puits de Saint-Sigismond ne fit plus partie de l'église, qu'on reconstruisit à une autre place. En 1775, Mgr de Jarente, sur la plainte du curé du lieu, qui trouvait superstitieuse la dévotion dont le puits était l'objet, le faisait combler; mais il ne put l'être entièrement, à la grande satisfaction des habitants : ses pèlerins en connaissaient toujours le chemin. S'ils ne pouvaient plus y puiser cette *eau rosée* qui guérit de la fièvre, ils pouvaient encore l'approcher... Débarrassé de ses décombres et restauré, le puits de Saint-Sigismond fait de nouveau partie de la nouvelle église que la piété des habitants a fait bâtir et qui a été consacrée le 17 mai 1877. »

Bassin d'offrande. — M. l'abbé Paul de Cagny, président de la Société des Antiquaires de Picardie, nous adresse la description suivante d'un vase en cuivre provenant du prieuré-abbaye de Lihons-en-Santerre, ordre de Cluny :

« Ce vase, d'une forme tout à fait cylindrique, est fait d'une seule pièce, avec bords plats horizontaux de 5 centimètres environ de largeur. Proportions du vase : environ 22 centimètres de diamètre sur 15 de profondeur. Sur un côté des bords plats, sont gravés trois écussons, dont un en pointe; et à droite et à gauche deux personnages en riche costume de l'époque désignée par les deux dates 1612 et 1617. L'écusson à droite représente les armes du prieuré ; celui à gauche porte une fleur de lis dans le champ ; et le troisième, supérieur, une flèche ou un dard. Ce sont sans doute les armoiries et figures d'abbés commandataires de 1612 et 1617.

« A l'intérieur, au fond même de ce vase cylindrique, se trouve l'objet artistique le plus remarquable. C'est un fort beau crucifix, gravé à traits légers et fort élégants, comme les personnages ci-dessus; avec un ange suspendu et tenant un calice pour recevoir le précieux sang qui découle du côté de Jésus en croix. Cette riche gravure, exécutée au fond même d'un vase de cette nature, révèle un artiste fort habile.

Quelle pouvait être la destination de ce vase assez profond et moderne ? La première idée est celle de béuitier, à cause du Christ du fond, visible à travers l'eau et propre à inspirer le devoir du signe de la croix. Mais, dans cette hypothèse, le cuivre se serait oxydé, tandis que sa conservation est parfaite. Je vous laisse donc l'honneur de prononcer et juger en dernier ressort. »

Nous croyons que le vase dont nous parle notre savant collègue était un bassin d'offrande. J. C.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

dans le tome trentième de la Revue de l'Art chrétien

Barbier de Montault (Mgr). Les inscriptions de dédicace, 157, 464.

— Bibliographie, 486.

Bordeaux (Raymond). Les tapisseries de l'église de Vernon, 439.

Clément (Félix). Observations sur un nouveau projet de restauration des mélodies grégoriennes, 433.

Corblet (l'abbé J.). L'immersion et l'infusion baptismale, 128, 444.

— Travaux des Sociétés savantes, 216.

— Bibliographie, 236.

— Index bibliographique, 242.

— Chronique, 245, 499.

— Tables des matières, 504.

Davin (l'abbé V.). La *Cappella greca* du cimetière de Priscille, 59, 360.

Dubosc de Pesquidoux. L'art religieux au Salon de 1880, 93.

Farcy (L. de). L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers, 185.

Grimouard de Saint-Laurent (le comte). De quelques singularités longtemps usitées dans la représentation de la Nativité de Notre-Seigneur, 107, 323.

Lenoir (Lucius). A propos d'une eau-forte de M. H. Riballier, 479.

Linas (Ch. de). Les expositions rétrospectives de Bruxelles, de Dusseldorf, et de l'Union centrale des Beaux-Arts, à Paris, 257.

Mallat (Joseph). Sigillographie ecclésiastique de l'Angoumois, 342.

Marsy (le comte de). Bibliographie, 227.

Piolin (Dom Paul). Recherches sur les origines de la médaille de S. Benoît, 5.

Ply (l'abbé). Les buffets d'orgue, 209.

Rohault de Fleury (G.). Un tabernacle chrétien du Ve siècle, 176.

Salmon (Ch.). Bibliographie, 240, 488.

XXX. Bibliographie, 238.

TABLE DES DESSINS

1. Aigle, symbole de la résurrection, 233.
2. Baptême de N.-S., d'après des mosaïques de St-Marc de Venise et de Ravenne, 138.
3. Bas-relief de l'urne d'Adelphia, à Syracuse, 419.
4. Boule de Tongres; croix d'or cloisonnée; émail cloisonné sur cuivre, 2.8.
5. Chapelle de Notre-Dame du Chêne, 490.
6. Chapiteaux du XIIe siècle, 230.
7. Charlemagne et S. Léon III, mosaïque de Ste-Susanne, 393.
8. Chasse de S. Maurille, à Angers, 206.
9. Cloître de San-Martino, à Naples, 493.
10. Croix de S. Benoît, 30.
11. Cuve-réservoir, de St-Irénée de Lyon, 132.
12. Effigie de S. Benoît, 38.
13. Episode du manteau de S. Martin, sur un bâton abbatial du XVe siècle, 494.
14. Frise de St-Jean, à Lyon, 227.
15. Immersion accompagnée d'infusion, d'après un Missel de Limoges, 140.
16. Jonas sortant de la baleine, 233.
17. Martin (S.) faisant l'aumône au diable, d'après Raphaël, 499.
18. Médailles de S. Benoît, 21, 29.
20. Messe de S. Martin, bas-relief du XIIIe siècle, 495.
21. Nativité (la) — de N.-S., d'après des anciens sarcophages, 111; — ivoire, miniature et bas-relief, 326; — miniature du XIIIe siècle, 332; — de la Sainte Vierge, d'après une peinture grecque, 337.
25. Plan de Saint-Jean de Lyon, 229.
26. Sacre de S. Martin (tapisserie de Montpezat), 496.
27. Sceaux ecclésiastiques de l'Angoumois, 348.350,352, 353, 356, 357, 358.
34. Scène baptismale du cimetière de Calixte, 139.
35. Scènes de la divine Enfance, d'après un reliquaire du XIIIe siècle, 123, 124.
37. Signes (les) du Christ, 418.
38. Susanne à la coupole de Ste-Constance, 428.
39. Tabernacle de la chapelle des Saints Anges, près Spolète, 178.
40. Tombe de Jean de l'Aubépin, à Lyon, 235.
41. Trone épiscopal, 231.
42. Vierge-Mère (la) et quatre Mages, 110.
43. Vitrail de St-Jean de Lyon, 232.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TRENTIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN [1]

A

Abraham, 369, 371.
Abyssins, 149.
Académie – d'Amiens, 483-484 ; — des Sciences morales, 216, 484.
Adelphia, 418, 419.
Agnès (Ste), 64, 65, 91, 417.
Aigle, symbole de la Résurrection, 233.
Albi, 70, 71.
Alexandre VII, 169, 170.
Alise Ste-Reine, 248.
Allemagne, 144, 145.
Ambroise (S.), 442.
Amérique, 255.
Amiens, 236, 240, 488.
Amulettes, 15, 42.
Angers.— V. *Trésor*.
Anges, 126.
Angleterre, 145.
Angoulême, 173.
Angoumois. — V. *Sigillographie*.
Animaux de la Crèche, 122, 125.
Anvers, 289, 293.
Apis (le bœuf), 364, 379.
Aquila et Prisca, 382.
Arbalètes, 277.
Armellini (M.), 384, 385.
Armes et armures, 276-278.
Armoire de reliquaires, 185, 186.
Armoires eucharistiques, 182.
Arquebuses, 278.
Arras, 285.
Art religieux, 93-106.
Auber (M. l'abbé), 328, 329, 330, 331.
Autels —chrétiens antiques, 226; —mérovingiens, 225 ; — portatifs, 269.

B

Babel (Tour de). 370.
Bahuts, 292, 315.
Bain de l'Enfant-Jésus, 322, 324, 325, 327, 338.
Baptême, 129, 130, 136, 138, 330. —V. *Immersion, Infusion*.
Baptistères, 128, 132, 133.
Baptistes, 136, 152, 153, 154.
Barac, 421.
Barbier de Montault (Mgr), 225.
Basilique Vaticane, 429.
Bassin d'offrande, 503.
Baton abbatial du XVe siècle, 494.
Baugé (Maine-et-Loire), 174.
Béatitudes (les huit), 401.
Becker (M), 99, 100.
Bégule (M. Lucien), 227.
Belgique, 144, 320, 321.
Bénevent, 142.
Bennou (le), 86, 87.

[1] Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles ; ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans la première table pour que nous ayons cru cette répétition inutile. J. CORBLET.

Benoit (S.). —V. *Origines.*
Benoit XIV, 44.
Bernard (S.), 37.
Beziat (M. Louis), 479.
Bibliographie, 227-241, 486-498; — de la médaille de S. Benoît, 6-10.
Bijoux. —V. *Orfèvrerie.*
Boniface (S.), 168.
Bonnat (M.), 93, 94.
Bon-Pasteur, 60. 61, 65, 73, 74, 78, 381, 409, 410, 429.
Bordeaux, 395.
Bosio, 111.
Bouguereau (M.), 95.
Bourges (Cathédrale de), 89.
Bref de Benoît XIV, 44.
Brigitte (Ste), 85.
Brique historiée, 224.
Broderies. —V. *Tissus.*
Bruges, 272, 281, 283, 285, 298, 300.
Bruxelles. —V. *Exposition.*
Buffets d'orgues, 209-215.
Burettes, 455.
Bury-Palliser (Mme), 290, 291.
Bussy (M. le comte de), 216.

C

Cabinet des Médailles, 27.
Cagny (l'abbé de), 503.
Cahier (le P. Ch.), 28.
Cambrai, sa cathédrale, 484.
Camées, 118, 119, 327.
Cana (Nôces de), 116.
Cappella greca du cimetière de Priscille, 59 92, 360-432.
Cassette orientale, 280.
Castel Gandolfo, 159.
Catacombes — de la Chaldée, 360, 361; — de Rome. — V. *Cappella, Cimetière,* etc.
Cathedra, 230.
Cathédrales. — V. *Bourges, Cambrai, Chartres, Lyon, Trésor,* etc.
Cécile (Ste), 70.
Céramique, 295-303.
Chabouillet (M.), 10, 11, 27, 28.
Chaillot (Mgr), 155.
Chaldée, 362, 369.
Chandelier pascal, 273.
Chant grégorien, 238, 239, 433.
Chants de la Sainte-Chapelle, 248-249.
Chapes, 289, 290.
Chapiteaux incrustés, 230.
Charlemagne, 142.
Chartres, 89, 246.
Chasse de S. Maurille, évêque d'Angers, 193-208.
Chièvres (église de), 273.
Chigné (Maine-et-Loire), 467.
Chronique, 245-256, 499-503.
Chronologie de l'immersion baptismale, 156.
Clément d'Alexandrie, 408.
Clément (M. Felix), 248.
Clergé belge, 266.
Clitumne (le dieu), 176, 179, 180.
Cloître de San Martino, à Naples, 493.
Club de l'Entresol, 483.
Cimetière de Priscille, 379-386.
Cimetières — antiques de l'Orient, 360 379; — juifs, 379; — mérovingiens, 484-485.
Coffrets, 283, 284.
Comestibles belges, 319, 320.
Concile — de Tours, 182-184; — du Vatican, 396.
Congrès archéologique d'Arras, 219-221.
Constance (Ste), 423.
Corblet (l'abbé J.), 11, 222-224, 240-241.
Cormont (M.), 97-98.
Corneille (le pape), 448.
Cornet (Nicolas), 488.
Costumes monastiques, 479-482.
Croix (le P. de la), 225.
Croix de S. Benoît. — V. *Médaille.*
Cubicula des sacrements, 139.
Cuillers baptismales, 456.
Cuves baptismales, 132, 326. — V. *Fonts.*
Cyprien (S.), 446, 447, 448.

D

Dagnan (M.), 102.
Daniel, 60, 73, 74, 75, 407.
Dante (le), 84, 85, 86.
Dawant (M.), 105.
Dédicace des églises. — V. *Inscriptions.*

Dentelles, 290-292.
Depositio, sens de ce mot, 246.
Dinanderie, 273-275.
Diptyques, 279.

E

Eau-forte de M. Riballier, 479-482.
Effigie de S. Benoît, 38.
Eglise (l') Triomphante, 59, 64, 67.
Eglises de Rome, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 165, 167, 170, 171, 172, 173, 175, 464, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 477.
Egypte, 268, 362.
Emaux, 282-283.
Embaumement, 382.
Emmerich (Catherine), 445.
Encolpia, 13, 14, 15, 18, 41, 42.
Enfant-Jésus, 410.
Enseignement (l') au Moyen-Age, 246.
Epées, 277.
Epitaphes, 77, 415, 500.—V. *Inscriptions*.
Erasme (S.), 69.
Eros ou l'Amour, 78-92.
Etienne II, pape, 450.
Eucharistie, 179, 181, 182.
Eulogies, 217.
Eunomiens, 155.
Eunuque (l') de Candace, 130.
Etoile (l') des Mages, 125.
Exposition rétrospective de Bruxelles, 257-322.
Expositions rétrospectives (utilité des), 247, 257-263.
Extrême-Onction, 69.

F

Fabiani (M. le chanoine), 379.
Faïences belges, 298, 299.
Femme fidèle, 64.
Ferronnerie, 275-276.
Firmin (S.), 222-224.
Flagellation de Notre-Seigneur, 95, 96, 97.
Floréda, religieuse amiénoise, 236-238.
Floreffe, 271.
Fontaine de Saint-Philippe, 131.
Fontainebleau (château de), 486, 487.
Fonts baptismaux, 136, 137, 148, 317. — V. *Cuves*.
Fortunat (Venance), 18-20.
Fouilles, 225, 248, 250, 251, 252, 253, 255.
France, 142, 143.
Franc-Maçonnerie, 388.
Frisi (le chanoine), 17.

G

Gaînerie, 283-284.
Gand, 285, 289.
Garnier (M. J.), 483.
Garucci (le R. P.), 73, 325, 335, 336.
Gerson (le chancelier), 248.
Girod (le P.), 209, 214.
Gita-govinda (le), 83.
Gokstad, (Norwège), 253.
Graduel franciscain, 333.
Grecs schismatiques 451.
Grégoire VII (S.), 397, 398.
Grégoire de Nazianze (S.), 17.
Grès flamands, 295, 297, 298.
Grimouard de St-Laurent (M. le comte), 245-246.
Grotte de S. Cybard, 173.
Guay (M.), 100-101.
Guéranger (Dom), 9, 20, 27, 31, 38, 79.
Guérin (M.), 373.

H

Hal (Belgique), 273, 317.
Hamel (M.), 209.
Harlebeke (Belgique), 289.
Hauteur de quelques monuments, 255 256.
Henri IV à Canossa, 105.
Herbrand (S.), 102.
Horloges, 231, 273.
Houllier (M. l'abbé A.), 236.
Hugo (Frère), moine orfèvre, 270, 271.
Huguenots, 201.

I

Iconographie, 137, 139, 140, 141. — V. *Cappella*, *Châsse*, *Images*, *Médailles*, *Sacré-Cœur*, *Singularités*, *Tapisseries*, etc.
Images du Sacré-Cœur, 245-246.
Immersion baptismale, 128-156, 444-458.
Imprimerie. — V. *Typographie*.
Inclinaison du chœur, 228.
Index bibliographique, 242-244.
Industries d'art, 264.
Infusion baptismale, 444-458.
Inscriptions, 16, 17, 27, 29, 37, 68, 178, 383; — de dédicace, 157-175, 464-478. — V. *Epitaphes*.
Instruments de musique, 311, 312.
Inventaires de la cathédrale d'Angers, 188-193.
Isaïe, 412.
Italie, 141.
Ivoires sculptés, 326. — V. *Toreutique*.

J

Janvier (M. A.) 489.
Jean-Baptiste (S.), 136, 138, 139, 232.
Jérusalem, 114; — céleste, 382.
Jésus-Christ, 64, 68, 74, 232, 411, 413, 425. — V. *Flagellation*, *Monogramme*, *Nativité*, *Singularités*, etc.
Jonas, 61, 233.
Joseph (S.), 112, 121.
Josué, 374.
Jourdain (le), 137, 138, 331.

K

Kolimbythra, 149.

L

Lamazou (M. l'abbé), 210, 211.
Laugée (M.), 103.
Lazare, 61, 74.
Léau (Belgique), 318.
Le Blant (M.), 18, 380.
Lecoy de la Marche (M. A.), 492.
Le Mans, 247.
Lenormant (M. Fr.), 13, 15.
Léon III (S.), 391, 392.
Léon IX (S.), 39, 40.
Léon XIII, 399.
Leugny-sur-Creuse, 164.
Liège, 279, 289, 298, 317.
Limoges, 499, 500.
Liturgistes, 129, 137.
Longuemar (M. de), 224, 329, 330, 331.
Lorin (M.), peintre-verrier, 246, 247.
Louvain, 272, 274.
Lucques, 495.
Lune (culte de la), 370, 377.
Lutrins, 273, 274.
Lyon, 132, 248, 227-236.

M

Maestricht, 280, 293.
Mages, 109, 110, 111, 113, 122, 126.
Mallet (l'abbé), 501.
Mame (M.), 497.
Manes (les dieux), 369.
Manuscrits, 303-307.
Marie, 65, 66, 67, 68, 91, 92, 411, 420. — V. *Nativité*, *Singularités*.
Mariette (M.), 365, 366.
Marguilliers, 218.
Marsy (M. le Cte de), 219.
Martigny (Mgr), 14, 111, 115, 118.
Martin (S.), 492-498.
Martyrs, 69, 75.
Maur (S.), 41, 44.
Maurille (S.), évêque d'Angers, 193, 195.
Médailles, 254; — de dévotion, 10, 11, 12, 13. — V. *Numismatique*, *Origines*.
Mélodies grégoriennes, 238-240, 433-438.
Menton (Monaco), 464.
Mergere, 129, 130.
Messe de S. Martin, 495.
Meyers (M.), 276.
Michée, 412.
Michel (M.), 106.

Miniatures, 140, 141, 303-307, 332, 333.
Milan, 151, 326.
Miracles, 32, 33, 39.
Mitre, 289.
Moise, 63, 74, 421, 427, 428.
Monogramme du Christ, 417.
Monnoyer (M.), 347.
Mont-Luçon (Allier), 466.
Monza, 15, 18, 41.
Mormons d'Amérique, 152.
Morot (M.), 94.
Mortiers, 274.
Mosaïques, 68, 84, 110, 117, 120, 138, 393, 429.
Motte (M.), 101, 102.
Müntz (M.), 426, 428.
Musée du Vatican, 123.
Musique, 310-312.
Mysticisme, 103.

N

Namur, 269, 270, 282, 289, 295, 296, 298.
Nativité de Notre-Seigneur, ses représentations, 323-340. — V. *Singularités*.
Naturalisme, 120.
Navires normands, 253, 254.
Ninive, 361.
Noé, 361.
Normands (anciens), 253.
Notre-Dame des Lumières (Vaucluse), 171.
Notre-Dame du Chêne (Sarthe), 490-492.
Novatien, 447.
Noyaux sculptés, 282.
Numismatique, 284.

O

Olympie, 250.
Orantes, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 72, 74, 75, 78, 91.
Oratoires, 181.
Ordre bénédictin, 34.
Orfévrerie, 267-273.
Orgues, 209, 215.
Orient, 132, 137, 149.
Orientaux, 453.
Origines de la Médaille de S. Benoît, 5-58.
Ostensoir, 272.

P

Pain bénit, 216-219.
Palladio, 177, 178.
Palustre (M. Léon), 486.
Pampelune, 222-224.
Paradis terrestre, 361, 362, 369.
Pardoux (S.), 459, 460.
Patriarches, 374.
Paul (S.), 62, 129, 445.
Peignot (M. Gabriel), 21, 22, 23.
Peinture, 337. — V. *Art religieux*.
Perpétue (Ste), 90.
Perrone (le P.), 146.
Phénix (le), 84, 85, 86, 87, 88, 89, 363, 368.
Philippe (le diacre), 130.
Picardie (histoire de), 489.
Pie VI, 398.
Pie IX, 397, 398, 399.
Pierre (S.), 62, 445.
Pierre tombale, 235.
Pierreries, 197, 203.
Pierret (M.), 368.
Pilloy (M. J.), 484.
Piolin (Dom P.), 490.
Piscines, 133, 134, 135.
Pissignano, 177.
Placide (S.), 33, 41.
Plain-chant, 238, 433.
Plan de la cathédrale de Lyon, 229.
Plaques d'ivoire, 278.
Poids et mesures, 217.
Polyptyque, 271.
Pompéi, 252-253.
Porcelaines belges, 299, 301, 302.
Portraits, 312-313, 483.
Pothier (Dom), 238, 433.
Poulbrière (M.), 499.
Pouy (M.), 22.
Procession du *Corpus Domini*, à Barcelone, 88, 89.
Pronaos, 178.
Protestants, 458.
Prudence, 410.
Psyché (mythe de), 78-92, 409, 426.

PUITS d'églises, 501-503.
PYRAMIDES d'Égypte, 363,364,365.

R

RAEREN (Belgique), 297.
RAVANAH (mort de), 97-98.
RÉALISME, 93, 104.
REBAPTISATION, 452.
RÈGLE de S. Benoît, 41, 42.
RÉGNIER (M. l'abbé), 212.
RELIGION égyptienne, 363, 364, 365, 367.
RELIQUAIRE — de S. Pardoux, 459-463.—du XIIIe siècle, 123, 124.
RELIQUAIRES, 271, 272. — V. *Armoire.*
RELIQUES, 188-193.
RENAISSANCE (la) en France, 486, 487.
RENOUF (M.), 104.
REPRODUCTIONS d'objets d'art, 316-319.
RETABLES, 281.
RHINSBOURGEOIS, 151, 152.
RIBALLIER (M. H.), 479.
RITUEL funéraire des Égyptiens, 363, 366.
ROGATIANUS, 60.
ROHAULT DE FLEURY, 115, 117, 126, 323, 331.
ROSSI (M. J.-B. de), 11, 12, 14, 62, 63, 67, 76, 80, 113, 120, 177, 180, 365, 380, 388, 414.
ROUGÉ (M. E. de), 86, 366, 367.
ROUGERON (M.), 103, 104.
RUSSIE, 150, 453.

S

SACRE de S. Martin, 496.
SACRÉ-CŒUR, 249.
SAINT-ANDÉOL (M. le vicomte de), 128, 133, 134, 135.
SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 166.
SAINT-GHISLAIN, 273.
SAINT-OMER, 299.
SAINT-PIERRE-DES-EGLISES, 328-332.
SAINT-SIGISMOND (Loiret), 502.
SAINTS du diocèse d'Amiens, 240.
SALOMÉ, 325, 326.
SALON de 1880, 93-106.
SAMARITAIN (le bon), 94, 95.
SARCOPHAGES, 60, 61, 63, 80, 81, 111, 119, 121, 226, 247, 400, 408, 417.
SATAN, 23.
SATURUS (Visions de), 90, 91.
SAUVAIRE (M.), 216.
SCEAUX, 285. — V. *Sigillographie.*
SCULPTURES, 234, 280-282. — V. *Toreutique.*
SEDULIUS, 65, 66, 413, 414, 416.
SÉPULTURES — chaldéennes, 362, 370; — chrétiennes, 382, 383, 384; — des Hébreux, 375; — égyptiennes, 364, 365, 366, 367.
SERRES (M. A.), 105.
SIENNE, 168.
SIGILLOGRAPHIE ecclésiastique de l'Angoumois, 342-359.
SIGLES, 21-23, 30, 42, 43.
SIGNES du Christ, 417.
SIGNES lapidaires, 228.
SINGULARITÉS dans la représentation de la vie de Notre-Seigneur, 107-127, 323-340
SOCIÉTÉ — académique de Saint-Quentin, 484; — archéol. d'Athènes, 251; — archéol. de Béziers, 226; — de Saint Jean, 93; — des antiquaires de l'Ouest, 224; — des antiq. de Picardie, 221; — des sciences de Lille, 484; — des sciences historiques, 216; — historique de Compiègne, 485.
SOCINIENS, 151.
SOISSONS, 249.
SOLEIL, 374.
SOMMERARD (M. Edmond du), 263.
SORCIÈRES, 36.
SOULAC (Gironde), 501.
SOYEZ (M. Ed.), 488.
SPHÈRES, 282.
STALLES, 187.
STATUES, 248.
SUSANNE, 59, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 72, 76, 78, 83, 91, 386-432.
SUSANNE (Ste), 389-395.
SYRACUSE, 422.

T

Tabernacle chrétien du Ve siècle, 176-184.
Tabernacles, 182, 318.
Tapisseries, 285-288, 314, 439-443, 496.
Temple de Sainte-Constance, 423, 425.
Terres cuites, 296.
Tertullien, 409.
Thiers (J.-B.), 31.
Tirlemont, 274.
Tissus et Broderies, 288-290.
Tombeau — d'Abraham, 370, 371, 378 ; — d'Isaac, 373 ; — de Jacob, 372 ; — de Josué, 373.
Tombeaux chrétiens, 418, 419. — V. *Sarcophages*.
Tombes en métal, 499-501.
Tongres, 267, 272, 273, 278, 279, 288.
Toreutique, 278-280.
Tournai, 268, 279, 285, 287, 299, 302.
Travaux des Sociétés savantes, 216-226, 483-485.
Trésor de la Cathédrale d'Angers, 185-208.
Trèves, 269.
Trône archiépiscopal, 231.
Typographie, 307-310.

U

Ugonio, 427, 428.
Ur (Chaldée), 369, 370, 371.
Utrecht, 288, 321.

V

Vandalisme, 187, 213.
Van Drival (M. l'abbé), 219, 220.
Vases baptismaux, 455, 456.
Vernon (Eure), 439.
Verrerie, 293, 295.
Vers léonins, 38.
Vertus chrétiennes, 440, 441.
Visconti, 133.
Vitraux peints, 232, 250.
Vouneuil-sous-Biard (Vienne), 225, 226.

Z

Zachée, 429.
Zénon (S.), 11.

Arras, imp. de la Société du Pas-de-Calais.
P.-M. Laroche, directeur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00612 9437